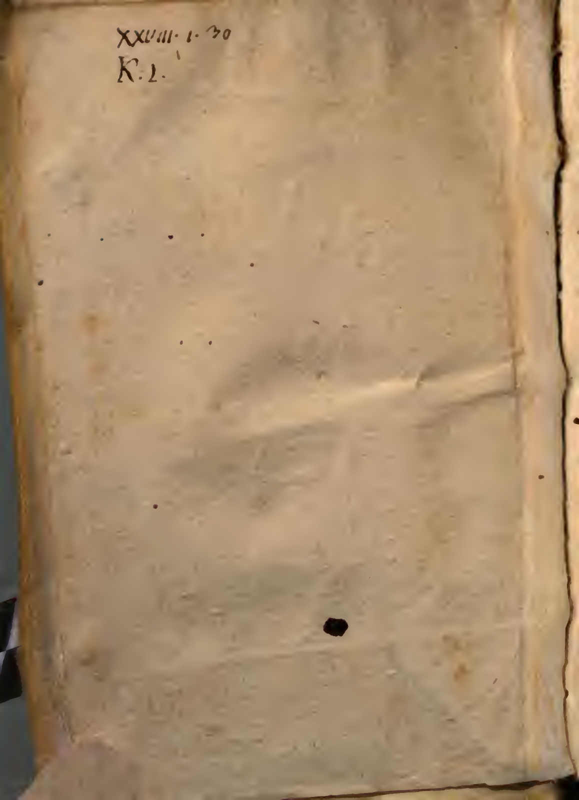



BIBLIOTECA NAZIONALE VITT. EMANUELE
14
18 H
5





RESPONSE
A LA DECLARATION DE IEAN DE SPONDE, TOVchant les causes & raisons de sa pretendue conuersion.



Par M. Bernard Sonis, Pasteur de l'Eglise de Letoure.

A LA ROCHELLE,
Par Hierosme Haultin.

1596.





A MADAME, SOEVR VNIQVE DV ROY.

MADAME,


Ombien que la verité en se manifestant descouure aussi le faux, selon ceste maxime, que la ligne droite est la regle de son contraire: Toutesfois, puis qu'il est commandé non seulement d'instruire en la vraye pieté les ignorans, mais aussi de conuaincre les contredisans, desquels l'Eglise reçoit mal-gré eux ce profit, d'estre occasion que la doctrine celeste soit rendue plus cõmune & plus claire, par la pluralité des liures qui sont escrits sur vn mesme suiet, non differens en foy, mais di-

Tite 1.v.9.

Aug. liure 1. de la Trinité cha 5.

uers en ſtyle:le triomphe que les ennemis de la vraye religion ont fait de la declaration de Sponde ſur les cauſes de ſa reuolte, & l'applaudiſſement que quelques vns mal aſſeurez y ont donné, m'ont fait fueilleter & examiner ſon eſcrit, deſcouurir les fauſſetez & impoſtures deſquelles il eſt plein: & reſpondre aux ſophiſteries & captiõs qu'il employe: à fin qu'vn chacun voye & iuge clairement, qu'il s'en faut beaucoup que tout ce qui luiſt ſoit de l'or. I'eſpere que par cy apres autres ne ſe payeront de telle apparence de raiſon, que ceux qui ſont ou du tout ſans raiſon, ou de gayeté de cœur voudrõt ſubmerger leur foy dans les opinions erronees des ſeducteurs, contre leſquels il y a deux remedes à ceux qui deſirent perſeuerer. L'vn, qu'en renonçant à toute ſageſſe & doctrine humaine, ils ſuiuent les Eſcritures diuinement inſpi-

Aug. liu. 3. de la doctri ne Chreſt c. 27. & 28.

rees, par lesquelles on marche seurement & à couuert, contre les vents des mensonges & illusions. L'autre, qu'ayans bonne conscience (sans laquelle on ne peut bien esperer) ils interroguent souuent le Seigneur par prieres ardentes, qu'il leur fournisse en Iesus Christ, qui est nostre lumiere, nostre frere, & nostre douceur, prudence contre l'esprit derreur, patience contre l'ennuy des afflictions, & attrempance contre la gloire du monde, & autres affections de la chair. Or Madame, m'estant persuadé que ceste foy non feinte, qui a iadis habité en ce cœur magnanime & boüillant de zele, au seruice du Seigneur, feu de treslouable memoire, Madame Ieanne d'Albret, Royne de Nauarre vostre mere, Princesse tres-accomplie & tres-regrettee des bons, est aussi en vous, qui n'oublierez iamais quelle a esté l'is-

Aug. sur le Pseau. 3.

1. Corin. 1. & 2.
Bernar. au Serm. 20. sur les Cantiques.

ſue de ſa vie & conuerſation,honoree icy bas du martyre,&couronnee là haut au ciel de gloire, où elle viſt en repos, attendant la bien-heureuſe reſurrection,& l'apparition de la gloire de noſtre grand Dieu & Sauueur Ieſus Chriſt. Ie me ſuis enhardy offrir à voſtre excellence ce traicté deffenſif, à fin qu'il voye le iour, l'vtilité en ſoit communiquee au public, ſous le nom & faueur de voſtre grandeur: laquelle n'aura plus de honte de ſe ranger du coſté de ceux qui s'oppoſent par raiſon aux idolatries & fauſſes doctrines de l'Antechriſt, qu'elle a de confeſſer le Fils de Dieu deuant la face de tout le monde,pour ſon ſeul Redempteur, & de faire profeſſion en tous lieux du pur ſeruice d'iceluy, à la grande confuſion de Satan, que vous menez deſia en triomphe, & foulez aux pieds, par la force du Tout-puiſſant,le-

quel estant fidele, vous confermera iusqu'à la fin, & parfera en vous ceste bonne œuure qu'il y a commencee. Ie le supplie de tout mon cœur, Madame, qu'il vous enrichisse de plus en plus en toutes benedictions spirituelles és choses celestes, conserue la personne du Roy nostre Sire, & la vostre, de tout mal: face ployer sous sa Maiesté ses suiets, deliure son Royaume des inuasions & brigandages des ennemis de cest estat & couronne, à fin qu'il puisse conduire son peuple sans aucun destourbier, en equité & iustice, à l'aduancement du regne de Dieu, qui me sera tesmoin que ie suis

Madame,

Vostre tres-humble & tres-obeissant seruiteur

BERNARD DE SONIS.



PREFACE DE L'AVTHEVR.

Deux choses entre plusieurs autres, sont requises à ceux qui doyuent estre iuges des escrits d'autruy, se pouuoir souuenir des raisons proposees, apres les auoir bien digerees & cõceuës: item les rappporter à leur propre & vraye fin. A ces deux functions si necessaires, il n'y a rien si contraire que le meslinge des matieres; au lieu qu'il n'y a rien si propre que l'ordre, bonne disposition, & suitte des raisons & argumens qui seruent à vn mesme propos: si bien que quiconque en vse d'autre façon, laissant & reprenant vn mesme suiet maintesfois, declare ou la grande foiblesse de son esprit, ou la malice de son ame, taschant par ses bigarrures troubler la raison, & peruertir le iugement. Or qui ne blasmera de l'vn & de l'autre vice ce

nouueau champion Iean Sponde en sa declaration, autant improprement diuisee en trois parties, qu'il traitte confusément les poincts qui sont auiourd'huy en controuerse, & sur lesquels s'estant resolu, il s'est departi de la vraye Eglise, qui est l'espouse du fils de Dieu Iesus Christ: parquoy mettant en vsage ceste sentence du Comique fondee en iustice, Que chacun reçoiue ce qu'il a donné, non calomnies pour calomnies, iniures pour iniures: mais bonnes raisons pour apparentes histoires, & tesmoignages certains, entiers, & fidelement rapportez, pour de supposez, pretendus, & falsifiez. Brief, declaration pour declaration, pour respondre par bon ordre, & entasser tout ce qui fait & a esté dit par luy en diuers endroits de son liure sur vne mesme question. I'ay distingué ce contredit par chapitres, disposez non tant selon le rang & dignité des matieres, qu'eu esgard à ce surquoy il insiste le plus. Et pour ce qu'il fait resonner ce nom d'Eglise, & n'a autre but que de s'en couurir, pour faire valoir toutes les impietez qui ont auiourd'huy la vogue en l'Eglise Romaine: aussi commencerons-nous par ce poinct. Il y a deux

preceptes couchez par Æſchines, la pratique deſquels nous eſt auiourd'huy autant vtile & neceſſaire, que le monde eſt rempli d'hommes hypocrites & diſsimulez. Le premier porte, de nous garder de ceux qui n'ont autre choſe en la bouche, que le nom de Republique: le ſecond nous enſeigne, qu'il conuient prendre ceux-là pour brigands & pirates, qui nauigent en vne mer de paroles. Ce qui a peu eſtre tresbien adapté en ſon viuant audit Sponde: & conuient tresbien encore auiourd'huy à ſon Docteur, & trois fois treſgrand Maiſtre, du Perron, Eueſque d'Eureux, au coing Papal: qui fondent en diſcours, n'eſcriuent ne couchent que mots recerchez, vſent de façons de parler bien meſurees, employẽt tout ce qui ſe peuſt d'art: n'eſpargnent ce que Dieu a donné à leur nature pour combatre la verité, & y reſiſter de paroles: & qui plus eſt, ne crient que l'Egliſe, à l'exemple des faux Iſraëlites, qui à tous propos auoyent en la bouche, le Temple, le Temple du Seigneur, Ierem. 7. *Mais quoy qu'ils taſchent par leur beau langage (à la façon des Sirenes) endormir les ames ſimples, & les deſtourner du chemin &*

tracq salutaire, pour les ietter dans des precipices, ou faire eschoüer sur des bancs : i'espere que ceste beauté fardee sera d'elle-mesme suspecte à tous hommes amateurs de ce qui est naïf & vray, qui ne s'arrestans à l'escorce sucree de mots, & belle robe dont ils reuestent leur captions & sophisteries, perceront iusqu'à la mouëlle, & iusqu'au vif de leurs argumens & raisons. Sponde respond, que ce n'est sans cause qu'ils crient l'Eglise, car c'est ce que nous attaquons, & surquoy noz premiers Docteurs se ruërent. Si l'Eglise n'est qu'ignorance de Iesus Christ, corruption de la saine doctrine, idolatrie contre Dieu, & tyrannie sur les ames, nous l'accordõs. Mais quel si brutal n'apperçoit, que le Medecin qui combat la fieure qui est au corps, n'en veut point au corps; pour la santé duquel il trauaille ? c'est donc tres-mal cõmencé, & ainsi chacun peut iuger quel en sera le bastiment, puis qu'il est fondé sur ces non colomnes, mais calomnies & mensonges, à sçauoir, que nous voulons façonner vne Eglise à nostre poste. C'est bien fait de preuenir le reproche, si cela ne compete pas mieux à ceux qui en toutes ses parties l'ont vilai-

nement desfiguree. Item, que nous creuons le ventre à nostre mere, & ne sçaurions viure sans la faire mourir. I'employeray le dire d'vn de leurs Papes: Vita Caroli, mors Conradini. *La mort de l'Eglise, c'est la vie de vostre Babylone : & la vie de celle-la, la mort de ceste-cy à quoy nous tendons, pour faire viure celle, de qui vous-vous dites à fausses enseignes, enfans. Car ceux-là qui n'ont Dieu pour Pere, & Iesus Christ pour frere, ne peuuent auoir l'Eglise pour mere, qui n'habite point auec autre, qu'auec son espoux. La chose estant donc ainsi, comme il apperra, Dieu aidant, par la preuue: & cependant appoinctez contraires, c'est precipitement que nostre nouueau aduersaire a chanté le triomphe deuant la victoire, & mal à propos appliqué à nous, ce que iadis fust dit aux Donatistes par sainct Augustin* De verbis Domini serm.46. cap.8. *Car que faisons-nous en preschant vn seul Iesus Christ, que ce que luy-mesme nous commande, & ensuyuant l'exemple de ses Apostres, nous monstrer vrais successeurs de leur doctrine?* 1. Corinth.2. vers.1. & 2. Gal.6. Philip.3. *Nous enseignons celuy en qui gist*

*la vie eternelle,& salut des hommes,*Math. 1.Iean 2.& chap.17.vers.3. 1.Corinth. 1. *Et l'esleuons haut par la predication de l'Euãgile,non pour l'opposer à l'Eglise de laquelle il est le chef. Mais à l'Antechrist, qui a bandé tous ses nerfs dés pieça, pour degrader le fils de Dieu de ses charges,& nous priuer de ses fruicts. Mais il sera tantost temps de ioindre & faire choquer cause contre cause,raison contre raison,dont i'espere auec l'assistance & adresse de cest Esprit de verité,qui promet à ses seruiteurs bouche & parole, à laquelle les ennemis ne pourront resister, faire cognoistre à chacun qui prendra le loisir de lire ceste briefue & petite response, Sponde auoir esté mieux enseigné, qu'il n'a profité, puis que quelque apparence de raisons luy ont si fort esblouy la veuë, & fait perdre toute cognoissance du droit chemin où il estoit, qu'il ne l'a plus recognu: n'y ayant rien cependant si aisé, que de faire esuanouir ces fumees captieuses, qui luy en ont desrobé la veuë. Que s'il s'est fainct pour auoir esté ou du nombre des Academiques, qui mettent tout en dispute, & iouënt plusieurs personnages, pour monstrer la viuaci-*

té de leur eſprit, ou du rang de ceux à qui viuans ſans religion, toutes religions ſont indifferentes, deſquelles ils prenent le maſque, maintenant d'vne, maintenant d'autre, autant qu'elles ſeruent (ainſi que quelque Philoſophe diſoit des ſermens) à peſcher leurs commoditez. Il experimente à ceſte heure comment il s'en trouue, & s'il faut ſe iouër de Dieu & de ſon ſeruice, & employer tant d'imprecations pour mieux ſe cacher. Ce que ie ne dy ſans ſubiect: car pluſieurs ſcauent, quel exercice de pieté il faiſoit à Baſle, & l'occaſion pour laquelle il s'eſtoit retranché de l'Egliſe Françoiſe, pour viure en toute licence. Or quand meſme par ignorance il auroit eſté prins és filez des abuſeurs, il n'eſt pourtant excuſable, tant pour s'y eſtre luy-meſme à ſon eſcient ietté, & auoir cerché le danger ſans meſurer ſes forces, eſtant verſé ſi peu que rien és myſteres de la foy, ainſi qu'il monſtre bien par ſon eſcrit: que pour auoir donné ſcandale & occaſion de choper aux infirmes, & à ceſte raiſon fait digne d'vne telle & ſi grande peine, qu'il luy euſt mieux valu auoir, ſelon la ſentence de Ieſus Chriſt, vne meule de mou-

lin attachee au col, & estre precipité au profond de la mer. Ie sçay bien que les fautes qui procedent d'ignorance, sont moindres & plus supportables que celles qu'on commet par malice, principalement en ce que le remede d'instruction est pour celles-là, & non pour celles-cy. C'est ce que ledict Sponde fait semblant de demander en plusieurs endroits de son liure, sommant vn chacun, ou de ne blasmer ses actions, ou d'informer & rabatre ses raisons par de meilleures & plus fortes pag. 54. *C'est aussi pourquoy ne pouuant faire le premier, qui est de ne condamner sa cheute sans consentir à son peché, & estre auec luy coulpable d'vne mesme reuolte, ie me suis mis en deuoir selon ma petite capacité, d'examiner tous ses argumens à l'esquierre des Escritures sainctes, & monstrer par icelles leur obliquité & foiblesse: non que ce ne soyent les mesmes obiections que les Docteurs Papistiques ont tousiours en la bouche, desguisees par autres termes, ausquelles a esté respondu par plusieurs sçauans Theologiens de ce temps, si clairement & si solidement, que ie confesse n'apporter rien ou fort peu de mon industrie en ceste*

response. Mais puis que ce qui est dit ou en general, ou aux autres, ne nous esmeut pas tant, & ne resueille point nos sens si viuement, comme ce qui nous est addressé en particulier, & se rapporte à nos conceptions: ie tascheray de faire voir & comprendre à ses semblables, c'est à sçauoir à ceux qui l'ont desia, ou le voudroyent imiter, fondez sur ses pretendues raisons: Ce qu'il n'a peu lire ne trouuer (par sa faute) és doctes escrits de ces excellens personnages, dont nous venons de parler. Or pour la fin, ie prie les Lecteurs ne trouuer estrange, si ie parle à Sponde és premiers chapitres tout ainsi que s'il viuoit, car aussi n'estoit-il adonc decedé: & Dieu m'est tesmoin, qu'vne de mes fins, entreprenant à luy contredire, regardoit à son salut, & à le redresser de son desuoyement, s'il eust pleu à Dieu benir mon labeur. On m'excusera aussi, si i'accumule beaucoup de passages, & les couche bien au long (voire iusqu'à estre ennuyeux des docteurs anciens tant Latins que Grecs) ce que ie fay, non par ostentation aucune, mais pour (s'il faut dire ainsi) pocher les yeux des tesmoignages de l'antiquité, ceux qui refusent

fusent la lumiere qui leur est offerte en la parole de Dieu, aiment mieux bastir leur foy sur les hommes, que sur le Seigneur. Et par mesme moyen i'ay voulu monstrer le contraire des calomnies dont ils nous chargent, que nous n'auons nul consentement de doctrine auec les Anciens: que nous sommes leurs ennemis : que nous tronquons leurs sentences & dicts, & autres tels reproches qui sont tresfaux, & pour lesquels faire encore mieux esuanouïr, i'ay produict les authoritez pour la plus part en la langue de laquelle l'Autheur s'est serui en escriuant : ce qui rend trescertain à vn chacun, qu'il n'y a icy rien de supposé. Or neantmoins ceux qui n'ont la cognoissance des langues n'y perdent rien : car ou mot à mot, ou sommairement & en substance, le vray sens leur est presenté. Dieu fasce la grace à ceux qui desirent le seruir selon sa saincte volonté, & euiter les morsures veneneuses des faux Docteurs, & se desuelopper de toutes doutes, pouuoir profiter autant en la lecture de cest escrit, & s'eschauffer si ardemment au zele de la gloire de Dieu, & sainct desir de perseuerer en la foy de son

Fils nostre Seigneur Iesus Christ iusqu'à la fin : que les enfans de ce siecle se sont endurcis en leurs idolatries & faux seruices, & les supposts de l'Antechrist resioüis au renuersement & naufrage de celuy duquel nous parlons.





RESPONSE A LA DECLARATION DE IEAN DE SPONDE, touchant les cauſes & raiſons de ſa pretendue conuerſion.

CHAPITRE I.

De la ſubſiſtence & generalité de l'Egliſe en la terre, où eſt monſtré qu'il y a Egliſe au monde, & n'eſt qu'vne.



'Vſage de l'Egliſe eſt neceſſaire à tous les hommes, voire ſans cōparaiſon plus grād que de l'amitié ou du Soleil : car pour elle tout a eſté fait, & à cauſe d'icelle le monde eſt conſerué & maintenu en ſon eſtat. Ce que nous accordōs, qu'il y a Egliſe au monde, & ſur la terre, qui n'eſt que l'aſſemblee des vrais fideles & Chreſtiēs, ſous la conduite de Chriſt leur

Roy: auec lequel il nous faut auoir communion, & estre trouuez de ce peuple peculier & esleu, pour participer au salut, que Iesus Christ donne seulement à son corps. Ceste conionction des membres entr'eux,& d'iceux auec leur chef estant spirituelle, les liens sont de semblable nature,& sont ces trois, le consentement en la foy & saine doctrine,& verité qui est selon pieté: Item la charité de cœur pur,& dilection feruente que nous deuons porter en general à tout ce regne, que S. Pierre à ces fins appelle fraternité & mutuellement les vns enuers les autres: le troisieme regarde l'obeissance qu'vn chacun doit rendre à l'ordre establi sur ceste gent saincte, selon les reigles generales couchees en la parole de Dieu. Nous disons donc, que s'il y a assemblee & multitude en la terre, en laquelle Iesus Christ preside, à laquelle il assiste, & auec laquelle il soit, il y a Eglise icy bas. Or la premiere partie est vraye, si nous ne voulons contredire à Iesus Christ mesme, & reietter le tesmoignage de sainct Matthieu, chap. 18. & 28. Parquoy nul ne peut douter de ce que nous auons dit au commencement & dés l'entree de ce chapitre, s'il y a Eglise militante, il faut qu'elle soit en la terre, car celle qui est au ciel est triomphante. Or il y a Eglise militante & qui guerroye Eph.6. Rom.16. 1.Pier.5. ceste Eglise est doncques sur la terre. Nous confessons aussi & aduouons, que ceste Eglise n'est qu'vne. Car Iesus Christ n'est point diuisé, il n'y a qu'vne foy, vn Dieu, vn Mediateur, vn Baptesme, vne esperance dit sainct Paul Eph.4. Ce que le Fils de

Dieu nous enseigne d'vn Pasteur & d'vne bergerie Iean 10. ne doit estre mis en doute, ains tenu pour certain. En fin puis qu'il n'y a qu'vn chemin pour nous conduire au Royaume des cieux Matthieu 7. il n'y peut auoir qu'vne Eglise, qui marche certainement & chemine sous la conduite de son espoux Iean 14. Parquoy iusqu'icy il n'y a point de different au poinct de l'Eglise, auquel deuant qu'entrer, que Sponde se souuiene de ce qu'il dit, pag. 57. qu'en l'Eglise les brebis de Iesus Christ n'entendent que sa voix, & ne mangent que sa pasture: ce qu'estant tres-vray, car c'est le Souuerain Pasteur qui l'a prononcé Iean 10. Il s'ensuit que l'Eglise Papistique n'est point la vraye Eglise, où on y oit & reçoit la voix & paroles d'autres, que du souuerain Pasteur & Euesque de nos ames. I'aduerti aussi Sponde, d'estre plus constant en ses negatiues ou affirmatiues, touchant l'Eglise & autres poincts, qu'il n'est en son escrit, où il confesse franchement de quel esprit il est mené, luy qui presse tant la diuersité d'opinions, qui est en ceux qui combatent la Papauté, pour s'en preualoir cōtre nous: & que ne s'accorde-il auec soy-mesme? que ne range-il son entendement à conceuoir choses semblables? ou pourquoy n'vse-il d'vne mesme reigle & pierre de touche àfin que tout ce qu'il nous donne soit esgal & de pareil prix? En la pag. 16. il cōdamne Iean Caluin & Iean Hus, d'auoir dit que l'Eglise que nous croyons au Symbole est cognue à vn seul Dieu, que ce n'est que l'assemblee des predestinez, que elle a son fondement sur la secrette election de

Dieu, & qu'autres ne ſont receus en ceſte Egliſe que ceux qui par la grace d'adoption ſont enfans de Dieu, & vrais membres de Chriſt, par la ſanctification du ſainct Eſprit, & comment la difinit il luy-meſme en la pag.57? C'eſt la cõpagnie où Dieu ſe plaiſt, la compagnie liee de l'vnion de la charité, toute entiere, toute d'accord depuis vn bout du monde iuſqu'à l'autre : Et plus haut, Que c'eſt noſtre rendez-vous, noſtre retraite, noſtre ſeureté, où Dieu eſt luy-meſme auec nous, où il veut que nous ſoyons auec luy iuſqu'à noſtre mort: Cela peuſt-il eſtre dit d'autres que des vrais fideles viuans icy, & ceux qui ſont ordonnez à ſalut?

Mais nous reſeruons à vn autre lieu la reſolution de ceſte queſtion. I'adiouſte encore, comment l'appelle-il? la cõpagnie de ceux que Dieu trie particulierement pour ſoy: car il accorde que de ceux que Dieu appelle generalement, il en choiſit & s'en reſerue quelques vns ſpecialement. Il faut qu'il confeſſe de ſes propres paroles bon-gré mal-gré, que l'Egliſe ſe prend en deux ſortes, & que ce nom à bon droit & proprement, eſt donné à ceux là ſeuls qui ont la foy, qui ne ſont autres que les eſleus, Tit.1.ver.1.2. Car c'eſt à cauſe d'eux que les hypocrites meſlez parmy, participent à ce nom & à ce tiltre. *Propter quod autem vnumquodque tale, & illud magis tale.* Si on replique, que le Symbole parle de ceſte Egliſe comparee au champ, où il y a de l'yuroye parmy la bonne ſemence, Matth.13. comparee à l'aire, où la paille eſt parmy le froment, Matth.3. Luc 3.

à l'aſſemblee des nopces où toutes ſortes d'hommes ſont receus bons & mauuais, bien veſtus & deſchirez, Matth. 22. C'eſt donc errer de reſtreindre ceſt article aux ſeuls vrais Chreſtiens, & Iean Hus s'eſt foruoyé de refuſer ce nom d'Egliſe à telle congregation. Ie reſpon, que puis qu'il eſt parlé en ceſte cõfeſſion de foy, de l'Egliſe conſideree en ſon tout & en ſa generalité, qui s'eſtend & s'eſpand & au ciel & en la terre, qu'il eſt commandé de la croire, & qu'il nous y eſt monſtré le fruict & efficace de la mort de Ieſus Chriſt: nous ne pouuons entendre principalement & proprement ces paroles (Ie croy la ſaincte Egliſe vniuerſelle,) que de ceux qui ſont les vrais heritiers de Dieu, & coheritiers de ſon vnique Fils: ſouſtenant au reſte, que ce deſſus eſt vne pure calomnie improperee à ce ſainct martyr & bon ſeruiteur de Dieu, laquelle il eſt aiſé de purger de ſes propres paroles, prinſes de ſon liure qu'il a fait de l'Egliſe, chap. 1. *Eccleſia ſecundum Græcos, dicitur congregatio ſub vno regimine contenta, vt 2. Politic. cap. 7. docet Ariſtoteles, ideo ſecundum iſtam ſignificationem, congregatio omnium hominum dicitur Eccleſia, iuxta illud Matth. 25. Quum venerit filius hominis, &c.* & au cha. 4. *Aliquid eſt in corpore Chriſti myſtico, quod eſt Eccleſia, & tamen non eſt de Eccleſia, quum non ſit pars eius. Quomodo eſt omnis Chriſtianus præſcitus de ipſo corpore tanquam ſtercus finaliter egerendus, & ſic aliud eſt eſſe de Eccleſia, aliud eſt eſſe in Eccleſia: & patet quòd non ſequitur, ſi quicunque viantes ſunt in Eccleſia, tunc ſunt de Eccleſia, ſed è contrà: Nam ſcimus Zizaneam creſce-*

re inter frumenta, coruum pasci in eadem area cum columba, & paleam inhorreari inter grana, & tamen est incommunicans distinctio inter ea. Et plus bas, *Adhuc est notandum, quòd, vt multi dicunt, quadruplex est habitudo viatorum ad sanctam matrem Ecclesiam. Quidam enim sunt in Ecclesia nomine & re, vt prædestinati obedientes Christo, Catholici: Quidam nec re, nec nomine, vt præsciti Pagani: Quidam nomine tantum, vt præsciti hypocritæ: & quidam re, licet videantur nomine esse foras, vt prædestinati Christiani, quos Antichristi satrapæ vidētur in facie Ecclesiæ condemnare.* Celuy qui dit que l'assemblee de tous hommes, à sçauoir de ceux qui comparoistront quelque iour deuant Iesus Christ, où il y aura brebis & boucs, se peut appeller l'Eglise, restraint-il ce nom d'Eglise aux seuls esleus? Celuy qui enseigne que les reprouuez qu'il appelle precognus sont en l'Eglise, comme le crachat ou saliue, l'vrine, la fiente, l'apostume est au corps, se forge-il en ce monde vne Eglise composee des seuls vrais fideles? Celuy qui s'accorde auec les Peres anciens, que les hypocrites ont habitude & relation de nom à l'Eglise saincte, dit-il qu'ils en soyent du tout separez? & qu'ils ne prenent le nom de Chrestiens, & d'enfans & membres de l'Eglise? Huez donc contre Iean Hus tant que vous voudrez, & l'appelez heretique dix mille fois, ses escrits se leueront en iugement contre vous, & contre ses boutefeux & meurtriers au dernier iour. Il me semble que ie ne doy passer à Iean Spōde ce que ie ly en la marge de la pag. 57. Que le chemin du salut est vn, à sçauoir celuy de l'E-

glise. Ces mots signifient, ou que l'Eglise est le chemin, & que c'est elle qui sauue, ce qui est vn blaspheme : Car Iesus Christ seul est la voye, la verité, & la vie Iean 14. Ou que le chemin de salut, est le chemin que tient l'Eglise: qui est parler fort obscurément, & en tresmauuais dialecticien, car selon les reigles de bien enseigner, les demonstrations ne se font iamais par les genres, ou causes externes & esloignees, mais par les causes essentielles & immediates de l'effect. Il faloit donc dire (& c'eust esté parler comme l'esprit de Dieu) que la voye à salut, est vn Iesus Christ apprehendé par vraye & viue foy, & enseigné en la vraye Eglise. Remarquons au demeurant que l'Eglise est tellement disperse par tout, qu'il ne faut pas penser qu'en chasque region & païs, en tout temps, on trouue des Eglises particulieres : il nous doit suffire pour croire l'Eglise vniuerselle, que la difference des lieux & personnes est ostee par la venue de Iesus Christ, qui a abatu ceste paroy moitoyenne qui estoit entre les Iuifs & Gẽtils, & a rompu la closture de la paroy d'entre-deux Eph.4. verset 14. Iean 10. Item qu'en l'Eglise vniuerselle, il n'y a pas plus pour la forme essentielle qu'és Eglises particulieres, & que ce n'est pas vn tout-composé d'especes & parties contraires, ou membres diuers, & de diuerse nature, quant à certains officiers dont l'vn soit, & s'exerce en vn Royaume & coing du monde, & l'autre en vn autre: Car les vocations & charges ecclesiastiques sont pareilles, & de pareille dignité en tous lieux, & sont encloses dans le de-

ſtroit des aſſemblees particulieres des villes, villages,& prouinces.La pomme de grenade cõmpoſee & baſtie de pluſieurs grains de meſme ſubſtance & forme,diſtinguez neantmoins par certains entre-deux, & qu'vne meſme eſcorce contient, dequoy il eſt parlé 2. Chroniques 4.verſet 13. Item vn chandelier auſſi fait de pluſieurs branches appuyees ſur meſme baſe,n'expriment point mal ce que nous diſons : non plus que les rameaux qui ſe tienent à vn tronc d'arbre, les ruiſſeaux qui decoulent d'vne meſme ſource, les lignes tirees d'vn point à vne meſme circonference, qui ſont les ſimilitudes de ſainſt Cyprian: parquoy Hierôſme Preſtre Romain a bien dit, qu'en quelque part où il y aura Eueſque, l'Eueſque de ce lieu-là eſt en pareil degré & d'vne meſme dignité & preſtriſe que celuy de tout autre lieu,ſoit à Rome,ſoit à Gobio,ſoit à Cõſtãtinople, ſoit à Rhege, ou en Alexandrie.Et là meſme, encor il tranche court,qu'il ne faut point penſer que l'Egliſe qui eſt à Rome, ſoit autre que celle qui eſt par tout le monde: & les Gaules,& l'Angleterre, & l'Affrique, & la Perſe,& l'Orient, & les Indes, & toutes les nations Barbares, dit-il, adorent vn Chriſt,obſeruent & gardent vne meſme reigle de verité.

Nous diſons neantmoins & accordons audit Sponde, que pluſieurs aſſemblees & ſocietez prenent le nom d'Egliſe, qui ne ſont point la vraye ny vrais membres de ceſte vnique: car ſi Satan ſe transfigure en Ange de lumiere, ce n'eſt point de merueille, ſi ſes Apoſtres, qui ſont faux

Apoſtres, ſe deſguiſent en Apoſtres de Ieſus Chriſt 2. Corinthiens, 2. verſet 13. 14. Ce n'eſt point, dy-ie, eſtrange, ſi Babylone, ceſte grande paillarde effrontee, de laquelle il eſt parlé au 17. de l'Apocalypſe, ſe vante & crie tout haut, que c'eſt elle qui eſt l'Eſpouſe de Ieſus Chriſt. Et ceſte vierge chaſte & pure de laquelle ſainct Paul & les autres Apoſtres ont eſté les paranymphes 2. Corinthiens, 2. verſet 1. Ie dy donc, que tous les heretiques qui ont fait ſchiſme en l'Egliſe, ont aſſeuré qu'ils eſtoyent l'Egliſe, la maiſon de Dieu, & la porte du Ciel. Mais ie nie que les eſtats, Republiques, païs, Royaumes, qui ont receu la reformation & pureté du ſeruice de Dieu en ce dernier temps, doyuent eſtre mis en ce rang, qui eſt toutesfois là où Sponde viſe en la page 58. & n'apperçoit point que l'Egliſe Romaine & Papiſtique qui fait reſonner à pleine bouche ce tiltre de Catholique, n'en a guere autre choſe que le nom & l'ombre. Pour la fin de ce chapitre. cecy eſt conſiderable, que Dieu (dont gloire luy en ſoit rendue) a tiré du cœur de Sponde pour le pẽſer, & de ſa main pour l'eſcrire en la page 55. & 56. que nul ne peut entrer en ceſte Egliſe vraye, & en eſtre membre, ſi Dieu ne le conduit d'vne colomne de feu, & d'vne nuee : ſi Dieu ne le trouue deuant qu'il le puiſſe cercher, ſi la lumiere qui eſt toute dans le Ciel, ne luy eſt aportee par le ſainct Eſprit, à fin qu'il ne s'eſgare du droit chemin, parmy tant de diuerſes routes, & qu'il ne bronche en vn chemin ſi pierreux. Où eſt donc le franc-arbitre, qu'il maintient & approuue auec

son Eglise Papistique & Romaine? pag.48. Voila le iuste salaire de ceux qui tournēt le dos à Dieu, & combatent la verité, d'estre trouuez & surprins se desmentir manifestement eux-mesmes.

CHAP. II.

De la cognoissance & veuë passiue de l'Eglise, où est debatu, si l'Eglise est tousiours visible.


E n'est sans cause que l'Apostre nous a predit de l'Antechrist 2. Thessalon. 2. qu'il seroit assis au Temple de Dieu : signifiant par ces propos, que non seulement il y exerceroit sa tyrannie, mais aussi il se seruiroit de ses masures & ruines, pour forteresse & boulevart, tant à fin de se cacher derriere (lors qu'il seroit assailli) que pour de là faire la guerre aux Saincts, auec toute asseurance & sans crainte d'estre reprins. L'experiēce nous œuure ce passage: qui est telle, que les ennemis n'ayans dequoy tenir autrement, par leurs responses fondees ou sur ceste vaine iactance qu'ils sont l'Eglise, aux ordonnances de laquelle (bien que contraires à l'Escriture saincte) ceux qui contredisent, sont coulpables du feu temporel & eternel : ou sur cest inconuenient, que sera deuenue l'Eglise, si le Pape est l'Antechrist, & autres semblables? ont donné occasion à plusieurs questions qui s'agitent auiourd'huy, dont entr'autres ceste-cy en est vne, si l'Eglise est tousiours visible, & peut estre, cognue de tous. Sponde veut enseigner que l'Eglise se void, mais que ce n'est point d'elle-mesme:

& cõfirme le dernier par la cõparaiſon & diſſimilitude du ſoleil,lequel eſclaire en tenebres, & les chaſſe. Si doncques l'Egliſe ſe voyoit d'elle-meſmes,chacun,dit-il,la verroit &cognoiſtroit:mais à quoy cecy? Il faut parler plus clairement, ſi tu veux eſtre entendu : ie iuge par l'entree qu'il ſera plus difficile de cõprendre ſes conceptiõs,que de vaincre ſes raiſons. Il y a pluſieurs choſes qui ſe voyent d'elles-meſmes & font voir les autres,cõme la lumiere,qui neãtmoins ne peut eſtre apperceuë que de ceux qui ont des yeux : ce qui n'eſt point donné à tous, teſmoin les aueugles. Tous auſſi ne peuuent voir &cognoiſtre l'Egliſe,ny Ieſus Chriſt, car tous n'ont point des yeux à tel vſage. Or oyõs les raiſons amenees pour cõfirmation que l'Egliſe eſt viſible. Pour trouuer l'Egliſe, dit-il à la marge de ſon liure pag. 58. il faut *qu'elle* ſoit viſible,ouy! Il faut que tout ce qu'on trouue ſoit viſible:tu es dõc encore en cerche de Dieu,& ne l'as point trouué,car il eſt inuiſible.O que c'eſt bien argumenté pour vn commencement! & les lecteurs en iugeront. Que dit-il apres? Que l'Egliſe eſt vne aſſemblee d'hommes qui ſe voyent, & font eſtat de ſeruir Dieu, où les vns enſeignent, & les autres ſont enſeignez, & par-ainſi qu'elle eſt viſible .Nous accordons que quand l'Egliſe eſt aſſemblee, & a le miniſtere, c'eſt à dire, la predication de la parole de Dieu, l'adminiſtration des Sacremens, & l'exercice de la diſcipline,elle eſt viſible: mais nous nions que elle ait touſiours moyen de s'aſſembler,ou qu'elle iouïſſe en toutes ſaiſons du miniſtere.Il preſſe,

reſpondant à ce que nous diſons, que Dieu ſeul void l'Egliſe, à ſçauoir, que puis que Dieu a daigné ſe rendre viſible comme nous, en prenant à ſoy la nature humaine, pour ſe monſtrer à nous: qu'il n'eſt point ſi enuieux pour nous deſrober la veuë de ſon Egliſe, & qu'il n'eſt ſi peu charitable de nous cacher vn tel threſor. Nous diſons voirement apres le ſainct Apoſtre, que Dieu ſeul cognoiſt ceux qui ſont ſiens 2.Timot.2. mais nous ne rapportons point ceſte ſentence à l'Egliſe, compoſee de tous ceux qui ſont appellez par le miniſtere & voix des hommes, mais à l'Egliſe des eſleuz & vrais fideles appellez au dedans par le ſainct Eſprit, & n'attribuons point à defaut de charité, enuie & larcin, qui ſont termes pleins de blaſpheme: Si l'Egliſe n'eſt touſiours viſible, c'eſt à dire, ſi elle n'exerce point le miniſtere: mais à vn iuſte iugement de Dieu, qui punit ainſi l'ingratitude des hommes Amos chap.8. Apoc.cha.2. La raiſon aueugle de l'homme replique, où cercherons-nous Dieu, s'il ne nous mõſtre où il ſe tient? O blaſpheme! Dieu eſt donc à ton conte & ſelon ton langage, tenu de t'enſeigner, & faire voir ſon Egliſe: & ne le faiſant, tu en ſeras quitte de ne l'auoir point ſerui? Que Dieu reſpõde, s'il luy plaiſt, luy-meſme, qu'il ne s'eſt iamais, & ne ſe laiſſe ſans teſmoignage de ſa preſence & volonté, ſuffiſans pour rendre l'homme inexcuſable: mais que de ſa grace & liberalité, il ſe manifeſte en Ieſus Chriſt par ſa parole en l'Egliſe, à ceux que bon luy ſemble Matth.11.ver.25. Qu'adiouſte-il? Que l'Egliſe n'eſt point toute inuiſible. Toute l'Egliſe

Catholique & vniuerſelle en corps, eſt inuiſible, c'eſt à dire, nul ne l'a iamais veuë aſſemblee en vn, ny n'a veu tous les membres d'icelle. Quoy donc? Pluſieurs parties de ce tout ont eſté veuës, ſoit par vn, ſoit par pluſieurs, en diuers temps & lieux. Nous ne diſons donc point que l'Egliſe Catholique ſoit inuiſible, conſideree ſeparément en ſes membres, mais bien en ſon tout: parquoy ce n'eſt point noſtre langage qu'elle ſoit toute inuiſible. Mais que dit-il, luy? Que Dieu ne ſe iouë point de nous auec des fantoſmes, & que ſes biens ſont tous eſſentiels & ſolides. Et qu'eſt-ce que i'oy? il n'y a rien d'eſſentiel & ſolide que ce qui ſe void, c'eſt l'eſcole des Sadduceens qui produit telles maximes: Dieu donc, les Anges, & eſprits des hommes qui ne ſe voyent point, ſont des fantoſmes? Fy, que ce propos ſent ſon Athee! peut eſtre l'argument qui ſuit eſt de plus grand poids en la pag. 59. Que les Chreſtiens ne ſont de pire condition que les Iuifs, entre leſquels ont eſté le Temple & l'Arche. Comme ainſi ſoit donc que la venue de Ieſus Chriſt n'empire point l'eſtat de l'Egliſe, ains l'a-meliore de beaucoup, la raiſon veut, que l'Egliſe ſoit viſible entre les Chreſtiens. S'il ſe prouue que l'Arche ait eſté touſiours entre les Iuifs, & qu'ils ayent eu touſiours le Temple viſible deuant leurs yeux, pour y rendre à Dieu le ſeruice externe, ie me rends: & comme diſent les Clercs, *Submitto faſces*, & me recognoy vaincu. Mais il eſt ainſi que l'Arche a eſté prinſe, & leur a eſté rauie par pluſieurs fois, & l'alliance de Dieu demeurãt encore auec ce peu-

ple, ils ont esté chassez du Temple, & priuez de la veuë & presence d'iceluy, estans menez captifs en Babylone. Partant que s'ensuit-il? sinon que comme le Temple fust en partie demoly & bruslé & rendu inuisible à la pluspart du peuple, qui n'abitoit point au pays: qu'ainsi Dieu courroucé iustement contre les hommes, leur a osté la face de son Eglise, à sçauoir, le sainct ministere & culte exterieur de religion conforme à sa Parole, se seruant de l'Antechrist, qui n'a laissé en tout cest edifice, que quelques vieilles masures. Sponde afferme à l'opposite, qu'il y a eu tousiours & y aura assemblees certaines & indubitables des hommes qui seruent Dieu. Ie modifie ceste proposition en ceste sorte, qu'il y a eu, & y aura des hommes, iusqu'à la fin, qui seruiront Dieu: mais non assemblees d'hõmes fideles, ou biẽ que ces assemblees n'ont point esté tousiours visibles à tous. Elie se plaint qu'il est seul, les familles de Noé & d'Abraham, qui estoit le logis de la vraye Eglise, n'ont esté cognues à tout le monde. Daniel prie seul chap. 7. Les Apostres s'assemblent en secret & de nuict, pour la persecution, ainsi que sainct Luc l'enseigne és Actes cha. 1. & 2. & 12. & l'Eglise primitiue n'ose paroistre de iour. Tertulian en son apologetique, & Pline à Traian le testifient. Noꝰ disons dõc, que l'estat de l'Eglise est tel, que quelque elle fois est cognue de Dieu seul, quelque fois des fideles seulement, & non encore de tous: aucunesfois ceste mesme Eglise apparoist en la face de tout le monde, & des plus meschans mesmes. Sponde estime autrement, car, dit-il, si

cela

cela estoit, le diable auroit plus de prerogatiue que Dieu, qui seroit contraint pour garentir ses troupeaux du loup, de les cõduire en cachette, de peur qu'on ne les luy rauisse d'entre les mains, s'ils paroissent tant soit peu. En ce faisant c'est se recognoistre inferieur en puissance à l'ennemy, & n'auoir que de ruses & quelque industrie pour faire euader son Eglise, & desrober quelques hommes pour les sauuer. Ceste replique sort & à esté bastie aussi bien que le reste de semblable estoffe, en la boutique de celuy qui est le pere de mensonge, autheur de calomnies, & qui n'vse luy-mesme que de captions & ruses pour seduire les hommes. En voici bien! Disons-nous que c'est l'impuissance de Dieu, qui fasse que l'Eglise ne soit tousiours visible? Comme s'il ne la pouuoit sauuer qu'en la cachant. N'attribuõs-nous point cecy plustost à sa iustice, qui vange ainsi les pechez des hommes, & l'ingratitude d'iceux, en laschant la bride au diable, pour esmouuoir des persecutions, qui apportent des horribles dissipations en l'Eglise? Parquoy raisonner en ceste façon, c'est estre Sophiste. Mais les seuls Elenches d'Aristote descouurent ces subtilitez, & ostent ces masques. Il n'y a non plus de solidité en la raison que s'ensuit, prinse du 16. de S. Matthieu: là Christ promet de bastir si bien & si solidement son Eglise, que les portes ou puissances d'enfer, ne pourront rien contr'elle. L'illation de ce propos tend à dire, que l'Eglise est tousiours visible: car Iesus Christ parle de l'estat & de la pierre sur laquelle il bastiroit; qui sont tout termes de for-

ce plustost que de subtilité, dit de Sponde. En l'escole pour bien faire voir la consequence & suite de ce propos, on bastiroit ainsi l'argumēt: Ce qui est ferme, immobile, & solide & ne peut estre iamais ruiné, est tousiours visible : or l'Eglise qui est vn bastiment, & bastiment fondé sur la pierre & sur la roche, est de duree eternelle, doncques elle est tousiours visible. Si ces propos sont bien liez, & que ces consequences soyent trouuees bien & necessairemēt dependātes du precedent: il faudra dire que Dieu est tousiours visible, par ce qu'il est Eternel & Tout-puissant, qui repousse toute force & violence qu'on luy voudroit faire. Si on demande, à quoy se rapporte ceste subsistance & duree que Dieu a promise à son Eglise? Ie respon, non à ce qui est accidental à ladite Eglise, comme est d'estre mise en la veuë de tous, mais à ce qui luy est essentiel, à sçauoir à la foy & doctrine : parquoy apporter de telles raisons pour prouuer que l'Eglise est tousiours haut éleuee, exposee aux yeux d'vn chacun, est estre fort grossier & biē visible, ou il n'y a rien de subtilité ny d'esprit. Ceci a plus d'apparence, que Iesus Christ, qui est le chef principal de l'Eglise estant visible, doit aussi auoir vn corps visible & non inuisible, autrement il seroit vn monstre : il n'est point icy question de sçauoir si l'Eglise de sa nature est visible, & peut estre veuë, mais si elle est de fait & actuellement veuë & cognue. Iesus Christ à vn vray corps visible, & neantmoins il ne se void point à present: le defaut n'est point au corps de Christ, mais à la distance des lieux, & à

ce voile des cieux qui est entre-deux. La lune est tousiours visible, mais sa veuë nous est quelquefois ostee, maintenant par la conoinction du Soleil, maintenant par l'ombre de la terre. Ainsi en l'Eglise il y a quelque chose visible, car elle est composee d'hommes: mais pour plusieurs empeschemens qui se mettẽt entr'elle & les hommes, on ne la peut apperceuoir. Or quand mesme l'Eglise de sa nature seroit simplement de substance spirituelle, Iesus Christ en seroit-il pourtant chef mõstrueux? L'est-il des Anges qui sont esprits & partie de l'Eglise triomphante? C'est disputer auec les petis enfans par argumens de foin. Sponde pense auoir iusqu'ici suffisamment prouué ses pretentions. A ceste cause il se iette aux responses de nos argumens, mais non auec plus de rondeur, solidité & verité, qu'en ces impugnations. Il allegue ce qui est vray, & que nous maintenons, que l'apostasie vniuerselle est aduenue en l'Eglise par l'œuure du diable, & le ministere de l'Antechrist, selon la prophetie de sainct Paul, 2. Thessalon. 2. & que neantmoins Dieu a conserué quelque poignee ou petit nombre, & pour parler auec l'Esprit de Dieu restes Ies. 1. & 10. & Rom. 11. de gens de bien & fideles, & ce dedans ceste tyrannie & parmy les idolatres: Car comme vrais Israëlites ils demeuroyent enclos & cachez dans les murs de Babylone, où ils ne faisoyent point vn corps d'Eglise visible & ministeriale, iusqu'à tant qu'il a pleu à Dieu les retirer de là, & les assembler de ceste miserable dispersion. Que dit-il? il s'escrie, ô miserable condition

de gens de bien, qui n'ont que les ordures pour refuge en ce monde! Quelle occasion de s'esmerueiller? Quelle doctrine nouuelle? quel paradoxe pour en faire ces vaccarmes? Sainct Paul enseigne, qu'il nous faudroit sortir du monde, si nous voulions fuir du tout la conuersation des meschans, 1. Corinth. 5. & 10. Noé a esté enueloppé & circuy d'vn grãd nombre d'impies: Loth auoit sa demeure dans Sodome, Abraham parmy les Chananeens, Iacob & ses enfans ont eu la terre d'Egypte vn fort long tẽps pour loge. N'est-il pas dit que Dieu à tiré son Fils d'Egypte, où il a esté à sauueté contre la persecution d'Herodes? Dauid n'est-il point contraint de s'enfuir entre les Philistins, & l'Arche n'y est-elle point demeuree captiue quelque temps? Or tous ces peuples estoyent idolatres: Parquoy si l'Eglise a esté traictee de mesme apres la venue de Iesus Christ, & a experimenté vne semblable condition, pour demeurer entre les idolatres souz l'Antechrist, & dans l'ordure & lie du monde, quel inconueniẽt? mais plustost quelle sagesse en cela & puissance de Dieu, de conseruer miraculeusement son Eglise, c'est à dire les brebis parmy les loups, la santé au milieu de la maladie, la foy parmi l'infidelité & idolatrie? Mais nostre aduersaire reuolté est plaisant, en demandant où sont ces gens de bien, & qui ils sont? Ie puis respõdre, que si Dieu ne le change, ce n'est pas luy qui est vn de ceux-là: Dieu en a de plus fermes, & qui ont mieux profité, & viuent plus iustement & religieusement que luy. Si ce ne sont que de restes, dit-il, & quel-

que certain & petit nombre, ils sont morts depuis la tyrannie de l'Antechrist, qui est monté en son siege depuis Phocas, & qui auparauant œuuroit aussi auec grãde efficace. Ie vous prie quelle bestise est-ce de nous vouloir attacher à certains indiuidus, cõme si ce mot de reliques n'emportoit autant qu'vn petit nombre, que Dieu a suscité les vns apres les autres, sans s'attacher ny aux lieux, ny aux personnes? Parquoy pour neant demande-il, si tous ceux qui sont de ceste bonne lignee, ou charnelle, ou spirituelle, estoyent l'Eglise. Dieu en a pris de ceux que bon luy a semblé, quelquefois des enfans sortis de peres fideles, quelquefois d'autres: car il aduient que de bons peres ont des enfans idolatres, & qui sortẽt de l'Eglise. Les exemples en sont en Ismael, Esaü, & autres, tel qu'il pourroit estre luy-mesme. C'est en boufonant qu'il fait ces predites demandes, & mesmes ceste-cy, Où sont auiourd'huy ces restes, & où sont ces gens de bien, esquels l'Eglise a esté conseruee? ce sont ceux qui ont succedé à leur doctrine, qui en font profession, & l'enseignent & preschent, en Angleterre, en Allemagne Dannemarc, Polongne, France, Bearn, Nauarre, & ailleurs. Il poursuit en demãdant si tous ceux-là sont des Anges? que s'ils ne le sont, pourquoy les bons ne se separent des meschans? Ie respon, qu'aussi chasse-on les scandaleux par l'ordre & discipline Ecclesiastique: & quant aux hypocrites, on attẽd que Dieu les descouure, ou en ceste vie, ou au dernier iour, Matthieu 13. Et cependant cela n'empesche, que les fideles seruiteurs de

Dieu & bons Docteurs de l'Eglise, ne criënt contre les vices & fautes qui se trouuent en leurs troupeaux. Et à l'exemple des Prophetes, n'agrauent leurs pechez par la cõparaison des peuples estrangers. Ainsi Iesus Christ disoit, Ceux de Niniue se leueront en iugemẽt quelque iour, ceux de Tyr & Sidon, ceux de Sodome & Gomorre: parquoy Esaie appelle les Israelites peuple de Sodome, & leurs Magistrats Princes de Gomorre, Esaie chap. 1. Ainsi aussi Caluin parlãt à ceux qui faisoyent profession de la Religion, & neantmoins viuoyent tresmal, dit que les Papistes ne sont pas si corrompus. Sponde conclud de là, qu'il faut se separer de telles compagnies, & que les gens de bien ne doyuent cõuerser parmi ces hommes mal viuans. Il semble qu'il vueille excuser sa reuolte & apostasie, comme si le desplaisir & regret qu'il a eu de se voir en la compagnie & religion de gens vicieux, & la crainte de la contagion l'eust fait sortir dehors: mais il fera croire ce zele à ceux qui ne le cognoissent point, & ne sauẽt quelle vie il a menee en Suisse à Tholose, à la Cour, & ailleurs. Il se persuade qu'on est marry de ce qu'il s'est separé de nous, mais excepté l'outrage qu'il fait à Dieu, luy tournãt le dos, & regimbãt cõtre sa Majesté par ingratitude, voire pechant contre sa propre conscience: excepté, di-je, le scãdale qu'il donne au prochain infirme, & le tort qu'il fait à sa propre ame, nous n'enuiõs pas le gain que l'Eglise Papale y fait. Oyõs comme il se iustifie, Ne vouloir point, dit-il, qu'on rõpe vostre vnité, c'est vne volõté iniuste. De vostre

part faut prouuer où vous auez bien fait, dit-il, en rompant celle des Catholiques,ou non? Si le premier, la mesme raison qui vous a meu pour la rompre,doit esmouuoir les gens de bien qui sont parmy vous à rompre la vostre. Ouy, si l'Eglise reformee degenere en Mosquee Turquesque, & Mahometique, & en Synagogue idolatrique, Payenne, Iudaïque, & Papale; autrement ce ne sera iamais la mesme raison: car qui a meu nos deuanciers à sortir de Babylone, & à diuorcier de ceste non-Espouse de Iesus Christ, mais de l'Antechrist, que les doctrines blasphematoires contre Dieu, les idolatries execrables des creatures, les superstitions infernales des choses sacrees, le renuersement de tout bon ordre, & les tenebres plus qu'Egyptiennes qui y ont regné & y regnent? Sponde flaire la verité en distinguant entre la pure doctrine & les mœurs: mais se meslant de ce qu'il n'entend point, ou malicieusement taisant ce qu'il falloit dire, puis qu'il se mesle d'alleguer nos responses, demeure là tout court, & entre en vn autre suiet, sur lequel nous ne le suiurons point pour ceste heure, ains examinerons ce qu'il dit par cy par là en son liure de l'Eglise visible & inuisible. Et premierement en la page *66*. Comment est-ce qu'il parle de l'Eglise? qu'il y a vne saincte Eglise, laquelle se void en partie, & se croit en partie: nous y voyons la compagnie visible des hommes: mais que ce soit la vraye Eglise de Dieu, nous ne le voyons point, & nous suffit de le croire. Pourquoy? Pource qu'elle fait profession d'vne mes-

me foy, laquelle nous ne voyōs point, mais nous la croyons. Il se faut arrester icy, & remarquer plusieurs fautes en ces mots : Premierement, quand il veut que l'Eglise se voye en partie & ce tousiours, car c'est ainsi qu'il l'entend, c'est à dire, qu'il y ait en tout temps compagnie d'hommes visible, & exposee à la veuë de tout le monde; & que ceste assemblee soit vne partie integrante de l'Eglise : & ainsi qu'il a dit en la marge, le corps d'icelle qui est tout visible : il s'ensuyura de cela mesme, que l'Eglise ne sera point tousiours visible, car elle n'est point à toute heure en vn corps, & ce corps se separant, il est fait inuisible en son tout : mais parlant serieusement, est-ce ce que nous debattons, Si les hommes desquels l'Eglise est bastie sont visibles ? qui est celuy qui mette cela en doubte? Nostre controuerse gist-elle à sçauoir si l'Eglise peut estre veuë? rien moins. Car si vn hōme se voit, à plus forte raison plusieurs hommes assēblez, car l'obiect de la veuë en sera plus grand. Mais voicy nostre different, si ceste Eglise, qui est composee des seuls fideles, est cognue par hōme viuant en son tout, si ceux qui font professiō de la pure doctrine Euāgelique ont esté cognus de tous, ou recognus pour vrais mēbres de l'Eglise lors qu'ils viuoyent: si en toutes assemblees qui ont porté le nom d'Eglise, la predication de l'Euangile en sa pureté, y a esté escrite & maintenue par continuelle succession de temps, dont on puisse inferer que ces assemblees, en ministere, enseignement, & conduite, sont semblables à celles qui ont este du temps des Apostres, & conformees à leur institutiō & rei-

gles. Tu l'affermes, nous le nions. C'estoit ce qu'il falloit prouuer, & non point nous alleguer que les hommes sont visibles, & qu'ainsi l'Eglise est visible en partie. C'est merueille que les Apostres ne nous ayent enseigné ceste distinction en leur Symbole, qui veulent qu'en iceluy nous croyons seulement l'Eglise. Aussi, dit Sponde, qu'on void bien la compagnie visible des hommes : mais que ce soit la vraye Eglise de Dieu, on ne la void point, mais suffit de le croire. Et quoy ? croiray-ie que toutes compagnies d'hommes faits ou en public ou en particulier, sont la vraye Eglise de Dieu? Il adiouste ceste marque, pourueu qu'elles facent profession d'vne mesme foy que celle que nous croyons. Ceste marque est fort obscure & cachee, & ne peut estre marque: car il veut qu'vn chacun examine la doctrine de l'Eglise à sa foy, & non aux sainctes escritures. Mais de cecy il en sera parlé en son lieu, au bon plaisir du Seigneur. Or il rend la raison pourquoy l'Eglise ne se void point en partie, ains est inuisible, par ce que la foy, de laquelle elle fait profession, ne se void point, car on la croit. Mais ceste allegation est defectueuse: & de faict, ce n'est pour cela seulement que les Apostres veulent que nous croyons l'eglise, c'est à dire, à cause de la foy inuisible, qui autrement se manifeste par confession & œuures, ains aussi (& pour plusieurs autres raisons lesquelles ie me deporte d'alleguer pour le present) à cause des hommes qui ont ceste foy, sont vrais mẽbres de l'Eglise, & appartienẽt à l'election de Dieu, lesquels ne sont cognus en tout temps ny de tous: autrement, ie vous prie, pourquoy defend

Iesus Christ d'arracher l'yuroye du champ iusques au temps de la moisson, sinon de peur qu'en arrachant l'yuroye, on n'enleue aussi le bon bled? Et pourquoy cela? sinon d'autant qu'il ne se peut point encore discerner, Matthieu 13. Augustin sur S. Iean serm. 45. Il y a beaucoup de brebis hors l'Eglise, & beaucoup de loups dedans: Combien y en a-il qui diront, Seigneur, Seigneur, qui n'entreront point ou Royaume de Dieu? Matthieu 7. en quelle estime ont esté les bons Prophetes tels qu'estoyent Elie, Esaie, Ieremie, Michee, entre ceux qui auoyent la face d'Eglise, & se disoyent le peuple de Dieu? il faut voir ce que leurs escrits & l'histoire saincte en disent, premier des Rois, chap. 19. & 22. Quel iugement ont fait les Iuifs de Iesus Christ & de ses Apostres? qu'ils estoyent seducteurs & faux Prophetes, & que leur doctrine estoit heresie, Matth. 27. verset 63. Actes 24. verset 5. Ce passage est memorable en la Sapience, chapitre 5. où il est dit, que les meschans se plaindront en ceste derniere iournee: Ce sont ceux que nous auons eu autrefois en derision & en opprobre. Nous insensez, estimions leur vie folie, & leur fin deuoir estre sans honneur, & voicy comme ils sont comptez entre les enfans de Dieu, & leur condition est entre les saincts. voyez 1. Corinth. 4. 13. Par ces tesmoignages il est plus clair que le beau iour, que ce n'est point la seule foy inuisible, qui rend l'Eglise inuisible, selon les pretensions de Sponde, qui tout d'vn fil sentant les precedens argumens foibles & morfondus, par tesmoignages de l'Escriture veut prouuer, que l'Eglise est exposee aux yeux de tout le

Monde: & allegue premierement le Pseaume 18.5. qui est selon la verité Hebraique le 19.vers.5. qu'y a-il là? Dieu a mis son tabernacle au soleil. le texte Hebraique s'expose autrement: Dieu a posé en eux, à sçauoir és cieux, vn pauillon ou tabernacle pour le Soleil. Le voila donc decheu de ceste preuue: Puis est produit le 2. chap. d'Esaie verset 2. & de Michee 4. chapitre verset 1. que nous accordons parler de l'Eglise, & qu'icelle par la predication de l'Euangile deuoit estre mise en la veuë de tous: puis que tous, & Iuifs & Gentils estoyent indifferemment appellez en icelle. & que commãdement deuoit estre fait aux Apostres, d'aller par tout le monde. Mais puis qu'vne reuolte generale est suruenue depuis en Orient par Mahommet, & en Occident par l'Antechrist Romain, quel propos y a-il de nous figurer vne Eglise, telle qu'elle estoit au temps des Apostres, & quelques certaines d'annees apres? il faut donc distinguer les temps, pour bien entendre & accorder les Escritures. Le passage de Daniel 2. verset 35. s'entend ouuertement de Christ. Et quand on le voudra prendre de l'Eglise, nous disons que ceste veuë vniuerselle a esté eclipsee, & que neantmoins l'Eglise est tousiours vniuerselle, & sa duree eternelle, Daniel 2. verset 44. il n'y a rien de plus inepte que l'allegation du chap. 5. de sainct Matthieu, verset 15. 16. Car il est bien certain que ceux qui sont vrais disciples de Iesus Christ, & ses vrais Ministres, ont tousiours faueur & lumiere en leur doctrine & vie, en leur profession & action. Mais nostre dispute est d'vn estat publique, & visible d'Eglise dressé entre les hom-

mes qui s'y assuiettissét, où la pureté de la doctrine ait esté tousiours preschee & entretenue sans interruption quelconque depuis les Apostres, & continue encores auiourd'huy : & en outre, si tous ceux qui se disent Chrestiens sont vrayement tels, & ceux qui se disent Euesques, le sont en verité: c'est à dire, comme l'expose sainct Hierosme contre les Luciferiens, s'ils sont la lumiere de l'Eglise, & qui chassent, & repoussét les tenebres du cœur de tous, en preschant la vraye foy. Mais il aduient souuent que le disciple de l'Antechrist, gouuerne l'Eglise de Christ. *Proh dolor! Antichristi discipulus Ecclesiam Christi gubernat!* Et que les Euesques sont sel sans saueur, chandelle ou lampe sans feu ou lumiere, & œil sans prunelle : & qui plus est, les Prestres de Crist, combatent contre Christ. Nous ne disons pas que ce malheur soit propre à l'Eglise de Dieu pour tout teps. Mais si l'experimente & le sent-elle quelquefois, & l'a senti bien longuement. Toutesfois ce propos nous ameneroit à parler de l'eternité de ceste mesme Eglise, ce que nous reseruerons pour le lieu auquel ceste dispute est dediee. Et le lecteur prendra neantmoins garde, s'il luy plaist, que nostre aduersaire se contredisant, en dit & confesse en fin autant que nous en la page 122. duquel voicy les mots. Les Arriés mirent la Chrestienté si à l'estroit du temps de l'Empereur Constance, que toute la foy Catholique ne paroissoit presque plus, qu'en quelques personnes publiques, comme Athanase, Hilaire, Eusebe, Euesque de Verceiles, & Libere Pape: lequel encore fust aucunement surprins, mais en fin neantmoins restabli.

.t voicy les mots de sainct Hierosme contre les
.uciferiens, allegué par Sponde, duquel il a prins
on dire. *Ingemuit totus orbis, & Arrianum se esse
niratus est.* Et doncques où estoit lors l'Eglise visi-
le, c'est à dire, auec son regime, sa puissance, & sa
olice? Tu as donc perdu ta cause, Sponde, & la
grande splendeur de la verité t'a tellemēt esblouy
es yeux de ton ame, que quasi la touchāt & profe-
ant, tu ne l'as point aperceuë. Mais à fin que tu
n'ayes du tout perdu ta peine en tout ce premier
discours, pour conclusion de ce 2. chapitre, ie vueil
respondre à tes demandes, selon lesquelles tu con-
damnes Iean Hus & Iean Caluin d'heresie, comme
s'ils eussent parlé sans tesmoignage d'escriture, qui
a laissé par escrit, dis-tu, que l'Eglise que nous
croyons au Symbole, est cognue à vn seul Dieu? Ie
respon, Sainct Paul 2. Timothee 2. verset 19. ceux
qui sont de Dieu, sont l'Eglise. Or Dieu seul co-
gnoit ceux qui sans siens, &c. Item qui a laisse par
escrit qu'elle eust son fondemēt sur la secrette ele-
ction de Dieu? & que l'Eglise n'est que l'assemblee
des esleuz ou predestinez à salut? Le mesme sainct
Paul Tite 1. verset 1. Romains 8. vers. 29. 30. sainct
Pierre pareillement 1. Pierre 1. vers. 1. 2. & deuant
eux Iesus Christ nostre Seigneur, Luc 10. vers. 20.
voy aux Actes chapitre 13. verset 4. 8. En fin il de-
mande, qui a laissé par escrit qu'autres ne sont re-
ceuz en ceste Eglise, que ceux qui par la grace d'a-
doption sont enfans de Dieu, & vrais membres de
Christ par la sanctification de l'Esprit? c'est S. Iean
en son Euangile chapitre 1. verset 11. 13. & chap.
3. verset 5. 6. 7. 8. Sainct Paul enseigne aussi ceste

mesme doctrine Rom.8. verset 9.14.15.16. Si ces passages ne suffissent, nous en amenerons, moyennant l'adresse du sainct Esprit, en tel nombre, qu'vn chacun aura dequoy estre content. Et pour ne perdre cependant temps, nous conclurons, que l'Eglise, en qualité d'Eglise, & Eglise ministeriale, n'est tousiours visible en ce monde : Ce que sainct Augustin a enseigné & escrit en l'Epistre 48. tom. 2. *Ipsa est Ecclesia, quæ aliquando obscuratur & tanquam obnubilatur multitudine scandalorum, quãdo peccatores intendunt arcum, vt sagittent in obscura luna rectos corde.* L'Eglise est quelquefois obscurcie & comme cachee de nuees par la multitude des scandales, quand les meschans bandent leur arc pour frapper en l'obscurité de la nuict, & lors que la lune ne luit plus, ceux qui sont droits de cœur. Ce mesme Docteur adiouste plus bas, *Ecclesia aliquando tranquillitate temporis, quieta & libera apparet: aliquando autem, tribulationum & tentationum fluctibus operitur atque turbatur.* Par fois l'Eglise, la saison estãt calme, est apperceuẽ iouïr du repos & liberté: par fois aussi elle est couuerte de flots & vagues de tribulations & tentations: & nonobstant lors qu'elle demeure ainsi cachee, dit le mesme : *& cognoscit semetipsam*, elle se cognoist elle-mesme, *& in suis firmissimis eminet*, est esleuee haut en la constance & fermeté des siens: car Dieu a suscité en tous siecles, & au milieu des plus espesses tenebres, & au temps des plus griefues persecutiõs, qui se sont opposez au mensonge & seductions des faux Prophetes, & ont soustenu la verité Euangelique deuant les plus grands de la terre, & l'ont seellee de leur

propre ſang. Oyons ce que dit l'Auteur de l'œuure imparfait ſur ſainct Matth. en l'Homel. 49. l'Antechriſt occupant tout, & dedans & dehors, & en la ville, & au deſert, pour lors les fideles demoureront muſſez en certains lieux ſecrets : en telle ſorte toutesfois, que ce ne ſera pas tāt le lieu qui les couurira & leur ſeruira de retraitte, que le Seigneur luy-meſme. Il y a d'autres teſmoignages des Anciens confermans noſtre concluſion, deſquels nous verrons encore quelques vns cy apres, au bon plaiſir de noſtre Dieu.

CHAP. III.

Des marques de l'Egliſe.

LE ſecond & principal poinct que Sponde traitte & debat, giſt à ſçauoir, quelles ſont les marques de la vraye Egliſe. Il en baille de telles que bon luy ſemble, que nous eſplucherons: & nie que ce ſoyent ces deux, la predication de la parole de Dieu, & l'adminiſtration des Sacremēs, le tout en pureté. Que dit-il en la pag. 16. que nous n'auons point d'eſcriture ? en voicy Matth. 28. verſ. 19. Ephe. 5. ver. 26. 1. Corinth. 12. ver. 13. Actes 2. verſ. 43. Et en la pag. 140. & 141. qu'adiouſte-il, que ces marques ſont captieuſes? Ces raiſons ſont, ceſte predication & ceſte adminiſtration ſont termes relatifs, qui preſuppoſent vn predicateur, & vn adminiſtrateur : voire que ſans ceux-cy, ne ſçaurions voir celles-là : parquoy à l'aduis de Sponde, c'eſt captieuſement parlé, ſi on cache & on n'exprime les perſonnes,

par l'administration desquelles on doit receuoir lesdictes marques. Or ie demande, comment il les faut marquer? Par leurs noms & surnoms, cela ne se doit: car ce priuilege est aux seuls Apostres, ny ne se peut, car il n'y a point de science des choses singulieres & infinies par leur vocation: aussi Caluin n'obmet point de faire mention de l'ordre, selon lequel ces choses se doyuent faire, ainsi que sainct Paul l'enseigne au 10. des Romains. Que si Sponde eust esté si diligent à apprendre, qu'il veut faire du subtil à trouuer dequoy tondre sur vn œuf, il eust apperceu ce que ie vien de dire, en la sect. 10. du 1. chap. du 4. liure de l'Institution dudict Caluin. Or soit qu'il n'en ait point parlé en ce lieu, mais n'en parle-il point ailleurs? si fait: & ne faut que voir ce mesme liure. Les paroles de Caluin sont telles, Toute congregation, si elle a l'ordre que nostre Seigneur a mis en sa Parole & en ses Sacremens, elle ne nous trompera point, que nous ne luy puissiõs rendre seuremẽt l'honneur qui appartient à l'Eglise. Mais puis que ce sont des termes relatifs, & que les choses qui se rapportent l'vne à l'autre, s'establissent mutuellement: qui est cestuy-là qui ne conclud bien, que la predication a besoin d'vn predicateur, & l'administration des Sacremens d'vn administrateur? Et Caluin parlant du ministere, ne parle-il pas aussi en general des ministres & de leur vocatiõ? Et puis qu'il ne se proposoit que de bailler les vrayes & essentielles marques de l'Eglise, & ausquelles toutes les autres se rapportent & que telles, sans la predica-

tion

tion de la parole de Dieu & administration des Sacremens, il suffisoit d'en faire mention seulement : la vocatiō & l'enuoy se fait pour la predication, & non au rebours. Et cecy se verra encores mieux, par ce que ledict de Sponde adiouste, que la predication de la parole de Dieu & l'administration des Sacremens, ne sont pas choses qui subsistent d'elles-mesmes : ce sont effects, dit-il, & offices de personnes visibles. Ie l'accorde, parquoy puis que ce sont effects, ils monstrēt les causes, & sont iugez tres-certains de la qualité & nature d'icelles. Ie dy, suyuant ceste raison, qu'il n'y a rien à quoy on puisse mieux cognoistre la vraye Eglise, qu'à la predication pure de la parole de Dieu, qui est vn effect propre & immediatement procedant d'icelle : car elle est la colomne & gardienne de la verité, 1. Tim. 3. vers. 16. & à qui les oracles de Dieu ont esté commis & baillez en depost, Rom. 3. que si le ministere & les Ministres ne sont la bouche de Iesus Christ & de l'Eglise, pour faire preuue & iugement certain de ceux qui sont vrais Ministres: il n'y a qu'à regarder à leur doctrine, qui testifiera de quel esprit ils sont menez, & à qui ils font seruir leur bouche. Disons ce mot, puis que l'Eglise est regeneree de ceste semence incorruptible qui est la parole de Dieu viuant, 1. Pierre 1. Il est certain qu'elle ne proferera rien repugnant à sa nature, & ayant Iesus Christ pour chef, elle se conduira selon ses loix, & parlera selon son cœur, & estant animee de son esprit, elle ne combatra point les Escritures, desquelles il est l'Autheur. Et estant

ceste Eglise nourrie tous les iours de ceste pasture, de son abondance, elle alaictera ses enfans: parquoy ie ne voy point que ces marques ne soyent tres-certaines : que si Sponde n'a d'autres raisons pour les esbransler, ie les trouue bien foibles, & ses marques ne sont point idees sans solidité, mais de choses bien reelles. Que dit-il à l'encontre en la page 62? Que ce n'est point la pureté de doctrine qui fait l'Eglise, mais l'Eglise qui fait la pureté de doctrine: c'est à dire, que la maison fait le fondement, non le fondement la maison. Sur quoy est fōdee l'Eglise, que sur la doctrine des Prophetes & Apostres? Eph. 2. vers. 20. La forme ne donne-elle point estre à la chose? Or par le dire mesme de Sponde, la doctrine est la forme de l'Eglise: il faut donc inferer & recueillir quand & quād, que la pure doctrine est vne marque essentielle de l'Eglise. Il replique, que l'Eglise est plustost que la doctrine, & bien quoy? quelle raison est cela? Les fruicts sont posterieurs à l'arbre, donc ils ne monstrent point la qualité de l'arbre, *arbor ex fructu cognoscitur*, dit Iesus Christ, Matth. 7. vers. 16. 17. 18. Mais nous monstrerōs qu'il se trompe en sa maxime, disant que l'Eglise est plustost & auāt la doctrine, comme la matiere est plustost que la forme. Et quel Philosophe est-ce cy? vne chose est plustost que sa forme. Et qui à iamais ouy parler de tels axiomes, vne chose est plustost qu'elle ne soit point. Si la doctrine vraye, & qui est selon pieté, est la forme de l'Eglise, l'Eglise ne peut estre plustost que la doctrine. I'excuse Sponde, il s'est mespris:

par l'Eglise il entend les hommes,qui sont la matiere de l'Eglise : & les hommes, sont-ils plustost que la doctrine ? non. Car Dieu en parlant & disant, a creé toutes choses, & sur tout auant que creer Adam,& plustost que former Eue,ainsi que Moyse l'enseigne : en telle sorte, que le monde & toutes choses ne sont qu'effects de ceste parole de Dieu,Genes.1.& 2.Rom.4.Pseau.33.Comme aussi par ceste mesme parole, de sa vertu, toutes choses sont conseruees & maintenues. Toutesfois que cecy soit dit en passant. Ie maintien donc, que l'Eglise a commencé en Adam, & aussi tost qu'il a esté fait & formé, aussi tost a-il esté au conseil de Dieu,& en son election membre de Iesus Christ:mais bien,dy-ie,que pour l'execution, la cheute a precedé la reparation:& à ce regard il a esté premier homme,& Iesus Christ second. Or regardons si Dieu n'a plustost parlé & n'a fait entendre à Adã & Eue,la promesse du Messie,deuãt qu'ils ayent esté,de fait& reallemẽt,&selõ le sentimẽt de leur ame,vrais membres de Iesus Christ & vraye Eglise. Ils fuyent la presence & face de Dieu, iusqu'à tant que Dieu les a eus asseurez par sa parole,de ceste semence benite, qui deuoit briser la teste du serpent.Ceste raison est inuincible, que la semence de laquelle quelqu'vn est engendré precede l'estre parfait de la conception & naissãce, pour le moins symbolisent en temps. Or c'est la parole de Dieu& la saine doctrine qui est la semence de l'Eglise, S. Iaques chap. 1. & 1. S. Pierre chap. 1. Qu'est-ce qu'il oppose à cecy, que les Apostres estoyent citoyens du royaume

des cieux, deuãt qu'en auoir entiere intelligence? Et sommes-nous en ces termes, si pour estré vrais membres de l'Eglise, il faut auoir vne parfaite intelligence de la doctrine celeste ? Nous sommes, Dieu merci, assez aduertis par l'Escriture saincte, que nous auons besoin d'accroistre & augmenter en cognoissance & foy, tandis que nous serõs enuironnez de ce corps: mais il faut prouuer que l'Eglise puisse estre sans doctrine, sans foy, & cognoissance. Sponde argumente ainsi : Les Apostres n'auoyent point vne entiere intelligence, donques ils n'en auoyent point du tout. Les Apostres n'auoyent point encore receu toute la doctrine deuant la Pentecoste, donques ils n'auoyent nulle doctrine: qui souscrira à telles conclusions ? *Negato genere, negantur quidem omnes species: sed negata vna specie, altera minimè tollitur.* Nous disons donc, que les Apostres & Disciples, deuant l'enuoy du Sainct Esprit sur eux, estoyẽt la vraye Eglise, & mẽbres de l'Vniuerselle & Catholique, & n'estoyẽt point sans vraye foy & cognoissance de la verité, & sans doctrine salutaire. Mais, dit Sponde, leur vocation a precedé leur instruction, iusqu'à ce qu'ils ont receu le Sainct Esprit, pour le moins auec la plenitude qui estoit requise pour ces grands Docteurs. Ie demande, les Apostres estoyent-ils Payens & Ethniques, deuant qu'ils ayent esté appellez par Iesus Christ ? S. Iean nous enseigne, au chapitre premier de son Euangile, que la pluspart d'iceux estoyent disciples de S. Iean Baptiste: & en outre, n'estoyent-ils point Iuifs, circoncis, appartenans à l'Alliance de

Dieu,& instruits en la Loy ? la fin de laquelle est Iesus Christ, selon S. Paul Rom. 10. Et ie voudroy' bien sçauoir comment Sponde pense, que la vocation se puisse faire sans instruction, quand il y a obeissance de foy, qui presuppose cognoissance, & que celui qui appelle à quelque charge, parle en appellant, & declare sa volonté. Mais i'ay honte de m'arrester à ces petis rudimens. Or apres toutes ces fuites, que conclud Sponde? qu'on a tousiours plustost cognu le Docteur que la doctrine, comme les ouuriers precedent naturellement les ouurages. Il semble qu'en ceste declaration, il ait voulu non seulemēt faire la guerre à la vraye religion, mais aussi combattre la nature & toute raison : & par ce que les causes de leur nature, & quelquesfois en distāce de temps precedent leurs effects, s'ensuit-il qu'elles soyent plustost cognues que ceux-cy ? N'est-ce point ce qui se dit ordinairemēt, qu'on cognoist l'ouurier à l'ouurage ? Et combien que la demonstration par les causes soit plus certaine, toutesfois elle est plus claire par les effects. Quand i'y pense encore de pres, ie me confirme d'auantage en mon ame ! ie dy, qu'il n'est pas possible de cognoistre vn Docteur estre Docteur, sans doctrine : car la doctrine, est ce qui le rend Docteur, & qui monstre aussi, estant enseignee & communiquee, qu'il est tel. Cecy se pourroit esclarcir par les exemples de Iesus Christ, Matth. 13. Iean 7. & des Apostres, Actes chap. 2. & 4. voye les passages qui voudra. A quoy tend nostre aduersaire, à monstrer qu'il ne faut commencer à cognoistre l'E-

glise,par la cognoiſſance de la doctrine?C'eſt ſon intention, partant que la doctrine & predication d'icelle, n'eſt marque ſuffiſante à faire cognoiſtre l'Egliſe:car,dit-il, qui nous enſeignera la doctrine, ſi par icelle nous auons à cognoiſtre l'Egliſe? Reſponſe, non les inſpirations, & ne faut qu'il s'arreſte à refuter ceſte façon d'enſeigner, introduite par Montanus, & renouuellee par les Anabaptiſtes de ce temps, qui n'ont point de pire ennemi que Caluin, ainſi que ſes eſcrits en font foy. Mais l'Egliſe par les Eſcritures, que le Sainct Eſprit ſeelle en nos cœurs, & nous fait comprendre ce qui nous y eſt enſeigné : parquoy icelle enſeignant la ſaine doctrine,& verite de Dieu,ſe manifeſte elle-meſme , ne plus ne moins que le Soleil en eſclairant & enuoyant ſes rayons ſe fait voir ſoy-meſme,&declare qu'il eſt le Soleil.Vne meſme choſe peut eſtre partie d'vn tout, & inſtrumēt d'iceluy:ma main eſt partie de mon corps , & ſert à mon corps : la doctrine eſt partie de l'Egliſe, & ſi luy ſert. Et comment (dit Sponde n'eſtant encore qu'apprentif)pourray-ie & ſçauray-ie iuger de ceſte doctrine,c'eſt à dire, de ce que ie ne ſçay point, & par vne cognoiſſance cōmune? neantmoins il me ſeroit aiſé de ſçauoir & de cognoiſtre, ceux qui ſeroyēt gardiens de ceſte doctrine, ne fuſt-ce que par le rapport & conſentement,de ceux qui en auroyent fait l'experience deuant moy. Or Spōde ſe trōpe icy en pluſieurs façons: Premierement , en ce qu'il eſtime que la diſcretion des eſprits & difference des doctrines pour l'edification de ſa propre conſcience, & conſerua-

tiõ de son salut,ne se puisse faire que par les seuls Docteurs & sçauãs, & non aussi par ceux qui s'adonnent à viles occupatiõs & sont idiots, ou qui sont Neophites & ieunes enfans. Mais qu'on oye ce que dit Iesus Christ, Matth. 11. ver. 25. & à qui sainct Paul adresse ses propos 1. Corinth. 1. & 2. 1. Thessal. 5. Et sainct Iean en sa premiere chap. 4. vers. 1. Car encore que tous ne soyent appellez pour enseigner les autres, & leur exposer les Escritures, & pour conuaincre les heretiques, & refuter les heresies: neantmoins il uous faut tenir cecy pour certain, qu'vn chacun des fideles ne sera iamais destitué autãt, qu'il sera expedient pour confermer sa foy, & se donner garde des fausses doctrines, de l'esprit de prudence & discretion, moyennãt qu'il le demande au Seigneur, Luc 11. 1. Iean 2. Item, qu'il assuiettisse tous ses sens à la parole de Dieu, qui est comme vne pierre de touche: voire nous la deuons beaucoup plus estimer, d'autant qu'il n'y a point de doctrine vraye & legitime, sinon celle qui est prise de ceux-là qui ont l'Esprit de Dieu: & nul ne peut estre à Christ sans iceluy, Rom. 8. & qui ont de luy premierement la gnoissance, Matth. 16. 1. Iean 5. En second lieu, le iugement & discretion des doctrines, 1. Corinth. 2. Tiercement la persuasion & asseurance, Rom. 8. Galat. 4. 2. Corinth. 1. L'approbation donques particuliere est necessaire: c'est quand vn chacun acquiesce à ceste doctrine, laquelle il sçait estre procedee de Dieu. Car les consciences ne trouueront point repos ne port asseuré en l'authorité des hommes, mais en Dieu seul. S'il est comman-

dé à vn chacun d'examiner s'il a la foy, & s'il est en Iesus Christ, n'est-ce point chose semblable d'aduiser quelle doctrine on reçoit ? que si l'vn se peut (aux conditions predites) & l'autre aussi sans point de faute, 2. Corint 13. ver. 5. Sponde s'abuse aussi, estimant que la pureté de la doctrine soit attachee à certains lieux, & à certain ordre d'hômes. Or nous sommes aduertis du contraire, que quelquefois & bien souuent les Pasteurs degenerent en loups, Act. 20. & que faux docteurs & heretiques succedent à de bons Docteurs, & qui sentent droictement de la foy, quoy qu'ils viennent vestus en habits de brebis : mais il les faut cognoistre selon le conseil de Iesus Christ à leurs fruicts, c'est à dire, par leur doctrine & vie. Il se trompe aussi en troisiesme lieu, quand il veut que ce qui doit estre seulemẽt vn preparatif à la foy, vne ouuerture pour entrer en icelle, & vn aide seconde & exterieure, en soit le fondement, & la cause premiere. Donques nous ne nions pas, que l'authorité des Peres & Magistrats Chrestiens, & autres grands personnages, dont nous auons encore aujourd'huy les escripts entre mains, ne doyue seruir pour faire ouïr & entẽdre la doctrine Chrestienne, & rendre dociles à icelle les enfans, les suiets & autres, dont l'exemple est és Samaritains Iean 4. verset 28. 29. 30. & 31. Actes 16. Mais qu'ils se doyuent arrester sur ceste seule authorité, ce seroit bastir sur les hommes : ce qui est defendu, & non sur le Seigneur, ainsi qu'il commande, premiere Pierre prem. Et loué soit Dieu, qui a tiré ce mot de la bouche de nostre nouueau

maistre, qui appelle en la page 64. la cognoissance des Docteurs ecclesiastiques, & des hommes de grand authorité, preiugé de sa croyãce. Mais i'estime puis qu'il s'arreste là, qu'il n'a que faire de foy, se contentant de ce preiugé, & qu'il aduise cõment il s'en trouuera. Or nonobstant ces responses, preuues & tesmoignages (qu'il deuoit auoir apprins, estant encore hoste & hebergé en l'Eglise de Dieu, selon la reformation de son seruice) il insiste, que luy, qui est du tout incapable de discerner la doctrine, faut qu'il commence par la cognoissance de l'Eglise, & des Docteurs d'icelle, & qu'il se rende docile & paisible à les ouïr, & depende de leurs enseignemens & conduite. Or ie luy demande, comment il cognoist les Docteurs? il respond, que la marque pour les cognoistre, ne peut estre la pureté de la doctrine, car iamais il n'y paruiendroit. Pourquoy? d'autant que ceste pureté de doctrine se doit plustost croire qu'estre entendue. Il allegue deux passages, l'vn est d'Esaie chap. 7. verset 9. En la verité Hebraique se trouue, Si vous ne croyez, vous ne serez point affermis: & non pas, Si vous ne croyez, vous n'entendrez point. L'autre est de S. Iean chapitre 6. verset 69. Et nous auons creu, & cognu, que tu es le Christ, le fils de Dieu viuant. Où Sponde s'arreste à l'ordre des mots, qui est tel, que croire precede cognoistre: aussi disent les Anabaptistes, que croire precede estre baptisé, aux paroles de Iesus Christ escrites par S. Marc au chap. 16. Et voicy vn passage de sainct Paul, où il met la cognoissance deuant la foy, 2. Timothee 1 vers. 12. I'ay cognu à qui i'ay creu οἶδα γὰρ ᾧ πεπίστευκα. cest

argument donques prins de l'ordre des paroles eſt tel,qu'il peut ſeruir aux deux parties. Venons à des raiſons plus proches & plus propres: Il eſt certain que la nature de la foy giſt en cognoiſſance, car elle eſt quelquefois prinſe pour toute la foy, Iean 17. verſet 3. & ceſte foy eſt appellee demonſtrance. ἔλεγχος par l'Apoſtre aux Hebrieux chap. 1. 1. verſ. 1. Et à fin qu'on ne replique, qu'elle eſt ainſi appellee, pource ſeulement, qu'apres qu'on a creu on cognoit, mais qu'auſſi ſa nature eſt d'eſtre lumiere, & non tenebres. Il conuient lire ſainct Paul, aux Romains chapitre 10. qui dit, que la foy eſt de l'ouïe, & par ainſi qu'elle eſt engendree par la cognoiſſance: Car l'effect de l'ouye & ſon propre, eſt de faire cognoiſtre. Ie demande au ſurplus, la confeſſion de ſainct Pierre, eſt-elle ſans foy ou auec foy? I'eſtime que tous m'accorderons qu'elle eſt procedee de foy. Or Ieſus Chriſt appelle ceſte foy reuelation, c'eſt à dire, cognoiſſance qui prouient & eſt donnee inmediatement de Dieu, Matth. 16. veu que ce ſont des choſes qui ſe raportent, reueler & cognoiſtre, ou apprehender par l'eſprit, comme parler & ouïr. Neãtmoins i'accorde qu'il y a grande difference, entre ſimple cognoiſſance, & intelligence ou ſcience: car la foy n'eſt point appuyee ſur raiſons ny ſur les ſens humains, & ne cerche point les cauſes des myſteres qu'elle embraſſe, mais ſe repoſe du tout ſur la volonté de Dieu, manifeſtee en ſa parole, de laquelle elle a cognoiſſance plus ou moins, ſelon ce degré de meſure que Dieu luy donne par ſon eſprit: autrement ſi la foy precedoit toute cognoiſſance des myſteres celeſtes, en quelle

ſorte la pourroit-on confeſſer & manifeſter, c'eſt à dire, en rendre raiſon? 1. Pierre 3. Et comment ſe pourroit-il faire, qu'on s'aſſeuraſt en Dieu, ſans le cognoiſtre, eſtant certain que les affections du cœur ſuyuent la cognoiſſance & apprehenſion de l'Eſprit? *Ignoti enim nulla cupido.* Par ainſi n'importe pourueu qu'on diſtingue la ſimple cognoiſſance d'auec l'intelligence ou ſcience, de ſuyure la verſion cõmune du paſſage d'Eſaie, qui ne veut dire, qu'il faille croire pour ſimplement cognoiſtre, mais ſeulement pour auoir intelligence. Il paſſe aux raiſons par leſquelles il faut cognoiſtre les Docteurs deuant que la doctrine. D'autant qu'ils la croyent & l'entendent, il la faut croire & entendre de leur bouche: mais c'eſt la queſtion, ſi tous ceux qui ſe diſent Docteurs de l'Egliſe, Paſteurs & Eueſques, le ſont. Et cõment les cognoiſtra-on, que par leur doctrine? par ainſi ceſte raiſon n'eſt point raiſon, mais comme l'on dit en l'eſcole, *petitio principij*. Il adiouſte, que ces Docteurs eſtans les diſpenſateurs & conſeruateurs des myſteres celeſtes, & conducteurs de l'Egliſe, & la repreſentans, ceſte ſolemnelle promeſſe de Ieſus Chriſt leur appartient, de ne les abandonner iamais, iuſques à la fin du monde, Matthieu 28. verſet 20. ce que i'accorde, pourueu qu'ils s'aſtreignent au commandement qui precede la promeſſe: c'eſt qu'ils enſeignent les choſes que Ieſus Chriſt leur a commandees, ſans addition, diminution, ou alteration & changement quelconques. Parquoy ſuiuant ceſte condition, il faut venir touſiours à la doctrine: & Sponde voyant bien que tout ce qu'il auoit dit n'eſtoit que fueilles

de figuier pour se couurir : maintenant pour parler à bon escient, & nous faire cognoistre à la verité & par de vraye marques quels Docteurs nous deuõs escouter, leur en baille deux, la foy, & la charité: lesquelles aussi en la marge, & à bon droit. il attribue à l'Eglise, Actes 4.verset 32.& 2.verset 41.42. Il entend par la foy, vsant d'vne metonymie fort eloignee, amour de Dieu (mais laissons ces digressions)il prend la charité pour l'amour du prochain. Bref exprimant ces marques par negation, n'estre point heretique ne schismatique : c'est l'indice, dit-il, d'vn bon pasteur. Ce n'est pour vray assez dit: mais d'vn mauuais payeur, ayons-en ce que nous pourrõs:l'heresie est desloyale enuers Dieu, le schisme deschire l'vnion, & la cõmunion de l'Eglise : estre desloyal, c'est estre infidele, c'est n'auoir point de foy, ains estre contraire à la foy. Et ne peut estre la foy sans la parole de Dieu, & sans la pure doctrine, ie croy que Sponde ne le voudroit nier: & pour payer tout cõptant, voicy dequoy, Rom. 10. Act. 2. Ephe. 4. Partãt si la foy est marque de vrais & bons pasteurs, & l'heresie des mauuais & faux pasteurs: & que les vrais pasteurs sõt les marques de la vraye Eglise qu'ils representent, il s'ensuit de toute necessité, que c'est la pure & vraye doctrine celeste, qui est vne marque essentielle, tant des maistres ou docteurs, que de l'Eglise. C'est en la pag. 65. où Sponde se prend ainsi par ses propres conclusions, Dieu extorquant la verité de celuy qui la veut nier & degrader : toutesfois faisant de l'empesché en la page 142. où veut-il (parlant de Caluin) que ie trouue ces marques, s'il n'a quelques vns en main-

qui me preſchent ceſte parole, & m'adminiſtrent ces Sacremens? neſt-ce pas nous oſter le moyen de les recognoiſtre, ſi l'on ne nous dit quand & quand qui eſt celuy qui les a? ô ſubtilité incognue! Les marques ont beſoin d'autres marques, & ces dernieres d'autres encores: & ainſi, ſelon ton dire, il ne ſera iamais iour, il ne ſera iamais fait, à la fin tu nous ameneras à l'infinité & eternité du monde. Les marques ne ſe peuuent point cognoiſtre, ſi l'on ne dit qui les a: Celuy doncques qui a ces marques, ſera la marque d'icelle, & ce ne ſeront plus de marques: parquoy il ſuffiroit de dire ſeulement, celuy qui les a, ſans autre choſe. Mais pourquoy ſont-ce enſeignes, deſquelles nous parlons, que pour te monſtrer, non qui eſt celuy qui les porte: car ſi tu vois la liuree blanche ou rouge, tu vois auſſi celuy où elle eſt pendue, mais quel il eſt, & qui il eſt, à cauſe d'icelles. Et doute, Sponde, qui ſont ceux qui ont ces marques de l'Egliſe; ce ſont des hommes & aſſemblees d'hommes: parquoy il ne faut point enſeigner, ce dequoy perſonne ne s'enquiert point, & qui eſt treſ-clair, mais ce qui eſt en diſpute. Il nous faut donques cercher & voir, ſi ceux qui ſe vantent d'eſtre l'Egliſe, ont ces liurees, & ſi ceux qui ſe vantent de les auoir les ont, & non point dire ſimplement, tels les ont. Car il le faudroit prouuer, & ce ſeroit vne queſtion de faict, ou bien dire, que ces marques ne ſont ſuffiſantes pour deſigner la vraye Egliſe. La ſimilitude miſe en auant, ne conuient en aucune façon au propos où nous ſommes: Car l'Egliſe n'eſt pas le ſalut, comme les threſors ſont les richeſſes: ou ſi Sponde

l'estime, c'est vn pur & vray idolatre : mais bien vn des moyens subalternes pour obtenir le salut. Quiconque dōc enseigne le moyen pour auoir & posseder ce thresor precieux & salutaire Iesus Christ, & quiconque dit que l'Eglise visible, est celle où la parole de Dieu est preschee purement : en la definissant, la distingue de toutes compagnies qui faussement en prendroyent ou prenent le nom, & s'en donneroyent & donnent le tiltre, & par mesme moyen monstre, non le lieu particulier, car c'est vn accident separable de l'Eglise : mais quels hommes il faut tenir pour Eglise, & ce qui est la vraye & essentielle forme & proprieté d'icelle. Icy dessus Sponde obiecte, que c'est le renuoyer au mesme doute : car cercher l'Eglise, c'est cercher ceste parole, & ces Sacremens. Ie respon, qu'il se trompe, veu que quiconque cerche l'Eglise, ne la cerche pas comme doutāt s'il y a Eglise, pour se contenter de quelque signe qui apporte coniecture & vray-semblance en vne grande obscurité, où on ne voye nulle trace d'Eglise : mais comme desirant sçauoir quelle est la vraye Eglise parmi tant d'assemblees qui en portent le nom, & ont des semblances & similitudes d'Eglise : parquoy pour esclaircir ceste doute, il n'y a que la seule definition qui y suffise. Quand doncques on cerche quelque chose entre ses contraires, ou choses diuerses : lors vrayement quelques proprietez, ou mesmes accidens & marques communes, peuuent suffire : mais quand on veut trouuer quelque chose entre ses semblables, c'est à dire, entre ceux qui ont mesmes qualitez externes, il

faut lors auoir recours à la definition & declaration de la nature & essence de la chose. Que si Sponde tergiuerse, que c'est vne mesme chose que la definition & la chose definie, il merite estre renuoyé à sa dialectique, qui luy enseignera qu'il y a difference pour la façon, & de le signifier & de l'entendre. Ie nie neantmoins que l'Eglise soit la predication de sa parole, & l'administration des Sacremẽs: mais bien, dy-ie, que c'est vne proprieté ou vn effect qui sort immediatement de la nature de l'Eglise visible: car où ce sainct ministere est exercé, comme dit a esté, c'est là où est l'Eglise. Ie supplie le lecteur d'estre patient, aux raisons contraires de nostre Antagoniste, qui poursuit son propos en ces termes: Cuidez-vous que ie ne cerche que l'ame? c'est le corps aussi que ie cerche. Or ie le prie de se resouuenir, que c'est qu'il a appellé le corps de l'Eglise en la page 62. n'est-ce pas les hommes desquels elle est composee & conduite? par-ainsi s'il ne cerche que le corps de l'Eglise, il ne cerche que des hommes. Mais il s'entend, car il imite ce philosophe Diogenes, qui en plein iour, auec vne lampe, cerchoit des hommes. *Diogen. Laer. in vita Diogen. Cynici.* Toutesfois qu'il parle luy-mesmes, ie recueille de ses propos suiuans, qu'il veut dire par le corps de l'Eglise, les marques exterieures, lesquelles il cerche, & non les interieures, la forme visible, & non l'inuisible: bref, les differences externes. Et quoy? prescher la parole de Dieu, est-ce vne marque interieure? & administrer les Sacremens, est-ce vne chose inuisible? ce

qui s'oit & se void, n'est-ce pas quelque chose corporelle ? Et ce qui est corporel, n'est-il pas perceptible par les sens, & pourtant exterieur? Sponde veut dire, qu'il ne cerche point de marques essentielles d'Eglise, mais accidentales : car il en veut selon sa nature, qui est d'estre accident à l'Eglise. *nam abest & affuit citra perniciem rei*, il a esté present, & est absent presentement, sans que l'estat & essence de l'Eglise en deperisse pour cela. Pourquoy quiert-il plustost les marques exterieures, que les interieures ? Quand ie demande vn homme, dit-il, ie sçay qu'il faut qu'il aye de la raison pour estre vray homme: mais s'il n'y en auoit qu'vn au monde, & que ie le cerchasse, il m'en faudroit bailler d'autres marques que les interieures: il me faudroit depeindre la forme visible, plustost que l'inuisible. La somme de son propos & de sa raison reuient à cecy, qu'il demande des marques & signes exterieurs : par ce qu'il n'y a qu'vne Eglise, c'est à dire donques, que l'Eglise est vne espece & nature generale, & non vn indiuidu. Or ie luy demande aussi, comment est-ce que les especes sont distinguees entr'elles, que par les differences essentielles, qui monstrent tout ensemble, qu'est-ce, & que c'est ceste chose, & ceste nature: au contraire, les indiuidus sont distinguez par collection de plusieurs accidens & qualitez communes, qui toutes ensemble ne peuuent conuenir en vn autre indiuidu de ceste espece. Parquoy s'il n'y auoit qu'vn homme au móde, comme il n'y a qu'vne Eglise Catholique, il se faudroit [illegible]ntenter de la definition d'homme,

ne, pour le ſeparer de toutes autres choſes : tout ainſi qu'il n'eſt beſoin de rien plus, pour faire bien cognoiſtre le Soleil qui n'eſt qu'vn, que de la difference eſſentielle,qu'il n'a commune auec autre creature. Par cela chacun pourra iuger, combien la raiſon ancienne eſt non ſeulement friuole, mais auſſi faiſant contre luy : car ce qu'il pourſuit ne la fortifie pas d'auantage,en diſant,Il me faut depeindre pluſtoſt la forme viſible que l'inuiſible, à fin que ie ſache pour le moins quelles ſont les differences externes. Si, comme nous auons dit, les Sacremens ſont choſes viſibles, il s'enſuit que Sponde, a ce qu'il requiert,que s'il veut lineamens externes, tels que pourroit eſtre la figure du corps de l'homme,pour le diſtinguer d'auec les beſtes brutes : qui ne void qu'vne telle deſcription ne peut ſeruir de rien,pour ſeparer les compagnies qui ſe diſent Egliſe,& ne le ſont point ? qui ſe couurent auſſi & ſe parent de ſes qualitez? Mais ie m'eſtonne que Sponde ne conſidere, que ſi la figure de l'homme a ce pouuoir de l'eſleuer par deſſus les beſtes, & les faire voir & cognoiſtre autre, la raiſon le fera encore beaucoup plus, ſi quelques accidens diſtinguent l'Egliſe, combien à plus forte raiſon les vrayes differences ? Il me dira, On doit commencer par les premiers. Reſponſe, ſelon les perſonnes à qui on a affaire, & c'eſt l'ordre de prudence,neantmoins la vraye & commune methode veut, qu'on commence la declaration de quelque choſe,par ce qui eſt le plus eſſentiel : qui eſt auſſi le plus general,le plus aiſé à cognoiſtre, & que de là on viene

à ce qui est accidental, qui est d'ordinaire, particulier,& moins cognu de sa nature & intelligible à nostre esprit : quoy que peut-estre, plus familier à nos sens Cicer.liure 1.des Offic.toutesfois laissons là l'ordre & façon d'enseigner, & que ces disputes soyent pour les Dialecticiens : parlons de la verité,& examinons en quelle sorte Sponde nous marque l'Eglise, & s'il est meilleur Theologien, que ceux qu'il a entreprins de reprendre. Et deuant qu'aller plus auant, remarquons combien de fois il se contredit,sur ce suiet des vrayes & essentielles marques de l'Eglise : tantost il aduouë que la parole de Dieu & les Sacremens sont de ces marques, tantost il le nie, comme en la page septantiesme, disant que hors l'Eglise, il peut trouuer la parole de Dieu & les Sacremens: & ne se souuient-il point auoir escrit, qu'il cerchoit l'Eglise pour trouuer ces choses? Si le salut n'est point hors l'Eglise, ny la parole de Dieu : si ceste-cy en est dehors, & l'autre aussi quand & quand. Pour faire valoir son dire, il cotte en la marge sainct Augustin, *Tom. 7. serm. super gestis de Emerito*, lequel il nous est fort aisé d'exposer par soy-mesme,si Sponde se souuient de ce qu'il a escrit.Nous ne disons pas simplement,que la parole de Dieu & les saincts Sacremens soyent les marques de l'Eglise,mais la parole de Dieu purement preschee,c'est à dire, à laquelle on n'adiouste, on ne diminue & on n'altere & change rien, Deuteron. 4. Apocalypse. 22. Ezechiel.3.& 33. Les Sacremens aussi administrez & receus selon l'institution de Iesus Christ,c'est à dire, & au lieu

& en la façon, & par ordre & perſonnes appellez à cela de Dieu: voila ce que nous diſons. Or S. Auguſtin parle, au lieu allegué, en general, de la doctrine de l'Euangile, des Sacremens, de la priere, du chant: brief de ce que les heretiques & ſchiſmatiques peuuẽt auoir de commun auec les Orthodoxes & vraye Egliſe en ces marques-là, & non pas de ce qu'il les ſepare & diſtingue en icelles-meſmes. Et qu'ainſi-ſoit, qu'on liſe le meſme ſainct Auguſtin au liure 2. contre les lettres de Parmenian, au chap. 13. & 14. où il dit, que le Bapteſme voire le vray Bapteſme en ſon eſſence hors la vraye Egliſe, eſt donné illicitement & receu pernicieuſement, ou auec dommage. L'argument donc de Sponde eſt captieux, qui veut conclurre, de ce qui eſt dit ſimplement & generalement par ſainct Auguſtin, ce que nous diſons auec certaines reſtrictions & pour certain regard: que ſi ceſte reſponſe ne le contente, ie dy apres le meſme Docteur S. Auguſtin, que leſdits heretiques, autant qu'ils ont de la parole de Dieu & des Sacremens, ſont autant dedans l'Egliſe, & pour ce regard n'en ſont point dehors, encore que ceux qui les ont ſortent d'icelle. Les paroles dudit ſainct auguſtin ſont telles, liure 1. chap 1. du Bapteſme contre les Donatiſtes, *Quibus rebus oſtenditur, nos rectè facere, qui Dei Sacramenta improbare nec in ipſo ſchiſmate audemus, in quo enim nobiſcũ ſentiunt, in eo etiam nobiſcum ſunt: in eo autem à nobis receſſerunt, in quo à nobis diſſentiunt. non enim acceſſus iſte atque diſceſſus corporalibus motibus, ſed ſpiritualibus eſt metiẽdus: ſicut enim coniunctio corporum fit per*

continuationem locorum, sic animorum quidam contactus, est consensio voluntatum: si ergo qui recessit ab vnitate, aliquid aliud agere voluerit, quam quòd in vnitate percepit, in eo recedit atque disiungitur: quòd autem ita vult agere, sicut in vnitate agitur, vbi hoc acceptit & didicit, in eo manet atque coniungitur. Qui ne receura ce payement, se monstrera fort chagrin. Et à quel propos adiouste-il, que l'Eglise est plus ancienne que les Escritures? qui debat ceste sentẽce? Nous disons, que la parole de Dieu est vne marque essentielle d'icelle Eglise: & par ainsi qu'il n'en y a eu iamais sans parole de Dieu. Et il se iette sur la façon, en laquelle ceste parole nous a esté communiquee & conseruee de toute corruptiõ. Nous sçauons que Dieu a parlé aux Patriarches & Prophetes en plusieurs sortes & manieres, Heb. 1. ver. 1. & par visions, & par songes, & bouche à bouche, & par autres tesmoignages celestes: & ne s'est pas contenté de parler vne fois, ains a daigné ouurir sa bouche plusieurs fois, voire il a commencé de l'ouurir pour faire son Eglise, & releuer de leur cheute ceux qu'il auoit esleus, ainsi qu'il a fait à Adam, Genes. 5. & les retirer des idolatries, cõme il a fait Abraham, Iosué 24. vers. 2. & ceste repetition de visions & de songes, a esté au lieu d'Escriture, laquelle puis apres Dieu a voulu mettre en vsage, à fin que sa verité ne perist point par oubli, ou ne s'esuanoüist par erreur, ou ne fust corrompue par l'audace des hommes: parainsi Dieu ne parlant point auiourd'huy du ciel, il n'y a que les seules Escritures qu'il nous faille recognoistre pour parole de Dieu, qui seules ont

pleine certitude enuers les fideles: non à autre titre, sinon qu'ils tienent pour arresté, qu'elles sont venues du ciel. Parquoy ces Escritures receuës, creuës, entenduës, & preschees, sont auiourd'huy le fondemẽt de la vraye Eglise, diuers, non en substance de celuy des Patriarches, car c'est tousiours vne mesme doctrine: mais seulement en la façon de la proposer, & faire entendre aux hommes. Cela fait que Iesus Christ commande de sonder les Escritures aux Iuifs de son temps, Iean 5. Sainct Paul aussi nous enseigne, nostre esperance estre fondee sur les Escritures, Rom. 15. vers. 5. Ie dy donques, que si nostre esperance est fondee sur lesdites Escritures, aussi sera l'Eglise: car il y a mesme raison. Ce que Spõde abbaye contre icelles, pour les mettre bas, est de neant: car accordons qu'elles ayent esté toutes escrites, c'est à dire, celles du Nouueau Testament, par occasion (combien que sainct Luc & sainct Iean y resistent. Le premier au 1. chap. de son Euangile, vers. 3. 4. l'autre au chap. 20. aussi de son Euangile vers. 31. où il met les Escritures pour fondement de la creance, & au chap. 21. vers. 24.) Nous dirons que cela est vray, au regard des instrumens qui ont escrit, & nõ à raison de Dieu, autheur des Escritures qui les a inspirees, 2. Timot. 3. vers. 16. 1. Pier. 1. vers. 11. 2. Pier. 1. ver. 21. & qui a cõmandé les escrire, Apocal. 1. vers. 3. 11. & s'est serui de ces occasions-là: ce qu'il dit de plus, taschant d'infirmer leur authorité, & les debouter du rang qu'elles tiennent, est presque indigne de response, que nous n'auons pas tout ce qui a esté escrit,

mais nous en auons pour le fondement & edification de l'Eglise. Et n'eussions-nous point eu d'Eglise, dit-il, si les Escritures se fussent perduës? Ie dy, qu'en la Theologie, il ne faut fonder argument sur presuppositiõs, & cas qui n'aduiendront iamais: car Dieu ne lairra en aucun temps son Eglise, sans ses escrits sacrez & diuins. Où est la promesse? au liure tant de celuy qui a escrit le premier, Deuteron. 4. verset 2. que de celuy qui est le dernier Apocalypse 22. verset 18. 19. dont c'en est vn tesmoignage, que les tables de la Loy ont esté de pierre: qui est vn indice & enseignement de duree & perpetuité, Exode 34. verset 1. Deuteron. 10. verset 1. autant donc que durera l'Eglise en ceste vie, aussi long temps demeurerõt les Escritures. Mais, dit Sponde, quelque piece de ces liures s'est perdue, car nous n'auons point tout ce qui a esté escrit. I'accorde aussi, que tous les liures sont perissables d'eux-mesmes: mais il est necessaire, à cause que Dieu l'a ainsi promis & ordonné, que les Escritures demeurent iusqu'à la fin (*non necessitate consequentis, sed necessitate consequentiæ*) & quand Dieu ne nous lairroit qu'vn seul liure, la verité de sa promesse sera tousiours verifiee en cela, & quand (comme dit Irenee, mal à propos allegué par Sponde, & contre luy-mesme) les Apostres ne nous eussent point laissé les Escritures, il nous eust falu suiure leurs traditiõs, laquelle ils ont baillee à ceux, à qui ils commettoyent les Eglises: lesquelles paroles d'Irenee sont preuue, qu'il n'y a plus de lieu d'alleguer les traditions des Apostres, veu que nous a-

uons les Eſcritures : Car il parle de l'vſage des traditions, c'eſt à dire, doctrine des Apoſtres, conditionnellement. Voici ſes propres mots, leſquels Sponde corrompt, *Quid ſi neque Apoſtoli quidem Scripturas reliquiſſent nobis, nonne oportebat ordinem ſequi traditionis, quam tradiderunt ijs, quibus cõmittebant Eccleſias?* Le meſme Irenee par meſme moyen enſeigne, qu'il n'y a que la ſeule doctrine Apoſtolique qui ait lieu en l'Egliſe, & y ſoit receuë conformément à ce qui eſt eſcrit aux Actes chapitre 2. verſet 42. 43. Et à fin qu'on n'eſtime point que ie face dire à ce ſainct perſonnage, ce à quoy il n'a iamais penſé, c'eſt ici le commencement du quatrieſme chapitre du troiſieſme liure, contre les hereſies: *Tantæ igitur oſtẽſiones quum ſint hæc, non oportebat adhuc quærere apud alios veritatem, quam facile eſt ab Eccleſia ſumere, quum Apoſtoli quaſi in depoſitorium diues pleniſſimè in ea contulerint omnia quæ ſint veritatis, vt omnis quicunque velit, ſumat ex ea potum vitæ.* C'eſt à dire, Les Apoſtres ont mis en l'Egliſe, comme en vn garde-manger & deſpence riche, toutes les choſes qui ſont de la verité: & qu'eſt-il donc beſoin des traditions & commandemens d'hommes? mais il en ſera parlé en autre lieu plus amplement, ſi le Seigneur le permet. Le dernier argument pour monſtrer que la doctrine, ou parole de Dieu & les Eſcritures ne ſont point la marque de l'Egliſe, eſt, qu'il faut cognoiſtre l'Egliſe deuãt que cognoiſtre les Eſcritures ſainctes, car c'eſt à l'Egliſe à ouurir ces liures, deſiller les yeux, & a en tirer la mouëlle du ſens: laquelle a les liures de ceux qui ont tiré ceſte

moüelle par vne assistance continuelle de Dieu: qui de la premiere source qu'il a ouuert aux premiers,en fait ruisseler les fleuues iusques aux derniers. Il a esté desia respõdu à ceste apparence de raison,à sçauoir que l'Eglise Chrestienne & Apostolique, qui enseigne les Escritures & la doctrine contenue en icelles, se declare aussi & se manifeste par elles. Ceste Eglise donques & l'Escriture, ne sont point separees ou esloignees de temps, ains qui a l'vne a l'autre à mesme heure: que si on regarde la priorité de nature les Escritures sainctes, où si on aime mieux, la doctrine Apostolique precede l'Eglise, comme la cause va deuant l'effect : mais c'est (dit Sponde) à l'Eglise d'exposer les Escritures, à en tirer la moüelle, c'est à dire, puis que le sens des Escritures est de l'Eglise,icelle qui est l'instrumẽt, par lequel nous receuons l'intelligence, & par lequel nos yeux sont desillez : (ie pense que Sponde ne l'entend point d'autre façon que ie le dy : car ayant autre intention, il blasphemeroit meschamment) doit estre plustost cognue de nous que les Escritures: veu qu'elles nous seroyent autrement inutiles. Il n'y a personne ie m'en asseure, mesme entre ceux de l'Eglise Papistique & Romaine,qui ne confesse, que la vocation à salut est de Dieu, laquelle pour estre salutaire & accompagnee d'efficace, doit estre non seulement exterieure, mais interieure. Or ce mouuement du sainct Esprit nous ameine quelquefois immediatement & du premier vol aux Escritures,& à certains passages d'icelles, ainsi qu'il se void en sainct Luc chapit. 4.

verſ.17.& 18.Actes 8. verſ. 28. 32. Act 17. verſ. 11. & par ceſdicts paſſages des Eſcritures que Dieu leurs a ouuerts,comme il le peut immediatement, Luc 24. Act 16. ſont venus à la cognoiſſance de Ieſus Chriſt & de l'Egliſe : quelquefois Dieu a amenez & dreſſez par ſa ſecrette prouidence, ou volontairement & de propos deliberé, ou par occaſion en aſſemblees Eccleſiaſtiques, ou à certains perſonnages qu'ils ne recognoiſſoyent eſtre l'Egliſe ny membres d'icelle à ouïr la parole de Dieu, & ce qui eſtoit de leur propre ſalut, lequel Dieu ouurant & beniſſant le trauail de ſes ſeruiteurs,ils ont embraſſé,& finalement recognu ceſte aſſemblee pour vraye Egliſe, Act. 2. verſ. 37. 38. 39.40. & chap.4. verſ.4.quelquefois Dieu s'eſtant manifeſté, renuoye ceux qu'il appelle tout droit à l'Egliſe & Miniſtres d'icelle, à ce que par eux ils oyent entendant les Eſcritures, c'eſt à dire, ſa volonté contenue en icelles, Act.8. verſ.28.& 9. verſ. 6.11. 12.13.& 10.verſ. 4.5.6.27.28.29.30.44.parquoy Sponde ſe trompe, pronõçant que l'entree au royaume de Dieu, commence pluſtoſt par ceſte cognoiſſance, qui ſont ceux qui ſont l'Egliſe, que par l'intelligence & ouïe des Eſcritures. Que s'il replique, que c'eſt la voye ordinaire de commencer par la cognoiſſance de l'Egliſe, l'experience nous enſeigne le contraire : car les petis enfans des Chreſtiens ne cognoiſſent pas ſi toſt l'Egliſe, qu'ils commencent d'en eſtre membres : ce qui ſe fait non ſeulement par la vertu du ſainct Eſprit, qui les ſanctifie, voire dés le ventre de leur mere,

& les conioint auec Iesus Christ : mais aussi à cause de la promesse contenue és sainctes Escritures, faites aux peres Chrestiens & fideles, au profit de leurs enfans : Ie suis ton Dieu & de ta semence apres toy, Genese 12. & 15. & 17. & 22. Act. 2. de là ie conclu, que les Chrestiens cognoissent plustost d'vne cognoissance vtile, reelle, ou effectuelle & sensible, qu'on appelle cognoissance d'experience, la doctrine & les Escritures, que l'Eglise: tout ainsi que le petit enfant sent plustost la nourriture de la mere, & cognoist le tetin & le laict qui luy est donné, qu'il ne la cognoit & ne la peut discerner d'vne cognoissance visible, qui respond à la speculatiue & theorique, d'auec les autres femmes. Et ce qui l'incite à la recognoistre & remarquer aux traits de visage, & façon exterieure d'habits & vesture, croissant en aage, entre les autres femmes, c'est le profit qu'il en reçoit & en sent: par ainsi l'Eglise commence à se faire cognoistre, & preuient les hommes; principalement ses nourrissons, par la doctrine & les Escritures, où ce qui en depend & en est le seau, à sçauoir, les Sacremens: ce qui renuerse du tout le dire & propositiõ de Sponde, comme vn chacun pourra iuger. Tout ainsi dõc que la bõne mere n'atẽd point à nourrir ses enfans iusqu'à ce qu'elle soit cognue pour telle, ains anticipe leur cognoissance : ainsi l'Eglise n'attẽd pas d'estre cognue de ceux qu'elle a conceus & enfantez, ny mesme des autres: ains elle se deuance & exerce deuoir, ou de pieté enuers les siens, ou de charité enuers les estrãgers. Mais c'est suffisammẽt monstré que la parole de Dieu & les Sacremens &

discipline,sont les trois marques de l'Eglise visible. Venons à celles qu'il nous donne pour cognoistre l'Eglise,c'est en la page 34. où il en fait le denombrement, & voicy ces mots : Nul ne la cognoit, à sçauoir l'Eglise, que par ses vrayes marques, dont la plus signalee est celle de l'antiquité, au regard de celles qui sont seulement d'vn iour:& puis celle d'vne perpetuelle succession, de ceux qui en ont eu tousiours la conduite, auec le consentement vniuersel,& de tout temps: Esquelles trois marques ensemble,comprinses par ces trois mots,antiquité, perpetuité, & vniuersalité, consiste visiblement la promesse que Dieu luy a faite,de ne l'abandonner iamais. En ce lieu-là il ne prouue rien, parquoy tournons le fueillet,& cerchons s'il en a parlé auparauant.Ie ne trouue autre chose, que ce qu'il en dit prochainement en confus en la page 67. que l'Eglise ne fust iamais esteinte, ny ne s'esteindra. Mais qui de nous le met seulement en doute ? quel liure des nostres a-il leu autrement ? c'est en vain qu'il entasse passages de l'Escriture & des Peres : ie croy pour se faire valoir en vne chose bien claire, laquelle toutesfois il obscurcit puis apres, car que veut dire cecy?que combien que tous les membres du corps ne soyēt pas tousiours viuans,que le cœur de la foy ne meurt pas pourtant:ceux qui sont vrais membres de l'Eglise, ne peuuent iamais perir, & ceux qui se sechent,n'ont iamais participé au suc de la racine & du tronc,qui les a portez pour quelque temps.La vraye foy n'est point temporelle,Matth. 13.& 16. Luc 22. Rom. 11. Matth.7. laquelle ne subsiste point en l'air,comme il semble nous vou-

loir faire à croire, ny seulement és Escritures à cause de la doctrine : mais és esleus de Dieu, qui conuersent encore en la terre :que si quelques vns de ceux-là perissent, quelle asseurance me donne Sponde de l'eternité & duree de l'Eglise?car le tout ne peut estre eternel,si ses parties & membres sont perissables: parquoy en disant ce qu'il dit,il se contredit.Mais posons le cas que tout soit bië couché, s'ensuit-il que si l'Eglise est eternelle, qu'elle soit tousiours visible ? c'est à dire, qu'elle aye tousiours le ministere de la parole, ou ce ministere en telle pureté qu'il doit estre, & qu'il n'y ait des nuages qui la couurët, & semblët l'auoir abysmee du tout. Les tenebres de la nuict nous cachent les montagnes,& neantmoins bougent-elles de leur place? le Soleil se cache tous les iours vers les Antipodes, & se perd-il ? Les arbres semblët morts en hyuer,sans fruict, sans fleurs, sans fueilles,& neantmoins c'est lors que la racine est plus viue & vigoureuse.Sponde veut que l'Eglise luise tousiours, & qu'elle aye lumiere pour esclairer tout le monde. Or soit,mais le monde ferme les yeux pour ne la voir point, qu'aduiët-il? que ceste Eglise est inuisible au mondé, toutesfois tout cela ne fait encores rien, pour monstrer que la duree ou eternité d'icelle en soit vne marque pour la faire cognoistre: car dire que la duree conuient à l'Eglise, aussi fait-elle à plusieurs autres choses:& ce qui est commun à ce qu'il faut distinguer,n'est iamais difference. Ie le confesse, dira Sponde, & ie sçay que la seule longueur du temps n'est pas vn argument inuincible en toutes matieres, ny peut estre en ceste-cy. Quand il n'y

en auroit point d'autres, quels ſont-ils? oyons-les. Sponde ne les veut pas encore mettre aux champs, ains il inſiſte ſur la ſucceſſion & duree,cõtinuation & anciẽneté de l'Egliſe. Qu'en dit-il? que ceux qui ont ſuccedé aux Apoſtres, & qui ont puiſé la doctrine du premier poinct de l'antiquité, & encore depuis ceux qui ont ſuiui ces derniers, & ainſi conſecutiuement,ont plus de cognoiſſance en ceſte doctrine, & la peuuent plus raiſonnablement auoir conſeruee, que ceux qui n'en ont ouï parler, & n'en parlent que depuis trois iours. Formons l'argument: Si la ſucceſſion & ancienneté de la doctrine eſt vne marque pour cognoiſtre l'Egliſe, la ſucceſſion des perſonnes l'eſt auſſi. pourquoy? pour ce que ceux qui voyent de plus pres, cognoiſſent plus diſtinctement & clairemẽt. Or les Anciens & ceux qui ont ſuccedé aux Anciens, ont veu de plus pres en vne doctrine ancienne: car ce qui eſt ancien eſt prochain des Anciẽs: il faut donc dire, que là où eſt la ſucceſſion & antiquité de perſonnes (par ce que l'antiquité de la doctrine y eſt auſſi) là eſt l'Egliſe. Ie reſpondray à ces propoſitions & maximes generales, premieremẽt qu'il les faut preſuppoſer pour entẽdre ſon dire, & les digerer ainſi que i'ay fait, & puis nous paſſerons à l'application d'icelles. Ceci n'eſt point vray en toutes ſortes de cognoiſſance, que tous ceux qui voyent de plus pres, & ſont plus voiſins de la choſe qu'il faut cognoiſtre, l'apperçoiuent plus clairement & plus d'iſtinctement: mais bien quelque fois és cognoiſſances qui procedent des ſens, & ſont de choſes naturelles & hiſtoriales, & non en la cognoiſſance qui s'acquiert par

l'Esprit de Dieu, & est des choses supernaturelles.
L'exẽple est és Iuifs, qui ont vescu du temps de Iesus Christ & des Apostres, ayans le salut plus pres, Rom.13. verset 11. lesquels ont eu moins de cognoissance, & ont esté en moindre nombre, non seulement que ceux qui ont precedé sa venue, & viuoyent du temps des Prophetes: mais aussi que ceux qui seront appellez à la fin des siecles, Rom. 11. Et encore l'experience nous enseigne, qu'és cognoissances sensuelles, quand l'obiect est trop pres de l'organe de son sens, il n'est pas si bien apprehẽdé, que quand il y a distance mediocre & bien proportiõnee. I'adiouste, que la proposition susdite se doit entendre, quand ceux qui voyent & cognoissent, sont pareils en force de veuë, & vsent de semblables instrumens: car si de deux qui ont les yeux foible l'vn vse de lunettes, & l'autre n'en vueille point, quoy que cestuy-cy soit plus pres de la chose qu'il faut voir, neãtmoins il ne la verra ny cognoistra si clairement, que celuy qui employe & se sert de verrieres, encore mesme qu'il soit plus esloigné en espace & lieu: ainsi en est-il de ceux qui anciennemẽt ont negligé les Escritures, moyen tres-propre & ordonné de Dieu, pour paruenir à vne vraye solide & salutaire cognoissance d'iceluy: lesquels se trouuent en fin surpassez en cognoissance par leurs successeurs, qui ont fueilleté lesdites Escritures, & les recognoissent pour seule parole de Dieu, où tout ce qui est necessaire, tant pour le seruir interieurement & exterieurement est contenu, que pour paruenir au vray salut. Et quoy? les anciens Peres ont-ils ignoré ceste parole? Ia ne m'auienne

de le dire, mais ils ne s'y sont pas tous submis ainsi qu'il faloit, pour dependre entierement d'icelle, & és mœurs & en la doctrine:& de là procede en partie l'empeschemẽt de leur claire & pleine cognoissance : ce qui se trouuera estre ainsi, si nous regardons en quels erreurs sont tombez les plus anciens & plus excellens Peres, condamnez auiourd'huy, & à bon droit, de tous, en leursdits erreurs. En ce rang sont Tertullien. Cyprian, Lactance, & autres. Mais qui a dit à Sponde, que la doctrine de verité, ait esté plus pres de ceux qui ont vescu du temps des Apostres, que de nous? ont-ils enseigné vne chose de viue voix,& vne autre en leurs escrits? le sainct Esprit qui est promis à l'Eglise, ne se communique-il point aussi bien aux derniers, comme il eust fait aux premiers, s'ils ne l'eussent tenté? Et encore pour dire vray, l'Eglise a promesse d'vne plus grande clarté, souz la derniere venue du Fils de Dieu, pour desconfire l'Antechrist, que celle qui a vescu tout aussi tost apres les Apostres, 2. Thess. 2. vers. 8. Rom. 11. vers. 25. 26. sur ce dernier passage, est fondé ce qui est tres-bien dit par S. Gregoire *lib.19. Moral in 29. cap. Iob. cap. 9. quãuis post eosdem dies, quibus deprimitur Ecclesia, iam tamen circa ipsum finem temporum, grandi predicationis virtute roboretur: nam susceptis ad plenum Gentibus, omnem Israeliticum populũ qui tunc inuentus fuerit, in fidei sinum trahet. Scriptum quippe est, donec plenitudo Gentium introiret, & sic omnis Israel saluus fieret: sed ante illa tempora erunt dies, in quibus ab aduersariis paululum videbitur oppressa, &c.* Or comment est-ce qu'on conseruera pour les autres, & transmettra-on

à la posterité en pureté, ce qu'on n'a peu garder pour soy pur, sain, & entier ? & ce qu'en le prenant, on a quand & quand souillé de beaucoup d'inuentions, additions, changemens & diminutions ? Ce que les Apostres & Euangelistes bailloyent, estoit trespur, mais les mains qui receuoyēt ceste doctrine n'estoyent si nettes & pures qu'il eust fallu: parquoy du temps mesme des Apostres, le ministere d'iniquité commençoit à s'ouurer, 2.Thess.2. plusieurs heretiques se sont esleuez de leurs temps, qui ont taché de corrompre leur doctrine, les vns en vne façon, les autres en vne autre. Et pour s'en asseurer, qu'on lise sainct Luc és Actes, S. Paul en la 2.Timoth. chap.2. vers.17.18. & sainct Iean en sa prem.chap.2.&.4.& en sa seconde vers.7. & autres passages: & qu'on cōsidere ce qui est aduenu à l'Eglise de Corinthe bastie par les Apostres & de leur viuāt: quelles fautes s'y commettoyent contre les mœurs ? quels abus s'estoyent glissez en l'vsage & pratique des Sacremens ? quels erreurs auoyent desia occupé les esprits des hommes contre la vraye doctrine ? quels schismes desia demembroyent tout ce corps ? combien de façons indecentes estoyēt receuës és assemblees Ecclesiastiques? de toutes lesquelles corruptions ils sont reprins par S. Paul, en la premiere Epistre, qu'il leur adresse: aussi tost que la bonne semence a esté iettee au champ, l'homme ennemi est venu, & y a semé aussi l'yuroye, Matth.13.24. non seulement és cœurs & entendemens de ceux qui ont fait sectes à part: mais de ceux mesme qui ont gardé ceste vnité, & n'ont esté poussez d'aucune

d'aucune mauuaiſe affection: ains, ou pour s'eſtre trop voulu accommoder ou aux Philoſophes & Payens d'où ils ſortoyent, ou aux façons de faire auſquels ils ſuccedoyent, ou auoir voulu tirer toutes choſes à imitation, ou auoir eſté trop hardis en inuentions de ceremonies, ſans ſe tenir dans les bornes de la parole de Dieu. Ils ont mis de treſ-mauuais fondemens, & ouuert la porte à ceux qui ſont venus apres eux, d'adiouſter ſans ceſſe, & difformer l'Egliſe par fauſſes doctrines & traditions humaines, en la façon qu'il ſe void en la Papauté, l'Egliſe eſtant allee touſiours de mal en pis, & les hõmes s'eſloignant d'autant de la verité & pureté des Apoſtres & anciẽs, qu'ils s'eſloignoyent de leur temps : d'où ie conclu premierement, que la ſucceſſion de doctrine ne ſe peut recueillir en bonne conſequence, de la ſucceſſion perſonnelle : & que les plus anciens, voire ceux qui ont prochainement ſuccedé aux Apoſtres & Euangeliſtes, ont failli & erré. Secondement, que le chemin eſt auſſi bien ouuert, voire mieux à nous, qui ſommes en ce dernier temps, & depuis trois iours, comme dit Spõde, à cognoiſtre la verité & doctrine Apoſtolique, & la vendiquer des tenebres, & reiettans les ſeruices controuuez par les hommes, reſtablir le pur ſeruice de Dieu: qu'à ceux qui eſtoyẽt il y a mille ou quinze cens ans, d'autant que nous auons les meſmes Eſcritures ſainctes communes, & maintenant anciennes. En troiſieſme lieu, que quoy que la verité ſoit de ſa nature plus ancienne que le menſonge, contraire à ceſte verité : toutesfois ceſte ancien-

neté n'empeſche, que les erreurs ne ſoyent de long temps : & s'il le faut dire, pareils en temps, qui ſe puiſſe diſcerner à la vraye doctrine. Bailler donc l'ancienneté pour marque, ou de la verité, ou de l'Egliſe, ſans dire autre choſe, eſt expoſer les hommes à tromperie & deception, & leur bailler vne reigle difficile à eſtre appliquee de tous, pour pouuoir iuger par icelle, le vray d'auec le faux: car elle requiert cognoiſſāce particuliere de ce qui a eſté fait en tous aages & ſiecles, voire preſque en chaſque iour depuis les Apoſtres. Que ſi on ne ſe veut departir de ces termes, ie ne m'en tormenteray pas beaucoup, pourueu qu'on parle ainſi, que ceſte antiquité eſt la marque de la verité & de l'Egliſe, qui prend ſon commencement de Dieu, de IeſusChriſt, des Prophetes & Apoſtres : & ne reſtera par ce moyen que venir à l'application & aſſomption, comme on parle és eſcoles. Or ceſte doctrine reuient à ce que nous auons dit des Eſcritures, & des enſeignemens contenus en icelles, ceſte doctrine eſt veritable qui eſt la plus ancienne. Or la doctrine des Eſcritures eſt telle, comme ainſi ſoit qu'entre tous les eſcriuains, Moyſe ſoit le premier, & qui a precedé tous autres : il s'enſuit donc que la doctrine tiree des Eſcritures, eſt l'enſeigne de l'Egliſe. On s'eſcrie, il faudra donc ſçauoir toute l'Eſcriture, deuant qu'eſtre aſſeuré de la verité & de l'Egliſe. Ie reſpon, que nous auons le ſommaire de ceſte Eſcriture, & les maximes & articles principaux, tant de ce qu'il nous faut croire au Symbole des Apoſtres, & de ce qu'il nous faut eſperer

&demander à Dieu en l'oraiſon Dominicale,que de ce qu'il nous faut faire és dix Cõmandemẽs: à quoy ſi nous cõpaſſons toutes doctrines, il nous ſera à l'inſtant aiſé,aſſiſtez de l'Eſprit de Dieu, de iuger où eſt la verité, laquelle puis apres nous ſera rendue plus claire,& nous plus fermes& aſſeurez en icelle, par la lecture des Eſcritures, contre l'authorité & antiquité deſquelles Sponde demande, que nous monſtrions par quelque ferme demonſtration, que ces ſaincts liures ſoyent ceſte parole de Dieu, laquelle nous ſommes obligez d'entendre: & que nous diſions qui nous fait croire qu'iceux le ſont,& non autres. Ce qui eſt demandé a eſté deſia fait, toutesfois pour luy donner ce contentement, reſpondons encore: Ces Eſcritures ſont la parole de Dieu, qui ont eſté inſpirees par luy-meſme,& auſquelles il a rendu & rend teſmoignage, tant viſible & exterieur en general,qu'inuiſible en l'ame d'vn chacun. Or ces choſes competent aux Eſcritures, que nous pellons la ſaincte Bible,2.Tim.3.ve.16.1.Pier.1. ver.23.2.Corint.1.ver.17.Epheſ.1.ver. Par-ainſi ceſte demõſtration eſt plus certaine& plus claire qu'aucune qui ſoit dans Euclide. De là s'enſuit, qu'il faut de neceſſité entẽdre ces Eſcritures,puis qu'elles ſeules nous rendent ſages à ſalut: & que qui eſt de Dieu, prend plaiſir à ouïr la parole de Dieu, Iean 8. 2. Pier.1 .1.Tim.3.v.15. 2.Tim.3. mais qui nous a dit que ces liures ſoyent la parole de Dieu, & les nous a premierement mis en main? L'aſſeurance & demonſtation certaine, comme il a eſté touché, vient de l'Eſprit de Dieu,

l'organe & cause instrumentale, pour le nous dire & le nous bailler : le tesmoin exterieur pour le nous faire croire, sont certaines Eglises particulieres, qui auoyent en depost ces escrits, & les tenoyent de la main mesme des Prophetes & Apostres: à quoy est interuenu le consentement vniuersel de toute l'Eglise. Voila ce que nous pouuons & deuons respondre à ces demandes, qui ne peuuent suffire à Sponde, pour en faire les triomphes qu'il fait, à sçauoir que l'Eglise, qui a conserué les Escritures & ces saincts cayers, & les a maintenus contre tant de sortes d'ennemis, les a aussi entendus : & de ce font foy les labeurs de tant de saincts persõnages qui ont trauaillé: parquoy c'est faussement que nous disons, que nul ne les a iamais compris, ny en tout, ny en partie, iusqu'au premier presche que Luther fit contre les indulgences : que nous sommes arrogans de dire, que nos nouueaux Docteurs sont tous pleins de lumiere, & que l'antiquité n'a que des obscuritez. I'oy icy maintes calomnies, pour fortifier la foiblesse de ses cõsequẽces. Nous ne mesprisons pas les escrits de ceux, qui ont anciennement trauaillé en l'interpretation de l'Escriture saincte, mais nous les lisons auec iugemẽt & discretion, & en la façon qu'ils le veulẽt & demandent. Nous ne disons aussi, qu'ils n'ayent rien entẽdu és Escritures, & ceste imposture & calomnie sera aisément descouuerte, par ceux qui liront nos Docteurs. Nous honorons l'antiquité, nous y recognoissons de belles & grandes lumieres, que Dieu a allumees de temps en temps, & par

lesquelles en partie nous combatõs l'Antechrist, & le desconfirons auec sa fausse doctrine : mais bien monstrons-nous appliquans l'esquierre, à sçauoir, ceste mesme Escriture, par collation des passages des plus clairs aux plus obscurs, & les maximes generales tirees desdites Escritures: voire par les mesmes Docteurs anciens, à quelqu'vne de leur doctrine plus speciale & particuliere, qu'ils se sont foruoyez du vray sens, & n'ont pratiqué ce qu'ils ont dit eux-mesmes: ains ont meslé de l'yuroye parmy le bongrain, ou faute de n'y auoir apporté ceste diligence, emportez par la multitude & erreur desia receu, & ne voir encore les effects & fruicts mauuais d'iceluy (*nam dato vno absurdo aliũ facile sequitur : & paru⁹ error in principio est maxime in fine. Arist. lib. 1. de cœlo & mundo. & vno principio illicito dato, plurima mala sequuntur*) qui les leur eussent descouuert : ou pour n'auoir pas les aides necessaires à l'interpretation desdites Escritures, à sçauoir, la cognoissance des lãgues, & autres choses semblables, que de Beze a fort bien remarquees en son epistre, qui est deuãt l'exposition Latine & methode du nouueau Testament : laquelle si Sponde eust bien leuë, il ne parleroit comme il fait. Si la seule malice ne luy ouure maintenant la bouche, ces consequences se trouueront non moins fausses du premier abord, qu'il s'est declaré grand calomniateur. Et premierement qui a iamais ouy dire, que tous ceux qui gardent quelques liures & papiers, soit pour eux, soit pour ceux qui viendront apres eux, les entendent quand & quand, ou les lisent

& les facent entendre & cognoiſtre aux autres? L'exemple s'en void aux Iuifs, qui ont eſté les libraires des Chreſtiens. I'accorde que c'eſt du deuoir de l'Egliſe : mais les guettes ordinaires ont eſté aueugles, ou ce ſont endormies. L'ambition, l'auarice, les richeſſes, le luxe, les honneurs, les affaires terriennes, ou les rendent pareſſeux & negligens, ou les deſtournẽt du principal de leur deuoir : mais Dieu a ſuſcité en tout temps quelques vns, pour conſeruer ceſte verité & la maniſter à ceux à qui il a fait la grace de la cõprendre. La pluſpart des Eueſques, Prelats & autres Miniſtres, ſe contentans de retenir les papiers, & non la doctrine, d'en lire quelques pieces & mots en langue eſtrangere, & non de les expoſer & faire entendre pour l'edification de l'Egliſe : en fin n'ont eu autre ſoin, que d'en faire adorer, par vne idolatrie execrable la couuerture, ou de conuertir les mots, lettres & ſyllabes, en pure ſorcelerie. Paſſons outre, & voyons les autres conſequences que l'antiquité de l'Egliſe ne peut eſtre cõbatue par l'Eſcriture, puis que c'eſt ceſte Egliſe meſme qui la nous rend certaine. Il a eſté deſia reſpõdu, que noſtre foy qui prẽd ſon object des Eſcritures, n'eſt point fõdee ſur l'Egliſe, mais ſur le Seigneur, qui les authoriſe par ſon Eſprit au cœur des fideles, ſe ſeruant neantmoins & employant comme vne aide ſeconde, le conſentement des fideles. Et quand nous accorderions, que la certitude des Eſcritures depend de l'Egliſe, s'enſuit-il que l'antiquité d'icelle, ne ſe doyue & puiſſe prouuer par les Eſcritures, qui nous enſeignent les premiers

fideles, qui iamais ont esté au monde, & les premieres Eglises recueillies par les Apostres? Dieu est plus ancien que les Escritures, plus ancien aussi que le monde: car il est eternel, & est l'autheur de toutes choses, donques par icelles la diuinité, la creation du monde, la sagesse & puissance de Dieu ne se manifestent & ne se declarent point? Il en faut croire l'Apostre, Hebreux 11. & Rom. 1. mais d'autant que quand nous parlons de l'antiquité de l'Eglise, nous n'entendons point ces lieux, ny ces hõmes, mais la doctrine & police ou estat de l'Eglise: nous disons que ceste antiquité ne se doit ny ne se peut prouuer que par les Escritures, d'autant qu'elles contiennent le recit, non seulement des choses qui ont esté du temps qu'elles ont esté escrites, & de la doctrine qui estoit receuë & enseignee pour lors, mais aussi des choses qui estoyent long temps auparauant passees. Somme, tout ainsi que par les Escritures nous sommes rendus certains de la creation du monde, ainsi aussi nous aduertit-elle de la vraye doctrine, qui a esté preschee & enseignee de Dieu, & creuë des fideles depuis le commencement du monde. Ie suis contraint de m'estendre sur ce suiet des Escritures: car Sponde qui voltige de toutes parts, me tire quelquefois hors du chemin, comme il fait en ceste page 70. où dés le commencement, il parle de l'interpretation de l'Escriture, le sens de laquelle n'a point esté ignoré, dit-il, si grossierement, que nous disons, par l'Eglise: par quelle Eglise? par celle qui a eu vne si saincte discretion de n'y mesler rien d'estrãge; &

le contraire, par ceste Eglise qui l'a approuuee: ce qu'elle n'eust fait sans l'entendre. Sponde allegue ceci, pour nous faire receuoir tout ce qui aura esté escrit par les anciens, sans iugement quelconque: & de là inferer, que l'Eglise Romaine & Papistique a l'antiquité de la doctrine. Or nous respondons, que ce sont deux cognoissances bien differentes en degré, que de cognoistre les qualitez externes de quelque chose, & de cognoistre la nature, substance, forme, & proprietez essentielles d'icelle. Chacun qui a des yeux, iuge de l'excellence, beauté, & vtilité du Soleil: mais tous n'entendent tous ses mouuemẽs & periodes, toute sa grãdeur, toutes ses vertus, & tous ses effets: ainsi la majesté de l'Escriture a esté cognue & l'est, de tous ceux qui ont l'Esprit de Dieu, qui leur rend ce tesmoignage, qu'elle est diuine & celeste. Mais il n'y a homme, ny assemblee saincte, quoy que grande & qualifiee, qui puisse venir à vne parfaite intelligence d'icelle, & qui n'ignore beaucoup de choses qu'elle contiẽt, & ne se trompe en l'expositiõ de plusieurs passages. Les Peres anciens donques, & les saincts Conciles, ont iugé droictement en general, que ces liures seuls estoyent la reigle de nostre foy, que nous appellons la saincte Bible: mais ils ont meslé beaucoup de choses estranges, & contraires en l'exposition de plusieurs lieux d'icelle: & ce à la verité pour ne les auoir examinez, quoy que Sponde die. Toutesfois nous n'accusons pas tous les Conciles, mesmes ceux sur lesquels l'Antechrist a exercé sa tyrannie, & par lesquels il est venu au feste

d'icelle, de les auoir malicieusement combatues, mais bien ouuertement negligees, & orgueilleusement reiettees, en la resolution des poincts principaux de la foy, auec vne conspiration vniuerselle: Et nions que d'vn consentement vniuersel, & sans contradiction d'aucun, les dogmes faux ayent esté receuz: car l'histoire de l'Eglise nous enseigne, les combats qu'il y a eu, la violence dont on a vsé à l'encontre des contredisans, pour faire receuoir ce qui sembloit bon aux precurseurs, fussent Euesques ou Empereurs, Conciles generaux, ou prouinciaux, de l'Antechrist. Parquoy disons, Si par les Escritures sainctes on monstre, que l'Eglise mesme qui a succedé prochainement aux Apostres, n'a point esté pure de tous erreurs, & que l'Eglise Papale n'en a que la face seulement: il s'ensuit que les Conciles anciens n'ont pas bien examiné lesdites Escritures en tous les poincts de doctrine. Or le premier est vray, qui doutera donc maintenant du second & dernier? si l'ancienneté & duree de siecle en siecle est vne marque essentielle & propre de l'Eglise visible, il y aura vne compagnie visible recueillie en certains lieux, remarquables, notoires, & cognue, qui aura esté ferme par beaucoup de cētaines d'ānees, & qui aura serui & sert à Dieu en toute pureté, sans idolatrie & superstition: qui resiste & aura resisté à tous faux Prophetes, seducteurs & ministres de l'Antechrist, en maintenāt la vraye & salutaire doctrine de Iesus Christ, & la seellant de son propre sang, & qui en fin aura conserué iusqu'à maintenant l'vnité des cœurs & consen-

tement de doctrine, & ordre institué de Dieu, auec tous ses membres. Or au dernier, Sponde se mesprend, & ne peut estre adapté à l'Eglise Romaine, qui a esté voirement ferme, & a continué longuement, mais en apostasie & reuolte: qui a gagné sur l'idolatre, mais en surpassant en toutes sortes d'idolatries & superstitions les plus Payens & infideles qui iamais furent au monde: & est venue iusqu'à ce poinct, de faire adorer le diable en ses idoles & peintures: qui a voirement toutes les heresies estēdues à ses pieds: mais pour marcher sur elles, & luy seruir de chemin & adresse: qui au lieu de couurir de honte le schismatique, est la mesme confusion & desordre. C'est ceste grande Babel, dont est parlé en l'Apocalypse auec toute sa belle Hierarchie, qui se nourrit en fin, & s'est esleuee en ceste grandeur mondaine, par schismes & diuisions, que l'Antechrist son chef a semees au monde: parquoy Chrysost. en l'homel. 4. sur le 6. chap. d'Esaie parle ainsi, contre la succession des lieux, & mesmes contre Rome: Le desert estoit habité par Iean, & la cité par Herode: & à ceste cause le desert estoit plus noble que la ville. Pourquoy? parce que la prophetie ne gist point & ne consiste és bastimens & edifices. Et vn peu deuant, ne me dy point, & ne me raconte, que la ville des Romains est grande & spacieuse: mais monstre-moy que le peuple soit là aussi desireux d'ouir. Chrysost. donc prefere sa ville à Rome. Et pour respōdre au passage du mesme Chrysostome en l'homelie predicte, où parlant de l'Eglise, ceste sentence & comparaison demeure escrite, *facilius est solem ex-*

tingui, quàm Ecclesiam obscurari: Elle ne tend ailleurs, qu'à monstrer la duree de l'Eglise, & non si l'Eglise est tousiours lumineuse, & esclaire par le ministere: ce que les propos precedens enseignent, *Iactatur nauis, ac non mergitur: à quàm multis oppugnata est* Ecclesia, *sed nunquam tamen victa*: *neque illud mihi spectato, quòd in terris sita est* Ecclesia, *sed quòd in cœlis versatur*: Ecclesia, *radices in cœlo fixas habet, potius quàm in terra, &c.* Et nous accordons aussi, que par la malice & force des hommes meschans, le ministere sainct, qui est la lumiere de l'Eglise, ne peut estre ny alteré ou abastardy, ny osté, sans vn iuste iugement de Dieu, qui donne ceste efficace aux tyrans & à l'Antechrist: tout ainsi que ce mesme ministere ne peut estre ny dressé ny conserué & maintenu, selon l'institution de Iesus Christ, que par vn œuure de Dieu extraordenaire, *nam quæ rectè geruntur, non accidunt iuxta nostrarum actionum tenorem, sed præter naturam, præterque rerum tenorem. Chrysost. ibidem.* Vne seule distinction pourra suffire, pour soudre tous les argumens tendans à verifier, que la duree & co ntinuation ferme & stable est vne marque de l'Eglise, quoy qu'il s'efforce de venir à bout de son entreprise: c'est ici vne de ses raisons, qu'vn des grands tesmoignages de l'assistan ce de Dieu, est la susibstnace. Formons ainsi son argumēt pag. 154. Ce qui subsiste, & a subsisté, & doit durer fort longuemēt, est de Dieu, qui luy est fauorable, Act. 5. vers. 34. Or l'Eglise subsistera iusqu'à la fin, & a eu estre depuis le commencement. Resp onse, Autre chose est parler de l'Eglise, autre chose du ministere public d'icelle, qui n'a promesse de

durer touſiours en meſme lieu: comme auſſi le ſeruice legal, n'a eſté continué que iuſqu'à la venuë de Ieſus Chriſt, c'eſt à dire, autant que Dieu l'auoit ordonné, qui eſt ce qui rendoit l'Egliſe viſible. Item, puis que le menſonge continue bien long temps, & le peché eſt fort ancien, & nous ſommes enſeignez l'Antechriſt deuoir longuement tyranniſer l'Egliſe, & que Sponde accorde auſſi, que les meſchans participent à ceſte duree & longue eſpace, il s'enſuit que la continuation de beaucoup de iours & d'annees, ne peut eſtre vn ſigne certain de la vraye Egliſe: non pas que l'eternité ne ſoit propre aux enfans de Dieu, mais elle ne ſe peut cognoiſtre iuſqu'à la fin, & lors que tous leurs ennemis, le diable, le monde, le peché, l'Antechriſt, ſeront deſcõfits. Et combien que la victoire demeure à l'Egliſe, contre tous ceux qui l'aſſaillent: toutesfois elle ne giſt pas touſiours en la deſconfiture de l'ennemy. *Victoria militis, non eſt ſemper peremptio hoſtis: nam in ſtadio Chriſti, non eum qui percutit, ſed qui percutitur coronari decretum eſt. Chry. hom. 22. in epiſt. ad Rom. cap. 12. adeò vincet Euangelij poteſtas, vt (homines) non ſolùm prius habebant familiares contemnere, verùm etiam ſuam animam exponere cunctáque ſuſtinere ac perpeti, ne pietatem abs ſe repellant: Idem in orat. 2. contra Iudæos tom. 5.* Mais bien à conuaincre par raiſon & iuſtice les meſchans, en leur conſcience & maugré eux, & leur effort, obtenir ce qui eſt iuſte, & pour la gloire de Dieu, & ſalut des ames d'où ils ſoyẽt confus. Les benedictions temporelles, pour la contre-reſpõſe, ne ſont pas moins propres aux bons, c'eſt à dire, à l'Egliſe, qu'aux meſ

chans.Or la subsistance & longue vie, est vne de ces benedictions temporelles, c'est bien dit : mais ceste sorte de biens & prosperité exterieure est promise à l'Eglise & à vn chacun membre d'icelle, auec condition, que Dieu y soit honnoré, & qu'il soit expedient & salutaire. Nous ne debatons donc point de l'estre & perseuerance de l'Eglise, mais de la façon de subsister, qui est quelquefois plus claire & plus manifeste, quelquefois plus obscure & moins cognue. Nous parlons, dy-ie, du ministere de l'Eglise, qui change en qualité & bonté, estant quelquefois pur, quelquefois corrompu, & autrefois presque du tout aboly, excepté quelques traces que Dieu conserue & a conserué iusqu'à present. Que si on dit que Dieu a promis l'eternité à son Eglise, il a entendu celle des hommes, tandis qu'ils seroyent au monde. cela est vray : & nous ne parlons point en tout auec Sponde de l'Eglise qui est au ciel, du regne de Iesus Christ plein de gloire, apres ceste vie : ains de ce Royaume où il faut combatre, contre lequel les portes d'enfer, les fureurs & violences des meschans, les sophisteries & impostures des faux prophetes hurtent : car au ciel & en cest estat qui attend les fideles, tous les ennemis seront destruits, 1. Corin 15. veu que le triomphe & couronne ne peut estre, qu'auec la victoire & apres le combat. Mais quoy? pour ceste concession, quelle conclusion en reüssit-il au profit de Sponde? & d'où il ait dequoy se glorifier, & faire haut sonner ces mots, puis que par tant de temps la police saincte de l'Eglise a subsisté? c'est le doigt de Dieu qui a puissamment ouuré dans le Paganis-

me, dans le ſchiſme, dans l'hereſie. Et quelle vantance eſt-ce ? La meſme police & diſcipline qui eſtoit du temps des Apoſtres, qui eſtoit du temps de Tertullian,& Cypriã,qui eſtoit il y a mille ans,qui eſtoit il y a cinqcens ans en l'Egliſe, a duré auec la ſaincte Eſcriture. L'hiſtoire eccleſiaſtique, les Canons des Cõciles anciens,demẽtiront vn mẽſonge ſi impudent:car au lieu de la verité du corps & ſubſtance,de ce qui ſe faiſoit au temps iadis en l'Egliſe, l'ombre & le maſque ſeul eſt demeuré au Papiſme & en l'Egliſe Romaine. Et deuant que mettre fin à ce chapitre, il conuient examiner le paſſage de S. Auguſtin,allegué en la pag. 2. qui ſert d'auancoureur à ces belles raiſons & diſcours bien fondez, à fin que par l'ongle,le lecteur fiſt iugement du lion, & qu'il cognuſt toute la piece par l'eſchãtillon.Par l'authorité de ce grand perſonnage,noſtre Apoſtat veut enſeigner, qu'il y a quatre marques, qui deſignent la vraye Egliſe:à fin que ceux qui en ſont dehors s'y retirent,& ceux qui ſont dedans s'y retiennent & y demeurent. Premierement, ces marques ſont,le conſentement vniuerſel:Secondement,l'autorité:Tiercement,la ſucceſſion:& Quartement, le nom de Catholique. Eſpluchons la premiere marque, touchant le conſentement des peuples. Il eſt plus que certain, que la multitude d'hommes & de peuples, quoy qu'ils s'accordeut & conſentent entr'eux, ne fait point l'Egliſe. Il faut adiouſter quelque difference, qui diſtingue les aſſemblees d'hommes, & ce ne peut eſtre le grand nombre: car le petit l'emportera, auquel il ſemble que Dieu s'attache en ce ſuiet, & que par le ſuſdict

nombre, il qualifie ſon Egliſe, en la nommant petit troupeau, Luc 12.verſet 32. & l'oppoſant au monde, c'eſt à dire, à la multitude, ainſi que le mot d'election & de choix le declare, Iean 15. ver. 19. Ieſus Chriſt en outre recognoiſt pour ſon troupeau, la compagnie de deux ou trois hommes, qui a ſon Nom, c'eſt à dire, ſa doctrine, pour fondement & adreſſe, & luy promet ſon aſſiſtance, Matth. 18. Ce n'eſt auſſi la diuerſité des peuples & nations qui puiſſe diſtinguer l'Egliſe, ou ſoit de l'eſſence d'icelle. S'il eſtoit ainſi, les Iuifs qui n'eſtoyent qu'vne ſorte d'hommes, n'euſſent point eu l'Egliſe, & nul royaume, païs, ou ville, ne pourroit ſe glorifier de l'eſtre, ou de l'auoir. Ce qui eſt eſſentiel dure, & a lieu en tout temps: ce n'eſt en fin le conſentement & accord lequel ſe trouue entre les plus meſchans, qui conuienent entr'eux, cōplotent & conſpirent, parquoy c'eſt de la verité & de la vertu qu'il prend ſa nature, & qu'il eſt louable, autrement ce ne ſera que conſpiration. Que ſi le conſentement en la verité qui eſt ſelon pieté, eſt vn indice pour cognoiſtre l'Egliſe, combien plus la verité meſme, & la doctrine celeſte ſuffira-elle à la marquer? Et pource que Spōde ne combat que de l'authorité de S. Auguſtin, comme s'il eſtoit du tout de ſon parti, & qu'il ne fuſt licite d'examiner à la reigle de la parole de Dieu les eſcrits des Anciens: ie reſpon que ledict S. Auguſtin pour refuter tant les Manicheens que les Donatiſtes, prend principalement ceſt argument, qu'ils mettoyent en auant vn Euangile non ouï, & incognu à toutes les Egliſes. Et à bon droit certes; non que la verité de l'E-

uangile depẽde de l'approbation des hommes, ou qu'il doyue eſtre receu auec applaudiſſement de la plus part d'iceux,& de maints peuples, en tous ſiecles & aages:tellement que s'il eſt reietté,l'autorité d'iceluy chancelle : mais d'autant qu'apres l'Apoſtre ſainct Paul,Coloſſ.1.verſ. 23. il a regardé à ce mandement de Chriſt : Allez,preſchez l'Euangile à toute creature.Lequel mandement depend d'vne infinité de Propheties,par leſquelles les Prophetes prediſoyent, que le Royaume de Chriſt auroit ſon eſtendue par tout le monde: car ſi c'eſt vn vray Euangile, celuy qui n'a eſté preſché entre tous peuple par l'ordonnance du Seigneur, & lequel n'a eſté receu de toutes les Egliſes qui ont eſté du tẽps des Apoſtres, & en la profeſſion duquel tous fideles de tout temps n'ayent veſcu, & ne viuent, & ne ſoyent morts:il s'enſuit que tant de promeſſes ſont fauſſes, par leſquelles il eſt predit, que la predication de l'Euangile doit eſtre portee par tout le monde, & leſquelles afferment, que les enfans de Dieu doyuent eſtre recueillis de tous peuples & contrees. Mais il faut remarquer trois choſes, la premiere, que ce conſentement a pour appuy, la doctrine preſchee par les Apoſtres, & prend ſon origine de ceſte predication. La ſecõde,que ceſte doctrine ne doit eſtre receuë en obeiſſance par tout, & par toutes perſonnes en tous temps : car S. Paul nous aduertit d'vne reuolte vniuerſelle qui ſe feroit,2.The. 2.& neãtmoins tous les fideles qui ſeront iuſqu'à la fin du monde,garderont vnité de foy auec les Apoſtres,& autres Saincts qui ont eſté dés le cõmencement, & ne ſeront ſans ce conſentement.La troiſieme,

me,que ceste probatiõ vniuerselle de tous peuples, & d'vn grand nombre d'hommes,quoy que pour le iourd'huy quant à la quantité & grande multitude & diuersité de nations ait cessé: car aussi l'Euangile n'est point presché par tout: n'est toutesfois sans seruir à la confirmation de l'Euangile: car ceste vocation & obeissance des Gentils, est contee entre les miracles du nouueau Testamẽt, 1.Tim.3. vers.16. dont le fruict en reuient à toute l'Eglise iusqu'à la fin du monde, laquelle specialemẽt remarque en ceste-dicte vocation,la verité des promesses de Dieu: & les infirmes en tirent vne aide à fortifier leur foy, quand ils oyent & sont apprins qu'ils ont l'Eglise vniuerselle accordante auec eux, & qu'ils ne suyuent point autre doctrine, que celle que les Apostres auoyent enseignee, & qui estoit receuë par tout. Parquoy ce passage de sainct Augustin ne fait rien pour Sponde, qui impugne nostre doctrine par cest argument, qu'elle n'est point preschee par tout auec fruict, d'autãt qu'il y en a bien peu qui consentent à icelle: car nous n'enseignons auiourd'huy que ce que les Apostres ont iadis presché, & qui a esté receu en obeissance de toute la compagnie des Saincts. Mais Sponde ne tenant conte de l'Eglise ancienne, veut que ce reuoltement vniuersel de l'Euangile, que nous voyons en la Papauté, soit reputé pour consentement de l'Eglise vniuerselle. Or pour le sçauoir,il n'y a autre moyen ny remede, que de venir aux Escritures, qui nous enseignent, quelle a esté la doctrine de l'Eglise primitiue, visible, & esparse par tout le

monde : à laquelle doctrine, tout consentement, quoy qu'vniuersel, doit ceder, selon le tesmoignage mesme de sainct Augustin:au lieu que nostre aduersaire a cité qui est au tom. 6. au traitté contre l'epistre de Manichee, appellee l'epistre fondamentale au chap. 4. *apud vos,vbi nihil horum est quod me inuitet ac teneat, sola personat veritatis pollicitatio : quæ quidem si tam manifesta monstratur, vt in dubium venire non possit, præponenda est omnibus illis rebus, quibus in Catholica teneor.* L'autre marque, dont ce mesme Docteur fait mention, est l'authorité, à laquelle il rapporte les miracles, l'esperance,la charité, & l'antiquité. Nous recognoissons pour qualitez, ou pour mieux dire, proprietez interieures des esleus, l'esperance, la foy,& la charité : mais nous traittõs maintenant, & nostre dispute est touchant les marques essentielles de l'Eglise. Quant aux miracles,leur vsage regarde plustost les infideles, qui sont preparez par iceux, à ouïr & receuoir l'Euangile, 1. Cor. 14. vers. 22.que les fideles qui ont la prophetie à laquelle ils examinent les miracles mesmes qu'ils ont veus deuant leur conuersion,& ceux aussi qui se font apres, Deuter. 13.vers.1.2. dont i'infere, que lesdicts miracles ne sont pas marques essentielles,soit de la foy, soit de l'Eglise visible : mais seulement aides exterieures, aides extraordinaires, & plus esloignees & reculees,que ne sont la predication de la parole de Dieu, & l'administration des saincts Sacremẽs, & qui seruent seulement à donner poids & authorité aux premiers autheurs & administrateurs. Bref, ce ne sont que

aides des aides, & qui font à la predication de l'Euangile, ce que les eschalas au sep de la vigne. Et c'est en ceste sorte qu'il nous faut entendre S. Augustin au lieu allegué, qui parle sans doute par cõparaison, à sçauoir, que ceste assemblee qui a les miracles, & autres telles choses, est à preferer à celle qui n'a vne vraye doctrine ne miracles. Car voicy comme il parle de cest aide, au liure *de vtilitate credendi, cap.16. sola est autoritas, quæ commouet stultos vt ad Sapientiam festinent, quandiu intelligere syncera non possumus, autoritate quidem decipi miserum est: sed certè miserius non moueri.* Et plus bas, *Non est desperandum ab eodem ipso Deo autoritatem aliquam constitutam, quo velut gradu certo innitentes attollamur in Deum: hæc autem seposita ratione, quam syncerã intelligere, vt sæpe diximus, difficillimũ stultib. est, dupliciter nos mouet, partim miraculis, partim sequentium multitudine. Nihil horum necessarium sapiẽtis. quis negat? sed id nunc agitur, vt sapientes esse possimus, id est, inhærere veritati, quod profectò sordidus animus non potest. & homini ergo non valẽti verum intueri, vt ad id fiat idoneus, purgarique se sinat autoritas præsto est, quã vt paulò ante dixi, partim miraculis, partim multitudine valere nemo ambigit.* Et plus bas, *Sic animas errantes mortalium commouebat autoritas. Cur, inquis, ista modò non fiunt? quia non mouere, nisi mira essent, ac si solita essent, mira non essent.* Ces paroles nous enseignent, en quel rang il nous faut tenir les miracles. S. Paul, dit Chrysostome, a conuerti tout le monde, non pas tant par le moyen des signes, que par la force & efficace de la doctrine, de laquelle le bon Pasteur vse continuellement

pour garder ses brebis, & renuerser les ennemis. parquoy, *non fastuosis verbis, sed summa illi opus est peritia scripturarum, vt absconditos sensus intelligentiásque rimetur.* Il n'est point requis qu'il ait de paroles enflees, mais il a besoin d'estre expert és Escritures, pour en tirer le sens & intelligence. Chrysostme sur le premier chapit. à Tite, Quant à l'antiquité, elle n'est aussi alleguee que pour vn prejugé à l'encontre de ceux qui n'ont la verité & ont la nouueauté : car autrement, que dit ce mesme Augustin de la coustume ? c'est à dire, de la longueur de temps: *qui contempta veritate, præsumit consuetudinem sequi, aut circa fratres inuidus est & malignus, quibus veritas reuelatur, aut circa Deum ingratus est, cuius inspiratione Ecclesia eius instruitur:* & plus bas, *In Euangelio, Dominus, Ego sum, inquit, veritas: non dixit, Ego sum consuetudo. Itaque veritate manifestata, cedat consuetudo veritati.* Ces sentences sont prises du Concile de Chartage, & alleguees par sainct Augustin, au troisiesme liure du Baptesme contre les Donatistes, chap. 1. & 6. Bref, il ne parle que de ceste coustume, laquelle se troue auãcee & fortifiee par la verité, *quæ & à veritate propagata, & à veritate roborata reperitur, lib. 6. de Baptismo contra Donatistas cap.* 35. & non de ceste coustume, quoy qu'vniuerselle & confirmee par vn concile Chrestien, par laquelle on mesprise la verité : dont ce mesme autheur escriuant à Casulan Prestre, ainsi qu'il se list en la distinction 11. *canone, Consuetudinem. Consuetudinem laudamus, quæ tamen contra fidem catholicam nihil vsurpare dignoscitur:* nous loüons ceste coustume, laquelle

toutesfois n'eſt point trouuee enjamber ſur la foy Catholique. Ceſte ſentence de Cyprian eſt notable en ſon traitté *ad Pompeium contra epiſtolam Stephani*: *Cõſuetudo impedire non debet, quominus veritas praualeat & vincat: nam conſuetudo ſine veritate, vetuſtas erroris eſt: propter quod relicto errore, ſequamur veritatem, ſcientes quia veritas valet, & inualeſcit in æternũ, & viuit, & obtinet in ſæcula.* La couſtume ne doit point empeſcher, que la verité ne vainque, & n'obtiene le deſſus: car couſtume ſans verité, eſt ancienneté d'erreur : à cauſe dequoy ayans delaiſſé l'erreur, ſuyuons la verité, ſachans qu'icelle a vigueur, & ſe renforce à iamais, & vit victorieuſe eternellemẽt. Et deuant que faire fin, i'ay bien voulu ici tranſcrire, ce beau & excellent paſſage de Tertullien, au liure qu'il a fait *De virginibus velãdis*, *Veritati præſcribere nemo poteſt, non ſpacium temporum, non patrocinia perſonarum, non priuilegium regionum: ex his enim erè conſuetudo initium ab aliqua ignorantia vel ſimplicitate ſortita in vſum per ſucceſſionem corroboratur, & ita aduerſus veritatem vindicatur: ſed Dominus noſter Chriſtus veritatem ſe, non conſuetudinem cognominauit. Si ſemper Chriſtus & prior omnibus, æquè veritas ſempiterna & antiqua res. Viderint ergo quibus nouum eſt, quod ſibi vetus eſt hæreſis. non iam nouitas quàm veritas reuincit; quodcumque aduerſus veritatem ſapit, hoc erit hæreſis, etiam vetus conſuetudo.* C'eſt à dire en vn mot, qu'il n'y a aucun qui puiſſe preſcrire à la verité, ny le long temps, ny l'excellence & authorité des perſonnes, ny le priuilege des regions: car c'eſt de ces choſes à peu pres que la couſtume qui a pris

ſon commencemẽt d'ignorance ou ſimplicité, ſe fortifie,pour eſtre continuellement miſe en vſance, à cauſe de la continuation : mais noſtre Seigneur Ieſus Chriſt ne ſe nõme point, & ne prend point le titre de couſtume, mais de verité. Si Chriſt eſt de tout temps,& deuant toutes choſes, la verité ſera auſſi coeternelle& vne choſe ancienne. Donques que ceux-là y regardent, auſquels ce qui eſt ancien de ſa nature, eſt choſe nouuelle: ce n'eſt pas tant la nouueauté que la verité, qui conuainc les hereſies : tout ce qui eſt & ſent contre la verité,ce ſera vne hereſie,encore que ce fuſt vne ancienne couſtume. La ſucceſſion des Preſtres & Eueſques en quelque ville ou region, eſt ce qui ſuit en troiſieſme lieu, qui n'eſt auſſi vne marque eſſentielle : ains de meſme nature que les precedentes, c'eſt à dire,elle eſt trop eſloignee de la choſe, en la cognoiſſance de laquelle nous deſirons eſtre conduits,à ſçauoir de l'Egliſe,elle eſt auſſi trop commune & generale : car elle ne comprend que le temps & longue duree, les titres, le lieu,& les perſonnes, de maniere que les Donatiſtes ſe vantoyent auſſi de la ſucceſſion de leurs Eueſques. *Donati ordo, tibi exponitur in epiſtola Epiſcopi tuæ ciuitatis. Auguſt. epiſtola* 165.& les meſmes diſoyent,que l'Egliſe deChriſt eſtoit demeuree en Affrique de la partie de Donat. *Auguſt. epiſt.*166. Bref,ces marques & teſmoignages ſont humains, & non diuins. Or tels doiuent eſtre les teſmoins, quelle eſt la choſe à laquelle on porte teſmoignage.Eſt-elle humaine & terreſtre?qu'ils ſoyẽt de la terre. Eſt-elle celeſte?qu'ils ſoyent du

ciel. Sainct Augustin a dit, que la parole soit adioustee à l'element,& il sera Sacremẽt: & disons-nous aussi,que la doctrin e celeste & la predicatiõ d'icelle soit adioustee à la succession des temps, des lieux, des personnes, des titres & dignitez Ecclesiastiques,.& il y aura Eglise. Il faut obeïr à ces Prestres, dit Irenee lib. 4. chap. 43. qui sont en l'Eglise, lesquels ont leur succession des Apostres,& lesquels auec la succession de l'Episcopat, ont receu le don certain de verité, selon le bon plaisir du Pere. *Augušt. lib. 3. contra literas Petiliani, cap. 28. dicit Dei seruus & bonus fidelis, vel fidem in baptismo percepturus, nónne Deo subijcietur anima mea? Deo vtique non homini, ab ipso enim salutare meum, non ab homine.* Pourquoy donques,dit ce mesme Docteur,*tenet me in Ecclesiæ gremio sacerdotum successio, ab ipsa sede Petri Apošt oli vsque ad præsentem Episcopatum?* La succession des Prestres depuis le siege de Pierre Apostre, iusqu'au present Eueſché, me retient au giron de l'Eglise. Ie respon, qu'il parle comparant l'estat de l'Eglise Orthodoxe de son temps, auec celle des Manicheens, qui n'auoyent ny verité, ny antiquité, ny tesmoignage de Dieu, ny tesmoignage des hommes:car, comme desia nous auons dit ailleurs, ce mesme autheur conclud son propos en ces mots: Que si ladite verité est rendue si manifeste,qu'on n'en puisse point douter, il la faut preferer à toutes ces choses, qui me retiennent en l'Eglise Catholique. Voila qui creue le ventre à tous ceux qui sont enflez de ce vent de succession. Et encore lisons-nous en ce mesme Euesque,en l'epistre

165. tom. 2. qu'il a esté contraint de mettre en ieu la succession des Euesques, à cause que les Donatistes en faisoyent vne grande leuee de bouclier: car ce sont ses paroles: s'il faut considerer l'ordre des Euesques qui sont succedez l'vn à l'autre, combien plus certainement & vrayement pour nostre profit conterons-nous, depuis sainct Pierre mesme, à qui le Seigneur a dit, comme representant toute l'Eglise, sur ceste pierre ie bastirai mon Eglise? Epiphanius en son Panarium contre les heresies, liure second, tom. 2. heres. 66. contre les Manicheens, fait vn denombrement non moins des Euesques de Ierusalem depuis S. Iacques, que des Empereurs & Rois: toutesfois ce n'est pour s'en preualoir simplemẽt pour le nombre des Euesques, antiquité, & autres telles choses, comme font nos Romanistes: ains pour refuter la fausse vantance de cest imposteur qui s'appelloit le sainct Esprit. Or Epiphanius monstre, que l'accomplissement de la promesse du Consolateur, que IesusChrist auoit faite à ses Apostres, n'estoit dilayé iusqu'à deux cens & tant d'ans, que Manes a commẽcé d'annoncer ses erreurs & heresies depuis l'ascẽsion du Fils de Dieu au ciel: mais se deuoit faire bien tost, & quasi incontinent apres icelle. Epiphanius parle ainsi, *Spiritũ paracletũ promisit vnigenitus se missurũ, non post multos dies illos termino cõstituto, sed statim vbi ascẽdisset, sicut dixit: Si ego abiero, ille veniet.* Et plus bas, *Si enim Spiritus paracletus quem Dominus discipulis promisit, hic circulator fuisset, abiissent Apostoli priuati promissione, quum audierint à mentiri nescio Domino, se*

accepturos donum ſanƈti Spiritus, non poſt multos hos dies: & comperiretur impoſtor ille, contra Chriſtum mandata confingere, vt qui non impleuit quæ ab ipſo ſunt dicta: præteryt enim generatio Apoſtolorum, à Petro, inquam, vſque ad Paulum & Ioannem, qui etiã diu fuit in mundo vſque ad tempora Traiani. En ceſte meſme ſorte nous ſeruons-nous du catalogue des pontifes Romains, pour faire voir les cõmencemens & progrez de l'Antechriſt, & la perſonne en qui il a commencé de ſe pleinement & à face deſcouuerte manifeſter. Reſte pour la fin, le nom de Catholique, que ceſte ſeule Egliſe, de laquelle ſainƈt Auguſtin eſtoit membre, a entre tant & ſi diuerſes hereſies retenu. Or il faudroit prouuer à Sponde, que l'Egliſe Papiſtique, eſt celle meſme Egliſe en ſubſtance & eſpece, que celle qui eſtoit du temps dudiƈt S. perſonnage: parquoy il n'y a que l'examen de la doƈtrine, qui puiſſe terminer ce differ ent. Neantmoins ie ſupplie le leƈteur, de peſer le peu d'efficace de ceſt argumẽt, prins du nom, cõme s'il apportoit & tiroit quand & ſoy la verité & ſubſtance de la choſe nõmee. C'eſt ignorer les equiuoques & homonimies, & autres telles reigles de dialeƈtique. L'impoſition des noms a diuerſes cauſes, diuerſes occaſions, & pluſieurs fins. Quand Dieu nomme quelque choſe, il la faut eſtimer telle qu'elle eſt dite & nommee, quand le nom ſuit vne cognoiſſance pleine & parfaite de la choſe qui eſt nommee: ainſi qu'il en print à l'impoſitiõ des noms faits par Adã. Adonc les noms ſont definitions abregees, & la vraye nature de celuy qui le porte, ſe cognoiſt par ſon nom, & ſont vrayes & parfaites marques des

choses, ainsi qu'Aristote le dit au liure qu'il appelle περὶ ἑρμηνείας. Mais le plus souuent on impose les noms, sans regarder la vraye nature des choses: on se cõtente volõtiers de quelque similitude & qualité exterieure, semblable à quelque autre, pour luy donner vn mesme nom. Il y a ceci, que les plus doctes & sçauans, parlent & nõment les choses comme le vulgaire, & les ignorãs. Etquand ils ne le feroyẽt point, chacũ sçait que le vice se pare du nom de vertu, la cruauté du nom de iustice, l'audace du nom de magnanimité. la fin est pour mieux tromper & deceuoir. Plusieurs faux prophetes bien tost apres l'ascension du Seigneur, se sont apellez & ont dit qu'ils estoyent le Christ, Matth.24.vers.23.24. Simon Magus se disoit & estoit appellé la grande vertu de Dieu, Act. 8. vers.9.10. Le sainct Esprit a declaré, que l'Antechrist se diroit soy-mesme estre Dieu, 2. Thess.2. vers. 4. Et ne nous taist pas que le diable se transfigure en ange de lumiere, 2. Corint. 11. vers.14. Epiphanius parle ainsi de Manes, pag. 284. *Ausus est hic etiam Spiritum sanctum seipsum appellare*. Voyez aussi Eusebe, liu.7. de son histoire Eccles. chap.31. Mais quoy? sainct Augustin l'a-il ignoré? non. Aussi ne parle-il que du tesmoignage que les heretiques (quoy qu'ils se disent Catholiques) rẽdoyẽt à la vraye Eglise: qui forcez de la verité, & cõuaincus en eux-mesmes, qu'ils n'estoyent icelle, ny partie d'icelle: interrogez où l'Eglise Catholique s'assembloit, ne monstroyent leur maison ou basilique. En ceste sorte le diable a confessé Iesus Christ, Marc 1. verset 24. Matth.8. vers.28.29. Act. 19. verset 15. Et Pilate par vne singuliere pro-

uidence de Dieu a eſcrit ſur la croix, Ieſus Nazarien, Matth. 27. verſ. 37. Luc 23. verſet 38. Et l'eſprit de Python a rendu teſmoignage à Paul & Timothee, qu'ils eſtoyent ſeruiteurs de ce haut Dieu, & qu'ils annõçoyent la voye de ſalut, Act. 16. verſ. 17. Mais encore ceſte marque eſt fort dangereuſe, & qui non ſeulemẽt laiſſeroit beaucoup de ſcrupules, & n'apporteroit aucun repos de conſcience : car noſtre foy doit eſtre fondee en Dieu. Et de fait s'en vouloir ſeruir, eſt choſe illicite : dont auſſi Ieſus Chriſt commande aux diables de ſe taire. Et ſainct Paul deliure la Pythõneſſe de l'eſprit malin, qui la faiſoit parler. Nous cerchons donques ces enſeignes de l'Egliſe, qui non ſeulement la nous facent voir, & nous declarent que c'eſt ceſte aſſemblee ou celle-la, par vne cognoiſſance theorique & ſimplement hiſtoriale, mais celles qui, en les receuant, nous en faſſent quand & quand membres, & rendent nos conſciences certaines, que nous ſommes enfans de Dieu eſtãs vnis en ce corps, dont S. Bernard dit treſ-bien ſur le Cantique, ſerm. 28. *aliud eſt multas diuitias ſcire, aliud & poſſidere : nec notitia diuitem facit, ſed poſſeſſio.* C'eſt autre choſe de ſauoir où il y a beaucoup de richeſſes, & autre choſe de les poſſeder: ce n'eſt point la cognoiſſance qui nous fait riche, mais la poſſeſſiõ & iouïſſance. Auſſi faut-il pratiquer ceſte regle de Chryſoſtome, ſur le 2. chapit. de la 1. aux Corinth. *quum ſpirituale in dubium eſt, à ſpiritualibus teſtimonia adducenda ſunt.* Quand quelque choſe ſpirituelle & celeſte doit eſtre prouuee, il faut que les teſmoignages & preuues le ſoyẽt : qui exclud l'authorité des hommes, &

la ſucceſſion, & la couſtume, & l'antiquité, & le nom. Mais ſainct Auguſtin, comme par pluſieurs-fois nous auons deſia dit, ne parle en ce traitté contre l'Epiſtre fondamentale de Manichee, qu'en faiſant comparaiſon : ce qui ſuffira pour reſponſe à ceſte obiection, concluant qu'on ne trouuera marque plus certaine de la vraye Egliſe viſible, que la confeſſion & predication de ceſte doctrine, qui eſt contenue és ſeules Eſcritures. Sur quoy, ie ne recuſe pas vn des Anciens, preſt de receuoir leur teſmoignage : car ie ſcay & ſuis aſſeuré, qu'ils n'enſeignent autre choſe. Auguſtin au ſeptieſme liure du Bapteſme contre les Donatiſtes chapitre 51. l'Egliſe eſt la maiſon de Dieu edifiee ſur la pierre, 1. Cor. 3. vn iardin enclos, fontaine ſeellee, le puits des eaux viues, Paradis auec le doux fruict des pōmes; laquelle maiſon, a auſſi receu les clefs. Deuant luy S. Ambroiſe auoit eſcrit, au liure premier d'Iſaac, chapitre 8. où eſt l'Egliſe, ſinon où la verge & la grace du Sacrificateur fleuriſt? C'eſt choſe certaine, dit Pelage, en la diſtinction 24. queſtion premiere, au canon *Pudenda*. Qu'il n'y a autre Egliſe, ſinon celle qui eſt fondee en la racine des Apoſtres, par leſquels ſeuls, ſans aucune doute, la foy a eſté ſemee par tout l'vniuers. S. Auguſtin en l'Epiſtre *166*. parle en ceſte ſorte: Es Eſcritures, nous auons apprins Chriſt, és Eſcritures nous auōs apprins l'Egliſe: nous auons ces Eſcritures communes: pourquoy donc ne retenons-nous en icelles, par indeuis Ieſus Chriſt & l'Egliſe? le meſme Auguſtin, au liure de l'vnité de l'Egliſe, chap. 3. ie ne vueil point que la ſaincte Egliſe me ſoit demonſtree & deſcrite par

enſeignemẽs humains,mais par les oracles diuins. Tels ſont en Latin ſes propres mots: *nolo humanis documentis, ſed diuinis oraculis ſanctam* Eccleſiam *demonſtrari.* Il dit ailleurs, qu'il la faut cercher és paroles de ſon chef,qui cognoiſt ſon corps. Vn autre Pere a dit,que la foy & doctrine des Apoſtres eſtoit le fondement de l'Egliſe. Vn autre enſeigne, que la ſcience eſt propre à la ſeule Egliſe, laquelle il definit, cognoiſſance des Eſcritures, & par leſquelles Dieu nous conduit à ceſte dignité, d'eſtre dieux, & enfans de Dieu. Vn autre compare l'Egliſe à Raab, d'autãt que cõme ceſte-ci à receu les eſpies, ceſte-là auſſi reçoit les Prophetes & Apoſtres, c'eſt à dire leurs eſcrits. Mais pour ne laiſſer aucũ ſcrupule au lecteur,ie coucheray ici mot à mot &en latin leurs teſmoignages. *Aug.ca.2.de vnitate Eccl. Inter nos &* Donatiſtas quæſtio eſt,vbi ſit Eccleſia,quid ergo facturi ſumus? in verbis noſtris eam quæſituri,an in verbis capitis ſui Domini noſtri Ieſu Chriſti? puto quòd in illius potius verbis eam quærere debemus, qui veritas eſt,& optimè nouit corpus ſuũ. Nouit enim* Dominus *qui ſunt eius. Clemens lib.7. Stromatum,quum ſint quidem tres animæ affectiones,ignoratio,opinio,ſcientia,qui in ignoratione quidẽ verſantur,ſunt gẽtes: qui autem in ſcientia, vera Eccleſia:qui verò in opinione, hi qui ſectantur hæreſes.* Et plùs bas, *Quemadmodum ſi quis in Iſchomacho ſtudium poſuerit, eum faciet Agricolam:& ſi Lampidi nautam, Homero poëtam, Demoſtheni oratorem, Chryſippo dialecticum, Ariſtoteli phyſicum, & Platoni philoſophum: ita qui paret Domino,& per eum datam ſequitur prophetiam, efficitur ad magiſtri imaginem Deus,qui in carne verſatur. Hanc ergo altitu-*

dinem minimè assequuntur, qui non sequuntur Deum eos ducentem: ducit autem per Scripturas diuinitus inspiratas. Ambrosius tom.1. de Virginibus, lib.3. quis igitur te nisi sancta Ecclesia debet docere, quemadmodum Christum teneas? imò iam docuit, si qua legis intelligas. Ambros. lib. de incarnat. Dominicæ sacramento. cap.5. Fides ergo est Ecclesiæ fundamentum, non enim de carne Petri, sed de fide dictum est: quia portæ mortis ei non præualebunt, sed confessio vicit infernum, & hæc confessio non vnam hæresim excludit. nam quum Ecclesia multis tanquam bona nauis fluctibus sæpe tundatur, aduersus omnes hæreses debet valere Ecclesiæ fundamentũ. dies me citius defecerit, quàm nomina hæreticorum, diuersarúmque sectarum: aduersus omnes tamen generalis ista est fides, quia Christus est Dei Filius & sempiternus ex Patre, & natus ex Virgine: Desquelles paroles de ce sainct personnage, il est aisé de recueillir, que la foy, la doctrine, & la cõfession de ceste foy & doctrine, sont marques de la vraye Eglise, qui la distinguẽt des heresies. Mais ce dire de Chrysostome est singulier, en l'hom.49. sur S. Matth. en son œuure imparf. sur le cha.24. sur ces mots, *Quum videritis abominationẽ desolationis stantem in loco sancto, i. quum videritis heresim impiam, quæ est exercitus Antichristi, stantem in locis sanctis Ecclesiæ: in illo tempore qui in Iudæa sunt, fugiant ad montes, id est, qui sunt in christianitate, conferant se ad Scripturas: sicut enim verus Iudæus est christianus, dicẽte Apostolo, Non qui in manifesto Iudæus est, sed qui in occulto: sic vera Iudæa christianitas est, cuius nomen intelligitur confessio: mõtes autem, sunt Scripturæ Apostolorum aut Prophetarũ, de quibus dictum est, Il-*

luminas tu mirabiliter à mōtibus æternis. Voyez toute ceste Homelie. *Raab suscepit legatos Iesu Naue, & in superiori parte domus abscondit, ne inueniret rex Hiericho: hæc est Ecclesia, quæ aliquando meretrix fuit, quæ legatos Iesu christi, hoc est Apostolos & Prophetas, hoc est, scripta eorum suscepit, & in superiori parte corporis sui abscondit, id est, in sensu, in memoria, & in corde, vt non inueniat eos rex mūdi diabolus.*

CHAP. IIII.

De la duree & perpetuité de l'Eglise, où est debatu si l'Eglise peut perir, & errer en la doctrine de la foy.

OR à ce traitté des marques de l'Eglise, semble se rapporter la resolution de deux questions: l'vne, si l'Eglise peut perir par tout le monde, par les vices des gens d'Eglise, c'est à dire, des ministres d'icelle. Sponde nous calomnie, comme si nous disions qu'elle est perie, sauf quelque poignee de gens de bien: nous faisant compagnons des Donatistes. L'autre, si l'Eglise peut errer. En peu de mots nous respondons au poinct premier, que l'Eglise (qui n'est autre chose que la compagnie des vrais fideles & esleus) ne peut estre emportee à damnation, Iean 10. vers. 27. 28. 29. Matth. 16. ver. 18. Item, qu'elle durera mesme ici bas iusqu'à la fin, Matth. 28. ver. 19. 20. Ie suis auec vous tous les iours, iusqu'à la consommation des siecles, Genes. 17. vers. 7. Deut. 7. vers. 9. Luc 1. vers. 50. Augustin sur le Pseaume 60. *Non vincetur Ecclesia, non eradicabitur, nec cedet quibuslibet tentationibus, donec veniat huius seculi finis, & nos*

ab ista temporali, aterna illa habitatio suscipiat, ad quam nos deducet, qui factus est spes nostra. Chrysost. *in opere imperfecto super Matthaeum cap.8. homil.23. quamuis infestatione inimici Ecclesia vel seculi tẽpestate laboret, quibusuis tẽtationum fluctibus pulsetur, naufragium facere nõ potest, quia Filium Dei habet gubernatorem?* C'est à dire, combien que l'Eglise soit infestee de l'ennemi, & trauaillee de l'orage de ce siecle, & que toutes sortes de flots de tentations heurtẽt contr'elle: toutesfois elle ne peut faire nau frage, car elle a le Fils de Dieu pour pilote & gouuerneur. C'est ce qui a esté dit par sainct Augustin, que l'Eglise ne sera vaincue, ne desracinee, ou emportee par aucunes tentations. Mais nous disons, ce que nous auons dit auparauãt, qu'elle n'est tousiours apparente d'vne mesme façon, par le ministere public de la parole de Dieu, Sacremens & discipline, c'est à dire, assemblees visibles & grand nombre d'hommes: ains quelquefois plus ouuertement & sans crainte, quelquefois moins clairement, & auec plus de crainte, quelquefois bien purement, quelque-fois moins purement, quelque fois tresimpuremẽt: de telle sorte qu'il n'y reste que quelques traces d'iceluy S. ministere: quelquefois elle subsiste en vn lieu du monde, quelquefois en vn autre: car Dieu n'a promis de la conseruer en vne certaine place. *August. lib. de catechizandis rudibus, Non ideo putãdus est vicisse diabolus quia secum plures, cum quibus à paucis vinceretur, attraxit cap. 19. tom.4. Augustinus Hesichio, de supremo mundi die, Epist. 80. quando sol obscurabitur & luna non dabit lumen suum, & stellæ cadent de cœlo, & virtutes*

virtutes cœlorum commouebuntur, Ecclesia non apparebit impijs, tunc persecutoribus, vltra modum sæuientibus, & remoto timore, tanquam arridente mundi felicitate, dicentibus pax & securitas: tunc stellæ cadent de cœlo, & virtutes cœlorum commouebunur: quoniam multi, qui gratia fulgere videbantur, persequentibus cedent, & cadent, & quidam fideles firmissimi turbabuntur. Quand le soleil sera obscurci, & la lune ne donra point sa lumiere, & les estoiles cherront du ciel, & les vertus des cieux seront esbranlees, l'Eglise n'apparoistra point: les meschans lors & persecuteurs faisans des enragez à outrãce, & sans aucune crainte, comme si l'heur du monde leur rioit, se glorifiãs de paix & de seurté: lors, dy-ie, les estoiles cherront du ciel, & les vertus des cieux seront esbranslees: car plusieurs qui sembloyent reluisans en la religion, se lairront vaincre aux persecuteurs, & aucuns fideles tres-fermes seront troublez. Le mesme Augustin sur le Pseau. 10. parle ainsi de l'Eglise, *Luna in allegoria significat Ecclesiã: ex parte spirituali lucet Ecclesia, ex parte autẽ carnali obscura est, & aliquando spiritualis pars in bonis operibus apparet hominibus: aliquando autem in conscientia latet, ac Deo tantummodo nota est, quum solo corpore apparet hominibus, sicut contingit quum oramus in corde, & quasi nihil agere videmur.* La lune par allegorie signifie l'Eglise : du costé de l'esprit elle est luisante & claire, du costé de la chair elle est noire & obscure, & quelquefois ceste partie spirituelle apparoist aux hommes par bonnes œuures, quelquefois elle est cachee en la conscience, & cognue de Dieu seul, lors que le seul corps se void des hommes, comme il ad-

uient quand nous prions au cœur, & qu'il semble que nous ne faisons rien. Et plus bas, *Non vno modo dici obscura luna potest, nam & quum finitur menstruis cursibus, & quum eius fulgor nubilo interpolatur, & quum plena deficit, dici potest obscura. Luna potest ergo & de persecutoribus martyrum intelligi, quòd sagittare voluerint in obscura luna rectos corde, siue adhuc in Ecclesiæ nouitate, quia nondum terris maior effulserat, & Gentilium superstitionum tenebras vicerat, siue linguis blasphemorum & Christianorum nomen malè diffamantium, quasi nebulis quum terra obtegeretur, videri perspicua luna non poterat, id est Ecclesia, siue ipsorum martyrum cædibus, & tanta effusione sanguinis, tanquam illo defectu & obscuratione, qua cruentam faciem luna videtur ostendere, à nomine Christiano deterrebantur infirmi.* Ce n'est point, dit ce bon Pere, en vne seule façon que la lune nous est cachee & renduë obscure, car & au bout de chasque mois, quand elle est nouuelle, & lors que le ciel est nubileux, & quand il y a eclipse estant en son plein, on peut dire qu'elle est couuerte & cachee. Ce qui se peut entẽdre des persecuteurs, soit que l'Eglise fust encore nouuelle, n'ayant ietté ses rayons pour sa petitesse sur la terre, ny vaincu les tenebres superstitieuses des Gentils, soit qu'elle ne peust estre apperceuë, à cause des langues mesdisãtes, & des brouillards des blasmes & mesdisances contre les Chrestiens: qui quasi couuroyent toute la terre, & empeschoyẽt de voir ceste claire lune, à sçauoir l'Eglise : soit que les infirmes fussent effrayez de se nommer Chrestiẽs pour les massacres des martyrs, & grande effusion de sang, comme si la lune defailloit, & par son

obſcurciſſement ſembloit monſtrer vne face rouge & ſanglante. Et pour voir vn eſtat d'Egliſe impur, confus, obſcur & troublé, & tel que pourroit eſtre celuy de noſtre temps: qu'on liſe l'auteur des chapitres derniers, adiouſtez au traitté de Baſile touchant le S.Eſprit, au chapitre 30. qui enſeigne ſuffiſamment, que l'Egliſe n'eſt touſiours icy bas belle, luiſante, claire, & ſans beaucoup d'impuretez & ſoüilleures en ſa conduite & eſtat. L'Egliſe viſible n'eſt touſiours auſſi en meſme lieu: car cõme l'Arche de Noé eſtoit portee maintenant en vn lieu, maintenant en vn autre, iuſqu'à tant qu'elle s'eſt repoſee ſur les montagnes d'Armenie, Geneſe 8. ver.4. ainſi l'Egliſe viſible ſera pourmenee d'vn lieu à vn autre, iuſqu'à tant qu'elle ſoit recueillie toute au ciel: autremẽt, à quel propos diroit Ieſus Chriſt aux Iuifs de ſon temps, Le royaume de Dieu vous ſera oſté, & donné à vne nation qui en rendra le fruict, Matth. 21. verſ. 43? Il eſt dit auſſi, que la femme qui a enfanté vn enfant maſle, à ſçauoir l'Egliſe, s'en eſt fuïe au deſert, où elle a lieu appreſté de Dieu, à fin que là on la paiſſe mille deux cens ſoixante iours, Apocalypſe 12. verſet 5.6. L'Egliſe viſible, n'eſt touſiours auſſi compoſee de pareil nombre d'hommes: car l'efficace de la vocation n'eſt en pareil degré en tout temps, & la vocation meſme n'a lieu touſiours enuers tous. Pourquoy S. Paul parleroit-il de ceſte apoſtaſie vniuerſelle, l'Antechriſt eſtant aſſis au temple de Dieu, 2. Theſſ. 2. ſi le nombre des croyans deuoit eſtre en tout temps fort grand? Ieſus Chriſt ne dit pas pour neant, que quand il viendra, à grand peine trouuera-il foy ſur

la terre. Sainct Paul aux Romains 10.chap. ne parle-il point apres Esaie chap. 1. vers. 9. & 10. vers. 22. des restes ou residu, nous amenãt iusqu'à l'election de Dieu, qui cognoist les siens, & le nombre qu'il doit auoir en chasque temps, qui est plus grand en vn qu'en l'autre? à fin que Sponde ne cauille rien comme si ces propos estoyent peculiers aux Iuifs. Mais quelle calomnie est ce d'escrire, que nous imputons la dissipation de l'Eglise qui est souz la Papauté, aux vices ou mauuaises mœurs des gens d'Eglise? Nous remarquõs bien en iceux vn grand desbordement en leur vie, & inobseruation de la discipline ancienne, laquelle est toute renuersee: mais c'est contre les fausses doctrines, blasphemes, idolatries, que nous crions principalement, & disons que le diable les a introduites, se seruant de l'ambition & auarice de l'Antechrist & ses supposts, & de l'ignorance & mespris des S. Escritures, qui s'est trouuee en ceux qui les auoyent receuës pour les dispenser aux autres. Ie transcriray ici ce que l'auteur de la preface d'vn traitté *de indicio Dei* inseré dans les œuures de Basile, a escrit sur ce propos, à fin qu'on cognoisse la cause, qui a fait comme disparoir l'Eglise, & l'a mise en desoatiõ. *Conspicatus sum ipsos Ecclesiæ præfectos, tanta contrarietate aduersus Domini nostri Iesu Christi mandata vtentes, & immisericorditer Ecclesiam Dei distrahẽtes, immodicè ouile ipsius conturbãtes, vt & in ipsis impleatur nũnc, si vnquam aliâs, illud: Ex vobis ipsis exurgent viri loquẽtes peruersa, vt auellant discipulos retrò ipsos.* Act. 20. I'ay prins garde, dit-il, & me suis aduisé, que ceux qui auoyent la conduite de l'Eglise, se sont oppo-

ſez auec vne telle reſiſtance aux commãdemens de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & ont tellement ſans miſericorde deſchiré l'Egliſe de Dieu, & troublé ſi fort la bergerie d'iceluy, que maintenant ſi iamais autresfois en eux eſt accõply ceſte prophetie de S. Paul, Act. 20. D'entre vo[9] s'éleuerõt des hõmes parlans choſes peruerſes, pour deſtourner les diſciples & les faire aller apres eux. Et plus bas, *Quum diutius hæc paterer, & cauſam tanti mali perſcrutarer, reputabam apud me ipſum, nunquid & nunc ob contemptum vnius & ſolius vniuerſorum regis ac Dei, talis diſſenſio ac pugna in Eccleſia exiſtit, vnoquoque à Domini noſtri Jeſu Chriſti doctrina diſcedente, & ratiocinationes ac terminos, ac ſummas propria ex autoritate conſtituente, & magis imperare aduerſus Dominum, quam regi à Domino volentes?* C'eſt à dire; Eſtãt en peine lõguement pour ces choſes, & ſondant la cauſe d'vn ſi grand mal, ie penſoy'à part moy, ceſte diſſenſion & debat qui eſt en l'Egliſe maintenant, n'eſt-ce point pour le meſpris d'vn ſeul & ſouuerain Roy de toutes choſes, qui eſt Dieu? car vn chacun ſe depart de la doctrine de noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, & oſe bien de ſa propre authorité ſe faire des reigles, & ſommaires de doctrine peculiere, fõdee ſur ſes raiſons & diſcours: de telle ſorte, qu'on aime mieux commander & s'eſleuer contre le Seigneur, que ſe laiſſer conduire à ſon bon plaiſir. Et plus bas, *Ad mãdata Domini diſſenſio, & mutua diſcordia quæ in nobis reperitur, declaratio fuit: aut ſeceſſus à vero Rege, iuxta illud: Solum qui detinet, nunc detineat, donec è medio ſecedat, 2. Theſſal. 2. aut abnegationis ipſius: iuxta hoc, Dixit inſipiens in corde ſuo, non eſt Deus.* Par-

quoy, dit-il, ce different & mutuellle discorde contre les commandemens de Iesus Christ qui se trouue en nous, a esté vne declaratiõ ou d'vne reuolte & retraite du vray Roy, selõ ce qui est dit en la 2. aux Thess. chap. 2. seulement celuy qui empesche maintenant, qu'il l'empesche iusqu'à tant qu'il se departe ou d'vne abnegation & renõcemẽt. En suiuant ce propos, le fol a dit en sõ cœur, Il n'y a point de Dieu. Bref, & pour n'estre plus long, nous affermons, que l'Eglise ne sera iamais arrachee de la terre, tant qu'il y aura soleil & lune au ciel, Psal. 89. laquelle toutesfois a des membres, desquels aucuns, comme dit sainct Augustin, lib. 4. *de Baptismo contra Donatistas, cap. 27. Adhuc nequiter viuunt, aut etiam in hæresibus, vel in Gentilium superstitionibus iacent : & tamen etiam illic nouit Dominus qui sunt eius : namque in illa ineffabili præscientia Dei, multi qui foris videntur, intus sunt : & multi qui intus videntur, foris sunt : ex illis ergo omnibus, qui, vt ita dicam, intrinsecus, & in occulto, intus sunt, constat, ille hortus conclusus, fons signatus, puteus aquæ viuæ, paradisus cum fructu pomorum* : c'est à dire, viuent encore meschamment, ou sont gisans les vns entre les heresies, les autres entre les superstitions des Gentils : & toutesfois le Seigneur cognoist aussi là ceux qui sont à luy : car en ceste prescience de Dieu ineffable, plusieurs qui semblent estre dehors, sont dedans : & plusieurs qui semblent estre dedans, sont dehors. De tous ceux donques lesquels, pour parler ainsi, d'vne façon interieure & occulte, sont dedans ce iardin enclos, ceste fontaine seellee, ce puits d'eau viue, ce Paradis auec

le fruict de pommes est composé. Or c'est ceste Eglise, qui ne peut iamais perir: laquelle neantmoins, comme il a esté desia maintesfois dit, se change selon son estat & forme visible. Parquoy sainct Bernard au sermon 28. sur les Cantiques, en parle ainsi : *Nolite me considerare quòd fusca sum, quia decolorauit me sol: hoc est, Nolite me notare quasi deformem, qui cernitis, pro ingruente persecutione, minus florentem, minus secundum seculi gloriam coloratam: quid exprobratis nigredinem, quam feruor persecutionis non conuersationis pudor inuexit?* Ne me regardez point de ce que ie suis brune, c'est le soleil qui m'a fait perdre ma couleur : c'est à dire, Ne me blasmez point d'estre laide, vous qui me voyez, & moins fleurissante, & moins belle & vermeille en la gloire du monde, selon que i'ay plus ou moins enduré des ennemis : pourquoy me reprochez-vous ma noirceur, qui m'est aduenue de l'ardeur de la persecution, & non de la hôte de ma conuersation? La secōde question de ce chapitre, n'est moins difficile & scabreuse que la precedente, laquelle Spōde resout en ces mots, en la p.102. q̃ par la bouche de l'Eglise, l'Esprit de Dieu parle en telle sorte, qu'ō ne la verra iamais faillir, en ce qui concerne nostre foy & sa cōduite: la preuue de ce dire & definition, est fondee sur ces raisons: la premiere, que la parole de Dieu, ny escrite ny nō escrite, n'a dit iamais que son Eglise peut faillir. Nous respōdons, qu'il no⁹ est aisé de prouuer du cōtraire, par ceste parole escrite. La resurrectiō des morts est vn article de foy : l'Eglise de Corinthe a erré en la doctrine de la resurrection

des morts, 1. Cor. 15. donques elle a failli en ce qui concerne la foy. Autant en pourrons-nous dire de l'vsage du sainct Sacrement de la Cene, qui commençoit à s'abastardir en ladite Eglise: il y auoit plusieurs autres choses à reprendre, qui regardent la charité, police & discipline: & qui en doutera, lise sainct Paul en la premiere epistre qu'il luy adresse. La iustification & doctrine de la remission des pechez, est vn poinct qui concerne la foy. Or les Galatiēs ont esté seduits en cest article, il s'ensuit donc que l'Eglise est suiette à estre impure en la doctrine de la foy, & quelques chefs d'icelle. Plusieurs Eglises sont reprinses par sainct Iean en son Apocalypse, chap. 2. & 3. non seulemēt pour le defaut de charité & bonnes œuures, mais aussi pour les erreurs de doctrine, & fautes commises contre le seruice de Dieu en la premiere table: & ne faut point dire, que tous n'estoyent entachez de ses fausses doctrines, car ils ne faisoyēt qu'vn mesme corps auec ces abusez, & ils estoyent en grand nombre: voila quant aux Eglises d'Asie. Celles d'Afrique n'ont esté plus pures, pour le moins elles ont erré au faict du Baptesme, qui est vn poinct de doctrine, ainsi que le Concile de Chartage, où estoit present Cyprian, en fait foy: & toute ceste multitude s'accorde à rebaptizer ceux qui auoyent receu le Baptesme entre les heretiques, & par leurs ministres. En ce Concile y auoit grand nombre d'Euesques, Prestres & Diacres, & la plus grande partie du peuple y estoit presente. Les Eglises de l'Europe n'ont esté aussi sans auoir leurs tasches

en la doctrine. Et puis qu'entre vous c'est vn article de foy de croire la puissance du Pape,ou les Cõciles de Constãce & de Basle ont erré,ou ceux de Florence & de Trente, qui ont vn autre aduis, quoy que ce dernier le dissimule & touche seulemẽt en passant & par occasiõ: car il n'a esté inspiré d'autre esprit,que de celui de Thomas Caietan: & pour sçauoir ce qu'il en pense , qu'on lise son traicté *de comparatione autoritatis Papæ & Concilij.* Et ne faut point obiecter , que ie n'ameine qu'Eglises particulieres , & que ce n'est l'Eglise Catholique & vniuerselle : car le tout se fait de ses membres & de ses parties , & participe à leur nature & qualité. Toutesfois oyons S. Paul 1.Cor. 13. vers. 12. maintenant nous cognoissons, dit-il, par obscurité, & en vn miroir, & cognoissons en partie. Si nostre cognoissance est obscure & imparfaite en ceste vie, ie dy la cognoissance de l'Eglise & des principaux membres d'icelle, il y a de l'ignorance,& par consequent de l'erreur. Que si on replique,que c'est autre chose d'estre ignorãt, autre chose d'estre mal sentant , autre chose est priuation de saine & bonne doctrine,autre chose position & affirmation de mauuaise doctrine. Ie respon,qu'il est ainsi: mais nous debattons si l'Eglise peut errer.Or il est certain que cestui-la qui est ignorãt peut errer. Et le disons,par ce que les Conciles& œcumeniques & prouinciaux ont de faict erré en plusieurs cõstitutiõs,& Decrets: car ce qui est corrigé a erré, *Aug. lib 2. de Baptism. contra Donat.cap.3.* Sponde allegue, Quel appuy auray-ie donc,en ce que ladite Eglise me dira? Ie dy, que c'est du deuoir d'vn chacun d'examiner

les doctrines des Pasteurs, mesmes par la parole de Dieu escrite, sur laquelle seule il nous faut appuyer, Ieã 5. Act. 17. v. 11. Apoc. 2. v. 2. L'autre raison alleguee, est prinse du 3. c. v. 15. de la 1. à Tim. où il est escrit, q̃ l'Eglise est la colõne & firmamẽt de verité: ce qu'elle ne pourroit estre, dit-il, si elle pouuoit faillir. Nous respõdõs, que l'Eglise est dite la colõne & firmamẽt de verité, non que la verité s'appuye sur elle, ou soit cõceuë & engẽdree par elle, mais d'autant qu'elle est tesmoin, & presche, nourrit & conserue ceste verité: & en vn mot, par ce qu'elle est gardienne des Escritures. Il y a deux sortes d'appuis & soustiens, les vns qui sont parties principales de l'edifice, & sans lesquels le bastimẽt n'auroit point d'estre, car ils luy en dõnẽt: auquel sens l'Eglise n'est point colõne de verité, car c'est ceste verité qui dõne estre à l'Eglise, & sur laquelle elle est fondee, Matth. 16. sur ceste pierre, dit IesusChrist, c'est à dire, sur ceste foy, sur ceste confession, sur ceste doctrine, ainsi que S. Augustin l'expose, ie bastiray mon Eglise. L'autre sorte d'appuis & estançons, sont ceux qui conseruent l'edifice parfait, à fin qu'il ne tombe, qui le plus souuent ne sont pas mesme partie dudit edifice, comme on void en ceux qui sont ruineux. Le fondement & nourriture de la lumiere, qui est en la lampe, c'est la meche & l'huile: & nonobstant celuy qui verse l'huile, qu'il ne fait pas, & qu'il prend d'ailleurs, est le soustien de la lumiere mesme: aussi le chandelier, & celuy qui le porte auec la chandelle, se pourra appeller le soustien de la lumiere. Nous auons de nostre costé en ce-

ſte expoſition,l'authorité des Anciens.car Chryſoſtome ſur ce paſſage,L'Egliſe,dit-il,eſt la colõne& firmament de verité,non pas comme le temple Iudaique: car c'eſt ceſtui-ci qui contiẽt la foy & la predication, veu que la verité de l'Egliſe eſt, & colomne,& firmament. Parquoy ſi on demande à Chryſoſtome,Cõment eſt l'Egliſe Chreſtiene colomne & firmament de verité? il reſpondra, que c'eſt à raiſõ de la verité,qui ſeule eſt la vraye colomne: que ce n'eſt pour l'auoir trouuee & forgee en ſon eſprit, mais pour l'auoir receuë, creuë & preſchee. A cecy nous ameine (quand il n'auroit parlé ſi ouuertemẽt) l'expoſition de ce mot de verité, qu'il rapporte aux ombres & figures de la Loy Iudaique: ainſi qu'il fait le temple à l'Egliſe Chreſtiene,d'où ie tire ceſte concluſiõ, Si l'Egliſe Iudaique qui n'auoit point trouué les ceremonies qui eſtoyẽt en vſage de ce temps-là, eſt neantmoins la colomne & firmamẽt d'icelles, pour s'y eſtre exercee,& le tẽple pour eſtre le domicile principal d'icelles, & teſmoin certain de leur duree & abolition l'Egliſe Chreſtiéne ne ſera en autre façon appui de verité,cõparee à ces figures: car les choſes ſemblables ont meſme raiſon, & d'icelles ont fait meſme & ſemblable conſequence.Son expoſiteur Theophylacte parle ainſi, *Paulus hîc ad Iudaicum alludit templum, Eccleſiámque ei confert,ſiquidem illud habebat figuras & vmbras veluti tintinabula ſeu nolas & mala punica, & Pontificem, cum victimis & ſacris: Eccleſia autem veritatis eſt conſtitutio,omnia namque quæ in ea peraguntur,vera ſunt, & nihil in ea eſt opacum & vmbroſum, qualia*

ſunt quæ lege ſanciuntur : pro nobis enim verbum & prædicatio eſt ſplendida, pro malis pumiçis vita eſt coronata contractior & caſtigata, intus fructum habens: Porrò Pontifex & princeps Sacerdos nobis Filius Dei, ingens autem ſacrum ſummúmque ſacrificium, diuinum ipſius corpus. S. Ambroiſe ſur ce meſme paſſage n'ameine point d'autre interpretation : Il eſt neceſſaire, dit-il, qu'on die que la maiſon de Dieu & la verité, eſt là où il eſt craint ſelon ſa volonté, ſes ſeruiteurs faiſans profeſſion & confeſſans cela de luy, qu'il leur a daigné enſeigner : & à fin qu'on ne niaſt point que ce fuſſent ſes paroles, il les a ſcellees de vertus, qui ne peuuent eſtre faites par aucun autre, à fin que par ceſdites vertus, l'infidelité accuſee periſſe inexcuſable : car le firmament de ceſte verité, ſont les ſignes & prodiges. Quand nous euſſiõs dicté les mots à ce Docteur, euſt-il peu mieux parler en noſtre faueur, au renuerſement de ce faux dogme, receu en l'Egliſe Romaine, ſource & nourrice de tous erreurs qu'il fait ? Parquoy ceſte expoſition ne doit ſembler plus nouuelle, ny meſme que l'Egliſe ſoit gardiẽne des Eſcritures, & que ce ſoit l'intention de l'Apoſtre eſcriuant à Timothee: car Irenee enſeigne que, *Apoſtoli quaſi in depoſitorium diues pleniſſimè in eam contulerunt, omnia quæ ſunt veritatis, vt omnis quicunque velit, ſumat ex ea potum vitæ, lib. 3. cap. 4.* & l'Apoſtre enſeigne, que l'aduantage des Iuifs par deſſus tous les autres peuples, a eſté d'eſtre gardiens des oracles de Dieu, qui leur ont eſté commis, Rom. 3. verſ. 2. Thomas d'Aquin ſur le paſſage de Timothee parle ainſi, *In Eccleſia eſt fir-*

ma cognitio & veritas, vnde dicitur columna & firmamentum, scilicet quantum ad alios, quia non possunt firmari in veritate, nisi per Ecclesiæ Sacramenta, Luc 22. tu aliquando conuersus, confirma fratres tuos. C'est à dire en vn mot, c'est au regard des autres hommes, & non de la verité, que l'Eglise est appellee firmament, d'autant qu'elle les fortifie & confirme en ceste verité, par l'administration des Sacremens. Tout ainsi donques que Chrysostome rapporte ce titre donné à l'Eglise, à la predication de la verité, & sainct Ambroise à l'operation des miracles, ainsi maintenant Thomas à l'administration des Sacremens. Mais oyons encore Irenee, *lib. 3. cap. 9. Quoniam quatuor regiones mundi sunt in quo sumus, & quatuor principales spiritus, & disseminata est Ecclesia super omnem terram, columna autem & firmamentum Ecclesiæ est Euangelium, & spiritus vitæ: consequens est, quatuor habere eam columnas vndique flantes incorruptibilitatem, & viuificantes homines: ex quibus manifestũ est quoniam qui est omnium artifex verbum qui sedet super cherubin, & continet omnia, declaratus hominibus, dedit nobis quadriforme Euangelium, quod in vno spiritu continetur.* Ie le dirai briefuement en Frãçois, pour ceux qui n'entendent le Latin, Que l'Euãgile est non seulemẽt la colomne, mais l'Esprit d'icelle, & d'où procede le souffle, qui la viuifie & cõserue sans se corrompre. Sponde crie, que tout le passage de S. Paul ne parle nullement des Escritures. Mais il parle de la verité, qui est la parole de Dieu, laquelle est contenue esdites Escritures: car Dieu ne veut point que l'Eglise soit gardienne de la verité, que

par icelles. C'eſt beaucoup plus d'eſtre colomne, dit encore Sponde, que gardienne : ie le nie, au ſens que l'Apoſtre l'entend, & que nous l'auons expoſé cy deuant. La maiſon tombe, quand la colomne, ſur laquelle elle s'appuye, tombe : auſſi diſons-nous, que Dieu oſtant le ſainct miniſtere, & le chandelier d'entre les hommes, ils cheent en tenebres, ignorance, idolatrie, & famine de la verité, Amos 8. dont l'Egliſe ſe plaint. Làs ! nous n'auons nul ſigne accouſtumé de ta faueur, Prophetes nous defaillent. Et Irenee ne fait que venir de le dire : car ſi les quatre Euangiles ſeuls ſoufflent l'incorruption & la vie, il s'enſuit qu'où ils ne ſoufflent point, c'eſt à dire, ne ſont point preſchez, il n'y a que mort & corruption. Mais nous ne faiſons pas ces concluſions: Premieremẽt, que d'autant que l'Egliſe eſt colomne, la verité de noſtre foy s'appuye ſur l'authorité de l'Egliſe : car elle eſt fondee ſur la ſeule parole de Dieu: & pour s'y fonder, la cauſe inſtrumentale en eſt l'Egliſe, qui enſeigne ceſte parole, & luy rend teſmoignage. La foy donc eſt aidee par l'Egliſe, ſoit en ſa cognoiſſance, ſoit en ſa certitude & aſſeurance: mais n'eſt, ny l'obiect de la foy, ny la cauſe premiere & principale d'icelle. Secondement, nous ne diſons, que tout ce que l'Egliſe approuue ſoit vray, & tout ce qu'elle reprouue ſoit faux : car nous auons monſtré le contraire : & quand il ſeroit autrement, encore Sponde parle ambiguement, voire meſmes en blaſphemant, veu qu'on ne ſçait s'il veut dire, que la doctrine eſt vraye, ou par ce que l'Egliſe l'approuue, ou par ce qu'el-

le ne peut voir ny approuuer que la verité. Au premier ſens, c'eſt mettre l'Egliſe en la place de Dieu, voire l'eſleuer par deſſus:car ce qui reigle, eſt plus que ce qui eſt reiglé,comme ſi la volonté de l'Egliſe eſtoit la pierre de touche, à laquelle il faluſt examiner la verité, la iuſtice des promeſſes de Dieu & de ſon ſeruice:& en ceſte ſorte il ne ſera plus ſerui à ſon plaiſir, mais au plaiſir des autres: choſe neantmoins qu'il deteſte en ſa parole, 1.Samuel 15. & Eſaie 39. & Matth.15. Ie reuien aux raiſons qui font fixer Sponde, comme il dit, en ſon opinion:ceſte-cy eſt la troiſieſme, que l'Egliſe eſtoit meſme la colomne de la verité,deuant que les Eſcritures fuſſent. Reſponſe,Elle auoit les reuelatiõs de la doctrine celeſte au lieu des Eſcritures,qui ont maintenãtprins fin,Dieu ayant mis & ſubſtitué en leur place leſdites Eſcritures. L'Egliſe donc a eſté iadis colõne de la verité,en conſeruant les apparitions & reuelations diuines,cõme elle l'eſt auiourd'huy,en conſeruant les Eſcritures & doctrine contenue en icelles. Or pour ſe porter en braue guerrier, il ne veut point ſeulement aſſaillir & combatre la verité,mais veut defendre auſſi le menſonge, & reſpondre auſſi à nos argumens, p.112. dont vn entr'autres eſt, Que ſi l'Egliſe Iudaique a peu faillir en la foy,& de vray a failli,reiettant le Redempteur,&le faiſant mourir,faute d'entendre les Eſcritures;l'Egliſe Chreſtiẽne pourra auſſi faillir en la foy,& en la doctrine,& ignorer les Eſcritures : or le p̃mier eſt vray, le ſecond le ſera donc. Que reſpõd-il à cela?qu'on monſtre,& qu'on prouue,que l'Egliſe Chreſtien-

ne ait crucifié Iesus Christ, & que la mesme chose soit aduenuë. Or que chacun iuge, si ceste response est pertinente, comme si pour verifier que quelqu'vn est homme, il fust de besoin d'enseigner qu'il est ou Socrates ou Platon. on peut faillir en la doctrine en plus d'vn poinct, car les articles de nostre foy, sont pour le moins douze, & quand nous diriõs que l'Eglise qui se dit Catholique a crucifié Iesus Christ, & le crucifie tous les iours, & en ses membres, & en ce blasphematoire sacrifice de la Messe, selon la propre confession de ses Docteurs, non moins que la Iudaique: que seroit-ce, que fermer la bouche à nostre aduersaire, & conclurre que ceste Eglise a failly & erré és dogmes & poincts contenus és Escritures? mais puis qu'il ne se veut seruir de ceste response, ains en cuide alleguer vne meilleure, examinons-la apres l'auoir leuë & conceuë. Que dit-il? Que l'Eglise Iudaique n'estoit toute l'Eglise, & que c'est l'Eglise de Dieu prinse en general ou vniuerselle, qui a ceste vertu propre, de ne quitter iamais Dieu, cõme aussi Dieu ne la quitte iamais. Il y a ici presque autant de fautes que de mots. Qui ne void que c'est le propre de l'Eglise, soit vniuerselle, soit particuliere, d'auoir & sentir la presence & assistance de Dieu, de le croire & inuoquer par vn Iesus Christ: car sans cela, ce ne seroit plus Eglise, ains vne charongne: tout ainsi qu'vn homme ne seroit point homme, s'il n'auoit l'ame. Et c'est ce que ledit Sponde allegue vn peu plus bas d'Irenee, libro 3. chap. 40. *vbi enim Ecclesia, ibi & Spiritus: & vbi Spiritus Dei, illic Ecclesia*

eclesia, & omnis gratia, Spiritus autem veritas est. Où est l'Eglise, là est l'Esprit : & où est l'Esprit de Dieu, là est l'Eglise, & toute grace: or l'Esprit est verité. Parquoy ces assemblees & compagnies, soit vniuerselles, soit particulieres, où Dieu n'est point par son Esprit, & par sa doctrine & verité, ne sont point Eglises, mais il faut que l'esprit d'estourdissement se monstre en ceux qui tournent le dos à la verité. Et ie demande, Iesus Christ ne promet-il pas sa presence aussi bien à deux ou trois assemblez en son nom, comme à dix mille? Matthieu 18. Or ceux que Dieu assiste par son Esprit, & qui sont ses vrais temples, ne le quittent iamais: parquoy ceste distinction, qui est sans difference, est vaine, qui regarde seulement les paroles, & non la chose. Ie sçay bien que les dons de Dieu sont diuisez, & que tous les fideles, qui ne sont qu'vn corps, sont aussi membres distincts, & tous ne sont l'œil, ny tous la main: par ainsi, quãd tous ces membres se pourroyent trouuer ensemble, la beauté de ce corps apparoistroit d'auantage, & la clarté & vtilité en seroit plus grande: mais il n'est pas possible d'auoir de telles assemblees, tous les fideles ne viuans en mesme temps, & estans esloignez de distances des lieux. Et pour ce regard les Conciles, quoy qu'œcumeniques & generaux, ne pouuans suppleer à cela: & quand ils le feroyẽt, les gens de bien, & les mieux sentãs n'y sont tousiours appellez ni ouis, ou sont surmontez par le grand nõbre. Bref, pour trencher court la forme essẽtielle de l'eglise visible, se trouue aussi biẽ en vn petit nõbre, & en vne petite vil-

le qu'en vne grande, & qu'en tout le monde: & le profit desdictes assemblees n'est autre, que la declaration & manifestation du consentement & foy commune, & moyen de la faire entendre & enseigner aux ignorans, & de conuaincre les contredisans par les Escritures: ce qui n'est donné à tous, i'enten mesme à ceux qui ont vne droite & saine cognoissance. Parquoy à ces fins la conference des mẽbres est necessaire, à fin que chacun apporte en commun les dons qu'il a receus du Seigneur. Venons à l'application de ceste distinctiõ & maxime reprouuee. L'Eglise des Iuifs, n'estoit point toute l'Eglise. Quand ? lors qu'elle a liuré Iesus Christ à la mort. Tous les membres voirement n'ont point cõsenti à la mort de Iesus Christ, il y en auoit quelques vns qui en estoyẽt bien marris: cependant ils ne faisoyent tous qu'vn mesme corps d'Eglise visible, & ainsi toute l'Eglise a crucifié Iesus Christ: car ce qui se fait par la plus grand part, est estimé estre fait & dit de tous. Ie maintien aussi que l'Eglise Iudaique estoit toute l'Eglise: & combien que l'estat & gouuernement de ladite Eglise commençast à se changer, par la predication & administration du Baptesme de Iean, toutesfois les ceremonies estoyent encore en leur force & vigueur, & n'ont commencé à estre indifferentes en elles, iusqu'apres l'ascẽsion de Iesus Christ au ciel: & en fin l'Euangile ayant esté presché par tout, & le temple destruit, ont prins fin, & ont esté abolies. Mais que dira Sponde, & comment persuadera-il du contraire ? Si nous disons, que les Pharisiens & Sacrificateurs,

qui ont fait la guere à Iesus Christ, ont esté baptisez: car ils venoyent au baptesme de Iean, Matth. 3. Marc 1. Luc 3. ce n'est point donc de merueille si ceux qui ont aussi receu le baptesme, se bandent auiourd'huy, & l'ont fait de long temps contre le Fils de Dieu, mesmes ceux qui se disent souuerains Pontifes. La Synagogue des Iuifs n'a iamais esté appellee l'Eglise vniuerselle; ie l'accorde, tant à raison de la vocation, difference des nations, & grand nombre d'hommes, où il n'y auoit que les Iuifs que fussent proprement appellez: qu'à cause du lieu, où le seruice externe se faisoit, à sçauoir Ierusalem: & non à raison de Dieu, de Iesus Christ, de la doctrine, de la foy, qui sont choses vniuerselles & communes à la vraye Eglise de Dieu, en quelque temps qu'elle ait esté, & sont aussi de la verité d'icelle. Ie d'y d'auantage, que les sacrifices & Sacremens estoyent aussi communs & vniuersels, que ceux du nouueau Testament; car nul ne pouuoit estre reputé entre le peuple de Dieu, qui ne fust circoncis, Genese 17, & ne vint pour adorer en Ierusalem, au temps ordonné de Dieu. Ce qui se peut recueillir du 2. chap. des Actes, & de l'exemple de l'Eunuque de la Roine de Candace en Ethiopie; qui estoit venu pour sacrifier en Ierusalem, & lisoit le Prophete Esaie. Il n'estoit donc point fidele sans estre Proselyte, & enté en ce corps, & toutesfois Sponde afferme en la page 123. que les hommes de l'ancien Testament ne laissoyent pas d'estre fideles, encore qu'ils ne fussent point membres de l'Eglise recueillie des enfans d'Abraham, & conjoincts

auec icelle en doctrine.ce qui est allegué de Melchisedech auroit plus de difficulté,si l'Escriture ne nous tesmoignoit qu'il a benit Abrahã, & qu'Abrahã luy a baillé la disme de toutes choses:dont ie di apres S. Cyprian, que comme l'Eglise est au Pasteur,que le Pasteur est aussi en l'Eglise, tel qu' a esté ledict Melchisedec. Sponde fait aussi tort à ce sainct personnage Iob, de l'accuser de schisme, cõme s'il n'auoit point gardé vnité de foy, de doctrine,de charité,&ordre auec les autres mẽbres: ou il faut dire que l'Eglise de l'ancien Testament, n'estoit point vn corps,n'ayãt point ceste vnité & liaison qui est requise en tout corps, & par-ainsi que Iesus Christ a esté chef sans corps,ou qu'il en a eu plusieurs. Bref, c'est dire que le schisme & le vice n'est pas vice en tout tẽps. Ce sont les beaux fruicts qu'on peut recueillir des quinte-essences de ce nouueau Theologien. Pour Corneille,il est clair qu'estant fidele, il n'estoit sans confession & profession externe de sa foy, c'est à dire, sans religion,& cõuersant en la Iudee. Quelle vraye semblance y a-il,qu'il ne se soit exercé és ceremonies legales, puis que pour ce faire,les autres y venoyẽt de si loin?Or il semble que Sponde vueille excuser & defendre le parricide, ou pour mieux dire apres S.Bernard, le decide des Iuifs, meurtriers du Seigneur, pour faire voir à vn chacun, que Dieu luy a osté le sens & l'esprit:car,dit-il,encore que l'Eglise (à sçauoir des Iuifs) sẽblast faillir,elle ne defailloit pas pourtãt,mais se chãgeoit en vn meilleur estat.Nous ne sõmes point sur ces termes,si l'Eglise a defailli au tẽps de Ies⁹ Christ,

mais ſi c'eſt l'Egliſe viſible & miniſteriale, qui a erré & peché, en rejettant ſon Sauueur,& ſi pour ſe changer en mieux, elle deuoit enſanglanter ſes mains au ſang de ſon Eſpoux,comme ſi elle l'euſt fait à ceſte fin,& s'il faloit mal faire à fin que bien s'en enſuiuiſt. Mais c'eſt trop remué ces ordures pour la iuſtification de ce forfaict.Noſtre Aduocat dit, que les Preſtres de l'anciene Loy n'eurẽt iamais ce priuilege,ny ceſte promeſſe de Dieu,de n'errer iamais: ils ont eu les meſmes promeſſes que les Eueſques & Paſteurs & Docteurs de l'Euangile. Ieſus Chriſt declare & aſſeure ſes Apoſtres,qu'eſtans menez deuant les Rois& Princes, il leur ſera baillé dequoy parler: car le ſainct Eſprit parlera en eux, Matth.10.verſ.19. ce meſme Eſprit eſt promis, non ſeulement pour defendre la verité contre les ennemis, mais auſſi pour l'enſeigner & declarer aux ignorans,Luc 24.verſ.49. Or ces promeſſes ſe trouuẽt adreſſees meſme par pacte aux Miniſtres de l'ancienne Loy, non ſeulement pour eux,mais pour les leurs: & qu'on en croye à Eſaie chap.59.verſ.21. Ceſte-ci eſt mon alliance auec eux,dit le Seigneur, mon Eſprit qui eſt en toy, & mes paroles que i'ay miſes en ta bouche, ne bougeront point de ta bouche, & de la bouche de ta ſemence, & de la bouche de la ſemence de ta ſemence, dit le Seigneur,dés maintenant, & à touſiourſ-mais: parquoy diſons, que ſi les Preſtres de l'ancienne Loy n'eurent iamais ceſte promeſſe de n'errer point, que ceux de l'Euãgile ne l'ont point auſſi.Or le premier eſt vray, comme Sponde le confeſſe, le ſecond le ſera pa-

reillement: ne laiſſons rien en arriere, dont il ſe puiſſe preualoir. Ce n'eſt ſans cauſe, dit-il, que Ieſus eſt dit Emanuel, qui ne ſe peut entendre, que par vne perpetuelle aſſiſtance de ſa vertu auec ſon Egliſe. C'eſt treſmal conclu, que l'Egliſe n'erre point, ny ne peut errer en la doctrine: car le meſme faudroit-il dire des mœurs, veu que Ieſus Chriſt ne nous eſt pas moins donné pour ſanctification, que pour ſapiẽce, 1. Cor. 1. verſ. 30. Tout ainſi donques, qu'encores qu'vn homme ait la foy & par conſequent poſſede Ieſus Chriſt, Eph. 3. verſ. 17. cela n'empeſche point qu'il ne tombe en pluſieurs fautes, tant contre Dieu, que contre le prochain: ainſi la foy peut eſtre parmy non ſeulement beaucoup d'ignorãces, mais auſſi erreurs, que S. Paul appelle bois, foin, chaume, 1. Cor. 3. verſ. 12. d'autant que tandis que nous ſommes ici bas, elle n'eſt point pleine ny parfaite. Cela ſe void és Apoſtres, qui imaginoyent que le regne de Ieſus Chriſt ſeroit terrien & temporel, c'eſt à dire, erroyent en la façon d'iceluy, & ignoroyent le moyen de la redẽption, Mat. 17. verſ. 20. 21. 22. 23. En S. Pierre qui ignoroit la vocatiõ des Gentils, pour le moins n'en auoit qu'vne cognoiſſance bien obſcure, Actes 10. I'ay deſia parlé de l'Egliſe de Corinthe, entachee de beaucoup d'erreurs, & neantmoins elle eſt appellee Egliſe de Dieu, Egliſe des ſanctifiez & appellez, 1. Cor. 1. verſ. 2. 3. Le meſme faut-il dire de celle des Galatiens, leſquels mettoyent vne partie de leur iuſtice & ſalut, en l'obſeruation des ceremonies & obeiſſance de la Loy, par les œuures, Gal. 3. verſ. 1.

& toutesfois ils ſont appellez Egliſe, Gal. 1. verſ. 2.3. Il eſt parlé aux Actes chap. 19. de douze Epheſiens diſciples, c'eſt à dire, fideles, qui ignoroyent meſme s'il y auoit vn ſainct Eſprit. Bref, S. Paul eſcriuant aux Philippiens ne rejette point comme infideles, ceux qui erroyēt en l'abolition de la Loy; exhortant les Philippiens de n'eſmouuoir troubles & ſchiſmes entr'eux : ains attendre qu'il pleuſt à Dieu leur faire cognoiſtre & manifeſter la verité de la doctrine, en laquelle ils ſe trōpoyēt. Mais l'Egliſe, dit Spōde, ne s'allie iamais auec autre qu'auec ſō eſpoux, & ne ſe ſoüille iamais dans les adulteres. Il faut donc mettre difference entre fautes, qui ſont adulteres & paillardiſes ſpirituelles, & qui rompent le mariage ſacré, qui eſt entre IeſusChriſt & ſon eſpouſe: où les erreurs & fauſſes doctrines, qui renuerſent & arrachent les poincts principaux & fondamentaux de la foy, & les pechez qui ſont moindres; & opinions erronees, qui ne paſſent ſi auant. Nous diſons donques, que l'Egliſe ſe foruoye ſouuent, demeurant meſme Egliſe & vraye Egliſe de Ieſus Chriſt en ces fautes dernieres: & quant à la premiere ſorte d'icelles que ceſte aſſemblee qui y tombe, deſiſte & ceſſe de fait d'eſtre vraye Egliſe pour ſon regard, eſquels abyſmes nous diſons que l'Egliſe viſible & miniſteriale, qu'on conſidere és charges & functions publiques, és ſucceſſiōs perſonnelles & locales, peut tomber : & neantmoins retiendra encore le nom de Chriſt, duquel elle fera parade, & à raiſon dequoy ſe vantera d'eſtre l'Egliſe. La pratique y eſt en l'Egliſe Romaine, non-

obstant qu'elle retienne quelques marques visibles d'Eglise. Or pour ceste Eglise qui est composee des seuls & vrais fideles, nous affermons, qu'elle n'est suiette à telles cheutes & fautes, car les dons & la vocation de Dieu sont sans repentance, Rom. 11. & Iesus Christ prie pour la foy dẽ ses esleus, à fin qu'elle ne defaille, Luc 22. Dieu aussi se reserue tousiours quelques-vns, qui ne sont emportez si auant que les autres, par la commune corruptiō. Or c'est encore vn tesmoignage de la faueur de Dieu, quād l'effect de la promesse faite à son Eglise, n'est du tout empesché pour la desloyauté & infidelité des hommes, ains qu'en faueur de ses enfans, en quelques endroits, il laisse quelque estincelle & lampe du ministere : ce qui se void encore souz la tyrannie de l'Antechrist: dequoy neantmoins les hommes & successeurs de nom, (sans presque auoir autre chose) de la vraye Eglise, estoyent indignes : car Dieu ne promet son Esprit & continuation de ceste grace, à sçauoir, que ses paroles ne se departiront point de la bouche de nostre semence, & que la Loy ne perira point du Sacrificateur, ny le conseil du Sage, ny la parole du Prophete, que moyennāt deux conditions qui n'ont esté gardees par l'Eglise, qui s'est dite tousiours Catholique & Chrestiene. La premiere, que nous soyōs assemblez en son nom, Matth. 18. c'est à dire, que la gloire de Dieu & de Iesus Christ soit le but & fin de nos assemblees, exhortations & presches, Matth. 6. ver. 33. Iean 5. vers. 30. Iean 4. vers. 32. 34. Iean 5. vers. 44. Iean 12. vers. 42. 43. 1. Corinth. 3. vers. 11. 1. Corin. 10.

verſ. 31.1. Corinth.14.verſ.12.26.2.Cor.2.verſ. 17.& 4.verſet 2. & 5. verſ. 2. & 5. verſet 19. 20. 1. Theſſal.2.verſ.3.4.5.La ſeconde, que nous ſuiuiōs la clarté qui reluit en la Loy & és ſaintes Eſcritures. A ces fins diſoit IeſusChriſt, Ieā 10. Mes brebis oyēt ma voix & la ſuiuēt,& Eſaie crie, ch. 8. v.15. Lie le teſmoignage, ſigne la loy entre mes diſciples. Et pl⁹ bas v.20. à la loy & au teſmoignage: que s'ils ne diſent ſuiuāt ceſte parole, la lumiere du matin ne ſe leuera point ſur eux,2. Pier. 1. verſ.19. 2. Tim. 3. verſ. 16. Parquoy ceux qui preſſent ces promeſſes deuroyent ſe ſouuenir, qu'ils ſont ſemblables à ceux dont parle Ierem.18.verſ. 18.& cha. 7. diſans le Temple, le Temple,qu'ils auoyent conuerti en cauerne de brigans, eſtant neantmoins la maiſon d'oraiſon. Mais qu'adiouſte Sponde ? que l'Egliſe eſt ſaincte en ſon tout: non pas que tous ceux qui en ſont les mēbres viſibles,ſoyent ſaincts, mais tant par ce qu'elle a les ſaincts auec ſoy, qui ſe ſont vouez & conſacrez à Dieu,& le nom ſe donne, & le tout eſt hōnoré de ſes parties les plus honorables: que d'autant que ſon chef Ieſus Chriſt eſt le ſainct des ſaincts,& qu'auſſi ce dont il eſt compoſé, ou pour mieux dire, ſa forme eſt ſaincte, à ſçauoir, le Bapteſme, la profeſſion Chreſtienne de la foy, l'vnion des membres entr'eux & auec leur chef, aumoins exterieure,& en ce qui concerne la religion. Il infere de ces choſes,que ceſte Egliſe ne peut faillir en la doctrine,la ſainctеté de laquelle ſe trouuera en icelle, prononcee par la bouche de ceux qui l'enſeignent. Nous diſons, que l'Egliſe eſt ſaincte, i'enten meſme la compagnie des vrais fideles, non

pas tant à cause de quelque sainƈteté inherente en eux, laquelle est imparfaite, quelques aduãcemens qu'ils puissent auoir faits en l'estude de la pieté, Philip.3.vers.11.12.13. qu'à raison de la iustice & sainƈteté de Iesus Christ qui leur est imputee, Phil. 3. vers. 9. Et pourquoy diroit ceste Eglise tous les iours: Ie croy la remission des pechez? laquelle aussi elle a apprins de son espoux de demander tous les iours à Dieu, si elle estoit en tout & par tout sainƈte, & qu'elle ne tombast iamais en des fautes, & de doƈtrine & de vie? neantmoins nous recognoissons ceste Eglise sainƈte, non pas celle simplement qui a le Baptesme, mais qui a la pureté du Baptesme : ny celle qui a simplemẽt la profession de foy & de doƈtrine, mais qui a la vraye foy & la doƈtrine Apostolique, cõtenue és Escritures, à laquelle elle se submet & y obeit, sans s'en destourner ny à dextre ny à gauche. En ceste-là, disons-nous, qu'õ trouuera la sainƈteté de doƈtrine, si ce n'est en toute perfeƈtiõ, pour le moins iusqu'à estre conduits au Royaume des cieux. Le dernier choc que donne Sponde sur ce subieƈt, & en ceste matiere, est cestui-ci pag.146. Que si l'Eglise à fini, si l'Eglise s'est perdue, qui est la fidele gardienne de la verité: si l'Eglise s'est toute abastardie & corrompuë, la verité se sera aussi perduë, Dieu aussi aura mal gardé ceste gardienne, qui n'estoit qu'en sa garde. Bref, ceste gardienne n'aura guere esté fidele, de s'estre laissee perdre ceste verité, ou pour le moins soubstraire d'entre ses mains: bref, il faudra aussi confesser, que la verité aura prins fin, pour le moins en la cognoissance des hommes. Ce n'est point de merueille si Sponde s'es-

blouit luy-mesme les yeux: car il presuppose beaucoup de choses fausses, à sçauoir, que nous disons l'Eglise auoir fini, l'Eglise s'estre perduë, mais il seroit en peine de le prouuer : bien disons-nous, que l'Eglise visible sous l'Antechrist s'est corrompuë, abastardie, conuertie en Eglise d'idolatres & Papistique. Ses consequences sont aussi mal liees, que ses premisses & propositiõs se trouuent fausses: car encore que l'Eglise finist, & se perdist, c'est à dire, la predication de la parole & ministere publique, duquel nous parlons à present, la verité pourtant ne s'esuanoüiroit: car ce n'est qu'vn moyen duquel Dieu se sert pour enseigner. Il y a les Anges, lesquels il employe pour instruire, il y a le ministere particulier de quelquepetite reste de fideles, suiuãt la promesse qu'on fait faire aux peres & parrins au Baptesme: somme aussi, il y a d'autres façons, par lesquelles Dieu se manifeste, & fait cognoistre sa verité, cõme la lecture des Escritures, qui contiennent la vraye & pure doctrine. Ce qu'il dit de Dieu, est trop hardi : car ce n'est la faute de bien garder en Dieu, que la verité s'est retiree des hõmes: mais vn sien iuste iugement, duquel parle sainct Paul, 2. Thess. 2. le reste qu'il dit est vray, que l'Eglise a fait pauure garde, n'a veillé comme il faloit, n'a distingué les loups, vestus en habits de brebis, d'auec les bons pasteurs: ne s'est donnee garde du leuain des Phariſiẽs, n'a esprouué les esprits. Les pasteurs aussi, qui estoyent les guettes, se sont rendus negligens, ont mis en leur place des idoles muettes, se sont seruis de mercenaires, n'ont point souuent repeu leur troupeau de bõne pasture. Les troupeaux

aussi ont voulu auoir des pasteurs selon leur desir, en ont choisi & appellé d'ignorans, ou mal sentans en la foy. L'ambition & l'auarice en a fait errer plusieurs:& voila comment le chemin s'est preparé au diable & à son Antechrist, pour semer l'yuroye (le pere de famille dormant, Matth. 13.)& parfaire le mystere de long temps commencé. Ces choses bien remarquees, c'est en vain que Sponde fait mention de l'estroite conionction de Iesus Christ & de son Eglise, comme s'il estoit question de ceste conionction de foy, qui est indissoluble, & non plustost d'vn lien de profession de Chrestienté, & succession que les hommes rompent aisément par leurs apostasies & idolatries, & donnent occasion au Seigneur de diuorcier auec eux: dequoy il faut voir Osee chap.1.& 2. Rom. 10. & 11.1. Tim. 4.2. Pier. 2. Si les pasteurs, adiouste Sponde, qui sont les principaux membres de l'Eglise, viennent à defaillir, comment peut subsister la verité parmy les hommes ? nous l'auons declaré cy deuant,& encore disons-nous, qu'au Papisme, Dieu a suscité de temps en tẽps quelques pasteurs & docteurs, pour s'opposer au mensonge,& maintenir la verité. Or ie m'estõne qu'il ose parler de la Metẽpsychose & trã sport d'ames de Pythagoras:car qui fauorise plus à ceste resuerie, que ceux qui veulent que la verité & S. Esprit se communique & passe d'vn homme en autre, ou par generation, ou par onction de ie ne sçay quelle huile, & respiration, & soufflement, ou infusion d'haleine sur celuy qui se presentera, & qu'il plaira à monsieur le mitré. Nous accordons que Dieu a fait son alliance perpetuelle non seule-

ment auec les Peres, mais aussi auec les enfans en leurs generations: car Dieu veut estre Dieu des peres & de leur semence apres eux, Genes. 17.vers. 7. Act. 2.vers. 39. dont Dieu declare aussi, qu'il veut que sa misericorde salutaire s'estende sur mille generations, voire de generation en generation, ainsi qu'il est declaré en l'Exode 20.chap.vers. 6. & en S. Luc chap. 1.vers. 49. mais ceste promesse a double condition: l'vne, que les enfans ne degenerent de la foy & saincteté des peres fideles, & soyent heritiers de leurs vertus en craignant Dieu, l'aimant & seruant, car *actus actiuorum, sunt in subiecto disposito*. Combien qu'il faut noter que, *eius est materiam præparare, cuius est formam inducere*. L'autre, que quand les enfans receus en l'alliance seront ingrats des benefices de Dieu, & se destournans de luy, ne chemineront point en sa Loy, ains marcheront à l'estourdie auec le Seigneur, il vengera leurs fautes & reuoltes, non seulement de peines corporelles, Deut. 27. Psal. 89. Psal. 130. mais aussi en retirant sa grace d'eux, les liurera à la dureté de leurs cœurs, & donnant efficace d'erreur au diable, permettra qu'ils soyent seduicts, 2. Thess. 2. Exode 20. verset 6. Psalm. 81. Nous deuons adiouster encore ceste troisiesme condition: & ce si, que tant les promesses faites aux enfans à l'occasion des peres, que les menaces qui passent des peres aux enfans, & à la posterité, ne lient Dieu, qu'en ses iugemens & en son courroux, il ne se souuienne de sa misericorde, & ne se declare constant & veritable en l'effect de son pacte & accord iuré aux peres, nonobstant l'infidelité des enfans: qui fait qu'il a tousiours quel-

que ſemence: & n'eſt ny ne ſera iamais ſans Egliſe, c'eſt à dire, ſans quelque nombre de vrais fideles, qui le ſeruiront ici bas, leſquels il pourſuit de ſon amour & bien-vueillance gratuite. Ses promeſſes auſſi generales ne derogent nullement à ſon election particuliere, ſelon laquelle il fut dit à Rebeca qui portoit deux iumeaux en ſon ventre, d'Iſaac, le plus grand ſeruira au moindre. Et depuis le Prophete Malachie, expoſant ceſt oracle, introduit Dieu parlant: I'ay aimé Iacob, & ay haï Eſau, Malachie 1. verſ. 1. Rom. 9. Geneſe 25. I'eſpere que cecy ſuffira à ceux qui voudrõt ſe payer de raiſon: nonobſtant laquelle noſtre Apoſtat inſiſte, que le corps viſible de l'Egliſe eſt neceſſairement perpetuel. Quoy pourtant? accordons-luy pour ceſte heure, donques ce corps eſt la ſinagogue Papiſtique & Romaine. Ouy, dit-il, car à ce corps qui a commencé dés le temps des Apoſtres, les ſiecles enſuiuans ont contribué des membres viſibles ſans interualle, ſans aucun vuide, ſans entre-deux quelcõque: mais tout cela n'eſt que repaſſer le filet par l'aiguille, & dire cent mille fois vne meſme choſe: car no⁹ cerchõs de vrais mẽbres de ce corps, dreſſé par les Apoſtres, qui ayent cõſerué la pureté de doctrine à eux laiſſee, n'ayẽt rien alteré au ſeruice de Dieu, ne ſe ſoyent point departis du chef qui eſt Ieſus Chriſt. Or le cõtraire apparoiſt en ceux de l'Egliſe Romaine, encore qu'ils ayent gardé & gardẽt quelque vnité externe entr'eux, & auec leur porte-enſeigne qu'ils ont eſleué, qui eſt l'Antechriſt. Non fait, dit Sponde, car ce corps indiuiſible en la ſuite des temps, a touſiours ſenti de coups de di-

uiſion en ſes membres, & n'a pas moins ſubſiſté pour tout cela. Tous les ſiecles eſquels l'Egliſe a manifeſtement eſté ſans aucune interruption, ont veu des ennemis qui ont abbayé apres ce rocher immobile. Ceſte preuue eſt fort infirme, pour monſtrer la ſainctété de ce corps, car ſi la duree & immobilité pour vn long temps, n'en eſt pas vne marque eſſentielle, comme il a eſté iuſtifié cy deuant, moins encore la contradictiõ, ou ſeparation de quelques vns. Toute vnion n'eſt pas loüable, qui à proprement parler n'eſtant pas telle, à ſçauoir, digne de loüange, eſt pluſtoſt coniuration & conſpiration contre Dieu, *Melior eſt talis pugna*, a dit Nazianzene en ſon Apologetique, *quæ Deo proximum facit, quàm pax illa, quæ ſeparat à Deo.* Ce combat qui nous fait approcher de Dieu, eſt beaucoup meilleur, que ceſte paix qui nous en eſloigne. Et ce meſme Nazianzene εἰρηνικὸν κρεῖσσον ἐμπαθοῦς ὁμονοίας, ἡ ὑπὲρ εὐσεβείας διάστασις. Il reſulte dõc que toute ſeparation & diſſentemẽt n'eſt pas à blaſmer. Ieſus Chriſt & ſa doctrine eſt bien le ſignal & la bute à laquelle tout le monde ſe doit oppoſer & contredire, S. Luc chap. 2. L'Egliſe auſſi eſt ſubiecte aux perſecutiõs: Vous aurez, dit Ieſus Chriſt, affliction au monde, Iean 16. Tous ceux qui veulent viure en la crainte de Dieu en Ieſus Chriſt, ſouffriront perſecution. Mais il ne s'enſuit, que quelqu'vn ſoit à ceſte cauſe plus iuſte, d'autant qu'il endure perſecution: combien que ſouuent les plus gens de bien ſoyent traittez en ceſte façon-là. *Non eſt conſequẽs, vt ideo ſit quiſque iuſtior, quia perſecutionem patitur, quamuis id plerumque iuſtiori cõtingat. Auguſt. epiſt.*

163. Quelle difference donques? il faut venir à la cause qui fait le martyr,& non le supplice, dit Tertullian. La paillarde assise sur les sept montagnes, a persecuté les enfans de Dieu, les a meurtris, & s'est toute teinte de rouge du sang d'iceux qu'elle a espandu. Pourquoy? pource qu'ils maintenoyent la gloire de IesusChrist, qu'ils recognoissoyent pour leur seul Sauueur. Il y a eu aussi de tout temps de gens de biẽ, qui se sont opposez aux fausses doctrines controuuees par les hommes, se sont separez des idolatries, dont le monde estoit rempli, ont detesté la tyrannie, violence, excés & luxe de l'Antechrist Romain, & ceux-ci à bon droit par leur doctrine, par leur vie, par leurs actions, par leurs souffrances, par leurs tesmoignages & par leur sang, se sont opposez au mẽsõge, & ont cõbatu & expugné le Diable, dont ils attẽdẽt la pleine & parfaite couronne, la-quelle leur sera renduë en ceste iourne-là, 1. Tim. 4. Mais en tout ceci Spõde s'esgare du principal que nous traittons, à sçauoir, si l'Eglise peut errer en la doctrine: ce qui est defini par S. August. au liu. de la vraye religion chap. 30. *Mens humana mutabilitatem pati potest erroris, unde satis apparet supra mentem nostram esse legem, quæ veritas dicitur.* Et au chap. 31. *Spiritualis homo iudicat omnia ipse autem à nemine iudicatur: id est, à nullo homine, 1. Cor. 2. sed à sola ipsa lege, secundum quam iudicat omnia, quoniam & illud verissimè dictum est, oportet nos exhiberi ante tribunal Christi, Rom. 14. omnia ergo iudicat, quia super omnia est, quando cum Deo est: cùm illo autem est, quando purissimè intelligit, & tota charitate, quod intelligit diligit, ita etiam quantum potest lex ipsa, etiam ipse*

ipse sit secundum quam iudicat omnia, & de qua iudicare nullus potest. Il dit en ces passages deux choses, l'vne que l'esprit de l'homme peut tomber & se destourner, par vn mauuais changement de verité en mensonge: l'autre, que le remede à ce mal est, de suyure la Loy de Dieu, qui est par dessus nostre esprit, estant la verité mesme. L'homme, dit-il, spirituel iuge toutes choses, mais il n'est iugé de personne, c'est à dire de nul hõme, mais de ceste seule loy selon laquelle il iuge touteschoses : il est par dessus tout, quand il est auec Dieu, c'est lors qu'il est auec iceluy, qnãd il entẽd trespurement & aime de toute affection ce qu'il entend, donc il est luy-mesme fait loy. Si les Eglises visibles estoyent composees & regies de ces seuls hõmes dont parle S. Augustin, qui eussent tousiours la Loy & doctrine celeste deuant leurs yeux, laquelle seule les conduisist & fust leur superieur & docteur, elles seroyent hors de danger d'erreur, & cheute mortelle: mais il est impossible de trouuer de tels hommes, encore bien qu'ils ayent la charité: car ce corps qui se corrompt, & aggraue l'ame, fait qu'ils voyent & entendent moins clairement, & sentent autrement qu'il ne faudroit: ce que ie ne di de moy-mesme, ains apres & suiuant pas à pas en ce poinct les traces du susdit Autheur, au liure 6. du Baptesme contre les Donatistes chap. 1. *homo spirtualis habens finem præcepti, id est, charitatem de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta, potest aliquid ex corpore, quod adhuc corrumpitur & aggaruat animam, minus liquidè cernere & aliter sapere, quod in eadem charitate permanẽti, Deus quum voluerit, reuelabit.* Toutesfois ce

n'estoit pas encore ce que nous cerchions, ains comme il a esté dit auparauant, si l'estat, le seruice de Dieu, la doctrine, les Sacremens, la discipline & mœurs de l'Eglise se peuuent tellement corrompre & abastardir, qu'en fin non tout d'vn coup & promptement, mais auec vn long traict de temps & par degrez, allāt tousiours de mal en pis, il vienne presque à se perdre, & l'Eglise se rende si difforme & de telle façon qu'il n'y reste que le nom, & quelques traces d'Eglise. Nous auons desia dit ce qui estoit aduenu à l'Eglise du temps de Basile, & on peut lire ses plaintes en l'epistre 61. Qu'on lise aussi celles de sainct Bernard au serm. 34. sur les Cantiques. *Serpit hodie putida tabes per omne corpus Ecclesiæ, & quò latius, eò desperatius, eóque periculosius, quò interius: nam si insurgeret apertus inimicus, mitteretur foras & aresceret; si violentus inimicus, absconderet se forsitan ab eo. Nūc verò quem eyciet, aut à quo abscōdet? omnes amici & omnes inimici ministri Christi sunt, & seruiunt Antichristo. Inde is, quem quotidie vides, meretricius nitor, histrionic⁹ habitus, regius apparatus. Inde aurum in frænis, inde splendidæ mēsæ, inde redundātia torcularia & prōptuaria plena, inde dolia pigmentaria, referta marsupia. pro huiusmodi volunt esse, & sunt Ecclesiarum præpositi, decani, Archidiaconi, Episcopi, Archiepiscopi.* Ie sçay q̄ ce nouuel aduocat repliquera, que S. Bernard se prēd aux mœurs: mais si ne sçauroit-il par ses subtilitez tellement eluder ce passage, qu'il ne cōste tousiours que la discipline de l'Eglise n'auoit nulle force: car puis q̄ la coruptiō estoit si generale, qu'elle auoit saisi tout le corps, & toutes les parties interieures, c'est à dire, tous ses principaux

mẽbres qui auoyẽt charge en icelle,il faut dire que la diſcipline eſtoit du tout deſcheuë. Où les canons Apoſtoliques faits ſpecialemẽt pour les prelats, Eueſques,Diacres,&autres,ſont violez impunément &generalemẽt:quel ordre S.y peut-on remarquer? mais eſt-il poſſible,que s'il n'y auoit que les mœurs deprauez, que ceux deſquels parle S. Bernard, fuſſent pires,comme il dit, que les heretiques ouuerts &les ennemis violens, qui l'eſmeut à les appeller Miniſtres de l'Antechriſt? que reprend-il? non ſeulement le luxe és habits,tables,licts,cheuaux,qui eſtoyent és maiſons &familles particulieres de ceux qu'il nomme Archeueſques, Eueſques: mais auſſi ceſte pompe qui auoit eſté introduite dans les temples,és autels, és parois,és perſonnes des Miniſtres ſeruans, qu'il appelle beauté de paillarde, & paremens de baſteleurs. Ce perſonnage reprẽd-il ſeulement vne auarice ſecrete & intention mauuaiſe d'eſtre Prelat, Doyen, Eueſque, pour le gain? c'eſt à Dieu ſeul à cognoiſtre les cœurs & affectiõs. n'eſtce pas pluſtoſt vne profeſſion ouuerte & de bouche & par effect,de n'aſpirer à ces charges,non qu'il ne faille les exercer &ſeruir à Dieu & à l'Egliſe: le defaut de volõté eſtant accõpagné de defaut des graces requiſes,mais pour aller braues,faire bõne chere &auoir la table bien couuerte,ioüir des greniers & celiers pleins, & auoir les bourſes bien remplies? Chaçun conſiderera maintenant, s'il ne parle de quelque choſe de plus que les vices,qui ſe trouuent és actions particulieres. De ce meſme temps la ſaincte liberté & authorité de l'Egliſe eſtoit ſupprimee du tout.car voicy ce qu'il adiouſte,faiſant par-

ler l'Eglise, *Ecce in pace amaritudo mea amarissima, amara prius in nece martyrum, amarior post in conflictu hareticorum, amarissima nũc in moribus domesticorum non fugare, non fugere eos potest, ita inualuerunt & multiplicati sunt super numerum, intestina & insanibilis est plaga Ecclesia.* Ils se sont, dit-il, renforcez & multipliez en tel nombre innombrable, que la pauure Eglise ne les peut ne fuir, ne chasser : si bien que la playe d'icelle est incurable: parce, qu'elle est intestine & au dedans. C'est vne partie de l'authorité & liberté de l'Eglise de deposer les Euesques & prestres mal-viuans, mal-sentans en la foy, desreiglez & indisciplinez: elle ne le pouuoit desia de ce temps, tant à cause du grand nombre de ces garnemens, que pour estre soustenuz par leur chef, ass. l'Antechrist Romain. Il n'y auoit donc plus d'authorité & liberté. Il declare ceste maladie encore plus expressément, au serm. premier de la conuersion de saiuct Paul. *Deus, coniurasse videtur contra te, vniuersitas populi Christiani, à minimo vsque ad maximum, à planta pedis vsque ad verticem non est sanitas vllà: egressa est iniquitas à senioribus, iudicibus, vicarijs tuis, qui videntur regere populum tuum, heu, heu, Domine Deus! quia ipsi sunt in persecutione tua primi, qui videntur in Ecclesia tua primatum diligere, gerere principatum, arcem Sion occupauerunt, apprehenderunt munitiones & vniuersam deinceps liberè & potestatiuè tradunt incendio ciuitatem.* Ceux-là sont tyrans, qui se sont saisis de la tour de Sion, ont enuahi ses forteresses & rempars, & puis hardiment sans crainte aucune, & tyranniquement, exposent la cité à feu: n'estoit-ce point contre la liberté de l'Eglise, que de tout le

monde, les ambitieux, les auaricieux, les ſimoniaques, les paillards, les inceſtueux, & tous meſchans obtiſſnent les honneurs de l'Egliſe par l'authorité du Pape, ou bien y fuſſent maintenus en poſſeſſion? Et c'eſt neantmoins de quoy le ſuſdict docteur ſe plaint au 1. & 4. liu. des conſiderations à Eugene & luy en fait reproche. Au 3. liu. de ce meſme œuure, il l'accuſe encore d'iniuſtice & tyrãnie. Voici, dit-il, le murmure & la querimonie des Egliſes, elles criẽt qu'elles ſont coupees & deſmembrees. Qu'on iuge donc ſans paſſion, quelle pouuoit eſtre la face de l'Egliſe du temps de ce bon perſonnage, qui eſt cõtraint de dire, que tous les Chreſtẽis vniuerſellement auoyent coniuré contre Ieſus Chriſt, qu'il n'y auoit aucune ſanté en tout ce corps, depuis le plus grãd iuſqu'au plus petit; depuis la plante du pied iuſqu'au ſommet de la teſte, & que les principaux & qui deuoyent eſtre les conducteurs du peuple de Dieu, eſtoyent les premiers à perſecuter. Ce qu'il adiouſte encore au ſerm. ſuſdit ſur les Cantiq. qui eſt le 34. n'eſt-ce pas & contre les bõnes mœurs & cõtre les reigles & diſcipline des Apoſtres, & contre l'authorité de l Egliſe? *filij ſpreuerunt & maculauerunt me à turpi vita, à turpi quæſtu, à turpi commercio, à negotio denique perambulante in tenebris.* Le gain & traffique deshonneſte qui ſe fait en l'Egliſe, que eſt-ce que ſimonie? ſoit qu'on y vende les choſes ſacrees, ou que les charges eccleſiaſtiques y ſoyent conferees par argent, ou faueur ouuertement: & quelle plus grande enormité en l'Egliſe, que ſes miniſtres, ou qui s'en diſent, facẽt ſeulement les affaires de celuy qui chemine en tenebres? Or il ne

parle de quelques vns, mais de tous: & ſon intention eſt de nous depeindre vn eſtat d'Egliſe du tout corrompu. Il ſe plaint auſſi de la doctrine en termes couuers, & confeſſe que l'Antechriſt eſtoit venu, mais non encore manifeſté ouuertement: Or où l'Antechriſt eſt, il y a fauſſe doctrine. Ie pourroy' auſſi me ſeruir de ce qu'il a dit, Ils ſont Miniſtres de Chriſt, & ſeruent à l'Antechriſt: car le principal inſtrument pour proumouuoir le regne de ce fils d'iniquité, eſt la fauſſe doctrine, ſuyuant le teſmoignage de l'Apoſtre 2. Theſſ. 2. mais ceci conclud neceſſairemẽt l'vn & l'autre, *Supereſt vt iam de medio fiat dæmonium meridianum, ad ſeducendos ſi qui in Chriſto reſidui ſunt adhuc permanentes in ſimplicitate ſua: ſiquidem abſorbuit fluuios ſapientium, & torrentes potentium, & habet fiduciam vt Iordanis influat in os eius, id eſt, ſimplices & humiles, qui ſunt in Eccleſia.* Il dit, que de ſon temps, il y auoit fort peu de Chreſtiens, & que l'Antechriſt auoit deſia deuoré & englouti les ſages & les puiſſans: où il y a ſeduction, n'y a-il point fauſſe doctrine? Or le diable meridional eſtoit tout preſt à ſe manifeſter pour ſeduire. Du temps de ce bon perſonnage, y peut-il y auoir peu de Chreſtiens & vrais fideles dans l'Egliſe & dans la Chreſtienté, ſans que la foy, c'eſt à dire la doctrine ait eſté bleſſee à la mort? que veut dire que les ſages ſont engloutis comme fleuues, ſinon que la ſageſſe, & vraye ſageſſe, qui n'eſt autre choſe que la verité du Seigneur, eſt perie des hommes par les faux enſeignemens de l'Antechriſt, qu'il a mis en ſa place? & au ſuſdict premier ſermon de la conuerſion de ſainct Paul, que pour-

roit-il dire plus manifeſtement contre la corruption de doctrine, & pour monſtrer qu'elle eſtoit treſgrande de ſon temps, que quand il dit, que les Anciens & les Vicaires de Ieſus Chriſt,& ceux qui font ſemblant de vouloir conduire le peuple de Dieu, & qui aiment la primauté en l'Egliſe, ne nuiſent point ſeulement par leur miſerable conuerſation, qui eſt la ſubuerſion du peuple Chreſtien, mais auſſi en d'autres façõs? de telle ſorte qu'on ne peut dire d'eux, ce que diſoit Ieſus Chriſt des Scribes, qui eſtoyent aſſis en la chaire de Moyſe:Faites ce quils vous diront,mais ne faites point ſelon leurs œuures. Il n'y a perſonne qui puiſſe ny enſuiure & imiter leurs exemples, ny garder leurs preceptes: ie tranſcriray icy les propres mots. *Miſera eorum conuerſatio, plebis tuæ miſerabilis ſubuerſio eſt: atque vtinam ſola hac parte nocerent, eſſet fortè qui dominica præmonitus & præmunitus exhortatione daret operam ipſorum non exempla imitari, ſed obſeruare præcepta, iuxta illud, Quæ dicunt,facite,& ad opera eorum nolite reſpicere: nunc autem dati ſunt ſacri gradus in occaſionem turpis lucri, & quæſtum æſtimant pietatem.* Les ſaincts ordres,dit-il,ne ſont qu'en occaſion de gain deshonneſte, & le gain eſt eſtimé pieté: que veut dire cela, ſinon que de ce temps, ceux qui auoyent charge en l'Egliſe, ne ſe ſoucioyent que de gagner, & non d'enſeigner, ou bien d'enſeigner & preſcher leur gain? Plus bas il adiouſte, *iniquè agunt & cæteri contra Chriſtum, multique ſunt noſtris temporibus Antichriſti.* Puis que de ſon temps il y auoit pluſieurs Antechriſts,& que S.Ieã appelle tels les faux docteurs, qui combatoyent & s'en prenoyent aux

natures, perſonne & offices de Ieſus Chriſt, 1. Iean 2. & 4. verſ. 1. S. Bernard veut ſans doute, dire le meſme. Parquoy que Sponde s'aille maintenant cacher, ou qu'il confeſſe franchement, que le corps de l'Egliſe, comme il parle, ou pour mieux dire, la face d'icelle viſible, a eſté desfiguree & l'eſt encore ſouz l'Antechriſt, en toutes ſes parties, & n'eſt plus ceſte vraye Egliſe, le corps & Eſpouſe de Ieſus Chriſt. Que ſi le teſmoignage de ce Docteur ſemble trop paſſionné, qu'on liſe S. Baſile en l'epiſt. 72. qui parle ainſi en general ſur ce ſuiet, *Re vera difficile eſt & valde rarum; videre Eccleſiam ſinceram, nihil ex temporum difficultate detrimenti paſſam, ſed integram & infractam conſeruantem Apoſtolicam doctrinam: qualem veſtram oſtendit in præſentibus temporibus, is qui in ſingulis nationibus ac generationibus ſua vocatione dignos oſtendere ſolet:* C'eſt vne choſe, dit-il, certainement fort difficile & treſque-rare, de voir vne Egliſe ſaine & ſans corruption, qui n'a receu aucun dommage par la difficulté du temps, ains conſerue la doctrine Apoſtolique pure & parfaite. Or celui qui en chaſque peuple & en tous aages a accouſtumé de monſtrer & faire voir ceux qui ſont dignes de ſa vocation, declare auſſi que voſtre Egliſe (il parle aux Euaiſenois) eſt telle au temps preſent. Theophilacte ſur le 4. chap. de l'Epiſt. aux Philip. s'eſcrie, *Nunc heu! quàm nos longè aliter gerimus, eòque & à priſtina illa & optima ſumus Eccleſia alieni:* Helas! combien maintenant nous ſommes eſloignez de ce qui eſtoit receu & pratiqué du temps de ſainct Paul! & pour ceſte raiſon ſommes-nous auſſi

bien differens de ceste anciẽne & tresſ-parfaite Egliſe. Gregoire auſſi liure 19. de ſes Morales ſur Iob ch.9. nous enſeigne, que l'aage de la ſaincte Egliſe eſt deſcrit, comme l'aage d'vn chacũ homme: veu qu'elle eſtoit lors petite fille, quand naiſſant recẽtemẽt elle ne pouuoit preſcher la parole de vie. Or elle eſt dite adoleſcente, quand conioincte & accouplee à la parole de Dieu, & remplie du S.Eſprit, elle eſt renduë fertile en la conception des enfans, par le myſtere de la predication: & c'eſt alors qu'elle eſt affoiblie & debilitee comme de quelque vieilleſſe, quand elle ne peut enfanter par la parole. Quiconque remarquera ce propos, verra aiſément, que l'Egliſe viſible & militante, ſe deteriore par ſucceſſion de temps, en ſon eſtat, conduite, doctrine, & autres telles choſes, non moins qu'vn homme, qui d'adoleſcent, ieune & fort, deuient ancien, caſſé & maladif. Parquoy nous diſons, ainſi que nous l'auons declaré auparauant, l'Egliſe deuoir eſtre cerchee & recognuë eſtre vraye Egliſe par la predication & doctrine, ſuiuant le teſmoignage des ſuſdits Baſile & Gregoire, comme par la marque la plus principale qui ſoit. I'enten ceſte predication & ceſte doctrine, qui n'eſt que la parole de Dieu, dont le ſuiet premier & fondamental eſt Ieſus Chriſt, & ce qui la contient ſont les eſcrits des Prophetes, & Apoſtres, leſquels pour concluſion, quiconque ſuiura, n'errera iamais.

CHAP. V.

Des ordres de l'Eglise, & charges en icelle, & vocation ou election pour y paruenir.

IL nous faut commencer ce chapitre par la negatiue d'vne vilaine & impudente calomnie, dont Sponde charge l'Eglise reformee, à sçauoir, qu'elle confond les ordres de l'Eglise, comme les Pepuziens & Marcionites. Mais outre qu'il sçait en son ame du contraire; veu que tous les fideles ne sont pas Pasteurs, Docteurs, Anciens ou Prestres ny Diacres: & combien que ceux-là ne soyent pas distinguez par marques externes qu'ils portent, ou en leur poil, à la façon des rasez, ou en leurs habits: toutesfois l'exercice de leur charge qui est le principal, & le lieu où ils sont assis és assemblees publiques & Ecclesiastiques, les distinguent assez: outre, di-ie, la calomnie qui est euidente, il declare son ignorance, se voulant mesler de parler des Pepuziens & Marcionites; qui ne confondoyent point les ordres Ecclesiastiques, mais bien les sexes, entant qu'en eux estoit, receuans au ministere Ecclesiastique, contre le commandemét exprez de Dieu, 1. Tim. 2. vers. 12. 1. Cor. 14. vers. 34. les femmes pour estre Prestresses & Euescheſſes, enseignans & administrans les Sacremens, August. chap. 27. *de hæresibus*. Or qui a veu iamais en nos Eglises les femmes exercer les offices, non pas mesmes de Diaconesses, pour seruir & auoir soin des pauures? quoy qu'il soit permis par la parole de Dieu, 1.

1.Tim. 5. Que ſi quelqu'vn replique, que nous leur accordons, de chanter en l'aſſemblée de l'Egliſe : nous reſpondons, que le ſainct Eſprit leur permet auſſi, de prier & chanter les loüanges de Dieu, auec le reſte de la multitude, 1.Cor.11.verſ. 13. Epheſ. 5. verſ. 19. Et auſſi du temps de ſainct Baſile, ceſte couſtume eſtoit receuë, que le peuple recitaſt & châtaſt les Pſeaumes és aſſemblees ſacrees & Eccleſiaſtiques. Le peuple n'eſt point composé des ſeuls hommes, mais auſſi des femmes. Il dit donc en l'epiſt. 63. adreſſee aux clercs de Neoceſaree, racontant ce qui ſe faiſoit: *Omnes ſurgentes ab orationibus, ad pſalmodiam perueniunt.* Et plus bas, *vni permittentes auſpicari tantùm, reliqui ſubſonant.* Il auoit dit auparauant, *Nos optamus & virorum & mulierum congregationes habere, quorum os non loquitur opera hominum, ſed pſallunt hymnum Deo noſtro.* Si on replique, qu'elles liſent les Eſcritures ; nous diſons qu'ouï, en priué & en leurs maiſons : & ne ſe trouuera que Dieu leur ait iamais interdit, ou que l'Egliſe primitiue & ancienne ait exercé telle tyrannie de conſcience ſur elles, que de leur defendre la lecture de tels & ſi ſaincts liures. S. Hieroſme eſcriuant à Paule, & la conſolant ſur le treſpas de Bleſille, louë ceſte fille, de ce qu'elle portoit touſiours auec ſoy les Pſeaumes en Hebrieu. Vos propres Docteurs enſeignent, ſelon leur hardieſſe & temerité accouſtumée à deuiner les choſes incertaines, que la Vierge Marie liſoit le Prophete Eſaie lors que l'Ange vint à elle. Cyrille liu. 6 fueil. 215. *contra Iulianum*, recite que ce meſchant Empereur reprochoit aux

Chreſtiẽs, que toutes les fẽmes entr'eux eſtoyẽt appellees à la doctrine. Quelle loüage dõne Nazianzene à ſa ſœur Gorgonia, en l'oraiſon funebre qu'il lui a faite? Τίς μᾶλλον τοῖς θείοις λόγοις ἀνέωξε θύρας? τίς μὲν ἔγνω τὰ ἐπὶ θεοῦ μᾶλλον ἔκ τε τῶν θείων λογίων καὶ τῆς οἰκείας συνέσεως? qui ouuroit mieux la porte à l'ouïe de la parole de Dieu, qu'elle? Qui cognoiſſoit mieux les myſteres celeſtes prins des oracles diuins, dont elle auoit intelligence, qu'elle? Mais ne rougiſt-on point de nous faire tels reproches? ie vous prie, qui ſont ceux qui reſſemblent plus les Pepuziẽs en ceſt endroit, que vous faites? Vos Nonains n'ont-elles pas leurs temples, où elles preſident, & tiẽnent le haut bout? ne font-elles point le meſme ſeruice que vos moines, horſmis ie ne ſçay quoy de voſtre Meſſe? n'y a-il point de nouices & profeſſes? ſi des hommes vont à leurs Veſpres ou Matines, ſe tairont-elles pourtant? ne tiendront-elles point ſeules le caquet? & qu'eſt-cela, qu'eſtre Pepuzien ou Marcionite? parquoi laiſſans ces menſonges, voyons ſi Spõde parle auec plus de ſimplicité, verité & rondeur ailleurs, qu'en ceſte page 49. en la page 150. En l'eſtat exterieur, dit-il, qui a eſté durant les 500. premieres annees de l'Egliſe Chreſtiẽne, ie ne voy que des Primats, des Archeueſques, des Eueſques, des Preſtres, des Archidiacres, des Diacres, des Souſdiacres, des Acolytes, des Exorciſtes, des Lecteurs, des Chantres, des Portiers. Or loüé ſoit le Seigneur, que par le dire & confeſſion de Sponde, durãt ces annees & temps qu'il cite en la marge, il n'y void point de Pape, ou

Eueſque des Eueſques. Et ie croy auſſi que s'il euſt bien chauſſé ſes lunettes de droit, qu'au cõmencemẽt de ces cinq cens annees,& bien auant, il n'y euſt point apperceu des Primats, des Archeueſques, des Archidiacres? Et c'eſt merueille qu'il omette les Archipreſtres. mais ceux qui ſont louches, pour vn ſoleil qu'il y a, il leur ſẽble qu'ils en voyent deux. Au nouueau Teſtament n'eſt faite mention de ces charges-là, ny n'ont eſté introduites de long temps apres en l'Egliſe: non pas meſme la diſtinction de Preſtre, trauaillant en la parole de Dieu & d'Eueſque: car Eueſque, Preſtre, Paſteur & Miniſtre, ſont termes confondus en l'Eſcriture, 1.Tim.3.verſ.2.& 5.verſ.17.Tit.1. verſ.5.7.8.9. Actes 20.verſ.17.28. 1.Pier.5. verſ. 1.2.4.1.Corinth.3.verſ.5. & 4.verſ.1. Que dit-on là deſſus? que les premiers Peres ont eſté bien aueuglez, de n'auoir point veu ce meſlinge: ce n'eſt point meſlinge, c'eſt à parler proprement, ſynonimie,& diuerſité de noms, ſignifians vne meſme choſe,& n'a eſté ignoré par les premiers Peres: ce que Sponde ſçauroit, s'il les auoit auſſi bien leus qu'il faut, & ſi attentiuemẽt & auec tel iugement qu'il veut ſẽber eſtre ſeul amateur de l'antiquité, & zelateur des Peres. Qu'il liſe S. Hieroſme, ſur le premier chap. de S. Paul à Tite, & l'Epiſtre dudit S.Hieroſme à Euagrius Preſtre,& il verra que l'ãcien, qui trauaille en la parole, eſt le meſme en l'intention & ſens de ſainct Paul, que l'Eueſque: & qu'au commencement, & deuant que par l'inſtinct du diable les ſchiſmes fuſſẽt en la religion, les Egliſes eſtoyent conduites par le commun

conſeil des Miniſtres : toutesfois que pour aller au deuant des diuiſions, il fuſt arreſté, qu'en chaſque lieu où il y a multitude de Paſteurs, on en choiſiroit vn qui ſeroit ſur les autres, & qui auroit tout le ſoin de la conduite de l'Egliſe: dont il conclud, qu'il faut que les Eueſques recognoiſſent, que s'ils ſont plus grands que les Anciens, c'eſt pluſtoſt par couſtume, que par verité d'inſtitution du Seigneur, & qu'ils doiuēt par enſemble, auec les autres leurs compagnons, conduire l'Egliſe. Voici les propres mots de Maximus, ſur le 1. ch. de la hierarchie celeſte de Denis, & ſur ce mot ὁ πρεσβύτερος, σημείωσαι, ὡς τὸ τοῦ πρεσβυτέρου ὄνομα καὶ τὸν ἐπίσκοπον δηλοῖ, ἐπειδὴ πρεσβύτερος ἐστι καὶ ὁ ἐπίσκοπος: καὶ τοῦτο δηλοῦται καὶ ἐν ταῖς πράξεσιν τῶν ἁγίων ἀποστόλων ἔνθα ἐν Ἀσίᾳ συντάσσεται ταῖς ἐκκλησίαις αὐτῆς ὁ ἅγιος ἀπόστολος παῦλος: c'eſt à dire, il eſt enſeigné que le nom de Preſtre, ſignifie & declare celuy qui eſt Eueſque, puis que l'Eueſque eſt auſſi Preſtre ou ancien. Et Chryſoſtome ſerm. 11. ſur la premiere epiſtre à Timothee chap. 3. parle ainſi: *Paulus iterum omiſſo Preſbyterorum ordine, ad Diaconos trāſyt, cur id, quæſo? quia ſcilicet inter Epiſcopum & Preſbyterum intereſt ferme nihil. quippe & Preſbyteris Eccleſiæ cura permiſſa eſt: & quæ de Epiſcopis dixit, ea etiam Preſbyteris congruunt. ſola quippe ordinatione ſuperiores illi ſunt, atque hoc tātum plus habēt, quàm preſbyteri habere videntur.* Mais, dit Spōde, les Primats & les Archeueſques, qu'ont-ils fait pour eſtre degradez? Ie reſpon, veu que ces Primautez n'ont autre fondement que les ordonnances des hommes, & qu'elles ont engēdré la Papauté & tyran-

nie en l'Eglise, dont puis apres eſt venuë la corruption de la ſaine doctrine, & aneantiſſement de la diſcipline: dequoy S. Bernard ſe plaint à Eugene au 4. liure des conſiderations, & luy reproche, qu'il coupoit & deſmẽbroit les Egliſes, en ſouſtrayant les brebis de leurs Eueſques, & qu'il y a d'autres & plus propres remedes contre les ſchimes: c'eſt bien fait de degrader ces degrez, & remettre les choſes, en ce auſſi qui concerne la façon de gouuerner l'Egliſe, ſelon l'ordonnance & inſtitution du Seigneur, laquelle ſeule eſtoit ſuiuie du temps de S. Cyprian, ancien Docteur: & ſe peut recueillir du 4. liure de ſes epiſtres, en l'epiſtre *9. ad Florentium*, où il eſcrit ainſi: Les Chreſtiens, dit-il, ſont l'Egliſe, & le peuple conjoinct à ſon miniſtre, & le troupeau qui adhere à ſon Paſteur: dont tu dois ſçauoir, que l'Eueſque eſt en l'Egliſe, & l'Egliſe en l'Eueſque: & ſi quelques-vns ne ſe tiennent point auec leur Paſteur, ceux-là ne ſont point en l'Egliſe, & en vain ceux-là ſe flattent, qui n'ayans point de paix auec les Miniſtres de Dieu, croyent qu'ils ont communion auec l'Egliſe, s'eſtans gliſſez & ayans eſté receus en cachette par quelques-vns: veu que l'Egliſe qui n'eſt qu'vne, à ſçauoir, celle qui eſt vniuerſelle, n'eſt point deſchiree & diuiſee, ains eſt certainement adjouſtee & liee enſemble, par le glu des Miniſtres du Seigneur, qui ſe tiennent & ſont conjoincts mutuellement l'vn à l'autre. Sponde a recours aux Conciles & à l'antiquité. Combien de Conciles, dit-il, & par combien d'aages ont-ils maintenu les prerogatiues, que Caluin leur arra-

che d'vn seul traict de plume? Nous auons entendu que S. Hierosme ne parle de ces dignitez, comme d'vne chose venante de l'institution des Apostres, & par-ainsi qu'elle n'est fort anciéne, pour le moins l'ordre & regime Aristocratique precede de beaucoup, & la pratique en estoit encore du temps de S. Cyprian: car il parle ainsi au Concile tenu à Carthage, *Superest vt de hac ipsa re quid singuli sentiamus, proferamus: neq; enim quisquam nostrũ Episcopũ se esse Episcoporũ constituit, aut tyrannico terrore, ad obsequendi necessitatẽ collegas suos adigit, quãdo habeat omnis Episcopus pro licentia libertatis & potestatis suæ arbitrium proprium, tãquam iudicari ab alio non possit, quum nec ipse possit alterũ iudicare.* Vostre Maistre des Sentences au liure. 4. dist. 24. chap. 8. parle ainsi, *Apud veteres ijdem Episcopi & presbyteri fuerunt, quia illud est nomen dignitatis, non ætatis.* Et plus bas il conclud ainsi : *Ecce de septem Ecclesiæ gradibus breuiter eloquuti, quumque omnes spirituales sint & sacri excellenter, tamen canones duos tantum sacros ordines appellari censent, Diaconatus scilicet, & presbyteratus, quia hos solos primitiua Ecclesia legitur habuisse, & de his solis præceptũ Apostoli habemus, 1. Tim. 3.* & faut bien noter ce que le mesme dit, parlant des Patriarches, Archeuesques, ou Primats, Metropolitains & Euesques, au chapitre dernier de ceste distinction, *horum discretio à gentilibus introducta videtur, qui suos flamines, alios simpliciter flamines, alios archiflamines, alios protoflamines, appellabant.* c'est la source de ceste belle hierarchie, si on en croit le premier Docteur de la Papauté. & que maintenant on nous allegue l'antiquité & les
Canons

Canons. Or c'est vn grand cas, que Sponde ne sçauroit ouurir la bouche & escrire contre nous, qu'il ne se monstre ou du tout ignorant, maintenant du droict de la vraye doctrine, maintenant du fait, ou impudent calõniateur & malicieux: car dour toucher cecy en passant, il n'a remarqué la distinction des charges Ecclesiastiques, qui sont de l'institution des Apostres, & laquelle les Eglises reformees ont receuë en France: qui est telle, que ceux qui manient les Escritures & administrent les Sacremens, que la parole de Dieu appelle Ministres, Anciens, Euesques, Pasteurs, Docteurs, tienent le premier rang: ceux qui ont à veiller sur les mœurs, sont coadiuteurs des Pasteurs, en ce qui concerne la constitution & obseruation de la discipline, tienent le second rang, & s'appellent en la parole de Dieu gouuerneurs, presidẽs, Prestres, Surueillãs: au troisiesme rang, sont ceux qui ont charge des biens temporels de l'Eglise, pour les dispenser aux poures, & à autres vsages pies, & tels sont appellez specialement, mesme en nostre langue, Diacres. Nous ne mettons donc point ceux-cy au premier lieu, comme Sponde nous accuse, & n'a occasion de faire de l'esbahy & esmerueillé, comme si nous mettions ce qui est sans dessus dessouz, & ne sçait ce qu'il barboüille, disant que nous distinguons les Anciens des Surueillans, mais ie sçay que l'ignorance a l'admiration & la confusion pour cõpagnes. Or pour auoir meilleur marché de son combat, il s'attaque & s'en prend à vn mort, quãt au corps, qui est Caluin, & reprouue sa doctrine, par la-

quelle il condamne ces primautez & degrez,tant sur les compagnons en charge, que sur les Eglises d'autruy. Que dit-il? qu'en Allemagne on a retenu les superintendãs, qui sont au lieu des Euesques, que Caluin & son successeur de Beze ont conserué leur primauté dans Geneue:ie dy qu'ils n'exercent, & n'ont exercé iamais, aucune superiorité & authorité de contrainte sur leurs compagnõs, au sainct ministere de la parole de Dieu: ains que leur superintãdãce ne regarde que l'ordre & conduite:& est auec cela,ou alternatiue ou electiue,toutesfois & quantes qu'ils s'assemblẽt, vn mesme quelquesfois venãt à estre nõmé tousiours: & combien qu'elle ne soit pas formelle & expresse, toutesfois elle s'entend assez,quand celuy qui conduit l'action, depend & se submet en fin au iugemẽt & censure de toute la compagnie en laquelle il a presidé:& qu'elle se sert d'vn mesme,d'autant que tous,quoy qu'ils soyent compagnons en charge,ne sont esgalemẽt propres à cela. Le mesme est pour la visite des Eglises,laquelle appartenant à l'vne & à l'autre iurisdiction, le Magistrat peut commettre tel Pasteur, ou autre de son costé,que bon luy semblera, pour luy seruir d'yeux, & luy continuer aussi:mais qui a-il de commun en tout cecy auec ceste hierarchie, ou pour mieux dire, tyrannie Papale, & du tout conuertie en seigneurie politique & mondaine? rien certes. Et ie dy le semblable de la police des Eglises Angloises, laquelle differe aussi, sinon en noms, au moins en effect,autant que le ciel est eloigné de la terre, de ceste Babylone, de laquel-

le Sponde a entreprins la deffense. Nous nions donques, que ce soyent des dignitez necessaires propres & vtiles, pour bien reigler la maison de Dieu: car si ainsi eust esté, Dieu les eust ordonnees, & l'experience nous enseigne aussi du contraire. A cela Sponde respond du dire propre de Caluin, que les Euesques anciens qui ont ordonné des Archeuesques en chacune prouince,& des Patriarches qui fussent par dessus les Archeuesques en dignité & honneur,n'ont point voulu forger vne forme de gouuerner l'Eglise, diuerse de celle que Dieu a ordonnee par sa parole. Or le Docteur s'expose,& ne dit pas,que les anciens Euesques ayent estimé,que gouuerner l'Eglise par Patriarches,& Archeuesques,& Metropolitains, fust vne forme ordonnee de Dieu: mais qu'ils se sont voulus seruir de ces moyés,pour cōseruer la police establie du Seigneur. Leur fin dōques a esté bonne,& l'abus n'y a esté quand & quād: mais le diable s'est bien serui & de ces noms, & de ces dignitez, pour enfāter son fils aisné l'Antechrist. Bien,dit Sponde,que ces dignitez soyent indifferentes, Caluin a esté trop impatient pour le bien de paix & d'vnité: faloit-il sans charge, & sans vn bon & meur aduis, renuerser vn ordre, auquel toute l'Eglise d'vn general consentement auoit vescu? Il ne faloit donc troubler ceste police, qu'auec les mesmes moyens par lesquels elle auoit esté disposee. Ie respon, que Caluin n'a fait que le deuoir d'vn bon Chrestien & Ministre de Iesus Christ, quand il a enseigné la verité, a presché l'Euangile, crié contre les abus, monstré la

ſource & origine d'iceux, & en general & en particulier, par eſcrit, & de viue voix, a communiqué le talent que Dieu luy auoit departy, & procuré la reformation de l'Egliſe, tant en la doctrine, qu'en la police & diſcipline. Quant à l'execution & pratique de ceſte doctrine, il n'a rien entrepris ne fait en ſon Egliſe, en ce qui regarde la police d'icelle, qu'auec le conſentement & approbation, tant du Magiſtrat, que du peuple, apres auoir eſté inſtruit: que s'il euſt attendu à faire ceſte bonne œuure iuſqu'à la definition d'vn Concile œcumenique, la choſe ſeroit encore à faire: car la plus part des Chreſtiẽs, & Magiſtrats Chreſtiens, ſont en ſeruage, & ſous la tyrannie & domination de l'Antechriſt & de ſes ſuppoſts, leſquels n'endureront iamais de leur bon gré, qu'on les range: non ſeulement à ce qui eſt de la parole de Dieu, mais auſſi à la premiere inſtitution de ces dignitez qu'ils ont, deſquelles par tous les Conciles anciens ils ſont deboutez & degradez: & neantmoins l'auarice & l'ambition les y retiennent, & ſe ſeruent de tous les moyens pour s'y maintenir: à quoy les Conciles libres & ſainctement tenus, ne leur pourroyent que nuire, dont auſſi ils n'en pourſuiuront iamais la conuocation, ains l'empeſcheront de tout leur pouuoir: & cependant c'eſt du deuoir, tant du Magiſtrat fidele, que des Paſteurs, d'oſter meſme les choſes indifferentes, quand elles ſe conuertiſſent en abus de grande conſequence. L'exemple eſt en Ezechias, touchant le ſerpent d'airain, & en S. Paul touchãt les Agapes. Les Eueſques ſont diſtinguez d'auec

les Anciens ou Prestres, dit Sponde, en la parole de Dieu,&allegue sainct Paul, 1.Tim.5.vers.19. car si l'Euesque n'eust eu ceste iurisdiction, eust. on accusé le Prestre deuant luy? Ie respon, que S. Paul parlant à Timothee de ces matieres, le considere non simplement comme Pasteur,mais auec le Senat de l'Eglise, auquel il presidoit. Or il est certain,que les Euesques mesmes, sont suiets aux consistoires,c'est à dire,à la iurisdiction Ecclesiastique,administree non seulement par les Synodes, soit prouinciaux, nationnaux & œcumeniques, mais aussi par les assemblees consistoriales. I'eusse peu respondre suiuãt l'interpretation des autheurs Grecs sur ce passage,qui entendent par le Prestre, celuy qui est ancien d'aage, mais ie ne vueil fuir la raison. L'autre lieu de sainct Paul,où il est donné charge à Tite, Euesque de Crete,d'establir des Prestres par les villes, semble aussi faire pour ceste distinction des Euesques d'auec les Anciens, Tit.1.vers. 5.car celuy qui ordonne & constitue en quelque charge, est plus que celuy qui est ordonné & esleué en icelle: mais ce que nous auons dit de Timothee pour l'Eglise d'Ephese, doit auoir aussi lieu en Tite pour l'Eglise de Crete,lequel S.Paul considere tousiours auec tout le presbytere: ioint que l'examẽ des pasteurs quant à leur doctrine,appartient principalement & proprement aux autres Pasteurs, qui sont plus anciens& premiers receus.En fin ce qui pourroit estre accordé & donné à Timothee & Tite, pour estre non tant Euesques & Pasteurs qu'Euangelistes, ne doit estre tiré en consequence à leurs

ſucceſſeurs, & aux autres Eueſques, leſquels Chryſoſtome,& apres luy Theophilacte, entendent par les Preſtres, ſur ce paſſage de S. Paul à Tite,& ſur ces mots,& conſtituerez: *Per ciuitates Preſbyteros, Epiſcopos, hic intelligi vult, quemadmodum aliàs ſæpius diximus. Per ciuitates, inquit, neque enim profectò volebat inſulā totam vnī viro permitti, ſed vnicuique propriam curām & ſolicitudinem indici: ita enim ſibi laborem fore leuiorem ſciebat, & ſubditos maiori diligentia gubernandos, ſiquidem Doctor non multarum Eccleſiarū regimine diſtraheretur, ſed vni tantum regendæ vacaret, eámque componere moribus, atque ornare ſtuderet.* Sponde ſe veut auſſi ſeruir du teſmoignage de Clement & Anaclet; mais où ſont leurs œuures? il ne ſera iamais à croire qu'aucun diſciple des Apoſtres ait eſcrit ce liure, appellé *Recognitiones*, moins les autres traittez & epiſtres qu'on publie ſous le nom de ce Clement: ce qu'il recite là ſouz le nom de S.Pierre, ne reſſent & retire non plus à l'Eſprit Apoſtolique, que font les liures d'Amadis: parquoy l'autheur de ces eſcrits fauſſement attribuez à ce Clement, duquel parle ſainct Paul en l'Epiſtre aux Philippiens, eſt quelque Moine mal habile, qui a voulu ainſi paſſer le temps & ſe deſennuyer, ne ſachant quoy faire d'auantage: & ayant ouï dire, & le commun tenant pour certain, que Clement auoit eſcrit l'hiſtoire & dreſſé des memoires, de la diſpute que ſainct Pierre auoit euë auec Simon Magus. Les epiſtres d'Anaclete ne ſont moins ſuſpectes & douteuſes, n'ayant nullement ny le ſtyle ny les ſentences conuenables à telle antiquité, & reſpondantes

aux escrits des Peres qui ont vescu de ce temps. Et que dit Sponde, qu'il aime mieux croire à ces deux tesmoins en leur affirmatiue, qu'à tout le reste du mõde, qui diroyent simplemẽt du contraire? mais il n'est pas question s'il faut adiouster foy à ce que Clement & Anaclete afferment, ains si ces escrits qu'on cite, sont de Clement & Anaclete. Il n'est point vray-semblable que les Apostres qui estoyent enuoyez par toute la terre, replique Sponde, ayent executé leurs charges auec confusion. Qui dit autrement? Ils ont certainement enseigné auec cest ordre, qu'ils sont allez où l'Esprit de Dieu les appelloit, & n'ont rien entreprins en leurs voyages, sans vocation speciale, & ont dressé les Eglises en les biẽ polissant, & reiglant aussi. Mais quelle police & ordre est-ce, qu'il y ait des Prestres & par dessus les Prestres des Euesques, & par dessus les Euesques, des Archeuesques, & en fin les Patriarches? voire! le temps auquel les Apostres ont vescu, temps où il ne s'y parloit que des persecutions contre les pauures Chrestiens, permettoit bien que les Apostres s'arrestassẽt à dresser ceste hierarchie! Et c'est merueille que sainct Luc és Actes, descriuant les voyages de sainct Paul, & les presches qu'il faisoit aux Eglises par où il passoit, ne die rien de cest estat: & que le mesme sainct Paul escriuant aux Eglises, ne fasse mention que des Prestres, ou Euesques, & des Diacres, Philipp. 1. vers. 1. duquel lieu nous recueillons, qu'en vne mesme ville y auoit plusieurs Euesques, comme aussi du passage de Tite, chapitre premier verset 5. qu'en

vne prouince telle qu'estoit Crete, il n'estoit besoin d'aucun Archeuesque, mais bien d'Euesque. Replique, qu'aumoins le Canon sixiesme du Concile de Nicee, fait mention de la distinction des Patriarchats, & veut qu'elle soit continuee: parquoy c'est vne ancienne coustume, & qui doit estre rapportee aux Apostres, veu que l'autheur n'est point specialement remarqué, & qu'elle a esté vniuersellement receuë. Nous accordons, que c'est vne coustûme ancienne, mais non Apostolique : aussi le Concile de Nicee ne l'afferme pas, qui ne l'eust pas moins ignoré que nos Apostoliques de ce temps, & Denis en sa hierarchie Ecclesiastique chap. 5.n'en fait nulle mētion,parlant à bon esciēt des vocations & charges Ecclesiastiques,qui a esté plus prochain du tēps des Apostres,si c'est le vray Denis Areopagite nō plus les Conciles.La coustume aussi n'a esté vniuerselle, les mots du Canon sont, *Mos antiquus perduret in Ægypto, vel Lybia & Pentapoli, vt Alexādrinus Episcopus,horum omnium habeat potestatem,quoniam quidem & Romano Episcopo parilis mos est:Similiter autem & apud Antiochiam cæterásque prouincias, honor suus vnicuique seruetur Ecclesiæ.* Ce qui se peut aussi bien recueillir du septiesme liure de l'histoire Ecclesiastique de Sozomene, chapitre 19. *Easdem & per omnia similes traditiones in omnibus etiam concordibus Ecclesijs inuenire non datur, quum multæ sint in Scythia ciuitates, vnum tamen omnes habent Episcopum in alijs gentibus, nōnunquam & vicis ordinātur Episcopi.sicut apud Arabes & Cyprios.* La Scythie donc n'auoit point de Primats ou Me-

trapolitains, & en Antioche deuant le Concile de Nicce: cela n'estoit receu souz ceste police & paisible conduite. L'Eglise a longuemẽt fleuri & prospere, dit Sponde, oui en superbes bastimens, ornemẽs riches des Temples, musiques melodieuses, vaisseaux somptueux, grand nombre d'hommes oiseuz, qui rogorgeoyent de richesses: ceste belle hierarchie s'est conuertie en domination temporelle, & n'a excellé ou fleuri ceste Eglise, en cognoissance de la volonté de Dieu, en foy, pieté & autres vertus, en bonne police & discipline. Depuis beaucoup de centaines d'annees, nul des Anciens n'a iamais ouuert la bouche contre cest ordre, pour s'en plaindre & le vouloir aneantir? Response, les premiers Anciens n'ont veu les abus & les effects de ce bastiment, qui n'a serui que de retraite aux bestes sauuages, & aux loups, & non aux bons & fideles pasteurs, & les derniers n'ont osé: toutesfois en se lamentant de la pauure conduite de l'Eglise, & tyrãnie sur les troupeaux & bõs pasteurs, si Dieu par sa misericorde en suscitoit quelqu'vn (ce qui aduenoit assez rarement) ils donnoyent à entendre, que volontiers ils eussent fait faire le saut à tous ces degrez inuentez par les hommes. Mais puis que par tant de temps, ceste police saincte de l'Eglise a subsisté, n'est-ce pas là le doigt de Dieu? mais desia nous auõs dit, que l'apostasie doit durer longuement, & que l'Antechrist par plusieurs siecles doit estre assis au temple de Dieu, selon le tesmoignage du S. Esprit, qui est soustenu par ceste hierarchie, qui luy sert de scabeau & marchepied. L'Eglise signifiee par Ierusalem, a prins cõmence-

ment par Abel, ainsi que Babylonne par Cain: lesquelles deux citez, ont esté edifiees en certain temps, à fin que la figure des deux citez iadis commencee, & qui iusqu'à la fin du mõde demeurerõt, soit declaree, Augustin en la preface du Pseau. 64. On pouuoit, dit Sponde; crier contre les maladies de ce corps, & y appliquer les remedes si besoing estoit, mais de le faire mourir pour le guerir, c'est vne horrible cruauté. Et qu'est-ce que i'oy? le corps de l'Eglise peut estre malade, par la confession de Sponde: & quelle ceste maladie, qu'erreur, fautes & abus? L'Eglise donc, voire vniuerselle & consideree en corps, peut faillir: c'est-ce qu'auparauant il nioit. Au demeurant, oster les humeurs mauuaises & superflues du corps, n'est le faire mourir, ains le bien guerir, & non superficiellemẽt pour auoir osté ces primautez & dignitez: on n'a coupé aucun mẽbre essentiel à l'Eglise visible, non plus que celuy qui auroit fait perdre le goistre attaché au col, ou tranche vne verruë qui seroit en la main, ou au pied, laquelle ne fait que seruir d'empeschement à bien trauailler ou marcher, n'a mutilé l'hõme qui estoit chargé de cest amas superflu de chair. Tout l'Oriẽt tout l'Occidẽt, tout le Septẽtriõ, tout le Midy, s'est-il dãné pour auoir ses primats, ses Archeuesque, ses Euesques? à quoy faire ce nouueau remuement? iusqu'auiourd'huy on a esté Chrestien sans cela? Ia n'auiene que nous disions que cela en soy simplement apporte damnation: car mesme nous accordons, que quelque temps l'Eglise s'en est serui, & ne tenons pas pour heretiques ou schismatiques les Eglises qui suyuent ceste façon auiourd'huy,

qui consentent au reste en la pure doctrine : mais nous repetons, qu'il est non seulement necessaire & commandé d'oster le mal, mais toutes occasions de mal, & tout ce qui en a quelque apparence: & maintenons que l'Eglise de Dieu, s'est en sa plus grande splendeur passee de ces primautez, & n'en sera de rien amoindrie, quand elle se contentera de l'ordre & conduite ordonnee par les Apostres. De la forme du gouuernement de l'Eglise, Sponde passe à la vocation des Euesques, & agite ceste question, si c'est au peuple d'eslire ses Pasteurs, & ne trouuant que mordre sur les plaintes de cest excellent seruiteur de Dieu Iean Caluin, touchant les personnes qu'on eslit, & eslisoit-on de son temps pour Euesques, qui sont ignorans és sainctes Escritures, & la plus part en toutes bonnes sciences, vicieux, yurõgnes, paillards, iouëurs, & quelques vns maquereaux : plusieurs d'entr'eux enfans de dix ans, & puis esleuz ou par les seuls chanoines, ou par les princes. Il se ruë sur des calomnies & fausses accusations, comme s'il auoit emblé la place au vray Euesque de Geneue, comme s'il n'estoit pas venu en vn lieu vuide & delaissé, & comme s'il desiroit és Pasteurs la cognoissance seule de son institution. Or cela est si grossier, & si euidément faux, qu'il n'est ia besoin de perdre le temps, & employer l'autre à iustifier celuy, duquel la memoire sera tousiours heureuse, & de tresbonne odeur enuers tous hommes Chrestiens, qui en iugeront bien autrement par ses propres escrits, & mieux que luy, qui a la teste aussi legere que les pieds (estant Basque) car aussi s'esbat-il auec les ombres:

& n'y a nul propos de dire, qu'enseignant que l'election & approbation du Pasteur, doit dependre du peuple: il a taché de se rendre agreable à ceux de qui il espere de la faueur, & l'animer cõtre ceux qui la luy ont tyranniquement rauie: car s'il eust eu ceste fin, il en eust eu quelque autre plus esloignee, fondee sur ambition ou auarice: mais ses deportemens & sa fin ont monstré, combien il a esté esloigné de ces deux vices, & si estant Ministre de Geneue, il a emblé les reuenus de celuy qui se disoit Euesque. Oyons dõques si Caluin, enseignant que l'election ou approbatiõ du Pasteur appartiẽt au peuple, il est fondé en authorité de l'Escriture & en raison. Non, dit Sponde, il allegue seulement le Pape Leon, & sainct Cyprian, qui trouuent violente & contre Dieu l'election qui se fait sans les vœuz, le consentement & subscription du peuple. Luy, dit-il, qui parle tant de la parole de Dieu, il n'allegue vn seul texte pour prouuer son dire. Icy dessus Sponde fait ses triomphes, & dit, que si Caluin eust sçeu quelque texte decisif de ce faict, il ne l'eust pas caché: qu'il n'est point tenu de croire Caluin si legerement, & si promptement, parlant si nuëment, & n'ayant recours qu'à Leon & Cyprian qui estoyent bien esloignez du siecle des Apostres. Mais voicy la cõdition que Sponde appose à la dispute, qu'il veut auoir auec Caluin, que si Iesus Christ ou les Apostres disent, que le peuple a droit d'eslire les Euesques, il le croira. Or nous le prenons au mot, & neantmoins supplions le lecteur, de descouurir la malice accompagnee d'ignorance & legereté tout ensemble de ceste vipere, en disant,

que Caluin ne produit point la parole de Dieu pour decider ceste question: ce qu'il fera quand & quand, en iettant les yeux sur le troisiesme chap. sect.13.14.15. & où il parle expressement de l'election.& office des Docteurs & Ministres de l'Eglise: & c'eust esté vne chose superfluē & hors de propos & du but de l'auteur, d'alleguer passages de l'Escriture au chap.5. car c'est la somme & inscription du chap. que toute la forme anciēne du regime ecclesiastique, a esté renuersee par la tyrannie de la Papauté:& à fin qu'ō sache de quelle antiquité il parle, faut lire le chap. precedēt, où l'inscriptiō est telle, de la façon de gouuerner l'Eglise, laquelle a esté deuant la Papauté: c'est à dire, du temps de Cyprian, Hierosme, & autres, qui ont vescu trois quatre, & cinq cēs ans apres Iesus Christ:& ce sont les mots de Caluin. Iusqu'icy nous auons parlé de gouuerner l'Eglise, selon qu'il nous a esté laissé par la seule parole de Dieu, qui sont pour faire rougir ce menteur impudent: toutesfois debatons du principal, & laissons là ces accessoires. Quelle raison a nostre aduersaire, pour nier que l'approbatiō & consentemēt du Pasteur n'appartient au peuple? Iesus Christ, dit-il, chef de son Eglise, a fait election de ses Apostres, sans consentement du peuple. Response, Iesus Christ seul a ceste puissance & autorité & non autre. En apres, on ne peut prēdre vne certaine reigle de la vocatiō commune des ministres, en l'institution ou election des Apostres, d'autant que leur office (qui estoit extraordinaire) à fin que ils eussent quelque preeminēce par dessus les autres Docteurs de l'Eglise, requeroit qu'ils fussent

eleus de la propre bouche du Seigneur. Replique, Iesus Christ a baillé à ses mesmes Apostres, le mesme pouuoir qu'il auoit, ô blasphemé! Iesus Christ a toute puissance au ciel & en terre, & les Apostres l'auront aussi? I'accorde q̃ Iesus Christ a dit, Cõme le Pere m'a enuoyé, ainsi ie vous enuoye, Iean 20. vers. 21. mais il n'a pas dit, Comme ie vous enuoye ainsi vous enuoyerez les autres qui viendrõt apres vous. Si quelqu'vn obiecte, que comme Iesus Christ est venu auec puissance & authorité, que les Apostres n'ont peu estre enuoyez sans en receuoir, & que tout enuoy presuppose authorisation: Ie l'accorde, mais non egale de celuy qui est enuoyé, à celuy qui enuoye: quand cestui-ci l'a naturellement & originellement, & est la cause d'où elle procede. Et les Grammariens enseignent, que ceste particule, comme, ou ainsi, est pour enseigner la similitude, & non la quantité: ioinct que ie dy, l'intention de Iesus Christ en ces paroles, n'estre tant de monstrer l'authorité & puissance qu'il donnoit à ses Apostres, que l'authorité qu'il auoit, & d'où il l'auoit, pour les enuoyer. Chrysost. sur ce passage homel. 85. *Sicut misit me Pater. Quare hoc dicit? eorum animos erigit, & suam proponit authoritatem: siquidem suum eis relicturus erat ministerium, & quum nondum rogasset Patrem, sua eis authoritate potestatem praebet.* Il leur laisse donc son ministere, & non l'office & authorité de mediateur: & ne les enuoye à ces fins, ny auec ceste authorité. Gregoire Pape expose ainsi ce lieu. *Pater quidem Filium misit, qui hunc pro redemptione generis humani incarnari constituit: itaque dicitur, Sicut misit me Pater, & ego*

mitto vos, id eſt, ea charitate vos diligo, quũ inter ſcandalum perſecutorum mitto, qua me charitate Pater diligit, quem venire ad tolerãdas paſſiones fecit. Parquoy ce paſſage ne fait rien à confirmer l'equalité d'authorité de Ieſus Chriſt à celle des Apoſtres : toutesfois ſe ſont les Apoſtres qui preſentẽt Matthias & Ioſeph, qui s'appelloit Barſabas, & iettẽt le ſort ſur eux, & non le peuple, Act. 1. veſ. 23. Ie dy que de ceſt exẽple ſe recueille, que les Apoſtres n'ont eu ce droit d'en appeller d'autres, de ſemblable vocation & miniſtere que le leur, ains a fallu que Ieſus Chriſt ait declaré ſa volõté, & manifeſté celuy qu'il choiſiſſoit pour ſon ambaſſadeur & heraut, en faiſant tomber le ſort ſur iceluy : qui eſt vne eſpece de vocation immediate, & telle que la charge d'Apoſtre requeroit, & non legale, ou propre aux Sacrificateurs Leuitiques, ainſi que Sponde eſtime: mais nonobſtãt cela, ie di, que comme la preſentation appartenoit en partie aux Apoſtres, duquel droict ils ont vſé, ainſi le conſentement de toute l'Egliſe aſſemblee en Ieruſalem eſtoit neceſſaire, lequel auſſi y eſt interuenu: car il eſt eſcrit, que Pierre s'eſtant leué au milieu des diſciples, qui eſtoyent aſſemblez en vn meſme lieu, & faiſoyent enuiron ſix vingts de nombre, & ayant remonſtré ce qu'il faloit faire pour accomplir ce que la parole de Dieu auoit predit auparauant : les Apoſtres ont produit & preſenté deux des diſciples (ἔστησαν δύω) & à qui? à toute l'Egliſe aſſemblee : laquelle auſſi donne teſmoignage de ſon approbation & ſubſcription à l'electiõ de Matthias, car d'vn commun accord, il fuſt mis au nombre des vnze Apo-

ſtres συγκατεψηφίσθη μετὰ τῶν ἕνδεκα : tant s'en faut donc que ceſt exemple faſſe pour Sponde, qu'il n'y a rien qui combate tant ſa mauuaiſe cauſe. Et que dit-il? nonobſtant que le droict d'election eſt tout diuin, conſerué aux Paſteurs par Ieſus Chriſt. Et qui nie cela? mais la queſtion eſt de la façon de ceſte diuine vocation. Or nous diſons, que l'ordinaire ſe fait non ſeulement par les autres Paſteurs, mais auſſi par le conſentemēt de l'Egliſe, où on eſt appellé de ſon bon gré. Sponde confeſſe, que l'election des 7. Diacres a eſté faite par le conſentement & approbation du peuple, c'eſt à dire, de toute l'Egliſe, Act. 6. verſ. 1. mais il tache de l'infirmer par ces trois poincts : le premier, qu'il n'y a point de reigle generale de Dieu & expreſſe, qui die que l'election des charges Eccleſiaſtiques appartienne au peuple. Reſponſe, les exemples des Apoſtres, & approuuez par le S. Eſprit, nous doiuent ſeruir de reigle. De pluſieurs ſinguliers ſe colligent les eſpeces, & de pluſieurs eſpeces les genres, & de pluſieurs exemples les reigles expreſſes. Le ſecond, que c'eſt vne particuliere permiſſion des Apoſtres, qui ont quitté de leur droit, auſquels [illegible] Ieſus Chriſt auoit baillé la conduite de ſon Egliſe. Mais comment oſe Sponde parler ainſi? ſi c'euſt eſté quelque choſe extraordinaire & particuliere au temps des Apoſtres, cela n'euſt eſté enſuiuy & pratiqué de ſiecle en ſiecle, par pluſieurs centaines d'ans apres eux, comme il a eſté. Et c'eſt merueille que S. Luc ne remarque point ceſt ottroy de grace, & pourquoy ſe ſont-ils portez en toutes elections, & en toutes les Egliſes de meſme

ſans

ſans le ſceu & adueu deſquelles, ils n'ont point voulu leur ordonner & eſtablir des Paſteurs, ou autres perſonnes ayans charge en icelles? Si la raiſon qui a eſmeu les Apoſtres à ne proceder à l'ordination des perſonnes eccleſiaſtiques, ſans les vœuz de toute l'Egliſe, dure encore auiourd'huy, & a lieu en tous ſiecles: pourquoy les exemples & faicts des Apoſtres, ſeront-ils tenus pour priuileges, conceſſions, & diſpenſes? Certes s'il faut que le Paſteur entretienne vnion, & correſpondance auec ſon troupeau, en tout l'exercice de ſa charge, il eſt auſſi neceſſaire, que le commencement de ceſt exercice vienne d'vnion & conſentement. Ce que les Apoſtres ont auſſi bien recognu: & ne faut penſer, qu'encore, bien que Ieſus Chriſt leur euſt baillé à eux ſeuls la conduite de ſon Egliſe, qu'il leur fuſt loiſible de faire, ſinon ce qu'ils auoyent apprins de leur maiſtre, Matth.28. & ceſte conduite leur eſtoit tellement baillee, que c'eſtoit pour les reigler toutes, & ietter les fondemens, & non pour les adminiſtrer par eux-meſmes toutes, & touſiours: car leur charge d'Apoſtolat ne le permettoit. Le troiſieſme poinct & exception de ceſt exemple, c'eſt qu'il n'y alloit lors que de l'election des Diacres, dont la charge ne s'eſtend, qu'à l'adminiſtration des biens communs à toute l'Egliſe, & n'eſtoit queſtion des Eueſques. Or ceſte raiſon fait pour moy: car ſi és charges les plus petites, & qui regardent le corps, les Apoſtres ont voulu auoir l'aduis & approbation de l'Egliſe: combien plus ont-ils iugé cela neceſſaire, és charges les plus

grandes, & qui sont comme les colomnes de l'Eglise, qui ont la dispensation de la doctrine, où toute l'Eglise a aussi bien interest qu'és biens dediez pour vsages sacrez? Caluin, dit Spõde, trouue si peu de vigueur en cest exemple, qu'il ne s'en est nullement serui: & ie di, que s'il eust bien fueilleté ses escrits, il eust trouué que si. Et qu'on ne m'en croye point, sans lire le 3. chap. du 4. liure de son Institutiõ, chacun pourra iuger lors, de quelle rondeur & sciẽce cest homme est mené, & quelle foy nous deuõs adiouster à ce qu'il dit: mais quelle bestise est-ce cy? de nous enseigner, que le sort a esté vne maniere de vocation ordinaire entre les Iuifs, laquelle Dieu a cassee peu à peu sous le nouueau Testament, comme aussi ces premieres permissiõs populaires ont esté restraintes: car l'vsage du precedẽt sort, a esté ou extraordinaire & religieux, & de certain mouuemẽt, & instinct du S. Esprit: comme quand les Apostres ont ietté ledict sort, pour mettre vn en la place de Iudas: & quand les nautonniers du nauire où estoit Ionas, ont voulu sçauoir qui estoit cause de la tempeste: ou ledict vsage du sort est simplement politique & seruant à la charité, & à couper broche à tous differẽs: ainsi le sort tõba sur Zacharie, pere de Iean Baptiste, pour faire encensemens, quãd l'Ange luy fust enuoyé de Dieu. Or les permissiõs populaires, pour demeurer és termes de Sponde, sont non plus abolies & restraintes, q̃ ceste espece de sort a prins fin & est ostee. Spõde poursuiuant son propos, adiouste, que l'electiõ populaire, c'est à dire, la subscription & cõsentemẽt de toute l'E-

glise, n'est point de l'vsage de la premiere Eglise: car S.Pierre y pourueut en Antioche & en Alexãdrie: S.Paul cõstitua Timothee & Tite Euesques, cestui-ci en Crete, l'autre en Ephese. Il ne sçauroit confirmer par tesmoignage aucun, digne de foy, ce qu'il met en auant à ceste heure: ains il appert du contraire, c'est que l'Eglise d'Antioche, par vne vocation extraordinaire, de quelques Cypriens & Cyreniẽs que Dieu a suscitez, & qui ont parlé aux Grecs ou Gentils, & ausquels ils ont euangelizé: Barnabas y a esté enuoyé, non pour pasteur ordinaire, mais pour visiter l'Eglise, & ce par les fideles de Ierusalem. Il y a puis apres amené S.Paul, où ils ont demeuré tout vn an, Act.11. Au mesme temps S.Pierre y a esté, Galat.2. mais nous ne lisons pas, que cestui-ci y ait dressé l'Eglise, ou y ait establi des Docteurs, & est plus vray-semblable que ç'a esté Barnabas. Quand il l'eust fait, c'eust esté tousiours selõ la pratique de l'Eglise de Ierusalem. Ce qu'il dit de l'Eglise d'Alexãdrie, ie ne sçay d'où il le prend, aussi ne cite-il point les lieux. Quãt à Timothee & Tite, ils n'ont point esté iamais Euesques ordinaires d'aucun lieu. Le passage de S.Paul à Tite, ch.1.ver.5. a plus d'apparẽce, où il veut que Tite cõstitue & ordonne des Pasteurs & Anciens en chasque lieu. Mais qui ne void qu'il entẽd auec ceste cõdition, qu'il garde ce qu'il faut garder, qu'il y appelle ceux qu'il y faut appeller, & qu'il requiere le consentement de ceux à qui la chose touche, & qui y ont interest? car S.Paul n'à point permis à Tite, d'auantage qu'il ne s'est attribué. Or voici ce qui est

dit, Actes 14.v.23.que Paul & Barnabas s'en sont retournez à Lystre,& Iconie,& Antioche, confirmans les courages des Disciples: & qu'apres que par l'aduis des assemblees il eurent creé des Anciens par chacune Eglise auec prieres & iusnes, ils les ont recommandees au Seigneur. Les paroles de S.Luc sont, χειροτονήσαντες αὐτοῖς πρεσβυτέρους κατ' ἐκκλησίαν. A quel propos l'eleuatiõ des mains, que pour monstrer le cõsentement, voyez la 3.aux Corint.8.vers.19.& Act.15.vers.22. ce n'est donc point vne chose indifferente ou arbitraire, selon les lieux ou les persõnes,& qui puisse estre ou permise, ou restrainte:& l'Eglise mesme, c'est à dire les fideles & Chrestiens ne se peuuent priuer de ce droict que Dieu leur a dõné: car il a ces raisons & causes, qui ne sont vaines & inutiles: & faire autrement, c'est non seulement luy desobeir, mais aussi le tenter. Alleguer que les Apostres ou les Euangelistes, n'ont attendu le consentement de ceux, vers qui ils alloyent, ie respon, qu'il y a differẽce de la vocation premiere des Eglises & cõseruation d'icelles. Dieu les veut conseruer par elles-mesmes, comme il entretient aussi les hommes en ceste vie par eux-mesmes: mais persõne ne s'engẽdre point soy-mesme, ce qui n'est point, n'a point d'action: il faut auoir des peres & meres. ainsi ceux qui sont enuoyez les premiers,& qui appellent, rangent & conuertissent à Iesus Christ, sont les peres. Gal.4.ver.19. Les Eglises qui enuoyẽt telles personnes, sont les mere, Esa.2.Rom.15.vers.25.26.27. Et l'enuoy ne se fait point par le consentemẽt d'vn ou deux: Ie di quand mesme seulemẽt il est question de peupler & plan-

ter de nouuelles Eglises, ains pour le moins de l'assemblee qui represente toute l'Eglise, qui enuoye: laquelle n'est point composee des seuls clercs, ou hommes mancipez tout le temps de leur vie, au seruice de l'Eglise en la predication de l'Euangile, & qui representent comme la personne de Iesus Christ, ou en l'administration des biens d'icelle Eglise, ains d'autres qui representent le peuple, & sont de leurs corps, comme les magistrats fideles & Anciens, qui ne sont perpetuels en ceste charge. Voyez si en l'enuoy de Paul & Silas en l'Eglise d'Antioche, pour l'aduertir de la decision du Cōcile de Ierusalem, le consentement de l'Eglise du lieu n'y est interuenu? Act.15. Or il faut bien remarquer la confession de Sponde, que ceste façon receuë, que le peuple choisist son pasteur, à fin qu'il n'eust occasion de se repentir, de celuy qu'il auroit choisi a esté alteree. Par qui? non par ceux qui ont esté du temps de Cyprian, ou de Leon premier. Nous auons donc l'antiquité, pourquoy a-elle esté alteree? pource que les peuples n'heritent tousiours de la sincerité de leurs predecesseurs. Et les Pasteurs quoy? qu'on lise S.Paul aux Act.ch.20. Mais pour cela est-il licite pour l'alteration & degeneration des peuples alterer la Loy de Dieu? ne faut-il point les corriger par ceste mesme loy? Il n'y en a point d'expresse, dit Sponde, car on s'est cōtenté au commencement, de demāder aux peuples leur tesmoignages & approbatiōs de celuy qui leur estoit designé pour Euesque, par le Clergé. Arrestōs-nous ici: encore qu'il n'y eust point loy expresse, l'exemple neantmoins & pratique de l'Eglise primitiue & A-

poſtolique, & celle qui a ſuiui plus de huict cens ans apres, doit ſeruir de loy expreſſe. Et cela eſt vray, que les ſeuls Paſteurs & Anciens où le Senat Eccleſiaſtique faiſoyent l'election, deſignation & nomination, preſentation au peuple, & examen de celuy qu'ils preſentoyent, 1.Cor.16.verſ.3. Act.1. verſ.21. Act.8.verſ. 14. Act. 21.verſ.8.& 11.verſ. 30.Philip.1. verſ.12. Mais il eſt faux que toute l'Egliſe ne fiſt que rendre teſmoignage des mœurs, & de la doctrine de celuy qui eſtoit deſigné: car l'approbation, conſentement, & ſubſcription luy eſtoit deferees. Que ſi elle reiettoit quelqu'vn, il eſtoit reietté : celuy qu'elle approuuoit, eſtoit receu & tenu pour legitime Eueſque & Paſteur : car autrement, quel aduãtage auroit le peuple Chreſtien par deſſus les eſtrangers, deſquels le Paſteur doit meſme auoir bon teſmoignage? 1. Tim. 3. verſ. 7. C'eſt la raiſon pourquoy l'election de Paulin a eſté reprouuee, par ce qu'elle auoit eſté faite *παρὰ πάντων σύνεσιν* Herm. Sozom. liure 5. cap.15. Voyez Socrates liu. 5. de ſon Hiſtoire Eccleſiaſt. chap. 5. où il parle de Meletius, que le peuple d'Antioche a fait ordonner & a receu pour Eueſque. & liure 2. chapit.6. où il recite, que l'Egliſe de Conſtantinople a eſté troublee, & grand debat s'eſt leué pour l'ordination de Paulus, à cauſe que le peuple eſtant diuiſé en doctrine, les vns à ſçauoir les Arriens, deſiroyent Macedonius pour Eueſque : mais les Orthodoxes l'emporterent. En Alexandrie d'Egypte le meſme eſt aduenu, à cauſe d'vn Timothee. *quem populus Alexandrinus, & optimates, & ciues, & naucleri Epiſcopum ſibi permitti petũt. Euagrius lib.2.cap.*

9. C'eſt ici le decret de Nicolas Pape en la diſtin. 23. *can. in nomine. Illa beati Leonis Papæ prædeceſſoris noſtri ſentētia recolatur. Nulla, inquit, ratio ſinit, vt inter Epiſcopos habeantur, qui nec à clericis ſunt electi, nec à plebibus expetiti, nec a cōprouincialibus Epiſcopis, cū Metropolitani iudicio conſerati.* Et au Canon ſuiuant qui commence, *qui Epiſcopus,* voicy la concluſion: *quum in his omnibus examinatus fuerit, inuentus plenè instructus, tunc cum omni conſenſu clericorum, & laicorum conuētu, totius prouinciæ epiſcoporū, maximè Metropolitani, vel autoritate vel præſentia ordinetur Epiſcopus.* Ces decrets ſont venus depuis, dit Spōde: Au commencement on ſe contentoit du teſmoignage du peuple, ſans que ſon approbatiō & election fuſt requiſe auec le Clergé: mais depuis par ſucceſſion de tēps, on en eſt venu à cela, àfin que les Eueſques fuſſent plus aimez de leurs peuples. La confirmation de ſon dire eſt prinſe de Tertullian, en ſon Apologetique contre les Gentils, chap. 39. *Præſidēt probati quique ſeniores, honorem iſtum non pretio, ſed teſtimonio adepti.* Mais par qui *probati?* par qui approuuez? *communi omnium teſtimonio, nullo ambitu intercedente.* Par tous, dit François Zephire, Florētin, qui a eſcrit ſur ce liure de Tertullian. Toutesfois i'eſtime que ce n'eſt l'intention de Tertullian, de parler de la façon de la vocation des Paſteurs, mais ſimplement quels ſont ceux qu'on appeloit de ſon temps en ceſte charge, à ſçauoir, qui eſtoyēt irreprochables & irreprehenſibles. Il y a auſſi deux ſortes de teſmoignages, l'vn de ſcience, c'eſt à dire, de ce qu'on ſçait, qu'on a veu, ouy, & experimenté: l'autre de conſcience & de iugement, c'eſt à dire,

de ce qu'on estime, pense, & desire, 2. Cor. 1. vers. 12. & de ce dernier parle non moins Tertulliã que du premier: car cestui-ci ne peut estre sans l'autre. Sponde veut eneruer les sentẽces de sainct Cyrian & de Leon, en disant, que ce consentement n'est point necessaire pour l'essence de la chose: mais pour la bien-seance, & plus grande vtilité de l'episcopat enuers les peuples, qui en aimeront plus leurs Pasteurs. Mais comment destournera-il ce mot de Leon, en la distin. 62. & repeté par Nicolas Pape distin. 23. *nulla ratio sinit*. Nulle raison ne permet, il est donc necessaire, & de necessité absoluë. Et que respõdra Sponde à ce passage de sainct Cyprian, si clair que le beau iour au 1. liure de ses Epistres en la 4. *Plebs ipsa maximè habet potestatem, vel eligendi dignos sacerdotes, vel indignos recusandi, quod & ipsum videmus de diuina authoritate descendere, vt sacerdos plebe præsente, sub omnium oculis deligatur, & dignus atque idoneus publico iudicio atque testimonio comprobetur*. Notons en ce tesmoignage deux choses, l'vne qu'il dit, que le peuple a ceste puissance d'eslire, c'est à dire, approuuer ou de recuser, & non pas seulement de descouurir les fautes des meschans, ou prescher les loüanges & vertus des bons: l'autre, que ceste authorité & puissance luy est donnee par le commandement de Dieu, qui regarde entr'autres choses, qu'aucun indigne ne se glisse au sainct ministere, & en la place & lieu ordonné seulemẽt pour les vrais seruiteurs. Ce n'est donc point vne chose arbitraire ou indifferente, comme veut Sponde: parquoy Cyprian conclud, comme il est adiousté au mesme passa-

ge, *coram omni synagoga iubet Deus constitui sacerdotem, vt sit ordinatio iusta & legitima, quæ omnium iudicio & suffragio fuerit examinata.* Ce qui rend quelque action iuste & legitime, n'est pas indifferent à icelle, & n'est pas seulement vtile, mais aussi necessaire. Parquoy l'intention & de Leon & de Cyprian, a esté bien autre que ne dit Sponde, s'il faut au moins iuger du sens & de la pensee, & par les paroles & par les escrits. Et ie croy que les hõmes n'ont autre moyen, qui ne sont scrutateurs de pensees. Sponde a recours aux effects de ces elections ou approbations populaires, & dit qu'elles ont eu de sinistres euenemens, & ont esté cause de beaucoup de troubles, parquoy à bon droict ont esté abolies: & les demandes qu'on faisoit au peuple de son consentement, ostees. Mais à qui faut-il imputer la cause de ses emotions qu'aux hommes ambitieux & rioteux, & non à cest ordre institué de Dieu? car le faire, c'est blasphemer: & par ainsi ceste primauté humaine, & non encore satanique, dressee desia du temps de S. Augustin, en donnoit les occasions; parquoy l'oster, c'eust esté le vray remede contre ces dissensions. Et ie demande aux anciens qui sentoyent ces fascheries, leur est-il venu en l'esprit d'oster au peuple ce droict de suffrage? c'est à dire, d'vser de ce remede pire que la maladie? non: mais ils ont eu recours aux designations. Les Euesques donc alloyent au deuant des tumultes, en designant & nõmant celui qu'ils cognoissoyent propre à leur succeder, & demãdoyent le consentement & suffrage de leur peuple, qui le tesmoignoit en cer-

tains lieux, par acclamations escrites par les Notaires ou Scribes de l'Eglise, *August. Epist.* 110. *Scio post obitus Episcoporum, per ambitiosos, aut contentiosos, solere Ecclesias perturbari, & quod sæpe expertus sum, & dolui, debeo quantum ad me attinet, ne contingat huic prospicere ciuitati.* Qu'adiouste-il plus bas, parlant de Seuerus Euesque decedé en l'Eglise Mileuitaine? *Nonnulli contristabantur, quia frater Seuerus putauerat sufficere, vt successorem suum apud clericos designaret: apud populum inde non loquutus est: ergo ne aliqui de me querantur voluntatem meam, quam credo Dei esse, in omnium vestrûm notitiam profero: Presbyterum Eradiũ mihi successorem volo.* Le mesme poursuit, à fin qu'on ne replique, que c'estoit par honneur seulement qu'il le faisoit, *Ego voluntatem meam & voluntatem vestram regestis Ecclesiasticis quantum ad homines attinet, confirmatam volo.* Et auparauant il auoit dit, *A notarijs Ecclesiæ sicut cernitis excipiuntur quæ dicimus, excipiuntur quæ dicitis.* Il conjoint donc le consentement de son peuple auec son election, separation, nomination, & presentation; separer ces deux choses, ou les attribuer ou au seul peuple, ou au seul Pasteur & Senat de l'Eglise, c'est enfraindre l'ordre que Dieu a ordonné. Ce qui est objecté par Spõde du Concile de Laodicee, Canon 13. qui porte, *Non esse populis concedendam electionem, eorum qui ad sacerdotium sunt promouendi,* est facile d'estre solu: car cela se rapporte aux Prestres & Diacres, & non aux Euesques, qui estoyent desia distinguez par ordination humaine, du rang commun des autres Ministres, preschans l'Euangile, & ayans charge

en la conduite de l'Eglise:à la reception desquels, le peuple ne soucioit pas fort de donner son suffrage, s'en remettant à l'Euesque. Et de faict en la distinction 62. où ce Canon du Concile de Laodicee est couché, cest autre suit bien tost apres, qui est prins d'vn des Conciles conuoqué par le Pape Martin, *Non licet populo electionem facere, Eorum qui ad sacerdotium promonentur, sed in iudicio episcoporum sit, vt Episcopi eum probent, si in sermone & fide & spirituali vita edoctus sit.* En apres, voilace que dit la Glose sur ce mesme Canon, *Tu dicas quòd laici debent interesse non ad eligendum, sed ad consentiendum, vel supple ad dissentiendum.* Et ceste glose est confirmee par le quatriesme Concile de Carthage, Canon 22. qui est en la distinction 24. Can. *Episcopus. Episcopus sine consilio Clericorum suorum clericos non ordinet, ita vt ciuium assensum & continentiam & testimonium quarat.* Par ce moyen ie pense que ce sera respondu suffisamment, à la raison que Sponde allegue, pourquoy les elections populaires sont perilleuses : car il est question non de la designation, & premiere election qui appartient au Senat de l'Eglise, composé de personnes de marque & de sçauoir, & qui ont tesmoignage de pieté : mais de l'approbation, confirmation, & subscriptiō qui suit: & m'esmerueille, que Sponde condamne maintenant les arrests des grandes & grosses assemblees. Si cela aduient és electiōs des personnes publiques, que les plus turbulents ou les plus ignorans (dont le nombre est tousiours plus grand) l'emportent, pourquoy non aussi bien és decisions des poincts qui regar-

dent la doctrine ? & si celà est vray, comme il est, pourquoy ceux lesquels il soustient, & luy-mesme à present ensorcelé auec eux, pressent-ils tant leurs Conciles, & grand nombre des assistans, sans faire mention, s'ils ont esté bien instruits és sainctes Escritures ? & s'ils ont eu ce but de les ensuiure ? & si leurs Decrets sont confirmez en icelle? Ceste consequẽce n'est pas bonne,que ceste saincte election appartenant proprement à l'Esprit de Dieu, elle est deuë à ceux qui conduisent l'Eglise. Iesus Christ a promis son Esprit à ceux qui seroyent assemblez en son nom, & ne s'est pas attaché aux vocations:combien que i'accorde, que particuliere assistance est promise de Dieu,à ceux qu'il appelle en ces sainctes charges Ecclesiastiques, mais en faisant ce qui est de leur deuoir. Mais quel droit peuuent pretendre les Euesques & Prestres de la Papauté, en ceste promesse, qui n'ont que les noms, & les richesses, & non les occupations & exercices? & qui vendent leurs estats, les resignent, & les achetent ? Bref, sont des plus simoniaques ? Les peuples,adiouste Sponde, ayans des humeurs bizarres & mouuantes, c'est mettre l'election en repos, & l'oster des dangers qu'elle courroit de la leur auoir ostee; mais qui a ceste puissance, d'oster ce que Dieu dõne ? qui peut separer, ce que Dieu a conjoint? y a-il mariage sans consentement mutuel, & reciproque des parties?Si le Pasteur est ioint comme par mariage auec son peuple,n'y faut-il point approbation, consentement,& subscription des vns & des autres ? *Durandus in 4. lib. Sentent. dist.* 20.

quest. 5. Et puis qu'il faut que le Pasteur paisse tous, ne doit-il point estre ouï & cognu & aimé de tous? & puis qu'il doit estre l'exemplaire du troupeau, Pier. 5. doit-il fuir le regard d'aucun, depuis le plus grand iusqu'au plus petit? puis que par la reigle de S. Paul, il est requis que l'Euesque soit irreprehensible, ἀνέγκλητος καὶ ἀνεπίληπτος, deux yeux ne le verront-ils pas mieux qu'vn, & quatre, que deux? S. Bernard ne dit pas que le S. Esprit soit enfermé dans vne sorte d'hommes. *Ecclesia quod sibi deest in vno, habet in altero secundum mensuram donationis Christi, ac moderationem Spiritus, diuidentis singulis prout vult. super Cãtica serm. 13.* Mais oyons les perils desquels il se faut craindre: le peuple qui est suiet à estre seduit & à brasser quelque artifice de nouueauté, voudra auoir vn Euesque à sa fantasie. Response, nous auons desia dit, qu'il ne le choisist point, & n'a droict que de s'opposer, ou consentir & souscrire, & quand mesme l'election seroit en sa main, les Euesques circonuoisins, ne sont-ils pas appellez? & les Synodes & les Conciles ne sont-ils pas par dessus, pour reigler & conduire les boüillons & fantasies d'vn peuple? Ce danger donques n'est point à craindre, non plus qu'il prenne fantasie au peuple de changemẽt: car comme il y doit auoir discipline, reigle & peine pour les Pasteurs, ainsi le peuple & le reste du corps de l'Eglise, ne doit estre desreiglé & indisciplinė. *Notandum*, dit S. Bernard, *pulchrè omnem Ecclesiæ statum, breui vno versiculo comprehensum, autoritatem scilicet prælatorum, cleri decus, populi disciplinam, monachorũ quietem*, Parquoy

de ſon temps le peuple n'eſtoit ſans diſcipline, *Bern.ſuper Cantic.ſerm.46.* Il n'eſt ia beſoin de reſpondre aux derniers argumens apportez par Sponde: le premier, que le droict d'election a eſté donné au peuple quelque temps par indulgence, de ceux qui conduiſent l'Egliſe: (que Sponde appelle Egliſe, & mal à propos en ce lieu, à ſçauoir, en deſdain du reſte de tout le corps de l'Egliſe) car ſi c'eſt par authorité diuine, ce n'eſt plus par indulgence. Or le premier eſt vray, ainſi qu'il a eſté ſuffiſamment iuſtifié iuſqu'icy: parquoy ceux qui l'ont exclu de ce droict, & l'en ont debouté, ſont de vrais brigands, comme tous ceux qui reſerrent la liberalité de Dieu. L'autre, que nul des heretiques ou ſchiſmatiques effrontez des ſiecles paſſez, n'en a dit vn ſeul mot, c'eſt à dire, n'a remué ceſte pierre de la façon d'eſlire des Paſteurs. Et qui en doute? car ils n'auoyent nulle entree ny pretexte, pour la faire mettre entre les mains de quelque petit nombre aiſé à corrompre: & appert par là, que l'Antechriſt Romain & ſes ſuppoſts, ont eſté plus effrõtez que le diable, & tous les heretiques, qui n'euſſent oſé penſer de faire, ce que les autres imperieuſement & tyranniquemẽt ont executé, accompagnez de l'efficace de Satan, qui a bandé tous ſes nerfs à faire la guerre à l'Egliſe par ces tyrans-là. Le troiſieſme, que l'vſage depuis douze cens ans, qui eſt tel, que les Prelats ne dependent point du peuple, doit eſtre authentique enuers toutes perſonnes de ſain iugement. Nous ne diſons pas, qu'il faille que les Paſteurs dependent du peuple, mais que leur vocation ou

election est sujette à l'examen de ceux qu'ils doiuent paistre, & requiert le consentement de leur troupeau : autrement c'est entrer en la bergerie non par la porte, ains par la fenestre, & estre larron & brigand, & non Pasteur. Le long traict de 12.cens ans, ou mille ans, n'aura plus de poids enuers les gens de bien, & amateurs de tout bon ordre, que l'ordonnance de Dieu, qui n'est sujette à prescription, & pratique de la primitiue & plus pure Eglise, & en laquelle les plus excellens Docteurs ont fleuri, qui n'ont iamais mis seulement en question, si le cõsentemẽt de l'Eglise en corps estoit necessaire, pour y estre legitime Pasteur. Gelase n'en doute point, qui a esté l'an 492. ainsi qu'on peut voir d'vn Canon touchant ceste matiere, *dist.63.Can. Plebs Diotrensis.* Non plus Pelagius Pape, qui a vescu l'an 557. *distin.63.can. Literas charitatis.* Et diray d'auãtage, que les Decrets des Conciles que nostre aduersaire cite, ne tendent ailleurs qu'à ce que nous auons dit du Canon 13. du Concile de Laodicee, & ce qui est dit en la *dist.63.Can. Nosse tuam. In hoc tuam oportet plurimum adhiberi solicitudinem, vt conuocato clero & populo, talis ibi eligatur per Dei misericordiam, cui sacri non obuient Canones sacerdotum, quippe est electio & fidelis populi consensus adhibendus, quia docendus est populus, non sequendus.* Bref, par les propres Decrets des Papes recueillis par Gratian, il est aisé de conuaincre Sponde de mensonge, qui se veut preualoir du temps de douze cens ans : car Nicolas Pape, qui a vescu l'an 857. où 860. parle ainsi en la distinctiõ 63. à Iean Archeuesque de Rauenne,

Episcopos per Æmiliam non consecres, nisi post electionem vel consensum cleri & populi. Ie croy que depuis ceste annee susdite, iusqu'à presẽt 1596. si ie sçay mon addition, ne se trouueroit douze cens ans, & estime que ie pourroy'encore accourcir ceste longueur de temps, si ie me vouloy' du tout arrester sur le long vsage : & puis encor affermer, que du temps mesme de sainct Bernard, la façon de promouuoir en l'Episcopat & eslire des Pasteurs, n'estoit telle qu'elle est auiourd'huy, & qu'elle a esté depuis en la Papauté. Ce qui peut conster par vne des Epistres dudit sainct Bernard, qui est la 202. *ad Clerum Senonensem, Grandis res est in manibus, nobili Senonensi Ecclesia instaurare Pastorem, expectandum proinde suffraganeorum consilium Episcoporum; expectandus assensus religiosorum qui sunt in Episcopatu, atque in commune tractandum commune negotium: ergo indicatur ieiunium: aderit, vt confidimus, Spiritus sanctus votis vestris.* En l'epistre 282. escriuant au Roy Loys, il vse de ces mots: *Ego, ego electioni Altissiodorensi interfui, concors fuit, quia clerici qui antehac in partes desilierant, sine contradictione nunc tandem Deo miserante, conuenerunt.* Et plus bas, *Ita est, Domine mi Rex, non est quod debeatis reprobare factas electiones, quibus vt fierent, semel vos assensisse constiterit.* Voici donc l'election qui se faisoit par les Euesques circõuoisins, par le Clergé du lieu, & par les moines qui sont dans l'Euesché, où se fait l'election, & le consentement, & approbation du Roy y estoit requise : & en fin les vœus & prieres du peuple conjointes auec iusne. Ie dy donc, qu'en la reception des Pasteurs & Euesques, le peuple y doit

y doit apporter ſa volonté, & libre conſentemẽt, & qu'outre le teſmoignage des ſaincts Peres, conſtitutions des Conciles, pratique de l'Egliſe: la raiſon y eſt, laquelle ſe liſt és eſcrits des Canoniſtes, *Qualibet congregatio debet ſibi de iure communi eligere prælatum. cauſ.16. quæſt.7. Can. Congregatio & cauſ.18. quæſt.2. Can. Abbatem.* Or l'Egliſe, c'eſt vne congregation & aſſemblee, elle doit donc iouïr du droict d'eſlire, & donner teſmoignage & ſuffrage à celuy qu'elle deſire pour ſon Paſteur. Les Eſtats aſſemblez à Orleans l'an 1560. ont pourſuiui & obtenu du Roy, ce que noſtre aduerſaire veut debatre eſtre injuſte & dommageable, ne ſe contentant point de s'eſtre departi de ſa vraye religion, & loix contenuës en la ſacree parole de Dieu, s'il ne fait auſſi du tout la guerre aux saincts edicts de ſon Roy, & conſtitutions de ſon païs:(S'il eſt, au moins comme ie penſe, François) car en l'election d'vn Eueſque, les Chanoines de l'Egliſe Epiſcopale, doiuent appeller auec eux douze gentils-hommes qui ſeront eſleus par la nobleſſe du Dioceſe, & douze notables bourgeois, qui ſeront auſſi eſleus en l'hoſtel de ville Archiepiſcopale, ou Epiſcopale. Et ie demande, ceux-là ne repreſentent-ils point le peuple? n'eſt-ce point s'approcher au moins de plus pres & en quelque façon de l'vſage de la primitiue Egliſe? Aille donc maintenant Sponde, & confeſſe qu'il a perdu ſa cauſe, ſi elle eſt iugee par les loix diuines & humaines: ſi l'authorité & des Conciles, & des eſtats des peuples y entreuient, s'il faut ouïr & obeir aux eſcrits des ſaincts Peres, & ordonnances

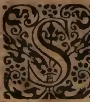
des Rois : bref, s'il se faut conformer aux bons & approuuez exemples:& ne die plus que nous n'auons la raison de nostre costé. Mais il seroit marri s'il ne donnoit tousiours quelque coup de pied à Luther, Caluin, & autres pour leur faire perdre, s'il pouuoit, ceste bonne odeur, dont ils ont rempli la terre,&denigrer leur sainct ministere,& des autres. Quand Luther,dit-il,se desbanda du conuent,quel estoit le peuple qui l'auoit esleu à l'election? de quel peuple rapportoit Farel sa charge, qui arresta Caluin à Geneue? & adressãt son propos à tous les Ministres : Comment vous eussent les peuples contraint de monter en chaire, vous qu'ils ne cognoissoyent pas?vous-mesmes vous y estes presentez,vous y auez induit les peuples de leur propre mouuement : ils ne vous ont point choisis:par ainsi vous n'estes point,ny vos deuanciers, vrais Pasteurs de l'Eglise, selon vos propres maximes, n'estant point passez par l'election populaire. Si Sponde auoit ce bon iugement, duquel il presume neantmoins,de mettre difference entre election,nomination,presentation, & entre confirmation, approbation, & reception; peut estre,si malice ne le pousse,ne se porteroit-il pas de la façon qu'il fait, & ne cõdamneroit point la vocation des Ministres comme nulle, ou nostre doctrine contraire : car l'election, ou designation, n'a iamais esté deferee au peuple, qui a eu droict seulement de reception ou reiection, & opposition arrestant l'election. Si donques on fait ce que luy-mesme accorde, & confesse auoir veu en l'installatiõ de plusieurs en la charge de Pasteurs,

il n'a nulle occasion de condamner nostre doctrine, comme contraire à nostre propre pratique. On fait prescher, non vne fois, ainsi qu'il dit, mais plusieurs fois, celuy qui est designé. On aduertist le peuple par certains Dimanches, s'il a causes d'oppositiõ: on baille mesme charge aux Pasteurs & Anciens de rapporter au Consistoire le iugement que les particuliers font sur la façon d'enseigner, sur sa vie, sur sa doctrine & mœurs. N'est-ce pas deferer à tout le corps de l'Eglise, ce qui se peut & se doit? Si Sponde aussi sçauoit discerner entre les premiers approuuez extraordinairement, & ceux qui sont enserrez dedans l'ordre, il ne s'en prendroit ny à Luther, ny à Caluin: mais il ne se soucie, que de prendre occasion de monstrer, qu'il est vray Apostat, & persecuteur de Iesus Christ, de sa doctrine, & de tous ses vrais seruiteurs & membres. Les vocations qui ont quelque chose d'extraordinaire, n'ont pas toutes les formalitez qu'on obserue, l'ordre estant bien establi, ou mesme redressé. En ce rang mettons-nous celle de Luther, combien que mesme du commencement il a eu l'vniuersité de VVitemberg, & puis le Magistrat & Prince de Saxe, & en fin le peuple dudit païs, pour la plus-part de son costé. Quant à Caluin, il est tres-certain que par les suffrages du Senat de l'Eglise, & de la ville, & auec le consentement de tout le peuple, il a esté receu Pasteur en l'Eglise, & Docteur en l'escole: & combien que les adiurations & comminations au nom & en l'authorité de Dieu, de ce sainct personnage Guillaume Farel, ayent

diuerti le cours de son dessein, luy ayét fait changer de resolution, & l'ayent empesché de passer plus outre:toutesfois sa vocation és charges qu'il a exercees, a esté telle que nous venons de dire. Il y a encores les actes publiques que Sponde demande, qui font foy de ce consentement & vocation legitime, conforme & respondante à celle que jamais ont eu les vrais successeurs des Apostres & bons seruiteurs de Dieu. Parquoy il suffira que ce chapitre nous ait enseigné, non seulement quelles sont les vrayes charges & essentielles à l'Eglise visible de Iesus Christ en terre, mais aussi quel est le vray & legitime moyen d'y paruenir, selon la vocatió externe & ordinaire: ce que nous auons deduit vn peu au long, d'autant qu'en partie quelque apparence de raisons, en partie les calomnies & triomphes de Sponde nous y ont occasionnez.

CHAP. VI.

De la puissance de l'Eglise à pardonner les pechez, & des biens & possessions temporelles d'icelle.



SPONDE en la page 49. nous fait compagnons des Nouatiens & Vadiens heretiques. Des premiers, par ce, dit-il, que nous ostons à l'Eglise la puissance de pardóner les pechez. Des derniers, d'autant que nous enseignons, que les possessions Ecclesiastiques sont le regne de Satan. Ce ne sont calomnies, procedantes d'ignorance & malice. Les Eglises reformees de France, par leur Confession de Foy, declarent

l'excommunication eſtre neceſſaire, art. 33. & par conſequẽt auſſi, la reconciliation du pecheur auec l'Egliſe,& declaration de la remiſſion de ſon peché, à cauſe de Ieſus Chriſt, qui ſe fait par la bouche du Paſteur conditionnellement. Nous n'oſtons donc point ceſte puiſſance donnee à l'Egliſe, de declarer au pecheur & l'aſſeurer par la parole de Dieu, ou en general, ou en particulier, que ſon peché luy eſt remis,voire de luy remettre en l'authorité du Fils de Dieu, s'il a foy & eſt repentant : mais nous blaſmons & condamnons l'arrogãce du Pape & de ſes ſuppoſts, qui s'attribuent d'ouurir le ciel à leur appetit, apres quelques paroles dites,& ceremonies faites,& n'vſent point de la vraye clef, à ſçauoir,la predication de l'Euangile, qui engendre la foy, & la confirme, par laquelle nous obtenons ſalut. Or quelle conuenance y a-il de nous auec les Nouatiens? ils nioyent qu'il y euſt lieu de repentãce à ceux, qui meſme par infirmité eſtoyent cheus en reuolte & renoncement de la foy : ils oſtoyent auſſi par ce moyen les admonitiõs & reparations publiques. *Augustinus ad quod vult Deum,cap.38. Epiphanius hæreſ.59.lib.2.tom.1.* Mais que Sponde entre en ſa conſcience, & die deuant Dieu, à qui de nos Docteurs il a ouï tenir tel langage? & quand a-il veu rejetter les pecheurs publiques à la recognoiſſance de leurs fautes. Qui a remis ceſte diſcipline ſus, & le vray vſage des clefs, qui eſtoit du tout aneanti, que nous? C'eſt le Pape qui fait les pechez,& les a faits irremiſſibles,& a fermé l'huis à l'attrempance, quand il a fait à croire qu'ils ſe ra-

chetoyent par argent, & par les peines du Purgatoire. Bref, c'eſt luy qui a raui à l'Egliſe ceſte iuriſdiction ſpirituelle, ſe l'appropriant par vn damnable ſacrilege. Touchãt les Andiens, qui ſont par vne corruption de mot des Imprimeurs ou eſcriuains, en ſainct Auguſtin appellez Vadiens. *Auguſtinus ad quod vult Deum. hæreſ.* 50. ils ne ſont dicts ny reputez heretiques, pour condamner le luxe, les pompes, excez, delices, & ſuperfluitez des Eueſques, & blaſmer l'auarice & affection grande enuers les richeſſes en iceux: ce que faiſoit Andius. *Epiph. hæreſ. 70. lib. 3. tom. 1. Si aliquem videbat pecuniæ ſtudioſum ex clero, aut Epiſcopum, aut Preſbyterum, aut alium quendam ex regula omnino loquebatur*, c'eſt à dire, ainſi qu'il eſt expoſé par le meſme Epiphanius, *Non ferebat hic vir, ſed verbis reprehẽdebat, ſe talibus opponebat, ac ipſos redarguebat.* Mais par ce que *culpabant Epiſcopos diuites*, ils blaſmoyent & condamnoyent les Eueſques, qui eſtoyent riches, comme dit ſainct Auguſtin, eſtans vne engeance & nouuelle plante ou prouin des Manicheens, ou pluſtoſt, d'autant que pour ces vices qui ſe trouuoyent és Eueſques & Preſtres qui eſtoyẽt en Meſopotamie, ils s'eſtoyẽt ſeparez de la communion de l'Egliſe & des Eueſques, qui quelques defauts és mœurs qu'il y euſt, eſtoyent Orthodoxes, & purs en la foy & en la doctrine. Or blaſmons-nous les richeſſes en elles-meſmes? nenny, mais bien l'abus d'icelles: & principalement des biens Eccleſiaſtiques, qui ſe commet par ceux qui ſe diſent Prelats, & en ont l'adminiſtration: & diſons en outre, qu'en qualité d'Eueſ-

ques,ils possedent trop de reuenus:ce qui est cause,& l'a esté,d'vn infinité de maux qui sont suruenus en l'Eglise, dont à bon droict fust ouïe ceste voix du ciel,apres tant de donations immenses de Constantin, *Hodie venenũ effusum est in Ecclesiam.* Or qui s'approche plus des Manicheens,Andiens & Nouatiens, que les moines? qui sont neantmoins estimez les piliers de l'Eglise Romaine? car ils mettent vne partie de leur perfection en la poureté, & ainsi blasment les creatures de Dieu, comme mauuaises d'elles-mesmes : ils se sont separez & se separent du reste des hommes fideles, s'estimans plus saincts que les autres, dont aussi ils se nomment seuls religieux : & mesme nous voyons que les Euesques, Prestres, Chanoines, se donnent & s'attribuent seuls ce nom de Clergé, que sainct Pierre fait commun à toute l'Eglise de Dieu, 1. Pierre 5. mais que Sponde aduise, qu'il ne soit compagnon d'Andius, qui pour vn despit & dur traittement qu'il auoit receu des Euesques, & autres Orthodoxes, qui le batoyent, & peut estre sans cause, fit schisme, & dressa des assemblees à part ; ou pour mieux dire,de Porphyre,qui pour vn soufflet receu d'vn Chrestien, abandonna le Christianisme : mais & l'vn & l'autre ne sont demeurez impunis de leur legereté & despit cõtre Dieu & Iesus Christ, contre lequel ils se sont voulus venger.

CHAP. VII.

De l'Eglise Romaine & Papistique, où est traitté si c'est la vraye Eglise.



ABERTIVS recite d'vn Philosophe, qu'ayant quelque fois hautement dit, Or ça hommes: & que plusieurs estans venus à luy, il les chassa, disant: I'ay appellé des hommes, & non point des raclures. Ainsi quād il est question de parler de l'Eglise, la Romaine se met en auant, s'estimant la vraye Eglise, mais il luy faut monstrer combien elle se trompe. Nous auons traitté és chapitres precedens en these, plusieurs questions touchant l'Eglise, & principalement des marques d'icelle, que Sponde en la page 10. de sa Declaration, attribue à la Synagogue Papistique & Romaine, & principalement luy baille ces trois choses, qu'en icelle Iesus Christ est recognu, & qu'elle presche repentance & remission des pechez. Secondement, qu'elle estoit respandue par tout, & occupoit les lieux, que depuis ceux de l'Eglise reformee luy ont saisi. Tiercement, que l'Eglise Romaine, qui est aujourd'huy, est toute pareille en doctrine, à toute celle qui a iamais esté depuis qu'elle commença. Il est fort aisé de dire ce qu'on voudra, mais mal aisé de le persuader, à ceux qui ne voudront estre pippez. Est-ce prescher Iesus Christ, que de faire esuanoüir ou metamorphoser sa nature humaine? Est-ce prescher Iesus Christ, que de le recognoistre Sau-

ueur en partie? Eſt-ce preſcher Ieſus Chriſt, que de luy bailler ſuccesseurs en ſa royauté, & ſacrificature: ne plus ne moins que s'il eſtoit mortel, impuiſſant, & non vray Dieu? Bref, eſt-ce preſcher Ieſus Chriſt, que d'abolir ſa prophetie? Où eſt la foy entre vous, ie vous prie, qui appellez preſomption l'aſſeurance de l'amour paternelle de Dieu, & ſalut qui en depend en Ieſus Chriſt? Quelle repentance eſt-ce que contrition, confeſſion, & ſatisfaction? non de Pierre certes, mais de Iudas? Où eſt la remiſſion des pechez, s'il y a ſatisfaction du noſtre: ou du tout, ou en partie? ſi la coulpe eſt quittee & non la peine? & n'a-on point encore honte de dire, que ceſte doctrine eſt pareille à celle de toute l'Egliſe qui a eſté dés touſiours? Les Apoſtres ont-ils iamais enſeigné telles choſes? mais le cõtraire. Où ces regiſtres, où ſont ces Conciles anciens, où ſont ces Peres qui parlent ainſi? Ie remercie Sponde, quoy que par reproche & à ſon deceu, il nous accorde ce qu'il pretend renuerſer, que l'Egliſe viſible ne demeure touſiours & par ſucceſſion en meſme lieu: car puis qu'à ſon dire l'Egliſe Papale eſt la vraye & Catholique Egliſe, & qu'elle eſt auiourd'huy exilee de pluſieurs villes, prouinces, & Royaumes: où eſt ſa continuation & duree iuſqu'à la fin des ſiecles, en tous lieux & places? Ie ſçay bien qu'en la page 72. il reſtraint ce priuilege à l'Egliſe, qui a ſon ſiege en la ſeule ville de Rome, & dit que toutes les autres fondees, ou par ſainct Pierre, ou par les autres Apoſtres, ſont toutes aneãties, ou miſerablement diſſipees. Au dire de Sponde, il n'y a donc plus d'Egliſe en Italie, en Eſpagne, en Fran-

ce, & ailleurs. Et pauures gens, pauures Papiſtes, François, Italiens, Eſpagnols, quel Aduocat auez-vous trouué en ces derniers iours? qui faiſant ſemblant de vous bien vouloir defendre, & vous promettre le gain de voſtre cauſe, comme celuy qui a veu toutes les pieces de vos aduerſes parties: toutesfois conclud, pour la ſeule Egliſe qui eſt dans la ville de Rome: & dit, que toutes vos Egliſes ne ſont point Egliſes, elles ſont aneanties, elles ſont diſſipees. En ce ſeul endroit, ſçauoir à Rome, eſt demeuré entier ce baſtiment de l'Egliſe. Si cela eſt vray, comme il eſt, n'exceptât non plus que les autres lieux ladicte Egliſe de Rome: pourquoy ſait-on mauuais gré à Luther, Caluin, & autres, qui ont procuré le reſtabliſſement? Pourquoy Sponde trouue-il ſi eſtrange, qu'on die que les ſiecles paſſez ont eſté plongez en vn grand gouffre d'ignorence, & qu'vne infinité d'hommes ont fait naufrage de leur ſalut? Ie preuoy ſon exception, qu'il ne parle de ces Egliſes, qui ont eu les diſciples des Apoſtres pour architectes & maiſtres maſſons, & quoy? contre le dire de Ieſus Chriſt, le diſciple ſera plus grand que le maiſtre? l'efficace & force de ceſtuy-la ſera plus grande que de ceſtuy-ci? la voix de ceux qui immediatemẽt ont receu l'eſprit de Dieu, n'aura percé ſi auant dans la poſterité & ſuite des temps, que celle de leurs diſciples? Que chacun iuge s'il y a de la raiſon. Mais d'où vient la perpetuité & conſeruation entiere & eternelle, de l'Egliſe Romaine? pource qu'elle n'a apres Ieſus Chriſt que Pierre pour ſon fondement: car elle a eſté honoree du martyre d'iceluy, c'eſt à dire, que ceſte Egliſe

qui a esté fondee par sainct Pierre, sera eternellement visible. Cela ne compete-il point a plusieurs autres Eglises? Parquoy si la consequence n'est bonne pour leur regard, quelle raison y a-il de l'en tirer pour l'Eglise de Rome? Par ce, dit Sponde, que sainct Pierre y est mort martyre. Et les Apostres n'ont-ils fondé autres Eglises, que celles où ils sont morts? il n'y en aura donc de fondees par eux que douze au plus. Sainct Paul accorde-il qu'il n'eust fondé qu'vne Eglise? voicy ces mots Rom. 15. vers. 19. 20. Depuis Ierusalem & à l'enuiron, i'ay fait abonder l'Euangile de Christ, m'efforçant aussi d'annoncer l'Euangile, non point où il auoit esté fait mention de Christ: à fin que ie n'edifiasse sur le fondemēt d'autruy, ains selon qu'il est escrit. Et ie di donc, qu'il ne s'ensuit pas que les Apostres ayent fondé ces Eglises, pour auoir souffert la mort és lieux où elles sont recueillies. Item i'afferme, que chacun des Apostres a ietté les fondemens de plus d'vne Eglise; & d'abondant, que ce qui est de la commission generale de toute l'Eglise donnee à sainct Pierre, quand il seroit vray, fait contre Sponde, accusant sainct Pierre de n'auoir bien pourueu à icelle, puis que tous les membres & parties s'en sont perdus, fors vne: & qu'attribuer cela au sang & martyre de Pierre, est non seulement parler en l'air, sans fondement & promesse de Iesus Christ: mais aussi à ceste raisō faire les hōmes & leurs souffrāces autheurs de salut & perseuerāce, qui est blasphemer cōtre Iesus Christ, & le demētir en ce qu'il a promis à S. Pierre, ne disant pas qu'il ne luy dōne puissance d'empescher que sa foy ne defaille, effect

de sa seule mort & priere, Luc 22. mais bien qu'il luy cõmet la charge de cõfirmer par remonstrances ses compagnons encore infirmes, dés aussi tost qu'il sera releué, & aura receu plus de force. Leo I. *Accepere iusti, non dedere coronas : & de fortitudine fidelium, nata sunt exempla patientiæ, non dona iustitiæ.* Bref, c'est contre toute verité & l'authorité ia alleguee, restraindre le fruict & vtilité du tesmoignage & constance du S. Apostre à vne seule Rome. Mais Sponde veut, non tant maintenir la verité & duree de ceste Eglise de Rome, que la primauté. Par quelles raisons? pource que c'est l'image perpetuelle de ceste Eglise, que le Fils de Dieu a reiglee, tandis qu'il a esté au monde. Iamais Sponde ne dit mieux, que l'Eglise de Rome est l'image de l'Eglise: car ce n'en est point auiourd'huy la verité, & la vraye nature & essence: ains seulement vn phantosme, vne idee & figure: & y a telle difference entre l'Eglise de Iesus Christ, & la Romaine, qu'entre vn vray hõme & vn homme peint, entre vne boite d'apoticaire remplie de bonnes senteurs, & vne boite où il n'y a que le seul escriteau fait en tresgrosses lettres; ce qui est de l'essence & moëlle s'en est presque tout allé. Toutesfois qu'on me responde si les reigles que Iesus Christ a donnees à son Eglise, selon lesquelles il vouloit qu'elle fust conduite & dressee, sont particulieres à vne seule Rome? L'affirmatiue ne se pourroit soustenir par authorité, moins par raison: ce qui est essentiel à quelque chose, conuient à toutes ses especes & indiuidus, qui participẽt aussi au nom. *Hieronymus distinct. 93. can. Legimus. Non altera Romanæ vr-*

bis Ecclesia, altera totius orbis æstimanda est: nam & Gallia & Britannia & Africa, & Persis, & Oriens, & India, & omnes barbaræ nationes vnum Christum adorant, vnam obseruant regulam veritatis. Si autem authoritas quæreretur, Orbis maior est vrbe. Ce qui est dit puis apres n'a non plus de fermeté. Que deuāt VViclef, Iean Hus, Luther, ou Caluin, la primauté de l'Eglise Romaine n'a esté debatue d'vsurpation & de nullité. Ie respon, qu'elle n'a esté tousiours telle qu'on l'a veuë depuis, on l'a empeschee quelque temps d'y paruenir : car l'histoire Ecclesiastique nous enseigne, que le Concile 6. de Carthage tenu enuiron l'an 457. ou selon autres, l'an 422. defend & prohibe les appellations des causes Ecclesiastiques, se faire outre mer: c'est à sçauoir, à Rome. Ce que Boniface requeroit audict Concile, par son Legat Faustin. Et qu'en outre, nul Concile fust approuué, sinon qu'il y eust enuoyé son Legat à ce faire. Et allegua pour son dire, le decret de Nicee, mais il fust rendu honteux, car on fist venir des copies dudict Cōcile, qui estoyēt gardees à Constantinople, par lesquelles apparust du contraire : parquoy sa requeste fust reiettee, & la defense faite, comme desia a esté dit. C'est en l'epistre du Concile d'Afrique à Boniface 1. Et Celestin au 1. volume des Conciles. Voila des prouinces entieres, qui n'ont voulu receuoir la domination & tyrannie de l'Eglise de Rome, laquelle ledict Concile ne recognoit auoir degré ou primauté sur les autres. L'Eglise de Rauenne n'auoit esté assubiettie à la Romaine deuant Theodore Archeuesque, lequel indigné contre son Clergé, alla vers Agathon Pape,

& priua ladicte Eglise de la liberté, où Dieu l'auoit conseruee iusqu'à ce temps, qui estoit l'an 680. Et depuis Leon Pape 2. par l'authorité des Empereurs Constantin & Iustin 2. ordonna que l'election de l'Archeuesque de Rauenne ne seroit valide, si le Pape Romain ne l'auoit approuuee. C'est Nauclerus qui recite cecy, les supplemens des Chroniques, *& fasciculus temporum.* Autant en pouuons-nous dire de l'Eglise de Milan, laquelle depuis le temps des Apostres iusqu'à Estienne Pape 9. de ce nom, c'est à dire, iusqu'à l'an 1057. selon Platine & R. Barus, n'auoit esté sous l'obeissance de ce siege Romain. Il est tres-clair que l'Eglise Greque a demeuré lõg temps, deuant que vouloir recognoistre l'Eglise Romaine pour sa maistresse : & l'ayant fait s'est retraictee fort souuent, & par ce moyen l'a accusee d'vsurpation, selon Nauclere, *& fasciculus temporum* L'Eglise de Milan a iugé la nullité du primat de ladicte Eglise Romaine, quand elle demeura pour le moins, selon lesdits autheurs, deux cens ans sans s'y vouloir sousmettre. Depuis Theodore, Iean aussi Archeuesque, n'a-il point voulu maintenir la liberté de l'Eglise de Rauenne, qui luy auoit esté rauie par Leon 2. à l'aide de Constantin & Iustinian 2. Empereur? parquoy ie dy, que la primauté de l'Eglise Romaine, n'a iamais esté sans qu'on l'ait debatue. Et pour les autres poincts de fausse doctrine, toutes les gardes de ce sacré Capitole ne s'estoyẽt point endormies: elles ont crié, voire plus fort que les oyes qui estoyent audict Capitole, deuãt VViclef. Huldric Euesque d'Ausbourg a escrit au Pape Nicolas premier, qui fust establi au Pontificat l'an

857.& se plaint des Euesques de son temps, les appelle infideles. Ie ne fay, difficulté, dit-il, de les nommer infideles, & ne crain de dire, qu'ils sont ceux desquels parle S. Paul à Timothee, Es derniers iours, aucuns defaudront de la foy, s'amusans aux esprits abuseurs, & aux doctrines des diables par hypocrisie, de ceux qui parlent mensonge, ayans leur conscience cauterisee, defendans se marier: Mais il n'y a point eu aucun Mâlius qui se soit resueillé & ait repoussé l'effort des ennemis, non estrangers, mais pires: car ils estoyent domestiques. Les Rois de la terre, & les Empereurs, enyurez du vin des paillardises de ceste grande Babylone, n'ont point ouï les cris, & paillardans auec elle, ont perdu le iugement & le courage, Appoclyp. 17. vers. 3. Auec quelle asseurance donc peut appeller Sponde tout le monde, à la lecture de l'histoire Ecclesiastique? qui la pourra lire sans l'accuser d'ignorance, ou d'imposture & mensonge? qu'y trouuera-on que dequoy s'estomacher tant contre Rome, & celle qui se dit la mere des autres Eglises, que contre son Antechrist? Pourra-on ietter les yeux sur deux pages, sans y voir les turpitudes & vilenies de ceste impudique, impudente, & son rufien le Pape? Que les plus fauorables escriuains des faits & vie des Papes sortent: Ie ne les recuse point, qu'ils soyent iuges de mon dire, & me facent rougir s'il est autrement. De l'histoire, Sponde passe au tesmoignage des Peres, & commence par sainct Augustin. *In Psalmo cõtra partem Donati.* Qui appelle, dit-il, le siege de sainct Pierre, la pierre sur laquelle est fondee l'Eglise. Moy ie ne li pas ainsi. Commẽt

donc? *Ipsa est petra, quàm non vincunt superbæ inferorum portæ.* Icelle est la pierre laquelle n'est point vaincue par les orgueilleuses portes d'enfer. Et ie croy que i'ay vn bon exemplaire. Cela est dit par le Fils de Dieu de l'Eglise, en quelque part qu'elle soit, la verité de ceste sentence n'est pas propre à la seule Eglise de Rome. Et ne s'ensuit pas que ce qui dure long temps, soit fondement: car la maison est rendue ferme & de duree ancienne à cause du bon fondement qui la soustient. Voici Sponde premierement surprins en mauuaise foy; regardons s'il corrompt le sens & intention de ce saint Docteur. Qu'entéd-il par le siege de sainct Pierre au lieu allegué? certes l'Eglise, comme elle estoit du temps que Pierre en auoit la conduite & administration: c'est à dire, bastie sur la doctrine de sainct Pierre & autres Apostres. Et d'autant que ie ne vueil vser de surprinse, ni rien cacher, ie respondray à ce qui est dit par le mesme Augustin en ce mesme lieu, & qui semble combatre nostre interpretation. *Numerate sacerdotes, vel ab ipsa Petri sede, & in ordine illo Patrum quis cui successit videte.* Parquoy il parle de la succession des Prestres & Peres depuis S. Pierre, ce qui ne regarde que la seule Eglise de Rome. Response, que sainct Augustin prend ce mot de siege de sainct Pierre en deux sortes, premierement pour sainct Pierre, ou au moins pour le temps auquel il a vescu & esté à Rome. Et en autre sens, ne peuuent estre prinses ces paroles. Nombrez les Prestres, voire depuis le siege de S. Pierre, c'est à dire, depuis sainct Pierre mesme estant Euesque de Rome, ainsi que S. Augustin l'estimoit, alleguant par

par exemple ſeulement l'Egliſe de Rome, & non pour luy deferer à elle ſeule le titre & verité d'Egliſe. En apres & ſecondement, il prend le ſiege de S. Pierre pour toute l'Egliſe de Dieu, ainſi que nous auons dit, eu eſgard & faiſant alluſion à ce que Ieſus Chriſt auoit dit à ſon Apoſtre ſainct Pierre, Matth. 16. Et voila quand à ſainct Auguſtin. Le paſſage de ſainct Cyprian en l'epiſtre 8. du 4. liu. à Corneille, ne fait rien contre nous, appellant l'Egliſe de Rome pour ce temps, la matrice & racine de l'Egliſe Catholique: en quoy nous voyons, qu'il ne l'appelle pas l'Egliſe Catholique, mais la matrice ſeulement de l'Egliſe Catholique: & ne dit pas auſſi, que ce ſoit le fondement de l'Egliſe Catholique qui la ſouſtienne, & en qui ſeule ladicte Egliſe Catholique ſe cõſerue, mais celle dont ceſte-cy a eſté peuplee, & a commencé d'auoir ſon eſtendue par tout. Ce qui conuient encore mieux à l'Egliſe de Ieruſalem ſelon les propheties, ainſi auſſi que Theodoret le dit, au liu. 5. chap. 9. en ces mots: *Matris autem omnium Eccleſiarum Hieroſolymitanæ reuerendiſſimum & Dei amantiſſimum Cyrillum Epiſcopum eſſe vobis ſignificamus*. Et à l'Egliſe de Antioche qu'à celle de Rome, ſi ce mot de Catholique ſe rapporte à l'Egliſe Occidentale: combien que ie ne vueil diſſimuler, ce que ceſt autheur prononce vn peu plus bas, à ſçauoir, que cõmuniquer auec Corneille Eueſque de Rome, eſt tenir & approuuer l'vnion enſemble & charité de l'Egliſe Catholique. Mais qui ne void la raiſon? car outre que Rome eſtoit le ſiege du Patriarchat, fondé ſur la diſcipline & police des hommes, laquelle il ne fa-

loit rompre de gayeté de cœur de ce temps-la, qu'on ne voyoit les proiects de Satan, qui ne faisoit que mettre les premieres pierres de son bastiment, n'ayant encore esleué ceste tour de Babel: peut-on estre en la communion de toute l'Eglise, si on n'est consentāt auec toutes les Eglises particulieres ? Ce membre qui est disioint & separé d'vn autre prochain & contigu, ne l'est-il pas de tout le corps ? Ces choses bien considerees, sainct Cyprian ne fauorise en rien aux fausses opinions des Papistes, touchant leur Rome & Eglise Romaine. Le passage d'Ambroise, exposant, ou faisant parler son frere Satyrus, que s'accorder auec les Euesques Catholiques, est auoir conuenance auec l'Eglise Romaine, peut estre facilement vuidé, si nous mettons difference entre Eglise de Rome, c'est à dire, de ceste ville-là, & Eglise Romaine, c'est à dire de toute la prouince de deça la mer, & principalement de l'Italie, de laquelle parle Satyrus, ou Ambroise: car il n'y a pas *Ecclesia Romæ, sed Romana*. Que telle soit l'intention d'Ambroise, il appert de ce qu'il dit, que Satyrus estoit en ces regions & quartiers où l'Eglise estoit en schisme, & quel schisme? des Luciferiens, comme il s'expose au mesme lieu. Et où est-ce que ceste sorte d'hōmes se trouuoit ? en Orient, principalement en Antioche, non ailleurs. Nicephore liu. 8. chap. 17. & Socrates liu. 5. chap. 5. Voici les paroles de sainct Ambroise. *Percontatúsque ex eo est (nempe Episcopo) vtrumnam cum Episcopis Catholicis, hoc est cum Romana Ecclesia conueniret, & fortè & ad id locorum in schismate regionis illius Ecclesia erat. Lucifer enim tum se à nostra*

tunc temporis communione diuiserat. Ie reserue à respondre au passage de sainct Ambroise au 3. chap. de la 1. à Timoth. où Damasus est appellé Recteur de l'Eglise, lors que nous parlerons de la primauté du Pape: parquoy ie passe à la page 133. & là il nous veut prendre par nostre propre confession; qui est, que nous ne disons pas que tous les Papistes soyent damnez, s'il est ainsi que quelques vns sont sauuez: s'ils sont sauuez, ils sont dans l'Eglise, hors laquelle (c'est vn point de foy resolu) qu'il n'y a point de salut. Et dans quelle Eglise, qu'en la Romaine & Papistique? Ie soustien & fortifie son argument, autant & le plus fauorablemẽt qu'il m'est possible. La somme reuient à cecy, là où il y a salut, là est l'Eglise: or en l'Eglise Romaine y a salut, là dõques est l'Eglise. Nous accordõs tout cela, mais pourtant n'en peut-on recueillir ceste conclusion que ce soit la vraye Eglise, ni partie d'icelle. C'est donc autre chose auoir l'Eglise, autre estre l'Eglise: autre estre en l'Eglise, autre estre de l'Eglise. Babylone pour laquelle Ieremie commande de prier, auoit l'Eglise, & n'estoit l'Eglise, autant en pouuons-nous dire de l'Egypte: les polices & Royaumes sont les hosteleries & logis pour heberger les vrais enfans de Dieu, qui voyagent, & sont pelerins en ce monde. Parquoy ce n'est de merueille, si en la Papauté, Dieu a conserué beaucoup de ses esleuz. Ie preuoy la replique, & y vay au deuant, pour ne luy donner peine, Que les Iuifs qui estoyẽt en ces regions estrangeres, ne communiquoyent aux religions de ces peuples, ains conseruoyent celle qu'ils auoyẽt receuë de Dieu, & qui estoit la vraye: mais

que tous ceux qui ont vescu en cest Occident depuis 500.ans,ont adheré au seruice & religion que nous condamnons en partie auiourd'huy,& qui est receuë en l'Eglise Papistique. Ie nie qu'ils ayẽt approuué & creu tout ce qui est de la Papauté, mais bien ce qui est du Christianisme, en la doctrine preschee en l'assemblee.Papistique. Ie mets donc difference entre la doctrine Papale, & la doctrine preschee en l'assemblee, sur laquelle l'Antechrist exerce son regne, d'autant que ceste-cy a esté tantost moins,tantost plus impure,selon qu'il plaisoit à Dieu susciter des personnes plus ou moins asseruies à ce tyran Romain, & à ses ordonnances, & plus ou moins versez en la cognoissance de Iesus Christ, & zelez au salut des ames. L'autre est directement contraire à la doctrine de Iesus Christ, & renuerse les poincts fondamentaux de salut, combien quelle retienne quelque chose de l'Euangile: tant à cause que le mensonge ne peut subsister de soy-mesme, que pour esbloüir les yeux des hõmes,& mieux les tromper & deceuoir. Ie dy dõc,que ceux à qui Dieu a donné ce iugement l'esprit de discretiõ, pour separer le mal d'auec le biẽ, & la fausse doctrine d'auec la vraye, n'ayans aucun moyen de sortir de ceste Babylone, l'enseigne & baniere pure & simple du Fils de Dieu n'estant encore dressee:ne peuuẽt ni ne doiuent estre exclus du salut & vie eternelle, car tels estoyent membres de l'Eglise Catholique,quoy qu'ils fussent de corps & d'exercice externe de la synagogue Romaine & ennemie de la vraye Eglise.Quant aux autres (cõme cela est aduenu à la plus part) qui ont beu le

poiſon,&ont eſté abbruuez de ceſte doctrine infernale, en ce qui regarde le fondement & principal, couuert du pretexte & du nom de deuotiō de Ieſus Chriſt, & de l'Egliſe: qu'en pouuons-nous affermer en general, que la mort?ſans cependant vouloir entrer au iugement de Dieu,& particulariſer de ceſtui-ci ou de ceſtui-la: nous contentans que comme c'eſt Dieu qui cognoiſt les ſiens, qui eſt vn fondemēt qui demeure ferme:ainſi ſeront-il manifeſtez en ceſte iournee-là. Parquoy ie cōclu, que la ſynagogue Papale a eu l'Egliſe, & en pluſieurs endroits où la tyrannie de l'Antechriſt a lieu,pluſieurs parties d'icelle Egliſe y demeurēt couuertes & cachees, comme le grain parmi la paille:&toutesfois ceſte paillarde n'a eſté,ny n'eſt l'Eſpouſe de IeſusChriſt. Et pour ceux qui prendroyent aujourd'huy de ces propos, occaſion de ne ſortir de ceſte Babylone,dans laquelle ils peuuent eſtre conſeruez à ſalut, vſant de ceſte diſcretion & iugement, dont nous auons parlé: Ie reſpon,qu'ils tombent en trois fautes: la premiere, qu'ils tentent Dieu: l'autre, qu'ils renient Ieſus Chriſt,en confeſſant l'Antechriſt, & portant ſon ioug: la troiſieſme,qu'ils communiquent à toutes les abominations & idolatries qui ſe commettent contre Dieu & Ieſus Chriſt, par leur preſence corporelle, eſtans en ce poinct & derniere faute differens des precedens, & deſquels nous auons parlé: & ſans pretexte aucun,ou excuſe qu'ils puiſſent alleguer, en ce qu'ils faillent ſciemment contre leur conſciēce, & ayans moyen de ſeruir Dieu en toute pureté, au lieu que les au-

tres ont peché par ignorance, & ont esté enueloppez de plusieurs erreurs saisis des tenebres, qui auoyent couuert la face de la terre, & estoyent contraints de gemir, ne sçachans & ne voyans assemblee quelconque sur laquelle l'Antechrist ne fust assis. Pourquoy est-ce donques que Sponde se plaint de ce diuorce, qu'il appelle espouuantable en la page 148. qu'on a fait d'auec ceste synagogue? car en elle n'estoit la verité pure, ains meslee de dix mille mésonges. Elle ne couuoit en son sein les enfans de Dieu, que pour les estouffer: & est tres-certain que la parole de Dieu n'y estoit preschee ainsi qu'il faloit. Ie ne di pas à nostre guise. le nous obiecter, c'est calomnier. Mais comme Iesus Christ, les Prophetes & Apostres l'ont fait, à sçauoir purement, & conformément à la volonté de Dieu, c'est à dire, aux Escritures pour nous, & en langage intelligible, & dont les ames de tous les fideles peussent receuoir edification. Et c'est en ce sens que Caluin prononce, que la predication de la parole de Dieu, s'estoit esuanouie durant quelques siecles par l'artifice du diable. *Nam rei quæ non est, & quæ non cognoscitur, idem est iudicium.* Et ce qui se fait fort rarement, & par quelques vns extraordinairement, est estimé n'estre point fait. Bref la forme d'vne chacune chose estant indiuisible, il s'ensuit que la parole de Dieu estãt corrompue & falsifiee, n'est point verité & parole de Dieu. D'où est tõbee ceste verité au cerueau de Caluin, demande Sponde? Ie respon pour luy, De l'esprit de Dieu qui en est l'autheur. Par quel moyen? par ces trois, par la lecture attentiue & frequente des

saincꝰtes Escritures, accompagnee de feruẽtes prieres au Seigneur: par l'ouïe de certains personnages accõpagnez d'vne grace extraordinaire de Dieu, & par la lecture des saincts & Anciẽs Docteurs. Et ne fait rien contre cecy, qu'és poincts les plus scabreux & plus contentieux, Caluin tient les vieux Docteurs pour des bestes, selon Sponde, veu que iamais il n'a parlé en ceste façon. Et ce reproche ne se trouuera veritable, à ceux qui prendront la peine de le lire. Que si Caluin examine leur doctrine à l'esquierre de la parole de Dieu, que fait-il que ce que les posterieurs ont fait à leurs deuanciers? c'est à dire, ce qu'Augustin a fait à Cyprian, & ainsi des autres? Puis qu'ils estoyent hommes, ils ont peu errer: & errans, ont esté suiects à la correction, ou de ceux de leur temps, ou de ceux qui les suiuoyent: mais de cecy a esté traitté ailleurs. Parquoy nous ne lisons en ceste pag. 149. que pures calomnies & faux blasmes, comme que Caluin se fait luy-mesme l'esquierre à laquelle toute l'Eglise se doit reigler. Item, qu'il s'est forgé luy-mesme la doctrine qu'il enseigne. Or c'est estre trop impudemmẽt menteur, car en la preface de son Institution parlant au Roy, vers le commencement, il se iustifie assez contre tels chiens matins, sans qu'il soit besoin d'autre responce. Voici les mots: Il ne nous reste plus dequoy nous glorifier deuãt Dieu, sinon sa seule misericorde, ny enuers les hommes sinon nostre infirmité, c'est à dire, ce que tous estiment grande ignominie. Mais toutesfois il faut que nostre doctrine consiste esleuees & insuperable, par dessus toute la gloire & puis-

ſance du monde : car elle n'eſt pas noſtre, mais de Dieu viuant, & de ſon Chriſt. Bien eſt vray que nos aduerſaires cõtrediſent, reprochans que fauſſement nous peruertiſſons la parole de Dieu, de laquelle nous ſommes, comme ils diſent, peruers corrupteurs. Mais vous-meſmes, ſelon voſtre prudence, pourrez iuger en liſant noſtre confeſſion, combien ceſte reproche eſt pleine, non ſeulement de malicieuſe calomnie, mais d'impudence trop effrontee, &c. Quand S. Paul a voulu que toute prophetie fuſt conforme à l'analogie & ſimilitude de la foy, Rom. 12. verſ 6. il a mis vne treſ-certaine reigle pour eſprouuer toute interpretation de l'Eſcriture. Or ſi noſtre doctrine eſt examinee à ceſte reigle de foy, nous auõs la victoire en main. Et ſi les liures de Caluin eſtoyẽt ſi clairs ſemez que ceux des Sybilles, ou enſeuelis en terre comme ceux de Numa, ou eſcrits en langue eſtrangere, on pourroit faire à croire qu'il dit ceci ou cela : mais veu qu'il a eſcrit en François aux François, il faut que Sponde, s'il veut debiter ſa marchandiſe, s'en aille aux Indes: notamment au Perou, pour la changer auec de l'or, dont il a bon beſoin pour s'acquiter de ſes debtes, où il pourra parler à ſon aiſe, ſans crainte qu'on luy contrediſe. I'ay fidelement tranſcrit ce que Caluin amene de la doctrine qu'il enſeignoit : Où ſont donc ces propos arrogans, que Sponde luy fait tenir, & preſomptions, dont il l'enfle? C'eſt trop ſe permettre toute licence de mentir en la face de la verité, car la bouche luy ſera cloſe par elle, & ne profitera non plus en

taſchant d'enuelopper Caluin en contradictions de ce qu'il a dit, que par l'eſpace de cinq cens ans ou enuiron, la Chreſtienté eſtoit en ſa vigueur, & y auoit plus grande pureté de doctrine, liure 1. de ſon Inſtitution chap. 11. ſect. 13. & que neantmoins il allegue quelque fois Gregoire premier, qui a veſcu au ſixieſme ſiecle: car il ne dit pas, que tout d'vn coup apres les cinq cens annees, la predication ſe ſoit eſuanouïe: mais que la perte de la ſincerité en ceſte ſaincte doctrine & ſeruice de Dieu, a eſté apres ledict temps plus notable & remarquable qu'auparauant. Ie dy donc que Caluin ne veut rien ſignifier de ce que noſtre aduerſaire s'eſt feint en ſon eſprit, & luy veut faire dire, ou que la corruption n'ait commencé qu'à la fin de 500. annees, ou que la verité ait du tout ceſſé dans leſdictes cinq cens annees: car il parle par comparaiſon, ainſi qu'on peut recueillir de ces mots de plus grande pureté, & d'abaſtardiſſemẽt deſquels ce bon ſeruiteur de Dieu a vſé en ſon liure, & au paſſage cotté. Ce qu'il declare encore en mots exprez au liure 4. chap. 2. ſect. 7. & 8. car comparant les Egliſes, leſquelles ſont ſuiettes à la tyrannie du Pape auec les Iuifs, il declare qu'ils ne ſont pas tresbuchez du premier coup en extremité, mais ſont allez en decadence par certains degrez. Sponde pourſuit & veut combattre Caluin de ſes propres paroles, quand il dit au chap. 2. ſect. 12. du quatrieſme liure de ſon Inſtitution, qu'il ne nie pas du tout, que les Papiſtes n'ayent quelques Egliſes entr'eux: que ſi cela eſt vray, il ne doit leur improperer, que là on y ſacrifie au

Diable,comme il fait au liure 4.chap.4. sect.9. Ie respon pour luy,que pour ceste raison aussi, il refuse de leur ottroyer simplement & sans quelque restriction & correction, le titre d'Eglise: d'autant qu'ils n'ont le vray estat d'icelle, qui emporte establissement de vraye doctrine, & de tout ce qui appartient à la profession de la Chrestienté & seruice de Dieu. Que si on veut sçauoir iusques où il leur accorde ce titre d'Eglise: Premierement ie leur diray, que ce n'est pour auoir commencé auec eux, iusques à consentir à toute leur doctrine. Item, ce n'est point communiquer à toutes leurs prieres, Sacremens & ceremonies, & les ensuiure aux façõs de seruir Dieu vicieuses & profanes: ce n'est, di-ie, pour s'adioindre à telle Eglise, & telles assemblees en l'exercice du seruice externe qui s'y fait, veu qu'elles sont contaminees d'idolatries, & de diuerses superstitions. Par-ainsi nous ne pourrions nous adjoindre vne fois à icelles en leurs temples, sans qu'il nous falust communiquer à idolatries manifestes, & que nous ne fussions contraints de voir & faire certaines ceremonies, qui non seulement ne sont instituees de Dieu, mais sont controuuees, & forgees contre sa defense. Item, ce n'est pour leur attribuer l'honneur, puissance, & iurisdiction, que Iesus Christ attribue à son Eglise, pour receuoir ses admonitions, estre sujets à son iugement, & s'accorder du tout à icelle. Car ayant l'Antechrist pour chef, elle domine tyranniquement, & afflige les consciences d'vne domination inhumaine: & tout y est tellement confus, qu'ils portent plustost l'ima-

ge & forme de Babylone, que de la vraye cité de Dieu. Ce n'est point aussi pour dire, qu'ils ayent le ministere de la parole de Dieu, car leurs assemblees ne sont qu'escoles d'impieté & de toutes especes d'erreur. Iesus Christ y est à demy enseueli, l'Euangile y est suffoqué, dont aduient que la Chrestienté y est exterminee, & le seruice de Dieu aboli, & les ames empoisonnees de fausses & meschãtes doctrines, & quasi mises à mort: Bref, ce n'est quant à ce regard, qu'il y reste marque, par laquelle les sainctes assemblees des fideles soyent distinguees & discernees des conuenticules des Turcs. Mais voici ce qui reste, & à raison dequoy ny nous, ny Caluin, ne nions point, que les Eglises sur lesquelles l'Antechrist domine, ne demeurent Eglises. Premierement, l'alliance qui n'est rompue au regard de Dieu, ains pour ce qui leur touche seulement, qui sont desloyaux & impies, d'autant que ceste alliance est appuyee sur sa propre fermeté: & Dieu qui est constant & ferme à exercer sa bonté, surmonte tous les empeschemens du costé des hommes, & continue de maintenir sa promesse, & ne veut retirer son alliance d'eux. En second lieu, le Baptesme qui y est demeuré pour tesmoignage de ceste alliance, lequel d'autant qu'il est ordonné & consacré de sa bouche, retient sa vertu, maugré l'impieté des hommes. En troisiesme lieu, les Escritures sainctes, & autres marques, desquelles la vertu ne peut estre abolie, ni par l'astuce du diable, ny par la malice des hommes. Il y a pour le quatriesme, le nom de Christ & de son Eglise, qui n'y est point du tout

aboli, ains y est retenu. En cinquiesme lieu, Dieu y recognoist les petis enfans qui naissent en ceste assemblee, pour siens, par vne benediction speciale. En fin les reliques du peuple de Dieu y ont esté, & y sont miraculeusement conseruees, combien qu'elles y soyent & ayent esté pourement dispersees. Bref, nous accordons que l'Eglise n'y est point perie du tout, & quelques traces de la dissipation & apparences de la ruine y ont resté, & quelque portion de l'edifice y est demeuree. Ainsi l'Eglise Romaine & Papistique peut estre dicte Eglise ou par homonymie seulemẽt, car l'Eglise sans la foy ne peut estre dicte Eglise que de nom, ou par similitude & apparence externe, ou au plus, par synecdoche, & prenant quelques parties pour le tout: car les choses que nous auons dictes, ne sont que restes de la matière, de laquelle la vraye Eglise est construite & bastie. C'est ce que ie vueil dire pour le present à ceste obiectiõ. L'autre qui suit, ne doit non plus faire peur aux ames bien asseurees sur la parole de Dieu, selon laquelle ils le seruent: car dire que l'Eglise ne peut estre ailleurs, que là où est l'Antechrist, qui selon Daniel & sainct Paul, doit estre assis au temple de Dieu, par ce qu'il n'y a qu'vn corps seul, & vne seule maison, c'est se tromper plus que de la moitié: car il n'est pas predit que tout le monde vniuersel, & toutes les Eglises qui sont en iceluy, doiuent estre enuahies & submises à sa tyrannie. Les Eglises Grecques en ont esté exemptes iusqu'aujourd'huy, & celles-mesmes, qui ont esté fraischement cognues és isles Orientales, qui ayans telle quel-

le cognoiſſance de Ieſus Chriſt, ne cognoiſſent non plus la ville de Rome & ſon pretendu Eueſque, que ſi iamais elle n'euſt eſté. Et quand il ſeroit ainſi que Sponde pretend, comme il eſt certain que ſainct Paul a predit l'Apoſtaſie, non d'vne ou deux Egliſes, ains de pluſieurs : voire d'vn grand nombre, ſi doit-il eſtre en fin deſconfit, & enfans de Dieu retirez & deliurez de ſes pattes, par la clarté de la venue du Seigneur : & lors l'Egliſe ne ſera toute ſouz la domination cruelle de ceſt ennemi de IeſusChriſt. C'eſt auſſi ſe tromper lourdemẽt, pẽſer que ceſte Egliſe en laquelle l'Antechriſt a eu & a ſon ſiege, retiẽne toutes les qualitez de l'Egliſe : veu qu'elle eſt rendue vne cauerne de beaucoup de ſuperſtitions, & eſt ſoüillee de ſacrileges innombrables : mais elle a quelque choſe de reſidu, de ce qui eſt de la nature de la vraye Egliſe, comme a eſté dit par cy deuant. Sponde eſt ici plaiſant, voulant faire du ſubtil, & quoy qu'il proteſte, voire auec imprecatiõ, qu'il abhorre les ſophiſmes, & qu'il ne veut vſer de ſurprinſes, ſi ne ſont ſes argumens ne ſes repliques que captions, dans leſquelles cẽpẽdant il ſe paõne, & veut qu'on les admire. Voyons s'il y a dequoy. Où il n'y a point de fondement d'Egliſe, dit-il, il n'y a point d'Egliſe : or ceſte aſſemblee & compagnie ſur laquelle l'Antechriſt eſt aſſis, n'a point de fondemẽt d'Egliſe. Pourquoy ? d'autant que l'Antechriſt doit eſtre aſſis deſſus le fondement. Et par la propre confeſſion de Caluin, l'Antechriſt n'a point renuerſé l'Egliſe iuſqu'aux fondèmens. Premierement ſainct Paul ne parle pas du fondement du

temple de Dieu, ains du temple. Et en vain repliquera, que celuy qui se sied sur la maison, se soustient aussi & occupe les fondemens d'icelle : car les mots sont, αὐτὸν ἀντικείμενον εἰς τὸν ναὸν τοῦ Θεοῦ ὡς θεὸν καθίσαι c'est à dire, que cest aduersaire sera assis dans le temple comme Dieu, & non sur le temple. Apres, où a leu & trouué Sponde, que Caluin ait dit, que l'Antechrist n'auoit renuersé l'Eglise iusqu'aux fondemens? I'allegueray mot à mot ce qu'il en a escrit au liu.4. chap.2. sect.11. Comme aucunesfois les bastimens sont demolis, en telle sorte que les fondemens demeurent, & quelques apparences de la ruine : aussi nostre Seigneur n'a point permis que son Eglise fust tellement rasee ou destruite par l'Antechrist, qu'il n'y demeurast rien de l'edifice. Sur cecy i'aduertiray Sponde, puis qu'il ne l'a apprins de son Aristote, que les similitudes clochét tousiours: qui fait, que les conclusions qu'on en tire, sont fort infirmes & caduques, & que les choses semblables ne sont iamais les mesmes, & faut iuger d'icelles selon le but, intention & fin de celuy qui les employe, c'est à dire, par la reddition & application laquelle en ce suiet a bien esté faite autrement par Caluin, que son aduersaire ne dit. Ceci pourroit suffire, si ie ne regardoy' qu'à luy clorre la bouche, mais ie le vueil instruire & ses semblables, & monstrer en quoy il se trompe. Il veut iuger des choses spirituelles ainsi que des corporelles, la nature desquelles, à sçauoir de celles-cy, ne permet d'estre possedees toutes par plusieurs en mesme temps. Mais cela ne compete aux biens spirituels, auf-

quels tous entiers mille milliers de perſonnes peuuent cõmuniquer en meſme temps, ſans qu'il en deperiſſe à aucun rien qui ſoit. Or ie demande, ſi les fondemens de l'Egliſe ne ſont point de ceſte nature? & s'il n'eſt point requis, que non ſeulemẽt l'Egliſe cõſideree en ſon tout & vniuerſel, ait tous ſes fondemens entiers : mais auſſi les Egliſes particulieres, membres homogenees de ceſte Egliſe vniuerſelle ? Que ſi cela eſt vray, comme il eſt, ie nie ceſte conſequence pour n'eſtre bien faite, à ſçauoir, que ſi l'Antechriſt a deuers ſoy les fondemens de l'Egliſe, la vraye Egliſe ne les a point, & i'en ay dit la raiſon. Toutesfois Caluin ſe contredit, allegue Sponde, car ſi la predication de la parole de Dieu & l'adminiſtration des Sacremens, ſont les deux eſſentielles marques de l'Egliſe, en criant ſi fort, que l'Egliſe Romaine n'a ny l'vn ny l'autre : comment peut-il dire, qu'elle n'eſt point renuerſee iuſqu'aux fondemens? Ouy s'il le diſoit, mais ſes paroles font foy du contraire. Et de ce paſſage que nous auons fidelement tranſcrit, ne s'en peut recueillir rien de ſemblable : combien que i'accorde auec Caluin, que tout ce qui eſt du fondement de l'Egliſe n'a eſté arraché par l'Antechriſt, qui eſtant ennemi domeſtique, ſe tient couuert, pour mieux faire ſes beſongnes dans les maſures de l'Egliſe, reſtantes des ruines qu'il a luymeſme faites, ayant corrompu partie des fondemens en toute leur vraye nature & propre eſſence, qui eſt les oſter : partie en leurs circonſtances par vne infinité d'additions ſuperſtitieuſes, qui eſt les laiſſer, mais en mauuais eſtat. Parquoy ie

maintien, Caluin n'auoit iamais dit, que toute predication ou administration des Sacremens fust ostee de l'Eglise Papistique, mais bien l'vne & l'autre estre en partie abolies, en partie profanees. Or ce qui est profané, demeure & a estre, car les accidens & qualitez ne peuuent estre sans suiet. Or Sponde ne pouuant venir à bout par cest de monstrer que Caluin se contredit, il y va par vn autre, & demande qu'on luy accorde & face conuenir ces deux propositions : l'vne, que l'Eglise Romaine n'est point l'Eglise de Christ, l'autre, que l'Eglise de Christ est conseruee en l'Eglise Romaine. Et ie luy demande qu'il me responde hardiment, ces deux propositions sont-elles contradictoires ? pour l'estre, l'vne affermera ce que l'autre nie, ou niera ce que l'autre afferme. Mais le propos ne va pas ainsi, ce seroit se contredire parler en ceste sorte : l'Eglise Romaine n'est point l'Eglise de Christ, l'Eglise Romaine est l'Eglise de Christ. Mais dire que l'Eglise Romaine & Papistique conserue l'Eglise de Christ qu'elle n'est point, n'est se contredire ? l'estimer & l'affermer est faire rire de soy-mesme. Et la malice de cest imposteur est autant remarquable en ce lieu qu'és autres, car Caluin n'a iamais dit que l'Eglise Romaine cõseruast l'Eglise de Christ, mais qu'icelle y estoit miraculeusement conseruee. L'Eglise Romaine donc n'est la cause de la conseruation, ains Dieu qui en cest œuure declare sa sagesse, bonté & puissance, dequoy nous auons parlé ailleurs. Sponde continue à s'escrimer contre les ombres de Caluin, le dement, luy baille

de desfis

de desfis, l'iniurie, l'appelle endiablé, ou poussé & inspiré du diable. D'où luy vient ceste colere? de ce qu'il a dit, que le sacrifice de la Messe est vn sacrifice fait aux diables, c'est à dire, qu'il s'en prend à la principale piece du Papisme, & qu'il sappe les fondemens pour les faire tresbucher par terre. Il touche bref à la playe, & c'est ce qui fait ietter à Sponde ces cris & ces tempestes qu'il fait pour bien iouër son personnage, & representer le Papiste zelé en la page 80. & 81. Ie respondray seulemẽt à ces deux traits qu'il baille en passant. Est-il possible que là où le diable est serui, là il y ait fondement d'Eglise? quel des Chrestiens de ceux qui croyent à Caluin, dit-il, se persuadera que leurs Peres soyent morts en sacrifiant aux diables? Ie croy bien que ce n'estoit leur intention & leur pensee: mais les bonnes & mauuaises œuures, ne dependent du iugement des hommes, moins de ceux qui les font, ains de Dieu, & de la reigle qu'il en a baillee en sa parole, car vn œuure ne sera bonne à cause que ie l'estime telle, mais d'autãt qu'elle l'est à la verité. Ont-ils donc sacrifié aux diables? s'ils n'ont sacrifié au vray Dieu, il s'ensuit necessairement: car aussi tost que les hommes se destournẽt du vray Dieu, c'est à dire, qu'ils luy apportent des seruices controuuez & superstitieux: & à plus forte raison quand ils veulent adorer les creatures, Satan se presente à eux, ou directement pour se faire adorer, Dieu punissant ainsi leur temerité & idolatrie, ou indirectement: car ce que Dieu reiette & n'approuue point pour estre mal fait, est ce en quoy le diable se delecte

& prend vn tresgrand plaisir : qui n'est autre chose, que luy sacrifier. Que si le sacrifice de la Messe est de telle nature, quel outrage luy fait-on de l'appeller de son vray nom, c'est à sçauoir, sacrifice diabolique? Si la defense du droict vsage des creatures, est appellee par sainct Paul doctrine des diables, combien plus le sera l'abus d'icelles, commis contre la premiere table, & l'adoration du pain, telle qu'on void en la Messe? Il n'y a donc point de fondement d'Eglise, où ce sacrifice se fait? C'est bien dit, & nul n'y cõtredit pour ce regard, mais bien pour les autres parties. S. Paul reproche tacitemẽt aux Corinthiens, qu'ils estoyent participans des diables, à cause qu'ils assistoyent auec les idolatres, à quelques banquets qui estoyẽt faits à l'honneur des idoles : & nonobstant il leur laisse l'honneur d'estre l'Eglise de Corinthe, à cause de la profession de Iesus Christ & de l'Euangile, qui estoit receu & presché entr'eux: cõbien qu'à parler rõdement, il y auoit beaucoup plus de pureté de doctrine, & seruice religieux sans cõparaison en ceux-ci, qu'il n'y a és Papistes de ce temps : ioint que ceste faute leur estoit aduenue par ignorance & mesgarde, & indirectement, & hors le ministere de l'Eglise. Sponde infere que si l'Eglise est auec l'idolatrie, elle sera donc dans les Mosquees des Turcs & entre les Americains. Il n'y a homme qui deteste plus ce vice que nous faisons, par la grace de Dieu : & ce que nous disons à present, n'est pour fauoriser à la plus petite faute qui se cõmette en la religion: mais neantmoins nous disons, qu'il y a difference

d'estre idolatre, & de faire profession d'idolatrie, & y constituer le seruice de Dieu. Nous maintenons aussi, que c'est autre chose de porter le nom d'Eglise, & auoir quelques qualitez d'icelle : autre chose d'estre la vraye Eglise ou membre d'icelle, & en sentir & apperceuoir les fruicts abondamment. Tous ceux qui sont entachez ou d'auarice, ou de gourmandise, sont idolatres, veu qu'auarice est idolatrie, mais non idolatres de profession : & combien que tous les hommes, voire les plus sçauans, sentent les pointures de ce vice, cela n'empesche qu'ils ne soyent vrais membres de Iesus Christ: ce qu'ils ne pourroyent estre, faisans profession de seruir Dieu par superstitions & idolatries. Aussi disons-nous, que ce conuĕticule qui totalement sert aux idoles & faux dieux, & est du tout confit en inuentions humaines, ne retenant pas mesmes le nom de Iesus Christ, & n'ayant nulle clarté de l'Euangile, ne peut en aucune façon se dire Eglise. Quant aux autres assemblees où l'idolatrie s'est glissee, & y est receuë, sans toutesfois que tout ce qui est du fondement du Christianisme y soit aboli, elles peuuĕt estre appellees Eglises de Christ, mais non simplement, ains auec condition, & parlant improprement. Que si on pense qu'il n'en faut donc point bouger : Ie di, que ce nom & ces restes d'Eglises telles, qu'on void en la Papauté, ne seruent ou qu'aux petis enfans, ou à quelque petit nombre des autres, que miraculeusement Dieu retire de ces idolatries, & les empesche, par vne grace speciale, de boire le venin des fausses & mortelles doctrines, ausquels

i'employeray ce dire de S. Hierosme, gardons-nous de ceste blessure, qui ne se guerist qu'auec danger & douleur. C'est autre chose d'entrer au port de salut, la nef entiere & la marchandise sauue, autre chose en se tenant à quelques ais tout nud, apres auoir fait naufrage contre des roches raboteuses, par l'impetuosité & multitude des flots. Et *ad Saluiam de Nebridio & viduitate*: Et quant aux autres, cest estat les rend pires & plus coulpables, que ceux qui n'ont iamais ouï parler vn seul mot de Iesus Christ. Parquoy tout ainsi que nous nions l'Eglise Papistique estre l'espouse du Fils de Dieu, & la vraye Eglise, & celle en laquelle il faille cercher moyens & aides ordinaires du salut, ainsi affermons-nous, que le nom mesme d'Eglise, ne peut estre donné sans blaspheme aux Turcs, Iuifs, Payens, & autres, tant s'en faut que nous deuions cercher ladite Eglise parmi eux, ainsi que Sponde veut conclurre, & tresmal, de nostre dire. Ie cuidoy' auoir mis fin à ce chapitre de l'Eglise Romaine par la conclusion precedente: car nostre aduersaire ne faisant que sauteler de suiet à autre, m'auoit fait perdre les notables iustifications de ladite Eglise qu'il apporte & produit en la page *96*. & suiuantes, sur lesquelles m'estant rencontré, ie ne les doy negliger, quoy que pueriles, si ce n'est pour les refuter, au moins pour les flestrir & mener en triomphe. Et quelles? qu'il ne void rien de constant & d'immobile que ceste Rome. En quoy? és murailles & edifices: & elle a esté mise à feu & ruinee plusieurs fois par Neron, l'an du Seigneur *65*. par Totila

l'an 521. ou 546. & lors elle a esté ruinee & destruite de fons en comble, & ses murailles mises bas, & les edifices consumez, le feu ayant continué quarante iours entiers en l'estat & police. Et il n'y a Republique qui ait senti & experimenté tant de mutations, tant de changemens de gouuernement, & tant de seditions au dedans. qu'on en croye aux histoires, & à ce qui aduint l'an 1155. & 1156. & du temps d'Adrian 4. car estant receu, les Romains le prierent, de vouloir laisser l'administration de la ville, libre aux Consuls & Magistrats à leur maniere ancienne: ce qu'il refusa. Et d'autant qu'à cause de ce refus, ils firent plusieurs maux à vn Cardinal, ledit Adrian mit toute la cité de Rome souz interdit & excommunication: mais c'est peut estre en religion, non plus: car elle a quitté celle des Apostres, pour embrasser la doctrine de son Antechrist. Qui le dit? ceux qui ont leu l'epistre que sainct Paul leur escrit, & sçauent ce qui s'enseigne & se fait aujourd'huy à Rome, & és autres lieux sur lesquels elle domine. Et ne faut penser d'eschapper par ceste cauillatiō, que c'est autre chose de la cour de Rome, que de l'Eglise de Rome, veu que le mal est commun à tout le corps de l'Eglise, ou ce qui en tient la place & s'en dit. Sainct Bernard au quatriesme liure des Considerations, ne le restraint nullement quand il dit: *Quid de populo loquar? populus Romanus est, nec breuius potui, nec expressius: tamen aperire de tuis parœchianis quod sentio, quid tam notum seculis, quàm proteruia? Et fastus Romanorum gens insueta paci, tumultui assueta, gens immitis & intractabilis &*

vsque adhuc subdi nescia, nisi cùm non valet resistere. Et plus bas, *Quem dabis mihi de tota maxima vrbe, qui te in Papam receperit pretio, seu spe pretij nõ interueniẽte? &c. Et hi inuisi terræ & cœlo vtrique iniecêre manus impij in Deum, temerarij in sancta.* Et encore plus bas, *Inter hæc tu Pastor procedis demiratus, tam multa deauratus varietate, oues quid capiunt? si auderem dicere, dæmonum magis, quàm ouium pascua hæc sunt: scio vbi habitas, increduli, & subuersores sunt tecum, lupi non oues sunt: talium tamen tu Pastor fac opus Euangelistæ & Pastoris opus imple: dracones, inquis, me mones pascere & scorpiones, non oues: propter hoc, inquam, magis aggredere eos, non verbo, sed ferro.* La somme reuient à ceci, que les citoyens de Rome sont hommes hautains & fiers, seditieux, intraittables, mercenaires, impies, sacrileges, incredules, loups, dragons, & scorpions, & plustost diables que brebis. Et à fin qu'on ne pense qu'il ne parle point de l'estat publique de l'Eglise, ie prie Sponde de me dire, luy qui entend le Latin, que signifient ces mots du mesme autheur, *Dæmonum magis, quàm ouium pascua hæc, &c.* Que si Sponde ne veut rapporter cela à la doctrine, qu'il en croye à Petrarque, qui a vescu il y a deux cens soixante ans, qui l'appelle *Schola errorum, templum hæreseum: olim Roma, nunc Babylon, falsa & nequam:* Escole d'erreur, temple d'heresie, iadis Rome, mais maintenant Babylon. Chacun pourra voir de quels autres beaux titres il la pare. *Officina fraudum, claustrum irarum, in qua bonum interit, malum creatur & alitur, viuentium infernus, & cruciatus, &c.* Saluianus Euesque de Marseille, long temps deuant luy a escrit,

au liure de la prouidence, que les mœurs des citoyens Romains estoyent telles, que plusieurs honnestes hommes, *Ad hoc Romanæ crudelitatis iniquitate compulsi sunt, vt nolint esse Romani, & nomen ciuium Romanorum nunc non vile tantùm, sed etiam abominabile habeatur*. Il a vescu l'an 480. Apres luy, Mantuanus Italien, homme de grande estime, a couché en ses vers, *Romæ omnia quum liceant, non licet esse pium*. Où est donc ceste fermeté & immobilité de l'Eglise Romaine? En la doctrine & vie Apostolique? Elle est tousiours semblable à soy. mais au mal, ayant bien tost degeneré, que ie ne die apostaté, de la doctrine & foy qu'elle auoit receuë mesme des Apostres. Ie ne vueil dõner la peine à Spõde de se defendre, & couurir du tesmoignage du mesme S. Bernard, au liure allegué, *Consideres ante omnia sanctam Romanam Ecclesiam, cui Deo authore praes, Ecclesiarum matrem esse, non dominam*. Il la qualifie du titre de mere des Eglises & de saincte, laquelle neantmoins il auoit monstré auparauant estre polluë & puante en toutes ses parties, à sçauoir & au Clergé & au peuple, & és mœurs, & en la doctrine & discipline: car au premier liure de ses Considerations, il se plaint ainsi: *Quotidie perstrepunt in palatio leges, sed Iustiniani, non Domini. Tu ergo Pastor & Episcopus animarum, qua mente, obsecro, sustines coram te semper silere illam, garrire istas. Fallor, si non mouet tibi scrupulum peruersitas hæc*. Où la loy de Dieu n'est point ouïe, qu'y peut-il auoir que corruption, mensonge & fausseté? Et puis que du palais, c'est à dire, d'entre ceux qui estoyent estimez les pilliers de

l'Eglise & l'abbregé & fleur d'icelle, la doctrine celeste estoit bãnie, quel lieu, quel vsage pouuoit elle auoir entre le commun populaire ? Ie respon donc, que ce bon personnage considere l'Eglise de Rome non en sa doctrine, qui estoit abastardie, non en sa vie qui estoit tres-desreiglee, tant és Pasteurs qu'és brebis, ny en la discipline & conduite d'icelle : car elle n'estoit conforme à celle qui se pratiquoit au temps des Apostres : mais en la puissance, authorité & iurisdiction non tyrannique, ains maternelle qu'il estime (se trompant en cela) luy auoir esté donnée de Iesus Christ sur toutes les autres particulieres Eglises : à raison, di-ie, de ce droict pretendu & imaginaire, il l'appelle & la nomme mere & saincte. Sponde m'accorde, qu'elle a iadis esté appellee Babylone mesme par sainct Pierre, 1. Pier. 5. verset 13. Mais que ç'a esté tandis qu'vn Neron representoit vn Nebuchadnezar persecuteur des enfans de Dieu, & tandis que l'abomination horrible des Gentils y auoit la vogue : mais que depuis Constantin le grand, ç'a esté veritablement la maison de Dieu, ayant lors pleinement & parfaitement par la confession de Christ, effacé les blasphemes qu'elle auoit escrits sur le front. Laissant pour le present ceste dispute, si S. Pierre a esté à Rome, & s'il l'a voulu signifier en sa 1. epistre Catholique par Babylon: I'accorde que c'est l'opinion de S. Hierosme, au Catalogue des escriuains Ecclesiastiques, en la vie de S. Marc, & qu'Eusebe a escrit, aussi que telle a esté celle de Papias Euesque de Ierusalem, Eusebius liu. 2. histoire Ecclesiast. chap. 15. Mais

ie di que le mesme sainct Hierosme la tient pour estre ceste Babylone, de laquelle il est parlé au 13. & 18. chap. de l'Apocalypse. Non plus ennemie estrangere, comme elle estoit du temps de Neron, mais ennemie domestique des vrais Chrestiens, comme elle est & a esté du temps de l'Antechrist, & sera tandis qu'il y sera assis : à qui les menaces qui sont là couchees s'adressent, lesquelles n'estoyent encore accomplies de son temps. Ce qui fait foy qu'il n'entend parler de l'estat de Rome deuant Constantin, souz les Empereurs Payens, mais de l'estat de l'Eglise de Rome, qui a suiui Constantin: car ledit sainct Hierosme qui est venu apres, & a vescu du temps de Damasus & Boniface, estant decedé l'an de Christ 421. c'est à dire, pres de quatre vingts ans, apres ce grand & singulier Empereur que Dieu appella à soy l'an 341. parle ainsi en l'epistre qu'il escrit à Marcelle. *Hic locus puto sanctior est Tarpeia rupe, quæ de cœlo sæpius fulminata ostendit, quòd Domino displiceret, lege Apocalypsim Ioannis, & quid de muliere purpurata & scripta in eius fronte, blasphemia septem montibus aquis multis & Babylonis cantetur exitu cōtinere. Exite, inquit Dominus, de illa, populus meus, & ne participes sitis delictorum eius & de plagis eius nō accipiatis. Fugite de medio Babylonis, & saluate vnusquisque animā suam : cecidit enim, cecidit Babylon magna, & facta est habitatio dæmonū, & custodia spiritus immūdis. Est quidem ibi sancta Ecclesia, sunt trophæa Apostolorum & martyrum, est Christi vera confessio, est ab Apostolo prædicata fides, &c. sed ipsa ambitio, potentia, magnitudo vrbis videri, & videre à quiete aliena sunt.* Si ceste prophetie se

raportoit au passé, ceste exhortation aussi de sortir du milieu de Babylone, n'auroit plus de lieu, & en vain l'appliqueroit-il à ceste femme, à laquelle il enuoye sa lettre. En vain aussi exhorteroit-il Rome à repentance, pour eschapper (à l'exemple des Niniuites) les iugemens de Dieu, qui luy sont denoncez en l'Apocalypse. Il parlera luy-mesme par son escrit au 2. liu. contre Iouinian, tout sur la fin, à ce qu'on puisse mieux iuger de son intention. *Vrbs potens, vrbs orbis domina, vrbs Apostoli voce laudata, interpretare vocabulum tuum Roma, aut fortitudinis nomē est apud Græcos, aut sublimitatis iuxta Hebræos: Serua quod diceris, virtus te excelsā faciat, nō voluptas humilem, maledictionem, quam tibi Saluator in Apocalypsi comminatus est potes effugere per pœnitentiam, habens exemplum Niniuitarum, &c.* Ces dernieres paroles sont notables, & confirment ce que nous disons, non d'vne affection & plaisir de detracter, ains à nostre grand regret, que Rome est auiourd'huy & a esté depuis long temps, ceste paillarde, accoustree de pourpre: qui a en son front escrit blaspheme, lequel ayant esté vne fois effacé par la confessiō de Christ, l'a derechef plus expressément qu'à la premiere fois retracé sous le nō de Christ. Ce que S. Ambroise escrit au 3. chap. de la 1. à Timoth. ne fait rien pour l'Eglise de Rome, telle que elle est auiourd'huy: car l'appellāt maison de Dieu, de laquelle Damasus estoit le conducteur, elle n'auoit degeneré de la doctrine des Apostres, ainsi qu'elle a depuis. Et n'est nullemēt vray-semblable que ce docteur ait voulu accorder à Rome seule, ce priuilege d'estre Eglise, pour en priuer les autres

lieux d'Italie, France, Hespagne, Allemagne, &c. mais faisant mention de l'Eglise en general, & puis attribuant la conduite & gouuernement à Damasus, il a regardé à la charge de Patriarche qu'il auoit, suiuant le 6. Canon du Concile de Nicee. C'est ceste Eglise, dit Sponde, qui a viuement combatu pour la foy, & qui a terracé plus de deux cens heresies. Soit, & tant pis pour celle qui est aiourd'huy, d'auoir si vileinement degeneré, que c'est auiourd'huy le receptacle & tāniere de toutes fausses doctrines & erreurs: & qui au lieu de combatre les heresies, & les extirper & arracher, par le sarclet de la parole de Dieu, fait la guerre à outrance aux vrais Ortodoxes, les faisant mourir par des supplices cruels & recerchez, par tout où elle peut estendre ses griphes: si qu'elle peut estre comparee à Ierusalem meurtriere des Prophetes, & toute teinte en rouge de leur sang: qu'elle apprenne ce qu'vn de ses deuāciers a dit, (Sallusté in Iugurth) *Quanto vita maiorūm praeclarior est, tanto posterorum soccordia flagitiosior.* De tant que la vie des ancestres est plus noble & illustre, de tant là lascheté des successeurs est plus coulpable & reprehensible. *Miserum est aliorum incumbere famae. Iuuen.* C'est vne chose miserable de depēdre du tout du bruit & reputation d'autruy. Ce n'est vn petit reproche qu'on luy fait & à ses semblables, touchant les chappes, chandelles, images, saincts, croix, processions, autels, & sacrifice. Ce n'est chagrin enuers la pieté, c'est sainct & reiglé zele, qui fait detester tout cela, confit en infidelité, blaspheme, idolatrie & superstition. L'infidelité ne se declare-elle point

par la pluralité des mediateurs que vous-vous e-
stes forgez, que vous-vous contentez d'appeler du
nom general de saincts. Quelle plus grande idola-
trie que de les inuoquer, & leur faire des sacrifices,
dresser des temples & autels, & cõsacrer des iours,
se prosterner deuant leurs images, les vestir & bai-
ser par deuotion? quel pareil blaspheme, que d'at-
tribuer aux croix d'or & d'argent, de bois, & autre
matiere, & à vn morceau de pain, sur lequel le Ca-
pelan aura soufflé quelques mots (par luy-mesme,
quelque-fois non entendus) la vertu & efficace de
ce sacrifice vnique & irreiterable du Fils de Dieu
Iesus Christ, qu'il a offert vne fois en la croix? Le
feu des Vestales estoit-il si superstitieux, que la lu-
miere de lampes & chandelles, de laquelle vous
voulez esclairer les idoles & les morts? tesmoing
de vostre aueuglement; voire en plein midi, & des
tenebres où vous estes plus que Cimerienes & E-
gyptienes? le mesme, di-ie, de vos chappes & pro-
cessions. Et n'a-on point de honte vouloir compa-
rer ces fatras & ordures, auec les sainctes ceremo-
nies, choses sacrees, Sacremens, sacrifices & obser-
uances que Dieu auoit expressément ordonnees
en sa loy? & qui ne sont nullement marques du
coin des hõmes? Tu feras, dit Dieu à Moyse, selon
la forme que ie t'ay monstree. Ceste maxime que
le lustre & l'esclat visible & externe accompagnent
tousiours la religion, repugne aux propres paroles
de Iesus Christ, Luc 17. vers. 20. οὐκ ἔρχεται ἡ βασι-
λεία τοῦ θεοῦ μετὰ παρατηρήσεως, c'est à dire, le regne de
Dieu, qui est l'Eglise Chrestiẽne, ne viendra point
auec pompe & splẽdeur externe, pour estre remar-

qué & recognu cõme chose excellente & singuliere par les enfans de ce siecle. Pourquoy, dit donç Spõde, qu'il ne peut croire que puis que l'Eglise Iudaique a esté si enrichie de tãt de ceremonies, qu'il ait voulu que la nostre fust si desnuee, & si peu embellie qu'on la veut faire? Et ne faut-il pas en croire au maistre? n'est-ce pas à luy à reigler sa maison & famille? & luy bailler tels ornemens, police, & aides qu'il voudra? n'est-ce pas ingratitude, de ne recognoistre l'aduantage que Dieu nous a fait, en nous deliurãt de la seruitude de la loy, & multitude presque insupportable, des façons de faire, & ceremonies commandees expressément? qu'est-ce les rappeller ou sẽblables, que renoncer à Iesus Christ, ou nier sa venue, pour le moins l'efficace de sa mort par laquelle il a effacé & aboli l'obligation qui gisoit és ordonnances, & nous estoit contraire? Col. 2. vers. 14. 15. 16. Sainct Augustin en l'Epistre 119. à Ianuier, ne reprend il point à bon droict ceux qui oppressoyent la religion, que Dieu a voulu estre libre par sa misericorde, des charges seruiles, qui n'estoyent pas mesme contre la foy: tant à cause que le Seigneur ne luy a voulu bailler que peu de Sacremens & ceremonies, & icelles faciles & manifestees pour les obseruer & celebrer, qu'aussi à raison des Iuifs, desquels la cõdition seroit plus tolerable que la nostre: car combien qu'ils n'ayent point cognu le tẽps de liberté, toutesfois ils s'assubiettissent seulement aux fardeaux de la loy, & non aux inuentions qu'il appelle presomptions humaines. Qu'on remarque bien ce que ce mesme autheur a escrit de ce suiect en l'Epistre 118. *Iesum Chri-*

stum leni iugo suo nos subdidisse, & sarcinæ leui, &c. Iesus Christ nous a assuiettis à vn ioug doux & fardeau leger. Où il y a superstition & idolatrie, comme il y a és ceremonies Papales, il n'y peut auoir de deuotion reiglee. La reigle d'icelles n'est l'intelligence qu'on y donne, ass. de par les hõmes, & par bõnes intention: l'vne ne l'autre ne peut estre bõne ne saine, si le cõmandemẽt de Dieu declaré és Escritures sainctes, n'en est le fondemẽt & l'adresse. Tout est sanctifié par la parole de Dieu: & ce qui ne l'a point, est pollu en son vsage, 1. Tim. 4. C'est en vain, dit Iesus Christ, que ce peuple m'honore des leures, enseignant pour doctrines les commandemens des hommes, Matth. 15. S. Paul en general condamne toutes deuotions volontaires, qu'il appelle ἐθελοθρησκείας, quelque apparence de sagesse & d'humilité d'esprit qu'elles puissent auoir, Colos. 2. vers. 23. Ie desireroy' ouïr ce que Sponde respondroit à ces passages. C'est, peut estre, ce qu'il continue de dire, qu'il n'est pas necessaire que l'Escriture contienne tout ce qui est necessairement requis pour nous sauuer. Pour ceste heure accordons-luy: combien que cela est tres-faux. Si faut-il, au moins selon sa propre confession, de toute necessité, que cela soit contenu en la parole de Dieu escrite, ou non escrite. Et où est ceste parole non escrite, des chappes, des croix, des chandelles, des idoles, des processions, des autels? Puis qu'elles ont esté introduites de toute ancienneté, & la continuelle prattique d'icelles, est depuis les Apostres: il faut dire qu'ils en sont les autheurs, & ainsi c'est la parole de

Dieu qui les enseigne. A ce conte l'Eglise primitiue & dressee par les Apostres, aura eu des chappes, des autels, des images, des chãdelles en plein midi. Et n'a-il point de honte de calomnier ceste saincte antiquité, & luy improperer ce à quoy iamais elle ne pensa? toutesfois il se corrige: car il ne luy attribue en fin toutes les ceremonies qui sont auiourd'huy en l'Eglise Romaine, mais la plus grande & meilleure part du plus grãd nombre. Ie le nie: des bonnes & sainctes ie l'accorde, mais il deuoit les exprimer. Non, c'est la finesse, vendre de mauuaise marchandise, en faisant monstre & parade du bout, qui n'est de mesme nature que toute la piece. A qui baille-il les autres? à ceux qui ont ce pouuoir & authorité en l'Eglise. Nous nions, qu'autre l'ait que Dieu, quand il est question de son seruice: & ne faut repartir que les Prophetes & Apostres estoyent hommes: car ils ont esté appellez specialement seuls, à estre la bouche & l'organe du sainct Esprit, pour publier & faire coucher par escrit la volõté de Dieu, touchant son seruice & nostre salut. Se voyant prins par cest endroit il a recours au general, de la bien seance qu'en donne sainct Paul, & à la police & ordre. Or ie ne demande pas mieux, & que chacun en iuge, si les croix, les images, les autels sont de la police, ou de la bien-seance, & on trouuera que quand à l'ordre, ces choses y sont autant, & y seruent comme leurs chandelles à esclairer le Soleil, & à luy adresser son cours. L'ordre regarde toute l'assemblee de l'Eglise au regard des heures, des lieux, des sieges, & distinctiõs d'i-

ceux. Pour la bien-ſeance, qui ne void que la plus part des ceremonies Papiſtiques, ſont ou ridicules, ou ambitieuſes, ou ſuperſtitieuſes? qu'y a-il de plus indecent, ou qui reſſemble mieux ſon deguiſé, qu'vn Capelan reueſtu d'vne chemiſe de femme, & autres telz habits? Quelle bien-ſeance en ces geſticulatiõs, dont il vſe diſant ſa meſſe, ou faiſant ſemblable ſeruice? Qu'y a-il de plus pompeux que les Tiares, mitres, Couronnes, manteaux, chappes, hoquetons, ſurplis dont ceſte ſorte d'hommes ſe pare, pour eſtre veuẽ plus ſaincte? n'eſt-ce point ſuperſtition de baſtir les temples, qui regardent touſiouts vers l'Orient, & prier auſſi ayant la face tournee vers ceſte place du mõde? quelle decence eſt-ce d'auoir des croix en l'enterremẽt des morts, ou en mettre ſur leurs corps, & en remplir les cemetieres, en dreſſer ſur des quarrefours, & les attacher deuant les portes? quelle aide à la deuotion, de marcher d'vn lieu en autre, faiſant la reueuẽ en chantãt auec croix & bãnieres? Auoir mis ces choſes en veuẽ eſt les auoir refutees. Où eſt l'exemple de la primitiue Egliſe en toutes ces façons? quelle deshonneſteté & indecence commettray-ie contre Dieu, quand ie prieray, s'il n'aduient ainſi vers le midi? ſi ſainct Paul veut qu'on prie en tous lieux, veut-il qu'on ne prie point que tourné ſeulement vers l'Orient? quelle aide à la deuotion? Y a-il auiourd'huy vn temple de Ieruſalem vers lequel il faille regarder? l'Eſcriture ſaincte deſcrit-elle en aucune part, la façon en laquelle les Prophetes, IeſusChriſt, & les Apoſtres ont prié? Si on y remarque ces diſtinctions, nous ſommes à reprendre, de
les

les reprendre & condamner és autres : mais il en va bien autremẽt. Si ie vouloy' examiner ainsi toutes les autres pieces, ce ne seroit fait de long tẽps. Ie somme seulement les consciences des meilleurs Papistes, pour me seruir de tesmoins, contre tout ce que Sponde pourroit allegoriser en ces fatras, s'ils n'y attachẽt point la saincteté? s'ils ne pẽsent point que leurs processiõs, croix, chappes, chãdelles, images, ayent quelque vertu, efficace, & force à sanctifier, & à nous rendre agreables à Dieu? s'ils ne mettent point en ces choses la plus grande & meilleure partie du seruice de Dieu? Quand ils le voudront nier, il me sera aisé de les faire cognoistre menteurs. Il y a plus, qu'ils adorent ce que Sponde dit n'estre mis & ordonné que par honnesteté, ou par police. Et voici le comble, qu'ils lient & attachent les consciẽces à l'obseruation de ces choses, qu'ils enseignent necessaires à salut, & ausquelles ils veulent assuiettir tous les hommes, & toutes les Eglises : tant à faute de charité (dont l'Eglise Romaine est dés long temps desgarnie, enflee d'ambition, & d'appetit de dominer sur tout) que pour ne recognoistre que, quoy qu'en general la police & bien-seance soit commandee : toutesfois chasque Eglise peut auoir sa police & son ordre, & ce qui sera bien seant en vn lieu, sera indecent en l'autre. Pour conclusion, c'est l'asile de Sponde, que du iugement de l'Eglise doit dependre celuy de tout le monde. Ie l'accorde, pour le regard de chacun membre, en ce qui touche simplement l'ordre & discipline. Si en la foy & doctrine elle erre, & veut bastir des articles de foy, chacun a droict de s'y op-

poser,& doit estre ouï en ses raisons : que si la tyrãnie a le dessus, ie maintien qu'il faut plustost obeir à Dieu qu'aux hommes, lesquels sont entẽdus aussi bien par l'Eglise, où celle assemblee qui en porte le titre, que par les magistrats & assemblees politiques: car ce sont tousiours des hommes, veu qu'ils n'ont vocation de Dieu d'adiouster aux Escritures, ou y changer & diminuer, ny promesse de ne faillir en ce faisant: ains au contraire, il y a menace de malediction à l'encontre de ceux qui l'entreprendront, les effects de laquelle s'en voyent encore en l'Eglise Romaine, pleine d'idolatries, superstitions, erreurs, fausses doctrines & blasphematoires contre Dieu & Iesus Christ, au detriment d'vn millier de millions d'ames. Et de tout ce que dessus on peut aisément recueillir, que l'Eglise Romaine, nonobstant sa duree de quelques centaines d'ânnees, n'est point la vraye Eglise, à laquelle quiconque prestera l'oreille, pour adiouster foy à sa doctrine, & l'embrasser, se trouuera pire qu'infidele: mais suis-ie bien d'aduis, & exhorte chacun des fideles, faire valoir les dons que Dieu luy a departis, à exercer charité à le retirer de l'abysme de mort & puissance du Prince des tenebres & de l'Antechrist son aisné, auquel elle s'est asseruie, ce qui apparoistra par les chapitres suiuans.

CHAP. VIII.

Des prerogatiues de sainct Pierre entre tous les autres Apostres, & de la primauté du Pape.


Vis que nous auons respõdu iusques ici aux opiniõs de Sponde, touchant l'Eglise Romaine fondees sur le vent, & qu'en general il a esté parlé de l'assemblee Romaine: l'ordre requiert, que continuant, nous examinions la verité de ses maximes, touchant le chef de ceste synagogue, & touchant sa doctrine. Pour bien commencer & mettre vn solide fondement, il employe plusieurs pages à denombrer les prerogatiues de sainct Pierre, & de là conclurre, qu'il a eu primauté entre tous les autres Apostres, & que par consequent, le Pape ou Euesque de Rome, doit auoir superintendance sur tous les Euesques du monde. Qu'a eu sainct Pierre que ses compagnõs n'ayent eu, que le changement du nom ou addition d'vn nouueau (ce qui n'est commun qu'à sainct Iaques & sainct Iean inclusiuement entre les Apostres) & n'est vne chose friuole ? Parquoy il a esté appellé Pierre, de ce que Dieu l'auoit choisi pour estre ceste pierre fondamentale, sur laquelle il deuoit bastir son Eglise. Mais sainct Paul dit autrement aux Eph. & aux Corinth. Et apres luy sainct Augustin. Et les paroles de Iesus Christ ne s'accordent à l'exposition que Sponde leur donne, à sçauoir, que Iesus Christ ait voulu bastir son Eglise sur la personne de Pierre. Il y a la foy de l'Euangile, & la raison qui y contredisent, de tant que Iesus Christ est le chef & fondement de l'Eglise: & à ceste raison est appellee pier-

re,& pierre angulaire, Psal. 118. Item, dit Sponde, sainct Pierre a ceci de propre, qu'il est tousiours nommé le premier, si ce n'est en vn seul lieu de S. Paul, Galat. 2. verset 9. mais ceux qui opinent & parlent, ou sont nommez les premiers, ne sont tousiours ceux qui tiennent le haut bout en dignité & authorité. Mais ceste raison qui suit n'est-elle pas bien receuable, que luy ayant esté commandé, à sçauoir à S. Pierre de payer le tribut pour soy, il estoit le chef: car les tributs ne se payent que par les chefs des familles. I'ay honte de la honte mesme de Sponde, qu'il ignore l'estat politique du païs de Iudee. Du tẽps de Iesus Christ, les tributs estoyent imposez par teste, & autant payoit le moindre, que le plus grand, àsçauoir deux drachmes chacun, ou la moitié d'vn statere, ou sicle sacré, c'est à dire, la valeur de 7. sols tournois. Puis donc que chacun payoit ceste somme, quel aduantage ou prerogatiue du chef & pere de famille par dessus ses domestiques? Il n'y a point d'excellence ou priuilege pour payer, mais biẽ pour ne payer pas, Matth. 17. vers. 25. 26. August. liu. 1. quæst. Euangel. quæst. 23. Il n'est pas dit aussi, qu'il ait payé pour les autres Apostres, & quand il l'auroit fait, la consequence seroit tres-mauuaise de l'estimer leur chef, car il a payé pour Iesus Christ: & toutesfois ie croy que Sponde ne le veut hausser iusqu'à ce degré, de le mettre par dessus iceluy. Que s'il presse, que c'est plustost Iesus Christ qui a payé pour Pierre, ayant fourni l'argẽt, par le miracle qui a esté fait: Ie l'accorde: ce qu'il eust fait aussi bien pour les autres Apostres, s'ils eussent esté sur le lieu, & n'eussent eu

dequoy, qui n'en ont esté quittes pour le didrachme payé par Pierre:car les peagers & receueurs ne prendrōt iamais vn pour onze, s'il n'equipolle en valeur. Surquoy l'autheur des questions prinses du vieil & nouueau Testament se trompe, qui n'est S. Augustin:ains quelque autre, qui en ceste quest. 75. se contredit ouuertement. Alleguer encore pour la preuue de la primauté de Pierre, que Iesus Christ a prié pour luy, est ne dire rien: car Iesus Christ a prié en terre pour tous ses Apostres, Iean 17. & prie auiourd'huy au ciel pour tous ses fideles, Rom. 8. Et aux Hebrieux 7. & 9. Suiuant cela, il faudroit conclurre que tous sont chef, & ont l'vniuerselle conduite de l'Eglise. La consequence n'est meilleure en tout le reste qui est adiousté, encore qu'il fust vray. Mais voici ce que nous accordons à sainct Pierre par dessus les autres ses compagnons, à sçauoir, qu'il a mis les fondemens de l'imitation de la foy, dist. 50. can. *fidelior*. Math. 16. Secondement, qu'il a esté prins & a esté comme la figure de tous les bons, principalemāt des Pasteurs & Euesques, c'est à dire, Iesus Christ quelquefois a parlé à luy, comme s'il eust eu affaire à tous les gens de bien & fideles, & à tous les autres Apostres, voire à tous les Euesques. Augustin sur sainct Iean, traitté 12. sur ces mots: Vous aurez tousiours les pauures: Et en la personne de Pierre, sont marquez les gens de bien, qui sont en l'Eglise. *In Petri persona, signati sunt in Ecclesia boni*. Tiercement, qu'il a excellé par dessus les autres en vertus, propres pour faire la charge d'Apostre & Pasteur: & principalemēt en

ces trois,foy, dilection enuers Iesus Christ (qu'il a declaré en plusieurs façons, & de laquelle Iesus Christ luy a rẽdu tesmoignage,Iean 21.& à quoy aussi il estoit fort attenu) & humilité. Et à ceste raison Denis *lib.3. de diuinis nominibus*, l'appelle *ἡ κορυφαία καὶ πρεσβυτάτη τῶν θεολόγων ἀκρότης*: Celuy qui tient le haut bout & tres-ancien entre les Apostres : combien que sainct Paul (plus croyable, sans comparaison) aux Galates, chap. 2.vers. 9. luy baille pour compagnons Iean & Iaques,& de tous trois il dit,*οἱ δοκοῦντες στῦλοι εἶναι* qui semblent estre les colomnes. Quartement, qu'il a eu ceste prerogatiue, à cause des dons excellens qu'il auoit receus du Seigneur,d'estre quasi capitaine & conducteur des Apostres, porter la parole pour tous,& presider és assemblees, à fin que tout s'y traittast par bon ordre,& non qu'il eust degré ou dignité superieure à celle des autres : combien qu'en toutes assembles il n'a fait la conclusion, Actes 15. Hors cela nous disons, que Pierre n'a esté qu'vn des Apostres, & n'a eu domination sur eux du Seigneur : aussi ne l'a-il iamais exercee,1.Pier.5.ver.1.dist.21.*can.in nouo. & caus.24. quæst.1.can. Loquitur*. Et à ce sainct personnage doué de l'esprit de Dieu, ne luy est iamais venu, non pas mesme en la pensee, qu'il fust l'espoux ou le chef de l'Eglise Catholique.Parquoy aussi ne le deuons-nous nommer tel, car il ne l'a regie, i'enten ministerialement, toute. Et c'eust esté à luy presomption & arrogance insupportable,d'admettre & receuoir ce titre, qui auoit esté refusé deuant par Iean Baptiste, Iean 3. Est-ce

donc faire ce que Sponde nous reproche, que nous le mettons tant plus bas que nostre Seigneur l'esleue, que nous ne le troublons en la possession legitime de sa primauté? Dieu en iugera quelque iour,& sainct Pierre aussi. Or quand nous accorderions qu'il a eu ce pouuoir, dont a esté parlé, qui nous dit & enseigne qu'il ait esté donné aux Euesques de Rome? Et par qui? par sainct Pierre. Et le pouuoit-il? Si vn Apostre n'auoit ce droict & ceste authorité de faire & creer vn autre Apostre, aura-il peu constituer vn Euesque vniuersel, qui est beaucoup plus? mais l'a-il voulu? Il n'appert de sa volonté, laquelle ie n'estime qu'il ait euë contraire à celle de Dieu. Il a fait la nomination d'vn successeur. Qui le dit? Il n'y a accord des personnes nommees. Tertullian dit que c'est Clemēt, Eusebe Linus liu. 3. hist. can. 2. Et de quel successeur? De l'Episcopat particulier, de l'Apostolat, ou de l'Episcopat vniuersel? Sponde ne veut pas ainsi distinguer, ains rapporter la nomination au dernier, & moy au premier: qui ay la raison de la foy & de l'Euangile de mon costé, & en outre l'authorité & tesmoignage de Tertull. au liu. des præscriptions contre les heretiques, où il ne met point de difference entre le successeur de Iean,& celuy de Pierre. *Hoc modo Ecclesiæ Apostolicæ census suos deferunt, sicut Smyrnæorum Ecclesia habens Polycarpum à Ioanne collocatum refert, sicut Romanorum Clementem à Petro ordinatum edit. proinde vtique & cetera exhibent quos ab Apostolis in Episcopatum constitutos Apostolici seminis traduces habeant.* Les Eglises Apostoliques apportent en ceste sorte leur denombrement.

l'Eglise de Smyrne recite le sien, qui a Policarpe establi par sainct Iean: l'Eglise de Rome produit Clement ordonné par sainct Pierre. Les autres Eglises monstrent certainement aussi, ceux qu'elles ont receus des Apostres, pour estre Euesques & dispensateurs de la semence Apostolique. Chrysost. en l'homelie 32. sur l'epistre aux Romains, en l'exhortation morale qu'il fait, magnifie autant ou plus sainct Paul que sainct Pierre, & les appelle deux lampes, deux couronnes de Rome, & deux colomnes de l'Eglise. Et vn peu plus haut, sainct Paul est nommé le Coriphee & presidét, qui est au milieu des Saincts. *Vbi Cherubini Deum glorificant, vbi Seraphini volant, illic Paulum videbimus cum Petro in sanctorum choro Coriphæum existentem & præsidentem, geminâque illic dilectione fruemur.* Tertullian aussi ne prefere point S. Paul à S. Pierre, au liu. des prescript. contre les heretiques: ains dit, que S. Pierre est fait esgal à S. Paul au martyre & souffance pour Iesus Christ. *Petrus Paulo & in martyrio adæquatur.* Et le mesme au mesme liure ne donne point à Rome ceste prerogatiue d'estre l'Eglise vniuerselle, ou d'auoir le siege de l'Euesque vniuersel, ou d'estre plus excellẽte & haut esleuee en dignité & authorité, que les autres Eglises dressees par les Apostres, appellees pour ceste seule raison Apostolique. Il la met en mesme rang que celle de Corinthe en Achaie, de Philippes & Thessalonique en Macedoine, d'Ephese en Asie. *Age iam qui voles curiositatem melius exercere in negotio salutis tuæ: percurre Ecclesias Apostolicas, & proxima est tibi Achaia, & habes Corinthum. Si non longè es à*

Macedonia: habes Philippos, habes Thessalonicenses. si potes in Asiam tendere: habes Ephesum. si Italiæ adiaces? habes Romam, vnde nobis quoque authoritas præsto est. Oyons ce qu'il recommande en ceste Eglise, & pourquoy il la louë: *Felix Ecclesia cui totam doctrinã Apostoli cum sanguine suo profuderũt.* O heureuse Eglise, en laquelle les Apostres ont espandu toute leur doctrine, auec leur sang qui l'a seellee! Et ne dit pas qu'elle eust domination sur les autres Eglises, mais seulement confederation. *Videamus*, dit-il, *quid didicerit, quid docuerit, quid cum Africanis quoque Ecclesijs contesserarit.* Sponde est plaisant, qui presse & accumule passages & authoritez des Anciens, pour monstrer que sainct Pierre est mort à Rome. Et quoy pourtant? S'ensuit-il que c'est en ce lieu là, où il a laissé son successeur? aussi aura sainct Paul, qui y est aussi bien mort, qui auoit meilleure & plus grande vocatiõ pour ỳ prescher que sainct Pierre. Mais pour n'estre point contentieux, nous passons tout par conniuence, & demandons seulement la preuue de la qualité, puissance, & prerogatiue du successeur de sainct Pierre, & si son authorité est plus grande que celle des autres. Il ne faut donc nous confirmer ce qui n'est mis en question, mais venir au poinct. Or ie di, que si les Apostres ont esté pareils, que les Euesques le seront entr'eux. Or le premier est vray, *dist. 21. Can. In nouo. Ceteri Apostoli cum eodem Petro, pari consortio honorem & potestatem acceperunt.* Et plus bas, *Ipsisque decedentibus, in loco eorum surrexerunt Episcopi.* Les autres Apostres ont receu esgalement l'honneur &

puissance auec le mesme Pierre. Et eux estans decedez, les Euesques se sont leuez en leur place. S.Cyprian parle ainsi en la *caus.*28.*quæst.*1.*Canone Loquitur, & omnibus Apostolis post resurrectionem suam parem potestatem dedit Dominus, Matth.* 28. *Docete omnes gentes, Ioan.*20.*Accipite spiritum sanctum.* Le Seigneur apres estre ressuscité, a donné à tous les Apostres pareille puissance, disant, Enseignez toutes gens, & receuez le sainct Esprit. Deuant sa resurrection il leur auoit dit, Matth. 18. *Quæcunque solueritis super terram, &c. & Luc* 22. *Hoc facite in mei commemorationem.* Et qui pourra maintenant nier, l'egalité & pareille puissance des Euesques? ce sont les paroles de S. Hierosme escriuant à Euagrius, en la distinction 93. au Can. *Legimus. vbicunque fuerit Episcopus, siue Romæ, siue Euguby, siue Constantinopoli, siue Rhegij, siue Alexandriæ, siue Thebis, siue Guarmatiæ, eiusdem meriti est, eiusdem & sacerdotij.* En quelque part où sera l'Euesque, la dignité & prestrise est de mesme. La glose adjouste: *Quantum ad sapientes & peritos & discretos,* Que c'est au regard des sçauans, de ceux qui sont aduisez & entendus: car le vulgaire a de coustume de mespriser l'Euesque d'vne petite ville. *Idiotæ & vulgares Episcopum paruæ ciuitatis contemnere solent potētia diuitiarum*, dit le mesme Hierosme tout ensuiuant, *& pauperatis humilitas vel sublimiorem vel inferiorem Episcopum non facit. Ceterùm omnes Apostolorū successores sunt.* Les richesses, ny la poureté ne font, ny n'esleuēt, ny n'abaissent l'Euesque: veu que tous sont successeurs des Apostres, &c. Celuy qui a parlé en ceste façon, vou-

droit-il recognoiſtre pour chef des Eueſques, & donner le titre & l'effect de Paſteur vniuerſel de l'Egliſe vniuerſelle à l'Eueſque de Rome ? Ouy, dit Sponde, il a fait ce que nous ne voulons point faire,& a recognu auec toute reuerence,ceux que nous faiſons gloire de fouler aux pieds, à ſçauoir les Papes : car eſcriuant à Damaſus, qui a eſté vn d'iceux en l'epiſtre qui commence, *Quoniam vetuſto.* il ne fait difficulté de parler ainſi d'iceluy, *Quicunque tecũ non colligit, ſpargit : hoc eſt, qui Chriſti non eſt, Antechriſti eſt, &c.* Qui n'amaſſe auec toy, il eſpard, &c. Or de ces mots ne ſe peut recueillir rien de ſemblable,à ce qui eſt pretẽdu. Auoir cõmunication en la doctrine de Ieſus Chriſt auec l'Eueſq̃ & Egliſe de Rome,n'eſt le recognoiſtre ce qu'il ſe dit,& s'eſt dit il y a quelques cẽtaines d'ãnees. Hieroſme ne veut dire autre choſe en la ſentẽce ſuſdite, ou qu'on efface de ceſte meſme epiſtre ce qu'il a eſcrit auparauant, *Ego nullum primum, niſi Chriſtũ ſequens, beatitudini tuæ, id eſt cathedræ Petri communione conſocior, ſuper illam petram ædificatam Eccleſiam ſcio.* Ie demande, qu'entend-il par la chaire de Pierre ? certes rien autre, que la doctrine de ſainct Pierre. Il n'entend pas le lieu d'où on preſche, il n'entend non plus les perſonnes qui montent en ce lieu-là eminẽt, ou bien ce, c'eſt à dire, feroit ſainct Hieroſme plus obſcur, que le mot qui precede: Ie ſuis joint& allié,dit-il, par communiõ auec toy, c'eſt à dire,auec la chaire de ſainct Pierre. Parquoy il n'y a aucun qui ne voye, qu'il parle de la foy,laquelle il appelle d'vn autre nom, à ſçauoir Pierre, *petram*, & dit que ſur

consentement de doctrine. Ceste loüange n'est demeuree propre, ni n'a esté donnee à la seule Eglise de Rome, ains à tout l'Occident. *Nunc in Occidente sol iustitiæ oritur, in Oriente autem lucifer ille qui ceciderat, supra sydera posuit thronũ suum.* I'ay voulu ainsi faire voir à vn chacun quelle estoit l'intention de sainct Hierosme, par les paroles qui ont precedé, en ce qui a esté allegué par Sponde, qui fait contre ce qu'il a entreprins de maintenir & defendre. Or il veut respondre aussi à ce que nous disons contre ceste primauté, & pour la premiere raison qui porte, que l'Escriture ne parle pas que sainct Pierre ait esté à Rome, & moins qu'il y ait fondé la succession de l'Eglise: il pense la faire esuanouïr, en disant, qu'il n'est necessaire que sainct Luc ait escrit toutes les particularitez de l'Eglise. Il n'est point questiõ des seuls escrits de sainct Luc, ains de toute l'Escriture, ny de toutes les particularitez, mais de ce qui est necessaire à salut, & qui est essentiel à l'Eglise de Iesus Christ. Par-ainsi nous affermõs en verité, que tout ce qui est de telle sorte, a esté escrit ou par sainct Luc, ou par les autres Euangelistes, Apostres, & Prophetes: Bref, est contenu és Escritures sainctes, & n'y estant point, ou expressémẽt ou tacitement & en substance qui se manifeste par bonne & necessaire consequence: cela n'apporte nulle necessité de croyance & obeissance pour en dresser ou dogme de foy, ou precepte de loy. Puis donques qu'en toute l'Escriture, il n'y a vn seul mot qui face mention d'vn chef de l'Eglise vniuerselle autre que Iesus Christ, moins qui die

qu'il doiue estre assis à Rome, excepté l'Antechrist: pourquoy est-ce qu'on nous veut cõtraindre d'admettre ce nouueau article, & nous veut-on assujettir de rendre obeissance à celuy qui n'a vocation legitime? Pour cela ie maintien, que la replique de Sponde est friuole, disant, que S. Luc n'a pas escrit tous les Actes des Apostres, ny mesme tous ceux de S. Paul, qui n'a pas remarqué ce notable voyage, qui est le second que sainct Paul fit en Ierusalem auec Barnabas & Tite, pour conferer auec les Apostres: car puis que le Sainct Esprit a iugé qu'il estoit digne d'estre sçeu, il l'a fait enregistrer, & s'est voulu plustost en ce poinct seruir de la main & plume de sainct Paul, Galat. 2. que de sainct Luc, ainsi cela n'est point demeuré caché & incognu. Et quand il le seroit, toutesfois la doctrine qu'on recueille de ce voyage, & de la fin d'iceluy, nous est enseignee en vn infinité de lieux de l'Escriture saincte. Mais est-ce chose pareille, enseigner que sainct Pierre a demeuré à Rome vingt cinq ans? non seulement il n'y a rien en toute l'Escriture qui nous dõne occasion de le penser, & d'où on puisse, voire probablement & par legeres conjectures seulement, tirer ceste consequence, mais qui soit si contraire ausdites Escritures: veu que sainct Pierre par icelles est destiné Apostre des Iuifs, & que le 1. & 2. chapitre de l'epistre aux Galates y contredisent: comme aussi la premiere epistre dudit sainct Pierre, qu'il a escrite de Babylone, ayant Marc auec soy, &c. Sponde a recours aux effects & profit que le Papat apporte: car c'est, dit-il, l'ancien moyen d'en-

tretenir vnité entre les croyans, que l'establissement d'vn chef. Ie l'accorde, & il est establi dés le commencement de l'Eglise, c'est Iesus Christ: toute l'Escriture ne parle d'autre chef, & ne sçait que veut dire chef vniuersel ministerial. Sainct Paul, qui recite tout ce qui nous doit inciter à pourchasser & entretenir charité mutuelle, & garder vnité & paix, & ce qui sert à la conionction des Saincts & edification du corps de Christ, ne touche rien & ne parle aucunement de ce lien. Il fait mention d'vn corps, d'vn Esprit, d'vne esperance, d'vn Seigneur, d'vne foy, d'vn Baptesme, d'vn Dieu, de plusieurs Apostres, Prophetes, Euangelistes, Pasteurs & Docteurs, & non d'vn seul Pasteur vniuersel autre que Iesus Christ, qu'il appelle Seigneur. Ce qui est escrit en sainct Hierosme au prem. liure contre Iouinian, ne fait rien contre nous pour le Pape: car que dit-il? Premierement, que l'Eglise est fondee sur tous les Apostres, que tous ont receu les clefs du royaume des cieux, & que la force de l'Eglise est esgalement affermie sur tous. En second lieu, qu'entre les douze vn est choisi pour chef. Il ne dit pas entre tous les fideles qui sont & viuent au monde, ny entre tous les Pasteurs & Euesques de l'Eglise vniuerselle. Quelle est la cause de ceste election? à fin que par l'establissement d'vn chef, l'occasion du schisme fust ostee, à sçauoir, entre les Apostres. Parquoy ce conducteur, n'est que pour l'ordre qui est opposee à la confusion & diuision, & qui presuppose conionction & assemblee. Il n'a donc point eu authorité & puissance sur les autres Apostres,

mais seulement presseance pour conduire & faire ouuerture & recueillir les aduis quand ils estoyēt ensemble, traittās des affaires de l'Eglise. Ie pourroy contredire que cela n'a esté tousiours deferé à S. Pierre, à fin qu'on sçache que ces charges qui ne s'exerçoyent & n'auoyent lieu que par occasion, estoyent aussi electiues & temporelles. Mais ie donneray volontiers cela à S. Hierosme pour ceste heure, priant les lecteurs de considerer qu'il n'entend faire Pierre chef, qu'entre les douze : ce qu'il declare bien clairemēt par les mots qui suiuent. Mais, dit-il, pourquoy est-ce que Iean qui estoit vierge, n'a esté esleu ? On a deferé à l'aage, car Pierre estoit plus ancien, à fin que celuy qui estoit encore adolescent, & presque enfant, ne fust preferé à hommes aduancez en temps, & à fin que ce bon maistre qui deuoit oster à ses disciples toute occasion *iurgij*, de debat, & qui leur auoit dit: Ie vous donne ma paix, ie vous laisse ma paix: & celuy qui voudra estre le plus grand entre vous, soit le plus petit de tous: ne semblast donner cause d'enuie en cest adolescent qu'il auoit aimé. Suiuant cela nous ne contredirons pas, que l'Euesque de Rome, quand il y sera, ne preside en son Consistoire, & en l'assemblee de ses Prestres & Diacres. Et c'est tout ce qu'on peut recueillir du passage de sainct Hierosme. Parquoy refuser de se sousmettre au Pape, n'est se soustraire de l'ordre que Iesus Christ a ordonné. veu qu'il n'appert de ceste ordonnance, ne vouloir viure en diuision, ains s'allier de Iesus Christ, qui ne peut estre que de ceux qui renoncent à l'Antechrist, qui est l'autheur

theur de toute confusion, ayant conuerti & fait de la maison bien ordonnee de Dieu, vne tour Babylonienne. Il n'est vray-semblable, dit Sponde, que les Anciens se fussent tous trompez en la primauté de sainct Pierre & de ses succeiseurs. Responce, aussi ne sont-ils: & on le verra au bon plaisir du Seigneur, par ce qui s'ensuit, respondant aux exemples dont ce nouueau Aduocat veut iustifier la primauté du Pape de Rome. Le premier est de Polycarpe, qui fut à Rome pour auoir aduis du Pape Innocent, sur le iour auquel la Pasque se deuoit celebrer. Qui recite cecy? Eusebe au liure 4. de son histoire chap. 15. mais outre que Sponde se mesconte, prenant Innocent pour Anicet, quelle consequence est-ce, dire que cest Euesque a eu domination sur les Eglises d'Asie, par ce que Polycarpe estant venu à Rome, luy a tenu propos sur la question & debat qui estoit du iour de Pasques? Les mots d'Eusebe sont tels: *Praetcrea & Aniceto Romanae Ecclesiae praesidente Polycarpum adhuc in viuis existentem Romam venisse, ibique Anicetum super quaestione diei Paschatis alloquutum esse scribit Ireneus.* Desquelles paroles nous recueillons trois choses: Premierement, qu'Eusebe n'appelle Anicet que president de l'Eglise de Rome. Secondement, qu'il dit tacitement Polycarpe estre venu à Rome pour autres affaires: car il y a ainsi, *Polycarpum Romam venisse, ibique Anicetum alloquutum*: & non pas, *vt Anicetum alloqueretur.* Tiercement il ne dit pas mesme qu'il print aduis & conseil, moins qu'il demandast la sentence declaree par Bulle. Voila auec quel iugement ces

Messieurs lisent les Anciẽs. Et qu'on confere hardiment auec ce passage, l'autre qui est au chapitre 26. du 5. liure, & on verra si Polycarpe a cedé en rien à Anicet, ou s'il l'a recognu comme ayant puissance sur luy, & estant son Euesque hors Rome, *Quum B. Polycarpus Romæ sub Aniceto ageret & propter minuta quædam inter se discrepassent, mox conciliati sunt: neque enim Anicetus Polycarpo suadere poterat, ne seruaret quæ cum Ioanne discipulo Domini nostri semper seruauerat, nec Polycarpus Aniceto suasit vt seruaret: & quum ista sic haberent, communionem inter se habuerunt.* Ny Anicet n'a peu persuader à Polycarpe, de ne garder point ce qu'il auoit tousiours obserué, auec Iean disciple du Seigneur, ny Polycarpe aussi n'a peu induire Anicet de le garder : or nonobstant, ils sont demeurez en bonne amitié & vnion ensemble, &c. L'autre exemple est touchant Marcion, à qui on veut faire croire, qu'il s'en vint à Rome comme appellant de sa deposition, & de son excommunication faite par son Euesque. Mais Epiphanius ne parle pas ainsi de ce vicieux heretique, & ne dit pas qu'il appellast à Rome, ains qu'il s'enfuit de sa ville, ne pouuant porter la risee & mocquerie où il estoit exposé, Oyons Epiphanius mesme parlant, *Marcion multum supplicans ac veniam precatus, eam à patre Episcopo non impetrauit. cùm itaque assequutus non esset ab ipso per blanditias quæ petebat, non ferens multorum ludibrium, ab vrbe sua aufugit, & Romam venit cùm mortuus esset Hyginus Episcopus Romanus, & cum senibus adhuc superstitibus congressus petebat, vt in congregationem reciperetur.* Il demandoit aux Anciens

& Prestres de l'Eglise de Rome, d'estre receu en l'assemblee : il ne demande point iustice, il ne dit point qu'il ait appellé au Pape, ou au Consistoire de Rome. Et pourquoy Sponde a-il teu la response qui luy fut faite ? par ce qu'elle ne faisoit à son but, par ce qu'elle renuerse la domination Romaine. Marcion, dit Epiphanius, disoit tout haut aux Anciēs de Rome, Pourquoy ne m'auez-vous voulu receuoir? Ils luy disoyēt, Nous ne pouuons le faire, sans la permission de ton venerable pere, car il n'y a qu'vne foy, & vne concorde: & nous ne pouuons estre contraires à nostre bon compagnon, au sainct ministere, qui est ton pere. Die Sponde maintenant, où estoit en ce temps l'arrogance de l'Eglise Romaine ? où estoit ceste pretendue maistrise sur toutes les autres Eglises ? où estoit ceste hierarchie, qu'vn Euesque ait iurisdiction sur l'autre Euesque ? Chacun iugera aussi auec quelle fidelité les Anciens sont produits, par ces gens qui ont violé la foy à Dieu. Le troisiesme exemple est du Pape Victor, qui excommunia tous les Euesques d'Asie. Eusebe dit, qu'il tascha de les retrancher de l'vnité & communion, & qu'il denonça qu'ils estoyent excommuniez. Or il n'exprime pas, que ce fust par iurisdiction qui s'exerce sur les rebelles & contumas seulement, mais plustost par separation, qu'il faisoit de soy & de son troupeau d'auec eux : & vouloit que les autres fissent à son exemple. Bref, c'estoit plustost vne excommunicatiō de droict, que de fait, & excommunication par laquelle il les chassoit plustost de son Eglise de Rome que des autres

Eglises visibles,esquelles il n'auoit nulle authorité : car les mesmes Euesques l'exhortoyent à sentir les choses qui sont de la paix,vnité, & dilectiõ auec ses prochains. Et adjouste Eusebe, qu'ils l'ont reprins fort aigrement, & que sainct Irenee luy remõstre, que ses deuanciers,comme Anicet, Pie,Hygine,Telesphore & Sixte,qui ne gardoyẽt point le quatorziesme iour,pour celebrer le mystere de la resurrection du Seigneur, ont neantmoins retenu la paix auec ceux qui venoyent à eux, de ces paroisses qui gardoyent ce iour-là. L'inferieur ne reprend point le superieur. Or les Euesques d'Asie ont reprins Victor, & aigremẽt: chacun donc face la conclusion de ce qui peut estre touchant l'appel de Fortunatus & Felix, deposez en Afrique; interietté au Pape Corneille. Ie ne li point en ceste Epistre 3.du 1.liure des epistres de Cyprian, ce mot d'appel, ains seulement Cyprian leur reproche, qu'ils osent nauiger & porter des lettres des schismatiques & profanes à la chaire de Pierre,& à l'Eglise principale, *vnde vnitas sacerdotalis exorta est*, D'où l'vnité des Prestres a son commencement & origine, à sçauoir, en Occident. Mais ne debatons point du nom: croyons seulement ce que ledit Cyprian estime du faict, & ce qu'il donne à toutes les vrayes & orthoxes Eglises, & à tous les bons & fideles Pasteurs. Ie transcriray ici les belles sentences qui sont en ceste Epistre sur ce sujet, *Post ista nec cogitare audent eos esse Romanos, quorum fides Apostolo prædicante laudata est,ad quos perfidia habere non possit accessum.* Il les reprend donc de ce qu'ils n'esti-

moyent que ceux-là fussent Romains, ausquels la perfidie ne peut auoir aucũ accez. *Et pius fuit. quæ autem causa veniendi & pseudepiscopum contra Episcopos factũ nuntiandi? aut enim placet illis quod fecerunt, & in suo scelere perseuerãt, aut si displicet & recedunt, sciunt quò reuertantur.* Par ces mots ce sainct Docteur monstre, que le voyage vers Rome de tels garnemens estoit inutile : car, dit-il, ou ils ne se repentent point, ains perseuerent en leurs fautes, & ainsi qui les pourra remettre & absoudre ? ou ils se desplaisent en leur-dite faute, & s'en retirent : que si cela est, ils sçauent où ils doiuent retourner. La raison du dernier membre de ce dilemme & proposition disiointe est notable, & bien repugnante à la tyrannie Papale, *Nam cùm statutum sit omnibus nobis, & æquum sit pariter ac iustum, vt vniuscuiusque causa illic audiatur, vbi est crimẽ admissum, & singulis Pastoribus portio gregis sit adscripta, quam regat vnusquisque & gubernet, rationem sui actus Domino redditurus : oportet vtique eos quibus præsumus non circumcursare, nec Episcoporum concordiam cohærentem sua subdola & fallaci temeritate collidere, sed agere illic causam vbi & accusatores habere, & testes sui criminis possint, nisi paucis desperatis & perditis, minor videtur esse authoritas Episcoporum in Africa constitutorum, qui iam de illis iudicauerunt, &c.* De ces paroles nous voyons, que sainct Cyprian appelle ceux-là desesperez & perdus, qui estiment l'authorité des Euesques de certains lieux, estre moindre que celle d'autres. Item, que chasque Pasteur a vne portion du troupeau du Seigneur, qui luy est assignee pour la conduire, & qu'il fau-

dra qu'il rende conte de ses actions, non au Pape, mais au Seigneur. En fin il n'approuue point que ceux qui sont sous la conduite d'vn Euesque & Pasteur, courent d'vn costé & d'autre, & que par leur temerité pompeuse & pleine de fallace, ils sappent la concorde & vnion des Euesques. Et qu'on considere aussi, ce que le mesme autheur dit de Basilides, & le titre qu'il donne à Estienne Euesque de Rome, on trouuera qu'il appelle cestui-ci nostre compagnon: & pour l'autre, qu'il s'en est allé à Rome, & a brigué son restablissement. Ce que ie rapporte à la faueur, non à l'authorité d'Estienne: car s'il eust éu droict de iuger des appellations, estant desia deceu & trompé par ledit Basilides, n'eust-il point prononcé sentence en faueur d'iceluy? ce qu'il n'a fait: ou s'il l'a fait, il n'a esté obeï. Si cela est, & que cest ordre fust de Dieu, il faudroit accuser Cyprian & tous ses compagnons de schisme & de rebellion. Les propres mots de sainct Cyprian sont tels: *Neque rescindere ordinationem iure perfectam potest, quòd Basilides post crimina sua detecta, & conscientiâ etiam propria confessione nudatam Romam pergens, Stephanum collegam nostrum longè positum, & gestæ rei ac veritatis ignarum fefellit, vt ambiret reponi se iniustè in Episcopatũ, de quo fuerat iustè depositus.* Le quatriesme exemple est d'Athanase, qui ayant esté deposé par les Orientaux, en appella (selon le dire de Spõde) au Pape Iule. Mais Sozomene ne parle pas ainsi. Comment donc? *Athanasius Alexandria profugus, Romam venit.* Athanase fugitif d'Alexandrie, s'en vint à Rome, & qu'enuiron ce temps-là y accou-

rurent Paul Euesque de Constantinople, & Marcel Euesque d'Ancyre. Il dit bien qu'à cause que le soin de tous luy appartenoit (selon son opinion) pour la dignité du siege, il restitua à vn chacun son Eglise, & escriuit aux Euesques Orientaux; les reprenant de ce qu'ils auoyent mal iugé contre ces hommes, & dõnant assignation à quelques vns de se trouuer à vn iour qu'il leur prefigea, & les menaça de ne l'édurer plus à l'aduenir, s'ils ne desistoyẽt de leurs remuemẽs. Mais ce mesme autheur adjouste, que cesdits Euesques Orientaux assemblez en Antioche, escriuirent pareillement vne Epistre à Iule. Et quelle epistre? *Multa ironia plenam, & grauissimarum minarum haud expertem.* En laquelle ils se moquent de luy, & de son audace. Ils l'accusent d'auoir annullé la sentence de leur Synode, en ayant receu à la communion, ceux qui estoyent du parti d'Athanase: reprenans ce fait comme iniuste, & repugnant aux loix Ecclesiastiques. En fin ils luy faisoyent des menaces contraires aux siẽnes, s'il resistoit à leurs decrets, & luy reprochoyent, que les Prestres Orientaux leurs predecesseurs, n'auoyent en rien contredit, quand Nouatianus fut chassé de l'Eglise de Rome, qu'il se deuoit porter de mesme és depositiõs qu'ils faisoyent. Ils donnent quelques loüanges à ladite Eglise de Rome, à sçauoir, qu'elle est liberale enuers vn chacun, comme celle où les Apostres auoyent enseigné, & s'il faut parler ainsi, tenu escole, & qui auoit esté faite pour ceste raison dés le commencement, mere de la pieté: mais que les autheurs de la doctrine Chrestienne

estoyent venus à elle d'Orient: que si leurs Eglises n'estoyent si popululeuses & magnifiques, qu'elles surpassoyent en vertu & doctrine. Ces choses estant ainsi, la main ne tremble-elle point à Sponde: quand il escrit qu'il ne s'est iamais trouué aucun, qui aye tancé les Papes, d'estendre leur authorité trop au large, & hors de leurs limites? Ce qu'il dit, que sainct Hierosme ne se recognoist que simple brebis du Pasteur de Rome, en l'epistre ci dessus alleguee. *Quoniam vetusto, &c.* où il dit, *a Sacerdote victimam salutis, à Pastore ouis præsidium flagito.* Ie demande sans cesse du Sacrificateur le sacrifice de salut, & du Pasteur l'assistâce & secours qu'il doit à sa brebis: ne fait rien pour prouuer que Damasus eust authorité sur ce païs où estoit sainct Hierosme, à sçauoir, sur la Syrie & Antioche: lequel Hierosme n'estoit Prestre dudit lieu, ains de Rome. Et c'est pourquoy il se nomme brebis de l'Euesque d'icelle. *Inde nunc meæ animæ postulans cibum, vnde olim Christi vestimenta suscepi.* Et plus bas, *Nouellum à me homine Romano nomen exigitur.* Et en la mesme epistre, *Beatitudini tuæ communione consocior, & quia non possum sanctum Domini tot interiacentibus spatijs à sanctimonia tua expetere, ideo hic collegas tuos Ægyptios confessores sequor.* Tout cela confirme ce que nous auons dit: car le Prestre d'vn Eglise en quelque part qu'il soit, est tousiours brebis du Pasteur de l'Eglise qu'il sert. Item, celuy qui nous nourrit de bonne & saine doctrine, qu'il appelle sacrifice de salut, quel qu'il soit, est nostre Pasteur. Item, celuy qui conuerse parmy les heretiques, & en vne

Eglise heretique, ne peut, ni ne doit estre brebis du Pasteur heretique d'icelle. Item tous les fideles sont brebis de tous les bons Pasteurs, auec lesquels ils gardent communion. En fin, si sainct Hierosme se disoit pour ceste raison brebis de Damasus, d'autant qu'il a authorité sur Antioche, & sur toutes les Eglises, pourquoy se plaindroit-il que la distance des lieux l'empesche, de luy demander le sainct Sacrement de la Cene, qu'il appelle *sanctum Domini*? Faut-il que l'Euesque Romain administre les Sacremens à tous? Et que veut dire que sainct Hierosme s'appelle homme Romain? Il ne l'estoit de nation, ains d'office & de vocation & de langage. Et l'epistre de sainct Cyprian à Estienne qui est la 13. du 3. liure ne donne occasion d'establir la principauté & seigneurie du Pape. Il est exhorté d'escrire au peuple d'Arles, de mettre en la place de Martian heretique, vn autre Euesque. Dit-il qu'il cõmande? dit-il qu'il choisisse cest Euesque, & le fourre là dedans? n'est-ce pas à tous les Pasteurs d'auoir soin de toutes les Eglises? & principalemẽt celles de leur prouince? le prestre est quasi vn commun pere de tout le monde, c'est donc vne chose iuste qu'il ait soin de tous, qu'il pouruoye à tous, tout ainsi que Dieu auquel il sert, & la place duquel il tient. Chrysost. hom. 6. sur la 1. Epistre à Timoth. Et puis que cest ordre estoit en ce temps, qu'il y eust des Metropolitains & Patriarches, n'estoit-ce point à celuy de Rome d'auiser à la conseruation des Eglises de son Partiarchat, telle qu'estoit celle d'Arles. *Et si pastores multi sumus*, dit sainct Cyprian en ceste mesme Epistre, *vnum tamen gre-*

gem pascimus: & oues vniuersas, quas Christus sanguine suo & passione quæsiuit, colligere & fouere debemus. Iaçoit que nous soyons plusieurs Pasteurs, toutesfois nous ne paissons qu'vn troupeau,& deuons recueillir & fomenter toutes les brebis que Christ s'est acquis par ses souffrances & par son sang. Ie prie les lecteurs qui entendent le Latin, prendre la peine de lire le chap. 23. du liure de Theodoret, par lequel nostre Arc-boutāt des Papes veut monstrer, que Damasus Euesque de Rome, a deposé Flauianus Euesque d'Antioche, & on trouuera que iamais cela n'a esté : Et si ledict Flauianus s'en est allé à Rome, ç'a esté par le commandement de l'Empereur : que depuis s'il a enuoyé quelques Euesques, Prestres & Diacres audit Rome, ç'a esté à la solicitation non d'vn seul Euesque de Rome, ains de tous les Euesques Occidētaux, & ce pour obeir audit Empereur,&faire la paix des Eglises Oriētales & Occidentales,& les bien vnir ensemble. Mais qu'est-il besoin que ie m'arreste à refuter & conuaincre de mēsonge toutes ces fausses allegations, ou respondre à tous les passages, dits, & faicts des Anciens, tirez par les cheueux, & malicieusement deprauez ? car quand aurions-nous faict? Ie craindroy' d'apporter de l'ēnuy au lecteur. Que si quelques exemples produits par Sponde se trouuent veritables, & conuenables pour prouuer la practique de ceste primauté & authorité vniuerselle & souueraine d'vn homme en l'Eglise, c'est depuis que l'Antechrist a esté en son regne, ou que les Euesques de Rome sont degenerez en tyrans, & ont esté sur le poinct d'estre les vrais Antechrists. Ie

croy que Sponde cuidoit, que personne n'auroit point de liures, pour voir s'il est ainsi comme il dit. Est-il possible qu'il eust esté autremēt si effronté, à mettre vn pour autre? mais peut estre (& la charité me cōmande de l'estimer ainsi) n'a-il fait que transcrire de quelque liure ces passages, & ces exēples qu'il apporte. la coniecture est tres-bonne, car disant qu'Anatolius a esté confirmé en l'Euesché de Constantinople par Leon 1. l'Epist. d'iceluy à Martian est cottee par ledict Sponde la 54. & neantmoins c'est la 28. *De ambitu Anatolij*, où les paroles sont telles: *Propria perdit qui indebita concupiscit, satis sit quòd prædicto vestræ pietatis auxilio & mei fauoris assensu, Episcopatum tantæ vrbis obtinuit.* Autre chose est cōfirmer quelqu'vn, autre chose cōsentir, quand on demande aduis: & donner faueur à la reception de quelqu'vn, quand celuy qui en a besoin la requiert. Ne diroit-il point, s'il eust esté question de cōfirmation, que c'est par son authorité, & non par sa faueur? Ce qui est dit de Donatus en l'epistre escrite aux Euesques d'Afrique (ores qu'elle ne fust supposee, ains vraye, de quoy ie doute, pour la diuersité du stile) quand il veut que Donatus, qui s'estoit conuerti auec son peuple, preside sur ce troupeau du Seigneur: pourueu qu'il luy mande vn escrit, par lequel il condamne l'erreur de Nouatus; & confesse à plein la foy Catholique, est fondé sur ce qu'il estoit Patriarche des Eglises Occidentales, & Euesque du premier siege en Occident. Le Concile de Chalcedoine en l'action 16. donne pareille authorité à Constantinople qu'à Rome, & appelle l'Euesque de l'vne & l'autre Eglise d'vn

pareil nom, à sçauoir, d'Archeuesque. Voyci les mots du Concile selon la version nouuelle. *Tandem iudices dixerūt ex his quæ gesta sunt, vel ab vnoquoque deposita, perpendimus omnem primatū & honorem præcipuum secundum Canones antiquæ Romæ Deo amantissimo Archiepiscopo conseruari: oportere autem Archiepiscopum Constantinopolitanum eisdem primatibus honoris & ipsum dignum esse, & potestatem habere ordinare Metropolitanos in Asiana & Pontica & Thracia diocœsibus: hoc modo vt electi à clericis cuiuscunque Metropolis Episcopi referātur ab eligentibus Archiepiscopo Constantinopolitano, vt penes eum sit si velit hunc qui electus est confirmare, repudiareue. Et Episcopi dixerūt, hæc omnes dicimus.* C'est donc vne impudēce, laquelle ne se trouueroit és diables mesmes, de dire que S. Chrysostome deposé par Theophile, appella au Pape Innocent: il ne s'en trouuera vn seul mot en tous les registres de l'antiquité. L'epistre qu'on dit Chrysostome auoir escrite audict Innocent, ne contient rien de semblable: Il est appellé en la salutation Euesq̄ de Rome simplement. Il dit puis àpres, qu'il n'est equitable que ceux qui sont en Egypte, iugent ceux qui sont en Thrace. Et puis quoy? nous appellions au Synode, nous cerchions des iuges & non des auditeurs. *Ad synodum appellabamus, & iudicium inquirebamus, non auditorium.* En fin adressant son propos à plusieurs, il les exhorte, tascher de porter quelque remede aux confusiōs qui se glissoyent en l'Eglise. Et qu'il ne soit loisible à chacun d'entrer par force en l'Eglise d'autruy: *nefas sit cuiuis in alienam paroechiam irrumpere.* Et qu'Innocent en escriue. De ceci cha-

cun peut apperceuoir, qu'en ces premiers siecles l'authorité du Pape n'a esté telle, qu'ō list és histoires auoir esté depuis, & que nos Peres & ancestres ont veuē & sentie, ayant degeneré en vne tyrannique violence. Parquoy Sponde n'a nulle raison d'inferer, que si le Pape est vn tyran, l'Eglise n'aura eu conduite quelconque en tous les 14. ou 15. cens ans passez; car les Papes n'ont commencé leur violence depuis ce temps. Et quād ainsi seroit, ie m'estonne qu'vn si grand Politique, & presque vn autre Lycurgue ou Solon, nie, que là où il y a tyrannie, il n'y ait gouuernement quelconque. La qualité mauuaise d'vne chose, oste-elle du tout la nature & essence d'icelle? vn mauuais homme ou mal sain, n'est-il point homme? Vn mauuais gouuernement, n'est-il point gouuernement? Vne ligne oblique, n'est-elle point ligne? ouy: car le mal n'oste iamais tout le bien, sans lequel il ne sçauroit subsister, Qu'est-ce que mal? τὸ κακὸν ἀτελές ἐστι ἀγαθὸν. *Malum est bonum inchoatum, & minus perfectum.* C'est vn bien imparfaict. Denis au liure des noms diuins, chapitre 3. qu'est-ce que tyrannie? *Tyrānidem dicimus, dominatum vnius ciuili societati præsidentis, & ad proprium commodum intendentis.* Aristote au liure 3. des Politiq. chap. 5. C'est la domination d'vn qui preside en quelque societé des hommes, & ne se propose, ou ne vise, qu'à son profit particulier. Là où il y a domination & presidence, certes il y a du gouuernement. Ie di donc que l'Eglise n'a esté sans conduite, mesmes souz les Papes Antechrists, mais conduite mauuaise, & qui ne tendoit à la gloire de Dieu, &

ſalut des pauures ames. Ie ne puis compredre non plus la raiſon pourquoy Sponde dit, que ſi le Pape eſt Eueſque illegitime & vn tyran, que les autres Eueſques & Preſtres qui l'auront recognu, auront eſté ſans authorité: & comme i'eſtime que ledict Sponde veut dire, ſans vocation: Car quelle authorité auront-ils peu auoir, de celuy qui n'en auoit point du tout? Et quoy? ceux qui ont eſté vrais & bons Eueſques de l'Egliſe ſouz la tyrannie Papale, n'ont-ils eu autre vocation & authorité, que celle que le Pape leur a donné? la vocation interieure leur a-elle defailli? n'ont-ils point eu la bonne & ſaine doctrine, & les mœurs honneſtes reſpondantes à icelle? le conſentement & approbation de leur troupeau, n'y a-il pas eſté adiouſté? voire la nomination & election de pluſieurs Miniſtres de l'Egliſe, gens de bien, qui les ont examinez? ils ont eu voirement de ſurcroiſt la marque de la beſte, mais elle n'a peu abolir ce qui eſtoit de Dieu. Et quant à ceux qui n'ont eu que ladicte marque, quel inconuenient qu'on les tienne auſſi illegitimes & baſtards en leur vocation, que leur maiſtre? Si toute l'Egliſe premiere a recognu officieuſement ce ſiege, dit Sponde, ceux qui le ſont auiourd'huy, ne doiuent eſtre condamnez pour idolatres. Nous auons monſtré par teſmoignages des Conciles & Peres anciens, que ladicte Egliſe n'a recognu l'Eueſque de Rome au plus, que pour Archeueſque ou Patriarche de certaines prouinces, & en meſme dignité & grade ſeulement, que celuy d'Antioche, Ieruſalem, & Conſtantinople: & ce ſeulement depuis ou enuiron le

cõcile de Nicee: car auparauãt il n'estoit tenu que pour simple Euesque cõme ses autres. Et c'estoit lors que tout alloit bien. Mais que faut-il dire de celle, qui a recognu l'Antechrist pour chef? qui est celle qui a esté pour le moins depuis huict cẽs ans ou d'auãtage? n'est-ce point pronõcer sentence eternelle de condamnation? Sponde veut dire, que ceste cõpagnie qui a l'Antechrist pour cõducteur, ne peut estre l'Eglise que de nõ seulement. La vraye Eglise de Dieu certes, qui est la compagnie des fideles, n'a iamais porté qu'à regret & en gemissant sa tyrãnie, & n'a recognu ce suppost de Satan pour Ministre de Iesus Christ. L'Eglise visible & ministeriale, qui a esté peu à peu ruinee, abastardie, corrompue & miserablement dissipee, & en fin amenee à vne confusion horrible, telle que nous la voyons, n'a recognu le Pape souz le nom d'Antechrist: les tenebres ayant esté si espesses és siecles passez, qu'il apparoissoit autre par ses illusions, faux miracles, donations & presens: & personne pour la crainte de ses cruautez & tormens, n'osoit bander ses sens & son esprit à le regarder, & considerer entre-deux yeux, pour apprẽdre si c'estoit d'icelluy que sainct Paul auoit parlé en la 2. aux Thess. 2. & sainct Iean en son Apocalypse. Ceste Eglise a eu quelque face & forme, ou pour mieux dire, figure d'Eglise, de laquelle Dieu s'est encore serui pour appeller & conseruer quelques restes & petit nombre d'esleus. Quant à ceste compagnie qui auiourd'uy croupit souz ses pattes: auiourd'huy, di-ie, c'est à dire, en ceste pleine lumiere & clarté par laquelle

il a esté manifesté estre le fils de perdition, & est declaré & monstré tel tous les iours : elle est du tout inexcusable, indigne mesme du nom d'Eglise, se monstrant tres desloyale. Et ceux-là qui se voudroyent seruir des exemples des siecles passez, doublement cõdamnables: veu qu'ils ne peuuent à ceste heure embrasser ce chef que pour Antechrist, renonçant par ce moyen ouuertemẽt à leur vray chef, qui est Iesus Christ nostre Seigneur. Ce que i'enten de ceux qui sont és Royaumes où l'Euãgile est, & a esté presché en toute purete & liberté : si bien qu'ils ne peuuẽt maintenãt ignorer, que c'est que du vray restablissement du seruice de Dieu. Estãt paruenu iusqu'à ce poinct, i'ay esté aduerti le vingt-neufuiesme de Mars de l'annee courante 1595. de la mort de Sponde, qui luy est aduenue à Bordeaux, qui m'a contristé, pour l'esperance que i'auoye de le voir rassis, en recognoissant sa cheute, & eusse par son trespas & fin, quant à ceste vie, mis fin aussi à mon trauail & response. Mais puis qu'il a laissé, nonobstant le decez, son liure pestilentieux, pour les simples, ie me suis resolu de continuer: à fin que les fauteurs de Sponde, ne continuent à suiure son desuoyement, & que la mort de cestui-ci termine & face mourir, les fausses opinions de ceux-là. Parquoy oyons le : Osius, dit-il, Euesque de Courdoué, & Vitus, & Vincentius presiderent au Concile de Nicee, de la part du Pape Syluestre : donques les Euesques de Rome, sont les chefs ministeriaux de toute l'Eglise vniuerselle & Catholique : car quiconque preside aux Conciles œcumeniques, est

aussi

aussi president & superintendant sur toute l'Eglise recueillie ici bas. Il faut presupposer ceste maxime, pour voir la suite du propos de Sponde, laquelle ie maintien estre fausse, & quant à l'assomption & application d'icelle aussi bien : car Osius ne presida point audict Concile, il fust bien enuoyé en Egypte vers Alexandre Euesque d'Alexandrie & Arrius : mais par qui ? par Syluestre? non, mais par Constantin Empereur. Socrates histor. Ecclesiast. lib. 1. cap. 7. *His Imperator auditis, animo vehementer contristatur, & excitatum malum confestim restinguere conatur, eáque de causâ literas ad Alexandrum & Arrium mittit per virum fide dignum nomine Osium Cordubæ ciuitatis Hispaniæ Episcopum, quem amabat & honorabat admodum.* Et à qui en croirõs-nous, qu'à ce mesme Socrates au mesme liure chap. 8. où il n'attribue la presidence ny à Osius, ny à Vitus & Vincentius? c'est ce qu'il en dit : *Ex Hispanijs admodum celebris Episcopus, vnus erat ex multis considentibus : Romanæ autem ciuitatis Episcopus propter senium deerat, verùm presbyteri eius præsentes, locum eius supplebant.* Theodoret liure 1. chap. 7. parle plus clairement, *Qui compositioni interessent.* Il ne dit pas, *Qui suo nomine præessent.* Et est beaucoup plus vray-semblable, que ç'a esté Eustathius Euesque d'Antioche, qui a conduit l'action en ce Synode, & a recueilli les voix, que non pas ou Osius, ou Vitus, ou Vincẽtius: car selon ledict Theodoret au mesme liure & chapitre, il parle le premier, & loüe l'Empereur de son zele, en la pieté & seruice de Dieu : apres lequel l'Empereur parla, *& mentionem habuit de concordia & consen-*

ſione. Et de faict Euſebe au liure 3. de la vie de Conſtantin ne dit pas, que ce fuſt vn Preſtre, mais vn Eueſque. *Epiſcopus qui in dextro ordine primus, ſedebat erectus, moderatè loqui cœpit, Imperatorémque ſalutauit, ac cunctipotenti Deo ipſius gratia hymnum gratiarum actionis dixit*. S'il dit qu'ils ont eſté ſignez des premiers : Ie reſpon, que ceſt argument eſt fort foible, & de nulle force, pour en tirer la primauté : car Cyprian qui preſidoit au premier concile de Carthage, eſt ſigné des derniers. Si nous n'auions des fideles gardiens, des choſes qui ſe ſont paſſees iadis és Conciles, Sponde pourroit parler à ſon plaiſir plus hardiment qu'il ne fait, & ſans crainte qu'on luy peuſt clorre la bouche, & le faire rougir. Mais apres tant d'eſcriuains, qui l'endurera ? qui ne luy monſtrera ſes menſonges ? Il veut que le deuxieſme Concile general, à ſçauoir celuy de Conſtantinople, ait eſté aſſemblé en vertu des lettres du Pape Damaſus. A qui en croirons-nous ? à luy, ou à ceux qui ont eſté prochains de ce temps ? Qu'en dit Theodoret au 5. liure de ſon hiſtoire Eccleſiaſ. chap. 8 ? que les Eueſques orientaux eſtans aſſemblez à Cõſtãtinople *allatas ab occidentalibus Epiſcopis ſynodicas literas accepêre, quibus inuitabãtur, vt Romam ad maximam quæ ibi cogeretur ſynodum venire vellẽt:* c'eſt à dire, qu'ils ont receu des lettres ſynodales, qui leur ont eſté apportees de la part des Eueſques occidentaux: par leſquelles ils ſont cõuiez de venir à Rome, s'il leur plaiſt, où vn grand Synode ſe deuoit tenir. Il ne dit pas que ce ſoit le Pape qui ait eſcrit, mais tous les Eueſques. Il ne

dit pas que commandement leur eſt fait, mais qu'ils ſont priez & conuiez. La reſponſe de ces lettres à qui s'adreſſent-elles? *Damaſo, Ambroſio, & ceteris ſanctis Epiſcopis.* Qu'eſcriuent-ils? Premierement, qu'ils ſont appellez par les lettres de l'Empereur. *Vos Romanam cogentes Dei voluntate ſynodum pro fraterna charitate, tanquam veſtra membra, nos quoque literis ſumma pietate Imperatoris acceſſiuiſtis. Theodor. lib 5. cap. 9.* En ſecond lieu, *profectionis huius vt inutilis petunt veniam.* Ils s'excuſent, à cauſe que ce voyage leur ſeroit inutile, voire dommageable grandement, à cauſe des troubles qui eſtoyent en l'Egliſe. En troiſieſme lieu, *ſubnotauerunt ipſorum negligentiam.* Ils les reprenent. Quartement, ils mandent quelques Eueſques, Cyriacus, Euſebe, Priſcianus. Pourquoy? *per quos, inquiunt, & declarari vobis noſtra pacifica, & ſpectans vnitatem, voluntas & feruor pro ſanitate fidei oſtendi poterit.* Ils ſont donc enuoyez pour donner teſmoignage tant du conſentement & vnion de leur foy, que du zele enuers icelle. Et ſur ce propos ie reciteray derechef le Canon qui a eſté dreſſé audict Concile, ſur les prerogatiues des Eueſques, & des ſieges, ſelon que Sozomene l'a eſcrit liure 7. chap. 9. *Decreuerunt poſt Romanum Epiſcopum conſtantinopolitano, tanquam nouæ Romæ ſedem moderanti, ſuam relinquere prærogatiuam: non enim eam duntaxat iam appellationem habere ciuitatem hanc, ſed & iiſdem priuilegiis ordinibus populi, & magiſtratibus: imò & ſymbola, ſecundum legitima Romanorũ in Italia, & iura, & honores ex æquo eſſe vtrique ciuitati.* Leſquelles paroles ſont foy,

qu'entre les Patriarches, celuy de Rome est dit le premier seulement en ordre, & non en degré pour commander à tous les Patriarches & leurs inferieurs. Item, que ceste presseãce n'a nul fondement sur authorité diuine, & cõmandemẽt de Dieu: ains sur vn ordre Ecclesiastique reiglé selon les polices & grandeur & maiesté des villes: veu qu'autremẽt, & à bon droict, Ierusalem & l'Eglise d'icelle est appelee la mere de toutes les Eglises. Theodoret liure 5. chap. 9. ainsi que desia nous auons dit ailleurs. Pour le Concile general d'Ephese assemblé par le commandement de Theodose, & non du Pape, *Imperatoris edictum Episcopos vndique ad ciuitatem Ephesiorum conuocauit*: Socrates ne dit pas, que Cyrille d'Alexandrie ait presidé en qualité de legat du Pape Celestin: mais bien qu'il a commencé la dispute comme estant ennemi de Nestorius: que neãtmoins ledict Concile attendoit Iean Euesque d'Antioche, lequel arriué, a reprins Cyrille, comme autheur de ce trouble: de ce qu'audacieusement & malicieusement il auoit fait deposer Nestorius. S'il eust eu pareille puissance que celuy qui le deleguoit, & que le Pape eust eu telle authorité & superiorité que Sponde veut, Iean eust mal fait de reprendre ainsi Cyrille en plein Cõcile: aussi dira quelqu'vn a-il esté deposé par ledit Cyrille & Iuuenal Euesque de Ierusalem. Mais pourquoy? *vt se de Joanne vlciscerentur*, pour se venger dudict Iean. Et qu'adiouste le mesme Socrates, que Iean estant retourné en Antioche, & ayant assemblé beaucoup d'Euesques a deposé Cyrille, qui s'en estoit retourné en Alexandrie, & non à Rome,

pour rendre raiſon de ſon ambaſſade? Ils eſtoyent donques pareils, puis que l'vn depoſoit l'autre: car *par in parem non habet imperium. Socrates lib. 7. hiſtor. eccleſi. cap.* 34. Touchant le Concile de Chalcedoine, nous auons deſia dit la reſolution dudit Concile, ſur la primauté de l'Egliſe Romaine & du Pape, en l'action 16. Et faut noter qu'il eſt dit, que ceſte queſtion fuſt eſmeuë & agitee, entre ceux qui tenoyent le lieu de l'Eueſque de Rome, & les autres Eueſques: qui fait foy & donne teſmoignage, que on s'eſt touſiours oppoſé à l'orgueil de ceux qui preparoyent le lieu à l'Antechriſt, & que Paſchaſius a recité le can. 6. du Concile de Nicée, & le 2. du Concile de Conſtantinople, pour maintenir que l'Egliſe Romaine eſtoit la premiere, & n'allegue point de parole de Dieu: ce qu'il n'euſt obmis, s'il en euſt ſçeu & eu. I'accorde qu'Euagrius recite, que ceux qui tenoyent le lieu de Leon Eueſque de l'ancienne Rome, ont opiné les premiers, & fait le decret, & prononcé iceluy au nom dudict Leon contre Dioſcorus: car ce ſont les mots, *Beatiſſimus Leo magnæ & veteris Romæ Epiſcopus, per nos, ac præſentem ſynodum Epiſcopali, eum, nempe Dioſcorum dignitate priuauit, & ab omni ſacerdotali ἐνεργείᾳ alienum conſtituit.* Toutesfois le meſme autheur adiouſte conſecutiuement: *Itaque ſancta iſta & magna ſynodus ea contra dictum Dioſcorum pronunciat, quæ à Canonibus ſunt decreta.* Ce que ces Legats attribuoyent principalement à leur Pape, Euagrius le rapporte à tout le Synode: & dit que c'eſt le ſainct Synode qui a confirmé ce qui auoit eſté dit & ordonné par leſdits deputez. Pour auoir donc opiné

les premiers, & mesme presidé au Synode, il ne s'ensuit que le Pape soit par dessus les Conciles & tous les autres Euesques : car celuy qui confirme est plus que celuy qui cõseille, nõme & opine; &c. soit seul ou auec d'autres, soit premier soit dernier. Euagrius liure 2. cap. 4. Sponde veut qu'on considere les titres que ce Concile donne audict Leon & à l'Eglise Romaine. Pourquoy cela? on verra que ce n'est point d'auiourd'huy que le Pape est appellé Euesque vniuersel de l'Eglise vniuerselle. I'accorde & vueil qu'ainsi soit, que le nom de Pape ait esté donné à Leon en l'action 2. aussi a-il esté donné long temps auparauant par les prestres & Diacres de Rome à Cyprian. *Optamus te beatissime ac gloriosissime Papa semper in Domino bene valere. Cypr. lib. 2. epist.* 7. Mais Leon est appellé Euesque vniuersel. Par qui? non certes par le Concile, mais seulement par Paschasius son delegué, en l'action 6. selon la translation nouuelle : car en l'action 2. il est seulement appellé Archeuesque de l'ancienne & grãde Rome. Euag. liu. 2. chap. 4. Il est bien vray qu'en l'actiõ 3. vn certain Diacre appelé Ischyrion l'appelle tressainct, tres-heureux, vniuersel Archeuesque & Patriarche de la grande Rome : mais *exemplis non est iudicandum, sed legibus.* Tout le Synode s'y est opposé par le decret qui a esté fait, que le Patriarche de Constantinople, qui est la Rome nouuelle, auroit les mesmes priuileges, dignitez, prerogatiues & honneurs, que celuy de la ville de Rome. Ce qui est vniuersel & souuerain, est vnique : puis donc que Leon n'est declaré seul Archeuesque & Patriarche, il ne peut estre vniuersel ny

souuerain par dessus tous les autres. Et est en outre, vray-semblable, que ledit Ischyrion n'a voulu dire autre chose, par Archeuesque vniuersel, que Patriarche, ou ne regarde que l'assemblee qui representoit l'Eglise vniuerselle, & l'action presente laquelle Leon conduisoit, & en laquelle il tenoit le premier rang, par les Euesques & prestres qu'il y auoit enuoyé. Cecy se iugera mieux des propres mots de la preface, de la requeste qu'il presenta: *sanctissimo & beatissimo vniuersali* Archiepiscopo *& patriarchæ magnæ Romæ Leoni & sanctæ & vniuersali Chalcedonensi synodo, &c.* Or il n'est question de nous trauailler à excuser les hommes, non pas mesmes les Cõciles: car quãd cestui-ci auroit approuué & donné ces titres à Leon, s'ensuit-il que c'est bien fait, & qu'il soit tel? ses successeurs ne les ont-ils pas reiettez? mais nous entrerons bien tost, au bon plaisir de Dieu, en ceste matiere. L'autheur de l'abbregé des Cõciles, qui est vn moine Espagnol, nommé *Bartholomæus Miranda* en l'action 2. du Concile de Chalcedoine, de ce qui a esté fait contre Eutyches & Dioscorus, donne cest aduertissement, de considerer quel respect & reuerence les Peres qui estoyent là assemblez, portent à l'Euesque Romain, & de quels titres ils le magnifient, l'appellant monseigneur, à sçauoir, dit-il, par ce qu'il est heritier de sainct Pierre & successeur en la primauté de l'Eglise. Mais ce titre & nom de seigneur, ne baille point de titre aux Papes, pour s'esleuer ainsi par dessus tous, si on a leu & retenu que le concile de Constantinople honore tous les Euesques qui estoyent assemblez en concile à Ro-

me, du nom de seigneurs: cest honneur n'estant point reserué pour le seul Damasus, ains communiqué à Ambroise, Britton, Valerian, Acholius, Anenius, Basile, & à tous les autres saincts Euesques Theodor. lib.5.histor.cap.9. Ie voudroy' donc que Sponde, qui nous blasme de n'auoir veu l'histoire, que sur le rapport d'autruy, & de n'en sçauoir le quart de ce qu'il faut, fust luy-mesme exempt de ce defaut, & eust bien leu l'histoire entiere deuant qu'assoir son iugement, ou l'eust en bonne foy alleguee, sans taire ce qui faisoit contre luy. Et icy ont lieu ces maximes. *Inciuile est, non perspecta tota lege, &c. Et qui verum tacet, falsum cōmittit.* qui tait la verité, est coulpable de faussété & mēsonge, &c. *Paria sunt falsum exprimere, vel supprimere veritatē.* supprimer le vray, est mentir. Apres ces responses, reste d'ouir aussi la response faite par Sponde, au dire de Gregoire le Grand, premier Pape de ce nom, qui est que celuy qui se nomme ou se veut faire nommer prestre vniuersel, est en son arrogance precurseur de l'Antechrist. *Ego fidenter dico, quòd quisquis se vniuersalem sacerdotem vocat, vel vocari desiderat, in elatione sua Antechristum præcurrit.* Or le Pape & Euesque Romain, se dit & se nomme tel & endure, que di-ie endure? desire, veut, commãde, qu'on luy donne ce titre. Il est donc l'Antechrist. cest argument ne faut pas, ny en sa matiere ny en sa forme. Sponde combat la matiere, exposant ce nom d'vniuersel, selon le sens auquel il a esté dit & prins par sainct Gregoire, au liu.16. de ses Epistres 30. epist. à Maurice, quand il tance Iean Euesque de Constantinople. Et comment? vni-

uersel, dit-il, se prend & est entendu par ledit Gregoire, pour seul Euesque. Si nous examinons ceste distinction par la definition d'vniuersel, chacun iugera que c'est vn subterfuge & eschappatoire, & chose faite à plaisir, & qu'vniuersel ne se peut prendre autrement : car ce qui est vn ou vnique est seul, & non accõpagné d'autres qui soyent le mesme, autremẽt il ne seroit plus vn, ains deux, ou trois, ou quatre : or ce qui est vniuersel, est vn & vnique, le mot d'vniuersel le denote assez. Les escoles de philosophie definissent vniuersel, *Quod est vnum in multis*, qui est recueilli du 1. chap. du 1. liure des demonstr. d'Aristote, & de ces mots: *Rationes per inductionem monstrant vniuersale, per id quod manifestum est singulare.* Vniuersel donc est ce qui est vn en plusieurs. Parquoy Euesché vniuersel & Catholique emporte vnité d'Euesché, & Euesque vniuersel, Euesque seul & vnique. Et i'employe l'exposition du mesme sainct Gregoire, qui ayant parlé de Prestre vniuersel, l'expose par le nom de seul Prestre: tesmoin ce que nostre Aduocat des Papes, en apporte dudict Gregoire, en la pag. 84. de sa Declaration, à sçauoir, de l'epist. 76. 77. 78. & 82. Les raisons qu'il y a donques pour reietter le nom de seul Euesque, les mesmes se trouuent pour condamner le nom d'vniuersel Euesque. Que si Sponde replique ou ses fauteurs, que ce mot d'vn & vnique, & partant aussi ce mot de seul se dit en deux sortes, a double sens, quand quelque chose est dite vne generalement, à cause qu'elle n'est consideree auec aucune difference ou restriction, qui la distingue & separe des au-

tres choses. L'autre,quand quelque chose est dite vne, à cause qu'elle est indiuisible & incommunicable,& qu'elle est consideree auec toutes ses differences & restrictions,tant essentielles que communes,qui ne peuuent appartenir à aucune autre chose. Ie demãde,si ce qui est dit seul & vnique en la seconde sorte, peut estre iamais dit vniuersel? nenny : veu que les indiuidus & singuliers, participent bien à leur genre & espece,c'est à dire,à ceste chose commune : mais ils sont incommunicables pour leur regard, & n'ont point des especes ou autres indiuidus & singuliers souz eux. Pourquoy dit donc Sponde, que Gregoire prend ce nom d'Euesque vniuersel, en ce sens second d'vnité, reprenant le Patriarche de Constantinople, & non au sens premier? S'il est ainsi, il faudra condamner tous ceux qui sont Euesques seuls en vne ville ou village: car en ce sens nouuellemẽt forgé, & incognu à tous les Philosophes,ils sont vniuersels. Ainsi luy-mesme s'enueloppoit en ceste mesme reprehension, qui estoit seul Euesque de Rome : mais iamais il ne pensa à ceste glose. S'il dit, encore que ce mot d'vniuersel est consideré doublement, & aussi entendu,à sçauoir, ou auec ses especes s'il est genre, ou auec ses indiuidus, s'il est espece,ou bien sans cela: ie le nie : car ce qui n'a ny especes ny indiuidus souz soy,ne peut estre chose ou nature vniuerselle : ainsi celuy qui est ou se dit Euesque vniuersel, ne peut estre ou estre dit tel, s'il n'a des Eueschez speciales & particulieres souz soy. Parquoy l'Euesque de Constantinople ne pouuoit prendre ce nom, s'il eust voulu abolir

tous les autres Euesques & Eueschez de son Patriarchat. Et ie vous prie, dites-moy, qui est celuy des Euesques Orientaux, qui se soit plaint iamais, ou par escrit, ou verbalemēt en Synode & deuant l'empereur, d'vne telle lascheté? Et qui ne luy eust craché au visage, quand il eust fait seulemēt semblant d'y auoir pensé? Et pourquoy eust-il desiré d'estre seul euesque en ceste façon sans superieur, inferieur, ny compagnon? Car voila comment Sponde l'entend, veu qu'auoir grande estendue de lieux, & multitude d'hommes espars deçà & delà à conduire & paistre, n'est point chose qui esleue, ny aussi qui soit à reprendre quand la necessité y est, mais qui donne peine insupportable, & trauail infini. Qui iugera vn certain Theodoret digne de reprehension, de ce qu'estant Euesque de Cyre, ville bastie par Cyrus, és lisieres de Perse, auoit par mesme moyen & par necessité la conduite de 800. paroisses? Sixtus Senens. en sa bibliotheque Theologi. liu. 4. Dira-on aussi que ce Theodoret fust Euesque vniuersel & souuerain? I'oy desia l'instance qu'on me fera, sur ce que dit Gregoire à Euloge Patriarche d'Alexandrie: *Si vniuersalem Papam vestra sanctitas dicit, negat se hoc esse quod me fatetur vniuersum*: Si vostre sainčteté dit que ie soy' Pape vniuersel, en ce qu'elle accorde que ie soy' vniuersel, elle nie qu'elle soit cela mesme, à sçauoir Pape, *dist. 99. Can. Ecce in præfatione*. Or il adiouste, *sed absit hoc*, c'est à dire, vous l'estes aussi. Surquoi nous remarquerons, que du temps mesme de Gregoire, le nom de Pape n'estoit peculier à l'Euesque de Rome. Ie laisse cela,

& m'en vay soudre le doute. Et prenõs la responſe de la meſme diſtinct. du Can. *Primæ ſedis,* qui eſt du Concile d'Afrique, lequel voici tout au long, autant qu'il eſt de beſoin pour la queſtion preſente. *Primæ ſedis Epiſcopus, non appelletur princeps ſacerdotum, vel ſummus ſacerdos, aut aliquid eiuſmodi.* Adjouſtons le Canon enſuiuant qui eſt de Pelagius, *Nullus Patriarcharum vniuerſalitatis vocabulo vnquam vtatur: quia ſi vnus Patriarcha vniuerſalis dicitur, Patriarcharum nomen ceteris derogatur: ſed abſit hoc à fidelibus, hoc ſibi velle quempiam arripere, vnde honorem fratrum ſuorum immiruere ex quantulacunque parte videatur.* Il faut conſiderer, que Pelagius parle des Patriarches en general: car auſſi le Canon qui vient apres, eſt de Gregoire, eſcriuant au Patriarche d'Alexandrie, & confirmant l'opinion dudit Pelagius. Ils veulent donc dire, que celuy qui eſt vniuerſel Patriarche, & vniuerſel Preſtre, eſt ſeul ſouuerain. C'eſt le ſens de ce nom & titre d'vniuerſel, ainſi qu'on peut recueillir deſdits Canons alleguez. S'il y a vn ſouuerain Patriarche ſur tous les autres, il n'y en a qu'vn, dont s'enſuit que les autres perdẽt leur dignité: car ils ne peuuẽt eſtre Patriarches s'ils ont de ſuperieurs au regime de l'Egliſe, en ce qui concerne leur portion, autre ſuperieur di-ie que les Conciles. Nous pouuons monſtrer le meſme par le nom d'vniuerſel, s'il n'y a qu'vn Patriarche, les autres trois ne le ſont point. Or s'il y a vn Patriarche vniuerſel, il eſt ſeul & vnique Patriarche: parquoy quiconque ſe dit vniuerſel, fait tort aux autres, & leur oſte tacitement & le nom & la puiſ-

ſance. Ce nom donc d'vniuerſel emporte deux choſes, vnité & ſuperiorité. Mais il ſemble que ce ſoit aſſez dit, veu que par ce moyen nous confeſſons, que celuy qui ſe dit vniuerſel, ou ſouuerain Preſtre & Eueſque, veut eſtre ſeul tel : En quoy c'eſt approuuer & fortifier ce qui a eſté refuté contre Sponde. Quiconque prendra garde à ſon dire, trouuera autrement : car il ne veut pas dire ſimplement, que celuy qui eſt Eueſque ou Preſtre vniuerſel, ait ſeul la ſouueraineté & puiſſance, ou droict d'Eueſque, & que les autres dependent entieremẽt d'iceluy, & ayent vne puiſſance empruntee : & c'eſt ce qu'emporte à la verité ceſte dignité d'eſtre Eueſque vniuerſel. Ce qui ne conuient qu'à vn ſeul Ieſus Chriſt: & eſt certain que les Papes qui ont ſuccedé à Pelagius & Gregoire, en le degradant, ont mis bas auſſi la puiſſance legitime des vrais Paſteurs & Eueſques, & ſe ſont ainſi enrichis par ſacrilege & volerie, des deſpoüilles, tant de Ieſus Chriſt vray Dieu, que des hõmes ſes ſeruiteurs. Ains ſon intention eſt, que celuy-là ſe peut dire Eueſque vniuerſel, qui n'aura aucun Eueſque ſouz ſoy, qui fera tout par ſoy-meſme, & prendra à ſoy le pouuoir que les autres Eueſques ont eu en leurs particuliers deportemens. Bref, s'eſtendra en tout l'exercice de ſa charge ſur l'Orient, ſur l'Occident, & ſur l'vn & ſur l'autre, pag. 85. Or il eſt certain qu'en ceſte ſorte, il n'eſt qu'Eueſque particulier. Et comme il ne peut eſtre dit ſouuerain Preſtre ou ſouuerain Eueſque, Archeueſque ou Patriarche: car ſouuerain, *ſummus*, preſuppoſe deux degrez, l'vn moyen, l'autre infi-

ni, ainſi ne peut-il eſtre dit vniuerſel:car tout ainſi que ceſte nature qui eſt vniuerſelle,ſe trouue en pluſieurs,ainſi eſt-elle dite de pluſieurs,& leur eſt baillee.Or à celuy qui eſt ſeul,cela ne peut appartenir: parquoy il n'y a lieu de receuoir vn tel Eueſque vniuerſel, que Sponde nous feint, & veut faire à croire que Iean Eueſque de Conſtantinople a voulu eſtre. Iuſqu'icy Sponde a expoſé en quel ſens Iean Eueſque de Conſtantinople, briguoit d'eſtre vniuerſel. Ie laiſſe au iugement des lecteurs, s'il a touché au poinct. Il veut maintenant iuſtifier la reprehenſion que Gregoire & Pelage luy faiſoyẽt, dequoy il n'eſt queſtiõ. Toutesfois oyons-le en la page 88. Premierement, le titre d'vniuerſel ſentoit le profane : & s'il l'eſtoit du temps de Gregoire, a-il changé de nature du temps de ſon ſucceſſeur ? Et pourquoy l'a-il donc prins,& depuis tous les autres ? *Sententiæ ac dicta generaliter prolata,referuntur ad omnes & omne tẽpus.* Les ſentences generales ſe rapportent à tous & en tout temps. Et voici ce que dit Gregoire generalement, *Recedant verba quæ veritatem inflant, & charitatem non ædificant*, qu'on oſte ces mots qui enflent la verité, & n'edifiẽt la charité. Et Pelage; *Charitas veſtra neminem vnquam etiam ſuis in epiſtolis vniuerſalẽ nominet :* Que voſtre charité ne nomme iamais aucun en ſes epiſtres Eueſque vniuerſel. Secondement, il ſentoit le faſte & l'arrogance du diable, .Et vouloir diſpoſer de tout le monde, de toutes les Egliſes,de tous les Royaumes,& les donner à qui bon luy ſemblera, comme veulent faire & font auiourd'huy les Papes, ſi on les en

croyoit?quoy?le fafte & l'ambition,fera-elle plus au nom?qu'en l'efprit, qu'en la volonté,qu'és efforts & entreprifes? *Paria funt voluntatem verbo vel facto declarare.* Tiercement, le legitime fens de ce nom, appartenoit proprement au fiege de Rome,c'eft à dire,au Patriarche & Euefque Romain. Qui le dit? ce n'eft ny Pelage, ny Gregoire: l'vn & l'autre au contraire declarent, la verité de ce nom n'appartenir à aucun des hommes: car ce qui eft contre iuftice, contre charité, n'eft deu à homme viuant: or le nom mefme d'vniuerfel,& à plus forte raifon l'effect de ce nom, par le tefmoignage des fufdits, eft contre toute iuftice & charité:car ce qui apporte preiudice aux autres hommes, & principalement à ceux qui font compagnons en mefme charge, ce qui amoindrit l'honneur de fes freresr:bref,tout ce qui eft indeu n'eft-il pas injufte? ne viole-il pas la charité? Et fi le nom & l'effet d'Euefque vniuerfel eft tel, quand vn homme fe l'approprie? comme il eft: & qu'on ne m'en croye point, fans lire les Canons: *Nullus Patriarcharum. Et ecce in præfatione, &c.* de la dift. 99. Pourquoy eft-ce qu'il appartiendroit au feul Pape de Rome, fi ce n'eft paraduenture, pour eftre en poffeffion depuis fort long temps, de renuerfer tout droict diuin & humain, & contraindre tout le monde de receuoir pour iufte, tout ce que bon luy femble, felon cefte belle fentence d'vn fien predeceffeur: (car il a pluftoft fuccedé à Antonin Caracalla, qu'à Conftantin: felon le dire de fainct Bernard, que ie ne die à quelqu'vn des Apoftres) *Si libet, licet: leges das, non accipis.* Si

l'Eglise Romaine n'est point vniuerselle, l'Euesque d'icelle ne peut estre Euesque vniuersel: or le premier est vray, la glose du Canon dernier de la susdite distinction, *Romana Ecclesia non est vniuersalis, licèt sit de vniuersitate.* C'est merueille que ledit Gregoire n'vse point d'exception, & ne s'exclud point, & ceux qui viendroyent apres luy, en ces sentences generales. l'exception estoit-elle si notoire, & pourquoy refuse-il donc le titre? par humilité, dit Sponde: car quelques-vns peuuent refuser modestement, ce que les autres receuront iustement. Ouy en choses indifferentes, & desquelles la bonté & mauuaistié depend de la seule intention & vsage des hommes: mais non en choses iniustes & ambitieuses d'elle-mesmes, & qui derogent à l'honneur de Iesus Christ, & contreuiennent à la iustice & charité, ainsi que font le nom & l'effect d'Euesque vniuersel: car si c'est vn nom profane, de se dire, & vn effect impie de se porter seigneur de tout le monde, ainsi que luymesme accorde, cõbien a plus forte raison d'vsurper & entreprẽdre puissance & authorité sur toute l'Eglise? car autre chose est & beaucoup moindre, & de moindre importance, le regime ciuil & seculier, que le regime spirituel. Si Antonin est reprins, pourquoy non Boniface troisiesme? si ce nom d'Euesque vniuersel a esté en l'Euesque de Constantinople vn indice de l'Antechrist prochain: pourquoy n'estimerons-nous que c'est vne tres-claire marque du mesme Antechrist en l'Euesque Romain? Qui prendra toute la suite des propos de ce grand Docteur de l'Eglise, n'y trouuera

trouuera rien contraire à la primauté de ſon ſiege, dit Sponde. Or entendant telle primauté que quelques ſiecles paſſez ont veuë & voyẽt auiourd'huy, c'eſt à dire, ceſte ſuperiorité par laquelle vn domine ſur les autres à ſa poſte, & par laquelle il s'attribue la cognoiſſance ſouueraine ſur toutes cauſes Eccleſiaſtiques, ſoit à iuger & determiner de la doctrine, ſoit à faire loix & ſtatuts & ordõner de la diſcipline, ſoit en fin à exercer la iuriſdiction, ie le nie : les ſentences que nous auons ia ici couchees, y contrediſent, & ces ſuiuãtes. Pierre eſtoit vn membre principal au corps, Iean, Iaques, & André eſtoyent chefs des peuples particuliers. Toutesfois ils ont eſté tous membres de l'Egliſe, ſouz vn chef : meſme les Saincts deuant la Loy, les Saincts ſouz la Loy, les Saincts en la grace, tous ſont conſtituez entre les membres, pour accomplir le corps du Seigneur. Nul n'a iamais voulu eſtre dit vniuerſel. Gregoire en l'epiſtre 92. liure 4. Eulolius Eueſque d'Alexandrie, ayant eſcrit à Gregoire en ceſte forme ſuiuante, Ce que vous m'auez commandé, il luy reſpond ainſi: Ie vous prie oſtez moy ce mot de commandement, ie ſçay qui ie ſuis, & qui vous eſtes en degré: Ie vous repute freres, en ſainctet é mes peres. Ie ne vous ay donc point commãdé, mais ie vous ay voulu aduertir, de ce qui me ſembloit vtile. c'eſt en l'epiſt. 28. du 7. liu. Mais s'il n'auoit point d'intereſt, où droict & puiſſance de s'oppoſer à l'ambition de Iean Eueſque de Conſtantinople, & à l'authorité & titre qu'il vouloit prendre d'Eueſque vniuerſel : dequoy ſe meſloit-il en ceſte

queſtion plus qu'vn autre? pourquoy faiſoit-il tout ſeul tant de l'empreſſé? pourquoy eſcrit-il auſſi en l'epiſtre enuoyee audit Iean, *Indignus ego, ad Eccleſiæ regimen adductus ſum?* Il eſt tout certain, reſpond Sponde, qu'il prend ceſte qualité, pour monſtrer ſon pouuoir en la reprimẽde qu'il luy faiſoit. Et nous reſpõdons audict Sponde, que du temps dudict Gregoire, la puiſſance qu'auoit l'Eueſque Romain, eſtoit ſeulement de reſiſter aux rebelles, toutesfois & quantes qu'on auoit meſtier de quelque remede extraordinaire: & ce pour aider les autres Eueſques, entant que la communion de l'Egliſe porte, que les membres s'empeſchent les vns pour les autres. On portoit ceſte reuerence au ſiege Romain, d'endurer qu'il corrigeaſt & reprimaſt les rebelles, qui ne ſe vouloyent point laiſſer reduire par les autres. Toutesfois c'eſtoit auec tel ſi: premierement, que nul Eueſque n'eſtoit empeſché en ſa iuriſdiction ordinaire. Secondement, qu'il n'y auoit nul preiudice pour les Synodes. Tiercement, s'ils exerçoyent la iuriſdiction, c'eſtoit ou que volontairement on ſe ſoumettoit à ſon iugemẽt: car perſonne n'y eſtoit contraint: ou que la cauſe luy eſtoit commiſe, ou par le commandement de l'Empereur, ou de tout vn Synode & Concile; bref, c'eſtoit vn iugement extraordinaire. Tout cecy ſe recueille des Epiſt. tant de Leõ epiſt. 83. 85. 89. que dudict Gregoire, liure 2. epiſt. 16. 37. 64. 68. & epiſtre derniere, & liure 7. epiſt. 64. Ie me haſte en ceſte matiere, parce que d'autres deuant moy, meſme celuy que Sponde entreprend de refuter, qui eſt Caluin, en

ſon 4. liure de l'Inſtitution Chreſtiẽne, l'ont traitee ſi profondement, ſi amplement, & auec tant de raiſons & teſmoignages de l'antiquité, que ie m'eſtonne où il a eu le ſens, de faire ceſte leuee de bouclier, de promettre le renuerſement dudict liure en ſa 3. partie, qu'il monſtre n'auoir iamais meſme leu tout entier : moins ſondé les argumens amenez, & veu les paſſages citez. Par ce moyen, certes il eternise ſa memoire, ſi ſon liure eſt capable de telle duree, tant pour ſeruir d'exemple d'vn ſens reprouué & ſans iugement, (par vne iuſte punition de Dieu) que pour eſtre aux ſiecles preſens & ſuiuans, ſuiet de riſee & moquerie, ayant mis en prattique ce dire, *Parturiũt montes, naſcetur ridiculus mus*. Cecy ſe verra mieux par ce qui ſuit : En prenant, dit-il, l'vniuerſalité pour vne choſe qui comprend pluſieurs parties inferieures, & deſquelles elle eſt compoſee : Il eſt du tout indubitable, que l'Eueſque de Rome a eſté de toute ancienneté recognu pour vniuerſel, & pour auoir le ſoin general de toute l'Egliſe. C'eſt vne concluſion ſans premiſſes, ſans preuues, ſans teſmoignages. Nous diſons donc quant à nous, & auec verité, le contraire. Que ſi du temps de Leon & de Gregoire, les Papes ſe ſont donné quelque puiſſance ſur les autres Eueſques, cela n'eſtoit auparauant. Auguſtin epiſt. 162. & encore n'ont-ils exercé ceſte authorité qu'en correctiõs, ſeulement enuers ceux qui auoyent failli, & eſtoyent indomptez, & ceux de leur temps à qui il a ſemblé bon la leur ont accordee : & il appert auſſi que pluſieurs y ont repugné licitement, & ont

contredit sans reprehension : voyez l'epistre 85. de Leon. Plusieurs exemples en ont esté aussi produits cy dessus, & les Canons des quatre principaux & œcumeniques Conciles, qui sont du tout contraires à ceste dominatiõ vniuerselle. Passons à ce qui suit, espluchõs s'il y a de la raison, encore que l'Eglise ait ses mẽbres distinctement separez auec leurs ꝓpres functiõs, qu'elle en a neãtmoins par necessité vn principal & commun à tous, qui est le chef, sans lequel ce corps mystique de nostre Seigneur seroit vn horrible & miserable monstre, ou bien vne vraye Babylone pleine de confusion & de trouble. Nous accordons toute ceste proposition, estant chose tres-certaine, que là où il n'y a point d'ordre, la confusion y regne : que tout ordre gist en disposition, qui presuppose quelqu'vn qui dispose & conduise, & par consequent qui soit superieur: que toute multitude qui est mere de schisme & diuision & trouble, selon S. Chrysostome *in opere imperfecto in Matth. hom.* 1. doit auoir quelqu'vn par dessus, pour la tenir vnie & en rang: que tout corps est imparfait, inutile, mort, & difforme, sans teste. Mais nous disons, que le chef vniuersel de l'Eglise, commun à toutes ses parties & membres, n'est le Pontife de Rome, quand mesme il seroit Euesque, mais Iesus Christ seul, veu que ce nom & le sens d'iceluy n'est donné à autre en toute l'Escriture. Luy-mesme, Iean 15. vers. 4. 5. s'appelle seul le sep, & tous les autres, sarmẽs. S. Pierre l'appelle seul aussi ἀρχηγὸν τῆς ζωῆς, Prince de vie, Act. 3. ver. 15. Et l'Apostre aux Heb. τῆς πίστεως ἀρχηγὸν καὶ τελειωτὴν, Prince & consomma-

teur de la foy. L'Apoſtre ſainct Pierre qui l'auoit nõmé prince de vie, luy baille auſſi à luy ſeul principauté ſur tous les Eueſques & Paſteurs de l'Egliſe, en diſant, qu'il eſt ἀρχιποίμην prince des Paſteurs, 1. Pier. 5. verſ. 4. S'il eſt prince des principaux membres de l'Egliſe, il eſt prince des autres qui ſont moindres, c'eſt à dire donc, de toute l'Egliſe. Ce qui ſe recueille encore, quãd par le meſme il eſt appellé Eueſque & gardien de nos ames, 1. Pier. 2. v. 25. Sainct Paul l'honore de ce titre de chef en pluſieurs paſſages, Epheſ. 20. 21. 22. & 5. verſ. 23. Coloſſ. 1. verſ. 18. où auſſi il eſt appellé commencement & premier-né des morts (ὅς ἐστι ἀρχὴ πρωτότοκος ἐκ τῶν νεκρῶν) à fin qu'il tienne le premier lieu en toutes choſes, & ne donne ces noms à autre : auſſi maintenons-nous que la propre & vraye ſignification & les vrais effects de chef de l'Egliſe, ne conuient à autre qu'à Ieſus Chriſt, qui ſeul eſt le Sauueur d'icelle, Eph. 5. Act. 4. & ſeul la réplit de ſon Eſprit, & l'enrichit de ſes dons, Eph. 4. Iean 14. & 16. & que pour le miniſtere meſme de l'Egliſe, nul ne peut eſtre chef vniuerſel : car meſme pour l'inſtruction de la Iudee, Ieſus Chriſt outre les xij. Apoſtres, a employé 70. diſciples, & pour appeller les Gentils, beaucoup d'Euangeliſtes ſortis de Ieruſalem, ont eſté adioints aux ſuſdits Apoſtres. Dire maintenant que le Pape eſt chef miniſterial des miniſtres, Paſteurs & Eueſques: outre que cela eſt contraire aux pretenſions de ceſt Antechriſt, tel ordre ne ſe trouuera auoir iamais eſté eſtabli par Ieſus Chriſt, ny prattiqué par l'Egliſe primitiue & ancienne. dont i'infere,

que le Papat est vne charge impie, injuste, & reseruee pour le seul Antecrhist: & afferme en outre, que ceux qui l'exercent, & l'ont occupee iadis, s'y sont intrus tyranniquement, & sans vocation legitime. Non, dit Sponde: car c'est selon la premiere reigle que Iesus Christ nous en a donné en la personne du prince des Apostres, comme l'appelle toute l'antiquité. Ie demande, où est ceste reigle de Iesus Christ? où est le commandement à S. Pierre, de commander & presider sur les autres? où est le commandement du mesme aux autres, d'obeir & se sousmettre? Celuy qui s'appelle συμπρεσβύτερος, c'est à dire, non seulement compagnon & collegue des autres Apostres, mais des moindres & plus simples Euesques & Prestres, se recognoist-il Prince? a-il esté pour tel recognu des autres? S. Paul luy eust-il resisté en face comme il a fait? Galates 2. vers. 11. Ne presideroit-il point en toutes leurs assemblees? ce qu'il ne fait, Act. 15. n'enuoyeroit-il point les autres? mais il est enuoyé, Act. 8. vers. 14. Si l'enuoy ne monstre superiorité, au moins declare-il esgalité de ceux qui enuoyent, & de celuy qui est enuoyé: car iamais l'inferieur ne mandera le superieur. Et les lettres du Concile de Ierusalem, ne s'escriuent au nom de Pierre, mais de toute l'Eglise: & S. Pierre a esté contraint de rendre raison aux freres, de son entree vers Corneille, Act. 11. Bref, Iesus Christ ne dit point, que les rebelles soyent appellez deuant sainct Pierre, ou vn de ses successeurs, notamment de celuy qui sera à Rome, mais à l'Eglise, & à toute la compagnie des Anciens & Pre-

ſtres qui la repreſentét, & qui ont vocation pour veiller ſur les ſcandales. Ce qui eſt dit que ſainct Pierre en tous les lieux de l'Eſcriture eſt nommé le premier, excepté aux Galates, chapitre deuxieſme verſet 9. procede d'ignorance: & de cela peut-on iuger, combien diligemment l'autheur du liure auquel nous reſpondons, auoit fueilleté les Eſcritures, qu'on le doiue eſtimer vn ſecond Auguſtin. En l'epiſtre premiere aux Corinthiens ſainct Paul ſe nomme, & nomme auſſi Apollos pluſtoſt que ſainct Pierre, 1. Corinth. 3. verſ. 22. & en general ailleurs, tous les Apoſtres & freres du Seigneur, ſont preferez en ordre audict ſainct Pierre. Ceſt argument eſt ſi foible, qu'il eſt indigne de reſponſe: car ſi le premier nommé és Eſcritures & au catalogue des ſaincts eſt le ſuperieur, le maiſtre & ſeigneur, le dernier nommé ſera le ſeruiteur, le plus abiet & le moindre. Or ſi cela eſt vray, & ſainct Pierre, & Ieſus Chriſt tiendront le dernier rang en l'Egliſe: car Ieſus Chriſt meſme eſt poſtpoſé à ſainct Pierre, 1. Corinth. 1. verſ. 12. voire Dieu eſt mis le dernier par ſainct Luc en la genealogie de Ieſus Chriſt, Luc 3. Parquoy qui a monſtré ces inepties, les a aſſez refutees. *Ordo non eſt attedendus, vbi mens Scripturæ & Dei loquentis per eam certa reperitur.* Mais, peut eſtre, noſtre Aduocat d'vne cauſe perdue, eſt meilleur politique & hôme d'eſtat que Theologien, ou Iuriſconſulte, aumoins vouloit-il qu'on l'en eſtimaſt tel de ſon viuãt: à ces fins, & pour auoir ceſte eſtime croy-ie qu'il fait bouclier de ceſte raiſon, diſant, que la maiſon de Dieu doit eſtre conduite par le plus

ancien, le plus noble, & le plus asseuré gouuernement qui soit au monde, à sçauoir la Monarchie, quelque chose que vous ayez voulu introduire par vostre Aristocratique forme d'Eglise. Je me seruiray ici de ce qui a esté bien dit par quelqu'vn de nostre temps, assauoir Bodin, au liure 2. de sa Republique, qu'il y a difference entre l'estat & le gouuernement dudict estat : car l'estat peut estre en monarchie, & sera gouuerné populairement, ou aristocritiquement, &c. Parquoy nous accordons, que la forme & l'estat de l'Eglise est monarchique, & que la souueraine puissance est entre les mains d'vn seul, mais ce n'est du Pape, ou aucun des Euesques, ou des hommes simplement hommes : ains de Iesus Christ, vray Dieu & vray homme en vne mesme personne, qui preside en ceste Eglise comme seul monarque : qui ayant receu de son Pere ce Royaume, le conduit & gouuerne par son Esprit interieurement. Et son authorité & puissance est telle, & si souueraine, qu'il est ἀνυπεύθυνος, c'est à dire, n'est suiet de rendre raison, car il a tout pouuoir & au ciel & en la terre, Psal. 2. & Psal. 110. Matth. 11. & 28. Jean 17. Eph. 1. & 4. Col. 1. & 2. Philip. 2. Apoc. 1. & 5. & quant au gouuernement de l'Eglise, il est double: l'vn interieur, qui s'exerce immediatement par Iesus Christ, comme nous auons touché: l'autre exterieur, qui s'exerce mediatement, & auquel il faut considerer deux choses. Premierement la puissance ou droict de gouuerner souz Iesus Christ, chef & seul Monarque, suiuant les loix qu'il en a baillees en sa parole, ausquelles il veut que tous

soyent subiects. Secondement, l'execution de cette puissance. Le premier poinct & la premiere partie du gouuernement est democratique, c'est à dire, IesusChrist a baillé ses loix & sa parole à toute son Eglise, pour en estre la gardienne & la colomne: & ceste subalterne, & inferieure puissance & authorité luy a esté donnee par son Espoux, duquel elle la tient par emprunt & par souffrance. Pour l'execution, qui regarde ou la iurisdictiõ spirituelle, & qui touche seulement les consciences, la remission, ou retention des pechez, l'instruction en la pieté & bonnes mœurs, &c. ou la iurisdiction externe qui a ces parties 1. l'ordination des Euesques & vocation és autres charges. 2. les admonitions & censures publiques, qui comprenent excommunication ou reception. 3. l'audition des appelations. 4. la conuocation des Synodes. 5. la constitution des loix politiques, à fin que tout se face decemment & par ordre en l'Eglise. 6. l'exposition & declaration des dogmes & articles de foy, contre les heresies & heretiques: Nous disons que ces choses se font aristocratiquement, par Consistoires, Colloques, Synodes, & Conciles, en aduertissant le peuple de ce en quoy il a interest & qui luy touche, pour auoir son consentement tacite, ou entendre son opposition & la vuider. Les autres choses s'exercent monarchiquement, car vn Pasteur seul, a la mesme puissance & droict de prescher l'Euangile, qu'auront cent mille Pasteurs: & plusieurs ensemble ne doiuent parler, 1. Cor. 14. & ne montent en chaire. Vn seul pasteur de soy, sans assistance d'autres n'y aduis d'iceux, peut annoncer

aux vrais repentans qui auront la foy, la remission des pechez, & en general & en particulier à vn chacun: & le fidele s'en doit autant asseurer, que si dix mille parloyent, & luy rendoyent ce tesmoignage. En fin vn seul appellé deuëment, peut administrer les Sacremens: ce qu'il ne fait cõme vn du Consistoire & chef de ceste assẽblee & Senat de l'Eglise, mais ayant ceste vocation speciale & particuliere. C'est nostre doctrine touchãt la forme & gouuernement de l'Eglise, qui n'est nouueau & controuué ou introduit par nous: ains ceste forme aristocratique & democratique, a esté receuë en la forme & és choses que nous auõs dites, dés qu'il y a eu Eglise au monde. Cyprian est pour nous au 1. liu. de ses Epistres en la 4. alleguãt le chap. 8. du Leuit. ver. 2. 3. 4. 5. &c. & le 20. des Nomb. quãd il parle de l'ordination des Prestres & Diacres. Pourquoy si souuent est-il parlé des Anciens du peuple en l'Eglise d'Israël, lors qu'il s'agissoit ou des mariages, Ruth, 4. vers. 2. 9. & 11, ou d'autres affaires Ecclesiastiques? n'est-il pas parlé des aristocrates & Senateurs de l'Eglise en Nehem. chap. 8. vers. 5. 8. 10? Et quãd il a esté questiõ de publier & celebrer la feste des Tabernacles, les Princes des familles de tout le peuple, les Sacrificateurs & Leuites ne s'assẽblent-ils point vers Esdras, pour en prendre la resolution selon la loy de Dieu? Nehem. 8. vers. 14. que dit-il aussi pour la publication du iusne, Ioel 1. vers. 13. 14? Vous sacrificateurs ceignez-vous, & vous plaignes, sanctifiez le iusne, appelez la multitude, assẽblez les Anciens, & tous les habitãs de la terre, &c. Touchant l'excommunication, elle n'a esté excer-

cee à l'appetit d'vn,mais par l'aduis & iugemẽt des Sacrificateurs, Anciens du peuple & Scribes, Iean 9.verſ.22. I'ay deſia mũni & fortifié le gouuernement ariſtocratique de l'Egliſe, par paſſages du nouueau Teſtãment: comme quand Ieſus Chriſt commande, que les rebelles aux admonitions particulieres, ſoyent deferez à l'Egliſe, Matth.18. & exẽples de la primitiue Egliſe. Et encore peut-on voir ce que ſainct Paul eſcrit aux Theſſ.en la 2.cha. 3. du droict qu'ils auoyent de marquer & excommunier les deſobeiſſans & contumax. Et aux Cor. 1. Cor. 5. touchant l'excommunication de l'inceſtueux. Sainct Auguſtin parlant de la diſcipline d'icelle, declare aſſez, que de ſon temps elle n'eſtoit en la main d'vn ſeul, ains de pluſieurs faiſans vn corps. *lib. de fide & operibus cap.* 5. *quum eis per quos Eccleſia regitur, adeſt ſalua pace poteſtas diſciplinæ, aduerſus improbos aut nefarios exercendæ, tunc ne ſocordia ſegnitiáque dormiamus.* Quand ceux qui conduiſent l'Egliſe peuuent ſans trouble exercer la diſcipline contre les meſchans & peruers, alors ne ſoyõs point pareſſeux ne laſches. Sainct Hieroſme auſſi nous enſeigne, que c'eſt l'Egliſe qui a receu les clefs, & puiſſãce de lier & deſlier: l'Egliſe, di-ie, toute, à ſçauoir, ceux qui ſont tellement en la maiſon de Dieu, qu'ils ſont auſſi la meſme maiſon d'iceluy. *Puto me non temerè dicere, alios ita eſſe in domo Dei, vt etiam ipſi ſint domus eadem Dei, quæ domus etiam claues accepit, ac poteſtatem ſoluendi ac ligandi, cauſ.* 24. *quæſtion.* 15. *Canone omnibus.* Ceſte puiſſance s'eſt exercee touſiours ariſtrocratiquement: car encore qu'il y euſt des Archeueſques & Patriarches, tou-

tesfois ils n'estoyent que chefs & conducteurs de ce Senat:& de faict d'où est venu le different entre Pierre Euesque d'Alexandrie, & Meletius vn des Euesques d'Egypte? Et le schisme que le dernier a fait, que sur la deliberation qu'il faloit prendre, touchant les Prestres qui estoyent tombez en idolatrie par infirmité, & pour crainte? car cestui-ci estoit d'vn aduis, beaucoup d'autres,& Pierre d'vn autre.Si l'administration &cõduite de l'Eglise eust esté monarchique, qu'estoit-il besoin d'entrer en ce debat? pourquoy est-ce que ceux qui auoyent failli, ne s'adressent au seul Pierre? ains s'en vont à tous les confesseurs & martyrs qui estoyent en prison? Si on replique,que c'est vne actiõ extraordinaire, & vne prerogatiue deferee à cause du martyre: Ie di que de là il s'ensuit, qu'vn seul n'auoit la puissance exclusiuement:car Pierre qui estoit l'Archeuesque, estoit aussi bien martyr. Ie sçay bien qu'il ne se range point à la pluralité des voix, car son aduis ne fust suiui de la plus part: mais aussi ne fait-il point valoir son authorité & singuliere puissance à administrer l'Eglise,sur ceux à qui il auoit droict de commander, si tel eust esté l'ordre que Sponde pretẽd. *Epiph. hæres. 68. de secta Meletij. fol. 319.* sans doute le gouuernement de l'Eglise a esté tousiours tel que nous auons dit. Ce ne sont point de passages tronquez ou extorquez que nous employons des Anciens, ils en sont tous pleins: entre autres, nous auons sainct Cyprian, qui ne chante autre chose à ceux qui ont des oreilles pour l'ouïr. En ses œuures se lit l'epistre que les Prestres & Diacres de Rome luy escriuent, où sont ces mots;

Nobis in tam ingenti negotio placet, quod & tu ipse tractasti prius, Ecclesiæ pacem sustinendam, deinde sic collatione consiliorum cum Episcopis, Presbyteris, Diaconis, Confessoribus pariter astantibus, laicis, facta lapsorum tractare ratione, &c. Apres ce sainct Martyr, nous auons sainct Augustin, au traitté des 50. homelies, en la cinquantiesme, où il parle en ceste sorte: Donques que l'homme se iuge soy-mesme, & quand il aura prononcé sentence de medecine tres-seuere contre soy, qu'il s'en viene aux prelats de l'Eglise, par lesquels les clefs luy seront administrees en l'Eglise. Ce qui suit tout quād & quand, ne discorde pas, faisant mention d'vn seul Prelat. *Si hoc expedire vtilitati Ecclesiæ videtur Antistiti, in notitia multorum, vel etiam totius plebis agere pœnitentiam non recuset.* Car il regarde à celuy qui parloit & portoit la parole au nom de tous, & les representoit, dont il a esté adiousté ensuiuant: *Plerique boni Christiani propterea tacent & sufferunt aliorum peccata, quia documentis sæpe deseruntur, & ea quæ ipsi sciunt, iudicibus Ecclesiasticis probare non possunt.* Ces paroles nous enseignent, que la conduite de toute l'Eglise, n'a esté en la puissance de l'Euesque de Rome: Item, que l'administration de l'Eglise a esté aristocratique, c'est à dire, exercee par quelques vns de l'Eglise, des plus gens de bien, comme par les Prestres & Diacres: ce qui est encore plus clair du mesme sainct Augustin, au mesme lieu: Donques, dit-il, que l'homme change ses mœurs en mieux, & quasi commeçant d'estre bon enfant, ayant gardé l'ordre des membres maternel, il reçoiue par ceux qui sont commis sur les choses

ſacrees:la façon comme il pourra ſatisfaire (à ſçauoir, à l'Egliſe)& en fin la cōcluſion de ſon homelie declare, quelle a eſté ſon intention. *Certiores ſunt claues Eccleſiæ,quàm corda regia: quibus clauibus quodcunque in terra ſoluitur, etiam in cœlo ſolutum eſſe promittitur: & multò eſt honeſtior humilitas, qua ſe quiſque humiliat Eccleſiæ Dei.* Il ne dit pas qu'il ſe faille humilier à vn ſeul Pape,mais à l'Egliſe.Nous n'auōs pas ſeulement ces authoritez, mais des raiſons inuincibles, & telles qui s'enſuiuent. Si l'Egliſe eſt adminiſtree ſouuerainemēt par les Conciles, il s'enſuit que ſon adminiſtratiō eſt ariſtocratique, en ce qui touche la iuriſdiction exterieure: or l'Egliſe eſt gouuernee & conduite ſouuerainement par les Conciles, & non par les Papes, qui ont eſté declarez inferieurs & en vn rāg plus bas que celuy deſdits Cōciles.qu'on face maintenir la cōcluſion, car qui doutera que les Cōciles ne ſont la fleur & l'abbregé de l'Egliſe, & l'aſſēblee des plus excellēs és dōs & graces ſpirituelles? perſonne auſſi ne peut iuſtement ignorer, la determination des Conciles de Conſtāce en la ſeſſiō 4.& 5.& de Baſle en la ſeſſion 2.touchant ce ſuiet,que ie mettray icy tout au long. *Ipſa Synodus in ſpiritu ſancto cōgregrata, legitimè generale Conciliū faciens, Eccleſiam Catholicam militantem repræſentans, poteſtatem à Chriſto immediatè habet, cui quilibet cuiuſcunque ſtatus vel dignitatis,vel. ſi Papalis exiſtat obedire tenetur. In his quæ pertinent ad fidem,& extirpationem dicti ſchiſmatis,& reformationem generalem Eccleſiæ Dei in capite & membris, &c. Item, declarat quòd quicunque cuiuſcunque conditionis, ſtatus, dignitatis, etiam Papalis, præceptis huius*

sacræ Synodi, & cuiuscunque Concilij generalis legitimè congregati, obedire contumaciter contempserit, debitè puniatur, &c. Sponde se souuenoit-il de ces Conciles, quand il batissoit son liure? qui ne doiuent estre suspects d'auoir esté ennemis des Papes: car pour les soustenir, ils y ont fait brusler ceux qui commençoyent à esclairer parmi ces tenebres de l'Antechrist, & qui osoyent ouurir la bouche pour se plaindre de sa tyrannie, & male-uersation. Ou pourquoy, dit-il, qu'on n'auoit encore ouï parler deuant nous, depuis la fondation du monde de forme aristocratique? ou il faut qu'il ne craigne point de dire tout haut, que ces Conciles ont esté schismatiques, & qu'il les face hardiment compagnons (aussi bien qu'il nous fait) des Arriens: lesquels s'ils ont esté exẽpts d'Arrianisme, ne peuuent estre censez à bon droit entre les heretiques: ou qu'on enuelope S. Hierosme en la mesme faute d'autant qu'il maintient, que ce n'est point de droict diuin, mais seulement par coustume & ordonnance humaine, & pour crainte du schisme, que de plusieurs prestres, vn a esté creé Euesque. *Hierony. in Tit. cap. 1. & in Epistola ad Euagrium.* Et de faict, Epiphanius escriuant cõtre Arrius heres. 75. est contraint d'accorder la verité, & dire qu'il estoit besoin de Prestres & Diacres, & que par ces deux charges les choses Ecclesiastiques peuuent estre parfaites, & où quelqu'vn n'a esté troué digne d'estre Euesque, le lieu est demeuré sans Euesque: & où plusieurs n'ont esté trouuez suffisans, pour estre constituez prestres, on s'est contenté d'ordonner & establir en ce lieu-là vn seul Euesque. Le mesme

Epiphanius n'escrit-il pas en l'heresie des Meletiens qui est la 68. qu'Alexandrie n'auoit point iamais eu deux Euesques, cōme les autres villes: qui confirme que ce n'estoit vne chose receuë entre toutes les Eglises, d'auoir vn qui eust commandement, authorité, puissance, & dignité sur les autres Pasteurs d'vn mesme lieu, & que ces villes n'estoyent pourtant estimees ny heretiques, ny schimatiques. Mais accordons qu'il soit necessaire, & que telle soit l'ordonnance de Dieu, qu'il y ait en vne multitude de prestres, trauaillans en la parole en vne mesme ville, vn qui soit creé Euesque, s'ensuit-il pourtant, qu'vn seul doiue & puisse estre le Prince de tous les Euesques du monde ? Mais ie croy que le Pape ne se contente pas mesme de ce nom, ny de ceste dignité: car s'il n'exerçoit que principauté, & si sainct Pierre n'a esté que Prince des Apostres, (qui est le titre que quelques Anciens luy ont donné) par raison la forme de l'Eglise seroit & a esté mesme du temps des Apostres aristocratique, ou democratique: car Principauté, dit Bodin (& le prouue tres-bien au liu. 2. de sa repub. chap. 1.) n'est autre chose que l'estat populaire ou aristocratique qui a vn chef qui cōmande à tous en particulier, & n'est que premier en nom collectif: car le mot de *Princeps*, ne signifie autre chose, que le premier, parlant proprement: mais cest arrogant se veut mettre en la place de Iesus Christ, & se donne les mesmes titres d'icelui, lequel l'Apostre aux Coloss. enseigne, tenir seul la primauté en toutes choses, ἐν πᾶσιν πρωτεύων. aussi fait-il parler ceste assemblee tenue à Florence 1439. *Definimus Romanum Pontificem*

tificem in vniuerſum orbem tenere primatum,totiúſque Eccleſiæ caput, & omnium Chriſtianorum patrem, & ipſi in beato Petro paſcendi, regẽdi & gubernandi vniuerſalem Eccleſiam,à Domino noſtro Ieſu Chriſto plenam poteſtatem traditam eſſe. Le 3. Concile de Carthage,ca.26.n'a point voulu que l'Eueſque du premier ſiege,s'appellaſt prince des preſtres,& ſouuerain Preſtre : & il dit qu'il a primauté ſur tout le monde,& qu'il eſt chef de toute l'Egliſe, & qu'il a pleine &ſouueraine puiſſance de gouuerner l'Egliſe vniuerſelle.C'eſt paſſer les bornes dudict Cõcile de Carthage,auquel ſans doute S.Auguſt.a aſſiſté. Ce canon ne parle point à l'Eueſque deRome,ains aux primats ou Patriarches,reſpõd Sponde.Et n'eſtoit-il pas vn des quatre Patriarches ? n'eſtoit-il pas vn desEueſques des premiers ſieges?qu'on liſe le Canon 6.du Concile de Nicee,& le Canon 4.& 16.du concile de Chalcedoine, où au premier il eſt eſgalé aux Eueſques d'Alexandrie & Antioche, & ſeulement appellé Eueſque,& au dernier il eſt nommé Archeueſque. Or ledict Concile de Carthage parle à tous les Patriarches & Eueſques du premier ſiege, ſans reſtriction. Et n'eſt-il pas certain que, *Dicta in vna lege,extenduntur ad omnes res, caſus, & perſonas, in quibus eadem ratio reperitur?* Qu'eſt-cecy que vouloir creuer les yeux aux hommes, & leur vouloir perſuader qu'ils n'ont point apprins leur alphabet? dire que ce Canon,& le ſuiuant qui eſt attribué à Pelage en la diſt. 99. ne s'adreſſent point à l'Eueſque de Rome? nenny, s'il n'y eſt exprimé, & dans le texte & au titre en lettre noire & en lettre rouge. *Vniuerſalis nec etiam Ro-*

manus Pontifex appelletur, nec etiam Romanus Pontifex vniuersalis est appellandus. Il ne peut estre dit Souuerain & Monarque, qu'il ne soit vniuersel: car la premiere & souueraine cause est tousiours vniuerselle, tant aux causes subalternes & inferieures, qu'à leurs effects. Souuerain, est ce qui comprend en effect & vertu tous les inferieurs: c'est pourquoi sainct Gregoire a escrit en l'epist. 188. liure 6. si quelqu'vn est nommé Euesque vniuersel, toute l'Eglise tresbuche si celuy-là chet. Et quelle raison y a-il de dire, que Pelage & Gregoire detestent le nom d'vniuersel pour ceste raison, à sçauoir, que ce nom semble pancher vers l'vnité? que si vn Euesque estoit appellé vniuersel, il sembleroit qu'il n'y en eust qu'vn. Que Sponde rougisse de parler sans loy & sans tesmoignage, & de vouloir deuiner des motifs & intentions de ces Peres contre leurs paroles, & contre ce qu'ils en disent expressément: car s'il n'y auoit que crainte en ce titre d'vniuersel d'estre estimé seul: pourquoy diroyent-ils que de faict & realement par iceluy, & prins en son vray sens & propre, l'honneur des freres est amoindri, & non seulement l'honneur, mais leur puissance? *Meus honor est, fratrum meorum solidus vigor. can. Ecce. dist. 99.* Mon honneur est, que l'estat de mes freres se maintiene en sa vigueur: si vostre saincteté m'appelle Pape vniuersel, c'est confesser que vous n'estes point en vostre ressort, ce que vous m'attribuez par tout. *Si vniuersalem Papam vestra sanctitas dicit, negat se hoc esse quod me fatetur vniuersum.* Voyez-vous, s'escrie Sponde, si vniuersel, n'est prins pour seul & vnique Euesque, sans superieur

ny inferieur? I'ay desia refuté ceste exposition, à sçauoir, que le nom de Patriarche vniuersel, n'oste le nom & effect d'Euesque, mais seulement de Patriarche, c'est à dire, non de la charge du trauail, de la peine de prestre ou simple Euesque, mais de la superiorité & preeminence qu'il auoit sur les autres prestres: car il n'y peut auoir deux ou plusieurs souuerains. Il ne dit donc pas qu'il luy oste le nom ou effect de Prestre en s'appellant ou endurant que les autres l'appellent vniuersel: qui est ce que Sponde entend & veut dire. A quoy il suffit d'opposer, ce que le mesme Gregoire en escrit en l'epistre *69*. du liu.7. à Eusebe Euesque de Thessalonique, où il expose le mot d'vniuersel en ces termes: Nul n'a voulu estre ainsi nōmé, nul ne s'est raui ce nom temeraire, de peur qu'il ne fust aduis qu'il despoüillast ses freres de leur honneur, en se colloquant en degré superieur. Le Canon de Pelage (s'il est à luy: car il y en a beaucoup de supposez és decrets de Gratiā) en la dist. 110. qui cōmence *Quoniam*, ne fait rien à propos, & tout ce qu'on en peut tirer, c'est que le Pape de Rome estoit Patriarche, suiuant le Canon du concile de Nicee, selon que Ruffin le rend au 10. liure de son histoire. *Suburbicanarum Ecclesiarum sollicitudinem gerebat, id est, curabat Ecclesias vicinas & suburbicanas.* Il faloit donc prouuer, non ce que doiuent faire les Metropolitains & Archeuesques enuers leurs Primats ou Patriarches, pour exercer leur charge legitimement, mais les autres Patriarches enuers l'Euesque de Rome, comme dependans d'iceluy, & le recognoissans par dessus. Et quel signe de superiorité est-ce

prendre vn manteau & exposer sa foy? tout cela ne nous monstre que moyen d'entretenir consentement en doctrine & discipline, & le declarer & en auoir quelques marques externes. Quand sainct Gregoire aussi a escrit sur le 5. Psalme penitential, que l'EgliseRomaine est chef de toutes les Eglises, *Domina gentium*, maistresse des gens : il ne veut dire autre chose, sinon qu'elle est mere de la foy, l'ayant publiee en plusieurs lieux, sinon par predication, au moins par exemple & renomee: si elle est appellee dame, c'est eu regard à la domination politique, ayant tenu la monarchie, durant les consuls & les Empereurs, qui ont eu leur domicile & siege en icelle fort long temps, dont est aduenu qu'elle a tenu le premier rang entre les Patriarchats, & a esté estimee & declaree le premier siege, & l'Euesque d'icelle est appellé par Iustinian nouuell. 131. le premier de tous les Prestres. πρῶτος πάντων τῶν ἱερέων. Anaclet Pape prononce que, *in capite Prouinciarum, vbi dudum Primates erant, leges seculi ac prima iudiciaria potestas, ipsis quoque in ciuitatibus vel locis, nostros Patriarchas vel primates qui vnam formam tenent, leges diuinæ & Ecclesiasticæ poni & esse iusserunt: ad quos Episcopi si necesse fuerit confugerent, eósque appellarent, & ipsi nomine primatus fruerentur. distin. 99. can. Prouinciæ.* Il n'y a autre raison pourquoy Constantinople est appellee la nouuelle Rome. Et pourquoy le concile de Chalcedoine au can. 16. l'a preferé à Antioche & Alexandrie, quoy que Leon s'y oppose par ses legats? voicy les mots du Concile: *Sedi senioris Romæ propter imperium ciuitatis illius, patres consequenter priui-*

legia reddiderũt, eadem intentione permoti, cẽtum quinquaginta Deo amantissimi Episcopi, æqua sedi nouæ Romæ priuilegia tribuerunt, rationabiliter iudicantes imperio & senatu vrbem ornatam, æquis senioris Romæ priuilegijs frui, in Ecclesiasticis sicut illa habet maiestatem habere negotijs, & secundam post illa existere.
Nous auons rabatu la premiere replique de nostre aduersaire, sur ce dire de sainct Gregoire, que quiconque se dit Euesque vniuersel, est precurseur de l'Antechrist. Il en a vn autre, respondant à ce que nous disons & accordõs, que l'Euesque de Rome a esté recognu tousiours pour l'Euesque du premier siege. Nous ostons ce tousiours, car au Concile de Nicee, il n'est faite aucune mention de l'Euesque du premier siege: lequel esgale plustost à l'Euesque Romain & à son Eglise en toutes choses, ie di mesme en ordre, tous les Metropolitains & Patriarches, & ne luy baille rien d'auantage, comme ces petis mots (τοῦτο καὶ ἔθος. *hoc idem moris est, vel parilis mos est, &* ὁμοίως *similiter*) qui se lisent au Can. 6. le declarent: & s'il faloit faire iugement par l'ordre des mots, l'Euesque Romain seroit le second: Toutesfois ce n'a esté l'intention de ce S. Concile, de definir quel Patriarche iroit deuant & quel suiuroit. Le premier de Constantinople a fait cela, au Can. 5. où il met au premier rang l'Euesque de Rome, & au 2. celuy de Cõstantinople. Ceste ordonnance a esté depuis confirmee au premier concile de Chalcedoine, chap. 16. La principale raison pourquoy on auoit donné le premier lieu à Rome, & le 2. à Constantinople estoit, d'autant que celle-là auoit esté le chef de l'Empire, & que ceste-

ci l'estoit adonc: car on a voulu conformer l'ordre de l'Eglise & regime spirituel, ou à la police temporelle dist. 80. can. 1. *Vrbes & loca. & distin. 99. Can. Prouinciæ*, ou à l'ordre des synagogues des Payens: car les Patriarches ont esté ordonnez aux villes, lesquelles auoyent eu deuant la Chrestienté les principaux prestres, ainsi que nous auons monstré cy deuant du Maistre des Sentences, & qu'il est en la distin. 80. can. *In illis ciuitatibus*. Mais ne debatons point d'auantage de ce mot tousiours, ains qu'on gagne cela sur nous, que l'Euesque Romain a esté vn des principaux. Et puis qu'ils le desirent le premier en rang & seance, à cause tant de l'ãcieneté & noblesse de la ville, que pour la dignité de l'Eglise: mais nous ne voulons admettre, qu'il ait eu superiorité sur tous. Nous distinguons donques entre l'ordre, seance, & rang, & le pouuoir ou degré & superiorité. C'est le texte & la glose tout ensemble de nostre dire, fondé sur la verité de l'histoire, recueillie tant des propres canons des Papes, que des Conciles anciens. Sponde replique, Si le mot de paistre les brebis du Seigneur ne leur signifie autre chose, que prescher & bailler les Sacremens, que deuiendront donques les glaiues spirituels des excommunications, & tout le reste du pouuoir Ecclesiastique? Il veut dire que celuy qui est pasteur d'vn troupeau, a pouuoir sur iceluy: Nous laisserons passer ces mots. Or l'Euesque de Rome est Pasteur de toute l'Eglise, nous nions fort & ferme qu'ainsi soit. Il le veut prouuer, parce qu'encore qu'il ne presche ou n'administre les Sacremens, & que les anciens Euesques de Ro-

me l'avent fait seulement à Rome : Toutesfois ceux de ce temps manient les glaiues spirituels des excommunications, & exercent le reste du pouuoir Ecclesiastique, & pour ce regard font deuoir de Pasteurs. Il me semble qu'il veut dire ce que i'apporte : Il est vray qu'il parle si obscurément, que luy, qui nous demande glose, auroit besoin d'vn bon truchement, pour exposer ses conceptions, ou que son esprit fust entré en quelqu'vn de ses Mecenats, à fin qu'il parlast par eux à present. Nous n'ostons point à l'Eglise & aux vrais Pasteurs d'icelle, la puissance des clefs, que le Seigneur leur a baillee: moins nions-nons, qu'iceux n'ayent iurisdiction exterieure, qui regarde la discipline, excommunications, reconciliations, satisfactions & police. Parquoy nous ne mettons pas toute la charge des Pasteurs à prescher la parole Dieu, & bailler les Sacremés : mais nous disons, que c'est le fondement & la principale partie d'icelle, veu que c'est par la parole de Dieu, qu'il faut ouurir & fermer, qu'il faut lier & deslier interieurement en ce qui touche la conscience, & exterieurement en ce qui regarde l'Eglise & l'edification de tout le corps d'icelle: d'où nous recueillons aussi, que ceux qui ne paissent leurs troupeaux, par presches & administrations des Sacremens (dequoy le Pape se descharge, & s'est deschargé il y a long temps) ne peuuent aussi presider és Consistoires & Conciles, où la discipline s'exerce : de telle sorte, que separer la puissance de corriger, de la puissance de prescher, est separer ce que Dieu a côioint. De là s'ensuit aussi

necessairemēt, que nul Pasteur ne peut exercer la discipline de droict propre, sur le troupeau d'autruy, moins duquel il sera absent, & qu'il n'aura iamais veu ny repeu. On me dira, qu'en vn Synode, les Pasteurs iugent des faicts, maintenant d'vne, maintenant d'autre Eglise, en laquelle ils n'ont point charge, & où ils n'ont nulle puissance. Ie respondray aussi, que cela se fait par mutuel consentement, & mutuelle submission de toutes les Eglises, qui s'assemblent en la personne de leurs Pasteurs, Anciens & Diacres, qui est l'ordre aussi vnique que les Apostres ont suiui, pour reformer tous iugemens, & oster toutes occasions de plaintes aux particuliers, & aller au deuant des scandales, & non que toutes les Eglises se sousmettent & dependent du iugement d'vn seul à l'encontre de ceste primauté. Voici le Can. 3. du 1. Concile de Constantinople: *Manifestum est, quòd per singulas quasque prouincias, prouincialis Synodus administrare & gubernare omnia debeat, secundum ea quæ sunt in Nicæa definita. 9. quæstion. 2. Can. Non inuitati.* Le concile Mileuitain au Canon 22. s'y accorde, & y souscrit: & le fait valoir en Afrique *ad transmarina qui putauerit appellandum, à nullo intra Africam in communionem suscipiatur.* Il reste à dire vn mot sur ce qu'on presse, que si Phocas n'a rien ordonné, sinon que le Pape tiendroit le premier rang, & auroit la presseance: dequoy est-ce qu'on le taxe de l'auoir donné à Boniface? que c'est vn grand cas qu'il n'ait esté question entre ces deux Primats, que d'aller deuant par honneur pour vne vaine & imaginaire ambition, & que

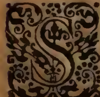
les autres n'ayent point pretendu à cela. Ceste caption se fait par vne apparence & vraye semblance de contradiction : car quand nous disons que les prerogatiues de l'Euesque de Rome, n'ont esté autres, que d'estre recognu l'Euesque du premier siege: nous entēdons de ce temps qu'il a esté vray & bon Euesque, & qu'il n'a rien fait, ny ne s'est permis chose, qu'il ne peust & ne deust iustement. Bref, nous rapportons nostre dire à ces siecles, que l'ambition des Euesques de Rome ne s'estoit si auant descouuerte, & qu'ils n'auoyent encore degeneré en loups & chefs du regne de l'Antechrist, & que la liberté & authorité estoit demeuree aux Eglises. Car nous voyons bien, que ce que l'Euesque de Constantinople demandoit & debatoit, & a obtenu quelque temps, & que Phocas a donné depuis à Boniface 3. estoit plus qu'vne presseance, ainsi que le titre & charge d'Euesque vniuersel, qui tire biē auec soy d'autres choses, le testifie. Si l'Euesque de Rome eust esté lors si hardi, que de s'esleuer, iusqu'à se dire souuerain Prestre, chef vnique en terre, il y auoit des gens qui eussent incontinent reprouué sa folie & presomption. Mais ce debat est venu lors, que ces Primats & Patriarches s'estoyent peu à peu fort authorisez, & qu'ils auoyent passé les bornes qui leur auoyent esté mises par les saincts liures, & œcumeniques Conciles, & qu'il ne restoit sinon que l'Antechrist se manifestast à plein, & qu'on veist & sceust en quel lieu il auroit son siege, à Rome ou Constantinople. Mais Dieu à qui toutes choses sont presentes, qui auoit predit ce

regne malheureux, & en auoit donné des aduertissemens aux fideles,ne nous a point trompez,en le nous marquãt aussi bien par le lieu de son habitatiõ,& loge ordinaire, que par les autres circonstances:& quand céla ne seroit point,quelle occasion ont les fauteurs de ce regne & tyrannie de trouuer estrange, que ces deux primats de Rome & Constãtinople, ayẽt debat qui auroit le deuãt, n'estant mesme question que d'vn hõneur imaginaire?Les Euesques deRome ont-ils eu hõte d'esmouuoir souuent de grosses contentions, pour l'apprehension seule de la perte, ou amoindrissemẽt de leur dignité?Ont-ils fait difficulté de troubler les Eglises, & les diuiser pource ste cause? PourquoyLeon Romain contredit-il ardemment à ce qui fut decreté au Concile de Constantinople, que l'Euesque de ladicte ville fust second en honneur,d'autant que c'estoit la nouuelle Rome? *dist.* 22. *Can. Constantinop.* Qui le pouuoit inciter ainsi à troubler tout le monde, sinon qu'il preuoyoit de loin, que selon que la gloire de la ville de Rome decroissoit, Constantinople ne se contentant poinr du deuxiesme lieu,voudroit aspirer au premier,comme elle a fait?S'ils disent,que c'estoit vne chose bien importante, car ce Decret du Concile estoit contre Dieu, veu que si de droict diuin le Pape tient le premier lieu,selon le Canon 6. de Nicee, Alexandrie tenoit à mesme titre & droict le 2. & Antioche le 3. & qu'en cela Leon ait monstré sa superiorité & puissance,sur tous les Conciles & toutes les Eglises en resultãt, lesquelles ne l'ont point reprins de se mesler d'vne chose

qui ne le touchoit en rien: Ie demande pourquoy c'eſt qu'elles ne luy ont obei ? Et que le decret du Concile a eu ſa vigueur nonobſtant ſes crieries? Pourquoy ſes ſucceſſeurs ont-ils depuis ordonné ſuiuant ledit Concile?En fin,que veut dire que Iuſtinian mis en ieu en ſa nouuelle 131. donne force par ſon ordonnance & edict à l'article du Concile, & n'encline point à l'oppoſition de l'Eueſque de Rome ? Et de faict, le meſme Iuſtinian expoſe audict lieu que veut dire, *Primum eſſe omnium Sacerdotum*, quand il parle du Pape de l'ancienne Rome : car puis apres eſtant queſtion de l'Archeueſque de Conſtantinople, il dit, θεσπίζομεν τὸν μακαριώτατον ἀρχιεπίσκοπον κωνσταντινουπόλεως, τῆς νέας ῥώμης δευτέραν τάξιν ἐπέχειν : c'eſt à dire, Nous ordonnons que le tresheureux Archeueſque de la nouuelle Rome, à ſçauoir Conſtantinople, obtienne le ſecond rang. Voila comment ce prouerbe ſe pratique en ſon endroit *mus ſeipſum prodit, &c.*

CHAP. IX.

De l'Antechriſt, où il eſt monſtré que le Pape l'eſt en qualité de chef de ce regne apoſtatique, oppoſé à celuy de Ieſus Chriſt.



SPONDE parlant contre le teſmoignage de ſa propre ame, le S[r]. Raimond Conſeiller au Parlement de Bordeaux luy faiſant porter la marote, ſe plaind en la pa. 96. de ce que tant s'en faut que nous recognoiſſions le Pape pour Eueſque du premier ſiege, que meſme nous

ne le tenons pas pour Euesque : mais il n'a nulle occasion de querimonie. Il faut iuger des choses selon qu'elles sont, les saules ne doiuent estre tetens pour oliuiers, ny les corbeaux pour pigeons. Cestui-là n'est point Euesque, qui n'est point appellé pour l'estre, n'y n'en fait le deuoir: car ce sont des choses non seulement differentes, mais contraires d'estre Pape & Pasteur de l'Eglise. Cestui-là n'est point Euesque du premier siege, qui ne l'est ny du second ny du troisiesme. Qui le dit? la raison prinse des Escritures, cestui-là n'est point Pasteur ou Euesque, qui ne paist point aucun troupeau, soit en preschant & enseignant, de garder les choses que Iesus Christ a commandees, soit en viuant sainctemẽt & selon les reigles & canons Apostoliques, 1. Pier. 5. 1. Tim. 3. Tit. 1. soit en veillant & chassant les loups de la bergerie, Act. 20. Or le Pape ne fait rien de tout cela : qui ne conclurra donques, que nous auons raison de ne l'estimer tel qu'il se dit & vante? Disons en outre, que celuy qui est Antechrist & loup de la bergerie, ne peut estre Pasteur & Euesque. Or le Pape est tel : i'accorde que Luther, Caluin, & autres l'ont dit, & nous le disons aussi: mais non sans raison que nous prenons de la parole de Dieu: la reigle generale est si claire & euidente en icelle, qu'il ne faut point d'exposition : & est si certaine, que qui la mettra en doute, se monstrera impie. L'application de ceste reigle est aussi fort aisee, que si nous faillons en icelle, l'art de ratiociner qui est de Dieu, & baillé à l'homme pour aide de son infirmité, nous corrigera. Il y a double verité, l'vne

des choſes & ſentences diuines & celeſtes, qu'il faut apprendre aux liures de l'Egliſe : l'autre des liaiſons & conſequences, laquelle il faut apprendre en ces eſcoles qui ſont outre l'Egliſe. *Auguſt. lib.2.de doctrina Chriſt. cap 31.* Ie di donques, que celuy à qui les marques de l'Antechriſt baillees en la parole de Dieu ſont propres, ceſtui-là eſt l'Antechriſt. Or elles ſont propres au Pape, il eſt donc nommé en icelle, & on le doit croire tel ; auec autant de certitude, que ceſte parole de Dieu eſt certaine. Si celuy à qui les teſmoignages rendus par les Prophetes appartiennent, eſt le vray Chriſt, & n'y en a point d'autre, & ſi pour le cognoiſtre les Iuifs ont eſté adreſſez aux Eſcritures, qui contiennét toutes les circonſtances deſquelles il a eſté reueſtu, & auec leſquelles il eſt venu, Matth. 11. Iean 5. ceſtuy auſſi ſera l'Antechriſt, de qui on pourra dire ce que l'Eſprit de Dieu en a predit par Daniel, Ieſus Chriſt, Sainct Paul, & S. Iean. Et pour le cognoiſtre, nous deuons l'examiner aux eſcrits des ſuſdits. Non, dit Sponde, car en quelle part eſt-il remarqué & depeint ſi bien de ſes couleurs, qu'on ne puiſſe nullement douter qu'il l'eſt. Reſponſe, en pluſieurs paſſages, leſquels pour bien entendre, il faut conferer enſemble, & en dreſſer de tous vne belle deſcription : qui ſera ſi claire, qu'il n'y aura celuy, ſi le dieu de ce monde ne luy a aueuglé les yeux, qui par icelle, s'il eſt deſia manifeſté, ne le cognoiſſe, & ne die, c'eſt vn tel. Ici Sponde nous bat de trois demãdes, la premiere, ſi nous auons l'eſprit des Prophetes ? ie reſpon, que tous les Chreſtiens eſtans Prophetes, ils

luy,de pouuoir bien dextrement&profondement expofer les efcrits dogmatiques, qui contienent pour la plufpart doctrine de foy, reprehenfions, refutations : les autres ont efté rendus propres par le Seigneur, pour rendre l'intention & fens des prophetiques & hiftoriaux, foit des chofes paffees, foit des chofes aduenir. Le filence donc de Caluin ne nous fait du tout aueugles, en l'intelligẽce de ce liure. La troifiefme, fi nous ne craignons point en expofant le deuxiefme chapitre de la deuxiefme aux Theffaloniciens de l'Antechrift, eftre comprins parmi ceux dont parle S. Pierre, 2. Pierre 3. difant qu'il y a dans toutes les Epiftres de fainct Paul des chofes difficiles à entendre, que les indoctes & inconftans corrompẽt comme les autres efcritures. Sainct Pierre ne dit pas que S. Paul ait efcrit obfcurément : mais que parlant de l'aduenement du Seigneur & du dernier iour, il traitte vn fuiet difficile à entẽdre, non vniuerfellement, mais en certains chefs. Or c'eft autre chofe de l'aduenement dernier de Iefus Chrift, & l'aduenement de l'Antechrift. Si ceftui-là eft obfcur, il ne s'enfuit que ceftui-cy le foit. mais quoy? Si depuis fainct Paul a vuidé ces difficultez, & les a efclaircies ? cõme quand il reprend ceux qui difoyent que la refurrection eftoit defia faite, 1. Tim. 1. & quand il remonftre contre ceux qui difoyent, que le iour du Seigneur eftoit pres, que l'Antechrift fera pluftoft manifefté, ne plus ne moins que le mefme S. Pierre en ce lieu s'attaque contre les moqueurs & Epicuriens, contre lefquels il maintient cefte derniere apparition du

Fils de Dieu,restauration du mõde,& dernier iugemẽt.Ie ne doute point, dit Sponde,que S. Pierre ne parle aussi du passage de l'Antechrist, par ce que toutes ces choses doiuẽt estre precedees par la venue & tyrannie execrable de ceFils de perdition. Il y a la conuersion & derniere vocation des Iuifs : item l'vniuerselle & totale reuolte de tous les Gentils, qui doit preceder aussi ladite venue. Et s'ensuit-il que par tout où S. Paul parle d'vn poinct, qu'il traitte l'autre ? & que S. Pierre ait voulu entendre aussi toutes ces choses par ce relatif ἐν οἷς (car il ne dit pas ἐν αἷς) ἐστι δυσνόητά τινα : *inter quæ sunt nonnulla difficilia intellectu*. Le contraire se manifestera tout aussi tost, quand il y aura quelqu'vn qui le voudra maintenir. Or pour ne nous arrester point plus long temps à descouurir l'ineptie de ces interrogations, sondons la solidité & fond de ces raisons, par lesquelles il s'efforce de iustifier & louër le Pape, de la tresiuste & veritable accusation que nous intentons contre luy, & tous ceux de sa sorte. Il veut donc dire ainsi, que ce regne n'est point de l'Antechrist, qui a eu vn temps long. Pourquoy? d'autant que le temps de l'Antechrist doit estre court. D'où prins cela ? des paroles de Iesus Christ, Matth.24.vers.22. Couchons les mots fidelement, & non comme ils sont escrits en la declaration. Que si ces iours n'eussent esté abbregez, nulle chair n'eust esté sauuee: mais à cause des esleus, ces iours-là seront abbregez. Il n'y a point, que si les iours de sa persecution : parquoy ce que Sponde presuppose pour accordé,nous luy nions,à sçauoir qu'il soit là parlé de la

lé de la persecution de l'Antechrist: car il parle du siege de Ierusalem, & guerre des Romains contre iceux. L'aduertissement de sainct Augustin est notable à Esichius, veu que Iesus Christ dit les signes qui appartienent à ces trois choses, Premierement, à la destruction de Ierusalem. Secondement, à sa venuë par l'Eglise, en laquelle il ne cesse de venir iusqu'à la fin: car venant és siens, il est recognu, & il vient tous les iours, quand ses membres naissent tous les iours. Tiercement, à la fin mesme en laquelle il apparoistra pour iuger les vifs & les morts. Il faut considerer diligemment à quel de ces trois, nous deuons rapporter quelqu'vn de ces signes, de peur que ce qui appartient à l'vn, nous n'estimiõs deuoir estre entẽdu de l'autre. Qu'on espluche donques bien les circonstances de ce passage, & on trouuera qu'il ne se peut nullement entẽdre de l'Antechrist: mais des maux que les Romains deuoyent faire aux Iuifs, à ceux notamment qui estoyent en la Iudee. Ce lieu-là est nommé expressément, où on ne peut enclorre l'Antechrist: la qualité aussi des personnes enseigne, qu'il est questiõ non d'vne persecution spirituelle, telle que sera principalemẽt celle de l'Antechrist, mais corporelle. Malheur, dit Iesus Christ, aux femmes enceintes, & à celles qui allaicteront en ce iour-là. Et pourquoy? S'il estoit question de l'ame, tel malheur ne seroit-il aussi grand des masles que des femelles? des autres femmes que des enceintes & allaictantes? la circonstance aussi du temps rẽuerse son dire, & fortifie le nostre. Priez, dit Iesus Christ, que vostre fuite ne soit en hyuer,

ou au iour du Sabbat : s'il n'y aura point de Sabbat, & s'il doit estre aboli,quād l'Antechrist viendra, il s'ensuit que ce passage ne peut estre entendu d'iceluy. Or le premier est vray:car puis qu'il n'est point encore venu, par la confession propre de nos aduersaires, & que le Sabbat est dés pieça osté, il est assez euident que ce mot de Sabbat est incompatible,auec le sens que donne Sponde à ce passage.Il adiouste en fin, qu'il est parlé de fuite, comme d'vn remede contre ces malheurs, qui seroit inutile contre l'Antechrist,veu qu'il doit estendre sa domination au long & au large, & que les principales armes,sont la fausse doctrine,& ses satellites les faux Docteurs & Prophetes.Ce n'est point vne interpretation nouuelle, Chrysostome s'y accorde en tout & par tout:ce sont les paroles de son abbreuiateur Theophilacte, à fin que ie soye court,il dit ces choses aux Iuifs en la personne des Apostres.Il leur dit donc,qu'ils prient que leur fuite ne soit en hyuer, parce qu'il est fort incommode de fuir en ce temps, ny aussi au Sabbat: car adonc, selon la Loy, ils sont oisifs, & n'osent point fuir. L'affliction sera lors intollerable, car les gensdarmes Romains ont commandé qu'on n'eust pitié d'aucū: mais Dieu à cause de ceux qui deuoyent croire d'entre lesdits Iuifs, & à cause de ceux qui auoyent desia creu, il n'a point permis que tous fussent tuez, ains il a accourcy les afflictions & guerres : car si la guerre eust esté plus cruelle,tous ceux qui estoyent dedans fussent peris de faim. Quelques-vns entendent ces choses des iours de l'Antechrist, mais il n'y a point de

propos, aîns de la captiuité de la ville de Ierusalem. Les choses qui appartienent à l'Antechrist, commencent en ce lieu, Lors si quelqu'vn vous dit, voici le Christ. Si Sponde a recours aux expositions allegoriques, ie luy diray qu'il est tresmal couuert, n'ayant non pas mesmes des haillons ou des fueilles, ains seulement quelque vmbre : mais il s'y plaist, car la clarté & le soleil luy est contraire. Ce que nous disons tout au contraire, que l'Antechrist doit estre lõg temps en regne, & suiuant le tesmoignage clair de l'Apostre en la seconde aux Thessaloniciens chapitre 2. car celuy qui commẽce dés le siecle & viuant des Apostres, & ne doit estre desconfit que par la clarté de la venuë du Seigneur, doit durer longuement : veu que depuis le premier aduenement de Christ iusqu'au dernier, il y a plusieurs centaines d'annees. Or l'antechrist doit auoir tout ce temps, il durera donc fort longuement. Cyprian disoit à Corneille Euesque de Rome, que de leur temps la venuë de l'Antechrist s'approchoit, laquelle ils s'efforçoyent d'imiter : *Illorum flenda & lamentanda conditio, quos sic diabolus excæcat vt æterna gehennæ supplicia non cogitantes, Antichristi iam propinquãtis aduentum conetur imitari.* Mais on nous fait ce reproche, Si le Pape de Rome a esté si long temps l'Antechrist, où estoit lors l'Eglise? où estiez-vous qui vous dites icelle Eglise de laquelle nostre Seigneur a tant de soin? Nous y auons desia satisfait aux chapitres precedens, mais il faut que Sponde qui n'a que ces refuges & cauernes toutes percees à iour, & où il n'y a plus lieu de se cacher, quand il

n'a point dequoy combatre, se couure là dessouz. Ce qu'il prent n'est de plus grand poids, où estoyent ces Pasteurs à qui nous auons succedé? comme si la succession des Pasteurs estoit chose necessaire à la constitution de l'Eglise: comme ainsi soit que Dieu en puisse susciter, & en ait suscité de tout temps, non seulement extraordinairement, mais aussi immediatement. La vocation de ceux qui ont commencé peu a peu à esclarcir les tenebres espesses du regne de l'Antechrist, a esté de ces trois sortes, aux vns du tout immediate, comme en Valdo Lyonnois, qui a vescu l'an de nostre Seigneur 1178. Quelqu'vn me dira, qu'il n'a point fait de miracles. Ie dy qu'il y a de deux sortes de miracles, les vns qui se font en nous-mesmes, les autres hors nous & nostre personne: mais és autres par nostre ministere. La conuersion & changement de cest homme si soudain, ceste libera[illegible] non accoustumee, non seulement en luy, mais en t[illegible]us les hõmes les plus gens de bien qui fussent de son te[illegible]mps, & ressentãt celle de l'Eglise primitiue: car il ouu[illegible]oit sa maison à tous, auec telle allegresse, que les po[illegible]ures & necessiteux, par troupes venoyent chez luy, [illegible]a esté vn miracle fait en l'ame d'iceluy, & par lequel o[illegible]n a peu iuger de quel esprit il estoit mené. Iean Bap[illegible]iste n'a esté garny d'autres miracles, que de sa vie ex[illegible]traordinairement & par dessus le reste des hommes, [illegible]in-cte & austere. La regeneratiõ donques d'vn homme peut estre miraculeuse, non pas à raison de ce qu'elle est par dessus toute la nature: car il n'y a rien là d'extraordinaire & qui apporte admiratiõ,

veu que cela eſt cõmun à tous ceux qui ſont ſanctifiez, & que ceſte œuure eſt toute touſiours de Dieu: mais premierement, pour le degré d'icelle qui ſurpaſſe celuy qu'on voit és autres fideles. Secondement, pour la celerité & promptitude. Tiercement, quand Dieu ſe ſert de moyens non accouſtumez & preſque miraculeux, comme il fit en ce Valdo, lequel fuſt ſaiſi de frayeur & d'apprehenſion de la fragilité humaine, voyant qu'vn de ceux auec leſquels il eſtoit accompagné pour ſe recréer, tomba ſubitement mort en ſa preſence. Aux autres elle a eſté mediate & ordinaire, comme en Vviclef, Iean Hus, Martin Luther, Auguſtin Marlorat: ils auoyent vocation legitime meſme à la façon receuë de leur tẽps. Aux autres elle a eſté mediate accõpagnée d'vne grace & faueur extraordinaire du Seigneur, qui n'a aucun eſgard aux reigles & ordonnãces du Pape, mais bien à celles qui nous ont eſté laiſſees par les Apoſtres. Cõbiẽ auſſi qu'à vray dire tout ce qui eſtoit de la formalité de l'Egliſe primitiue à receuoir les Eueſques, n'ait eſté gardé en quelques vns des premiers qui ſont venus: non pour ſucceder, mais pour remplir les lieux qui eſtoyent vuides & deſgarnis. Ce que Sponde cõtinue de nous demãder, eſt autant ridicule qu'inepte, que nous n'alleguions point ceux qui ont dependu de noſtre Antechriſt pretendu, car ce nous doit eſtre vne hõte, de n'auoir tiré nos cõmiſſions que d'vn tyran. De qui parle-il? de Luther, & autres. ceux-là certes n'ont tiré leur vocation de l'Antechriſt, car il faut diſtinguer entre la ceremonie & ſigne, par lequel la puiſſance eſtoit

donnee à celuy qui estoit enuoyé, & la puissance mesme, & ce qui est la vraye cause d'icelle: le signe a bien esté donné de l'Antechrist & de ses supposts, mais non l'enuoy ny la puissance, qui est de Dieu par l'Eglise: & ne se rapporte qu'à Dieu & Iesus Christ. Le Baptesme peut estre administré par les heretiques quāt à l'exterieur, & toutesfois il ne se rapporte à eux, ny l'efficace & effet du Baptesme n'est point d'eux. I'adiouste, que combien que le Pape soit Antechrist, & qu'il s'oppose du tout à Christ, & se soit mis en sa place, toutesfois ç'a esté vne de ses ruses de tout temps, de n'abolir point le nom de Christ, ains en faire parade, quoy que son but & intention soit esloignee de ses paroles & pretextes; d'où i'infere, que ceux qui ont eu le tesmoignage exterieur de leur vocation de l'Antechrist, n'ont esté tenus ny obligez de dependre d'iceluy, puis qu'en tout ce qu'il fait, il veut qu'on le croye vicaire de Christ. C'est donc autre chose auoir sa commission d'vn tyran, qui abuse du nom & de l'authorité d'vn Roy legitime, autre chose d'vn tyran qui feroit ouuertement la guerre à ce Roy. Bref, c'est autre chose dependre de celuy qu'on croit estre legitime en sa vocation de chef vniuersel de l'Eglise, quoy qu'il ne le soit point, autre chose se ranger souz l'authorité de celui qu'on sçait bien estre l'Antechrist: ce qui n'est aduenu, Dieu mercy, ny à nous, ny à nos premiers Docteurs: mais bien à celuy qui nous fait ces demandes, qui n'ignoroit point les responses s'il les eust voulu escrire. Toutesfois il est maintenāt deuant ce grand iuge, que si solemnellement il a ap-

pellé pour tesmoin de ses pensees en son liure. Mais d'autãt qu'il escrit, que ce n'est qu'vne opinion d'estimer le Pape Antechrist, ie vueil apres plusieurs grands Docteurs& personnages de nostre temps, apporter des demonstrations, la cognoissance desquelles ne peut estre opinion, ains science bien claire & certaine. Ie fonderay la premiere sur la doctrine par laquelle il esleue l'homme en general, & se monstre vray faux Prophete: celuy-là est l'Antechrist qui s'oppose à Dieu, enseigne & maintient l'apostasie, 2.Thessal.2.c'est à dire,ceste doctrine qui nous destourne de Dieu le Pere, de son Fils Iesus Christ, du Sainct Esprit, & de la communion de l'Eglise, 2.Thessal. 2. &3.1. Tim.4.vers.12.& 2. Tim.3.vers.1.2.3. 2.Pierre 2. vers.1.2.& 3.v.3. 1.Iean 1.ver.3:& 2.v.18.22.23. & 4. vers.2.3. Or le Pape maintien ceste doctrine & l'enseigne. Ie me contenteráy pour le present de proposer ce qui en est, sans vser d'autres preuues, & sur la fin on trouuera la table que i'en ay dressee, pour aider la memoire des lecteurs, où chacun pourra voir, qu'à bon droict il est appellé Antechrist & aduersaire, ἀντίχριστος ἀντικείμενος. L'autre & seconde demonstration sera prinse de la doctrine, par laquelle il s'exalte soy-mesme & son Clergé, & se declare par orgueil fils aisné de Satan, Apollyon, Apocalyp.9.vers.12.& homme de peché, & fils de perdition, Apostat,2.Thess.2. c'est à dire, diable: & ce par ces trois vices,ambition, auarice, volupté. Cestui-là est l'Antechrist qui s'esleue par dessus tout ce qu'on nomme Dieu, ou qu'on adore, qui est assis comme Dieu,

se monstrant soy-mesme qu'il est Dieu,2. Thessal. 2.vers.4. Daniel 11.vers.36.37.38.39.Apocalyp. 19. vers. 20. Or cecy conuient au Pape qui est à Rome, qu'on voye aussi la table adioustee à la fin de ce chapitre.

La troisiesme demonstration sera prinse des adjoincts & circonstances, desquelles l'Esprit de Dieu marque & note l'Antechrist & son royaume:Parquoy nous dirons,que cestui-là est l'Antechrist, qui est venu, & s'est pleinement manifesté au temps que Dieu a predit,a duré & durera aussi longuement qu'il auoit esté dit:s'est assis & a presidé au lieu que le Seigneur a designé en sa parole: ses ornemens& son extraction ont esté tels que S. Iean a declaré: Bref, est paruenu à ceste tyrannie, tant par les degrez, que par les moyens touchez par S. Paul à la 2. aux Thess. 2. a eu les suiets tels que le mesme enseigne au mesme lieu.Or tout cela conuient au Pape qui est à Rome: parquoy nul n'a dequoi douter,qu'il ne soit le vray Antechrist, I'ay icy aussi dressé vne table pour faire voir l'application de ceste maxime generale, clairement mise & conjointe auec les autres tables.

La quatriesme demonstration est de la fin,issuë, destructiõ du royaume de l'Antechrist, & moyen par lequel il sera desconfit: cestui-là est l'Antechrist,& ce royaume est de celuy qui sera destruit par l'esprit de la bouche du Seigneur, c'est à dire, par la clarté de la venuë d'iceluy,& par la seule parole de Dieu : & apres auoir duré plus longuemẽt qu'aucune heresie. Or l'euenemẽt qui est vn tresbon interprete des Prophetes, nous enseigne ce-

cy s'accõplir tous les iours, depuis quatre vingts ou cent ans enuers le Pape, Papauté, & Eglise de Rome, de la sujection & tyrannie desquels plusieurs Royaumes, prouinces, principautez & villes, & milliers de familles, & d'hõmes se sont retirez en l'Europe par la grace & singuliere misericorde du Seigneur, & ce par le ministere d'hõmes simples & de peu deuant le monde, qui ont esté douez neãtmoins de grandes graces de l'esprit de Dieu, du don de prophetie, des langues, d'interpretation d'icelles, d'vne grãde & saincte constance & hardiesse, & autres vertus, ainsi que l'histoire de nostre temps en fait foy, & les confessions & responses d'vne infinité de martyrs le declarent. Concluons donques certainement, & sans en faire plus de doute, que l'Antechrist est venu, qui a eu pour auantcoureurs voirement les heretiques & heresies, mais ausquels il a donné retraite & loge, dont en fin il a basti ceste vniuerselle apostasie & reuolte, de laquelle nous supplions le Seigneur vouloir guerir ceux qui en sont ensorcelez.

La cinquiesme demonstration est prinse du regne de l'Antechrist: car cestui-là est Antechrist, qui preside sur ce regne-là, & le regne de l'Antechrist est celui qui est l'image de l'empire Romain, du tẽps des Empereurs idolatres, Apocalipse chap. 13. vers. 3. 11. & chap. 11. vers. 7. 8. & 16. vers. 13. & 17. vers. 1. 2. 3. 4. & 19. vers. 26. Or le Pape a l'authorité sur ce regne & tyrannie, c'est aussi la Papauté qui est ce regne infernal: ce qui est aisé à cognoistre à tous ceux qui prendront la peine de considerer, & conferer l'estat de l'empire Romain,

tel qu'il estoit souz Auguste Tibere, Neron, Trajan, & autres, tant pour la religion que pour la police. Et quelles sont ces deux choses auiourd'huy en l'Eglise Papistique & Romaine, & és lieux où le Pape a estendu ses griphes? car si en l'empire Romain deuant Constantin, l'idolatrie a esté en grand credit, les hommes Romains ont esté enragez apres icelle, par dessus tous autres peuples & natiõs, & la religion n'a esté autre chose que superstition. Certes nous pouuons dire, que la Papauté à bon droit est l'image de ceste beste, & que les mesmes superstitions & idolatries n'ont fait que chãger de nom, & les hommes de ce temps iadis sont resuscitez, & ont reuescu & reuiuent és Papistes. En outre chacun peut remarquer, que comme la forme de l'empire Romain a esté monarchique, l'Empereur ayant souueraine puissance sur tous, & s'ayant vsurpé la sacrificature & la Royauté tout ensemble: ainsi au regne Papistique, vn seul y preside, à sçau. le Pape, qui est le souuerain en cest estat, qui commande tyranniquement, s'exempte de toute iurisdiction: sur laquelle il se dit estre esleué mesme, pour pouuoir disposer de la religion à son plaisir & appetit: qui en voudra sçauoir d'auantage, lise M. Daneau en son traitté de l'Antechrist chapitre 9. & 10.

Le Pape se declare estre l'Antechrist, par ces quatre generales marques, qui sont 1. sa doctrine, 2. ses mœurs, 3. son regne consideré absoluement, 4. son regne, estat, & gouuernement, consideré entant qu'il est l'image de l'Empire Romain souz les Empereurs Payens.

Pape Ante-christ, par
- sa doctrine,
- ses mœurs,
- son regne consideré absoluement,
- son regne consideré relatiuement.

TABLE PREMIERE.

DE LA DOCTRINE PAPALE.

La doctrine du Pape est telle, qu'il s'en prend par icelle 1. à Dieu le Pere, 2. à son Fils Iesus Christ, 3. au sainct Esprit, & en 4. lieu à l'Eglise.

DE DIEV LE PERE.

Il s'en prend à Dieu le Pere, à sçauoir, 1. à la nature & essence diuine, inuisible & spirituelle, Iean 4. 1. Timot. 6. par la fabrique des images faites, notamment pour representer ceste premiere personne en forme d'homme sexagenaire, & qui a les cheueux & barbe blancs, chose indecente & contraire à l'eternité de Dieu, faite aussi contre la defense portee en Exode 20. & Deut. 4. vers. La preuue de cecy se doit prendre des vitres & parois de plusieurs temples: secondement il cõbat les vertus qui sont en Dieu, à sçauoir, la souueraine iustice & misericorde, lesquelles il nie & abolit entant qu'en luy est, par la doctrine du purgatoire, des indulgences, des satisfactions, thresors qu'il apelle de l'Eglise: la consequence est tresbonne, ainsi que M. Theod. de Beze le fait voir & tou-

cher au doigt en sa confession. Mais puis qu'il fait appeler la vierge Marie Roine de misericorde, vie, douceur, esperance : n'est-ce pas oster ce titre & vertu d'estre souuerainement misericordieux à Dieu? voire c'est à fausses enseignes qu'il se vante d'auoir le vray Dieu : car il est notoire à tous, que celuy qui est le vray Dieu, est souuerainement & parfaitement iuste, & souuerainement misericordieux: or cestui-là n'est point souuerainemẽt iuste, qui acquiesce & se contente des satisfactions humaines qui sont imparfaites, & en beaucoup de poincts defectueuses: cestui-là n'est point aussi par faitement misericordieux, qui ne fait que suppleer seulemẽt à ce qui defaut aux merites des hommes. Il s'ensuit dõc que le Pape a tant fait par ses iournees, qu'il a osté aux Chrestiens (qui l'en ont voulu & veulent encore auiourd'huy croire) le vray Dieu. 3. Il deroge entant qu'en luy est, à la creation, conseruation, conduite & liberalité de Dieu, tant par l'institution d'vn nombre infini de festes, nourrices d'oisiueté, defendue de Dieu, & contraire à l'ordre qu'il a establi: à quoy se rapporte la vie monachale, qui n'est auiourd'huy autre chose, que profession d'oisiueté. Que si elle est cõtraire à l'ordonnance de Dieu, qui veut que nous mangions nostre pain à la sueur de nostre face, non moins certes est-ce chose repugnante à la façon que Dieu tient à gouuerner les hommes, de mespriser les magistrats, de la iurisdiction & authorité desquels non seulement ce fils aisné de Satan s'est exempté, mais aussi a assuietti sous soy les royaumes & empires, & fait par ses loix & canons que le plus vil

moine & Capelan ne recognoist point lesdits magistrats, ny ne se veut sousmettre aux loix d'iceluy politiques. Adioustez la defense de certaines viandes à certains iours, & la prohibition des mariages à certaine sorte d'hommes. Et non content, ose encore blasmer ceste saincte institution du Seigneur, mettant les mariez entre ceux qui sont en la chair, & qui par cõsequent selon le tesmoignage de l'Apostre ne peuuent plaire à Dieu, Rom. 8. qui est estre de fait Montaniste, Tacien, Manicheen, Encratite, Cataphrygien. C'est Siricius qui a le premier proferé ce blaspheme. Mais pour se declarer en toutes sortes vrayement Antechrist, sur le faict des mariages, suyuant le dire de l'Apostre, 1. Tim. 4. Il ne peche point seulement en la defense qu'il en fait aux personnes qui administrent la parole de Dieu & les Sacremens en l'Eglise: mais aussi pour la cõcession & permission qu'il donne à certains de contracter mariage és degrez tant de cõsanguinité que d'affinité, prohibez du Seigneur en sa Loy: desquels il entreprẽd de bailler dispense. Or quãd aussi il donne ces titres à la vierge Marie d'estre Roine du ciel, & estoile de la mer, n'est-ce pas dire que Dieu n'a point le gouuernement du monde? Le Pape s'en prend non moins à l'honneur & seruice qui est deu à Dieu seul: & premierement, à la fiance & esperance qu'on doit mettre en luy, laquelle il enseigne de mettre en partie à la vierge Marie, qu'il fait nommer nostre esperance, Roine de misericorde, douceur de vie, nostre aduocate: en partie és Anges & Saincts decedez. Mais ceste fiance n'est-elle point mise aussi és ido-

les d'or,d'argent, cuiure, bois, & pierre ? car que tesmoignent les pelerinages vers icelles par deuotion, sinon qu'on attend d'elles quelque benefice ? si ce n'est comme d'vne cause premiere, au moins instrumẽtale, à cause que le sainct ou saincte veulent plustost & plus euidemment ouurer en ceste-cy qu'en celle-là. En ceste sorte les anciens idolatres estimoyent, que la grace & assistance de leurs dieux, leur estoit plus presente aux lieux où leurs images estoyent posees, Ierem. 11. vers. 13. Il s'en prend aussi à l'inuocation & adoration qu'il faut rendre aussi à Dieu seul, quand il fait adorer vn morceau de pain en la Messe, fait baiser & adorer des os couuerts d'or & d'argent, voire les idoles de bois, de pierre, & quelque autre matiere qu'elles soyẽt. On leur bastit de beaux tẽples; elles n'ont faute de iours de festes : on leur dresse des autels, sur lesquels elles sont posees, ausquelles on allume des chãdelles, & on fait la reuerẽce: deuant lesquelles mesmes on s'agenoüille, on les baise, on leur oste le chapeau par deuotiõ, on dance & gãbade auec tabours, violons à leur hõneur, qui est se rendre imitateurs des Payẽs & Gentils & leurs idolatries, & ensuiure les Israëlites en leur ioye apres la fabrication du veau d'or, Exod. 32. Bref, à certains iours ces idoles sõt portees és processions: auec lesquelles on fait adorer, c'est à dire, auec les formes humaines, les images des bestes à quatre pieds, veu qu'on adioint celles-ci à celles-là: car aupres de leur sainct Roc est la figure d'vn chien: de leur sainct Antoine, celle d'vn pourceau. Il y a en somme l'idolatrie que l'Apostre S. Paul

condamne és Gentils, Rom. 1. ver. 23. & veu qu'adorant la figure de leur sainct Michel, qui a sous soy la figure d'vn diable: quelle difference troue-on entre l'idolatrie Papistique, & celle des Americains, & autres peuples miserables, qui font hommage à Satan en propre personne? & directement veut aussi luy-mesme participer à ce sacrilege, en ce faisant luy-mesme adorer comme Dieu, tesmoing le baise-pantoufle assez cognu. Il veut qu'on crie apres la vierge Marie, & qu'on l'inuoque, ensemble autant de saincts & sainctes que la folle superstition a voulu forger. Mais n'est-il point religieusement inuoqué, & les prieres d'vne infinité d'hommes ne s'adressent-elles point à luy, comme à Dieu pour obtenir pardon & remission des pechez, en ce iour qu'il appelle Iudaïquement Iubilé? Item, il s'en prend à l'actiõ de graces & recognoissance qu'il faut faire à ce seul & grãd Dieu, des biens qui procedent de sa seule liberalité: car il commande de faire vœux, & les rendre en l'honneur de la vierge Marie, & des saincts: il veut qu'on les remercie & les louë des biens qu'ils ne nous ont donnez: mais Dieu seul, comme tesmoignent les grandes offrandes & fondations dressees à leur honneur. En fin il ne laisse entierement à Dieu, l'obeissance que nous luy deuons, comme à nostre Createur & Redempteur, laquelle il s'vsurpe autant orgueilleusement qu'impiemẽt & iniquemẽt: car il donne loix sur les consciẽces de tout ce que bon luy semble, desquelles il exige par peine de mort eternelle, en menaçãt, & de mort corporelle en executant, l'accomplissement beaucoup plus

exacte qu'il ne fait des commandemens du vray Dieu. lesquels pour establir & authoriser ses ordonnances, il a aneantis, entant qu'en luy a esté, comme Iesus Christ le reproche de son temps aux Iuifs, Math. 15. vers. 6. En fin puis qu'il a controuué de seruices qui ne sont que traditions d'hommes fondez ou sur bonne intention, laquelle il fait plus certaine, que ce que Dieu a luy mesme prononcé de sa bouche, ou sur le masque de l'authorité & puissance de l'Eglise, qu'est-ce autre chose, qu'oster à Dieu son honneur, & le bailler à vne idole forgee au cerueau de cest Antechrist?

DE IESVS CHRIST.

Il s'en prend à Iesus Christ nostre Sauueur, qui est le second chef du Symbole des Apostres. Premierement à la nature humaine de Iesus Christ, laquelle il nie & réuerse par la doctrine de la transsubstantiation, se rendãt compagnon d'Eutyches: à quoy se rapporte l'abnegation qu'il fait de la naissance, venuë, & apparition d'iceluy au monde, par l'establissemment & vsage des ceremonies Iudaïques, accompagnees de plusieurs autres Payennes, qui est estre de faict Iuifs & Payen, & nier que la grace & verité nous ayẽt esté apportees par le Fils de Dieu, Iean 1.

Secondement, à sa nature diuine, par l'imperfection qu'il attribue à tout ce que Iesus Christ a fait pour nous.

En troisiesme lieu, à ses chrages & offices, 1. à celuy de Prophete, parce qu'il adiouste, change, & diminue à la parole d'iceluy contenue és sainctes

Escritures : il y retranche certes, tesmoieux qui cond commandement de la premiere table ede loy de Dieu, qui en a esté arraché. Voy les commandemens qui sont dicts en aucuns lieux aux prosnes les Dimanches & commécement, Vn seul Dieu tu adoreras, &c. Mais il voudroit que par mesme moyen toute la saincte Escriture fust abolie, aussi bien qu'il a obtenu que ce second commãdement ne fust plus ny recité, ny escrit, ny retenu, moins pratiqué entre ceux & par ceux sur lesquels il exerce sa tyrannie. A ceste fin a-il defendu la lecture des Bibles au peuple en langue vulgaire, contre le commandement de Dieu. Deu.6.vers.7. 8.9. 2.Tim.3.vers.16. & ses supposts les font brusler quand elles vienẽt entre leurs mains, ou quand ils ont authorité sur ceux qui les tienent. Il s'est aussi aduancé d'oster de l'institution de la saincte Cene du Seigneur l'vn des signes d'icelles, à sçauoir le vin, de l'vsage duquel il a fraudé le peuple. Il change aussi la doctrine en plusieurs sortes, premierement, en celle de la Loy, laquelle on conuertit en doctrine philosophique & morale, telle qu'Aristote ou Platon l'ont enseignee, l'interpretation maligne qu'il luy baille, estãt contre l'intention de Dieu: car cest Antechrist estime, qu'elle refrene seulemẽt l'exterieur & les mains, & non le cœur & l'affection : bref, qu'elle commãde choses externes, n'estant point spirituelle. Il change les commãdemens de Dieu en publiant d'autres tous cõtraires: Dieu defend les images, & veut qu'on les destruise, le Pape les commande, & veut qu'on les reuere, & fait mourir ceux qui les abatent, rom-

pent, ou brisent, comme Dieu l'ordonne. Dieu veut que son sainct Nom nous soit en reuerẽce, & qu'il ne soit prins en vain par aucun:le Pape ordonne que sa grandeur soit venerable à tous, & celle de tout le clergé : Endure qu'on l'apelle tressainct, ses fauteurs tresreuerends : & fait brusler ceux qui reuoquent en doute son authorité & de sa hierarchie, & ne se soucie qu'on renie & blaspheme le nom du souuerain Dieu, ny n'en fait aucune censure, reprehension, ou punition. Dieu ordonne six iours aux humains pour trauailler, le Pape non content d'vn iour de la semaine, a ordonné des festes tout autant qu'il y a de iours en l'annee, esquelles il defend de trauailler en quelque bonne œuure, selon la vocation d'vn chacun, à fin qu'elles soyent les nourrices des ieux aux cartes, & des yurogneries, danses & autres vices. Dieu commande aux enfans d'honorer pere & mere, le Pape dit que pour entrer en quelque conuent de moines ou nonains, les enfans sont dispensez de ne iamais rien faire pour leurs parens, & de ne leur rendre aucun honneur & seruice: mesme il commãde s'ils ne peuuent autrement obseruer les preceptes monastiques, de renoncer au pere & à la mere, & non seulement les renoncer & comme desaduouër, mais aussi les rançonner & desnuer de leurs biens & substance, à fin que dans ces cloistres ils puissent commettre mieux à leur aise, des blasphemes execrables contre Dieu, violer sa saincte Loy, & estre tenus comme pourceaux en l'auge, se desbordant en toute impieté & lubricité. Le meurtre est defendu de Dieu, & le Pape ordonne au contraire, que

on tue, qu'on brusle,qu'on massacre tous ceux qui ne pouuans porter sa tyrannie, se soustrayent de son obeissance,pour obeir à Dieu selon sa volonté. Peu de lieux se trouuent de l'obeissance Papale, qui soyent exempts de l'effusion du sang innocent. Nostre Dieu dés le commécement du monde dit, n'estre bon que l'homme soit seul, Genese 2.vers. 18.Defend en sa Loy paillardise,& veut que pour l'euiter,chacun qui ne se peut contenir,se marie,1. Cor. 7. vers.2. affermant le mariage estre honorable entre tous, Hebr. 13. verset 4. & la defense d'iceluy estre doctrine des Diables, 1.Tim. 4.vers.1. Le Pape au cõtraire dit,qu'il est bon que l'homme soit seul,defend tresestroitement le mariage à tous Ecclesiastiques, soit qu'ils ayent le don de continence, ou qu'il ne l'ayent point:appelle le mariage pollution, fait mourir ceux de ceste sorte qui se sont mariez, vsans du remede ordonné de Dieu pour euiter paillardises, & autres cõionctions illicites & dãnables. La parole de Dieu defend les sacrileges,simonies,& tous autres larcins,& moyens illicites d'attraper le bien d'autruy, disant, Tu ne desroberas point : Le Pape au contraire exerce ces choses,les permet,y prend plaisir, promet de donner pardon & pleniere remission à ceux qui les commettent, pourueu qu'on luy face part, ou à ses creatures,du butin, & n'a point eu hõte de publier & faire taxe, de la somme pour laquelle tels malfaiteurs en seroyent quittes. Or y proceder en ceste façon, qu'est-ce que commander & dire aux hommes, Butinez hardimẽt sur l'Eglise,& sur autruy, & soyez larrons comme moy, qui fay gain &

reçoy tribut des promotions és charges Ecclesiastiques ? Et il change en la doctrine de l'Euangile, car il dit, que c'est vne nouuelle Loy des preceptes moraux, qui sont plus pleinement contenus en ceste doctrine-cy qu'en ceste-là, à sçauoir en la Loy. Il enseigne que certains pechez sont lauez & purgez, quelques vns par eau benite, les autres par le feu de Purgatoire, les autres par aumosnes, peregrinations, indulgences, ce qui n'est autre chose que changer & alterer la doctrine de l'Euangile : comme aussi quand au lieu de la iustice de la foy, on a substitué la iustice des œuures, & les merites humains. 3. Il châge en la doctrine du seruice de Dieu, lequel il confond auec la iustice Chrestienne, c'est à dire, la cause auec l'effect : car la iustice de la foy, est la cause du seruice, c'est à dire, de l'obeissance. Item, il a changé l'inuocation & intercessiõ de Iésus Christ Mediateur, en l'inuocation des Saincts, à fin qu'ils soyẽt noz aduocats. Il a changé le vœu du Baptesme, aux vœuz du monachat, de celibat, de iusnes, de peregrinatiõs. Il a châgé les prestres en sacrificateurs, l'Euangile en Messes qu'ils nomment sacrifices pour la redemption des pechez, des viuans & des morts. Il a changé la predication de l'Euangile, qui doit resonner dans les temples, en sonneries de cloches, & chantreries de voix, & d'orgues en musique. Il a changé l'ame des Sacremens, qui est la parole de Dieu leuë, entenduë, & creuë, en froides ceremonies par luy inuentees. Il a changé le Sacrement de la saincte Cene, en sacrifice expiatoire, c'est à dire, en la Messe. Il a changé la fraction du pain, en de petis pains

tous entiers, qu'il appelle hosties, effaçant par ce moyen la commemoration de la mort & passion de Christ, representee par la predite fraction du pain, gardee par le Seigneur en son institution, & depuis pratiquee soigneusemẽt par l'Eglise primitiue. Il a changé la distribution distincte des deux signes, en vn meslinge du pain & du vin. Or tout ainsi qu'il se permet d'oster, retrancher, alterer & chãger, aussi de mesme se dõne-il licence, d'adiouster à la doctrine en maintes façons: car premierement il a adiousté les commandemens, qu'ils appellent de l'Eglise, desquels ils requierent l'obseruation plus exacte, que de ceux du Seigneur. En ce rang sont ces commandemens, 1. d'ouir Messes, 2. de garder les festes, 3. de faire des vigiles, 4. de garder le Caresme, c'est à dire, de ne manger chair en iceluy, non plus que le Vendredy & Samedy, contre l'expresse liberté que Dieu donne aux siens d'en vser en tout temps auec actions de graces, 1. Tim. 4. ver. 3. de cõfesser tous ses pechez eu l'oreille d'vn prestre, au moins vne fois l'an. Il a adiousté à la doctrine de grace, le leuain Pharisaique, c'est à sçauoir, la doctrine du merite des œuures, pour obtenir la vie eternelle, & autres biẽs, & partie de la iustificatiõ par icelles. Il a adiousté aux ceremonies ordõnees de Iesus Christ, & a chargé l'Eglise de ceremonies, plus que iamais le peuple Iudaique ne l'a esté. Il a adiousté au S. Baptesme, les luminaires en plein iour, les perfumigations, les exorcismes & coniurations de l'eau, l'huile, le sel, le crachat, & nombre infini d'autres choses, qu'il ordonne estre faites comme necessaires à sa-

lut. Il adiouste aux signes de la saincte Cene, l'eau qu'il dit estre necessaire. En fin il adiouste cinq Sacremens, aux deux que Iesus Christ a ordonnez pour toute son Eglise. Or la prophetie de Iesus Christ n'est point seulement annullee : ce qui aduient quãd on fait les choses susdictes, mais aussi est du tout aneantie par le moyen que le Pape a ordonné d'instruire les hommes, mettant en la place des Pasteurs & Docteurs, qui est la façon par laquelle Iesus Christ exerce sa maistrise, 1. Corint. 12. & Ephes. 4. des idoles & images ouurages de mains d'hõmes: qui sont telles que Dauid & Isaie les descriuent, Psal. 115. & Isaie 44. & encore veut ce faux Ptophete, qu'elles soyẽt subrogees en la place des Escritures diuinement inspirees, les appellãt liures des idiots: comme ainsi soit que l'Esprit de Dieu les appelle docteurs de mensonge & de vanité, Ierem. 10. Hab. 2. vers. 18. & qu'il ne soit pas possible d'exprimer par image, les secrets incomprehensibles que la parole de Dieu nous propose, tant de la Trinité des personnes qui est en l'vnité de Dieu, que l'vnion personnelle de Iesus Christ, de ses souffrances & benefices : qui fait que sainct Paul nous renuoye à l'Euangile & à sa doctrine, où il nous depeint ces mysteres, Galat. 3. Parquoy c'est vne audace effrenee, d'entreprendre de nous bailler par peinture, la representation de telles choses.

Le Papé s'en prend aussi à la sacrificature de Iesus Christ, consistante à offrir sacrifices, & à prier. Il le deboute du premier, 1. par les façons qu'il a trouuees d'expier & effacer les pechez, &

ſur tout par le ſacrifice de la Meſſe : où il dit, que Ieſus Chtiſt eſt offert corporellement par le Capelan qui s'en dit le ſacrificateur : 2. par les œuures, & meſmes celles qui ne ſont cōmandees de Dieu, par le ſang des Martyrs, par le feu feint de Purgatoire, par l'arrouſement d'eau qu'il appelle benite, par les peregrinatiōs & voyages à Rome, en Ieruſalem & ailleurs : comme ſi on meritoit beaucoup en ſe trauaillant par tels voyages, & ſi Dieu n'eſtoit pas prochain en tous lieux, à ceux qui l'inuoquēt en eſprit & verité, Pſal. 145. & Iean 4. Par l'achapt des indulgences ſienes, & œuures de ſupererogation, dont il magnifie ſes Moines & Preſtres, vrayes ſauterelles ſorties du puits de l'abyſme, & nourries dans les conuēs, vrais bourbiers de toutes ſales voluptez: choſes auſquelles il attribue force d'acquerir iuſtice deuant Dieu, meriter Paradis. Ce qui ne peut cōuenir, non pas meſmes aux bonnes œuures des fideles, leſquels ne ſont iuſtifiez que par la ſeule grace & miſericorde de Dieu, qui leur eſt offerte en Ieſus Chriſt, qu'ils embraſſent par vraye & viue foy. 3. Il aboliſt en partie la ſacrificature de Ieſus Chriſt, par la ſainɛteté originelle qu'il attribue à la vierge Marie, qu'il dit eſtre exempte de tout peché. Or ſi cela eſt vray, elle n'aura point eu beſoin de la ſatisfaction de Ieſus Chriſt, qui a eſté faite principalement en la croix.

Le Pape deboute auſſi Ieſus Chriſt de la ſeconde partie de ſa ſacrificature, qui giſt à prier, & ce par l'office de Mediateur & d'Interceſſeur, qu'il attribue à la vierge Marie, & aux Sainɛts & Sain-

ctes qui sont appellez par luy & ses adherans, nos Aduocats, nos Intercesseurs, & nos Mediateurs. Il a ordonné que ses rasez chantent, s'adressans à la vierge Marie, Prie le Pere, commande au Fils, & commande de droict de mere au Redempteur: Qu'on vse de ceste benedictiõ, *Per Virginem matrem, concedat nobis Dominus salutem & pacem*: que le Seigneur nous donne salut & paix par la vierge mere, au lieu que S. Paul dit, Grace, & paix de par Dieu, & de par le Seigneur Iesus Christ: c'est le verset aussi qu'on luy chante: *ora pro populo, interueni pro clero, intercede pro deuoto fœmineo sexu.* prie pour le peuple, entreuien pour le Clergé, intercede pour le sexe feminin. Ces blasphemes sont accompagnez encore de ceux-cy, *Felix cœli porta, iter para tutum: Maria mater gratia, mater misericordia.* ô heureuse porte du ciel, apprestenous vn chemin asseuré, Marie mere de grace, mere de misericorde, &c. Mais quoy? y a-il Royaume prouince, ville, village, maison, & mestier, qui n'aye son patron & son Dieu particulier? auquel ceux de ces lieux & de ces mestiers ont plus de deuotiõ qu'aux autres? y a-il maladie qui n'ait quelque S. ou sainctes pour medecins & guerisseurs? En fin cest Antechrist enuahit sa Royauté & sõ Royaume: car il s'appelle chef vniuersel de l'Eglise vniuerselle: & voudroit auoir pour compagne de son sacrilege, s'il luy estoit possible, la bien-heureuse vierge Marie, laquelle il reuest de ces titres, qui luy feroyent deschirer ses robes, & affligeroyẽt merueillensemẽt son iuste cœur, si elle estoit au monde, & les oyoit: car il l'appelle Dame, pleine de gloire, esleuee par

dessus tous les astres, estoile de la mer, Roine & glorieuse, Roine du mõde, enfin mere des hõmes: & toutesfois nous n'auõs qu'vn Seigneur, qui est Iesus Christ, Eph.4.& cest office de Roy & cõducteur du ciel & de la terre, n'est donné qu'au seul Fils de Dieu Iesus Christ, qui a esté esleué seul à la dextre du Pere, Psal.2.& Psal.110.& Matth.11.& Matth.28.& Iean 17.& Philip.2.Ephes.1.& n'estce pas la deifier, & luy donner non seulement le nom, mais aussi l'effect de Roine, quand on luy chante, *Solue vincla reis, profer lumen cæcis, mala nostra pelle, bona cuncta posce?* Deslie les coulpables, illumine les aueugles, chasse nos maux, & demande tous les biens. Et encore, *Virgo singularis, inter omnes mitis, nos culpis solutos, mites fac & castos, vitã præsta puram,* O vierge singuliere, sur tous debonnaire, estans desliez de nos pechez, rend-nous benins & chastes, & nous dõne à mener vne vie saincte. Mais qui est cestui-là qui nous sanctifie, ou le peut faire que Iesus Christ par son Esprit? qu'il nous donne selon ses promesses, faisant en cela office de chef de l'Eglise & vray Roy? En vn autre hymne, on luy baille ceste vertu de nous deliurer de nos ennemis, & de nous receuoir à l'heure de la mort: *tu nos ab hoste protege, & hora mortis suscipe.* Et toutesfois sainct Estienne recommande son esprit au seul Iesus Christ, qu'il voyoit à la dextre du Pere, & le prie en ces mots, *Suscipe spiritum meum Domine Iesu,* Seigneur Iesus, reçoy mon esprit. Bref, qu'on regarde les idoles qu'on luy dresse, & on y verra des couronnés sur la teste. Parquoy puis que cest Apostat fils de perdition,

desfigure ainsi Iesus Christ,c'est à bon droit qu'il est nmomé Antechtist.

DV SAINCT ESPRIT.

Les offices du sainct Esprit, ne luy sont aussi laissez en son entier, par cest ennemi de Iesus Christ.Premieremẽt,en ce qu'il attribue à l'homme vn franc arbitre en partie,par la force duquel, auec la grace qui l'aide & y entreuient, il establit les merites des hommes; niant par ce moyen ou extenuant ceste maladie mortelle, laquelle nous portons depuis nostre conception: car ce qui est donné à la nature, est osté à la grace & effects du sainct Esprit.Secondement,en ce qu'il veut qu'il y ait en l'homme quelque preparation naturelle, pour receuoir la premiere grace.

Tiercement, en ce qu'il veut que le peché originel, quant à la corruption, soit osté en vn moment au Baptesme, niant que les mauuais mouuemens& affectiõs soyẽt pechez d'elles mesmes, si le consentement n'y entreuient,veu que nostre sanctificatiõ se parfait par degrez,& que la moindre pointure contre la Loy de Dieu, ne peut estre qu'abomination deuant Dieu.

Il fait outrage à l'Esprit de Dieu, disant qu'il ne fait autre chose en nous, lors qu'il nous baille la foy, que nous donner vne cognoissance generale & implicite,des choses qui sont contenuës és Escritures,lesquelles il nous faut croire seulemẽt estre vrayes, appellant fiance & asseurance de salut,arrogance.

N'est-ce pas aussi deshonorer le S. Esprit, de

mettre & constituer la saincteté des hommes,és choses qui ne sont ny commandees ny prohibees de Dieu,voire en choses friuoles?que di-ie friuoles, voire és vices & ordures?

N'est-ce pas aussi nier l'œuure de nostre regeneration, exempter la vierge Marie du peché originel, iaçoit qu'elle ait esté conceuë selon l'ordre ordonné de Dieu en la creation, & à la façon des autres hommes:car ce qui est œuure de la nature, ne peut estre à mesme raison & esgard, œuure supernaturelle; que si elle est saincte naturellement & originellement,elle n'a point eu besoin d'estre sanctifiee par le sainct Esprit.

Mais n'abolit-il point la vraye & salutaire penitence? & par ce moyen ne rõgne-il point l'œuure du S. Esprit, qui ne nous donne seulement la contrition & desplaisir d'auoir offensé Dieu : & ceste tristesse spirituelle qui est selon Dieu, ou la volonté de confesser nos pechez & deuãt Dieu & aussi deuant les hõmes, quand il est expedient: mais aussi l'inuocation pour en demãder pardon au Seigneur, &nous asseurer de la remission d'iceux, auec ceste volonté de n'y retourner plus? il separe donc de la penitence,& la foy, & l'inuocation, & le renouuellement de l'ame.

De l'eglise.

Cest Antechrist cõbat aussi l'Eglise & sa communion : car il a aboli en icelle, premierement le ministere legitime, quant au soin qu'il faut qu'elaye des ames,en les enseignant par la pure parole de Dieu & par les Sacremens purement admini-

ſtrez:&par ce moyé a fait de l'Egliſe vne ſynagogue d'ignorans & d'idolatres, où les idoles muettes en ſont les docteurs:ou bien ceux qui ſont entrez en la bergerie, ou par la feneſtre, ou en rompant ſes cloſtures, c'eſt à dire en vn mot, ſans vocation legitime. Il y a eſtabli en outre le miniſtere de fauſſe doctrine qu'il y fait enſeigner, ayant corrõpu la vraye doctrine en toutes ſes parties, *Vide diſtin.23. & 8.quæſt.1. Can.plerique ſacerdotes. & 7.quæſt.1.Can.ſicut vir,& Epiſcopũ vero,&c.& 9. quæſt.3.can. Archiepiſcopus nihil Niceni concilij.can. 4.& 6.& Antiocheni,can.23. & 25.& Sardicenſis, can.* 14. & 15. Il s'enſuit donc, qu'il renuerſe la communion de l'Egliſe, tant par les hereſies & fauſſes doctrines qu'il maintient, que par l'vſage des Sacremens qui y eſt du tout peruerti, & en la perception deſquels, s'il faut appeller ce qu'ils diſent communion,Sacremét: il n'y a teſmoignage aucun de communion, car chacun prend ſon morceau à part.

Item,il a aboli le miniſtere d'icelle, ſeruant à oſter les ſcandales & corriger les mœurs, car où eſt le Senat Eccleſiaſtique, en la Papauté? où les indoctes ſoyent enſeignez, les pecheurs amenez à reſipiſcence? Deuers qui eſt la puiſſance d'excommunier? L'authorité n'eſt-elle point en la main d'vn ſeul,qui eſt mõſieur l'Official,ou monſieur le grand Vicaire? ne s'exercent-elles point à l'appetit de qui voudra, & pour toutes cauſes? pourueu qu'il y ait de l'argent,dont la taxe en eſt faite:chacun void& peut juger auſſi,comment les ſatisfactions & abſolutions Eccleſiaſtiques ſe

pratiquent en ceste Synagogue. N'apportant donc nul remede aux scandales,estant luy-mesme auec ceux de sa marque le port'enseigne & exemplaire de tous vices, il fait certainement schisme en l'Eglise. Quant au Diaconat, administration des biens de l'Eglise,& soin des poures,en rauissãt tout à soy, ou l'exposant en butin à ses coniurez, pour entretenir maquereaux, paillardes, cuisiniers,chiens,cheuaux, espreuiers,les hospitaux & maladeries ne s'en ressentãt d'vn tournois:qui ne void qu'il ne reste en ce regne de l'Antechrist,que le seul nom de Sousdiacre,Diacre &Archidiacre? Parquoy cõme il a diuisé l'Eglise par ses erreurs, aussi l'a-il deschiree par son auarice & ambition.

Mais n'a-il pas osté & raualle l'authorité du Magistrat autant qu'il luy a esté possible? qui est cependant vne ordonnance diuine, establie pour reprimer par loix, recompenses & punitions, les appetits desreiglez des hommes, & faire que la discipline de son Eglise aye lieu & force: que la Loy de Dieu soit du tout gardee,& qu'à ceste raison la cõmuniõ des Saincts soit maintenue: car il a assuietti les Rois & Royaumes à ses pieds, & est venu iusqu'à ce poinct, de mettre les pieds sur le col de l'Empereur. Y a-il aucun du Clergé iusqu'au plus petit & moindre Capelan, ou moine, comme nous auons dit ailleurs, qui ne s'exempte de la iurisdiction du magistrat? qui enseigne que tels sont seditieux, n'aiment la police humaine,& ne croyent que la puissance & iustice, par laquelle les Rois& Princes punissent les vicieux,soit de Dieu, qui leur a commis ce diuin office.

Or à ceste saincte communion de l'Eglise, qui a-il si contraire, que le monachat & hermitages, tels qu'on les void auiourd'huy? leur façon de viure est-elle accordante auec la reigle de charité? nenny, puis qu'ils ont leurs assemblees Ecclesiastiques à part, & qu'ils ne veulent plus estre suiets à leurs ordinaires: ainsi qu'il leur estoit enioint par les canons exprez du Concile vniuersel de Chalcedoine can.4. & 8.& 22.Or puis qu'il ne se contentent du nom de Chrestien, qu'ils estiment trop vulgaire& vile,ains se parent des noms d'Augustin, Hierosme, Basile, Dominique, Bernard, François, ne se contentent aussi des reigles de Iesus Christ, ains en veulent auoir de plus estroites & difficiles: ne sont-ils pas Schismatiques? en ce rang mets-ie aussi les Theologiens Scholastiques, desquels les vns se disent Thomistes,les autres Albertistes,les autres Scotistes,les autres Occanistes? en fin tout autant qu'il y a de confrairies, sont autant de marques de diuision. S.Hierosme contre les Luciferiens,Si en quelque lieu tu vois que ceux qui se disent de Christ, prenent le nom de quelque autre que de nostre Seigneur Iesus Christ, sçache que ce n'est point l'Eglise de Christ,ains laSynagogue de l'Antechrist.

TABLE SECONDE.

Des moevrs dv Pape.

Le Pape qui est l'Antechrist, se monstre soymesme qu'il est Dieu, 2. Thessal. 2. vers. 4.

Premierement de nom, car il s'appelle Dieu, *dist. 96. can. satis euidenter*.Et au chap.4. *de transla-*

tione. Lieutenant de Dieu en terre : combien que finement il s'attribue le nom de Lieutenant de Dieu, car en vſurpant par apres toute authorité, ne declare-il pas entierement qu'il s'eſtime Dieu,& veut eſtre de fait recognu tel?Item il parle ainſi, Ie ſuis ſur la chaire de preeminéce, *cap.4. de ſepultura*, 2. Il s'appelle auſſi treſſainct, qui eſt le titre que Ieſus Chriſt donne à Dieu ſon Pere, Iean 17. *diſt.* 21. *can. in tantum*, 3. il ſe dit chef de toutes les Egliſes au Concile de Florence, tenu l'an 1439.

Secondement d'effect, il monſtre & declare qu'il s'eſtime Dieu:car 1. il cófere les Royaumes du monde. Voy la vie d'Eſtienne Pape 2. de Gregoire 7. Adrian 4. 2. Il ne veut eſtre iugé de perſonne, encore bien qu'il meine vn nombre infini d'ames en enfer, d'autant qu'il luy eſt loiſible de faire toutes choſes. Boniface 8. *cauſ.* 17. *quæſt.* 4. *can. Ne nimis.* De là ſainct Paul dit, 2. Theſ. 2. qu'il eſt *ἄνομος*, *exlex*, ſans Loy. I'ay la ſeigneurie, dit-il, de toute la terre, car à moy appartient de iuger de toutes cauſes: & nul de moy, ny de mon iugement. *in quæſt.* 3. *can. cuncta quemadmodum.* 3. Il change de nom, s'attribuant par ce moyen quelque œuure ſupernaturelle,& cótrefaiſant le Dieu tout-puiſſant, qui a changé les noms à quelques vns, en teſmoignage de quelque benefice extraordinaire qu'il leur faiſoit. Sergius II. 4. Il ſe móſtre pour ſouuerain & vniuerſel Eueſque de toute la Chreſtienté, Bonif. 3. le Concile Florentin, &c. 5. Il fait des loix ſur les conſciences des hommes, entreprenant d'aſſuiettir les tranſgreſſeurs

d'icelles à peines eternelles: qui est se dōner puissance & authorité sur les ames, sur le ciel, & sur l'enfer, *caus.9.quæst.3.can.Cuncta.& caus.25.quæst.1.can.sunt quidam.* 6. Il se fait bailler le seruice qui est deu au vray Dieu, à sçauoir, l'adoration, se faisant par deuotion & religion, baiser les pieds & la pantoufle. En fin donne pleniere remission de tous pechez, à ceux qui l'an du Iubilé iront à Rome pour gagner ledict Iubilé, *Sixt.* 4. *can.Quemadmodum.*

Or n'est-il point encore content: car il s'esleue s'il luy estoit possible, plus haut, & premierement par dessus le vray Dieu, en s'attribuant l'authorité de iuger des Escritures sainctes. Il ordonne aussi de nouueaux Sacremens, & corrompt, gaste & change ou abolit, ceux que Iesus Christ auoit ordonnez; *vide caus.25.quæst.1.can.Inde.* Il prefere ses loix à celles de Dieu: car c'est vn crime beaucoup plus grief d'auoir mangé de la chair vn vendredy, que d'auoir paillardé tout le long de l'an. Il n'y a point de doute, que quand les ordonnances du Pape sont receuës des hommes pour bonnes, Dieu ne perde tout credit enuers eux: car nul ne peut seruir à deux, mesmement quand ils sont contraires l'vn à l'autre. Or Dieu veut auoir toute authorité au ciel & en la terre: le Pape au contraire dit, Que toute personne luy soit suiette sur peine de damnation, & qu'elle obeisse necessairement à tout ce qu'il commande, *extra de maiorit. & obedient.can.Vnam sanctam Ecclesiam.* & n'est-ce donc pas s'esleuer par dessus Dieu? mesme aussi quand il veut absoudre tous hommes spirituels,

de tous

de tous ſermens qu'ils ont iuré. 15. *quæſt.* 8. *can. omni.*

Ne commande-il pas, que toutes ſes loix ſoyẽt receuës de tous, comme procedãtes du ciel? *diſt.* 19. *can. Si omnis.* Il defend auſſi à toute perſonne, de douter, que tout ce qu'il fera, dira, & ordonnera, ne ſoit bon & iuſte. *cauſ.* 17. *quæſt.* 4. *can. Nemini. de pœnitent. diſt.* 3. *§. ex perſona.* en quoy il monſtre, que toute ſon intention n'eſt que d'abolir & faire oublier la memoire de la Loy de Dieu, pour eſtablir les ſonges & reſueries friuoles, & de s'vſurper toute authorité, voire par deſſus Dieu, entant qu'il defend ce que Dieu cõmande, & commande ce que Dieu defend. Il ſemble qu'il vueille d'authorité forcer le ciel: car le iour qu'il appelle du Iubilé, il tient vn marteau d'or pour rompre (cõme il dit, & que le poure peuple abuſé eſtime) les portes de paradis. Il porte triple couronne ſur ſa teſte, ſe diſant par ce moyen Roy du ciel, de la terre, & des enfers.

Secondement, il s'eſleue par deſſus ce qui eſt dit & nommé Dieu, c'eſt à dire, par deſſus, 1. les ſaincts Anges, auſquels il dit auoir puiſſance de commander, Clem. 5. Ce Pape en vne bulle bien plombee (laquelle eſt aujourd'huy gardee par coppie à Vienne, à Limoges, à Poictiers, aux coffres des priuileges) commande à l'Ange du ciel d'introduire és ioyes de paradis, & tirer hors de Purgatoire l'ame de celuy qui ſeroit mort en chemin, allant en pelerinage à Rome. D'auantage, dit-il, nous voulons, que les peines d'enfer ne leur ſoyent aucunement infligees, Corneil. Agripp.

de la vanité des ſciences,2.il s'eſleue par deſſus les Eueſques, les Conciles, & toute l Egliſe, *diſt.* 21. *can. Nunc autem. cauſ.* 17.*quaſt.*4.*can. Neminis eſt.* & *diſt.*40.*can. Si Papa. diſt.*94.*can. Eſto. Bern. lib. de conſid. ad Eugeniū.* & *epiſt.* 230. & 237. & *in Pſal.* 90. & *ſerm.*33.*in Cant. cant.*3.par deſſus les Magiſtrats, Rois, Princes, Empereurs. *diſt.*96.*can. Vbi. cap.*2.*extra. de maior.* & *obedi.* & *cap.*4.*extra de tranſlatione Epiſcop.* où il s'attribue la puiſſance de l'vn & de l'autre glaiue. Il dit que tous Princes ont adoré ſon ſiege, *De Iureiurand. in Clement. Roman. in principio.* voy l'hiſtoire de Federic 1. de ce nom Empereur, appellé Barberouſſe, & de Henry 4. auſſi quatrieſme Empereur.

En quatrieſme lieu, il eſleue ſon throſne par deſſus toutes les idoles de tous les Gentils: car celles-ci ont eu vne puiſſance limitee entr'eux, Apollo preſidoit ſur la ſageſſe, Pluto eſtoit Roy des enfers, Iupiter du Ciel, Neptune de la mer, mais ce Demon-cy rauit à ſoy l'Empire du ciel & de la terre.

Le Pape s'eſleue par deſſus tous les hommes, 1. en magnificence de titres & noms. Item d'habits, veſtemens, meubles, cheuaux, officiers. Item baſtimens, iardins, & autres telles choſes: les Papes ſont dōc ambitieux. Toute gloire, dit-il, honneur & magnificence, tant en dignitez qu'en offices, cheuaux, & habillemens nous eſt donnee, *96. diſt. conſtant.* 2. Il s'eſleue en richeſſes, or, argent, poſſeſſions, qu'il acquiert par meſchans moyens, à ſçauoir par art diabolique, par violence & tyrannie, par fraudes & impoſtures, en fin par im-

posts vilains, dequoy font foy les tributs & reuenus qu'il reçoit toutes les semaines des bordeaux de Rome, d'Auignon, & de maints autres lieux: & aussi la rançon que luy rendent les meurtriers, brigands, blasphemateurs: en quoy il monstre qu'il est le pere nourricier de toutes iniquitez, *dist.18.can. De culigis.caus.13.quæst.2.can.quæst. & caus. 1. quæst. 2. can. placuit*, Et à fin qu'il puisse tousiours attraper deniers, il n'a pas honte de se donner congé & licence, de dispenser aussi bien sur les meschantes affections interieures, que sur tout le reste que Dieu a ordonné.*dist.34. can. Lector, & caus. 15.quæst.6.can. Iuratos. & extrauag. de voto & voti redempt. per totum*. Des choses susdites on ne peut qu'on ne recueille, que le Pape est vn brigand, sacrilege, & auaricieux, qui est estre aussi selon le tesmoignage de l'Apostre idolatre. 3. Item, il surpasse tous les hommes en delices corporelles, de viandes, & breuuages, bains & onctions, en voluptez de couche, paillardises, incestes, adulteres, raps, Sodomies, en fin en plaisirs d'esbats, ieux, passetemps, musiques, & autres telles voluptez. En toutes ces choses on peut voir que le Pape n'a autre Dieu que son ventre, & ses plaisirs.

TABLE TROISIESME DV REGNE DE L'ANTECHRIST.

Au regne de l'Antechrist nous considerons ces choses, 1. le lieu d'où il doit regner, 2. le temps auquel il se doit manifester pleinement, 3. les degrez qu'on remarque en ce regne Apostatique,

4.les moyẽs desquels Satan s'est serui pour dresser ceste tyrannie, 5. les moyens desquels aussi Iesus Christ se sert pour l'abatre, 6. quel est le chef de ceste multitude & de ceste Synagogue, 7. quels sont les suiets qui rendent obeissance à ce chef, 8. quel en est pour le dernier, le salaire de tels Apostats, & quelle est la fin où cest estat ameine les hommes. Quand au lieu, l'Antechrist en general doit estre assis au temple de Dieu, c'est à dire, en l'Eglise, 2. Thessal. 2. Il a esté predit qu'il dressera son throne specialement à Rome, qui est dite en l'Apocalypse Harmageddon, Apocalyp. 16. vers. 16. Item la ville des sept montagnes, Apocal. 17. vers. 9. les sept testes sont sept montagnes sur lesquelles la femme est assise. Par les anciẽs Peres le lieu est marqué, l'Eglise Italienne, Irenee. sainct Bernard l'appelle lieu meridional.

Le temps de la pleine manifestation de l'Antechrist est l'an 666. depuis la mort de Iesus Christ, c'est à dire, lors que la Monarchie Romaine a esté transportee en Orient, lors que la Messe, qui est vn execrable abolition de la mort de Iesus Christ, a commencé de se celebrer en Latin, par tout & en priué, *Balæus centu.* 1. *chap.* 18. qui a esté souz Vitellian Pontife Romain : lors en fin qu'vn seul (par le public & vniuersel consentement des Chrestiens, a commencé d'estre dit & recognu Euesque vniuersel) & que l'authorité de l'Empereur y est interuenuẽ. Or ç'a esté souz Phocas, Boniface troisiesme estant Euesque Romain, Apocalypse 13. vers. 18.

Les degrez qu'il faut remarquer en ce Regne

d'iniquité, sont distinguez en cinq temps: le premier s'estend iusqu'à Syuestre, qui est celuy où Satan ouuroit secrettement le mystere d'iniquité: le second, vient iusqu'a Boniface 3. auquel l'ennemy de nostre salut faisoit son œuure ouuertemẽt: le troisiesme a duré iusqu'à Eugene 4. où Felix: & c'est le degré de perfectiõ. Iusqu'à lors sans doute l'Antechrist a iouy d'vn plain & paisible regne. Mais du temps dudit Eugene & Felix, les conciles de Constance & Basle se sont tenus, qui ont commencé à degrader les Papes, & à diminuer de leur soueraine & absoluë puissance. Le quatriesme degré est paruenu iusqu'auiourd'huy, qui est l'estat où l'Antechrist depuis les susdits Conciles est en son decroissement, & vient en decadence: c'est depuis qu'il a perdu beaucoup de son authorité, puissance, reuenus, & suiection. Le dernier est celuy que nous attendons, qu'il sera desconfit par l'Esprit de la bouche du Seigneur.

Les moyens qui ont ouuert la porte à ceste domination infernale, & par lesquels le chemin a esté preparé à l'Antechrist, pour s'esleuer comme il a fait, & s'assoir si haut, sont premierement les heresies, & heretiques, qui se sont leuez en grand nombre, touchant les nature, personne, & offices de Iesus Christ. Secondement, les schismes des Eglises entr'elles, & les contentions tristes & funestes des Euesques: tiercement l'erection des superioritez & primautez en l'Eglise: car ces dignitez de Patriarches, Archeuesques, Archiprestres, ont engendré ce blaspheme de Patriarche souuerain, d'Euesque & Prestre vniuersel.

Quartement la confusion des iurisdictions ciuiles& Ecclesiastiques,d'où sont venues les grandes & immenses donations faites aux Euesques, notammét à celuy de Rome,2.le mespris du Magistrat & rejection d'iceluy, en tous les affaires Ecclesiastiques.

Les moyens dont l'Antechrist a vsé, pour se maintenir en sa primauté& souueraine puissance, sont ces quatre, 1. la fausse doctrine qu'il couure du nom de mystere, Apocalyp.17. vers.5. & toutesfois les choses qu'il enseigne, ne sont que choses profondes de Satan, Apocalypse 2.vers.24. 2. les faux miracles,2. Thessallon.2. Augustin sur le Pseaume 9. *Antichristus vim habebit in imperio, dolum in miraculo.* 3. les dons, presens, & richesses, dont il a corrompu les auaricieux. Augustin en son traitté de l'Antechrist,tome 9. *Antichristus erigit se contra fideles tribus modis,hoc est terrore, muneribus & miraculis.* 4. les tormens & griefs supplices,car céux qu'il n'a peu vaincre par vn moyé, il a tasché de les auoir par l'autre, Apocalyp. 17. vers.6. où il est dit,que l'Antechrist est ceste paillarde enyuree du sang des Saincts.Lactance liure 7. chap.17.Chrysostome en l'homelie 49. de son œuure imparfait sur sainct Matthieu : *Sicut fumus ante ignem pracedit, ante victoriam pugna : sic & ante gloriam Christi, tentatio Antechristi.* Et le mesme bien tost apres,*Sicut tempestas suscitat nubila,& nubila cooperiunt solem,sic impiorum persecutio, suscitabit transgressionem : transgressio autem, Christianitatis obscurabit candorem.*

Iesus Christ n'employe point autres outils

pour desconfire & mettre bas ceste hierarchie Satanique, que la predication de la pure doctrine contenue és Escritures, que sainct Paul appelle l'esprit ou le vent & souffle: & Esaïe la verge, & sainct Iean le glaiue aigu à deux trenchans, qui sort de la bouche du Seigneur Iesus Christ,& qui doit preceder son dernier aduenement, & apporter vne grande clarté:& ceste bouche sont ses Ministres & seruiteurs qu'il a suscitez en ce dernier temps, 2.Thessal.2.vers.8. Esaïe 11.vers.4. Apocalypse 1, vers. 16. & faut noter,que Iesus Christ ne se seruira nullement des signes & miracles. S. Paul ne fait nulle mention desdits miracles, pour le conter entre les instrumens de la ruine de ceste apostasie. Or en la Theologie, les argumẽs prins de l'authorité de l'Escriture saincte, ont pareille force, aussi bien en niant qu'en affermant, c'est à dire, que comme ce que ladite Escriture nous recite,est, a esté, ou sera: ainsi ce qu'elle ne nous dit point(qui seroit toutesfois necessaire d'estre sceu pour nostre salut)s'il estoit,auoit esté,ou se deuoit faire,n'a esté, ny n'est, ny ne sera. S.Chrysostome ou l'autheur de l'œuure imparfait, la recueilli aussi bien que nous, du passage de la 2.aux Thessaloniciens chapitre 2. en l'homelie 49. *In fine temporis concedenda est potestas diabolo, vt faciat signa vtilia,&ex ea parte qua prius facere consueuerant sancti, vt iam Ministros Christi non per hoc cognoscamus quia vtilia faciunt signa, sed quia omnino non hæc faciunt signa.*

Le chef de cest Empire, & celuy qui conduit cest estat, est le Pape, soy disant Euesque de Ro-

1. vers. 13. 14. Act. 26. vers. 18. De mesme la puissance de l'Antechrist ne tend qu'à perdre les hommes: & la fin ne peut estre autre, tant de ceux qui conduisent, que de ceux qui se laissent conduire, & acquiescent en tout & par tout, aux erreurs & fausses doctrines, idolatries, blasphemes, superstitions de ceste syniogogue, que mort & damnation eternelle, 2. Thess. 2. vers. 10. 12.

CHAP. X.

De l'Eglise reformee à sçauoir si c'est la vraye Eglise, si en icelle est le pur seruice de Dieu, & si elle est schismatique.

TOut ainsi qu'il est commãdé de s'adioindre à la compagnie des fideles, qui est l'Eglise, 1. Iean. 1. vers. 3. 4. Act. 2. & 4. aussi y a-il defense tresexpresse de s'accointer auec les infideles & meschans, Act. 2. laquelle est accompagnee de promesse enuers ceux qui obeiront, Psal. 1. verset 1. 2. Bien-heureux est l'homme qui n'a point cheminé au conseil des meschans, & ne s'est point arresté en la voye des pecheurs, & ne s'est point assis au banc des moqueurs. C'est ce qui semble auoir esmeu Sponde de delaisser nos sainctes assẽblees, pour s'adiondre à la synagogue Papistique, laquelle seule il recognoist pour Eglise, & Eglise vniuerselle & Catholique: & quãd à ceux qui font profession de la religion, qu'il a tenuë deuant qu'estre rechatolique, il les tient pour separez de l'Eglise. Pourquoy? cõsiderãt, dit-il, la pluralité de ceux qui s'attribuent d'estre l'Eglise, il m'a semblé

qu'ils ne la pouuoyent tous auoir toute entiere: les raisons en sont les differēces, ou plustost les cōtrarietez des vns & des autres. Chacun sçait combien les Lutheriens discordent des Zuingliés. I'accorde premierement, que plusieurs assemblees se disent l'Eglise, qui ne le sont : cōme aussi iadis plusieurs ont voulu faire à croire qu'ils estoyent le Christ, & neāmoins n'estoyēt que de faux Prophetes & faux Christs : au parsus, i'estime que les parties separees ne peuuent estre le tout. Les Eglises reformees de France, ne se disent estre toute l'Eglise vniuerselle, celles d'Angleterre, d'Alemagne, de Poloigne, & Boheme, non plus : c'est donc vne resolution qui est aisee à prendre, & qui n'a cousté beaucoup à Sponde, d'estimer que certaines assemblees qui se sont separees de la Romaine, ne pouuoyent estre toutes, c'est à dire chacune toute l'Eglise: combien qu'à la verité si nous regardons, non la matiere qui est la cause de la diuision & separation, à sçauoir le nombre des hommes, les lieux, & les temps, mais la forme essentielle : nous pouuons affermer qu'elle est toute en chaque Eglise particuliere, d'autant qu'ainsi qu'il a esté touché au commēcement, l'Eglise est vn tout cōposé de parties homogenees ou similaires, c'est à dire, qui ont chacune vne mesme forme & nature, & qui differe d'vn autre seulemēt en certains accidens, cōme vne goute d'eau d'vne autre goutte d'eau, vne miette de pain d'vne autre miette de pain. Mais replique nostre Reuolté, tous ceux qui se sont separez de l'Eglise Romaine, sont contraires: s'il est ainsi, il faut que chacun auec ses adherans soit toute l'Eglise, veu que

l'Eglise Romaine n'est desia tenuë en ce rang, & que les contraires ne peuuent estre parties de leurs contraires, ou des contraires se faire vn tout. Ie prendray le dernier qui est fort disputable, pour l'exemple que nous auons du monde, qui est composé d'elemens qui se combatent: du corps humain, qui contient aussi d'humeurs repugnantes: toutesfois ie ne resiste, que la cause de toute conionction ne soit la similitude & conuenance, comme aussi de separation la dissemblance, c'est à dire, la participation d'vne forme ou qualité contraire. Or ie di, qu'vne chose peut estre pour diuers regards, & consideré en diuers temps, & en ses parties qui la composent distinctement semblable, & dissemblable mesme, ou contraire. Ceux qui argumentent donc en ceste sorte: Ce qui est contraire ne peut estre partie de ce qui est contraire, vsent d'vne caption qui s'appelle, *captio secundum quid, ou captio contradictionis*, car les hommes ou Eglises qui seront contraires en quelque poinct de doctrine, ne le serõt en tous, au regard desquels, icelles pourront estre membres de celles qui tienent les mesmes poincts: parquoy la question n'est plus, si plusieurs particulieres Eglises, qui discordent en certains chefs de doctrine, font vn corps vniuersel d'Eglise visible: & nous ne refusons point en ce sens & consideration, le nom d'Eglise à la Romaine, que nous disons en quelque façon, & pour quelque conuenance qu'elle a auec les autres, estre membre externe de la Catholique visible. Mais la dispute doit estre, & on se doit arrester quel nombre à la forme externe & visible, vraye & pure & propre

à engendrer vne vraye foy : car comme tous les membres visibles d'vne Eglise particuliere,ne sont purs,saincts, entiers, & vifs, veu qu'il y a plusieurs hypocrites,plusieurs malades & mal sains en la foy & mœurs : de mesme l'Eglise vniuerselle visible, a d'Eglises particulieres, dont les vnes n'ont que la semblance & la profession,ou fort peu de reste : les autres sont gastees & corrompuës en quelque partie d'elles. Encore donc qu'il y ait quelque controuerse entre les Alemans, qui ont secoué le ioug du Pape,que nostre aduersaire appelle Lutheriens, ou Martinistes, & entre les Suysses & François, qu'il nomme Zuingliens & Caluinistes: cela n'empesche que tous ensemble ne facent vn mesme corps d'Eglise. S'il replique,comme il fait,que les vns prononcent & estiment les autres heretiques, & qu'il faut ou que tous le soyēt, ou les deux de ces trois.Or ceux qui sont heretiques,sont hors l'Eglise, ils ne peuuent donc faire vn mesme corps. Ie ne suis sans auoir dequoy payer, l'opinion & iugement des hommes ne fait les heretiques & schismatiques, mais la verité & la chose en soy, à laquelle Dieu regarde, & selon laquelle il iugera, nullement poussé d'affection & preiugé à la façon des hommes. L'opinion que les Alemans ont que nous soyons heretiques, ne nous fait tels, ny l'estime aussi que nous pourrions auoir d'eux qu'ils le fussent: mais di-ie bien,que ces iugemens temeraires, & faits par defaut de charité,rendent ceux qui les font schismatiques, & se retranchent eux-mesmes de l'vnité de l'Eglise: qui est double, l'vne totale, qui est de doctrine & discipline, de foy & de

charité, par laquelle on eſt conioint tant auec le chef, qui eſt IeſusChriſt, qu'auec les membres, qui ſont ceux qui font profeſſion d'iceluy: l'autre partiale de l'vn ou de l'autre, qui n'eſt ſuffiſante à ſalut, qui fait neantmoins que les heretiques ſont en l'Egliſe, & membres viſibles d'icelle, entant qu'elle fait vn corps viſible pour quelque communion qu'ils ont auec icelle, & non membres de l'Egliſe vniuerſelle & compoſee des ſeuls eſleus & fideles, qui eſt l'Egliſe inuiſible, qui ſe fait par la ſeule foy & charité: de l'vne deſquelles quiconque eſt priué, n'a point auſſi l'autre, d'ont ſainct Auguſtin a bien dit ſur l'Euangile ſelon ſainct Iean ſerm. 13. vers la fin *Ecce habes ſacramenta, & ego concedo habes formam, ſed ſarmentum es de vite præciſum: tu formam oſtendis, ego radicem quero, de forma fructus non exit, niſi vbi eſt radix: vbi autem eſt radix, niſi in charitate?* C'eſt la raiſon, dit Sponde, qui fait que ie ne vueil eſtre ny heretique ny ſchiſmatique. Or ſi ie m'adioins aux Alemans, à voſtre aduis ie ſuis heretique, ſi ie me range auec vous, ie le ſuis auſſi à leur iugement: que feray-ie donc en ces doutes? le plus ſeur eſt de me ietter à l'abry de l'Egliſe Romaine, laquelle les vns & les autres combatez. ô reſolution diabolique! ô conſeil damnable & infernal! ô conſeil d'Epicurus! Il ne reſte ſinon qu'il euſt dit, qu'oyant tant de controuerſes en la religion, le plus court chemin eſt de les oſter, & n'en croire aucune. Qui de nous dit que les Alemans ſont heretiques? nous confeſſons bien & maintenons, que dire ou croire que le corps & le ſang de IeſusChriſt ſe prenent en l'Euchariſtie de la bouche charnelle & corporelle,

c'est à dire, que cōme le signe est present au corps, ainsi la chose signifiee est conioincte auec ledit signe corporellement, est vne doctrine d'heresie: mais cependant nous ne tenons point l'Eglise Alemande en corps pour heretique (quoy qu'il y en puisse auoir plusieurs de ce corps qui le soyent) par ce que tant la reigle ordonnee par Iesus Christ enuers icelle pour la tenir au rang des Ethniques & publicains n'a esté gardee: qu'aussi presque tous excepté quelques vns de leurs docteurs, errent, non de pertinacité, malice, & obstination, ains de coustume & d'vne inueteree opinion: ayās ceste tache restante encore, & ceste engeance estant suruiuante de ce mōstre de transsubstantiation, laquelle tache, Dieu par sa grace abolira en fin, comme il a fait les autres. L'Eglise de Corinthe tenoit vne doctrine erronee & d'heresie touchāt la resurrectiō, & toutesfois elle n'estoit heretique: l'Apostre ne la prononce telle, ny ne defend la cōmunion auec icelle. Il nous faut iuger & sentir le mesme: car ce differēt qui est presque seul & vnique, quoy que ie l'estime tresgrand & tresimportāt, tant en soy que pour la consequence de l'ambiguité, que mal à propos on en tire, qui renuerse du tout la doctrine de la personne de Christ & de ses natures, ne peut empescher que ne gardions communion auec les Eglises d'Alemagne, que ne nous trouuions en leurs assemblees Ecclesiastiques, tant pour y ouïr la parolle de Dieu, & y receuoir les Sacremens, auec protestation de nostre dissentemēt sur ce point & declaration de ce que suyuant la parole de Dieu nous croyons: car nous croyōs tous la vraye com-

munion du vray corps & du vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ: de telle sorte que la difference n'est qu'en la doctrine, de la maniere & façon de la manducation & cõmunication : que s'ils ne font la reciproque en nostre endroit, la faute se trouuera de leur costé, qui prenans scandale & en donnant, où par leurs presches, ou par leur violence, rompent seuls la paix & concorde de l'Eglise : & leur opinion & erreur ne sera tant cause de leur damnation, que ce qu'ils deschirent toute vnion, c'est à dire, outre qu'ils sont mal sentãs en ce point, deuiennẽt schismatiques. Pour nostre regard donques ie di, de ceux qui tienent en tous les articles la confession des Eglises de France, c'est vne impudente calomnie, publier que nous ne communiquons nullement auec les Eglises qui tienent en tout & par tout la confession d'Ausbourg, ou de Saxe, & de Vvitemberg, & qu'il n'y a nulle liaison de doctrine entre nous. Chacun qui lira l'vne & l'autre confession pourra iuger, si c'est parler en verité. L'vnion de charité & dilectiõ, n'est tousiours reciproque d'Eglise à Eglise, & membre à mẽbre: mais n'est pourtãt inutile & infructueuse, en ceux qui aimẽt estãs haïs, & embrassent ceux qui les reiettẽt, comme la foy peut estre auec quelque ignorance & quelque erreur. Ainsi pour ces choses, la communion des Eglises en exercices de pieté, en deuoirs de charité, & cõuersation mutuelle, ne doit estre rompuë : ce qui n'estaint la cause, qui est la foy, ne peut oster l'effect, qui est la communion en la foy. Ie reuien à Sponde, qui demande, où est donc l'Eglise? Ceux qui sont à Geneue, & en Fran-

ce, portans le titre de reformez, disent, que c'est eux qui sont ceste Eglise. Ouy, & à bon droit: mais non seuls; & n'excluons ny les Eglises d'Escosse, Angleterre, Dãnemarc, Alemagne, Bearn, & autres de semblable confession. Il poursuit ses demandes, en vertu dequoy croyez-vous que le pur seruice de Dieu est en vostre Eglise, & l'idolatrie entre les Catholiques Romains? Il accorde donc, & est sa propre confession, que ceste assemblee qui a le pur seruice de Dieu est l'Eglise. Or l'Eglise de Geneue, & ses semblables, ont le pur seruice de Dieu: parquoy ils sont l'Eglise. Au cõtraire, ceste assemblee qui a l'idolatrie pour religion, n'est l'Eglise. Or l'assemblee de ceux qui se disent Catholiques Romains, a l'idolatrie pour religion, donques ceste assemblee n'est l'Eglise: comme il a fait la questiõ, il forge aussi la response à son plaisir, & se veut faire croire, que ceux qui en sçauent le moins entre nous, respondront que nous auons le pur seruice de Dieu, parce qu'ils l'ont ainsi dés leur enfance. Ie ne sçay si luy, qui estoit de ce rang, eust fait ceste response, mais sçay-ie bien, que nous tenons vne maxime toute contraire, & qui renuerse ceste foy implicite, forgee en l'escole des Sophistes, contre l'enseignement de sainct Pierre, qui veut, qu'vn chacun soit appareillé de rendre raison de sa foy, à tout homme qui luy en demandera, 1. Pierre 3. ie ne nie pas que l'institution dés l'enfance, & comme dés le berseau, n'apporte quelque poids, pour faire retenir & maintenir plus affectionément ceste doctrine, laquelle on nous voudroit oster: mais estant question de l'essence, & non de la substance de la na-

de la nature de la doctrine,&non de l'estre ou conseruation d'icelle, le temps, & l'aage ny peuuent rien changer ou alterer. Il faut donc qu'il introduise d'autres qui parlent d'vne autre façon, s'il veut tenir auec quelque apparence de rondeur nostre personnage. Aussi, dit-il, tout cecy est en la pag. 29. 30. 31. & suiuantes, que ceux qui sçauent le plus luy respondront, que c'est par ce que nostre Eglise est conforme à la doctrine de Iesus Christ & des Apostres. C'est tresbien dit, & en voicy la raison, ce seruice est pur, qui est institué de Dieu: car tout ce qui vient de Dieu, est pur & sainct, & luy est agreable: tout ce qui procede des hommes, impur, imparfait, & desagreable à Dieu. Or le seruice qui est fondé, basti & dressé sur la doctrine de Iesus Christ & des Apostres, est de Dieu: il est donc sans aucune controuerse pur & sainct. En voulant rabatre ce coup, & ce ferme & inuincible argument, nostre persecuteur se monstre si estonné & esllourdi, qu'il ne fait que se tournoyer, sans sçauoir où il va, & iargõne en infinité de lieux de son liure, ces mesmes choses. Somme, il ne fait qu'alleguer des incõueniens: le premier, qu'on fait tort aux Catholiques Romains, qui sont depuis quinze cens ans ou enuiron, de les rappeller à ces premiers docteurs, à sçauoir Iesus Christ & les Apostres, comme si depuis eux iusqu'à nous, ceste doctrine eust esté esteinte, & que nous l'eussiõs seulemẽt r'allumee de nouueau. Ce n'est respondre categoriquement ny pertinẽment. Pour faire le premier, il ne faloit que nier & prouuer du contraire, ou accorder franchement L'impertinence du second se void, de ce qu'il

se plaind qu'on les rameine à la pratique de la primitiue Eglise, & aux escrits des Apostres & institutiõ de Iesus Christ: veu que nous ne faisons rien que suiuant l'exemple de Iesus Christ, qui pour corriger l'abus qui estoit suruenu au mariage, a recours à l'institution d'iceluy, telle que Moyse la descrite. Il n'estoit pas, dit-il, ainsi dés le commencement, Matth. 19. S. Paul aussi estant question de la Cene, en laquelle plusieurs profanations se glissoyent, ameine, produit, & recite tout au long, le formulaire de l'institution qui se trouue és Euangelistes, 1. Corin. 11. Quand il est besoin de reformation, nous n'en demandons point d'autre, que celle de laquelle sainct Paul a vsé, à sçauoir, que l'institution du Seigneur nous soit pour reigle certaine, de laquelle nous vsions tant d'vn costé que d'autre. C'est aussi le conseil de sainct Cyprian qu'on recoure à la source & au commencement, quand le canal & tuyau est gasté. Ce n'est de cela que nous-nous fachons, en respond-il, mais de ce qui s'ensuiura de là, que toute doctrine aura esté esteinte depuis ces premiers Docteurs, iusqu'à nous, laqlle vous aurez ralumee de nouueau. C'est icy vne inconsequence bien euidente, & laquelle demonstre vn tresgrand defaut de iugement. Qui dira iamais que guerison presuppose mort? ou reparation & reformatiõ, ruine totale, sans traces ny fondemens? nous ne disons donc point que toute doctrine ait esté esteinte, puis que nous parlons de correction & reformation: mais bien que soit qu'il faille bastir tout de nouueau, ou qu'il soit besoin seulement reparer, nous deuons employer la

reigle de la doctrine Apostolique,& suiuant icelle faire l'vn ou l'autre: & voila en verité les bornes de nostre doctrine & de nos docteurs, desquels on puisse dire αὐτ[illegible] ἔφη, il dit. I'ay respondu desia maintesfois à la demande qui est adioustee, quant les Apostres sont decedez qu'est deuenuë l'Eglise? laquelle ces saincts fondemens ont fondee? qui a recueilli & cõserué ceste doctrine dont vous-vous vantez? Response, l'Eglise est demeuree, mais elle a commencé de se corrompre en la predication de la parole, en l'administration des Sacremens,& en general au ministere qu'elle doit aux hommes, & seruice qu'elle rend à Dieu: & la conseruation de la doctrine Apostolique, se trouue tant en la pratique & vsage de l'Eglise, ou escrits des Docteurs d'icelle, qu'en l'Escriture saincte. Considerons de plus pres l'argument de Sponde, par lequel il veut que nous estimiõs l'Eglise Romaine, estre conforme à la doctrine de Iesus Christ & des Apostres. Ce qui a succedé prochainement aux Apostres, est conforme à leur doctrine. Ce dire n'est vray en tout & par tout, car du temps mesme des Apostres plusieurs fausses doctrines, plusieurs sectes, plusieurs abus s'introduisoyent en l'Eglise. Et qui trouuera cecy nouueau, sinon ceux à qui les Escritures sont nouuelles,& principalemẽt les Epistres de S.Paul? que, di-ie, les Escritures sainctes? mais mesme l'histoire Ecclesiastique, laquelle nous enseigne, que l'Eglise est demeuree vierge, pure, & sans corruption, iusqu'au temps que les Apostres ont prins fin, ceux-là demeurans cachez dans l'obscurité, qui se sont efforcez de corrõpre la reigle

ſaine de la predicatiõ ſalutaire:mais apres que ce-
ſte ſaincte aſſéblee d'Apoſtres a eſté retiree au ciel
les vns en vne façon, les autres en vn autre: alors
a commencé la conſpiration de l'erreur impie, par
la tromperie de ceux qui bailloyẽt vne doctrine e-
ſtrange,leſquels par ce que nul des Apoſtres eſtoit
ſuruiuant, ſe ſont mis en deuoir de preſcher à face
deſcouuerte,ce que fauſſement s'appelle ſcience;à
l'encontre de la predication de la verité.Euſeb.liu.
3. de ſon hiſt. chap. 32. Or l'Egliſe Romaine telle
qu'elle eſt auiourd'huy, a ſuccedé prochainement
aux Apoſtres.Ie ne puis auſſi non plus accorder la
ſeconde, & moindre partie de ceſte argumẽtation
que la premiere. Et qui ne void qu'elle ne doit
eſtre admiſe? oſter donc ce mot prochainement,&
affermer que c'eſt l'EgliſeRomaine d'auiourd'huy
qui a conſerué la doctrine, de laquelle nous fai-
ſons profeſſion, eſt eſtre captieux, & faillir en la
forme: veu qu'on ne dit tant de choſes en l'aſſom-
ption, qu'on diſoit en la propoſition.C'eſt tomber
en vne autre caption & ſophiſme, quand on nous
demande,qui nous a fait croire &cognoiſtre qu'il
y euſt vn Ieſus Chriſt, en quel lieu & en quelle
compagnie nous auons receu ce beau charactere
de Chreſtienté, où eſt-ce que nous ſommes nais,&
qui nous a aprins qu'il y euſt des Chreſtiens, &
qu'il faloit que nous fuſſions pluſtoſt de leur pro-
feſſion que de nulle autre? comme ſi on diſoit,que
celuy qui nous enſeigne qu'il y a vn Ieſus Chriſt,
nous enſeigne auſſi quel il eſt: quelle eſt ſa perſon-
ne, quels ſes offices & benefices: que celuy qui
nous adminiſtre le Bapteſme, l'adminiſtre ſelon

l'inſtitution de Ieſus Chriſt, & enſeigne auſſi toute la vraye doctrine Chreſtienne qui depend d'iceluy: que ceux qui naiſſent Chreſtiens, ſont nais Chreſtiens Romains, & ceux qui ſont de l'Egliſe, ſont nais de l'Egliſe Romaine: que ceux qui nous enſeignent qu'il y a des Chreſtiens, le ſont auſſi: que ceux qui preferent le Chriſtianiſme aux autres religions, ſont bons & parfaits Chreſtiens en tous poincts. La tromperie ſe fait parlāt ainſi, d'autant qu'on paſſe de la ſubſtance à la qualité, d'vne choſe commune à vne moins commune, ou d'vne moins commune & plus ſpeciale, à vne plus commune & generale. En vn mot, Sponde fait valoir ceſte caption, que les Dialecticiens appellent *captio figuræ dictionis*. Apres toutes ces reſpōſes, Sponde crie encore, reſpondez-moy ſerieuſemēt, Ceſte doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres, par les mains de qui l'auez-vous receuë? Tu te reſpons toy-meſme, & dis que nous auoüons que c'eſt par les mains de ceux qui portēt le titre de l'Egliſe Catholique Romaine. Soit, i'y ſoubſcri, ie n'y contredi point pour ceſte heure: mais quel profit en reuiendra-il à meſſieurs les Romaniſtes d'vne telle confeſſion noſtre, & d'vn tel miniſtere de leur Egliſe? que veulent-ils inferer? qu'elle eſt la vraye Egliſe, & qu'elle a fait ſon deuoir? Si en cecy elle eſt loüable, faut-il conclurre qu'en toutes autres choſes elle ait fait deuoir de mere? conſeruer & garder les Eſcritures, & les liures qui les contienent, n'eſt qu'vne partie de ſa charge, & la moindre; & comment encore a-elle baillé ces Eſcritures? a-ce eſté pour le nous faire cognoiſtre, & croire la ſeule rei-

gle du seruice de Dieu & fondement de l'Eglise? la maiesté & authorité d'icelles, n'a-elle point esté rabaissee par le Pape, & gens de sa sorte? ceste Eglise adultere, ne s'esleue-elle point par dessus les canons des Conciles, & decrets des Papes? ne luy sont-ils point esgalisez & preferez? n'abuse-elle point du dire de sainct Gregoire, escriuant qu'il receuoit & honoroit les 4. conciles comme les 4. liures du sainct Euangile? lib. 1. Epist. 24. car elle fait du tout pareils en authorité & dignité ces 4. conciles de Nicee, Constantinople, Ephese, & Chalcedoine ausdits saincts Euangiles: ce qui n'a esté de l'intention de ce docteur: car ce n'eust esté venerer les Conciles, mais violer les Euangiles. Et quoy? le concile de Trente ne baille-il point pareil honneur à ie ne sçay quelles traditions faussement attribuees aux Apostres, qu'aux Escritures? n'adiouste-il point au canon desdites Escritures les liures Apocryphes, à fin qu'ils soyent receus & creus pour authentiques? l'interpretation vulgaire n'est-elle point maintenue pour ferme & immuable? l'Eglise n'est-elle point aussi authorisee, pour exposer & iuger du sens des Escritures? voire ne sont-elles point assuietties à l'exposition vnanime & accordante des Peres, sans autre reigle session? 3. can. 1. 2. 3. Nous pouuons donc, nonobstant nostre concession affermer, suiuant ceste maxime des Iurisconsultes, que c'est chose pareille de ne receuoir quelque chose, ou la perdre & la receuoir deterioree & faite pire, *paria sunt rem amittere, vel deteriorem factam recipere*. ceste Eglise mesme ne nous auoir point baillé les Escritures: & en outre

faut dire, que c'est seulement les textes de ceste doctrine, que nous auons receus par ceux qui portent le titre d'Eglise Catholique Romaine, c'est à dire, s'ils nous ont rien donné, c'est le corps de ceste doctrine & la simple lettre, & non l'ame & l'esprit. Or tousiours c'est reuenir à ce poinct, qu'ils ne nous ont rien baillé, ou autant vaut: car ce sont choses pareilles, auoir le texte de l'Escriture en langue non entenduë & estrange, non exposé & appliquee, & ne l'auoir point du tout, veu qu'elle est inutile par ce moyẽ aux hommes. *Paria autem sunt rem non habere, vel habere inutilem.* Ceste conclusion ne plaist à tous, & notamment à celuy à qui nous auons à faire. De qui donques auez-vous le sens & l'intelligence de l'Escriture? Il ne peut porter que nous respondions de l'Escriture mesme: toutesfois tous les Peres anciens l'ont ainsi dit & enseigné, & la verité est telle. Basile sur le Pseau. 45. vers. 8. Voy cõment l'Escriture s'expose soy-mesme. Le mesme en l'epist. 80. escriuãt à Eustathius medecin. L'Escriture diuinement inspiree, doit estre nostre iuge, és poincts qui sont en controuerse. Ne pouuant nous faire desdire de ceste verité, il nous bat & veut abattre s'il pouuoit de ces questiõs, 1. comme il se peut faire, que l'Escriture nous donne l'intelligence de soy-mesme? Response, pource que sa nature est d'estre lumiere & clarté: le soleil qui fait voir les autres choses, se manifeste aussi. August. lib. 3. de la doctrine Chrestienne chap. 28. *Per Scripturas diuinas multò tutius ambulatur, quas verbis translatis occupatas quum scrutari volumus, vt aut hoc inde exeat quod non habeat cõ-*

trouersiam: aut si habet, ex eadem Scriptura vbicunque inuentis atque adhibitis eius testibus terminetur. On chemine beaucoup plus asseurémét par les Escritures diuines : que si l'exposition d'icelles est debatue, il faut trouuer & apporter des tesmoignages tirez de ceste mesme Escriture, qui vuident & terminent le different. Ce mesme autheur auoit dit auparauant au chap. 25. & 26. *Res aliqua non solùm duo aliqua diuersa, sed etiam nonnunquam multa significat pro loco sententiæ, sicut posita reperitur: vbi autem apertius ponuntur, ibi discēdum est quomodo in locis intelligãtur obscuris.* Il est necessaire que les lieux & passages obscurs, soyent esclairez par ceux où les choses sont plus ouuertement traitees. Le mesme auoit encore esté predit au chap. 9. du liure 2. *ad obscuriores loquutiones illustrandas, de manifestioribus sumantur exempla, & quædam certarum sententiarum testimonia, dubitationem de incertis auferant.* Si l'Escriture mesme donne l'intelligence, d'où vient dõc ceste diuersité d'intelligences, qui se trouue au monde sur vn mesme poinct? Response, la cause de la diuersité est és hommes, & non és Escritures, desquelles cõme la predication a diuers effects, selon la differẽce des hõmes qui l'oyent, estãt aux vns poison, aux autres viãde & bruuage: aux vns semẽce qui porte du fruict en diuerse quantité, aux autres de l'herbe seulement, qui en fin se seiche, Matth. 13. 2. Cor. 2. ainsi la lecture de certains textes & passages, engendre diuerses expositions, selon la difference des hõmes qui les lisent & exposent : les vns les deprauent & corrompent, & en tirent dogmes & articles con-

traires à l'analogie de la foy, & aux bõnes mœurs, pour ne ſe conſeiller auec la reigle de noſtre foy, ſymbole des Apoſtres, & ne regarder à ce but d'edifier la gloire Dieu & foy enuers iceluy, & l'amour qu'il nous faut porter au prochain. Auguſt. lib.3. de la doctr. Chreſt. chap. 1. Iean 5. ver. 44. Epiph. hæreſ. 77. contra Dimœritas, pour eſtre peruers & deprauez eux-meſmes, & y apporter ou vne ſapience humaine, ou leurs paſſiõs & leurs preiugez, qui ordinairemẽt aueuglent l'eſprit, & empeſchent la cognoiſſance du vray: ſans que ie parle de ceux qui malicieuſement abuſent de l'Eſcriture, à la façon de Satan, Matt. 4. & 2. Pier. 3. eſtãs deſnuez de l'eſprit de Dieu, dõt ceſte admonition de S. Hilaire au 1. liu. de la Trinité eſt à noter, *Optimus lector eſt, qui dictorum intelligentiã expectet ex dictis potius quam imponat, & retulerit magis quàm attulerit, neque cogat id videri dictis contineri, quod ante lectionem præſumpſerit intelligendum*, les autres s'eſgarent & ſe foruoyent de l'intention de Dieu, tant pour ne l'auoir point appellé & inuoqué, de la reuelation duquel l'Eſcriture ſaincte à beſoin. *Auguſt. lib. 4. de doctrina Chriſtia. cap.* 30. 1. Corin. 2. verſ. 14. 1. Pier. 1. Iean 8. verſ. 43. & 14. verſ. que pour n'auoir conferé les paſſages ſemblables d'icelle: car plus facilement trouue & recognoiſt-on és Eſcritures ce qu'on cerche, ſi de diuers lieux & endroits d'icelles, teſmoignages & textes ſont apportez d'vne meſme choſe. Origene ſur les Nomb. homel. 19. & pour n'auoir perſeueré à lire deux & pluſieurs fois vn meſme texte non entendu, & auoir continué de hurter, Iean Damaſ. *lib.* 4.

cap.18.orth.fidei. & en outre, pour n'auoir diligemment sondé & espluché lesdites Escritures, selon l'exhortation de Iesus Christ, Iean 5. & pratiqué de ceux de Thessalonique, lesquels comme sainct Luc nous recite aux Actes chap. 17. verset 11. estoyent iournellement à les fueilleter & examiner de pres : car & vne syllabe & vn petit poinct contienent vn grand thresor caché, veu qu'il n'y a rien de fortuitement ou temerairement escrit. *Chrysost.homil.10.in Gene.Basil.lib.de Spiritu sancto aduersus Eunom.cap. 1.2.* Et il y a d'autres raisons encore de ce defaut, qui procede de plusieurs autres defauts, qui sont, ou d'auoir recerché ce que Dieu a voulu nous estre caché, & auoir negligé & voulu ignorer les choses qu'il nous presentoit, pour les nous faire voir & cognoistre. *Ambros.de vocat. Gentium lib.1.cap.7. Epiph.hæres.76.aduersus Andianos:* ou pour auoir suiui les façons de parler figurees, & prinses par similitude, comme si elles estoyent vsurpees proprement & sans figure : & au contraire, prendre ce qui est dit proprement, en autre & diuers sens que les mots ne sonnent, s'arrestant aux allegories. August.liu.3. de la doctrine Chrestienne chap.5. & 10. ou pour ne s'estre arrestez à peser ces choses, 1. le temps auquel ce qui est dit a esté escrit, 2. la personne qui parle, ou par laquelle on parle, ou de laquelle le propos se tient, ou à laquelle on s'adresse, *Origene in cap.2, ad Rom.* 3. l'affaire & le suiet pour lequel & duquel l'Escriture traitte. *Cyrill.lib.8.Thesau.cap.2.& lib.9.* 4. les causes & motifs de ce qui est dit : car les choses ne sont point suiettes aux paroles, mais

les mots & paroles aux choses. *Hilarius. lib. 4. de Trinitate.* ou pour auoir mesprisé le tesmoignage de toute l'Eglise, & l'exposition des anciens Docteurs. *August. de verbis Domini serm.* 18. *& Epist.* 59. Les autres s'approchent de plus pres du vray but, & toutesfois demeurent courts & en arriere: ou pour ne se vouloir esloigner des heresies, qui ont trauaillé de leur temps l'Eglise du Seigneur, & auoir esté eux-mesmes (peut-estre infectez d'icelles:) car celuy qui s'est égaré du droict chemin, ny peut retourner que par vn autre detour. *Qui recta via depulsus est, reduci ad eam nisi alio flexu potest. Quintil. lib.* 2. *cap.* 18. ou pour auoir moins profité és Escritures saincte, & n'auoir estimé qu'il n'y a personne qui s'approche plus de la cognoissance de la verité, que celuy qui iuge qu'és choses diuines: combien que quelqu'vn y ait de grands auancemens, toutesfois il luy reste tousiours à quoy estudier: car s'il presume d'estre paruenu au bout, il ne trouue point ce qui est du principal, ains est defaillant en son inquisition & recerche. *Leo serm. 9. de natiuit. Christi.* Ou pource que Dieu nous veut ainsi faire cognoistre la foiblesse de nostre esprit, & les tenebres & broüillars qui l'enueloppent, à fin de nous tenir tousiours en exercice. *Prosper Aquitanicus, Bonæ sunt in Scripturis mysteriorum Dei profunditates quæ obteguntur ne vilescant, ab hoc quæruntur vt exerceant, ab hoc aperiuntur vt pascant.* Qui ne se contentera de ces raisons quand il seroit encore plus melancolique que Sponde ne fut iamais, celles-là suffisent aussi à satisfaire à ce qu'il dit: pourquoy mesme

tous ceux qui se sont departis d'auec nous de l'Eglise Romaine, n'embrassent la mesme doctrine que nous? & quād à ce qu'il continue de demander, si Dieu a caché à tous ceux qui nous ont deuācé le sens de l'Escriture: luy-mesme recognoist que nous alleguōs quelquefois les escrits de plusieurs saincts Docteurs, comme Cyprian, Ambroise, Hierosme, & les quatre conciles generaux tenus en l'Eglise primitiue. S'il est vray, comme il est, non pour la fin qu'il dit, que par iceux nous vueillions confirmer la doctrine Chrestiēne, mais seulement monstrer l'antiquité de ceste doctrine, foy & consentemēt de l'Eglise, la plus pure à l'encontre de ceux qui ne se couurent que du long temps, & du nom d'Eglise: *Nam vbi legem habemus, superfluum est glossas vel doctores allegare.* Il pouuoit donc recueillir, que nous ne nous attribuons seuls la cognoissance des mysteres diuins, pour en exclurre tant de saincts persōnages qui nous ont precedez, que nous recognoissons pour membres honorables de l'Eglise de nostre Dieu, & pour tous Pasteurs, & qui auoyent receu de Dieu la mesme doctrine que nous tenons: & disons de plus, que non seulement deuant mille annees entieres, mais pardeça encores iusqu'à nous, il y a eu des personnes qui ont touché au blāc de ceste doctrine: & par ainsi qu'il y a eu tousiours quelques Docteurs au milieu de l'Antichristianisme, pour entretenir & conseruer ce residu & petit nombre des esleus, que Dieu a voulu retirer de ceste miserable apostasie. Mais quelle force y a-il pour inferer qu'ils n'ont nullement erré, ou s'ils

ont erré, qu'ils n'estoyent l'Eglise ? car bien que l'Eglise enseigne la verité, voire ceste verité qui est selon pieté, Tit. 1. si ne l'a-elle enseignee tousiours si puremẽt, qu'il ny ait eu quelques erreurs meslez, en tous siecles & aages, & qu'en tous les Peres (i'enten les escriuains du premier temps de l'Eglise, excepté les Apostres) on ny remar que quelques tasches & fautes en leur doctrine, lesquelles on a ramassees en l'Eglise Papistique, & lesquelles l'Antechrist & ses faux Prophetes adorent seulement. Au contraire, les choses qui ont esté bien escrites d'eux, ou ils ne les apperçoyuẽt point, ou ils les dissimulent, ou ils les peruertissent. Maintenant pour sçauoir si l'Eglise peut faillir, i'en ay dressé vn chapitre exprez en ceste resp õse, auquel le lecteur pourra recourir : & pour apprendre aussi, si les poincts de doctrine que nous tenons, & l'intelligence & sens que nous receuons des Escritures, & passages qui sont en dispute, n'ont iamais esté cognus, au moins receus pour veritables auparauãt nous: & si les Anciens sont tous contraires à ce que nous disons, vous en aurez vn chapitre auec l'aide du bon Dieu, qui traittera specialemẽt de la priere pour les morts, du Purgatoire, de la messe, & autres: où il apperra, si les Anciens sont pour nous, ou contre nous. Cependant ie puis dire, que si pour l'authorité d'iceux la noise estoit à demesler entre nous, la meilleure partie de la victoire viendroit à nostre part. Au demeurant, qui ne cognoist ceste caption, que les escoles appellent *captio accidentis*, de vouloir attribuer à l'Eglise Romaine & Papistique, ce qui

est propre de la vraye Eglise, & nier de celle-là ce qui ne peut nullement estre dit de ceste-cy. Nous ne despoüillons donc point l'Eglise de l'assistance de l'Esprit qui enseigne la verité, & qui soit auec elle eternellement, mais que touche cela à la Synagogue Papale? nous ne croyons point aussi, qu'il y puisse auoir aucune Eglise, qui quitte du tout son Dieu, pour s'attacher à toutes sortes d'abominations: mais nous nions aussi, que ceste assemblee qui a ces marques, telle qu'est l'Eglise Romaine, soit la vraye Eglise, & celle à qui les promesses de Dieu appart ienent, encore qu'elle en ait quelque semblance, & quelques traces ou masures. en la page 50. Et si elle est iustifiee de n'estre point heretique, pourquoy? d'autant que elle ne s'est peu compatir auec Ebion, Marcion, Manes, Arrius, Nestorius, Eutyches. Or ie demãde, ces mesmes personnes qui ont fait la guerre à ces heresies & heretiques, sont-elles auiourd'huy leur doctrine? est-elle suiuie de ceux du temps present, & de ceux qui ont esté il y a desia bien longuement? certes la vieille face de l'Eglise de Rome, de l'Eglise telle qu'a esté és Gaules du temps de Saluianus, de Prosper, & autres: és Italies du temps d'Ambroise & autres: en la Grece, du temps de Nazianzene & autres: en l'Affrique du temps de S. Augustin, que je ne parle des plus Anciens, n'est plus: & comme elle s'est du tout perduë en l'Affrique, elle s'est abastardie iusqu'au bout en l'Italie, Gaules, Espagne, & autres lieux où l'Antechrist a eu moyen de faire valoir sa tyrannie: on y void les erreurs en certains chefs,

presque de tous ces heretiques : ce qui me seroit aisé de prouuer, & en faire demonstration, aussi claire & euidente, que ie pourroy' faire de ceste maxime, que le tout est plus grand qu'vne de ses parties, ou qu'vn triangle à deux anglets esgaux. C'est donc vne sophisterie, qui peut estre descouuerte par la definition des contraditoires. Nul ne peut estre heretique & orthodoxe: non le mesme en indiuidu, & non en espece, ou en genre, ny en mesme temps, ny au regard de mesmes doctrines. Il ne faut donc plus cercher l'Eglise Romaine en l'Eglise Romaine, car on ne l'y trouuera iamais : & faut non plus douter que l'Eglise de Rome, qui estoit du temps de sainct Paul, voire de Syluestre, Damasus, & autres, n'est plus celle de ce temps. Qu'il est indubitable que ceste ville de Rome, où le Pape est prince terrien, a degeneré de ceste iadis tresflorissante Republique Romaine. Si l'Eglise de Rome, & ceux qui luy adherent est heretique, monstrez-nous vn Concile, ou vn simple Docteur de l'Eglise, qui l'en aye iamais ou condamnee, ou mesme seulement reprise. Ie respon, qu'arguer de l'estre à la cognoissãce, c'est fait en tresmauuais Dialecticien : car plusieurs choses sont, qui ne sont point cognuës : & plusieurs vices ont regné longuement, qu'on estimoit estre vertus. La defense des Apostres faite aux Gentils de s'abstenir de l'idolatrie & de paillardise, en est vn tesmoignage suffisant, Act 15. car pourquoy parlent-ils plustost de ces deux vice, que des autres? sinon que lesdits Gentils conuertis au Christianisme, les mettoyent ou entre

les vertus, ou pour le moins entre les actions indifferentes? Ie supplie aussi le lecteur de penser, si les decrets & loix generales des Conciles-œcumeniques, ne sont pas aussi bien contre cestui-ci que contre cestui-là: & si ce qui est reprins en termes generaux, ne s'adresse pas à tous les coulpables de ces vices? Si Manes, si Tatianus, si Eutiches & autres, ont esté iadis condamnez, & leur doctrine declaree fausse: qui sera si impudent de vouloir defendre & maintenir la mesme doctrine pour vraye & orthodoxe en l'Eglise Romaine, quand elle si trouuera? Or cela est vray: qu'on n'aille donc plus tergiuerser. Et pour surcroist, ie refraichiray la memoire de ce passage de sainct Bernard contre la Papauté, *in Cantic. serm.* 33. Les seruiteurs de Christ seruent à l'Antechrist. & au sermon de la conuersion de sainct Paul: *multi sunt nostris temporibus Antichristi.* Auquel s'accorde Æneas Syluius, qui depuis a esté Pape, du nom de Pius, lequel escrit en son epistre à Gaspar Seblik, que la charité estoit refroidie, & que toute la foy estoit esteinte de son temps. Nous auons donc les Conciles & les Docteurs anciens, qui ont reprins & condamné, non d'vne ou deux heresies seulement, ains d'apostasie & reuolte presque vniuerselle de tout le Christianisme, l'Eglise Papistique & Romaine. Et pour nostre regard, noz presches, noz confessions, nos disputes, nos liures, noz assemblees separees, noz martyres crient tout haut, que nous souscriuons à ce qu'ils en ont dit & declaré. Dequoy se plaind-on doncques que nous ne les auons anathematisez? nous

excommunions

excommunions és iours les plus ſolemnels, tous idolatres, blaſphemateurs, contẽpteurs de Dieu, heretiques, & toutes gens qui font ſectes à part pour rompre l'vnité de l'Egliſe : nous eſtimons que dans ceſte generalité de blaſphemateurs, contempteurs de Dieu, heretiques & ſchiſmatiques, on y trouuera ſpecialement & principalement le Pape, & toute ceſte ſorte d'hommes qui ſe diſent Eccleſiaſtiques, ou Clergé, religieux, ou moines: & quant à l'idolatrie, nul ne peut auoir communion auec ceſte Egliſe en aucun acte de religion, qui n'en ſoit pollu & rendu coulpable. Dequoy ſe plaint-on encore? que nous n'auons point eſtabli noſtre religion auec l'authorité qui eſt conuenable à l'Egliſe, & auec telle majeſté qu'il eſt requis. Où ſont, demande Sponde, vos Conciles generaux, ou vos Synodes prouinciaux, qui ayent ſommé les Catholiques de s'y trouuer, de rendre raiſon de leur foy pardeuant vous, ſi c'eſt vous qui eſtes ceſte vraye Egliſe qui foudroye ſur l'hereſie, ainſi qu'elle a touſiours fait? De là il veut conclurre, que nous ne ſommes point l'Egliſe: car à quiconque defaut vne ſeule marque eſſentielle de la choſe qu'il ſe dit, ceſtui-là ne l'eſt point. Or l'authorité a eſté donnee à l'Egliſe, & eſt vne marque eſſentielle d'icelle: parquoy quiconque ne l'aura point, ne ſe peut dire l'Egliſe. Ie ne vueil contredire à tout cecy, eſtant entendu de l'Egliſe viſible, militante, & adminiſtrante: veu que les familles des Chreſtiens ſont Egliſes, tant à raiſon de la forme interieure, qui eſt la foy & ſainɛteté, que pour les exercices priuez & parti-

culiers de religion qui s'y font: & neantmoins chacune n'a point iurisdiction ou administration de la parole de Dieu, des Sacremẽs, & de la discipline, qui sont exercices publiques de l'Eglise, & esquels tous ensemble gist la forme exterieure & visible d'icelle. Entrons plus auant, quicõque n'a point iurisdiction Ecclesiastique, n'est point l'Eglise de Dieu. Or selon Spõde, nous n'auons point ceste iurisdictiõ: si nous l'auions, nous en vseriõs enuers les heretiques, & enuers ceux que nous tenons tels. Or nous ne le faisons pas: car elle gist non moins à les appeller en iugement & les ouir, qu'à les condamner: le dernier ne pouuant estre legitime sans le premier, il s'ensuit donc, ou que nous en sommes desgarnis, ou que nous sommes condamnables, n'y procedans pas selon l'ordre establi de Dieu. Ie respon à la seconde partie de cest argument, que si l'Eglise n'employe son authorité enuers tous, elle ne l'exerce nullement, c'est se mesconter & mesprẽdre, par ceste caption qui s'appelle *à dicto secundum quid, ad dictum simpliciter*, quand ce qui est donné au regard de quelques vns, nous le voulons attribuer pour tous: veu que la iurisdiction de l'Eglise ne regarde, & n'a esté donnee que pour ceux de dedans, & non pour ceux qui sont dehors, 1. Corinth. 5. vers. 12. Qu'ai-ie affaire de iuger aussi de ceux qui sont de dehors? ne iugez-vous pas aussi de ceux qui sont de dedans? mais Dieu iuge ceux qui sont de dehors. La censure Ecclesiastique s'estend seulemẽt à ceux qui sõt de l'Eglise, Dieu en a garni ses ministres, à fin qu'ils l'exercẽt enuers ceux qui sont

de sa famille : car ceste correction est vne partie de la discipline, qui est contenue dans les limites des domestiques, ou qui l'ont esté, & laquelle ne paruient point iusqu'aux estrangers: à ceste cause il a esté bien dit, Eccles. 10. que le iuge sage, iugera son peuple. Venons à l'application. Or sans doute ceux de l'Eglise Papale sont de dehors, pourquoy donques les iugerions-nous ? & combien que les diables mesmes ne sont point exépts du iugemēt de la parole qui est commis à l'Eglise, toutesfois il est question maintenant de la iurisdiction qui luy appartient proprement, c'est à dire, non du iugement de simple condamnation, selon lequel il est dit, Iean 3. qui ne croit point il est desia iugé, ayant en soy vne cause manifeste de perdition & sentēce de mort, mais d'vn iugement de discussion, d'inquisition & examen, & où on tient quelque procedure & formalité. En ce sens donques nous pourrions dire, que nous n'auons aucune authorité de sommer les Romanistes de se trouuer en nos Synodes & Conciles, pour rendre raison deuant nous de leur foy, ils sont reseruez à vn autre iugemēt. Que si quelqu'vn trouue ceci dur, d'autant que les heretiques mesmes sont tirez au iugemēt de l'Eglise, qui en quelque sorte sont dehors, il a dequoy s'appaiser: que tels deuāt les hommes ne sont estimez separez & estrāgers, iusqu'à tant que leur pertinacité ait esté manifestee, par les admonitions & exhortations de l'Eglise: & ainsi iusqu'à l'heure ils sont dedans. Mais il n'y a pareille raison de ceux qui se disēt Catholiques Romains, car ceux-là n'errent qu'en quel-

ques poincts, & ceux-cy presque en tous: & pour ce regard sont sẽblables aux Turcs, Ameriquains, & Iuifs: les autres pechent auec scandale, & pour cela ont besoin de deux choses, d'instruction, & de correction, ou censure, pour en faire reparation. Ceux-cy pechent de coustume, par imitation & tradition des anciens, & en grand nombre & multitude, & à ceste cause n'ont besoin que d'instruction, soit qu'ils la reçoyuent par exhortations, presches, & leçons, soit par conferences & disputes és Synodes, escoles, & deuis familiers, soit par escrits & liures: ce qu'on ne refuse aussi aux heretiques, declarez & iugez tels, qui depuis ceste declaration sont cognus & monstrez estre dehors, & sur lesquels comme sur tous autres qui ne sont du corps de l'Eglise, les Pasteurs ont authorité indirectemẽt, entant qu'ils exhortent & defendent aux fideles de n'auoir communication en ce qui touche la religion auec eux: & c'est ceste authorité & ce glaiue que nous desgainõs enuers les idolatres, soit Papistes, soit autres estrangers. Mais accordons-leur qu'ils soyent domestiques, qui a enseigné Sponde, que tous ceux qui ont droict en quelque bien, en ayent la iouïssance & possession quand & quand? ce n'est pas ce que dit sainct Paul aux Galates, chap. 4. ver. 1. que l'heritier pupille, n'est different en effect du seruiteur: & que de la puissance & authorité à l'acte, la consequence soit bonne en tous. Ne se souuenoit-il pas de ce qu'il auoit veu, que l'authorité du magistrat empesche quelquefois l'effect public de la puissance de l'Eglise? tant en l'administration des Sa-

cremens qu'és censures & excommunications?
c'est donc bien fait à Sponde, de restraindre
comme il fait puis apres, l'execution de ceste au-
thorité en toutes ses parties, & principalement
en la conuocation des Synodes, pour extirper les
heresies, y appeller les heretiques & les y con-
uaincre, au temps que les Empereurs & Rois ont
esté Chrestiens. Si Sponde eust consideré qu'en
France nous auons eu le conseil des Rois, qui les
a destournez & dissuadez de faire des assemblees
Ecclesiastiques en leur Royaume, pour y vuider
les differẽs d'auiourd'huy par la parole de Dieu,
& par icelle mesme y examiner les doctrines du
Pape, & y dresser la police & discipline de toutes
les Eglises de France, à laquelle tous les regnico-
les fussent suiets : il ne demanderoit pas où sont
nos Cõciles, qui ayent sommé les Catholiques de
s'y trouuer, & ne s'esbahïroit pas de voir nostre
confession de foy, & non pas nostre authorité sur
ceux qui ne l'obseruent pas : c'est à dire, sur ceux
qui ne veulent point subir le ioug de Iesus Christ
que par contrainte & peines corporelles, que le
magistrat seul ordinairemẽt fait sentir aux rebel-
les. Ce qui n'a esté fait en France, l'a esté ailleurs,
n'y a-il point eu Synode & disputes publiques à
Berne? que ie ne parle d'vn infinité d'autres lieux
où la reformatiõ est receuë, par la grace de Dieu.
Par l'authorité du magistrat souuerain de ce Can-
ton, ne mande-il pas aux Euesques voisins, de
Constance, de Basle, de Sion, de Lausane, de s'y
trouuer auec leurs Theologiens? sur peine de per-
dre les possessions & biens qu'ils auroyẽt en leurs

terres & ſeigneuries ? mais nul ne s'y trouua de la part des Eueſques : car ils n'auoyent dequoy tenir. Sleidan liure 6. de ſon hiſtoire. Et ceſt eſprit malin n'auoit-il perdu toute honte, quand il eſcriuoit ces mots, où eſt le ſoin que vo⁹ auez de ceux que vous tenez pour deſuoyez ? vne infinité de Martyrs ne ſe leueront-ils point en iugemēt contre luy ? pourquoy ont-ils eſpandu leur ſang, & expoſé leur vie, que pour ſeruir tant à la gloire de Dieu, qu'au ſalut des hommes qu'ils voyoyēt s'en aller à perdition ? quelle plus grande amour, quel plus grand ſoin, que de mettre ſa vie pour les deliurer, en les enſeignant, reprenant & exhortant ? & d'où venoit Sponde, d'eſtre ſi nouueau en l'hiſtoire preſque de ſon temps, de demander où ſont les ſerieuſes conferences que nous auons tenues, auec ceux que nous tenons pour deſuoyez ? & combien en recite Sleidan auoir eſté faites en Allemagne comme à Lipſe, Ratisbone, Smalcade, & autres lieux ? En France, auons-nous eſté ſans conferences particulieres ? aucunes meſmes redigees par eſcrit ? Il y en a eu vne publique & authoriſee par la majeſté du Roy, celle de Poiſſi, l'iſſue de laquelle doit faire rougir de honte toutesfois qu'ils en oyent parler, ou qu'elle leur vient en la memoire, ces mitrez, chappeaux rouges, & chaperons fourrez, car ils n'oublierent rien que de dire à Dieu. Il ne ſe peut tenir de declarer ce qui a fait touſiours mal au cœur à ces meſſieurs, & qu'ils ont fui cōme leur plus grand ennemi (Tertullien les appelle & leurs ſemblables *lucifugas ſcripturarum*) l'Eſcriture qu'ils ne veulent recognoiſtre

pour iuge des differens,& fondemẽt des dogmes & articles de foy. De là sort ceste demande, quand on vient aux disputes, que nous dites-vous? l'Escriture est nostre seul fondement, & pourquoy non? quelle conditiõ dure mettons-nous sur vous par ce moyen, qui n'ait esté trouuee tresiuste, par tous ceux qui ont seulement eu quelque goust & sentimẽt de la pieté? les Peres du Concile de Nicee ne s'opposent à l'exhortation que Constantin leur fait, ains se reiglent à icelle, qui reuient à ceci qu'ils prenent l'exposition de leurs questions des paroles du S. Esprit. Les propres mots que Theodorit luy fait dire, sont ceux-ci, liu. 1. chap. 7. *In disputationibus rerum Diuinarum habetis sanctissimi spiritus doctrinam perscriptam. Euangelici enim & Apostolici libri, necnon antiquorum Prophetarum oracula, planè instruunt nos sensu numinis: proinde sumamus ex dictis diuini spiritus explicationes quæstionum.* Voyez Sozom. liu. 1. chap. 17. ceste sentence de S. Basile, en l'epist. 80. à Eustathius medecin, conuient par tout à l'exhortation & remonstrance dudict Constantin. Nous n'estimons point qu'il soit iuste de faire la coustume receuë entre quelques vns, reigle & loy de la doctrine droite: parquoy qu'on establisse l'Escriture diuinement inspiree, pour arbitre & iuge, & qu'on donne à ceux qui auront leur doctrine conforme & accordante à la parole de Dieu, la loüange & tesmoignage de verité: *Scriptura Diuinitus inspirata, arbiter a nobis constituatur, & apud quos inuenta fuerint dogmata Diuinis sermonibus concordantia, his omnino etiam veritatis suffragium accedet.* S. Augustin au liure de

l'vnité de l'Eglise,chap. 3.ne parle autrement. Ne receuons point ceste façon de preuue, Ie di cecy, tu dis cela, mais receuons ceste-ci,le Seigneur dit ainsi:car il y a certains liures du Seigneur,par l'authorité desquels il nous faut vuider nostre different. Nonobstant tous ces tesinoignages, Sponde ne peut se resoudre & acquiescer à la verité, ains pour molester les enfans de Dieu, & la leur faire perdre,s'il pouuoit, il tasche l'obscurcir de doutes,scrupules & questions. Dequoy vous sert,dit-il,de gloser tãt sur ceste Escriture,s'il n'y a que la seule Escriture qui vous serue? qu'on remarque le venin de ce serpent, qui oppose l'exposition de l'Escriture à l'Escriture, & veut faire entendre que ce sont choses differentes ou contraires. Or il est certain que le sens de l'Escriture, quoy que rendu par autres mots, n'est autre chose que la parole de Dieu & ladicte Escriture:qui a esté l'opinion d'Irenee, *lib.3. cap.12. Ostensiones quæ sunt in Scripturis, non possunt ostendi,nisi ex ipsis Scripturis.* Les choses qui sont contenues és Escritures, ne se peuuent declarer que par les Escritures,c'est à dire, que l'exposition vraye & pure, n'est autre chose que ladicte Escriture. Tertullien liu. de la resurrection de la chair,parle ainsi: *Communes sensus Scripturæ simplicitas ipsa commendat, & compassio sententiarum,& familiaritas opinionum, eóque fideliores existimantur,quia nuda & aperta & omnibus nota definiunt. Ratio autem Diuina in medulla est, non in superficie,& plerumque æmula manifestis.* La simplicité de l'Escriture, la liaison du propos, & la facilité des dogmes & articles, nous baille & fournit

le ſens commun d'icelle,pour l'intention du Seigneur: elle ne conſiſte point en la ſurface,mais en la mouëlle, & quelquesfois n'eſt autre choſe que ce qui eſt manifeſté par la lettre. Et au meſme liure en vn autre endroit. Oſte aux heretiques ce qu'ils ont de commun auec les Payens, à fin que des ſeules Eſcritures ils arreſtent leurs queſtions, &ils ne pourrōt ſubſiſter.Les propres mots ſont, *Aufer hæreticis quæ cum Ethnicis ſapiunt,vt de Scripturis ſolis quæſtiones ſuas ſiſtāt, & ſtare non poterūt.* C'eſt ce qui a meu le meſme de prononcer au liu. de la preſcription cōtre les heretiques: *Nulla vox Diuina ita diſſoluta eſt & diffuſa, vt verbā tantùm defendantur, & ratio verborum non conſtituatur.* Et en autre part du meſme liure: *Tantum veritati obſtrepit adulter ſenſus,quantum & corruptor ſtylus.* Le ſens de l'Eſcriture corrompu, eſt auſſi contraire à la verité, que les mots d'icelle falſifiez. Et plus bas, *Alius manu ſcripturas, alius ſenſu expoſitiones interuertit.* Les vns ſouſtrayent les Eſcritures de la main, les autres par les ſens & expoſition qu'on leur donne. Apres luy S.Hieroſme a eſcrit contre les Luciferiens: *Non in legendo, ſed in intelligendo ſcripturæ conſiſtunt.* Les Eſcritures ne ſont pas ce qu'on lit, mais ce qu'on entend. Et ſur le 1. chap. des Galates: *Non in verbis Scripturarum eſt Euangelium,ſed in ſenſu*: l'Euangile n'eſt pas és paroles d'Eſcritures,mais au ſens. Parquoy la force & l'eſſence, & s'il faut dire ainſi, l'ame des ſainctes lettres,conſiſte en l'intelligence vraye tiree d'icelles. Ouy,dit Spōde,en la pag.107. mais c'eſt à la ſeule Egliſe à la donner. Nous pouuons douter,mais el-

le ſeule peut reſoudre, contre laquelle ſi nous prononçons noz opinions, nous reiettons Dieu meſme, car il eſt expreſſément dit : Qui vous meſpriſe, il me meſpriſe. Il n'eſt point queſtion maintenãt qui doit expoſer les Eſcritures, mais comment il les faut expoſer. Or nous diſons que c'eſt par elles-meſmes qu'il le faut faire. Chryſ. hom. 13. ſur Geneſ. *Oro, & obſecro, vt omnibus auribus præcluſis, ad amuſſim canonem ſacræ Scripturæ ſequamur : Scriptura enim ſeipſam exponit, & auditorem errare non ſinit* : l'Eſcriture s'expoſe ſoy-meſme, & empeſche que l'auditeur n'erre. A ces Eſcritures les Anges, & à plus forte raiſon les hommes, ſont ſubiects, Gal. 1. 1. Pierre 1. Epheſ. 3. Baſile en ſes morales ſumme 72. chap. 1. Il faut que les auditeurs qui ſont apprins és Eſcritures, eſpreuuẽt les choſes qui ſont dites par les Docteurs, & reçoiuent ce qui eſt conforme à icelles, reiettent au contraire ce qui en eſt eſtrange & eſloigné : car l'Apoſtre a dit, Que ſi vn Ange deſcendoit du ciel, & nous preſchoit autre Euangile, nous le deuons auoir en execration. C'eſt donc du deuoir de l'Egliſe, ou Docteurs d'icelle, d'enſeigner & reſoudre : mais ils ſont auſſi aſtrainćts & obligez à n'apporter que le ſens des Eſcritures, & ce qui a eſté enſeigné par IeſusChriſt les Prophetes & Apoſtres. Origene ſur les Rom. chap. 3. Nous deuons prendre garde que quand nous enſeignons, nous ne proferions point noz propres & particuliers aduis, mais celuy de l'eſprit de Dieu. Tertullien au liu. de la preſcription contre les heretiques, Nous auons les Apoſtres pour autheurs, leſquels n'ont rien apporté du leur, qu'ils

eussent controuué & agreé, mais ont fidelement consigné aux peuples la discipline qu'ils auoyent receuë de Christ: parquoy encore que ce fust vn Ange du ciel qui euangelisat autrement, nous dirions qu'il est execrable. *Apostolos Domini habemus authores, qui nec ipsi quicquã ex suo arbritrio, quod inducerent, elegerunt, sed acceptam à Christo disciplinam fideliter nationibus assignauerunt.* Cecy est prins tant du 1. des Galates, que du 28. de sainct Math. vers. 19.20. Sainct Ambroise au 1. liu. des offices, & au liu. 4. de la Virginité, pronõce le mesme: *Nos noua omnia quæ Christus non docuit, iure damnamus, quia fidelibus via Christus est.* Suiuant ces sentences ie di, que ce n'est reietter Dieu, ou mespriser Iesus Christ, de nous opposer (sentant autremẽt) par les Escritures, aux docteurs de l'Eglise qui errent, voire à tout vn Concile. Ambrois. liu. 4. de la Virginité, *Si Christus non docuit quod docemus, etiam nos id detestabile iudicamus.* Panormitan escrit en ceste sorte, tit. de elect. can. significasti. *Plus credendum est vel simplici laico Scripturam proferenti, quàm toti simul Concilio*: Il faut plustost croire, ie di à vn simple lay, qui profere l'Escriture, qu'à vn Concile assemblé. Parquoy Sponde n'a dequoy tenir: & toutesfois n'ayant point apprins de Nazianzene, que c'est pareil honneur de se laisser vaincre, que de vaincre par raison, il regimbe, & nous accuse d'orgueil, & d'vn amour de nous-mesmes. Nous voulons, dit-il, qu'on face compte de nous, & non pas d'autruy. Si nous cerchions de nous authoriser, & nostre sens, iugement & raisons, la plainte seroit iuste: mais en esleuant la dignité des Escritures, &

ſouſmettant noſtre doctrine à l'examen d'icelles: ne baillõs-nous point pareille puiſſance au moindre de l'Egliſe ſur nous, que nous la prenons ſur les autres? Mais n'y a-il eu perſonne plus ſage & plus entendu, ou pour le moins ſi ſage & ſi entendu que nous? Ouy, mais tels n'ont eſté ouïs au milieu du bruit & coaxation des grenoüilles, qui ſont dans l'abyſme de la Papauté. On leur a fermé la bouche, on les a deſcriez comme heretiques, on a bruſlé leurs liures. La deciſion (murmure-il encore) de noz doutes a-elle ſon cõmẽcement en nous? non: mais quels canons des Conciles anciens ſont demeurez en ſon entier, ſous ce regne infernal de l'Antechriſt? n'eſt-il pas beſoin auſſi de dire & definir en hypotheſe, ce qui a eſté decidé en theſe? Il faut en fin que noſtre malicieux coulore ſon impudence & ignorance par quelque paſſage. La parole de Dieu eſt-elle procedee de nous? ou eſt-elle paruenuë tant ſeulement à nous, non plus qu'aux Corinth. comme leur diſoit ſainct Paul, 1. Cor. 14. verſ. 36. nenny: ſi nous regardons les characteres: mais pour l'authorité & ſens qui le combat, plus que ceux qui ſe diſent Catholiques, pour l'vſage & lecture & expoſition familiere & vulgaire. Quels Iuifs meſpriſẽt plus ces choſes que noz Chreſtiens Romaniſtes? s'ils le nient, leurs liures, ſermons, theſes, & Conciles les dementiront. Que reſte-il donc à reſpondre? Ce ſeul mot, Encore faut-il ſçauoir & cognoiſtre celuy, ou ceux qui parlent de l'Eſcriture & qui l'expoſent? que ceſte recharge eſt inepte! & ſi Dieu nous a voulu cacher pluſieurs des inſtrumens, deſquels il s'eſt ſerui pour eſcrire

ſa parole, quel inconuenient que nous ne cognoiſ-ſions pas, ny de nom, ny autrement, ceux leſquels il employe pour la nous expoſer? n'eſt-ce pas defe-rer aux hommes quelque portion de l'obeiſſance de foy que nous deuons à Dieu? Sainct Paul ne de-teſte-il point vn tel ſacrilege? 1. Cor. 2. verſ. 4. Ma parole & predication n'a point eſté en paroles at-trayantes de ſapience humaine, mais en euidence d'eſprit & de puiſſance: à fin que voſtre foy ne ſoit point en ſapience des hommes, mais en puiſſance de Dieu. Sponde s'eſmerueille & eſt troublé, de ce qu'il trouue pluſieurs paſſages de l'Eſcriture expo-ſez d'vne façon toute nouuelle, & dont on n'auoit iamais ouy parler: que s'il y auoit encore de la con-formité entre tous ceux qui s'en meſlent, ce ſeroit quelque honneſte couuerture, à tant de maux qui procedent de nos diuiſions, mais chacun a ſa cer-uelle. Par ces mots il veut infirmer noſtre dire, à ſçauoir, que nous ne ſommes point la vraye Egliſe, d'autant que nous n'auons point le vray & naïf ſens des Eſcritures. La raiſon eſt double, l'vne, parce qu'il eſt nouueau: l'autre, d'autant qu'il eſt particu-lier. Mais nous nions l'vn & l'autre: car ceſte do-ctrine & expoſition ſeule eſt nouuelle, par le teſ-moignage de ſainct Ambroiſe, que Ieſus Chriſt n'a point enſeigné. La conformité & conſentement eſt auſſi de noſtre coſté, tant auec les Peres anciens qu'auec ceux de ce temps, qui ſont en diuers païs, où Dieu a freſchement recueilli ſon Egliſe. Si les interpretations ne reſpondent en tout & par tout l'vne à l'autre, ceſte difference ne regarde & n'eſt iuſqu'au renuerſement d'aucun article de noſtre

foy, si ce n'est pour l'article de la consubstantiation, qui est vne des testes de ce monstre & hydre de transsubstantiation, comme nous auons dit ailleurs. Nous disons neantmoins, que quand tout le monde, & tous les hommes seroyent contraires à nostre doctrine, qu'il ne faut iuger par ceste repugnance qu'elle ne soit de Dieu : comme ainsi soit que Simeon homme iuste, craignant Dieu, & sur lequel estoit le sainct Esprit, ait predit à la vierge Marie mere de Iesus, qu'iceluy seroit en signe à qui on contrediroit, Luc 2. vers. 34. le consentement seul auec l'Eglise Apostolique & primitiue, & la conformité & conuenance auec les lieux de l'Escriture & articles du Symbole qui sont faciles & aisez à vn chacun, quant aux sens & mots tresdifficiles : au reste quant à y croire & en estre bien persuadez de la verité & fruict d'iceux, est ce qui distingue le vray du faux, & est la pierre de touche du sens & exposition des Escritures, & de la doctrine à laquelle il faut adherer. Sponde nous accorde bien ce consentement en negation, car tous d'vn accord nous disons, que les Catholiques Romains ne sont point l'Eglise, ny moins encore leurs Euesques : mais nous sommes differens, quand il est question de toucher au blanc, & d'affermer qui est cestui là qui enseigne auiourd'huy l'Eglise : car vn Saxon dit, que c'est Luther : vn de Zurich, Zuingle : vn de Geneue, Caluin. Or pas vn de ces trois ne s'accorde que fort peu, chacun traitte & allegue l'Escriture, chacun se vante d'auoir l'esprit de Dieu & de l'inuoquer, chacun a ses protecteurs & ses auditeurs. Soit ainsi par concession, car il est tres-

certain, que ces trois s'accordent aux principaux chefs de doctrine fondamentale, *& plura coniuncta vnum corpus reputantur*. Et nous auōs desia respondu au poinct principal : s'ensuit il que ceste diuersité serue d'excuse à ceux qui ne secouëront le ioug de l'Antechrist,& ne sortirōt de Babylone? n'est-il pas commandé d'esprouuer les esprits, 2. Theff. 5. & 1. Iean 4. Nous ne disons pas qu'il en faille plustost croire à l'vn qu'à l'autre, mais il conuient regarder apres estre sortis de cest abysme d'idolatries & blasphemes,en quelle Eglise particuliere se trouue plus de pureté,en doctrine,& seruice externe, qu'en vne autre: ce qui n'est incōuenient,car la mesme proportion & correspōdance qu'il y a d'vn fidele & membre particulier à vne Eglise,la mesme se trouue d'vne Eglise particuliere à toute l'Eglise Catholique & vniuerselle. S.Iean qui escrit à sept Eglises.S.Paul aussi à l'Eglise des Romains,Corinthiens,Galatiēs,Ephesiens,Colossiēs,Philippiens, Thessaloniciens & Creteins, ne les met toutes en mesme degré de pureté, en doctrine, & saincteté, en mœurs & vie:& d'autant que *sola quantitas, non facit differre specie*, elles sont vn corps d'Eglise : & quiconque est membre de l'vne, l'est aussi de l'autre.Ce ne sont aucuns seulement qui parlent & le cōfessent ainsi,ou disent hardimēt & à pleine voix qu'ils ne suiuent ny Luther, ny Zuingle, ny Caluin: ains c'est le langage de tous ceux qui sont de la confession des Eglises reformees de France, Suisse, & Allemagne, qui s'accordent aussi en ce propos & saincte affection, qu'ils ne suiuent que l'Escriture saincte.C'est bien fait,dit Sponde, car

c'eſt la parole de Dieu viuant : mais ſi les meſmes difficultez qui ont trauerſé les eſprits de ces Docteurs, à ſçauoir Luther, Caluin, &c. vous trauaillent, qui vous eſclarcira? Reſponſe, nous ne liſons point qu'ils ayent laiſſé aucun poinct indeciz ou en doute, & lequel n'ait eſté traitté par eux, ſelon la grace qu'il a pleu à Dieu leur en faire. Et quand ce que dit Sponde nous aduiendroit, nous n'auons que la meſme Eſcriture, à laquelle on doiue auoir recours, & qui ſoit pour appaiſer nos conſciences, & reſoudre nos penſees des difficultez & queſtions qui s'eſmeuuent. Nous ne nions pas neantmoins, que ce ne ſoit vn œuure de l'Eſprit de Dieu, d'eſclarcir & perſuader: mais il ne ſe communique point ſinon à ceux qui par prieres, interroguent & ſondent les Eſcritures. C'eſt donc vne reſpōſe maligne & fauſſe, de dire que ceſt Eſprit, que chacun allegue, n'eſt pas donné à tous : & tel le demande, à qui Dieu ne l'accorde point. Mais n'auons-nous pas vne promeſſe de Ieſus Chriſt, toute contraire à ce propos ? Luc 11. verſ. 13. Si vous donc combien que vous ſoyez mauuais, ſçauez donner à vos enfans choſes bonnes : combien plus voſtre Pere celeſte donra-il ſon ſainct Eſprit, à ceux qui luy demandent ? Oppoſer maintenant, que Dieu qui eſt iuge de nos prieres, cognoiſt qu'il n'eſt pas expedient à tous, qu'eſt-ce que mettre le ſainct Eſprit & ſes dons ſalutaires, entre les choſes indifferentes ? deſquelles on peut vſer ou abuſer, & qui ne ſont pas neceſſaires ? duquel apres l'Apoſtre ſainct Paul aux Romains chap. 8. Sainct Bernard

nard parle bien autrement, *de sancto Andrea serm. 2. Quæramus hunc spiritum, fratres, tota sollicitudine operam demus, vt mereamur habere hunc spiritum: imò vt quem iam habemus, abundantius habeamus: quicunque enim spiritum Christi non habet, hic non est eius. quæramus igitur, vt dona sua multiplicet Deus in nobis, vt spiritum suum augeat, qui iam primitias dedit. Sed fortasse multorum nobis consciẽtiæ iam respondent: desideramus quidem hunc spiritum, qui sic adiuuet infirmitatẽ nostram, sed inuenire non possumus: & ego dico propterea non inuenitis, quia non quæritis: propterea non accipietis, quia non petitis: & non accipietis, eò quod negligenter petatis: nihil enim aliud expectat, nihil aliud quærit Deus, nisi vt sedulò & cum desiderio requiratur. denique quando negabit petentibus, qui etiam non petentes prouocat & hortatur vt petant? Matth. 7. Petite ergo, charissimi, petite sine intermissione, petite sine hæsitatione in omnibus operibus vestris, dulcissimi semper huius, ac suauissimi spiritus præsentiam & auxilium inuocate.* Clement d'Alexandrie nous asseure, que la priere par laquelle nous demandons la cognoissance de Dieu, qui ne peut estre que par le sainct Esprit, moyennant l'inquisition des Escritures) est exaucee, *ijs qui sic petunt interrogationes per scripturas (id quodquidem à Deo contendunt) fit donatio diuinitus datæ cognitionis comprehendendo per rationalem quæ verè lucet inquisitionem initio lib. 8. stromatum.* Theophilacte sur sainct Luc, chap. 11. declare encore mieux, que la cognoissance des mysteres de la foy est chose necessaire, & de celles qu'il faut demander à Dieu sans condition, *intellige hic quod pa-*

nem petat, omnis qui fidem in trinitatem & rectitudinē dogmatum reuelari sibi petit, hac enim cor sicut panis confirmant. Ces tesmoignages conuienent auec S. Iaques chap. 1. vers. 5. si quelqu'vn de vous a faute de sapience, qu'il la demande à Dieu, & elle luy sera donnee. Sponde nonobstāt noz protestations & noz faits, nous veut forcer de confesser, que nous suiuons la doctrine de l'vn des trois susnommez: car nous n'oserions aduācer vne autre doctrine de nostre teste, à peine d'estre bien viuement censurez, comme inuenteurs de nouueautez, d'autant que les controuueurs de doctrines sont censurez entre nous, & nullement tolerez: s'ensuit-il que nous soyons astraincts à ce que ou Luther, ou Zuingle, ou Caluin aura dit? appellons-nous doctrine nouuelle, ce qui n'aura esté presché ou escrit par quelqu'vn d'iceux? nous les suiuōs en ce qu'ils enseignent la doctrine de Iesus Christ & des Apostres, & les recognoissons pour de grādes lumieres de ce dernier temps, qui nous ont esclairé au chemin de salut: & nonobstant s'ils ont dit quelque chose contraire aux Escritures sainctes, & ont erré en quelque poinct, estās hommes suiects à faillir, nous les refutons, & nous departons en cela d'eux. En vn mot nous ne les tenons pour autheurs de la doctrine laquelle nous embrassons, car elle est de Dieu: ains seulement pour Ministres, prescheurs, anonciateurs d'icelle. Ceux-là donc ne se dementent par effect, qui disent, qu'ils ne suiuent, ny Caluin, ny Luther, ny Zuingle, encore qu'ils ne veulent aduancer autre doctrine de leur teste, que celle qu'ils ont apprinse de ces docteurs: car cela s'en-

tend de ceste doctrine qui a fondement és Escritures. Cestui-là par les reigles de Dialectique ne se contredit, qui parle ainsi : Ie sui Caluin, & ie ne le sui pas, car on afferme pour vn regard, & on nie par vn autre. Mais nostre Prothee qui se change en diuerses formes, pour eschapper, maintenant fait semblant de se ranger à quelque raison. Nous ne sommes point, dit-il, en debat de l'Escriture, ie la confesse toute. Voicy le refrein, Nous ne sommes en peine que pour le sens, soit en la lettre, soit en la figure. Si nous ne sommes en different pour l'Escriture, nous ne le pouuons estre pour le sens: qui n'est autre chose que l'Escriture, & qui est facile & clair. Basile en l'homel. 2. de l'action de graces page 162. que le commandement de Dieu t'accompagne, lequel te baille sa liesse, quelque lumiere & clarté, pour faire iugement & distinction des choses. L'autheur du commen. sur les Pseaumes qu'on attribue à Basile, sur le Pseau. 119. vers. 127. la saincte Escriture accommode ses paroles à la capacité des hommes. Il n'est pas possible de parler plus expressément en ceste affaire, que Chrysostome sur la 2. aux Thess. chap. 2. exposant ces mots: Ne vous souuenez-vous point que quand i'estoy' encore auec vous, ie vous disoy' ces choses? *Ingrediamur in Ecclesias cum honore competenti, & quæ dicuntur, audiamus cum timore: ad quid, inquis, ingredior? si non aliquem sermocinantem audiero? istud omnia perdidit & corrupit. Quid enim opus est concionatore? per nostram negligentiam necessitas ista facta, quamobrem namque concione opus est? omnia clara sunt & plana ex Scripturis diuinis, quæcunque necessaria sunt, manifesta*

ſunt,&c.ſed ignoro,inquis,quæ in diuinis Scripturis poſita ſunt.quamobrem? num enim hebraicè? num latinè? num alio externo idiomate probata ſunt? non Græcè dicuntur? at obſcurè, inquis: quæ eſt iſta obſcuritas, dic quæſo? prætextus ſunt iſta & inania verba. C'eſt à dire en vn mot, que toutes choſes ſont ſi aiſees & familieres prinſes des Eſcritures ſainctes, & principalement celles qui ſont neceſſaires, qu'il n'eſt pas beſoin de preſcheur, mais de lecteur ſeulement. Sainct Auguſt. n'eſt d'autre aduis, liu.2.de la doct. Chreſt.chap.9. *In his quæ in Scripturis apertè poſita ſunt inueniuntur illa omnia,quæ continent fidem moréſque viuendi, ſpem ſcilicet atque charitatem.* Apres tous ces teſmoignages, qui ſera doute de receuoir & recognoiſtre l'Eſcriture pour iuge, des controuerſes de la religion. Moy, dit Sponde, car il n'y a eu iamais preſque heretique,qui n'aye fait bouclier de l'Eſcriture.Quoy pourtant?Encore que le Diable ſe ſoit ſerui de la parole de Dieu, mutilee & tronquee tentant IeſusChriſt,ceſte parole & Eſcriture a-elle eſté renduë moins propre à rëuerſer ſes deſſeins,& deſcouurir la fauſſeté de ſes concluſions & mauuaiſe application? nenny: car Ieſus Chriſt par la meſme Eſcriture luy monſtre, tant ce qu'il auoit omis en ce paſſage,que le vray ſens & intelligence d'iceluy, la malice du Diable & peruerſité de tous les heretiques & Sophiſtes,ne pourra faire que la parole de Dieu ne ſoit le glaiue de l'eſprit Eph.6. & Apocalyp. 1. & Hebr.4. & ne ſoit toute lumiere, Apocalyp. 1. Pſeau. 19. & Pſeau. 119. Chryſoſ.ſur la 2.à Timot.chapitre 3.ſur ces mots: *Quæ inſtruere te poſſunt ad ſalutem, quippe & quæ a-*

genda ſunt docent Scripturæ, & quæ non agenda: audi denique quid alibi hic idem Apoſtolus dicat, confidis te ipſum ducem eſſe cæcorum, & vides vt lux in tenebris ſuis qui literas docet? ſi lux litera eſt quæ occidit, quid erit ſpiritus qui lucem facit? Si vetus teſtamentum lux eſt, quid putamus nouum, vbi tanta reſerata ſunt? velut enim ſiquis nihil aliud ſcientibus quàm terram aperiret cœlum & quæ in eo ſunt omnia conſpicanda proponeret, tanta eſt vtriuſque teſtamenti differentia. Faute d'auoir remarqué ces teſmoignages, Sponde non ſeulement ſe deſcouure menteur & impoſteur, produiſant Theodoret, qui chante bien autrement, lib. 1. chap. 7. & notamment ne cele, que Conſtantin ayant parlé en ces mots au Concile. *Sumamus ex dictis diuini ſpiritus explicationes quæſtionum.* La plus grande partie de l'aſſemblee y a conſenti, *(his) aſſenſus maximæ conuentus partis acceſſit, & inter ſe cõcordiam & ſanitatem dogmatum conſtituerunt:* mais auſſi du menſonge eſt emporté en blaſpheme, diſant, que le Concile de Nicee composé de tant de ſaincts Peres, ne fuſt venu iamais à bout des Arriens, par les allegations de la ſeule Eſcriture, & qu'autrement il n'euſt iamais eſté iour parmi tant de tenebres, & n'y euſt eu de reſolution parmi tant de preſomption: qu'eſt-ce demẽtir l'eſprit de Dieu & l'accuſer de caption & ambiguïté, ſi cela ne l'eſt? car Ieſus Chriſt a prononcé, que l'erreur venoit de l'ignorance des Eſcritures, Matth. 22. verſ. 29. combien parle plus droictement & religieuſement deſdites Eſcritures ſainct Auguſtin liu. 3. *Contra Max. cap. 14. Scripturarum autoritatibus non quorumcunque propriis, ſed vtriſque communibus teſtibus,*

res cum re, causa cum causa, ratio cum ratione concertet. Il desire que la dispute se face & termine par les Escritures, tesmoins communs, & qui ne doiuent estre suspects, ny aux Arriens, ny aux Ortodoxes, en opposant cause contre cause, faict contre faict, raison contre raison. Ce n'est pas donc comme veut Sponde, que dans le conflict que les Catholiques ont eu au concile de Nicee, leur dernier & souuerain refuge a esté à la tradition successiue de ceste intelligence depuis les Apostres, c'est à dire, que l'Escriture ne se peut faire entendre elle-mesme. ce qui a esté refuté auparauant. Item, que le sens & interpretation des passages de l'Escriture obscurs, & desquels on debat, ne se doit confirmer par autres passages, mais qu'il suffit d'auoir l'authorité des hõmes en leur exposition. Or sainct Augustin en ce 3. liu. contre Maximinus, & au mesme chap. escrit, que les Peres y ont bien procedé autrement, *Pater ergo & Filius, unius sunt eiusdemque substantiæ: hoc est illud homousion, quod in concilio Niceno aduersus hæriticos Arrianos, veritatis authoritate & authoritatis veritate firmatum est.* C'est par la verité que ce passage d S. Iean, Moy & le Pere sommes vn, a esté entendu de l'vnité de substance qui est au Pere & au Fils, & non par simple authorité. Sponde veut dire en fin, que la doctrine non escrite, qui vient des Apostres par tradition & succession, est plus intelligible que la doctrine escrite: qu'elle est plus certaine & indubitable, qu'elle est paruenuë pure & entiere iusqu'à nous, & qu'elle est par dessus l'Escriture, & qu'à icelle l'Escriture doit estre flechie. Mais comme

nous luy nions toutes ces maximes, aussi faisons-nous qu'il y ait doctrine Apostolique, qui ne se trouue, ou expressément & en mesmes mots escrite, ou qui ne coule & se recueille d'icelle par consequence necessaire, dont la demonstration en est fort aisee: par-ainsi i'afferme, que ceste marque d'exposition, pour sçauoir si elle est bône & vraye, (à sçauoir la tradition successiue de ceste intelligence, ou de ceste-là depuis les Apostres) est à reietter, estant vn vray moyen diabolique pour ietter les hommes en mille erreurs : à ceste cause S. Paul escrit ainsi à ceux de Thessalonique: Or freres nous vous prions, que ne soyez point transportez d'entendement, ne par parole, ne par epistre, comme de par nous, 2. Thessalon. 2. vers. 1. 2. c'est à dire donc que dés ce temps on faisoit courir beaucoup de fausses doctrines, en supposant le nom des Apostres, comme s'ils les eussent enseignees & mises en l'oreille de quelques vns seulement. Que si l'impudence du Diable s'est monstree si effrontee en cest endroit, en la presence & du viuant des Apostres mesmes, qu'aura-il fait apres leur decez? Il n'y a rien plus aisé que de peruertir toute doctrine, si on s'arreste à ces traditions, & qu'on les esleue par dessus les Escritures. La supposition des faux escrits s'en ensuiura, & la corruption des vrais & naïfs, au lieu qu'en toute seureté nous marchons par ces degrez, que ceste est la doctrine Apostolique, qui a esté publiquement preschee & enseignee aux Eglises: & ceste doctrine preschee, est celle qu'ils ont redigee par escrit, & enuoyee aux Eglises distantes & esloi-

gnees d'eux,par miſſiues : & la marque d'icelles exterieure entre autres eſt, que mutuellement elles ſe confirment & rendent teſmoignage. Ainſi la derniere Epiſtre de ſainct Pierre ſeelle & cachette les Epiſtres de ſainct Paul, & par vn ſeul liure ſainct, l'examen des autres, pour ſçauoir s'ils ſont vrais ou ſuppoſez, naïfs ou corrompus, ſe fait ſans crainte aucune de faillir, conferant non ſeulemet la matiere & ce qui eſt traitté: mais auſſi la façon & ſtyle de traitter, de l'eſprit de Dieu,qui a le ſien propre & peculier, & ſeant à ſa maieſté, & lequel ſe diſtingue de ſoy d'auec toutes autres eſcritures d'hommes. Cõbien que auſſi il ne faille douter,que le meſme Eſprit ne rẽde teſmoignage és cœurs des fideles à ſa doctrine,laquelle il a voulu oſter de danger d'eſtre corrompue & falſifiee par l'Eſcriture fidele gardiẽne, tant des mots que des choſes,& laquelle auſſi immediatemẽt il nous fait voir, ſentir & croire eſtre du ciel,& de laquelle ſeule il veut par le miniſtere & aide des Paſteurs,que nous prenions & puiſiõs ce qui eſt neceſſaire d'eſtre ſceu à ſalut. L'infirmité & impuiſſance de ceſte tradition ſucceſſiue, baillee par Sponde pour marque de vraye expoſition & intelligẽce,a fait qu'il a eſté cõtraint d'adiouſter ceſte autre, à ſçauoir,le conſentemẽt vniuerſel des Docteurs de l'Egliſe,leſquels par tãt de ſiecles,& en tant de lieux ſe ſont tellemẽt rencontrez en vn meſme ſens, des plus grãds & douteux paſſages de l'Eſcriture qui cõcernent noſtre foy, que c'eſt vn euident teſmoignage de la verité: car il n'y a qu'vn eſprit,& par cõſequent qu'vne ſeule

& simple intelligence. I'estimoy' que Sponde se deust corriger, mais il, est tousiours semblable à soy-mesme, & au lieu de s'amender, il empire : la precedéte marque estoit telle,qu'il ne bailloit ny n'accordoit rien aux hommes que la tradition: mais en ceste-cy il donne tout aux hômes, pourueu qu'ils escriuent vne mesme chose. Car quoy qu'ils sentent & disent, à son iugement doit estre tenu pour vray sens de l'Escriture, nonobstant qu'il la combate & réuerse. S'il ne faut point s'arrester ou faire dependre nostre foy du iugement du plus celebre & œcumenique Concile qui iamais ait esté au monde, excepté celuy des Apostres : car S. Augustin disoit à bon droict à Maximinus, Ne m'allegue point le Côcile d'Arimino, & ie ne t'obiecteray point le côcile de Nicee, *August. lib.3 contra Maxim. cap. 14. tom. 6.* non plus le faut-il de plusieurs Docteurs & Euesques, voire de tous:& si des Conciles vniuersels ont erré, l'erreur d'vn ne pourra-il point trouuer plusieurs adherens, & en diuers lieux, & en diuers ou mesmes temps? principalement és poincts que la Philosophie & Philosophes conduits de leur raison aueugle, & à ceste cause appellez Patriarches des heretiques, ont enseigné, & ainsi rempli le monde de leur doctrine? Ie sçay biê que ce qui merite le nom de consentement, est vn œuure de l'Esprit de Dieu, qui aussi nous y exhorte, Philipp. 2. vers. 2. τὸ ἓν φρονοῦντες : mais pour estre tel, la doctrine Apostolique en doit estre le fondement. Ie sçay aussi que le vray sens d'vn passage, ne peut estre qu'vn: mais la question est, d'où il faut prendre ceste in-

telligence,ou des Conciles, ou des Docteurs qui s'accorderont, ou bien des Escritures mesmes. Nous l'accordons de celles-cy,& non des autres: parquoy en vn mot, d'autant qu'il a esté parlé és chapitres precedens de ce consentement vniuersel, nous faisons profession auec le mesme sainct Augustin,de ce qu'il enseigne en ces mots : *Omnium scriptorum dicta, iudicanda sunt secundum Diuinam Scripturam, cuius est maior authoritas,quam totius humani generis capacitas: non quòd damnem illustrissimorum Patrum sententiam, sed quòd eos imiter qui proximè Scripturæ accedũt: sed præ omnibus si aperta fuerit Scriptura, eam ipsam amplector.* Où il faut noter, qu'il esleuee l'authorité de l'Escriture par dessus la capacité de tout le genre humain,& plus que les hommes ne sçauroyent comprẽdre.Item, que ces Peres & Docteurs sõt de tant plus purs & imitables,qu'ils s'approchãt de plus pres de ceste Escriture,qui est la reigle selon laquelle il faut iuger des dicts de tous les escriuains quels qu'ils soyent. En fin qu'és lieux où la parole de Dieu est patente, il la faut preferer à tous autres tesmoignages.Que chacun iuge maintenant si c'est sans authorité mesme des Anciens,que nous-nous reposons du tout sur les Diuins oracles, & encore pouuons-nous dire, que cest appuy qu'il pense trouuer au consentement des Docteurs anciens, pour maintenir les abominations de la Papauté, sera vn roseau cassé qui luy percera les mains, & à ses semblables : Ce qu'il eust peu iuger s'il les eust aussi bien fueilletez & leuz, qu'il en vouloit faire de rempars & cachettes pour s'en couurir,&

defendre par iceux toutes impietez. Or comme il nous reproche, page 115. la profeſſion que nous faiſons de vouloir dependre des ſeuls teſmoignages des Prophetes & Apoſtres, de meſme veut-il nous oſter & à nos Docteurs toute vocation legitime, diſant, que ceux qui ſont hors l'Egliſe Romaine, n'en ont point. Nous ne debattons pas ce qui eſt treſ-vray, qu'on ne peut preſcher ſi on n'eſt enuoyé, Rom. 10. que tout ce qu'on entreprend en l'Egliſe, ſoit en la doctrine, ſoit en la police & eſtat d'icelle ſans pouuoir & ſans enuoy, n'eſt que attentat & preſomptiõ: car l'ordre, la paix & tranquillité, ne doit auoir moins de place en la maiſon de Dieu, qu'au reſte du monde, 1. Corinth. 14. mais nous nions que ceux deſquels Dieu s'eſt ſerui, pour repurger les Egliſes en pluſieurs endroits de l'Europe, ayent eſté deſnuez de iuſte vocation à faire ce qu'ils ont fait. Et pour digerer mieux ceſte accuſatiõ, oyons tout premier ce qu'on leur reproche, s'il va ainſi: à fin qu'on ne diſcorde au fait, qui eſt ce qui doit touſiours preceder, & puis on examinera ſi ce fait eſt iuſte & legitime. Ils ont deſpoſſedé, dit Sponde, ceux qui poſſedoyẽt non par iuſtice, mais par force. Et qui ſont ceux qui ont eſté deſpoſſedez? les Eueſques, Abbez, Curez, Preſtres & moines. & de quoy? de leurs charges Eccleſiaſtiques. Et comment les euſſent-ils deboutez d'icelles? car la moinerie, l'Epiſcopat, Preſtriſe, Diaconat, tels qu'ils ſont en la Papauté, ne ſont charges Eccleſiaſtiques. Quelle vocation eſt-ce d'eſtre moine? où en eſt-il parlé en la parole de Dieu? Si on ne les veut entendre

pour ceux que sainct Paul appelle desreiglez, en ses Epistres aux Thessalon. 2.Thessal. 3. ausquels aussi compete ou à la plus part d'iceux, ce que le mesme dit des Creteins, Tit. 1. qu'ils sōt mēteurs, mauuaises bestes, ventres paresseux. Quel est cest office d'estre Euesque & Prestre en la Papauté? ne consiste-il point pour tout & pour le plus à chanter messe, matines & vespres? Est-ce la charge des vrais Euesques, Prestres & Diacres? Est-ce ce qui leur est enjoint par la parole de Dieu? leur ordination, si elle estoit faite selon les Canons & reigles de Iesus Christ & de l'Eglise Apostolique, ne les astraint-elle à autres choses, non seulement plus fascheuses & plus penibles, mais bien opposites & contraires? à sçauoir à paistre par predication des sainctes Escritures, par administration des saincts Sacremens selon icelles, à corriger, conuaincre, exhorter, & consoler particulierement, à prier, non moins en priué qu'en l'Eglise pour leur troupeau, pour toutes personnes, & pour toutes sortes, en langue vulgaire & intelligible, à vser des clefs que Dieu a baillees à son Eglise, non seulement pour la conscience, mais aussi pour la discipline. En fin, & pour n'estre plus long, à dispenser les biens des poures, à veiller sur les scandales. Mais presupposons qu'ils fussent ordonnez en l'Eglise Romaine à ces fins: & quelle doctrine enseignent-ils estans ministres de l'Antechrist, que fausses & pleines d'heresies, blasphemes & mensonges? comment administrent-ils les Sacremens, qu'auec vn renuersemēt total de l'institution de Iesus Christ, à sçauoir, la saincte Ce-

ne qu'ils ont metamorphosee en leur Messe? l'autre, à sçauoir le Baptesme, auec vne infinité de pollutions? Tout heretique, n'est-il point despossedé & deposé *ipso iure* des charges Ecclesiastiques? 1.Tim.3. vers.1. Tit. 1. Act.20. 2.Tim.2. Or les Euesques Papaux le sont, & cõbien qu'ils fussent indignes d'y estre iamais plus receus, toutesfois quãd ils ont recognu leurs erreurs, n'ont-ils point ioui des reuenus? & quãd ils ont esté capables d'exercer quelque charge Ecclesiastique, n'y ont-ils point esté admis & promeus? Commẽt encore sont-ils appellez en ces charges, n'est-ce pas contre & en despit de tous les Canons tant Apostoliques qu'Ecclesiastiques? où est leur doctrine & sçauoir és sainctes Escritures? où est leur saincteté de vie, où l'examen de ces choses, où le suffrage & approbation du peuple? 1.Pier.5. Tit. 1.1.Tim.3. L'argent & les faueurs ne suffisent-ils point pour ses vertus? L'authorité & bulle du Pape ne couure-elle point tous les defauts? Ie ne vueil parler de l'execution de leursdites charges: car estans renuersees en leur vraye nature, il vaut mieux qu'ils s'employent (i'enten les Euesques & Abbez) à aller à la chasse, ou à la guerre, qu'à deshonorer Dieu par idolatries & superstitions. La façon aumoins, dit Spõde, est tousiours à reprouuer: car ce n'a esté par iustice, mais par force que on les a deplacez. s'il y a eu cognoissance de cause, s'ils ont esté ouïs, ou pour le moins appellez deuẽment, si examen des choses predites a precedé, si condamnation s'en est ensuiuie & deposition, il y a iustice. Or le premier est vray, & a e-

ſté fait en tous les lieux où par le ſoin & diligence du Magiſtrat on a ſecoüé le ioug de l'Antechriſt, remis ſus la pureté de doctrine& ſeruice de Dieu, & reſtabli l'ordre,police & diſcipline, ſelon la parole de Dieu & anciens Conciles. Et les hiſtoires publiees me demẽtiront s'il ſe trouue autrement, enſemble les regiſtres qui ſont deuers ces Egliſes. S'il demande, comme il fait, qui ont eſté les iuges ? & qu'on n'a veu que les parties : Nous diſons bien comme luy, que c'eſt Dieu qui eſt l'autheur de ce bien, & qui y a procedé extraordinairement : mais nous adiouſtons, que c'eſt par l'Egliſe, & par moyens qu'il approuue, c'eſt à dire, par les fideles & Chreſtiẽs,tant Magiſtrats qu'autres,qui ont eſté ces iuges. Ie ſçay qu'on trouuera cecy eſtrange : mais ſi ceſte maxime eſt veritable, que, *Vnicuique artifici in ſua arte credendum eſt*, Il faut qu'vn chacun ſoit creu en ſa profeſſion: & que la profeſſion de tous les Chreſtiens, eſt le Chriſtianiſme, & la doctrine de la foy : il s'enſuiura qu'iceux, quelque autre art qu'ils exercent, ſeront iuges competans des poincts fondamentaux de la religion. Ainſi a eſté pratiqué iadis enuers Manes heretique, qui eſtant en vne ville de Perſe appellee Caſchara, fut tiré par Archelaus Eueſque du lieu,apres s'eſtre bien preparé à refuter ſes opinions : car il auoit beaucoup de ſçauoir & cognoiſſance és choſes Diuines, & n'ignoroit point les ſubtilitez de ce meſchant homme, que Tyrbon luy auoit apprinſes en diſpute publique. Mais voici ce qu'en dit Epiphanius *hæreſ.66. pag.* 280. *Prius iudicibus delectis ad quæſtionis ipſorum di-*

ſcuſſionẽ Marſipo externæ doctrinæ Philoſopho, Claudio medico & Sophiſta, Ægialeo natura Grammatico & Cleobulo Sophiſta, & quum multa verba dicta eſſent ex vtraque parte, ipſo Mane fabuloſam doctrinam prætendente, Archelao verò velut forti armigero, propria ſua virtute aduerſariorum tela excutiente, tandem victus eſt Manes, & iudicum iudicio veritas brabeium tulit, &c. De ces propos il appert, que les iuges ont eſté vn Philoſophe, vn Medecin, vn Grammarien & vn Dialecticien, qui ont declaré Manes eſtre treſmal fondé, & Archelaus auoir la verité de ſon coſté. Paſſons à la diſcuſſiõ des autres reproches qui nous ſont faites. Les pretẽdus reformez ſont ſortis de l'Egliſe, & ont deſchiré ſes entrailles pour ce faire: car lors qu'ils ſe ſont eſleuez, ceſte Egliſe qu'ils combatent, eſtoit ſur pieds, auec face, auec contenance, auec authorité d'Egliſe, c'eſt à dire, que quiconque ſort de l'Egliſe eſt ſchiſmatique au moins, ou heretique & ſchiſmatique tout enſemble. Or les pretendus reformez ſont ſortis de l'Egliſe. ceſte application eſt treſfauſſe: car nous nions trois choſes, la premiere, que la Papauté, c'eſt à dire, non ſeulement la doctrine Papiſtique, qui n'eſt que doctrine controuuee par les hommes, touchant le ſeruice de Dieu & moyen d'obtenir ſalut, repugnante à la doctrine de Ieſus Chriſt & des Apoſtres: mais auſſi la puiſſance & iuriſdiction Papale, & exercice d'icelle, que tant le chef que ſes membres & ſuppoſts pratiquent, ſoit la doctrine, l'authorité & la forme en aucune façon de l'Egliſe. La ſeconde, qu'il nous faille auoir & garder communion auec les

assemblees Papistiques, encore que nous leur laissions pour quelque regard,& à raison de quelques marques generales le nom d'Eglise,laquelle nous separõs & distinguõs d'auec ce qui est de à la Papauté:car ce n'est la vraye espouse de Iesus Christ, ny son vray corps. Et moins encore pouuons-nous dire, que ces personnes qui s'attribuent, ou sont commises à la dispensation des choses sacrees, à sçauoir, telles qu'ils les ont laissees, soit aussi la vraye Eglise ministeriale & representatiue, encore qu'ils s'attribuent seuls le nom d'heritage & Clergé du Seigneur. Car comment les ministres de l'Antechrist peuuent-ils estre ministres de Christ? La troisiesme negatiue porte, que nostre separation ne doit estre appellee schisme,nõ plus que celle des premiers Chrestiens, ou d'aueq les Payens idolatres, 1.Cor.10. vers.20.21.& 2.Cor.6.vers. 14.15.16.17.ou d'auec les Iuifs superstitieux,Act.2.vers.40.& 19.9. Premieremẽt, pource que tout schisme presuppose haine & defaut de charité enuers les prochains, de telle sorte,que là où il y a charité,il n'y a point de schisme. *Charitatem sanctã, quæ est vinculum perfectionis, nemo potest habere non bonus, nemo qui habet potest esse vel schismaticus vel hæreticus, August.lib.2. contra Cresconium Grammat.cap.13.* Or ceux qu'on nomme de la religion reformee, ont donné tesmoignage de leur charité:car ils ont exposé& hazardé leur vie pour le salut de leurs prochains, combourgeois & regnicoles, à fin de les retirer du gouffre d'ẽfer, & leurs martyres s'opposeront à tous ceux qui voudront dire autrement. Par-

quoy

quoy nous ne sommes point schismatiques. Thomas en la 2. partie de sa somme quest. 39. artic. 1. dit, que proprement ceux-là sont dicts schismatiques, lesquels de leur gré & propre intention se separent de l'vnité de l'Eglise, *qui propria sponte & intentione, se ab vnitate Ecclesiæ separant.* Or il nous est impossible de communiquer auec l'Eglise Romaine : car *paria sunt non posse, vel non honestè posse*, ce que nous ne pouuons faire iustement & religieusement, nous ne le pouuons faire. Or qui pourra se trouuer en aucune assemblee Papistique, sans se soüiller d'idolatries & superstitions, & sans deshonorer Iesus Christ? par ainsi telle communion ne peut auoir lieu, veu que ce seroit vne chose absurde de renõcer au souuerain chef, qui est Iesus Christ, pour estre suiets à ceux qui luy sont inferieurs, & communiquer aux autres membres. Ie dy en fin, que, où les Catholiques Romains sont schismatiques, ou nous: or ils le sont : car ceux-là sont schismatiques, qui font le schisme, & ceux-là le font, qui en donnent la cause prochaine & immediate, *paria sunt effectum producere, vel causam immediatè præbere*: & cela font ceux qui se disent Catholiques, par leurs idolatries & superstitions : ils sont donc schismatiques & non point nous. A ce propos a dit tresbien S. Augustin, *Vnde facta sunt schismata? cùm dicunt homines nos iusti sumus, quum dicunt homines nos iustificamus immundos, nos sanctificamus impios, nos petimus, nos impetramus*: c'est à dire en vn mot, que les schismes sont procedez de ce que quelques vns s'attribuent à eux seuls ce qui est commun à toute

l'Eglise, & disent : *Ecce hîc est Christus, ecce illîc, & vellent ostendere eum in parte: qui emit totum & possedit totum,* &c. *ecce habes Ecclesiam per totum mũdum, noli sequi falsos iustificatores & veros præcipitatores,* &c. *August. in 1. epistolam Ioannem tractatu* 1. Apres ceste seconde obiection vient encore ceste troisiseme accompagnee de blasphemes: que si les assemblees que nous faisons & auons fait sont ceste Eglise, qui n'auoit iamais esté, ou pour le moins depuis long temps, Iesus Christ doit bien auoir gemi sur son vefuage, & nous rendre vne bonne recompense, de ce que nous luy auons troué & rendu son espouse, laquelle il aime tant, & ne l'a toutesfois sçeu conseruer. L'Eglise est dés tousiours: or nous, ny noz assẽblees ne sont point dés tousiours : nous ne sõmes donc point l'Eglise. La premiere partie de ceste ratiocination est vraye, auec ces deux conditions ou restrictions : la premiere, qu'on entende, non des mesmes indiuidus & singululiers, c'est à dire, des mesmes personnes, mais d'autres pareilles & semblables en foy & profession de doctrine Chrestienne & Euangelique. L'autre, que ce qui est dit de la perpetuité de l'Eglise, ne se rapporte seulement à l'Eglise visible, ains à toute l'Eglise, ou visible ou inuisible, car elle n'a point promesse d'estre tousiours & en tout temps si populeuse & nombreuse, qu'elle apparoisse entre tous les autres hõmes : ou si exẽpte de persecutonis, qu'elle puisse auoir assẽblees publiques en tout tẽps. En ceste sorte Iesus Christ n'a iamais esté vef, son Eglise ne s'est iamais perdue, qu'il fust besoin de la luy trouuer & rendre:

il l'a conseruee en despit & maugré les puissances d'enfer, mais non tousiours en mesme estat : non à faute d'impuissance : (ie suis las de le repeter) mais par ce que telle est sa volonté, qui ne peut estre injuste, & qui a ses causes ocultes. *Gregor. quod placuit iusto, non potest esse iniustum : aperta causa rationis, est occulta iustitia voluntatis.* En ce sens selon lequel nous auons exposé, que l'Eglise est dés tousiours, il se trouuera faux que nos saínctes assemblees, c'est à dire d'hômes, ayans mesme foy, croyance, & religion que nous, n'ayent continué tousiours depuis les Apostres iusqu'à maintenãt. La difference consiste & gist seulement, que le nombre, ny la cognoissance n'a esté tousiours si grande, & que plusieurs ont gemi souz le ioug pesant de l'Antechrist, duquel Dieu a retiré leur col en ces derniers temps. Sponde pour nous fatiguer d'auãtage, & continuer sa poincte, demande, si nous ne disons pas, que c'est par voye extraordinaire, que Dieu a choisi en nous, que ceste Eglise qui auoit esté longuement enseuelie, a esté ressuscitee, qui auoit esté inuisible, s'est rendue visible, & prenant l'affirmatiue de ceste question pour response, tasche la declarer blasphematoire & fausse. Le premier, d'autant que nous imputons vn euenement mauuais, qui est d'auoir despossedé nostre mere de son ancien & legitime heritage, d'auoir esbranlé tout le monde, qui est encore rempli de nos confusions, à vne bonne cause: souz ombre que c'est vne besongne extraordinaire: car tout ce qui est extraordinaire, dit-il, n'est approuué de Dieu. Quand les destructions des

pour les paroles qu'il nous veut faire dire, personne de nous n'y pẽsa iamais, à sçauoir, que tout ce qui est extraordinaire, soit approuué de Dieu: au contraire nous recognoissons, que ce qui est ou contre, ou hors l'ordre que Dieu a mis & declaré, si luy-mesme ne l'oste, ou generalement par l'establissement d'vn autre, ou en special par derogation & exceptiõ, c'est peché, qui n'est que transgression de la Loy (ἀνομία) 1. Iean 3. & transgression de l'ordre, 2. Thessal. 3. vers. mais il nous faut mettre difference entre ce qui est extraordinaire au regard de la Loy de Dieu, & ce qui est extraordinaire en la discipline, soit Ecclesiastique soit politique faite par les hommes. c'est bien en ceste derniere façon & sorte, que nous disons qu'il y a eu de l'extraordinaire, principalement pour les loix Papales, en ce restablissement & reformation de l'Eglise, que Dieu a faite en noz iours: car encore bien que tous hommes doiuent estre suiets à tout ordre humain, 1. Pierre 2. toutesfois quand telle difficulté se presente, que l'ordre des hommes, ou mesme de Dieu, pour les ceremonies, empesche & s'oppose à l'ordre perpetuel & immuable prescrit és commandemens du Decalogue, tant de la premiere que de la seconde Table, lors il faut suiure à ces excellẽs commãdemens, que l'Euangile nous enseigne, qu'il vaut mieux obeir à Dieu qu'aux hommes, Act. 4. & 5. que Dieu aime mieux misericorde que sacrifice, Matt. 9. vers. 13. que le Sabbat est fait pour l'homme, & non point l'homme pour le Sabbat, Matth. 12. Bref, que Dieu ne veut estre serui par doctrines &

commandemẽs d'hommes : & ne nous peut tourner à blasme, d'ensuiure & nous conformer à l'exemple de Iesus Christ & de ses Apostres. C'est vn grand tesmoignage en Sponde de malice, accompagnee de blaspheme contre le S. Esprit,non moindre que de ceux qui mesdisoyent des miracles du Fils de Dieu,& en faisoyẽt Beelzebub autheur, Matth. 12. car il compare cest œuure, qui est de l'Esprit de la bouche du Seigneur, par lequel l'Antechrist se desconfit,à vn meurtre:& qui pis est, à vn brigandage, voire à vne esmotion & total renuersement, ie ne diray pas d'vn estat & Royaume,mais de tout le monde.Parquoy reiettant ces accusations comme fausses, ie luy vueil enseigner,que comme il y a de deux sortes d'œuures, les vnes qui sont bonnes en leur genre, c'est à dire, d'vne bonté generale en leur substance, sans aucune consideration des circonstances, & de ce qui rend vn œuure parfaitement bon : en somme, qui est tel,que les hommes enclinẽt plus à iuger qu'il est bon, que non pas qu'il soit mauuais : & en ce rang pouuons-nous mettre ceste action de iusner, faire des aumosnes, prier,&c. les autres qui sont mauuaises en leur genre, qui font iuger aux hommes,qu'elles sont plustost mauuaises que bonnes, encore que quelquesfois elles se puissent bien faire, l'exemple est en ceste action de tuer, & autres semblables. Comme donques, di-ie, il y a de deux sortes d'œuures,ainsi y peut-il auoir double difference de ce qui est extraordinaire:car en ceste derniere sorte, L'omission de la moindre circonstance, rend l'action totalement

deprauee & deteſtable, & l'extraordinaire icy ne doit eſtre receu & auoir lieu, qu'il n'apparoiſſe bien de la diſpenſe ou derogation du Legiſlateur, qui demeure ſeul libre & exempt de toutes loix. Mais quant à la premiere ſorte, cõme eſt de preſcher l'Euãgile, de s'oppoſer aux idolatries & faux ſeruices, l'exacte recerche de tout ce qui eſt de l'ordre legitime, & de toutes les circonſtances, eſt quelquesfois & en temps, où il eſt beſoin de grande celerité, plus à blaſmer que non pas à louër. L'exemple eſt celuy dont il eſt parlé en ſainct Marc chap. 9. verſ. 38. duquel Ieſus Chriſt prend la defenſe contre Iean qui luy dit, Maiſtre nous auons veu quelqu'vn qui iette les diables en ton nom, qui ne nous ſuit pas, & nous l'auons empeſché, car il ne nous ſuit pas. Ieſus dit, ne l'empeſchez point, car il n'y a aucun qui face vertu en mon nom, & puiſſe toſt meſdire de moy : car qui n'eſt point contre nous, il eſt pour nous. Il y a vn autre exemple és Actes à l'onzieſme chap. verſ. 20. où il eſt parlé des Cypriens & Cyreniens, leſquels, eſtans entrez en Antioche, parlerent aux Grecs, preſchans le Seigneur Ieſus. Or la main du Seigneur eſtoit auec eux, & grãd nombre des croyans s'eſt conuerti au Seigneur. En fin ie conclu, que ce qui eſt d'extraordinaire, en ceux par leſquels le Seigneur a eſmeu en ce dernier temps le ciel & la terre, eſt pluſtoſt en la vocation interieure, à ſçauoir, en vn zele nompareil à aduancer le regne de Chriſt, au deſpens de leur vie, de leurs biens & de tout ce qu'ils auoyent de plus cher & plus precieux, en conſtance, & hardieſſe, plus que

heroïque,à parler,respondre,&se presenter deuãt les plus grands du monde, en cognoissance de la parole de Dieu,& en don de langues esquelles les Prophetes & Apostres ont escrit,& vne infinité d'autres dons & graces. Bref, c'est pluftosten pieté, foy,sainctete, & amendement de vie,que non pas vocation exterieure, laqlle és premiers n'a eu que fort peu de differẽce d'auec l'ordinaire & receuë par longue accoustumãce.S'il y a eu de l'extraordinaire en vostre faict, tant soit peu, faites donc, disent nos aduersaires, apparoir de ceste volonté de Dieu si speciale, si propre à vos deportemens: car si vous estiez creus à vostre simple dire, ce seroit occasion à vn chacun d'en dire autant. Nous auõs desia mõstré, que cest extraordinaire est ordinaire quãd la necessité le requiert.Il y a des choses tellement extraordinaires, qu'elles n'aduienẽt qu'vne fois à tout iamais, comme la tentation & espreuue d'Abrahã d'immoler son fils vnique, la sortie du peuple d'Israël hors d'Egypte, & introduction en la terre de Canaan: d'autres qui sont tellement extraordinaires, qu'elles reuienẽt fort souuent: en ce rang sont les iusnes solemnels de l'Eglise,les vocations aussi à s'opposer aux vices, abus, & corruptions des Ministres ordinaires. La volonté de Dieu se monstre tant (comme nous auons dit) en ce que l'action est pour le moins en son genre bonne, car Dieu veut tout ce qui est bon. Et quant aux circonstances & declaration de la volonté de Dieu speciale, propre & affectee à noz deportemens, les exemples semblables que nous auons en sa parole en grand nombre, nous

seruent de Loy, reigle, & commandement. A ce propos a dit sainct Augustin, au liu. du mensonge à Consentius chap. 15. *Diuinæ Scripturæ non solum præcepta Dei continent, sed etiam vitam moresque iustorum, vt si forte occultum est, quemadmodum accipiendum est quod præcipitur, in factis iustorum intelligatur.* Les Escritures diuines, ne nous enseignent point tant seulemēt les commandemēns de Dieu, mais nous proposent aussi la vie & mœurs des gens de bien, à fin que ce qui est commandé, s'il semble obscur, soit declaré & rendu intelligible par leurs actions. Si on demande où sont ces exemples, nous les produirons en son lieu pour fuir repetition: & puis promettre qu'ils ne seront point forgez en nostre esprit & faits à plaisir ou presuposez, comme celuy qui se lit en la pag. 119. où on nous fait ceste demande: Si quelqu'vn se sousleuoit parmi vous, qui changeast vostre ordre & contredit à vostre doctrine, luy demanderiez-vous point son pouuoir, sans entrer plus auant en cognoissance de cause? & s'il vous alleguoit la vocation extraordinaire de Dieu, diriez-vous point que voz Eglise ont desia vn ordre, lequel il n'est pas loisible de rompre? nous ne ferions point ces demandes, ains deuant tout autre œuure, nous commencerions par l'examen de la doctrine, & entrerions en conference des Escritures pour iuger d'icelle, laquelle estant saine & accordante à la doctrine Apostolique, & cōfession ou symbole de la foy, & par consequent tiree desdites Escritures, nous luy baillerions la main d'association, le rendrions d'extraordinaire ordinaire: ce qui se peut

aiſément faire, & les articles de noſtre diſcipline le portent ainſi. Mais ſi eſtans differens en doctrine, & conferans des Eſcritures, il ne ſe pouuoit conuaincre par vn autre paſſage manifeſte, de quel bouclier voudriez-vous defendre voſtre interpretation, ſi ce n'eſt de l'vſage receu en voſtre Egliſe? Sponde ne ſe contente d'auoir preſuppoſé en nous vn exemple qui n'aduiendra iamais, s'il ne preſuppoſe auſſi en l'Eſcriture ce qui eſt du tout impoſſible: car la parole de Dieu eſt telle, & baſtie en telle ſorte, & ſi bien attrempee par la prouidence de Dieu, que quoy qu'il y ait quelques paſſages obſcurs, toutesfois il y en a à miliers de manifeſtes, pour conuaincre euidemment toutes fauſſes doctrines, quelles qu'elles puiſſent eſtre, dont ſainct Gregoire au liu. I. de ſes Morales dit, qu'icelle Eſcriture eſt en certains paſſages viãde, en d'autres bruuage, *cibus eſt in locis obſcurioribus, quia quaſi exponendo frangitur & manducando glutitur: potus vero eſt in locis apertioribus, quia ita ſorbetur ſicut inuenitur.* Or comme nous aduertit tresbien S. Auguſtin au liu. de *peccatorum meritis lib. 3. cap. 4. inhærendum eſt his quæ in Scripturis ſunt apertiſſima, vt ex his reuelentur obſcura.* Il ne ſe faut departir de ce qui eſt treſmanifeſte és Eſcritures, ny de ce qui eſt certain: car ce qui eſt douteux, doit eſtre expoſé par ce qui ne l'eſt point, *quæ ſunt dubia per ea quæ certa ſunt, interpretari debent.* Lyran ſur les Iuges chap. 2. ſur ces mots, *igitur non ego pecco.* Par tous ces teſmoignages donques il ſe peut voir, que l'Eſcriture n'eſt pour le moins toute obſcure & douteuſe, & n'eſt nullement ambiguë, comme blaſpheme

Sponde, disant, que la resolution des difficultez qui sortent de son ambiguité, n'est pas certaine par la seule & mesme Escriture : mais cela est tresfaux, & tous les docteurs & saincts Peres y cõtredisent, le dire desquels en partie i'ay couché cy dessus. D'où vient donc, demande-il, que tout le monde presque s'y trompe? Ie luy respon, de l'esprit trompeur & abuseur. Et qu'il me responde aussi, ie l'en prie, d'où vient que les aueugles ne voyent point la lumiere du Soleil qui est si claire, & ne peuuent iuger des couleurs? S. Paul, s'il l'eust bien fueilleté, l'eust empesché de blasphemer ainsi contre Dieu & ses Escritures, 2. Corint. 4. vers. 3. 4. disant, Si nostre Euangile est caché, il est couuert à ceux qui perissent, en ceux ausquels le dieu de ce monde a aueuglé l'entendement, à ce que la lumiere de l'Euangile de la gloire de Christ ne leur esclaire. Sponde retourne encore au poinct principal & se tourmẽte, à faire entendre ce que tous cognoissent, & à prouuer ce que personne ne luy nie, qu'il est raisonnable que ceux qui entreprenent l'œconomie & la conduite de la maison de Dieu, ayent charge de Dieu. Il doute que nous ayons ceste charge, pourquoy? par ce que nous alleguons la vocation interieure. Et bien, n'est-elle pas la principale, premiere, & qui procede immediatement de Dieu : Ceste est nostre gloire dit S. Paul, que le tesmoignage de nostre conscience, 2. Corint. 1. vers. 12. mais nous ne disons pas qu'elle soit seule, car l'exterieure se trouue pareillement : & quand elle le seroit, & que quelques vns auroyent interieurement la declaration de sa volonté touchant

le salut, il ne s'ensuiuroit que Dieu se monstrast contraire au zele qu'il a d'iceluy enuers nous, ou qu'il voulust qu'il nous fust caché : car les choses qui sont de Dieu, sont ordonnees & reiglees, c'est à dire, Dieu procede en ses œuures & actions en telle sorte, que les choses inferieures sont disposées par les choses moyennes, & les moyennes par les superieures. Denis liure des Noms diuins chap. 4. Dieu donques par vn seul homme qu'il disposera & à qui il aura fait entendre sa volonté, appelera vne infinité d'autres à la cognoissance d'icelle, & au salut qui en depéd, la louãge du bien en appartient à luy seul, duquel il est la cause, *operatio enim instrumenti attribuitur principali agenti, in cuius virtute instrumentum agit, est autem minister vel propheta sicut instrumentum.* L'action de l'instrument est attribuee à la principale cause efficiente, par la vertu & efficace de laquelle, la cause instrumentale ouure & agit, Thomas 22. quest. 172. articul. 2. ad 3. Ce n'est rien dit iusqu'icy, si nous ne manifestons ceste vocation interieure, & ne declarons en quoy se fait, & comment la vocation exterieure: car dit Sponde, il ne faut que nous vous croyons sans autre tesmoignage. voyons donc si vous auez des miracles. Mais, respond le mesme, vous-vous moquez si on vous en demande : si est-ce que les miracles sont les ordinaires preuues des actions extraordinaires de Dieu, & sur tout, quand il est question de renuerser vne doctrine, qu'on croyoit auoir esté establie par tant & tant de miracles de Iesus Christ & de ses Apostres, & d'vne infinité de leurs successeurs. Sponde conclud en ceste sorte,

que ceux qui sont appelez extraordinairement de Dieu, sont aussi accõpagnez de la vertu & du don de faire des miracles. Or noz Docteurs sont appellez de Dieu extraordinairement, &c. Ie ne puis admettre simplement le premier fondement de ceste conclusion, c'est à dire, ceste maxime generale, car elle n'a lieu en toutes vocations & actions. Qu'on lise le liure des Iuges, & on trouuera que Dieu a suscité plusieurs liberateurs, desquels la vocation n'a esté confirmee par miracle, le seul succez, bonne issuë, & assistance de Dieu en l'exercice & execution de leur charge, & deliurance du peuple, obeissance & vœuz dudict peuple, enuers tels iuges & conducteurs, a monstré que Dieu les enuoyoit. Qu'on me die quels miracles ont fait Othoniel, Aod, quels Thola, quels Iair, quels Iephté? Iuges chap. 2. & 10. quels Saul, quels Dauid, quels Ieroboam fils de Nebath? 1. Samuel & 2. & 1. des Rois. Quãt à ceux qui ont eu charge d'enseigner, ce don, & l'vsage d'iceluy a esté donné seulement à ces Docteurs, qui ont eu affaire ou à ceux qui n'accordoyent ce principe general des Escritures sainctes, & à qui on proposoit vne loy contraire à la raison humaine, & à la chair & au sang, qui estoyent Gentils & infideles, 1. Corint. 14. vers. 22. ou à ceux à qui on apportoit l'abolition de la doctrine, & seruice que Dieu leur auoit ordonné pour vn temps, & l'establissement d'vne autre doctrine, & seruice qui leur estoit incognu, & tels estoyent les Iuifs. Bref, quãd il a esté question de planter vne doctrine cõme nouuelle & supernaturelle, c'est à dire, si haute qu'elle ne se

peut recueillir par la raison & sens de l'homme: c'est lors que Dieu a employé les miracles, & ses œuures extraordinaires, & non autrement. Or d'autant que l'Euangile estoit de ceste sorte & rang: car on a reproché à Iesus Christ qu'il preschoit vne doctrine nouuelle, Marc 1.verset 27. le semblable a esté fait aux Apostres par les Gentils, & iceux aussi ont recognu que pour certain regard, elle estoit nouuelle, quoy que tres-ancienne en ses effects & figures, Actes 17.vers. 19.20. 1. Iean 2. vers.7.8. & qui apportoit scandale aux Iuifs, & estoit estimee folie des Grecs: mais qui est cependant la sagesse & vertu de Dieu en salut à tous croyans, 1.Corinth.1.vers.21.22. d'autant, di-ie, que la raison folle & aueugle de l'homme qui n'est point regeneré, ne peut comprẽdre les choses qui sont de l'esprit de Dieu, s'en mocque & rit, Marc 5.vers.39.40.Act.17.ver.32. 33.Que l'Euangile contient des mysteres que iamais œil n'a veu, ny oreille oüi, ny ne sont entrez en cœur d'hõme, 1.Cor.2.Dieu pour faire prester audiẽce à ses herauts & ambassadeurs, les a munis de puissance & authorité celeste, & du don de faire miracles, Marc 16.ver.Maintenãt puis que ces mysteres cõtenus en l'Euãgile, ont esté dés pieça authorisez par vn si grand nõbre de miracles, dõt tant l'histoire saincte qu'Ecclesiastique fait preuue, que nous n'enseignons que ceste mesme doctrine, & ne pourchassons que l'abolition des doctrines & traditiõs humaines: & qui plus est nous conuenons en ce principe general des Escritures: pourquoy est-ce qu'on nous demande miracles,

veu que la foy a esté abondãment confirmee par ces Anciens? Quel besoin est-il que Dieu cõferme la vocation de ceux qu'il a enuoyez en ce dernier tẽps, pour desplacer l'Antechrist par signes? *August. de vera religione, cap. 25. tom. 1. Accepimus maiores nostros visibilia miracula (non enim aliter poterant) sequutos esse per quos id actum est, vt necessaria non essent posteris: nec iam nobis dubium esse debet his esse credendum, qui quum ea prædicent, quæ pauci assequuntur, se tamen sequendos populis persuadere potuerunt*: d'autant que nos deuanciers ont suiui les miracles visibles qui se faisoyent de leur temps, & ne se pouuoyent faire autrement. Ils ne nous sont (à nous qui sommes venus apres) d'auantage necessaires, & ne deuõs douter de croire à ceux qui preschans des choses, que peu peuuent entendre, toutesfois par leurs persuasions, ont attiré apres eux des peuples. Si nous ne conuenions en ce commun principe du symbole des Apostres, & de toute l'Escriture en general auec les Catholiques Romains, laquelle ils tienent pour diuine: il nous faudroit monter à vn autre principe, comme aux miracles, ausquels comme œuures extraordinaires de Dieu, & par lesquelles quand elles sont vrayes, il parle & declare sa presence, on doit ce respect d'ouïr ceux qui les font & leur croire, apres auoir examiné leur doctrine si elle est trouuee estre de Dieu: mais puis qu'ils font semblant de croire, que Dieu manifeste sa volonté és Escritures, quelle impudence est-ce de demander qu'il confirme icelles par signes? n'est-ce pas le tenter, ou bien estre de faict infidele? Ie ren mon dire clair en ceste sorte,

Ceux qui ſont fideles n'ont point beſoin de ſignes & miracles, cõme l'Apoſtre ſainct Paul enſeigne, 1.Cor.14.verſ.22.nous en auons auſſi rendu la raiſon, priniſe de la fin des miracles,qui eſt eſmouuoir & reſueiller les eſprits & preparer à la foy par leur authorité & maieſté, *Auguſt. lib. de vtilitate credendi, cap. 16. Deus dupliciter nos mouet, partim miraculis, partim ſequentium multitudine, quæ non mouent & ſoluta ſunt, mira non ſunt. Chriſtus dedit Apoſtolis faciendi miracula virtutem, vt in admirationem adducerent, & magis obtemperantes doctrinæ habeant auditores: Theophyl. in Matth. cap.* 10. Or ceux qui ſont fideles, n'ont pas beſoin d'eſtre preparez à la foy; les miracles donc leur ſeroyent ſuperflus. Le meſme ſainct Auguſtin declare par pluſieurs raiſons, que les fideles s'oublient grandement, demandans miracles d'eſpreuue & d'experience, car ce faiſant, ils tentent Dieu: Confeſſ. liu. 10. cap. 35. qui deſire, que l'eſprit du croyant, ſoit ſi fort eſleué par deſſus ce qui eſt tranſitoire & muable, que les miracles qui ſe font par le changement des choſes corporelles, ne leur ſoyent en rien pour les deſirer. *lib.4. de Conſenſ. Euangel. cap.* 10. *Iſidorus lib.* 1. *de ſummo bono, cap.* 27. *Ecce ſignum non eſt fidelibus neceſſarium, qui iam crediderunt, ſed infidelibus vt conuertantur: nam Paulus, pro non credentium infidelitate, patrem Publij de infirmitate febrium virtutibus curat, infirmantem verò Timotheum fidelem, non oratione, ſed medicinaliter temperat, vt noueris miracula pro incredulis, non pro fidelibus fieri.* Il eſt certain qu'il ne faut iamais auoir recours aux cauſes accidẽtaires, & laiſſer là les eſſentielles pro-

pres &

pres & naturelles: il ne faut aussi s'arrester à ces causes, qui ne peuuent rien d'elles-mesmes, sans l'aide d'autres, pour celles qui peuuent aussi bien seules produire le mesme effect, qu'accõpagnees desdites causes: car c'est en vain qu'on desire deux choses, quand vne suffit. Somme, c'est pour neant qu'on a recours aux aides & moyẽs, quand on a la fin. Or les miracles & les Escritures ont telle habitude, relatiõ & correspõdance entr'eux, que celles-cy sont la cause essentielle, propre & naturelle de nostre foy, qui peuuẽt seules nous rendre sages, & rendre vrais & bons Chrestiens, 2. Tim. 3. vers. 16. qui sont la fin où les miracles se rapportent, à sçauoir, la religion, & la vocation, & par mesme raison sont la reigle d'iceux: car la fin impose necessité aux moyens & les reigle, Deuter. 13. vers. 1. 2. les miracles au contraire sont causes accidẽtaires, subalternes, temporelles, & qui ne peuuent rien seules pour nous amener à salut: Parquoy c'est mal à propos, & non sans marque & flestrissure d'infidelité, qu'on nous demande miracles. Item, on ne se doit s'arrester aux marques qui sont communes aux faux prophetes, & à l'Antechrist leur chef, auec les vrais Prophetes & seruiteurs de Dieu. Or les miracles sont de tels signes, Deuter. 13. vers. 1. Matth. 7. & 24. 2. Thessal. 2. d'autant, dit Theophilacte sur le 3. chap. de la 1. aux Corin. que les signes se rapportẽt au bien & à la commodité des autres: ce ne sont pas les seuls hommes de bien qui en font, mais aussi les indignes & meschans. Gregoire au liu. 20. de ses Morales chap. 8. feuil. 163. *nonnunquam hæretici signa quoque & mira-*

cula faciũt,&c. Et plus bas, *nunc sancta Ecclesia etiam si qua fiant hæreticorum miracula despicit, quia hæc sanctitatis specimen non esse cognoscit*, L'Eglise saincte dit-il, ne tient compte des miracles des heretiques, car elle cognoist que ce ne sont des preuues & enseignes de saincteté. Deut. 13. vers. 1. S'il se leue au milieu de toy vn prophete, ou songeur de songe, lequel te donne signe ou miracle, & que le signe ou miracle qu'il t'a dit aduient, & qu'il te die cheminons apres autres dieux lesquels vous n'auez cognus seruans à iceux, tu n'escouteras les paroles de ce prophete, & de ce songeur de songe, car le Seigneur vostre Dieu vous tente, pour sçauoir si vous aimez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur, &c. Matth. 7. verset 15. 16. Donnez-vous garde des faux prophetes qui vienent à vous en habits de brebis, mais par dedans sont loups rauissans, vous les cognoistrez à leurs fruicts, vers. 22. Plusieurs me diront en ceste iournee-là, n'auons-nous pas prophetisé en ton nom? & n'auons-nous pas ietté hors les Diables en ton nom? & n'auons-nous pas fait plusieurs vertus en ton nom? & lors ie leur diray ouuertement, ie ne vous cognu onques, &c. Matth. 24. verset 23. Si quelqu'vn vous dit, voicy le Christ, ou là, ne le croyez point: car faux Christs & faux prophetes se leueront, & feront grands signes & miracles, voire pour seduire les esleus mesmes s'il estoit possible, 2. Thess. 2. vers. 9. duquel meschant, à sçauoir l'Antechrist, l'aduenement est selon l'efficace de Satan, en toute puissance, & signes, & miracles de mensonge, & en toute abusion d'iniquité, en ceux qui perissent.

Qui pourroit contredire & desguiser ces passages si clairs? Pour la fin ie fortifie mon dire par ceste raison, que puis que l'Antechrist ne doit estre desconfit par signes & miracles, on ne nous doit point requerir & presser d'en faire. Or le premier est vray, 2. Thessal. 2. vers. 8. le meschant sera manifesté, lequel le Seigneur desconfira par l'esprit de sa bouche, & abolira par la clarté de son aduenement. Le second donques est hors de doute. Isidore au liure 1. du souuerain bien, chap. 27. a recognu que ceste est la verité. *Antequam Antichristus appareat, virtutes ab Ecclesia & signa cessabunt, quatenus eam quasi abiectiorem persequatur audacius: ob hanc vtilitatem cessabunt sub Antichristo, ab Ecclesia miracula & virtutes, vt per hoc sanctorum clareat patientia, & reproborum qui scandalizabuntur leuitas ostendatur, & persequentium audacia fortior efficiatur.* Ce qui n'est point necessaire à la conuersion des hommes, ne l'est point aussi à l'authorisatiõ de ceux desquels Dieu se sert pour les appeler. Or les miracles ne sont necessaires pour faire croire, & ne sont le seul moyen pour gagner les hommes à Dieu, voicy pour preuue ce qu'en dit sainct Chrysostome sur le 2. chap. de la 1. aux Corint. du temps des Apostres, les hommes n'adioustoyent seulement foy aux signes: car plusieurs ont esté attirez à croire par la vie, suiuant ce qui est dit en sainct Matth. chap. 5. Que vostre lumiere luise deuant les hommes donques, & le cœur de tous n'estoit qu'vn, & ils viuoyent la vie des Anges: que si presentement les Chrestiens viuoyent ainsi, nous conuertirions tout le monde sans miracles. I'ay

voulu enfiler toutes ces raisons l'vne apres l'autre, à fin qu'vn chacun cognoisse, qu'il n'y a nul propos de s'acharner aux idolatries, superstitions & seruices controuuez de l'Eglise Papistique, souz couleur qu'ils ne voyent point de miracles de nostre costé, & i'estime qu'à present ils seront satisfaicts: car ce que Sponde met tout consecutiuement, peut estre aussi aisémẽt reietté, qu'il est allegué, sans preuue ny tesmoignage. Iusqu'à ce dernier temps, dit il, nous auons occasion de croire, que nous ne nous estions point esgarez de l'Eglise, en laquelle ces preuues nous auoyent esté donnees: & pour nous faire croire autrement, voulez-vous pas qu'il y aye quelque preuue manifeste de ce que vous faites? si les Catholiques Romains d'auiourd'huy ont la mesme doctrine qui a esté confirmee par miracles Apostoliques, & que nous en enseignions & persuadions vne autre contraire, les miracles nous sont necessaires: mais le premier est faux, le second le sera donc aussi. Et pourquoy, dit-il, pour toute preuue, qu'ils n'ont point occasion de croire qu'ils se soyẽt esgarez de la vraye Eglise & doctrine d'icelle? Ie trouue moy qu'ils en ont plusieurs, pour penser qu'ils s'en sont bien fort esloignez: & puis dire pour le sçauoir de vray, que les ministres mesme du Pape qui sont à ses gages, & cõme mercenaires & esclaues de ce tyran cõfessent, cõtraints non par coniectures & occasiõs seulemẽt, mais par demõstratiõs, que leur Eglise n'est sans beaucoup de lie d'impureté d'abus & desordre. Deuãt quelques annees Corneille Euesque de Bitoute, estãt au Concile de Trẽte, n'a pas esté sans

estre poussé de raisõs, à prononcer en la face de toute l'assemblee. A la miene volõté que d'vn consentement & commune conspiration, on n'eust point d cliné & degeneré de la religion à la superstition de la foy ! à l'infidelité de Christ à l'Antechrist, de Dieu à Epicure ! Ces marques donques de superstition d'infidelité, d'Antechristianisme, & Atheisme, donnent bien occasion de penser, qu'il n'y a point seulement corruption d'Eglise, mais renuersement total : toutesfois ne meslons point les matieres ; retournons aux miracles. Sainct Paul, dit Sponde, fait grand estat des miracles qu'il a faits en sa vocation, combien qu'il ne preschast point autre doctrine que les autres Apostres. Les miracles ont lieu, veut-il dire, és vocations extraordinaires Ecclesiastiques, encore qu'il y ait consentement de doctrine ; car ce qui a lieu en sainct Paul, qui a esté appellé immediatement & extraordinairement à l'Apostolat, doit auoir lieu en tous les autres qui ont semblable vocation. Or iceluy nonobstant qu'il ne preschast qu'vne mesme doctrine auec les autres ses collegues & coapostres, se fortifie des miracles, & s'en glorifie. Par-ainsi la conformité de doctrine ne doit empescher la preuue & cõfirmation de l'enuoy par miracles. Responsé, qu'il ne faut confondre ny les temps, ny les personnes, ainsi que fait nostre demandeur de miracles: car au temps du sainct Apostre, que l'Euangile ne faisoit que de naistre, l'vsage d'iceux estoit necessaire enuers tous, à fin qu'il print racines, & qu'õ vist & cognust par ces tesmoignages & seaux exterieurs, pour plus grande ratification, que

vrayement il estoit du ciel : à fin, di-ie, que sur ce commencement de la predication, ceste doctrine fust de plus grande authorité, d'où s'ensuiuoit aussi que d'autant plus que quelqu'vn auoit grande puissance de faire des miracles, d'autant plus son ministere estoit authorisé. Mais nous ne sommes plus en ce temps, parquoy l'Apostre aux Romains chap. 15. vers. 19. & en la 2. aux Corint. chap. 12. verset 12. fait mention des signes, merueilles & vertus, que Dieu auoit faites par luy: par ce que le commencement de la predication des mysteres Euangeliques le requeroit ainsi, pour aider à l'infirmité de la foy, & establissement de la doctrine, ainsi que desia nous l'auons touché: combien que nous pourrions dire, qu'encore que ceux à qui il escrit fussent fideles, toutesfois il n'exprime pas, si ç'a esté deuant ou apres leur conuersion, qu'il a fait lesdicts miracles. Mais donnons que ç'ait esté apres, qui ne sçait que l'Apostre d'vne fin plus eslongnee, en ouurant ces miracles entre les fideles de Corinthe, a regardé aux Gentils qui estoyent parmi eux & és enuirons, pour les a mener à obeissance, par la veuë & bruit de telles œuures & vertus? Ie nie en outre, que ce qui est signe & marque de l'Apostolat, soit requis en l'Episcopat, ou és autres charges qui sont ordinaires, & qui doiuent durer en l'Eglise iusqu'à la fin des siecles: encore que la façon d'estre appelé en ces charges soit extraordinaire, icelles ne le sont pourtant. Quand vn mesme homme seroit appellé du ciel à estre Euesque d'vn troupeau, comme fust sainct Paul à estre Apostre, s'ensuiuroit-il,

que les offices,ou les personnes fussent esgales, & que les mesmes choses qui ont esté en l'vn, fussent aussi necessaires en l'autre? nenny:car les Apostres qui ont seuls esté appellez à ietter les fondemens, 1.Corin.3. & à n'edifier sur le fondemẽt d'autruy, ains à annoncer l'Euangile, où n'auoit esté faite mention de Christ, Rom. 15. ont eu besoin d'enseignes authentiques, pour rendre leur doctrine authorisee.Bref,on trouuera que l'Apostre ne parle des miracles que Dieu auoit faits par luy, que comme de tesmoignages inferieurs, tant à la doctrine & efficace de la predication d'icelle, Rom. 15.ver.19.qu'à ses souffrances & martyres pour le nom de Iesus Christ, 2.Cor.11.& 12.vers.12.c'est ce qui est à considerer, pour la diuersité des temps de celuy des Apostres & le nostre,les persõnes aussi à qui S. Paul parle,& entre lesquelles il a dõné des preuues de son Apostolat, & entre lesquelles il n'en a point donné, font que nous deuõs nous tenir à la sentence generale du mesme Apostre, que les langues estranges sont pour signe, non point aux croyans, mais aux infideles : car encore que les Corinthiens eussent receu l'Euangile, toutesfois la foy & profession de l'Euãgile n'estoit commune à tous : car plusieurs demeuroyent encore en leurs idolatries & infidelité, ausquels l'Apostre a esgard,&les fideles mesmes fraischemẽt appelez, & nouuellement plantez, & encore infirmes iusqu'au bout, & entachez de beaucoup d'erreurs & ignorãces, auoyẽt besoin des miracles,pour estre preparez à ouïr & receuoir le reste de la doctrine qu'ils ignoroyent,pour sçauoir faire esuanouir ce

qui leur estoit du Paganisme, ou en la memoire, ou au cœur, & és effects: pour lesquelles causes les miracles leur deuoyent estre communs auec les purs incredules, & du tout ignorans de l'Euangile: c'est à dire en vn mot, les miracles ont regardé, ou la confirmation & consolation des fideles, ou la conuersion des infideles, & la probation & testification des choses qui estoyent dites: mais quãd S. Paul a eu affaire aux Apostres, comme ils ne demãdent de luy qu'il face miracle deuant eux: aussi ne leur en offre-il point, & ne produit point ceux qu'il auoit faits, pour se rendre leur compagnon, & à fin qu'ils l'estiment tel. Seulement trois ans apres sa vocatiõ, il visita Pierre & Jaques, qui estoyẽt Apostres deuãt luy, & qu'encore depuis il cõmuniqua auec tous en Ierusalem, de l'Euangile qu'il preschoit entre les Gentils, & leur fit entendre auec quelle efficace & fruict Dieu besongnoit par luy enuers les Gentils: dont ces choses seules faites, ouïes & cognues, les autres Apostres luy ont baillé la main d'associacion, Galat. chapit. 1. vers. 18. 23. & chap. 2. vers. 2. 7. & 9. & donques la cognoissance de la doctrine de verité, qui est selon pieté, le consentement en icelle auec les autres bons seruiteurs du Seigneur, & l'efficace & fruict de la predication, sont argumens & demonstrations, que celuy en qui on trouue ces choses, a Dieu pour autheur de son enuoy, de conuertir tant de monde à vous. Poursuit Sponde, ce n'est pas vn miracle, qui verra que les Arriens, les Manicheens, les Donatistes, & plusieurs autres, en ont fait autant & beaucoup d'auantage. Ce que

nous auons dit iusqu'icy des miracles, nous l'auons entendu de ceux qui se font sur le corps, & sont du tout visibles & exterieurs, à sçauoir, la guerison des maladies incurables, le ressuscitement des morts, & autres : & disons que tels ont prins fin, & sont auiourd'huy marques de l'Antechrist. Il ne faut toutesfois conclurre que nous soyons du tout sans miracles, l'entendant de ceux qui sont en leur nature inuisibles, qui se font en l'ame, & esquels gist le salut, à sçauoir la conuersion des hommes, l'illumination, la sanctification, & autres tels benefices spirituels & salutaires de Iesus Christ, & principalement, quand cela aduient à vn grand nõbre de personnes, & à beaucoup de prouinces & païs, & ce soudainement, & outre l'ordre & moyens que Dieu auoit accoustumé de tenir en tels effects. Sponde nie que ce soit vn miracle d'auoir conuerti tant de monde à nostre doctrine, pourquoy ? par ce que les Arriens, Manicheens, les Donatistes & plusieurs autres en ont fait autant. Il n'est tant question du faict, que de la façon, laquelle tu deuois monstrer estre semblable de nous & des heretiques dont tu parles. Les medecins guerissent plusieurs fieureux, donques Iesus Christ n'a point fait miracle, quand il a deliuré de la fieure la belle-mere de Pierre. Si ces meschans ausquels tu nous compares, eussent conuerti tout le monde à eux par l'efficace de l'Esprit de Dieu, qui se fust mõstree par la predication de la vraye doctrine Euangelique, par martyres, par saincteté de vie, & que cela se fust fait soudainement, & en moindre temps que

d'ordinaire, & qu'on euſt veu les hommes conuertis en vn degré de foy, zele & ſainćteté nompareille, ce qui a eſté en ceux qui ont embraſſé la pureté de l'Euangile par la grace de Dieu, il ne faudroit douter qu'il n'y euſt eu miracles en ce changemẽt: mais les Arriens, Manicheens & Donatiſtes, comme auſſi Mahomet en Orient, & le Pape en Occident, ont tenu autre voye, & ſe sont ſeruis de ces trois moyens principalement pour ſeduire les hommes, qui ont mieux aimé le menſonge que la verité, acquieſſans à l'iniuſtice, deſquels parle l'autheur du traitté de l'Antechriſt, qui eſt entre les œuures de ſainct Auguſtin tom. 9. *Antichriſtus eriget ſe contra fideles tribus modis, hoc eſt, terrore, muneribus, & miraculis.* parquoy on peut affermer de nous eſtre miracle, ce qu'on doit nier des autres. Si Thomas Scholaſtique au 2. tome de la premiere partie de ſa ſomme, en la queſt. 113. en l'artic. 10. ne nie point, que la iuſtification du meſchant ne ſoit miraculeuſe pour ces deux regards : le premier, d'autant qu'elle ſe fait par la ſeule vertu diuine, car ceſt œuure eſt miraculeux qui ſe peut faire par le ſeul Dieu: le ſecond, quand Dieu touche & eſmeut ſi fort l'ame, qu'incontinent elle vient à vn degré de perfection extraordinaire, ce qui s'eſt veu en la conuerſion de ſainct Paul. Nous pouuons y mettre ce troiſieſme, contre l'opinion du meſme Thomas, d'autant que nonobſtant que l'ame puiſſe auoir la foy d'vne puiſſance paſſiue, nous ne pouuons que par vne grace ſupernaturelle, eſtre idoines au ſalut & benefice de ſanctification: combien donques à plus forte

raison, la iustification de plusieurs tout à la fois, & bien soudainemēt, & qui sovent en grand nombre? S. Augustin au liure de ses sentences, en la sentence 134. tome 3. fait de deux sortes de miracles, les vns visibles, les autres inuisibles: les visibles, sont ceux qui appellent à l'illumination: les inuisibles, sont ceux qui font voir ceux qui viennent & obeissent estās appellez. Mais ie voudroy que tu me peusses respondre, ou que quelqu'vn de tes adherans le fist pour toy, si ceste maxime est veritable, que les heretiques & faux Prophetes ne font point de miracles? quel si impudent & effronté oseroit desmentir l'Esprit de Dieu, qui en donne des exemples és Escritures sainctes? quel, di-ie, si malicieux de vouloir contredire ouuertement à Iesus Christ & aux Apostres qui l'ont predit? ie n'estime qu'aucun qui porte nom de Chrestien le vueille debatre. S'il est donc ainsi, ceste consequence n'est-elle pas ou du tout tresfausse, tiree de ce principe faux, que les heretiques ne font point de miracles? ou qui fait du tout contre luy: car si c'est vn miracle aux Arriens, & Manicheens, & autres, d'auoir reduit à l'estroit toute la Chrestienté, qu'il n'y paroissoit plus que quelques personnes publiques, qui fussent orthodoxes, pourquoy non en ceux qui suiuēt la vraye & droite doctrine? la difference donc ne gist pas en la raison, & nature du miracle, qui peut estre commune, mais en la fin qui est diuerse: car les seducteurs & faux Prophetes ne tendent par leurs miracles qu'à acquerir gloire aux creatures, & non pas à Dieu, & authoriser les mensonges, &

non pas la parole de Dieu, à perdre les hommes, les conuertir aux idoles, Dieu donnant ainsi efficace d'erreur à Satan, & non pas à les sauuer & les conuertir au Dieu viuant & à son Fils Iesus Christ. Au contraire, les Apostres n'ont tendu, accompagnez de vertu de l'Esprit de Dieu, à faire signes & miracles, qu'à renger à vne crainte & obeissance de Dieu les hommes, Rom. 15. vers. 18. Ie n'oseroy' rien dire, que Christ n'ait fait par moy, pour amener les Gentils à obeissance, en parole & en œuure. Mais il nous faut encore ouir si Sponde a de meilleures & plus fortes raisons, pour persuader son intention, conuertir tant de mõde à vous, & subsister entre tant de malheurs, en quelque sorte ne sont pas miracles tels qu'il nous les faut pour signaler vostre pouuoir: ces miracles que nous demandons deuoyent preceder en toutes sortes, comme les lettres patentes & le seau inseparable de vostre vocation. S. Paul au passage susdict des Romains enseigne, que son Apostalat a esté seellé par la multitude des disciples, voire selon le tesmoignage de Chrysostome. Il met ceste marque entre les premieres, encore qu'il parle plustost des signes & miracles: ce sont les mots de ce Docteur, *Quoniã hæc nudã quandam habebant sententiam, adiungit discipulorum multitudinem.* Et les mots de S. Paul Rom. 15. v. 19. depuis Ierusalem & à l'enuiron iusqu'en Illyric, i'ay fait abonder l'Euangile de Christ. Pourquoy apres auoir fait mention de la parole, & de la vertu des signes & miracles, adiousteroit-il la puissance de l'Esprit ἐν δυνάμει σημείων καὶ τεράτων ἐν δυνάμει πνευμα-

10. Heu.verf. 19. ſinon à cauſe de la vertu & efficace que Dieu donnoit à la predicacion de l'Euangile & faction des miracles : en quoy, c'eſt à dire, en ce fruict & effect, apparoiſſoit autant ou plus la puiſſance admirable & extraordinaire de Dieu, qu'en l'œuure du miracle viſible. Ne voids-tu point, dit Chryſoſtome, ſur l'epiſt à Tite chap. 1. comment Paul a conuerti tout le monde, & a fait des choſes beaucoup plus grandes que Platon & ſes ſemblables ? Mais peut eſtre tu diras, que ç'a eſté à cauſe des miracles qu'il faiſoit: ce n'a point eſté par les ſignes ſeulement qu'il a ainſi ouuré, car ſi tu fueilletes les Actes des Apoſtres, tu trouueras qu'il a emporté le deſſus le plus ſouuent, par la force de la doctrine, pluſtoſt que par la vertu des miracles. Nous pouuons prouuer le meſme, de ceſt autre œuure admirable de Dieu, qui nous fait ſubſiſter entre tant de malheurs, à ſçauoir que c'eſt vn teſmoignage de noſtre approbation: car qui n'admirera que l'Euangile ait triomphé de treſpuiſſans Monarques, deſquels les conſeils & machinations ont eſté diſſipees du Seigneur, auec leur honte & moquerie de tous? Les ennemis meſme ne ſont-ils pas conſtraints de s'eſtonner, de ce que durant ſoixante dix ou quatre-vingts ans, ils ne profitent rien par leurs conſeils, alliances, guerres tant ciuiles qu'eſtrãgeres, tourmens treſcruels, dols & fraudes, contre ceux que nulle authorité ou puiſſance humaine qui ſoit, aumoins à eſgaler à la leur, n'a defendus? Ie di donc, que ſi c'eſt vn miracle que les brebis ſe conſeruent & paiſſent parmi les loups, comme il eſt, Eſaie 11.

verſ.6. & chap.65.verſ.25. ce n'eſt moindre ſigne & vertu, que l'Egliſe qui eſt le petit troupeau du Seigneur, & deſnuee le plus ſouuent de tout aide & ſecours humain, ſubſiſte au milieu des ennemis: parquoy Ieſus Chriſt pour faire voir & remarquer ce benefice merueilleux, & teſmoignage de ſa preſēce à ſes Apoſtres, leur dit, qu'il les enuoyoit comme brebis au milieu des loups, Matth.10. & que les portes d'enfer ne pourroyent rien contre ſon Egliſe. Auſſi par miracle eſt-il dit au Pſal.110. que Ieſus Chriſt regneroit au milieu de ſes ennemis. Il eſt vray que ces miracles, comme tous les autres ſont communs, & peuuent eſtre prins & en bonne & en mauuaiſe part, faits auſſi à bonne ou mauuaiſe fin: mais nous auons la doctrine, à laquelle il faut touſiours venir, & qui eſt la reigle des miracles, qui les diſtingue, & nous & tout. Ie conclu donc, que nous auons des miracles, & principalement ces trois, 1. les ſubits changemens en bien, à ſçauoir, en cognoiſſance de Dieu, en pieté, en zele, en foy, en charité, en dilection, en deteſtation des idolatries & ſuperſtitiōs, en ſcience és bonnes lettres, & langues ſainctes & neceſſaires pour l'intelligence des Eſcritures, de milliers d'hommes. Bref, en lumiere vniuerſelle, qui s'eſt eſpandue par toute la Chreſtienté. S.Paul 1. Tim.3.verſ.15. appelle myſtere, en s'eſcriant que Ieſus Chriſt ait eſté creu au monde. 2. la conſeruation merueilleuſe des fideles, & 3. tant la conſtance & force nompareille & indefatigable d'vn grand nombre de ſeruiteurs de Dieu & Miniſtres de ſa parole, à porter les peines, trauaux & faſche-

ries qui se presentoyent en leur charge : soit pour s'opposer aux aduersaires de la verité par escrits, & par disputes & conferences, soit pour instruire les ignorans, & dresser les Eglises en l'ordre & estat qu'on les void auiourd'huy, par la grace de Dieu, que la magnanimité & saincte hardiesse d'vne nuee de Martyrs & fideles, tant hommes que femmes, tant de ceux qui faisoyent profession de lettres, que des idiots & illiterez, à porter la doctrine de l'Euangile deuant les Empereurs, Rois, Princes, Republiques, Parlemens, Academies, & assemblees de Docteurs, qu'ils ont estonnez par leurs responses & confessions trespertinentes, tres-chrestiennes, & qui ressentoyent hommes qui auoyent employé toute leur vie à l'estude des sainctes lettres, suiuant la promesse de Iesus Christ, Mat. 10. v. 17. 18. 19. 20. mais sur tout ceste patiēce qu'on a veuë en plusieurs, au genre tres-cruel de mort qu'on leur faisoit endurer, qui se monstroit par les Pseaumes & louanges qu'ils chantoyent mesmes dans les feux : & ceste volonté deliberee & procedante d'vn sens rassis, de porter & subir tout ce qu'il plairoit à Dieu leur enuoyer, deuant que de taire la verité & renier icelle. Suiuant & apres cecy, ie di, que ce qui a esté propre pour confirmer l'enuoy des Apostres, & donner authorité à leur charge, est propre aussi pour signaler nostre pouuoir. Or le premier est vray, Rom. 15. vers. 18. 19. 2. Corinth. 12. vers. 12. Luc 24. vers. 19. Le second donques le sera par mesme raison, & ne faut opposer qu'auec ces preuues & tesmoignages, les miracles, signes, prodiges &

vertus sont conioints, & que ceux-là n'auroyent point de poids sans ceux-cy, veu que ceux qui ont escrit contre nous confessent, qu'entre tous les argumens de la presence diuine & de son approbation: si ce n'est vn iugement de Dieu qui donne efficace d'erreur, qui est aisémẽt descouuert, comme nous auons desia dit souuent, par la doctrine. La multitude des peuples conuertis, la sainteté de vie, & la patience de ceux qui endurent pour le nom de Iesus Christ, sont des premiers & suffisans pour establir la foy preschee. Thomas sur le chap. 15. de l'epistre aux Romains, *Argumenta fidei prædicatæ sunt, bona cõuersatio prædicantis, & opera miraculorum, quibus dat testimoniũ doctrinæ prædicatæ: secundum illud Marc. vltimo, Domino cooperante & sermone confirmante sequentibus signis,* &c. *Sed hoc totum non sufficeret, nisi Spiritus sanctus intus corda audientium ad fidem commoueret: vnde dicitur Act. 10. quod loquente Petro verba fidei, cecidit Spiritus sanctus super omnes qui audiebãt verbum.* Sur l'epistre 2. aux Corinthiens chapit. 12. il declare plus clairement le mesme. *Paulus ideo dicit, signa Apostolatus mei, id est, meæ prædicationis, facta sunt, supra vos à Deo in quantum credentes conuersi estis, 1. Cor. 9. Signaculum Apostolatus mei vos estis. Secundò, per cõuersationem, per quam confirmatur fides: quia quãdo vita concordat doctrinæ, maioris autoritatis est doctrina, & virtus prædicatoris magis apparet per patientiam, & ideo dicit: In omni patientia. Tertiò quantum ad operationem miraculorum in signis.* Caietan suit, & demeure dans les traces que son maistre luy a frayees. *Manifestat ab effectibus sensibilibus promissis veris Christi Apostolis*

stolis se esse verum Apostolum, quatuor genera horum apud Corinth. patrata supputat, quorum primum ac præcipuum Christi testimonium, est patientia in omnibus, hoc est enim primũ quod Christus Apostolis mandauit, deinde miracula,&c. Il est fort facile maintenant de satisfaire à ceux qui auec ledict Sponde, disent, que les miracles qui confirment la vocation, doiuent preceder ces effects, dont nous venons de parler en toutes sortes, cõme lettres patentes & seau inseparable d'icelle: car cela ne peut auoir lieu qu'en la vocation qui procede de Dieu immediatement, comme en sainct Paul Act. 9. & és autres Apostres. Nous auons aussi Valdo qui est de telle sorte. Dieu a declaré par miracles faits en leur personne, c'est à dire, principalement en leur ame, qu'il les enuoyoit, & se vouloit seruir d'eux, & non pas en la vocation extraordinaire, & qui se fait par le moyen des hommes, c'est à sçauoir de l'Eglise. Mais qui a dit à Sponde, que les guerisons des maladies desesperees, les ressuscitemẽs des morts, ayent precedé la predication de l'Euangile és Apostres? ou mesme en Iesus Christ? l'affermer est chose tresfausse. Ces miracles ont esté conioints, & ont suiui la doctrine, ainsi que l'histoire Euangelique, les Actes des Apostres, & leurs Epistres le declarent: les passages aussi dont nous auons fait mẽtion, le confirment, Marc 16. verset 20. le Seigneur confirmoit la doctrine, par signes qui s'ensuiuoyent, Luc 24. v. 19. Christ auoit esté puissant en parole & en œuure, Act. 4. verset 3. par miracles, le Seigneur rendoit tesmoignage à la parole de sa grace, Rom. 15. ver.

19. Dieu a amené les Gentils à obeissance par parole & par œuure. Il n'y a maintenant dequoy regimber, & faut se rẽdre, il n'y a nul propos de dire, & ie ne pense point aussi qu'il y ait cerueau si vuide, qui vueille loger & receuoir pour raisõ, qu'on a conuerti tant de monde, premierement par les execratiõs qu'on a faites cõtre l'estat de l'Eglise, lesquelles les premiers ont aisément imprimees aux esprits simples & ignorans: car les hõmes ont cela de nature, de ne faire rien q̃ pour quelque fin. Les calõniateurs & faux Prophetes se proposent, ou gain, ou honneurs, ou voluptez & aises: & que dira que Iean Hus, Luther, Caluin, Zuingle, Farel, & autres qui les ont suiuis, & leur ont succedé, ayent eu ce but auquel ils pouuoyent aisément paruenir, s'ils eussent voulu tant soit peu preuariquer en la doctrine qu'ils enseignoyent, & ceder au mensonge? Ce que les hommes reçoyuent en leur esprit, c'est ou par souspçon, ou par opinion & vraye semblãce, ou par demonstration & science: tous ceux donc au dire de Sponde, qui se sont departis de l'Eglise Romaine, n'ont eu que souspçon contr'elle. Mais est-il bien possible qu'vne apprehẽsion si flottãte & incertaine, eust eu ceste force, de rendre tant d'hommes de l'vn & l'autre sexe si resolus & constãs, & que s'ils eussent douté de ce qu'ils disoyent, ils ne se fussent dedits au moins en fin, pour la crainte des supplices & tourmens où on les mettoit? Qui les contraignoit d'affermer & dire auec asseurance, ce qu'ils ignoroyent? il y a donc eu plus que souspçon. Or l'opinion est fondee sur coniectures, indices, &

vray-ſemblances : mais encore, qui eſt ceſtui-là qui vueille quitter le certain pour l'incertain ? & notamment la vie, qui leur eſtoit certaine, pour vne opinion ſimple qu'ils aurōt de quelque choſe ? On trouuera ſans doute, qu'ils ont eu vraye foy & ſcience, ou cognoiſſance certaine des abyſmes de maux, deſquels l'Antechriſt a preſque ſubmergé l'Egliſe viſible, & les hommes que Dieu luy a liurez par ſon iuſte iugement. Nous auons dit, & la verité eſt telle, qu'il eſt menteur, de vouloir reſtraindre l'efficace de la parole de Dieu preſchee par nos Docteurs, aux ſeuls ignorans & ſimples, comme s'il euſt eſté aiſé de leur faire receuoir le gris pour le blanc, & le iaune pour le rouge, c'eſt à dire, vne apparence pour la verité, vne coniecture & accident pour vne vraye cauſe & propre effect. Qui le iuſtifiera, & ceux qui tiennent ſemblable lāgage, d'eſtre calōniateurs, qu'vne diſpute? pourquoy donc refuſent-ils d'y venir? fuyons-nous à faire voir à vn chacun la ſincerité de laquelle nous y auons procedé, & la verité de ce que nous auons enſeigné & enſeignons ? tous n'ont auſſi eſté des ſimples ignorans & idiots, qui ont deteſté la doctrine Papale, & receu le pur Euangile de Ieſus Chriſt, il y a eu de Rois, Princes, Theologiens, Eueſques, Abbez, moines, Iuriſconſultes, Preſidens, Conſeillers, Medecins, & autres, à qui Dieu a fait miſericorde, ainſi qu'on peut lire és hiſtoires tant des Martyrs, que des affaires de l'eſtat de la religion & Republique de ce temps, auſquels ie m'en remets. Venons à l'autre moyen que Sponde dit auoir eſté tenu de nos

premiers Miniſtres. Ils ſe ſont ſerui, dit-il, du premier artifice, dont ce vieux Serpẽt ſeduiſit nos premiers Peres : car ſouz ombre de les faire plus ſçauans il leur fit perdre ceſte ſçauante ignorance, en laquelle Dieu les auoit eſtablis, & les rendit ignorans du tout. O langue vrayemẽt ſerpentine & diabolique à outrager calomnier & mentir! par promeſſe de ſcience, ceux qui nous ont deuancez, ont attiré les hommes à eux. Le deſir de ſcience & de s'auancer és myſteres de Dieu, ne peut tomber que là où il y a quelque cognoiſſance : & ſi tous ceux qui ont embraſſé la vraye religion, eſtoyent ſi brutaux que Sponde les a faits, pour ne ſçauoir diſtinguer la verité du mẽſonge. D'où leur venoit ce deſir ? & à la verité auſſi durãt ces tenebres ſi eſpeſſes, la promeſſe de lumiere qui regarde l'ame, & eſt choſe inuiſible, n'euſt eu ceſte vertu d'eſmouuoir ainſi tant d'hommes, & les rendre deſireux d'vn tel bien, qui ſont pluſtoſt allechez par promeſſes de felicité preſente, & par les choſes qu'ils voyent: moins vne ſimple promeſſe de ſcience, peut-elle rendre ſçauant, & chaſſer les broüillars & obſcurité où les hommes eſtoyent plongez. Il y a eu l'effect de ceſte promeſſe, à ſçauoir, la clarté de la parole du Seigneur propoſee par la predication, accõpagnee de l'Eſprit de Ieſus Chriſt, qui a apporté ceſte clarté, & aube de la prochaine venuë d'icelui, laquelle nous attendons & deſirons. Ce n'a eſté deſir de ſcience & cognoiſſance de Dieu, qui a fait tresbucher nos premiers Peres, mais curioſité & deſir de ſcience prohibee. Et que Spõde monſtre ſi nos premiers

autheurs ont fait de telles promeſſes : mais on ne trouuera és liures de leurs Docteurs, ſoit Preſcheurs, ſoit Scholaſtiques ſeulement des promeſſes, mais de choſes preſques toutes curieuſes : de telle façon que ce Prince de tenebres, a eſloigné les hommes de la vraye, ſolide & ſalutaire ſcience, par les deux contraires, curioſité & meſpris, ou negligẽce & reiection des Eſcritures, & creue de deſpit de ce que les hommes n'ont eſté touſiours entretenus en ceſte, que ſon ſuppoſt appelle ſçauante, mais pluſtoſt ſanglante ignorance. Ce que les Miniſtres & Paſteurs qui ſont és Egliſes reformees alleguent, pour monſtrer la fidelité qu'ils apportent en l'exercice de leur charge. Sponde pour faire paroiſtre qu'il eſt en toutes façons calomniateur, l'expoſe tout autrement, & le tire à la vocation. De nous dire, dit-il, que vous nous preſchez la parole de Dieu, ce n'eſt pas aſſez, il faut auoir charge de la preſcher. Nous recognoiſsõs l'ordre qui doit eſtre gardé en l'Egliſe de Dieu, pour vne marque d'icelle, 1. Cor. 14. & Coloſſ. 1. Actes 13. verſet 15. & condamnons ceux qui s'ingerẽt és functiõs publiques, ſoit politiques, ſoit Eccleſiaſtiques, ſans y eſtre deuẽmẽt appellez. Mais ce blaſme ne nous touche en rien, car nos Paſteurs ont eſté & ſont appellez legitimement en leurs charges, encore que tous ne le ſoyẽt point ſelon les loix de l'Antechriſt, & comme il voudroit, pour ſe maintenir touſiours en ſa tyrannie. Si au reſte nous inſiſtons plus à maintenir que nous n'annonçons que la ſeule parole de Dieu, qu'à declarer noſtre pouuoir, c'eſt tant

pour respondre à ceux qui nous accoulpent d'heresie,& par ce moyen nous veulent rendre odieux enuers tous : car quiconque presche la doctrine Apostolique, c'est à dire, contenue és liures des Apostres,n'est point heretique,ny ne presche heresie : que pour rabattre l'orgueil & vaine iactance de ceux qui se disent Euesques & prelats,& cependant sont desgarnis de la principale partie de leur enuoy, à sçauoir,de la suffisance à enseigner la saine doctrine, & de l'examen touchant icelle, & n'exercent ce deuoir-là, qui est des principaux & premiers : que s'ils preschent quelques-fois & peu souuent, lors il vaudroit beaucoup mieux qu'ils eussent la bouche close, puis qu'ils ne proposent que leurs songes, & que par leurs impietez ils souillent les mots de l'Escriture,qu'ils font retentir à haute voix en leurs temples, en langage incognu. Et que respondroit Sponde à ce que Bonauenture general des Cordeliers, & depuis Euesque d'Albe & Cardinal,a escrit sur le chapitre huictiesme de sainct Luc, que prescher n'appartient point seulement aux hommes Apostoliques, mais aussi à tous ceux qui sont gẽs de bien, lesquels ont esté enseignez de Christ? Ie coucheray icy ses propres mots : *Prædicationis opus, non tantùm est virorum Apostolicorum, verùm etiam quorumcunque bonorum qui à Christo edocti sunt: unde etiam Christus discipulis prohibentibus, quendam in nomine Christi eycere dæmonia qui Christum non sequebatur,dixit ad illos: Nolite prohibere, qui enim non est aduersum vos, pro vobis est. Bonus enim vir debet dicere quod dixit Moses, Numerorum* 11.*quis tri-*

buat vt omnis populus prophetet, & det eis Dominus Spiritum suum? secundum illud, Philipp. 1. dum omni modo siue per occasionem siue per veritatem Christus annuncietur & in hoc gaudeo. Pour dire ce que i'en pense, certes il ne doit estre permis à tous de parler en l'assemblee de l'Eglise, à fin que la licence n'engendre confusion, ains il y doit auoir certains personnages deputez à cest office, qui soyẽt en authorité du consentement public : mais il est vray aussi, que ceux qui s'arrestent du tout non tant à la vraye vocation exterieure, qu'à quelques ceremonies vaines, & sont attachez tellement à vn ordre & à certaines personnes ordinaires, qu'ils ne veulẽt donner aucun lieu à quelque chose d'extraordinaire sans miracles, ne se soucient guere de profiter en la pieté & religion, & ne demandent que pretexte & couleur pour estoupper leurs oreilles à la voix de Dieu. Et ie demande, prescher, enseigner la parole en public, & escrire des liures en la Theologie, & disputer là des poincts hauts de la foy, & qui sont en controuerse, les mettre en lumiere & és mains de tous, ne sont-ce pas choses pareilles & où il faut pareil pouuoir? & qui a donné ce dernier à Sponde? & s'il ne l'a point, pourquoy l'a-il fait? Il ne l'auoit point pour estre moine, Prestre, Curé, Abbé, Euesque, ou Docteur en Theologie, & ainsi son pouuoir à escrire de ces choses n'est point ordinaire: estant extraordinaire comme il est, où sont ses miracles selon sa reigle, à fin qu'on croye à ce qu'il enseigne? On me respondra, qu'il a esté approuué en cest œuure des ordinaires qui

l'ont rēdu legitime. Mais aussi ie replique, que nōobstant il demeure tousiours extraordinaire, tant pour n'estre, comme ils parlent, du Clergé, qu'à cause que ç'a esté apres la cōposition, que son liure esté authorisé: qui est chose aussi extraordinaire, veu que l'ordre accoustumé porte, que la vocation aille deuāt l'executiō, & precede le trauail & la peine, & partant voila commēt il se mesconte en ses conclusiōs: selon lesquelles ceux qui ont examiné son escrit, quelque orthodoxe qu'ils l'ayent iugé, le luy deuoyent rompre & lacerer, *ex defectu potestatis*, du defaut de pouuoir, duquel au moins il n'a point fait apparoir par miracles: si ce n'est qu'on mette en ce rang ce qu'il est mort (ainsi que l'on dit) par vn iuste iugement de Dieu, enragé & forcené. Mais les responses qu'il fait à nos argumens declarent, que desia auparauant il estoit hors de son bon sens. Examinons ceste-cy, continuant le mesmē suiet en la page 124. Les exemples, dit-il, des Prophetes entre les Iuifs, ne vous seruent de rien, encore qu'à quelques vns les miracles leur ayent manqué. Nous disons ainsi, que si la vocation des Prophetes du peuple d'Israël qui estoit extraordinaire, & mesme toute celeste & de Dieu, a esté legitime sans miracles: que la vocation extraordinaire des premiers qui ont fait la guerre, & se sōt opposez à l'Antechrist, ne doit estre estimee illegitime, pour n'auoir des signes. Sponde nie la consequēce: car, dit-il, les exēples n'ont iamais force ne raison, non pas s'ils ne sont approuuez, & n'ont tesmoignage d'estre imitables: mais l'estans, ils l'ont: autrement

l'esprit de Dieu qui nous exhorte à imiter Dieu, Iesus Christ, les saincts Prophetes, Patriarches, Apostres,& autres en sa parole,ne sçauroit ce qu'il auroit dit. Sainct Paul qui conclud par l'exemple d'Abraham, que nous sommes iustifiez par foy, seroit sans raison. Aristote en plusieurs endroits, met les exemples entre les argumens, *lib. 2. priorum, cap. 29. 30. & lib. 1. post. cap. 1. Quintil. lib. 5. cap. 9. Institut. oratoriar: Omnis probatio artificialis constat, aut signis, aut argumentis, aut exemplis.* Et encore n'alleguons-nous pas les Prophetes, pour dire que ceux desquels nous parlons, les ayent de leur propre mouuemẽt voulu imiter en leur charge: mais nous disons que si en tout enuoy extraordinaire, les miracles estoyent necessaires & essentiels, les Prophetes qui n'ont point fait de signes, seroyent des coureurs & imposteurs. Il nous suffit de mõstrer par ces exemples,qui sont vne instance, que ceste proposition vniuerselle de Spõde est fausse, Que sont les miracles? les ordinaires & necessaires preuues de toutes actions extraordinaires. Or prenõs-le en la maniere que Sponde l'entend, c'est à dire, estendons les exemples des Prophetes à Luther, & autres, & disons que comme sans signes & miracles plusieurs d'eux ont bien fait, de s'estre publiquement opposez aux vices des hommes de leur temps,& d'auoir crié contre les Rois,Sacrificateurs & tout le peuple, estans asseurez en leur conscience qu'ils estoyent appelez de Dieu. Luther, semblablement Iean Hus, & autres sont à louër, & ne doiuent estre reiettez, nonobstant qu'ils n'ayent point fait miracles, d'auoir reprins

& en particulier & en public les idolatries, ſuperſtitions, ſimonies, ſacrileges, & autres telles meſchancetez, qui ſe commettoyent en l'Egliſe, & l'ont abaſtardie & corrompuë. Iamais le ſemblable, reſpond Sponde, ne fuſt la choſe meſme. Si faut bien, non pas en tout, mais en ce qu'ils conuienent & ſont ſemblables : car qu'eſt-ce que ſimilitude, que participation d'vne partie de la forme ou qualité qui eſt en vn autre? nous ne voulons pas auſſi en tout & par tout faire reſpondre les vns aux autres, mais en ces actions ſeulement. Il y-a d'auantage, dit-il, ces comparaiſons de vous à eux clochent de tous coſtez. en quoy? ie requier qu'il ſpecifie ces diſſimilitudes qui ſe trouuent en ceſte comparaiſon, au regard du fondement de ce faict, à cauſe duquel ils ſont comparez. Voicy la premiere, dit Sponde: quand les Prophetes ont eſté extraordinairement ſuſcitez de Dieu entre ce peuple, ils n'ont iamais fait ſchiſme en l'Egliſe, & vous en auez fait? ce dernier ne s'eſt trouué veritable par les demonſtrations que nous en auons faites en ce meſme chapitre, où ie remets le lecteur. Se ſeparer des idolatries & des compagnies, où on ne peut en aucune façon communiquer ſans ſe polluer de mille ordures & abominations, n'eſt faire ſchiſme. Les Prophetes ne ſe ſont retranchez de la ſocieté de ceux de Iuda, entre leſquels eſtoit le pur ſeruice de Dieu, quelques grandes imperfections qu'il y euſt, deſquels il faut entendre ſainct Auguſtin, *in opere breuicul. collat.* 3. *Diei, cap.* 4. & non des Iſraëlites. Ses paroles le teſmoignēt aſſez: *Dixerant Donatiſtæ in literis ſuis, non prophetas com-*

municare illis, in quos mala tanta dixerunt. Responderunt catholici, quòd vnum templum fuerit quo vniuersi vtebantur, nec quenquam prophetarum constituisse sibi aliud Templum, sacrificia, sacerdotes, &c. Cest vnique temple ne se peut prẽdre que de ceux de Iuda, car les Israëlites auoyent Bethel, Galgal & autres. La 2. les Prophetes n'ont point basti autel contre autel,& vous l'auez fait:non pas les Prophetes qui estoyent en Iuda, mais ceux qui ont prophetisé en Israël, ont destourné le peuple d'aller ausdicts Bethel, Galgal, Dan, & autres lieux, & ont fait leur possible à faire demolir les autels, & veaux qui y estoyent, & ont dressé & recueilli ceux qui ont obei au Temple de Ierusalem, pour faire les sacrifices en l'autel que le Seigneur auoit ordonné:parquoy ils ont opposé autel à autel, & Temple à Temple. La 3. ils n'ont point degradé les sacrificateurs ordinaires,& ne se sont fourrez en leur place. Et qu'est-ce que degrader vn Pasteur, que de luy oster le troupeau qu'il auoit? & vn Sacrificateur que de luy renuerser l'autel? & vn Prescheur que de luy abbatre la chaire? Or les Prophetes ont fait cela aux Sacrificateurs de Baal, & autres qui estoyent en Israël. Il appert donc que nous ne sommes point dissemblables des vrais Prophetes en tous ces faits. Voyons si en ce 4. au moins nous sommes differens ainsi qu'on pretẽd. Nous auons cõuerti,dit-il, la vocation extraordinaire, en vocation ordinaire:ce que les Prophetes,desquels nous parlons, ne firent iamais, & ne se sont iamais fourrez en la place des Sacrificateurs qu'ils deposoyẽt. Sans doute ils n'ont point laissé le peuple sans con-

duite, ſans inſtruction, ſans Sacremẽs & ſacrifices: & puis qu'ils luy oſtoyent les faux Prophetes, & faux Sacrificateurs, ils leur en ont bailié d'autres, & ſurrogé en la place des premiers, ou pour mieux dire, de ceux qui eſtoyẽt entrez par la feneſtre, les vrais & legitimes. Ils leur ont, di-ie, conſtitué pour Sacrificateurs, ceux d'Aaron & Leui, qui eſtoyent en Iuda. Les Prophetes voirement qui n'eſtoyent point ny de la lignee de Leui, ny de la famille d'Aaron, ne ſe ſont point ingerez en la ſacrificature: car ils n'eſtoyent Sacrificateurs pour ceſte partie d'offices de ſacrificateur, qui giſoit à faire des ſacrifices typiques & legaux, ny ordinaires ny extraordinaires, mais bien docteurs, & qui ont exercé leur charge tant qu'ils ont veſcu, & ont laiſſé des ſucceſſeurs ordinaires en icelle. Elie a appellé Eliſee, & Eliſee a eu des fils & diſciples qui luy ont ſuccedé. 2. des Rois, chap. 4. verſ. 38. & par ce moyen la vocation extraordinaire a eſté faite ordinaire, & les premiers Prophetes qui immediatement eſtoyent de Dieu, en ont façonné d'autres, qui ſont venus par leur entremiſe & par leur trauail, lequel Dieu a benit. Sponde ayant comme il penſe ſuffiſamment reſpondu à vn de noz fondemens pour la vocation de noz paſteurs, nous veut encore fermer la bouche, & nous oſter, s'il pouuoit, ceſt autre, à ſçauoir, que ceux que Dieu a ſuſcitez contre l'Antechriſt, tel qu'eſt Luther & autres, auoyent vocation ordinaire, par laquelle ils eſtoyent obligez à preſcher la verité: s'ils l'auoyent ordinaire, elle eſtoit legitime, ou nulle ne l'eſtoit: car vne meſme choſe en ſa nature, ne peut eſtre legitime és vns & illegitime

és autres. Il eſt vray, dit Sponde, ils auoyent vocation de preſcher la verité, mais non pas de preſcher contre l'Egliſe, en laquelle ils auoyent prinſe leur vocation: & dés lors qu'ils ſe ſont bandez contr'elle, ils l'ont perduë en effect. I'en ſuis auec toy, Sponde, & maintien que s'ils ſe ſont eſleuez cōtre l'Egliſe, & l'ont perſecutee, ils n'ont peu retenir qu'à iniuſte titre, ce qu'ils y auoyent prins: mais tu demeures là tout court. Nous ſcauons que cela ne leur eſt aduenu : au contraire ils ont maintenu l'Egliſe, ils l'ont retiree de la tyrannie de l'Antechriſt, ils l'ont repurgee entant qu'en eux a eſté, des idolatries, blaſphèmes, fauſſes doctrines, ſuperſtitions qui luy auoyēt preſque coupé la gorge. Elle eſtoit enſeuelie dans les tenebres d'ignorance de Ieſus Chriſt, & du moyen d'obtenir ſalut, & ils l'ont eſclairce par predicatiōs & expoſitiōs des Eſcritures pour ſainctes. Il me faudroit beaucoup de papier, deſcrire & denombrer les benefices que Dieu a fait à ſes eſleuz & fideles, & à toute la Chreſtienté par leur moyen. Les Ieſuites, ſinges de nos Egliſes, & tous ceux des preſcheurs Romaniſtes, qui ont bruit & reputation de ſçauoir & doctrine, ont prins & prenent leurs cathechiſmes, prieres, ſermons, en les deſguiſant & falſifiant, c'eſt à dire, y meſlant le poiſon qui eſt du leur, des œuures de Luther, Melancton, Caluin, & autres. Eſt-il vrayſemblable, replique Spōde, que ceux qui auoyent chargé Luther de preſcher la verité, trouuaſſent mauuais, s'il s'en acquittoit dignement? l'effect l'a monſtré, car auſſi toſt qu'il a ouuert la bouche contre les blaſphemes & auarice du Pape de ſes que-

ſteurs & preſcheurs de ſes bulles, par leſquelles il promettoit abſolutiõ de tous pechez, & le Royaume des cieux, moyẽnãt certaine ſomme de deniers qu'il faloit donner: auſquelles le peuple adiouſtoit foy, & croyoit qu'apres ces pardons achetez, on ne pouuoit faillir d'eſtre ſauué : n'a-il pas eu le Techel, Ekius, Prieras, Horſtrat, & Caietan, qui l'ont pourſuiui à mort ? Le Pape meſme Leon, n'a-il pas rugi & eſtendu ſes gryphes tant qu'il a peu contre luy? quelle aſſiſtance en ſi bonne cauſe & verité ſi manifeſte, a-il trouué en Albert de Brandebourg, Archeueſque de Mayence, & depuis Cardinal? Voila commẽt ſes piliers de l'Egliſe trouuent bon qu'on preſche la verité! Mais la ſophiſterie qui ſuit merite d'eſtre deſcouuerte, Puis que Luther ne tenoit point pour Egliſe, celle donc il ſe ſeparoit: tout ce qui luy auoit eſté conferé de charge, ne valoit rien du tout, car nul ne donne ce qu'il n'a point, & ce qui n'eſt point Egliſe, quelle charge peut-il donner qui tende à l'Egliſe ? Ceſte concluſion eſt fondee ſur vne fauſſe preſuppoſition, que nous oſtons toute verité & nom d'Egliſe à la Romaine. Si cela eſtoit ainſi, toutes les charges qu'on prendroit là dedans, ne ſeroyẽt nullemẽt Eccleſiaſtiques: car il faut que l'effect exprime & participe à la qualité de ſa cauſe. *cauſa eſt quæ eſt effectrix exiſtentiæ cauſati, cum expreſſione ſimili. Ariſtotel lib. 10 de Theolog. cap.* 17. Mais nous ne parlons pas ſi auſterement, ains luy laiſſons quelques traicts & quelque forme d'icelle Egliſe : toutesfois corrompuë & tendante à abolition & à mort, pour les raiſons que les chapitres precedens traittent au long.

Suiuant ceste verité, nous ne contredisons, qu'il n'y ait des charges Ecclesiastiques, & que quelques vnes d'icelles ne soyent bonnes, sainctes & legitimes en elles, prinses en leur vraye nature & vsage, tel que les sainctes Escritures les nous depeignent: mais bien maintenons-nous, que les promotions à icelles sont desreiglees, qui se font au rebours des loix que le sainct Esprit en a baillees: que pour ce regard tous y paruienent illegitimement, *Aliud est non habere aliquid, aliud non iure habere & perniciose habere. Lombardus libro 4. sent. distin. 24. cap. 1. ex Augustino.* Mais à cause que les Chrestiens se sont sousmis, & ont fait ioug à l'Antechrist & à ses ordonnances, & les ont tenues, & encore plusieurs les tienent pour iustes & sainctes, selon icelles, les Prestres, Euesques, Curez, peuuent estre dits legitimes en leurs charges: & ce qu'ils font de bien selon le deu d'icelles, estre fait legitimement deuant les hommes, & en ceste Eglise visible & ministeriale, c'est à dire, qui les aduouë & leur donne par consentement tacite sa puissance, mais iusqu'à tant qu'ils se les rendent au plus pres legitimes, en ayant ou acquerãt ce qui est de l'essence d'icelles, & corrigent par eux-mesmes ces defauts & omissions, qui ont lieu en la simonie Papale, où Dieu leur ayant fait la grace d'auoir les choses requises & necessaires, & qui sont du principal, pour auoir asseurãce qu'ils sont vrayement appelez de Dieu, cesdictes charges leur sont en ruine, & ce qu'ils font est sans fruict & efficace, veu que l'institution du Seigneur est negligee & réuersee en leur ordination, sans lequel il ne faut attendre aucun bien

& benediction. *Vnum & idem potest esse verum & ratum quo ad se: quo ad effectum verò falsum & inane, & in his qui malè tractant illud, & in ijs qui malè suscipiunt, Petrus Lombard. lib. 4. sent. dist. 25. cap. 2.* Il est vray que ce ministere, de soy inutile, par vne grace singuliere de Dieu, est rendu vtile enuers ceux ausquels il a esté exercé: Dieu suppleant par son Esprit, & par les moyens qu'il presente à tels, ce qui leur auoit esté osté par l'illegitime vocatiõ des ministres. Parainsi ie conclu, que Luther (& le mesme sen-ie de tous les autres ses semblables) a eu premierement sa vocation externe legitime, deuant les hommes en l'Eglise Papistique: & combien qu'il ait esté appellé illegitimement au regard des loix diuines: toutesfois la faute est en ceux seulement qui luy donnoyent vocation: car ayant ce qu'ils eussent deu requerir de luy, il a esté approuué du Seigneur, & en a eu tesmoignage au dedans par le sainct Esprit. Sponde ne pouuant par ce bout degrader Luther, y veut venir par vn autre. Si, dit-il, sa vocaton a esté legitime dés le commencement, renonçant à ceux qui la luy auoyent donnee, il a aussi renoncé à ceste vocation. Ie le nie, prenãt ceux qui donnent la vocation, pour les hõmes qui ne sont que ministres & instrumens, pour declarer la vocation diuine: en renonçant donc aux hommes & à leurs fraudes & abus, il n'a renoncé à Dieu, ny à son Eglise. Il est certain pour le dire en general, que s'il aduient que quelques Euesques & Pasteurs soyent entachez d'erreurs & de mauuaises doctrines, qui vienent à estre manifestees, dont s'ensuiue leur degradation

gradation & excommunication par sentẽce & iugement de l'Eglise, ceux qu'ils aurōt appellez deuant leur deposition, peuuent renoncer & à eux & à leurs opinions: & neantmoins l'authorité & puissance qu'ils ont receuë par leur ministere, n'en sera de rien amoindrie. La raison est, d'autant qu'ils ne sont que ministres de Dieu, à qui seul l'authorité d'appeller appartient, & de l'Eglise, qui a receu immediatement ce droict d'iceluy : comme ceux qui ont esté baptisez par les heretiques, selon la forme ordonnee par Iesus Christ, & se rangent depuis en l'Eglise, ne renoncẽt au Baptesme, ny ne le doiuent faire, qu'il ont receu par eux : car en sa substance, c'est le Baptesme de Iesus Christ, mais bien à leurs heresies & superstitions. Parquoy il n'y a rien de plus clair par ces raisons, que le renoncemẽt de l'vn, ne tire auec soy le renoncement de l'autre. Or ce que nous disons estant tresuray, voila Sponde decheu de l'vne & de l'autre de ses raisons, & par mesme moyen de sa conclusion, qui est, que Luther n'ayant point de vocation, ne la peut donner à personne, car il en a eu : & d'où, dit-il, s'il ne l'a euë des Catholiques Romains ? il ne l'a prinse d'ailleurs. Il faloit donc monstrer que toute l'Eglise est Romaine, mais il en va autrement : car ceste Eglise où Luther a enseigné, & laquelle auec soy il a retiree de la tyrãnie de l'Antechrist, luy a donné vocation, apres l'auoir ouï en ses raisons & iustifications, sur ses inuectiues & iustes reprehensiōs, & refutatiōs des indulgences Papales, des œuures meritoires, & autres fausses doctrines. Item du tort & iniustice que le Pape &

ſes deputez & ſuppoſts luy faiſoyent, en la procedure de ſa cauſe. Encore bien donques que ſon authorité à dreſſer l'Egliſe reformee, procede d'occaſion & d'accident, & pour ce regard ſoit extraordinaire & accidentaire en luy: toutesfois elle n'a eſté nullement defectueuſe, non pas meſme de la ſource, & n'a eu beſoin d'accompliſſement ny perfection en façon du monde, Y a-il rien plus? ouy, dit Sponde, page 126. car quand Luther euſt eu vocation, il ne l'auoit que limitee: & combien qu'il fuſt Preſtre, il ne pouuoit conferer les ordres de preſtriſe à perſonne. Pourquoy? les Eueſques auoyent ce ſeul pouuoir, auquel conſiſtoit la difference d'entr'eux & les preſtres. Qui le dit? la reigle introduite par les Apoſtres, & depuis ſi rigoureuſement pratiquee en l'Egliſe primitiue. c'eſt impoſer aux Apoſtres & à l'Egliſe. Qui en iugera que les ſacrees pages de la doctrine & faits des Apoſtres, & les hiſtoires & liures du depuis eſcrits touchant ces matieres? Ie m'en remets aux autheurs & lieux marquez és chapitres precedens, d'où on iugera combien calomnieuſement on nous blaſme, du deſdain de l'antiquité: & outre, les ſuſdits teſmoignages qui enſeignent que l'Eueſque ne differe du Preſtre, & que l'Epiſcopat & la preſtriſe eſt vne meſme & pareille charge Eccleſiaſtique: I'ay ces raiſons par leſquelles il s'enſuit, que celuy qui eſt Preſtre, peut conferer la preſtriſe, auſſi bien que celuy qui eſt appellé Eueſque: la premiere eſt, Quiconque dõne le ſigne & ceremonie de preſtriſe comme miniſtre, donne auſſi l'authorité & la puiſſance ſignifiee par ceſte ceremonie: autrement

ceste action seroit vne farce & vn ieu d'enfans. Or l'imposition des mains se fait par les Prestres, 1. Tim.4.vers.14. Ne neglige point le don qui est en toy, qui t'a esté donné pour prophetiser, auec l'imposition des mains du Presbytere. Non seulement dit Thomas, sur la distinct. 24. du 4. liure de Lombard quest. 1. artic. 1. & 2. l'Euesque met les mains sur les Prestres qui sont ordonnez, mais aussi les autres Prestres presens. Denis au 5. chap. du liure de la hierarchie Ecclesiastique, en la section qui a ce titre, Le mystere des consecrations des sacrees ordres, recite, qu'on ne fait point presque d'autres ceremonies en la consecration de celuy qu'il appelle ἱεράρχης, c'est à dire (comme l'expose Maximus) Euesque, que de celuy qu'il nomme ἱερεὺς Prestre, & λειτουργός, Ministre, ou Diacre: sauf que les Escritures saintes, & liures sacrez sont mis sur la teste du seul Euesque en son ordination, qui semble nous signifier que le seul Euesque est cestuy-là qui trauaille en la parole & en la doctrine, que sainct Paul appelle aussi Prestre, 1. Tim.5. ver.17. & c'est de ceux là aussi que nous parlons: à quoy s'accorde la raison que ledit Denis dõne de ce fait en la section qui suit, auec ce titre contemplation, ἐκότως ἐπὶ τῶν ἱεραρχικῶν κεφαλῶν ἐπιτίθεται τὰ θεοπαράδοτα λόγια ὡς τοῦ θεοειδοῦς ἱεράρχου πασῶν τῶν ἱεραρχικῶν ἱερολογιῶν τε καὶ ἱερουργιῶν τὴν ἀληθῆ καὶ θεοπαράδοτον ἐπιστήμην οὐκ ἐλλαμφθησομένου μόνον, ἀλλὰ καὶ ἑτέροις, ἀναλογίαις ἱεραρχικαῖς μεταδώσοντος, &c. C'est à bon droit, qu'on met sur le chef des Euesques les oracles diuins, par ce que celuy qui est tel, ne doit pas seulement estre esclairé de ceste vraye & celeste co-

gnoiſſance, qui eſt de la volonté & des œuures de Dieu, en ce qui touche la conduite & gouuernement & conſeruation de l'Egliſe: mais auſſi doit enſeigner ces choſes aux autres, ſelõ qu'il eſt ſeant & conuenable à ſa charge. Tirons de cèſte deſcription ce ſecond argument, celuy qui eſt Eueſque a puiſſance d'ordonner des Paſteurs. Or le Preſtre qui trauaille en la parole eſt Eueſque, par le teſmoignage de Denis, il ſenſuit donc que le Preſtre qui trauaille en la parole, peut ordonner d'autres Preſtres. Prenant donc l'Eueſque en ce ſens, Luther a eſté Eueſque, & non ſeulement Preſtre, parquoy il a peu former, façonner & conſacrer d'autres Preſtres. Ma troiſieſme raiſon eſt ceſte-cy, que quiconque a pouuoir, ou ſeul, ou auec d'autres, pour corriger les ſcandales & fautes publiques en l'Egliſe, ceſtuy n'eſt ſans pouuoir, pour donner vocation aux Miniſtres de la parole. Ce que ie confirme par l'excommunication & depoſition, qui ſont parties de ceſte correction: car quiconque peut depoſer de quelque charge, peut auſſi appeller en icelle. Or ceux-là qui adminiſtrent la diſcipline de l'Egliſe, peuuent depoſer & degrader: qui niera donc maintenant qu'ils n'ayent droit de promouoir és charges Eccleſiaſtiques? Or aux Anciens & Preſtres, à ceux notamment, di-ie, qui trauaillent en la parole & en la doctrine, la iuriſdiction externe de l'Egliſe, eſt commiſe par noſtre Seigneur Ieſus Chriſt, qui par l'Egliſe entend le presbytere, Matth. 18 verſ. 17, comme l'expoſe ſainct Chryſoſt. *dic Eccleſiæ*, di-le à l'Egliſe, c'eſt à dire, à ceux qui preſident en l'Egliſe. La gloſe or-

dinaire auſſi ſur ce paſſage nous enſeigne, que l'ex communication ſe doit faire par la bouche de l'Egliſe, c'eſt à dire, par le Preſtre, auec lequel toute l'Egliſe ouure quand il excommunie. *Thomas in catena aurea in Matthæum.* On peut donc aiſément conclure, que celuy qui eſt Preſtre, peut conferer l'ordre de preſtriſe. Par ainſi reuenons à noſtre principal : Luther encore qu'il n'ait eu ce titre d'Eueſque,ains ſeulement de preſtre,a peu ſuiuant l'ordre de l'Egliſe,&gardant les choſes requiſes,& y appellant ceux qu'il deuoit,a peu, di-ie, laiſſer apres ſoy des ſucceſſeurs en la charge d'enſeigner en l'Egliſe. Qu'on conſidere auſſi ce que ſuit, ne dira-on pas que ceſtuy a puiſſance de dōner vocation à quelqu'vn, qui luy peut donner la volonté, la ſuffiſance, & l'authorité & puiſſance en quelque charge ? Il me ſemble que celuy qui a ces trois choſes, a vocation legitime en l'Egliſe, Matth.24. verſ. 45. Qui eſt le ſeruiteur fidele & prudent, que le maiſtre a conſtitué ſur ſes ſeruiteurs ? ceſtuy eſt fidele, qui veut & eſt plein de bonne affection: ceſtuy-là eſt prudent, qui a la ſuffiſance & le ſçauoir. L'authorité eſt auſſi deuers celuy qui eſt ordonné par le maiſtre, & à qui tous ſont aſſuiettis & veulent obeir. *Bernard. epiſt. 42. & lib. 4. de conſid. ad Eugen.* & ailleurs. Or les Anciens qui trauailllent en la doctrine, peuuent donner ces trois choſes miniſterialement, la ſcience, par inſtructions eſtans Docteurs, & traittans la parole de Dieu : la volonté & l'affection par adiuratiōs,exhortations, ſommations,eſtans miniſtres de IeſusChriſt,Dieu parlant & priant par eux, 2. Corinth.5.verſet 20.

En fin l'authorité par le tesmoignage qu'ils rendent tant à l'Eglise, de la doctrine & vie de celuy qui est designé, proposé, & approuué par eux, qu'à l'esleu de la volonté de l'Eglise, de laquelle ils sont le conseil, les yeux, & la bouche: Parquoy Luther estant vn de ces Anciens & Prestres, il a peu auec ses compagnons & collegues, s'acquitter de ces choses: & pour ceste cause donner vocation à autres. Mais ie m'estonne de la bestise de ces gens, qui veulent bien que les Prestres communs ayent les clefs interieures, à sçauoir, celles qui regardent la seule conscience, & ces iugemens où le coulpable est son accusateur: & ne veulent qu'ils ayent les clefs exterieures, ou puissance aucune és iugemens publiques de l'Eglise, qu'ils donnent toutesfois à ceux qui ne sont pas mesme Prestres: cõme si ceux qui ont le principal ne doiuent point auoir l'accessoire, cõme ainsi soit que la iurisdiction publique & qui s'exerce en la congregation des fideles, se rapporte à celle qui se fait en l'ame & au dedans la conscience, qui est la principale & la fin de tout ce qui se fait en l'Eglise, à sçauoir, le salut des ames: car c'est la fin & le fruict de la foy, 1. Pierre 1. vers. 9. toutesfois c'est l'opinion de tous ces messieurs les docteurs, Thomas, Durand, Scot, Biel, & autres, & ne peuuẽt competer qu'à ceux-là mesme à qui Iesus Christ auoit dit, Qui vous oit, il m'oit: qui vous reiette, me reiette, Matth. 10. Item, Allez, prechez l'Euãgile à toute creature, &c. Matth. 28. Marc 16. à ceux-là mesme, di-ie, ceste promesse est faite. Comme mon Pere m'a enuoyé, ainsi ie vous enuoye, Receuez le sainct Esprit. A qui vous

remettez les pechez,ils leur sont remis:à qui vous les retenez,ils leur seront retenus,Iean 20.ver.21. 22.23. &c.& apres qu'il a donné ce commandement aux particuliers, de denoncer les rebelles à l'Eglise, il declare tout ensuiuant, quels ils entend par l'Eglise ministeriale, à sçauoir, ces Apostres & leurs successeurs qui preschent la parole, & administrent les Sacremens, & non autres: c'est à ceux-là seuls à qui il dōne authorité de lier & deslier, Matth. r8. verset 18.d'où il appert que Dieu approuue ce que l'Eglise lie ou deslie en ce iugement publique: veu que quiconque le mesprise, doit estre tenu pour Ethnique & Publicain. Ie ne puis tirer la plume du papier, pour la multitude & varieté des raisons qui se presentēt.Ie sçay bien ce que dit Isidore ici dessus, au liu.2.des offices Ecclesiastiques chap.7.*de Presbyteris*,qu'il n'y a nulle difference entre les Prestres & Euesques: car,dit-il,*his nempe Presbyteris sicut Episcopis dispensatio mysteriorum Dei commissa est: præsunt enim Ecclesijs Christi, sed sola propter authoritatem summo sacerdoti, clericorum ordinatio & consecratio reseruata est,ne a multis Ecclesiæ disciplina vendicata cōcordiam solueret,scandala generaret.* De ces paroles nous recueillons, le mesme que nous auons ailleurs apporté de S. Hierosme, que les Prestres sont esgaux aux Euesques en charges, sont les mesmes par ordonnāce diuine,& ont pareil pouuoir: l'ordination seulement par police humaine & Ecclestique estant laissee aux Euesques, pour entretenir la paix & cōcorde en l'Eglise,& euiter les scan dales qui pourroyent sourdre en icelle. Par-ainsi

les Prestres ne peuuent estre exclus des consecrations & ordinations,qu'autant que le bien de l'Eglise le requerra.Que si ceste reigle est en scandale, ruine l'Eglise,& empesche son edification,elle doit estre enfrainte,ainsi qu'elle a esté par Luther, & à bon droict: puis qu'elle est seulemẽt des hommes,qu'elle a esté mise conditionellemẽt,& pour les fins susdites qui cessent. Parquoy ces Pasteurs qui ont eu leur ordination de Luther, c'est à dire, president sur l'election, receuãt les voix & suffrages, & imposant les mains, sont legitimes, & sont entrez en la bergerie par la porte.Qui le trouuera estrange, me responde : Pourquoy les Prestres & Diacres de Rome,se sont meslez iadis des ordinations & censures ? ne sçauoyent-ils pas leur charge &deuoir?ont-ils esté priuilegiez par dessus les autres?Me dire que le Pape peut commettre à celuy qui n'est point Euesque, les choses qui appartienent à la dignité Episcopale, sans qu'il soit Euesque,n'a vn grain de sel de raison:car qu'est-ce à dire, sinõ qu'vn tel sera Euesque & non Euesque? qui implique cõtradictiõ manifeste.Telle est aussi toute la doctrine du Pape, ressentant son autheur, qui est l'esprit de contradiction, *in additionib.ad* 3. *summæ Tho.quæst.*38.*art.*1. *ad tertium.* Si Spõde n'a peu de quelque part qu'il se soit tourné,faire trouuer Luther sans vocation,moins peut il les autres Pasteurs &ministres de l'Euãgile en l'Eglise reformee,quoy qu'il y face ses efforts:car nous auõs vocation & de Dieu, & de ceux desquels nous-nous sommes separez, & des fideles qui sont sortis auec nous de Babylone, & ont secoué le ioug de

l'Antechrist.Que respõd-il à ce dernier? que c'est vne signalee marque de confusion, vouloir que le droict d'eslire ses Pasteurs, appartiene au peuple. Nous voulons que son consentement & approbation y entreuiene, parce que Dieu l'a ainsi ordonné, & luy a donné ce droict, que nous ne luy pouuons rauir, sans estre trouuez sacrileges, tyrans,& plustost loups & larrons,qui entreriõs par la fenestre,que bõs & legitimes Pasteurs:en quoy n'y a nulle cõfusion,ny marque la plus petite que on puisse penser d'icelle : laquelle quiconque attribue à ceste façon de proceder, cestui-là en fait Dieu par mesme moyẽ l'autheur. Et qu'on iuge si c'est sans blasphemer, cõme ainsi soit que S.Paul nie,qu'il soit le Dieu de sedition, ἀκαταστασίας, car il l'est de paix, 1. Cor.14.v.33. & nul ne puisse estre autheur de confusiõ,qui ne le soit de peché. Et ne rougist-il point de parler de confusion?car où estelle en matiere de vocatiõs & electiõs és charges publiques,que là où est la simonie? & où est la simonie, que là où les Eueschez, Prieurez, Abbayes,Cures, Prebendes, sont à l'enchere au plus offrant, au plus courant, & au plus fauori ? & où sont ces reuenus (car ce ne sont plus charges) venaux qu'en la Papauté ? où nous faut-il donc cercher la confusion qu'en icelle? L'exception de Sponde à ce que nous disons auoir nostre vocation de l'Eglise,laquelle nous conduisons,est telle qu'il s'ensuit:Quand ie vous auroy accordé ceste election populaire,vous n'auriez pas pour cela la vocation:car ce n'est pas le peuple qui vous a imposé les mains, comme vous ne luy en donnez

pas aussi le pouuoir, & auparauant vos premiers pasteurs, il n'y en auoit point de legitimes à vostre conte, pour vous departir ceste imposition: & & vous estes d'accord, que l imposition des mains est vne marque necessaire au Pasteur, &c. Il s'ensuit donques qu'en quelque part que vous puissiez cercher vostre pouuoir, il ne se trouue point cest amas de paroles qui se list en la page 177. pourroit troubler l'esprit des simples & peu vsitez à descouurir les sophisteries, si on ne leur subuenoit en le digerãt, en ceste forme de syllogisme & ratiocination. Ceux qui n'ont point l'imposition des mains, n'ont point vocation legitime: car l'imposition des mains est vne marque necessaire au Pasteur: or vous n'auez point l'imposition des mains, car vous l'auriez ou de vostre peuple, ou des Euesques de l'Eglise Catholique Romaine: mais vous ne l'auez des vns ny des autres, la conclusion est maintenant aisee à faire, laquelle se renuerse aussi aisément par la subuersion de ce qui la soustiẽt, qui sont ces deux presuppositiõs? la premiere, que l'imposition des mains est vne marque necessaire au Pasteur, ce que nous nions: mais bien tenons-nous auec l'Esprit de Dieu, contre les Docteurs Scholastiques, que c'est vne ceremonie prinse de l'Escriture, & vne marque de la vocation, 1. Timoth. 5. vers. 22. N'impose point tost les mains sur aucun, & ne cõmunique point aux pechez d'autruy: car ce qui se prend pour l'election & vocation à quelque charge, est vn signe & tesmoignage d'icelle. Or ceste ceremonie d'imposer les mains, au passage de S. Paul, se prend

pour eslire & appeller en l'office d'Euesque ou Prestre : il s'ensuit donc que ceste ceremonie est vne marque de ceste vocation, laquelle aussi auec sainct Paul nous disons n'estre point vaine, mais estre signe de la grace spirituelle de Dieu. Ce qui est à mon aduis bien & clairemēt exposé par l'autheur de la hierarchie Eccles. souz le nom de Denis au chap. 5. *Manus Pontificis impositio Diuinum præsidium declarat, & ἕξιν ϗ δύναμιν ἱερατικὴν largitur ijs qui cōsecrati sunt, exequi omnia officia & numera sacri ordinis πάσας τὰς ἱεραρχικὰς ἐνεργείας τελεῖν sub Deo.* Le different donc est touchant la necessité, & si quelqu'vn peut estre vray & legitime pasteur, sans qu'il ait esté produit & receu par telle ceremonie. On ne peut plus dōner à ceste ceremonie ou sacrement, si on luy veut attribuer quelque chose, qu' aux autres, qui sont le Baptesme & la S. Cene. Or par le tesmoignage des anciēs & la cōfession propre de nos aduersaires, le Baptesme mesme n'est pas necessaire d'vne necessité absoluë pour estre Chrestiē, & pour estre sauué, à ceux qui ont la foy & croyent. *Bern. in 1. parte epistolæ ad Magistrum Hugonem de sancto Victore. Si aquam non contemptus, sed prohibeat impossibilitas, credo sola fide hominē posse saluari, cum desiderio percipiendi sacramētum.* Ie croy qu'vn hōme peut estre sauué par la seule foy, pour ueu que nul mespris, mais la seule impossibilité ait empesché l'eau, & que le desir de perceuoir le Sacremēt y soit. Parquoy l'imposition des mains ne sera non plus necessaire d'vne necessité absoluë, & le defaut d'icelle n'empeschera, que ceux qui sont de saine doctrine & de saincte vie, qui

sont en vn mot garnis des choses lesquelles sont requises à faire l'office, & de ce qui est signifié par ceste ceremonie, ne soyent vrais & legitimes Pasteurs. Et de fait comme nous auons touché, Thomas en la distinction 25. du 4. liure de Lombard question 1. artic. 1. & 2. nie, que par l'imposition des mains, le caractere, comme il gergonne, de l'ordre de Prestrise soit donné, mais seulement la grace qui rend les Prestres idoines à executer leur charge. Voila le premier appuy de l'illation de nostre aduersaire par terre. L'autre, est aussi vne autre fausse presupposition, que nous n'auõs point l'imposition des mains. Le denombrement qu'il a tissu, est imparfait : car encore que nous n'ayons l'imposition des mains, ny du peuple & vulgaire des fideles, ny des Euesques Papistiques, nous qui sommes auiourd'huy, l'auons de nos premiers Pasteurs, qui auoyent cessé de seruir à l'Antechrist, & porter la marque d'iceluy: en quoy ie ne compren l'imposition des mains, qui est vne ceremonie prinse de l'Escriture. Ils l'ont donques baillee à ceux qui leur ont prochainement succedé, & ceux-cy à autres, par ainsi il nous faut conclure, & à meilleur droict & raison, autrement que Sponde, & en ceste sorte ceux qui ont l'imposition des mains, de ceux qui ont pouuoir de la donner, sont Pasteurs legitimes de l'Eglise, & ont vocation exterieure : or les Pasteurs de l'Eglise reformee, ont l'imposition des mains, de ceux qui auoyẽt pouuoir de la donner, il ne les faut donc plus tenir que pour Pasteurs legitimes. Or quand mesme ces formalitez n'au-

royent peu estre gardees, veu l'estat où estoit l'Eglise, les Docteurs que Dieu a suscitez en ce tẽps, ne seroyent pourtant illegitimes & sans pouuoir: car quand le feu est à la maison, quand l'ennemi est sur les murailles, tout le mõde, voire les moindres, ont assez de vocation pour esteindre ce feu, & pour s'opposer à ces ennemis: car la necessité & peril domestique euidẽt & pressant, les excuse du commun ordre: la charité & l'vtilité aussi euidente & opportune de leurs sainctes & iustes actions, leur donne la voix, suffrage & consentement de tous les bons, & qui sont desireux de la gloire de Dieu & salut des hommes. Sponde fait ses efforts en la page 158. à infirmer & obscurcir la solide & claire iustification des actions de nos premiers maistres & enseigneurs, qui est presque palpable, par les similitudes que nous venons de dire. Qu'est-ce qu'il oppose? que ses cõparaisons ne sont pas du tout veritables pour nostre suiet, c'estoit dõc son deuoir de faire cognoistre la dissimilitude & differẽce en la matiere dont il s'agist, & on luy eust respondu: mais puis qu'il le taist, pẽsant auoir assez de raison & fermeté en ce qu'il adiouste, nous passerons aussi par dessus. Celuy, dit-il, qui pour esteindre le feu, dechasseroit le maistre de la maison, pour s'en rendre le maistre luy-mesme: celuy aussi qui auroit chassé l'ennemi de dessus les murailles, qui s'en voudroit rendre ou le seigneur, ou le Gouuerneur, souz ombre d'vne pitoyable ou necessaire charité, ne commettroit-il pas vne violẽte & outrageuse iniustice? L'application de son propos est telle à la fin,

que puis que ces troupeaux où les Ministres sont, auoyent auparauant eux leurs Pasteurs, si lesdits Pasteurs ne faisoyent pas leur deuoir, les Ministres ne leur deuoiét pas pourtãt rauir leurs troupeaux, & moins encore s'en rendre les Pasteurs eux-mesmes d'eux-mesmes. Mais est-ce Sponde qui parle? est-il bien possible qu'il soit si dissemblable à soy-mesme? & où est l'esprit, le iugement, la subtilité que i'ay cognu en ses escrits deuant sa reuolte? O Dieu que tu es espouuantable en tes iugemens, sur ceux qui tournent le dos à ta verité! Ie ne li icy que fausses suppositions, la premiere que les Pasteurs de l'Eglise soyẽt maistres & seigneurs de l'Eglise. Le contraire est enseigné par sainct Pierre en sa premiere, chapit. 5. vers. 3. La seconde, que les Euesques, Curez, & autres de la Papauté, soyẽt Pasteurs de l'Eglise, & gouuerneurs d'icelle: car ceux qu'on fait auiourd'huy en ceste Synagogue, ne sont appellez pour paistre le troupeau du Seigneur. La 3. que les boutefeux & ennemis de l'Eglise soyent estrangers & non domestiques, & ceux mesme qui se disent les Ministres de Christ. La 4. que les Ministres de l'Euangile se soyent rendus Pasteurs d'eux-mesmes, & ayent soustrait les troupeaux à leurs Pasteurs. La refutation est ici superfluë, ie me contenteray seulement de demonstrer la iustice, de ceux qu'il accuse de violence & outrage, & d'auoir fait du mal souz couuerture du bien, ou d'auoir fait du mal à fin que bien en aduinst. Prenant ces propositions vrayes & indubitables, c'est iustice pour esteindre le feu d'vne maison, de chasser le boute-

feu qui eſt dans icelle, & ſur tout quand il eſt l'œconome & deſpenſier, qui autrement l'y remettroit touſiours,& merite vne treſgriefue punitiō. Si c'eſt vne choſe iuſte de chaſſer l'ennemi de deſſus les murailles, à plus forte raiſon du dedans de la ville,s'il y eſt entré,ou qu'il ſoit des habitans,& plus encore s'il eſt le Gouuerneur d'icelle, celuy ſur lequel tous ſe repoſoyent. Or c'eſt ſeulement ce qui a eſté fait par les premiers, que Dieu a enuoyez pour chaſſer l'Antechriſt de l'Egliſe: ils ſont donc iuſtifiez de ces meſchantes & diaboliques calomnies, dont Sponde les charge. Item, ceux qui ne ſont point Paſteurs, n'ont point de troupeaux: or les Prelats Papiſtiques ne ſont Paſteurs& Eueſques que de nom:donques ils n'ont point de ttoupeaux.En fin ceux qui ont vocation legitime, ne rauiſſent point les troupeaux d'autruy:or les Miniſtres de l'Egliſe reformee ont vocation legitime:parquoy ils ne rauiſſent les troupeaux à leurs Paſteurs. I'infere auſſi oppoſant propoſition à propoſition, & concluſion à concluſion,que puis que nous auons Paſteurs legitimes, nous auons Egliſe: & puis que nous auons Egliſe, nous auons auſſi ſalut, d'autant que là où eſt l'Egliſe,là eſt IeſusChriſt autheur de vie.Mais tout ainſi que Sponde a fait des irruptions & inſults contre l'Egliſe reformee par la vocation, ainſi ayant deſia donné pluſieurs eſcarmouches & attaques ſur noſtre diuorce, d'auec la Papiſtique Romaine, il reuient encore & nous charge grandement par ces paroles en la pag.145. Se ſeparer de l'Egliſe eſt vn horrible crime,par le pro-

pre tesmoignage de Caluin, lequel au 4. liure de son Institution chap. 3. sect. 4. prononce, que se separer de l'Eglise, est renier Dieu & Iesus Christ, & violer le sacré mariage, que le Fils de Dieu a daigné contracter auec nous. Or vous-vous estes separez de l'Eglise, &c. Nous nions cela, car se separer de l'Eglise Romaine, n'est se separer de l'Eglise: & encor ne sommes-nous point separez des fideles, s'il en y a aucuns cachez & couuerts, pour encore de peaux de loup, que Dieu descouurira & desueloppera en son téps. Mais de quelle Eglise entend parler Caluin, quand il a foudroyé contre le schisme & les Schismatiques? de la vraye Eglise: de celle qui a vrayement Iesus Christ pour chef, de celle qui a la foy: & qui a ces deux marques exterieures, la predication de la pure parole de Dieu, & l'administration des Sacremens selon l'institution de Iesus Christ. Non content encore il veut qu'on luy cotte le nom & surnom, de celle à qui ces marques se peuuent auiourd'huy accommoder. Ie ne craindray point de luy dire, que c'est celle qui est en France reformee, à Geneue, Berne, Bearn, Zurich, Basle, en Angleterre, en Allemagne, Dannemarc, & ailleurs. Qu'obiecte-il encore d'auantage en la pag. 131. Premierement, que nous auons prins vn mauuais fondement, de ne croire rien que ce qui est expressément porté par l'Escriture. Ce reproche est-il vray? nenny, nous ne parlons point d'expressément ou tacitement, quand nous confessons au 4. & 5. articles de la confession de foy des Eglises du Royaume de France, que la Bible & liures Canoniques, contienent

tienent la parole de Dieu, que ceste parole escrite en ces liures, est la reigle trescertaine de nostre foy & de toute verité, & qu'elle contient tout ce qui est necessaire pour le seruice de Dieu : & qu'il n'est loisible aux hommes ny aux Anges, d'y adiouster, diminuer, ou changer. Ce mot donc (expressément) y est adiousté captieusement, & auec calomnie, par Sponde : car nous tenons pour parole de Dieu, tout ce que l'Escriture enseigne, directement ou indirectement, en termes & mots exprez, ou par equiualēt, par simple enonciation, ou par consequence necessaire & ratiocination. En vn mot nous estendons la parole de Dieu, autant que l'interpretation de l'Escriture se peut & doit estendre, & de ceste-cy, à sçauoir, ladite exposition, autant qu'est de l'intention & fin de l'Esprit de Dieu: que nous recueillons des maximes claires & generales, couchees au Symbole des Apostres, Commandemens de Dieu, & Oraison Dominicale, & autres parties de l'Escriture, ainsi qu'ailleurs nous auons declaré. En apres nostre reüni & recatholiqué nous obiecte le schisme, reiterant vn mesme propos. Vous nous auez tiré de ceste Ierusalem où vous estiez, & nous auez emmenez en Samarie : le corps de l'Eglise estoit malade à vostre opinion, il le faloit guerir, & non pas le desmembrer : qui estoit le rendre plus malade, & tuer ses membres, que vous arrachiez de ce corps. Vne fausse doctrine, qui depend d'vne autre, monstre, que celle d'où elle est recueillie, est aussi fausse. Dire que nous sommes schismatiques, pour nous estre separez de l'Eglise Romai-

ne,eſt tresfaux : il eſt donc fort eſlongné de la verité, que ladite Egliſe Romaine ſoit Ieruſalem, c'eſt à dire,la vraye Egliſe. Sponde qui l'afferme, le deuoit tresbien prouuer, adonc il nous eut contrains à confeſſer noſtre faute : mais il luy eſtoit autant impoſſible,que de perſuader qu'vn ſinge eſt vn homme. On peut en ceſte ſorte deſcouurir la fallace.Ceux qui ſe separẽt de la compagnie des idolatres, & ennemis endurcis de l'Euangile, font ſchiſme, tels demembrent le corps de l'Egliſe & le rendent plus malade. Item, tels apportent mort à ſes membres, qu'ils arrachent de ce corps. Qui voudra, ie vous prie, ſouſcrire à telles propoſitiõs? les Apoſtres qui ont fait des aſſemblees à part des Iuifs, ennemis cruels du Fils de Dieu, & de ſa doctrine,& endurcis en leur Iudaïſme & pedagogie legale, ſont-ils ſchiſmatiques?ont-ils deſchiré l'Egliſe?ont-ils fait mourir ceux qu'ils ont recueillis ? nenny: mais au contraire, ont profité aux Iuifs meſmes, en leur oſtãt toute occaſion d'endurciſſement, & ont deliuré les fideles Chreſtiẽs, par ceſte ſeparation,du danger d'eſtre infectez, & de participer aux peines & iugemens que Dieu enuoye ſur les impies & blaſphemateurs. S'il faut fuïr vn heretique, & n'eſtre point pourtant ſchiſmatique, apres vñe ou deux admonitions, Tite 3. verſ. 10. combien plus vne multitude d'heretiques ? Si ceux qui excommunient du corps de l'Egliſe les ſcandaleux, impenitens, & qui apporteroyent nuiſance aux fideles s'ils eſtoyent tolerez, & principalement des heretiques,qui par meſdiſances peruerſes,& fauſſes

accusations de la pure doctrine, pourroyent renuerser la pieté des infirmes, ne sont point schismatiques: ceux qui appellent & attirent à eux les estrangers de l'Eglise, & les separent, & font diuorcier de la cõpagnie & Synagogue des Turcs, Payens, Iuifs, idolatres, heretiques, ne le sont point: car il y a pareille raison de la vocation ou election, que de l'excommunication, c'est tousiours separation seulement. Il y a telle difference que par ceste-ci nous chassons & sequestrons les meschans des bons, & par l'autre nous separons les bons des meschans. En outre, se separer par le commandement de Dieu, n'est faire schisme: or Dieu commande que les bons Pasteurs se separent des chiens & porceaux, Matth.7.verset 6. & de ceux aussi qui ne les receuront & n'orront leur parole, Matt.10.vers.14.& par consequent qu'ils menent auec eux les brebis, de peur que ceste parole ne leur soit prostituee: ce qui ne se pourroit faire sans vn vilain outrage, si faire schisme est demembrer le corps de l'Eglise, ou sain ou malade, & faire mourir les membres qu'on separe, ou se tuer soy-mesme en se separant. Ceux certainemẽt qui delaissent la compagnie de ceux qu'on a experimenté estre d'vne obstination & endurcissement desesperé, & auquel il n'y a plus de remede, par ce moyen se conseruent en vie, & font viure ceux qu'ils emmenent auec eux, tels, di-ie, ne font point de schismes. Or le premier membre de ce propos estant vray, il n'y a dequoy douter du second qui suit: c'est pourquoy S.Paul Act.19.v.9. voyant qu'aucuns des Iuifs d'Ephese s'endurcis-

soyent, & estoyent rebelles, mesdisans de la voye du Seigneur deuant la multitude, se departât d'auec eux, separa les disciples, disputant de iour en iour en l'escole d'vn certain Tyrannus. Il en a fait autant à Corinthe, ainsi qu'on peut lire au 18.ch. v.5.6.7. du mesme liure des Act. à cause des Iuifs qui s'opposoyent à ceste doctrine, que Iesus fust le Christ, & blasphemoyent: Si fit les assemblees Ecclesiastiques en la maison d'vn nommé Iuste. Or si ceux des Eglises reformees ne font qu'ensuiure les Apostres, & obeir au commandement de Iesus Christ, qui pourra iustement les accuser de schisme? Si on nous respond, que les Romanistes ne sont semblables aux Iuifs, ie maintien que la doctrine de ceux-là est pire que de ceux-cy, & qu'ils auoyent du temps des Apostres plus de raison de la maintenir: car ils l'auoyent de Dieu, que n'ont pas ceux auec qui nous debatons auiourd'huy, n'ayans que les hommes pour autheurs de leurs doctrines. Si nous venons à l'obstination de tout le Clergé, sans en excepter que fort peu, on trouuera que leurs oppositions, blasphemes, persecutions, surpassent de beaucoup, celles de tous les ennemis des Chrestiens qui furent iamais. Sponde ne trouue pas bon, que nous alleguions qu'on nous a chassez de ce corps, qu'il nomme l'Eglise Catholique, pourquoy? pource, dit-il, que si ç'a esté auec raison, vous n'auez point dequoy vous plaindre. Et qui en doute? mais deuât que nous condamner comme heretiques, nous brusler, massacrer & bannir, ne faloit-il pas nous ouïr? ne faloit-il pas nous conuaincre? nos par-

ties deuoyēt-elles estre nos iuges? puis que donc on a renuersé tout ordre de iustice, qui est en soy vne iniustice, c'est aussi vne indice que la cause n'est trop iuste. Et ce seul faict de nous auoir chassez, rend nostre separatiō iuste, & les declare eux-mesmes schismatiques & iniustes : car celuy qui donne l'occasion du dommage, fait le dommage. Si vous n'estiez que des simples membres, dit Sponde, de ce corps, dont vous-vous estes separez, dites-moy, quel corps vous auez peu faire de vous-mesmes? car le corps est composé de tous ses membres-là. Vous n'auez donc peu faire tout ce corps, au moins entier. De l'iniuste il vient maintenant à l'impossible, pour monstrer que nous ne sommes l'Eglise de Iesus Christ. Le premier argument estoit tel, que les schismatiques, qui renient Dieu & Iesus Christ, & commettent vne infinité d'autres crimes, ne sont l'Eglise : or nous sommes schismatiques au dire & opinion de messieurs les Romanistes, nous ne sommes donc l'Eglise. A ces deux derniers membres qu'on nomme assomption & conclusion, a esté ia respōdu en deux lieux de ce chap. l'autre est, qu'vn corps imparfait & defectueux, ne peut estre l'Eglise: or nous ne faisons qu'vn corps imparfait, car ce corps est mutilé, qui n'a tous les membres: nous n'auons point tous les membres de l'Eglise. Quand on niera ce dernier, estant tresfaux, quelle confirmation en lisons-nous? nulle. Il n'y a que ce seul mot en la page 131. vous n'estiez pas tous ces membres-là, en quoy ce mot de tous est ambigu, pour trōper, & notifier à vn chacun, de quel

eſprit il eſtoit pouſſé. Nous-nous recognoiſſons n'eſtre pas tous les membres de l'Egliſe vniuerſelle, mais nous auons de tous les membres qui ſont requis, pour faire vn corps entier d'Egliſe viſible : car veu qu'elle doit eſtre composee de membres,de diſſemblables qualitez & functions, & qu'il s'en y trouuera de toutes ſortes, elle eſt entiere : ce qui ſe peut mieux voir par ceſt argument.Où il y a fideles enſeignez,conduits, & ſoignez,par Docteurs,Paſteurs,Anciens& Diacres, il y a vn corps d'Egliſe parfait : or l'Egliſe reformee a de ces quatre ſortes de fideles, où les vns enſeignent,les autres ſont enſeignez: les vns preſident, les autres ſont conduits : il s'enſuit donc que l'Egliſe reformee fait vn corps entier d'Egliſe. Sponde ſe iette derechef ſur noſtre defaut de charité, en ceſte ſeparation : ſes mots ſont en la meſme page que deſſus 131.Si vous auez emporté auec vous toute l'ame,& la vie,& les membres de ce corps, de quelle charité auez-vous eſté pouſſez, d'eſtre cauſe de la mort,de ce que vous y auez laiſſé ? la vie de l'Egliſe, c'eſt la foy, qui ne peut eſtre enleuee de ceux qui en ſont doüez: l'ame de l'Egliſe viſible, c'eſt la doctrine des Apoſtres & predication d'icelle, ceſte-là eſt tranſportee d'vn lieu à l'autre,d'vne aſſemblee à vne autre, cõme il plaiſt à Dieu exercer ſes iugemens ſur les hommes, pour punir leur ingratitude, meſpris & reiection de ce threſor qu'il leur preſente. Ceux donc qui non ſeulemẽt le meſpriſent & reiettent, mais qui auſſi pourſuiuent enſemblement ceux qui le portent:ſont cauſe de leur totale perdition,

estans desia morts : car là où la doctrine de Iesus Christ ne regne, il n'y a que tenebres & froideur. Celuy qui non contẽt de ne prẽdre le pain qu'on luy donne, mais aussi chasse & veut tuer ceux qui luy offrent, & depuis vient à mourir de faim, est cause luy-mesme de sa mort. Le fruict des actiõs qui demandent acceptation, depend autant de celuy qui doit accepter, que de celuy qui donne: parquoy la peine & le trauail sont inutiles, de ceux qui enseignent & exhortent, s'ils ne sont escoutez, & si les cœurs ne sont dressez: i'enten des auditeurs, à ce qu'ils disent. Or ce sont choses pareilles, d'estre present & faire quelque chose sans profit, ou d'estre absent, & ne faire rien. Par-ainsi quand nous-nous trouuerions en vos assemblees, toût moyen nous seroit osté de vous ranimer, fomenter, & faire fructifier, aussi bien qu'à present que nous auons diuorcié d'icelles, à cause de vostre dureté & obstination. Encore pour vaincre & amollir, s'il nous estoit possible, nous n'espargnõs ny nostre langue ny nostre plume; ny nostre sang, ny nos biens, desirans vous amener à salut par instructions, par liures, par martyres, & tous offices d'humanité & charité. Reste encore cest effort qu'il nous faut repousser en la page 132. dont la somme est, que puis que pour nostre chãgement, nous n'en sommes deuenus ny plus sçauans, ny plus deuotieux, ny plus gens de bien, ny plus asseurez de nostre salut, nous ne le deuions faire. Ie croy que Spõde a voulu faire iugemẽt des autres par soy, mais il se trompe: car les maximes & propositions generales, vienẽt des inductions & col-

lections de tous, ou de la plus grande partie des particuliers. Mais pourquoy nous accuse-il tous d'ignorance ? pource qu'il y en a vn grand nombre d'entre vous : que s'il est questiõ d'approfondir viuement vne dispute, ils n'ont que du silence & du mespris, sur la moindre difficulté qu'on leur presente. Il estoit question de monstrer, si la reformation en l'Eglise est idoine à rendre les hommes plus sçauans en la cognoissance de Dieu & de leur salut, & non pas si les hommes sont deuenus tels : car cela procede de leur faute & negligẽce, & tardiueté à ouïr & lire la parole de Dieu, & non pas de la reformation. Nous tenons autres principes que les Theologiens Sorboniques, qui disent, que croire, est ne rien entẽdre, moyennant qu'on submette son sens à l'Eglise, c'est à dire, que la foy gist en ignorance : comme ainsi soit qu'Irenee la face mere d'heresies, & maladies de l'esprit & de l'ame, liure 3. chap. 5. ausquels aussi conuient ce que le mesme attribue aux Valentiniens, d'appeller l'ignorance de la verité, cognoissance, liu. 2. chap. 19. qui est l'excuse de Sponde, que l'ignorance des Catholiques estoit couuerte par la science de ces Docteurs : mais n'est-ce pas estre captieux, de nier à quelqu'vn le positif ou comparatif de quelque qualité, par ce qu'il n'a point le superlatif ? c'est à dire, oster à quelqu'vn toute cognoissance, par ce qu'il n'a point vne parfaite & profonde cognoissance. Si la plus part de ceux de l'Eglise reformee, ne peuuent approfondir viuement vne dispute en Theologie, sont-ils sans cognoissance des mysteres de leur salut?

Ouy, dit-il, car il y en a beaucoup qui ne se defendent que de leurs prescheurs, & faisans contenance d'estre bien resolus en leur foy, n'en sçauroyent auoir rendu la raison que souz la foy d'autruy. Et qu'en scait-il? les a-il examinez & cathechisez? Ie n'en sçay point d'autres qui soyent tels qu'il dit, que ceux qui vienẽt de ceste nuict obscure de la Papauté en l'Eglise, qui ne scauent pas mesme leur *Pater noster*, ny leur *Credo*, & sont aussi nouueaux en la cognoissance de Iesus Christ, que les Topinambauts. Ie croy que ceux qui ont esté esleuez & nourris comme luy en la vraye Religion, ont pour le moins aussi grands aduancemens en la cognoissance de l'Escriture qu'il peut auoir, & sçauront par icelle rendre raison de leur foy, de laquelle il a fait naufrage, non tant en la nef de son intelligence que de sa conscience. Il s'en prend à ceste heure à sa religion, disant, on a voulu auoir la Bible Françoise, les Pseaumes en rime, chanter à plein gosier, prier Dieu en François: mais ie n'ay point remarqué que le peuple en soit deuenu plus sçauant, si ce n'est comme on apprẽd vne espece de iargon à force de coustume. Il reprouue ce moyen de seruir Dieu en langue intelligible, qui est cependant de Dieu, en quoy il se rend vray blaspheмateur: car S. Paul prononce tout haut, qu'il aime mieux parler cinq paroles auec intelligence en l'Eglise, que dix mille en langue non entẽduë, 1. Cor. 14. vers. 19. & quãt à la priere & chãt, ce mesme Apostre au mesme lieu, par son exẽple nous baille la reigle de ce qu'il faut faire & suiure, v. 15. Ie prieray d'esprit, mais ie prieray aussi d'intelligence, ie

chanteray d'eſprit, mais ie chanteray auſſi d'intelligence. A ceci eſt conforme le dire de Caſſiodore ſur les Pſeaumes: Nous deuons dire les Pſeaumes non ſeulement en chantãt, mais auſſi en entendant ce que nous chantons, *nemo enim ſapienter quicquam facit, quod non intelligit.* Nul ne fait aucune choſe ſagement, laquelle il n'entend point. Il trouue illicite & inutile d'auoir la Bible en François, mais puis que les Latins l'ont tranſlatee en leur langue, les Grecs en la leur: pourquoy doiuent eſtre priuez les François d'vn tel bien? *Prophetarum,* dit Chryſoſtome ſur le 2. chap. de la 1. aux Corin. *non reprehendes Prophetias: apud inimicos enim ij libri habentur, & à ſtudioſis Græcis in Grecam linguam traducti ſunt,* ce que les ennemis de Dieu ont fait pour en retirer du profit, ne ſera-il point permis aux Chreſtiens & amis de Dieu? S'il eſt commãdé à tous de lire, ſonder & ouïr la lecture des Eſcritures, il faut ou que tous entendent ces langues, eſquelles eſt l'original deſdites Eſcritures, ou qu'elles ſoyent traduites és lãgues de tous. Or le premier eſt vray, Deut. 31. verſ. 9. Tu liras les paroles de ceſte Loy deuant tout le peuple d'Iſraël. Sainct Paul, ſainct Pierre, ſainct Iean, & autres enuoyent leurs epiſtres pour eſtre leuës ſans exception de tous les fideles, de quelque condition, ſexe, & aage qu'ils fuſſent, 1. Cor. 5. verſ. 9. 2. Corint. 2. verſ. 9. & chap. 13. verſet 2. Galat. 1. verſet 20. & chap. 6. verſ. 11. Philipp. 3. verſ. 1. 2. Pierre 3. verſ. 1. Apocalyp. 1. verſ. 4. Quand ceſte epiſtre, dit ſainct Paul, aura eſté leuë de vous, faites qu'elle ſoit auſſi leuë en l'Egliſe des Laodiceés, & que liſiez auſſi celle qui

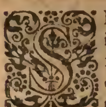
eſt venuë de Laodicee, Coloſſ.4. verſet 16. Sainct Hieroſme ſur le Pſeau. 86. parle ainſi: Les Eſcritures ſont de tout le peuple, & non ſeulement des Preſtres, & tout le peuple peut lire l'Eſcriture. Le ſecond eſt impoſſible aux hommes, à ſçauoir, que tous puiſſent lire & entendre les ſainctes Eſcritures en Hebrieu & en Grec. Parquoy le troiſieſme doit eſtre fait, c'eſt que chaſque peuple traduiſe la ſaincte Bible en ſa langue. Si les Apoſtres preſchans l'Euangile l'ont propoſé de viue voix en diuers langages, par le don du ſainct Eſprit qui leur fuſt fait, ſelon les peuples où ils eſtoyent enuoyez pour leur conuerſion: quelle meſſeance ou profanation trouue-on, que ceſte meſme doctrine eſcrite par les Apoſtres, ſoit derechef diuulguee en pluſieurs langues, par la verſion de leurs eſcrits? Il n'y a donc que l'enuie du Diable, deſireux des tenebres & ennemi du ſalut des hommes, qui fait tenir ce propos à Sponde, & à ſes ſemblables. Mais qu'ils creuent de deſpit, & dient ce qu'ils voudront en blaſmât la lecture des Eſcritures ſainctes comme inutile, ils ne gaigneront iamais ce point ſur les vrais fideles, de les leur faire tomber des mains, qui en ſentent le profit, par l'œuure du ſainct Eſprit, qui les ſeelle en leur cœur, & les leur fait entendre. La cognoiſſance & memoire du texte, & des paroles les ameine au ſens, le ſens à la raiſon, & la raiſon à l'intention de l'Eſprit de Dieu qui parle. Or la vraye & ſolide cognoiſſance de verité, qui ne peut eſtre que par la parole de Dieu, eſt accompagnee d'aſſeurance du ſalut & vië eternelle: qui n'eſt autre choſe que la foy, & ceſte foy pro-

duit la pieté & religion enuers Dieu, la iustice & la charité enuers le prochain, & la sobrieté enuers nous-mesmes, Tite 2. verset 11. Puis donc que la premiere source de tous ces biens est l'intelligence des Escritures, & qu'icelles par la grace du Seigneur en ceste reformation de l'Eglise, ont esté mises en veuë & euidence, tant par presches, que translations vulgaires, ayans demeuré long temps, par l'astuce de l'Antechrist, comme enseuelies & esteintes : il s'ensuit que ceste-dite reformation a rendu le peuple fidele plus sçauãt, plus deuotieux, mieux & plus sainctement viuant & certain de son salut. S'il en aduient autrement à aucuns, c'est seulement à ceux ausquels le Dieu de ce monde a creué les yeux de leur entendement, qui sont les enfans d'infidelité & de rebellion, 2. Cor. 4. vers. 4. Or le iugement des choses pour les louër ou blasmer, se prend de leurs propres effects, & non de ce qui leur aduient par accident.



CHAP. XI.

A sçauoir si ceux de l'Eglise reformee sont idolatres & heretiques, où est parlé de la reuerence qu'il faut rendre au sainct sacrement de la Cene: de l'adoration des images: de la priere pour les morts, & de l'inuocation des saincts.



SI par la grace du Seigneur nous auõs ietté loin de nous, auec verité & iuste cause tout blasme de schisme, dõt on nous accuse, qui n'a lieu qu'en nos accusateurs, i'espere qu'auec mesme verité, & assistez du Tout-puissant, nous-nous deschargerons de ces retaliatiõs desquelles Sponde vse; car pour clorre la bouche à nos iustes & veritables reprehensions, des grandes, infames, & plus que payẽnes idolatries, qui se sont prises petit à petit à tout ce qui est de sainct & sacré, sans laisser rien qui n'ait esté rongé cõme par gãgrene, & qu'õ n'aye cõuerti en l'Eglise Romaine au grãd deshõneur de Dieu, & detrimẽt du salut des hommes, en pures idoles & faux dieux: dequoy mesme ils sont contraints rougir en leur ame: On veut dire que l'idolatrie est plustost entre nous, car nous portons vne singuliere reuerẽce au pain de la Cene, comme à la figure du corps de Iesus-Christ. Icy Sponde a voulu alambiquant la subtilité de son esprit, se monstrer superlatif en inuentions calomnieuses, captions diaboliques, mais ces filets sont toiles d'araignee, qui d'vn souffle se rompent. Il prie le Lecteur de ne se haster pas, & considerer ce poinct pag. 39. & moy aussi ie l'en sup-

plie,& il cognoistra combien peu de solidité a son obiection, qui se fondra au moindre petit rayon de verité qui apparoisse. Disons donc auec luy, Ceux-là sont idolatres, qui esleuent le signe du Sacremẽt,de la figure du corps de Christ,à l'honneur mesme de la chose qu'elle represente, à sçauoir de Iesus Christ. Ceste sentence est vraye, & n'y contredisons. Et pleust à Dieu que nos idolatres à bonne intention en fissent leur profit! Passons outre, & venons à l'application. Or ceux de l'Eglise reformee, esleuent le pain & le vin en la Cene,qui sont la figure seulement, à leur dire, du corps de Christ à l'hõneur d'iceluy:toute la quintessence du cerueau deSponde quãd il viuroit,ne celle du Perron, & autres, ne pourroit suffire à trouuer la preuue de telle calomnie. Nous nions donc que telle soit nostre doctrine,que le pain de la saincte Cene soit seulement la figure du corps de Christ: car nous disons que c'est vn seau & gage des promesses de Dieu, accompagné d'efficace & vertu de l'esprit de Dieu, pour y receuoir ce qui est representé,si nous y apportõs vne vraye foy. Non plus est-il vray, que nous esgalions ces signes sacrez de la saincte Cene de Iesus Christ. Si faites,dit Sponde,car auec quelle differẽce voulez vous qu'on s'en approche,& qu'on les reçoiue?nõ auec autre,certes,que celle que Dieu veut,& que la bien-seance cõmande qu'on rende à ces Sacremens:nous y venons pour l'exterieur, & quant au corps,la teste nuë, chantans les louãges de Dieu, ou oyans lire sa parole, nous humilians par quelque inclination du corps, auec modestie d'habits,

gestes,& contenances,& par ordre,c'est l'honneur externe que nous portons au sainct Sacremēt,qui ne contreuient à la volonté de Dieu : ains faisans autremēt, il nous reprendroit,& serions estimez à iuste raison profanes. Non que ie vueille astreindre toutes les Eglises à ces mesmes signes & tesmoignages de reuerence: mais ie di qu'il y en doit auoir, & qu'en vsant, ce n'est cheoir en idolatrie, honorer ce que Dieu veut estre honoré : pourueu que ce soit suiuant la reigle qu'il en baille, n'est estre idolatre. Si nostre dire estoit faux, ceux qui honorēt leurs Magistrats, peres & meres seroyent idolatres. Iesus Christ qui s'est leué & tenu debout par reuerence lisant l'Escriture, Luc 4.vers.16.20. le seroit:& encore à bien & vray dire,l'honneur & reuerēce de laquelle il est question, ne se rapporte au pain & à la matiere du Sacrement, ains à l'action saincte & diuine, & à tout le Sacrement, où il y a, comme dit tres-bien Irenee, deux choses,l'vne terrestre, & l'autre celeste, à laquelle noz esprits s'arrestent & sont fichez. Si on prie & demande à Dieu auec reuerence, la teste nuë, & quelquefois prosternez en terre, ses benefices sans estre idolatres, 1.Cor.11. pourquoy le sera-on,nous presentant pour receuoir, & receuāt aussi auec humilité & tesmoignages d'icelle lesdits benefices és S. Sacremens ? Quant à l'honneur interne que nous requerons en l'vsage du mesme Sacrement, il consiste en la foy enuers Dieu, repentance de noz pechez, & charité enuers noz prochains : en quoy il appert, que nostre cœur n'est aux signes, mais à Iesus Christ, qui est la verité d'iceux, & qui se

veut donner à nous à ces conditions, & que ceste reuerence n'est qu'vne preparation à l'action & œuure du sainct Esprit par le Sacrement, composé de signes ou elemens & parole. Mais, dit Sponde, vous voulez que qui mange de ce pain, que vous n'estimiez que la figure du corps de Christ, indignement, mange sa condamnation, pource qu'il ne discerne point ce pain, destiné seulement à cest vsage sacré, d'auec le pain commun & ordinaire. S'il faut prendre ceste figure auec vn si grand respect, que pẽsez-vous faire sinon l'esleuer à l'honneur mesme de la chose qu'elle represente? dequoy seroit plus coulpable celuy qui n'auroit point honoré nostre Seigneur en sa propre personne, puis que celuy qui deshonore sa figure est digne d'estre damné? Sponde veut dire, que tout honneur qu'on rend à quelque chose, auec promesse & esperance à ceux qui l'honoreront, de remuneration de salut & vie eternelle, ou auec menace & crainte de damnation eternelle, à ceux qui ne le feront, est diuin. Or nous rendons vn tel honneur au pain & vin de la saincte Cene, nous les honorons donc diuinement, de là s'ensuit que qui honnore le pain & le vin de la Cene diuinement, les esgale à Iesus Christ: or nous les honorons diuinement, car nous les auons en telle estime, & faisons ce iugement de leur dignité, que ceux qui les prenent indignement, sont coulpables du corps & du sang du Seigneur, & mangent leur condamnation. On peut honorer quelque chose d'vn honneur diuin, non seulement de parole, de geste, de seruice externe, de cœur & d'affection, mais aussi de pen-

see

ſee,du iugement & eſtime qu'on fait d'icelle. I'ay eſtendu & amplifié la raiſon de Sponde ſi auantageuſement, que ſes defenſeurs n'auront iuſte occaſion de me calomnier. Mais ie reſpon auſſi premierement, qu'il eſt faux que tel honneur duquel il a eſté parlé, ſoit eſſentiel à la diuinité, c'eſt à dire, que Dieu ſeul ſoit le ſubiect auquel ceſt honneur ſe rapporte immediatement: car il peut eſtre baillé à autre qu'à Dieu. la charité qui s'exerce enuers les hommes, a promeſſe de vie eternelle, Mat. 25. & les homicides, paillardiſes, larcins, faux teſmoignages ſont menacez de mort & damnation, 1. Corinth. *6.* verſet *9.* & qui voudra dire pourtant que ceux qui le croyent, ſoyent idolatres & eſgaliſent les perſonnes, ou à qui on fait du bien, ou qu'on offenſe à Dieu. En ſecond lieu, encore que nous enſeignions ſuiuant la parole de Dieu, & auec le teſmoignage & conſentement de toute la primitiue, & plus pure Egliſe anciene; que le pain ne change point de ſubſtance en la ſaincte Cene, neantmoins c'eſt choſe certaine qu'il change d'vſage, eſtant fait Sacrement du corps & ſang de Ieſus Chriſt. Ce changement ne ſe fait point par la volonté ou artifice d'hommes, comme qui feroit d'vne pierre, ou d'vn tronc de bois, la figure d'vn homme crucifié: mais elle ſe fait par l'ordonnance & inſtitution de Ieſus Chriſt, accompagnee de commandement, de promeſſe, ou de menace, ainſi que ſainct Paul enſeigne à l'vnzieſme de la 1. epiſtre aux Corinth. Ce fondement mis, il conſte que honorer le Sacrement, c'eſt à dire faire ce que Ieſus Chriſt veut que nous facions, & y apporter ce

qu'il requiert de nous, n'eſt rien plus qu'honorer Ieſus Chriſt, luy obeir & eſtre fait capable de l'effect de ſes promeſſes : faiſant au rebours, eſt luy deſobeir, & ſe rendre indigne des benefices qu'il offre à ſes ſeruiteurs qui ſe rangent à ſa volonté. Parquoy en iugeant ceux qui prenent le pain & le vin de la ſaincte Cene indignement, eſtre dignes de damnation, & encourir la mort, nous n'auons point ceſte eſtime du pain comme pain, ny du pain comme figure, & entant qu'il ſignifie ſimplement le corps de Ieſus Chriſt, comme feroit vne peinture : mais comme reueſtu de la parole de Ieſus Chriſt, de ſon commandement & de ſa promeſſe, d'où aduient que la violation de ce pain, eſt la violation du commandement de Ieſus Chriſt, qui eſt autant que deshonorer Ieſus Chriſt en ſa propre perſonne: car c'eſt s'en prẽdre à ſon authorité. Nous-nous ſeruirons pour exemple du fruict de l'arbre de ſcience, que mangerent Adam & Eue, duquel ayant ceſte eſtime deuant la tentation, que quiconque en mangeroit mourroit, ils n'eſtoyent idolatres : car auec ce fruict, il conſideroyent la volonté, defenſe & parole de Dieu touchant ce fruict, qui n'eſtoit que la matiere & ſuiect de la defenſe, c'eſt à dire, Dieu parlant en menaçant, ainſi l'honeur n'eſtoit fait à l'arbre ou au fruict, mais à Dieu qui auoit ordonné ce ſacremẽt : d'où s'enſuiuoit la relation, que ce fruict auoit auec Dieu, non par l'imagination & ſeule intention d'Adam & Eue, mais comme il a eſté dit, par l'inſtitution de Dieu, & declaration de ſa volonté. Or le meſme faut-il reſpondre & iuger des autres ſignes & Sa-

cremens, & specialement du pain & vin qui nous sont donnez en la saincte Cene: & c'est ce que dit sainct Augustin sur l'Apocalyp. homel. 2. *Interrogo vos fratres & sorores, dicite mihi, quid plus videtur vobis, corpus Christi, an verbum Christi? si vultis verè respõdere, hoc dicere debetis, quòd nõ sit minus Dei verbum, quàm Christi corpus.* Ie vous demande mes freres, & sœurs, dites moy, que vous semble estre plus, le corps de Christ, ou la parole de Christ? si vous voulez respondre en verité, vous deuez dire que la parole de Dieu, n'est moins que le corps de Christ. Pour conclusion nous venerons & honorons les Sacremens comme choses religieuses & aides exterieures de nostre salut, ordonnees de Dieu à cest effect, & accompagnees d'efficace enuers les fideles, mais nous ne les adorons. S'ensuit encore ceste autre boutade de Sponde: Il ne se trouue en part quelcõque de l'Escriture, dõt vous faites tant de bouclier, que le pain de la Cene soit la figure du corps de Christ, & moins qu'il faille porter aucune reuerence à ceste figure: dites moy donc, où vous auez puisé ceste doctrine? Nous parlons auec autre honneur des Sacremens, que de les tenir simplement pour figures, nous les appellons seaux & cachets des promesses de Dieu, & ainsi parle aussi l'Escriture saincte, sinon expressément de la saincte Cene, au moins syllogistiquement, à cause qu'elle est Sacrement: & ce qui conuient & est dit du genre, se doit & peut aussi dire, & doit estre entendu des especes. Or la Circoncision entãt que sacremẽt est appellee σφραγὶς, *signaculum* seau & figure par l'Apostre, aux Rom. c. 4. vers. 11.

& sainct Pierre en sa 1. au chap. 3. vers. 21. dit, que le Baptesme est ἀντίτυπον exemplaire ou figure respondante à l'eau du deluge, qui a porté l'arche, en laquelle peu d'âmes ont esté sauuees. Puis que le Baptesme est nommé τύπος & ἀντίτυπον, qui trouuera estrāge qu'on donne ce mesme titre à la saincte Cene? & qui osera nier qu'il n'ait fondement en la parole de Dieu? La preuue & confirmation qu'il demande par l'Escriture, qu'il faille porter reuerence aux Sacremens, & par consequent aussi à la saincte Cene, a esté desia faite: & pouuons encore dire, que sainct Paul la nous commande expressément en ces mots: Qui mangera ce pain, ou boira ceste coupe indignement, il sera coulpable du corps & du sang du Seigueur, 1. Corin. 11. vers. 27. Qui mange & boit indignement, il mange & boit son iugement, vers. 29. Ce qui a esté recognu par sainct Basile en ses briefues questions, & en celle qui est la 172. *Timorem docet nos Apostolus, dicens: Qui edit & bibit indignè, iudicium sibipsi edit ac bibit*, &c. Où il y a dignité & saincteté, il faut qu'il y ait reuerēce correspondāte à ceste dignité. Or les Sacremens sont mysteres & choses hautes, & qui ont dignité, comme l'Apostre le declare: car il n'y a que les choses dignes qui se puissent traitter indignement, il faut donc qu'on en vse auec reuerence. Item toute menace engendre de soy crainte & reuerence, qui empesche son effect: or en la saincte Cene il y a menace, contre ceux qui s'y presenteront mal preparez: la saincte Cene donc demande reuerence. En fin si les alimens communs doiuent estre prins auec foy, crainte, & reuerence de Dieu,

à plus forte raison les alimens spirituels, qui sont les Sacremens. Or le premier est vray: car la sanctification y est necessaire, pour en vser auec profit & deuëment, 1. Timoth. 4. verset 5. par ainsi Sponde a les passages, d'où nous auons puisé qu'il faut porter reuerence aux Sacremens. C'est donc calomnieusemẽt qu'il dit, que l'idolatrie est plustost en nostre Eglise qu'en la Romaine, à cause de l'honneur que nous rendons à Dieu en l'vsage religieux du sainct Sacrement de la Cene. Mais voyons où il tend: à maintenir certes l'idolatrie Papistique. Il se descouure, quand il conclud en ceste sorte: les Catholiques aussi ne pẽsent pas idolatrer, quãd ils portent honneur à la peinture ou sculpture de nostre Seigneur, ou de quelque S. & cependant vous les en accusez. Il ne suffit de pẽser n'estre pas idolatre, si de fait & vrayement on l'est. Nostre penser ne nous excusera. mais il veut dire aussi, que les Catholiques Romains ne le sõt pas, encore qu'ils portent hõneur aux images ou peintes ou esleuees en bosse: car si porter honneur à quelque chose estoit en faire vne idole, en honorant aussi les Sacremens nous seriõs idolatres. La difference est grande, car nous auons commandemẽt de Dieu d'vser des Sacremens, & ce auec honneur, & reuerẽce: & au contraire Dieu defend non seulemẽt l'idolatrie & tout seruice de religion fait aux creatures, & à plus forte raison à ce qui n'est qu'ouurage de mains d'hõmes: mais aussi les images qu'õ dresse, ou pour leur faire honneur, ou pour s'en seruir de docteurs en la pieté, 1. Iean 5. v. 21. l'honeur & reuerẽce que nous portons aux Sacremens, est bien autre que celuy

qu'ils font à leurs idoles, ausquelles ils adressent leurs prieres, & desquels attẽdẽt le fruict d'icelles: ou ils sont hypocrites & menteurs de leur allumer des chandelles, de leur faire des encensemens, & les mettre sur les autels, qui sont les marques des prieres & sacrifices qu'ils leur font: mais ils ne trompent point, ils ne sont que trop naifs & veritables en cecy. Or ne peuuent-ils aussi attendre sans pure idolatrie desdites images, ce que Dieu ne leur promet par elles. l'honneur que nous faisons à certaine portion de pain & vin, est les destiner à estre signes au Sacrement de la saincte Cene. L'honneur que nous faisons au Sacrement, gist en nous preparant, les nous rendre vtiles & profitables, & à nous en seruir comme aides & moyens exterieurs de la grace de Dieu. Bref, ie ne vueil apporter que ces deux maximes pour conclusion de ce propos: L'vne que tout ce qu'on fait enuers les creatures d'exterieur par le commandement de Dieu, ne peut estre idolatrie: l'autre, qu'on ne sçauroit remuer le bout du doigt, sans parole de Dieu, pour honorer quelque creature, que ce ne soit pure idolatrie: surquoy fondez, nous vous iugeons à bon droict estre idolatres, qui voyons en cela non vn festu mais vne grosse poutre en voz yeux, & ne pensons pas seulement, mais sommes certains de n'estre en la reuerence que nous portons aux saincts Sacremens, coulpables d'idolatrie. Et puis que nous sommes sur ce propos, ie puis m'en prendre aussi bien à Simon Vigor, defunct, & respondre à ses calomnies & inepties, que Sponde & autres ont fait à Caluin apres son tref-

pas, *vbi enim militat eadem ratio, idem ius ſtatui debet.* Que nous obiecte ledit Vigor au ſermon du iour de la Circõciſion?que ſi les Papiſtes ſont idolatres en oſtant leur bõnet deuant vne image, nous qu'il appelle Huguenots, ou Lutheriens, ne deuons nous exempter moins de ceſte meſme faute: car quand on prononce Ieſus, vous oſtez, dit-il, voſtre bonnet. Or ce mot Ieſus, & l'image de Ieſus crucifié, eſt vne meſme choſe: car qu'eſt-ce qu'vne image, qu'vn ſigne qui repreſente vne choſe laquelle eſt en nature? *at vox nihil aliud eſt, quàm ſignum eorum quæ ſignificare volumus. Voces enim, ait Philoſophus, notæ ſunt eorum quæ in mente ſunt*: la voix n'eſt autre choſe, qu'vn ſigne des choſes que nous voulons ſignifier, d'autant que, comme dit le Philoſophe, les paroles ſont les indices des choſes qui ſont en noſtre entendement. Parquoy puis que vous oſtez voſtre bonnet deuãt vne parole, & quand on prononce ce nom Ieſus, qui n'eſt qu'vn ſon qui paſſe, & qui ne fait que repreſenter celuy qui eſt mort pour moy, & ne penſez point eſtre idolatres: vous le deuriez ſans ſcrupule aucun oſter deuant vne image, puis que vous l'oſtez deuant vne parole, ou ſi nous ſommes idolatres faiſant ce dernier, vous l'eſtes au faict premier. Ie reſpon, que le ſuſdict Docteur en iniures & malice, nous iuſtifie aſſez tout enſuiuant: car il ſe plaind de ce qu'à preſent nous n'oſtons point noſtre bonnet, quand on nomme ce Nom Ieſus. Il n'a donc point raiſon de nous reprocher l'idolatrie, veu que les actions qui ne ſont point, ne peuuẽt eſtre ny bonnes ny mauuaiſes, ny religieuſes, ny ſuperſtitieu-

ses, *non entis enim, nullæ sunt qualitates.* Il dit bien que nous auõs cessé, à fin qu'on ne nous viene plus rõpre la teste de venerer les images. Mais si le Iurisconsulte ne respõd point à vne questiõ de faict, moins le Theologien, à qui il n'appartient de se trauailler, si vne chose a esté faite ou non, de laquelle l'Escriture ne fait mention. Quant à l'intẽtion & raison de ce qui se fait, Dieu seul en peut estre le iuge, qui est scrutateur des cœurs : toutesfois ie louẽ & approuue non seulement ceux qui fuyent le mal, mais aussi toute apparence de mal, pour le scandale qu'ils pourroyẽt donner, & l'occasion pour le danger qui y peut estre. Il est certain qu'oster le chapeau à la prononciation d'vn nom plustost qu'au recit & lecture de tout le texte de l'Escriture, semble proceder de superstition, & de ce qu'on attache quelque vertu, force, efficace & dignité à ces lettres & syllabes prononcees, dont s'ensuit la reuerence & descouurement de teste qu'on leur rend, qui est estre, si on l'estime ainsi, idolatre & magicien. A ceci se rapporte le dire de sainct Chrysost. *Vbi est virtus Euangelij, in figuris literarum, an in intellectu sensuum? si in figuris, benè circa collum suspẽdis: si in intellectu, ergo melius in corde posita, prosunt, quàm circa collum suspẽsa.* S. Hierosme en a dit autãt (*Verba Dei*) *in corde portanda sunt, non in corpore : alioquin & armaria & arcæ habent libros, & notitiam Dei non habent. Thomas in caten. in cap. 23. Matth.* Toutesfois soit ainsi qu'on oste le bõnet, lors qu'on orra nommer le Fils de Dieu de ce nom Iesus, est-il pourtant cõuenable de l'oster quãd on verra l'image d'vn crucifix, encore qu'on

die que c'eſt ſon image? ſont-ce choſes pareilles? non certes: car Dieu n'a point ordonné pour aides de noſtre foy, & moyens de ſa cognoiſſance, & teſmoignages de ſa preſence, que la predication de ſa parole & ſes Sacremens: or les peintures, ſculptures, & images, ne ſont l'vn & l'autre, & ne ſont deſtinees à faire cognoiſtre Dieu, & le diſtinguer des creatures. Parquoy l'honneur qui eſt deu aux Sacremẽs, & à la predication de la parole, n'appartient aux images. Itẽ, il y a differẽce entre le Nom de Dieu, & ce qui ne l'eſt pas: car le premier doit eſtre prins ſuiuant la Loy auec reuerence, Tu ne prendras le nom de Dieu en vain. Or ce mot Ieſus eſt le nom de Dieu: car il enſeigne ſa perſonne & ſes benefices, à cauſe qu'il a eſté ainſi ordonné de Dieu par l'Ange, Luc 1. Matt. 1. & l'Apoſtre nous rẽuoye à l'Euangile, pour voir Ieſus Chriſt crucifié, Gal. 3. v. 1. & nõ à ce qui eſt l'image d'vn crucifix, c'eſt à dire, à vn bois ou pierre faite en forme de croix. On ne peut donc ouïr ce nom Ieſus, ou autres ſemblables, qu'on n'en doiue eſtre touché de reuerence: mais pour voir vne image, il n'y a cõmandemẽt de s'en ſeruir en religiõ. Tiercemẽt, on ne doit inuoquer Dieu ou le loüer, qu' auec reuerence: or quiconque le nomme ou oit nommer en bonne part, le prie ou le louë: dõques quiconque le nomme, le doit faire auec reuerence: mais on peut voir vne croix ſans louër ou prier Dieu. Et on ſçait en outre, que la predication & viue voix a autre efficace à reſueiller l'eſpit, que les lettres eſcrites, ou les images. L'Eſcriture auſſi eſt plus propre à ſignifier & declarer les

conceptions que les peintures, ou autres signes.
Encore donc que suiuant l'argument de Vigor, & la voix & les images soyẽt signes, toutesfois ils ne sont souz mesme gẽre prochain, & ne sont pareils en efficace pour signifier & mouuoir, ny en authorité pour s'en seruir: en quoy ce n'est de merueille si en oyant ce nom de Iesus, on est plus esmeu & touché au dedans, & qu'on le declare au dehors, par inclination de corps & descouurement de teste, qu'en voyãt vne peinture en croix. Hiero. ad Paulinum, *Habet nescio quid latentis energia viua vocis actus, & in aures discipuli à doctoris ore transfusa fortius sonant*, &c. En fin quiconque oste son chapeau deuant vne croix, rapporte cest honneur immediatement & prochainemẽt à la croix sans commandemẽt de Dieu, encore que son intention soit mesme de le faire passer mediatemẽt, iusqu'à celuy qui est representé par ceste croix: en quoy il y a tousiours superstition & idolatrie: mais qui oste le chapeau apres auoir oui ce nom de Iesus ou de Dieu, estant resueillé par ces mots, esleue son cœur immediatement iusqu'à Dieu, qui est chose loüable, & qu'il faut faire, toutesfois que nous lisons l'Escriture saincte, oyans parler de Dieu, ou que nous l'inuoquons: mais qui n'experimente que les choses corporelles & visibles, & qui ont notamment figure d'homme, ont plus de force de nous arrester à elles pour les honorer, pour y mettre nostre fiance, pour attendre d'elles quelque aide, bien & secours, que les choses qui se peuuent perceuoir seulement par l'ouïe, & qui sont plus spirituelles? és vnes donc

il y a plus d'occasion d'idolatrie qu'és autres. Or les images sont visibles, & choses du tout corporelles, les paroles au contraire s'approchent des choses spirituelles & sont inuisibles : parquoy en ostant le bonnet quand on nôme Iesus, ou Dieu, on ne donne telle apparence d'idolatrie & scandale aux infirmes, que quand on s'agenouïlle, ou on se descouure deuant vne croix : ce qui ne se peut iamais faire, comme a esté desia dit, sans idolatrer, & se mousrtrer superstitieux. S. Augustin confirme nostre distinction, en l'epistre 49. quest. 3. où il dit des idoles ou images ce qui s'ensuit: *Et idola quidem omni sensu carere quis dubitet? verùntamen cùm his locantur sedibus honorabili sublimitate, vt à peccantibus atque immolantibus attendantur, ipsa similitudine animatorum membrorum atque sensuum, quamuis insensata & examina afficiunt infirmos animos, vt viuere ac spirare videantur, accedēte præsertim veneratione multitudinis, qua tantus & cultus Dei impenditur.* Et qui doute que les idoles ne soyēt inanimees? toutesfois estãs mises en ces sieges honorables & hauts pour estre attentiuemẽt regardees de ceux qui prient & font des sacrifices, à cause de la semblance des membres animez & organe des sens qu'on voit en elles, qui sont neantmoins sans sens & sans ame, touchent tellement & attirent le courage des infirmes, qu'ils pensent que ce soyent creatures qui ont vie & respiration: sur tout quand vne multitude vient à leur rendre ce grand culte & seruice de Dieu. Le mesme S. Augustin parle plus clairement sur le Pseaume 113. Qui est celuy, dit-il, que quand il prie, s'il regarde

vne image,n'en soit en telle sorte espris,qu'il pense estre exaucé de là,& ne s'attende d'en receuoir ce qu'il desire ? qui est vn des effects qu'on doit craindre en ayant des images : mesme de celles qui sont faites en croix, & en leur ployant le genoüil, & en donnant quelque autre tesmoignage d'honneur & reuerence. Parquoy en reprenant l'idolatrie des catholiques Romains, nous n'auons, Dieu mercy, la poutre en l'œil. Et à la miene volonté qu'il luy pleust que ne vissions qu'vn festu au leur,nous serions deliurez d'vn extreme regret,qui no9 afflige plus que cent morts, que Dieu soit si vilainemeut deshonoré, & qu'ils se rendent si indignes du nom qu'ils portent de Chrestiens. Ie finiray icy mon escrit, me deportant de la refutation des poincts de doctrine,que Sponde traitte en la declaration contre mon premier dessein : car ayant leu le tout, i'ay trouué qu'il n'apportoit que les mesmes sophisteries, qui ont esté descouuertes vne infinité de fois, & qui sont telles, que les plus simples, nourris en la pure & vraye doctrine,ne pourront estre surpris. I'ameneray pour exẽple sa raison fondee, comme il pense, en l'Escriture, par laquelle il veut prouuer la priere pour les morts page 36. ceux qui font,dit-il,ce que Marthe a fait, ne sont point heretiques : or Marthe a prié nostre Seigneur pour les morts, à sçauoir pour son frere Lazare desia mort: les Papistes donc qui priẽt pour les morts, ne sont point heretiques. Luy laissant valoir la premiere partie de son argument, qui ne void la fallace en ce mot de morts, qui a autre sens en la

seconde partie de son argumẽt,& autre en la derniere,qui est la conclusion.Parquoy il y a quatre termes en ce syllogisme, cõtre les reigles de toute bõne Dialectique. Marthe a prié pour son frere mort,c'est à dire,pour la resurrection du corps mort,Iean 11.ver.22.Les Papistes prient pour les morts, c'est à dire, pour le salut & deliurance des ames de ceux qui sont decedez & morts, estãs en leur feu controuué de Purgatoire.Le dilẽme qu'il met de suite est aussi captieux pour cõclurre,qu'il faut ou que sainct Augustin soit heretique, si la doctrine d'Arrius qui blasmoit les prieres & oblations pour les morts, est vraye & orthodoxe: car, dit-il, ou Arrius est heretique, qui a dit, que quand quelque viuant prie ou fait des aumosnes, *dispensationem facit*, celuy qui est mort n'en a aucun profit, ou sainct Augustin qui condamne Arrius & le met au rang des heretiques. Or nous n'accordons point ce dernier, veu que nous donnons le nom de Sainct à S. Augustin, qui ne conuiendra iamais à vn heretique. Cest argument peche en la matiere,pour le defaut du denombrement de toutes les parties requises, veu que ceste maxime est fausse, que tout homme soit ou heretique, ou orthodoxe: car il y a vn moyen entredeux, veu que tout homme qui erre, n'est pas heretique. Nous disons donc que sainct Augustin a erré en ce poinct: mais il n'est pourtãt heretique: & le mesme aussi quand il parle d'Arrius au chap. marqué, ne met entre les heresies, mais entre les dogmes priuez ce qu'il sentoit de la priere pour les morts : l'heresie dudit Arrius a esté le seul Ar-

rianisme. Voila comment il parle : *Fertur in Arrianorum heresim lapsus, propria quoque dogmata addidisse nonnulla, dicens: Orare vel offerre pro mortuis oblationem non oportere.* Et de fait Epiphanius, qui condamne Arrius en tous les poincts de sa doctrine, n'apporte point pour le renuersement de celle dont est question, & autre semblables passage aucun d'Escriture, mais seulement la tradition des Peres: *Ecclesia*, dit-il, *necessario hoc perficit traditione a Patribus accepta*, voila tout en l'heresie 75. Surquoy ie forme cest argument, Nulle doctrine qui n'est point contre l'Escriture, mais seulemēt contre les traditions receuës des Peres, n'est point heresie : or la doctrine qui enseigne qu'il ne faut prier pour les morts, n'est contraire aux escrits des Prophetes & Apostres: parquoy ceste doctrine n'est point heresie. Encore donc qu'Arrius ait esté heretique, toutesfois tout ce qu'il a enseigné, n'a esté ny n'est heresie, & plusieurs heretiques ont bien senti en beaucoup de poincts, & plusieurs Payens & Ethniques ont dit de belles & bonnes sentences. Vn homme qui erre en tous les poincts de la religion Chrestiēne, est plustost Apostat qu'heretique. La iustification de l'idolatrie Papistique, en l'honneur qui se fait aux images, n'est que la peinture de Zeuxis pour trōper les oiseaux: car c'est son argumēt en la page 176. celuy seulement qui adore la representation de ce qui n'est point du tout, ou de ce qui n'est pas tel qu'on le represente, est idolatre : or les Papistes n'adorent point la representation de ce qui n'est point du tout, ains de ce qui est, & de ce qui

est tel qu'il est representé: parquoy ils ne sont point idolatres. Auquel ie respon, que Dieu condamne en general le seruice & adoration qu'on rend aux images ou idoles de quelque sorte que elles soyēt, Exo.20.& ie di aussi, adorer de seruice religieux la creature, est estre idolatre: or toutes images sont creatures: l'adoration donc des images sans distinction aucune, est idolatrie. L'autre argumēt est tel, Ce qui se rapporte à la gloire des ames bien-heureuses, & d'elles à nostre Dieu, n'est point idolatrie: or l'honneur qu'on rend aux representations des Saincts, se rapporte à ceux qui sont representez, & d'eux à Dieu: parquoy l'honneur qu'on fait aux images, n'est point idolatrie. Laissant couler la premiere partie de ce syllogisme, ie nie la secōde: car ne Dieu ne les Saincts ne peuuent estre honorez en ce qui est contre leur volonté: or c'est contre la volonté des saincts que l'honneur qui est deu à Dieu, leur soit baillé, moins encore à leurs images. Ce n'est aussi la volonté des Saincts qu'on les honore en leur dressant des images. Bref, Dieu defend d'adorer par religion, autre que luy seul, Deut.6. Matt.3. & ne nous prescrit ce moyen d'honorer les Saincts en sa parole: il s'ensuit donc que tout ce qu'on fait en cest endroit, est pure idolatrie. Ie pren ceste maxime accordee par Sponde page 176. quiconsacrifie à autre qu'à Dieu est idolatre: or tout que ce qu'on fait enuers les images en l'Eglise, Romaine par cest exercice de religiō, est sacrifice: il s'ensuit dōc que tout ce qu'on fait enuers les idoles, est idolatrie. La demande que Sponde fait, luy

doit eſtre interinee, diſant:Reſpondez-moy, que faiſoit le peuple d'Iſraël qui adoroit la nuee, qui eſtoit deuant le tabernacle? Exod. 33. verſ.9.10. que faiſoit Ioſué& les Anciẽs du peuple,enclinez deuant l'Arche & les Cherubins? Ioſué 6.verſ.6. Si generalement c'eſt choſe contraire & deſplaiſante à Dieu de ſe proſterner deuant les repreſentations des choſes ſainctes, elle ne l'eſt pas plus maintenant que de tout temps, & Dieu n'eſtoit pas moins iadis ialoux de ſon honneur, qu'il eſt auiourd'huy.Ie reſpon que Moyſe ne dit pas, que ledict peuple d'Iſraël ait adoré la nuee, qui eſtoit deuant le tabernacle, mais que tout le peuple voyant la colomne de nuee s'arreſter à la porte du tabernacle, ſe leuoit, & vn chacun adoroit des la porte de ſon pauillon.Qu'eſt-ce qu'adoroit ce peuple? la nuee? nenny. ains Dieu : mais il ſe leuoit à la veuë de la nuee, & qui en doute? car elle eſtoit vn ſacrement & teſmoignage viſible de la preſence de Dieu,& de ſa grace.Dieu leur offrant ceſte aide & ce ſacrement, ne faloit-il pas qu'ils en vſaſſent? & en quoy cõſiſtoit l'vſage exterieur qu'en la veuë,& contemplation? & comment deuoit-il regarder & vſer qu'auec reuerẽce & crainte, & teſmoignages d'icelle, tels que ſont demeurer debout, ou ſe proſterner & encliner en terre? ce qui ne ſe rapporte à la nuee, comme à la cauſe ou obiect,ains à Dieu. La nuee n'eſtoit que l'aide & cauſe inſtrumentale pour les reſueiller, & le ſuiet ou obiect de leur veuë, & non de leur reuerẽce.Le meſme faut-il dire de l'arche de l'Alliance, deuant laquelle ſe proſterna Ioſué, & les Anciens

ciens de ce peuple d'Iſraël : ioint que ceſte maxime cloche, Que quiconque ſe met à genoux deuant quelque choſe,& s'encline deuant icelle,l'adore:Ou bien,il faudra dire, ſi ſimplement elle eſt vraye,que celuy qui inuoque & prie Dieu,ou deuant vne paroy, ou deuant vn arbre,adore la paroy,adore l'arbre,deuãt leſquels il eſt: ceux qui ſe proſternent &courbẽt leur face en terre prians,adorent auſſi la terre.Il y a double façõ de proſterner deuant quelque choſe, l'vne quãd ceſte choſe ne vient en cõſideration à celuy qui fait la priere, & n'eſt de l'eſſence d'icelle, ains luy eſt accidentaire,comme le lieu,le temps & autres telles choſes qui ſont neceſſaires à l'homme, mais non à la priere : l'autre, quand ceſte choſe vient en conſideration à celuy qui prie, & eſt eſſentielle à ſa priere, comme l'obiect d'icelle, ou au moins de ſon geſte & inclination. Et en ceſte ſorte diſons-nous,que les idolatres ſont la reuerẽce, & ployẽt le genoüil, & deſcouurent leur teſte deuant les images ou idoles, leſquelles quand noſtre hypocrite baiſe-images, compare aux Sacremens tels qu'eſtoyent l'Arche & la nuee, ne monſtre-il pas qu'il les met en autre rang que pour ſeruir d'hiſtoire ou de ſimple repreſentation? car les Sacremens ne ſont ſignes nuds, ains baillent & preſentent la choſe de laquelle ils ſont Sacremens : ce qui ne peut conuenir aux images ou idoles des temples Papiſtiques, qui n'ont ne promeſſe ne commandemẽt de Dieu.Mais ie ne ſçay où Sponde a trouué, que le Cõcile Eliberin defende de peindre ou orner les temples des Chreſtiens, de

peintures & images, à fin que les Payens n'eussent occasion d'exercer leur barbarie & cruauté contre lesdits temples : mais si le Concile eust eu esgard à eux, & que c'eust esté vne chose indifferente, n'estoit-ce pas pour l'induire à ordonner d'en parer les temples, à fin que les Payens ne trouuassent le changement de leur religion si estrange? Eust-il falu preferer la conseruation d'vn temple materiel, au gain de plusieurs ames, vrais temples spirituels ? nenny certes : mais qu'on lise les mots du Canon que sont tels, & on trouuera que la cause que Sponde dit, ne leur a extorqué ce Decret *can.36. placuit picturas in Ecclesia esse non debere : ne quod colitur aut adoratur, in parietibus depingatur :* Il nous plaist que les peintures ne doiuent estre és temples, à fin que ce qu'on sert ou adore, ne soit peint és paroits. Suiuant ceste raison du Concile, il ne faudra auoir des images de Iesus Christ crucifié, ce qu'on sert & adore, ne doit estre peint és parois. Or Iesus Christ est celuy qu'on sert & adore : il ne faut donc peindre Iesus Christ. Sponde pour toute defense allegue certains miracles faicts par certaines images & statues de Iesus Christ, les vns mediatement, les autres immediatement, comme ceux de ce faux & supposé Athanase, touchant la passion de l'image de nostre Seigneur, qui ne sont que pures fables & impostures, cõme aussi ceux que recite Eusebe: non pour l'auoir veu de ses propres yeux, il n'en auoit que l'ouïe : ce sont ces mots, *Beneficij Seruatoris in mulierem hæmorrhoisam collati admiranda trophæa hactenus durare ferunt* : mais encore que

mesme ces miracles fussent vrais quãt aux faits, ils doyuent estre neantmoins tenus pour trompeurs & diaboliques quant à leur fin, qui est de confirmer & maintenir l'idolatrie, les idoles, & les images, comme choses religieuses. Or ie m'estonneroy' de ce que Spõde a osé renuoyer le lecteur au passage d'Eusebe mal cotté par luy : car c'est au chap. 18. du 7. liure où il parle de l'image d'airain, à la semblance & representation de Iesus Christ, que fondit ceste femme Hæmorrhoïsse Syropheniciene: Si ie ne sçauoy' que Dieu par sa prouidence secrette conduit tellement & la langue & la plume des faux Prophetes qu'ils se refutent & descouurent eux-mesmes contre leur intention: car Eusebe recite, que les anciens Chrestiens, qui ont voulu honorer Iesus Christ, S. Paul & S. Pierre par images, ont prins ceste façon des Gentils, & de ceste coustume laquelle ils auoyent prattiquee deuant qu'estre conuertis, *Non mirum*, dit-il, *videri debet, eos qui ex Gentibus olim à Seruatore nostro curati sunt, ista fecisse, quando & Apostolorum illius imagines, Pauli videlicet & Petri, denique & ipsius Christi in tabulis coloribus depictas asseruari vidimus, quòd veteres ex Gentili consuetudine eos quos seruatores putarunt, ad hunc modum honorare soliti fuerunt.* Ceux qui honorent Iesus Christ & les Apostres à la façon & selon la coustume des Gentils, non approuuee par la parole de Dieu, sont reprehensibles: or ceux qui font des images à Iesus Christ & aux saincts decedez, le veulẽt honorer à la façon des Gentils: tels donc sont reprehẽsibles & non imitables. Leuit. 18. vers. 24. 30. ne soyez

foüillez en toutes ces choses,en toutes lesquelles les gens se sont foüillez, Exod.34.vers.13.14. Iosué 23.verset 12. Dieu apres toutes ces defenses se courrouce & reproche à la lignee de Iuda,de ce qu'elle auoit fait toutes les abominations des Gentils. S. Paul repete ce mesme commandemẽt Ephes.4.vers. 17. Ie di donc & vous adiure par le Seigneur, que vous ne cheminiez plus comme le reste des Gentils chemine,en la vanité de leur entendement. Or non plus & non autrement que d'Eusebe, à sçauoir,autant mal à propos que contre luy, se peut seruir Sponde de Sainct Augustin au liure 20. contre Fauste Manich. chap.22. il ne dit rien plus *Non illi Patres nostri sola Gẽtium simulachra dimiserunt, sed neque terræ neque cuiquam terrenæ rei aliquid immolarunt*: dont s'ensuit,que si les Chrestiens mettent les images des saincts en la place des simulachres des Payens, & leur font le mesme honneur que ceux-ci faisoyent aux leurs, ils sont idolatres. Or cela se fait par les Papistes, que pouuons-nous donc inferer, sinon qu'ils sont idolatres? voire qu'ils sont sans religion: car Lactance a tresbien dit,qu'où il y a simulachre,la religion en est bannie: *Religio nulla est, vbicunque simulachrum est. lib. 2. cap. 19.* Ce ne sont donc des iniures, ce sont de vrayes & fermes raisons, ausquelles il doit ou ses semblables adiouster foy. Des images & idoles il vient à ceste sorte de signes, qui sont gestes: & à cestui-cy quand on fait courir la main de la teste iusqu'à la poitrine,& du costé gauche iusqu'au costé droit, ou bien quand on fait ce mesme geste du doigt sur le front. Que

dit-il de ceste ceremonie? qu'elle est fort ancienc, que c'est vne coustume vsitee en l'Eglise du tẽps de Iustin & de Tertullian & autres qui ont suiui. Nous le sçauons aussi bien que luy. Et queveut-il conclurre de là ? que ce signe a esté fait pour honorer la croix, page 41. quoy ? le bois où Iesus Christ a esté crucifié, & il est maudit? car si ce bois par lequel iustice est exercee, est benit de Dieu, Sapience 14. vers. 17. celuy qui sert à iniustice, est maudit de Dieu, & tel est le bois de la croix où Iesus Christ a esté crucifié au regard des hommes. quoy ? pour honorer la sorte de mort que Iesus Christ a enduree. Elle luy a esté commune auec les brigands & plusieurs autres, desquels la mort sera aussi bien en ceste sorte honoree, que celle de Iesus Christ. Les Anciẽs en ce signe ont eu autre fin & esgard que ne dit Spõde, à sçauoir la confessiõ de Iesus Christ, laquelle ils ont voulu faire deuant les ennemis de Iesus Christ, non seulemẽt de bouche, mais aussi de main: & la premiere leur estãt empeschee, ou par baaillonemẽt ou par coupure de langue, ils ont eu recours à ceste-cy. Depuis, ceste façõ de faire a esté receuë entre tous indifferẽment sans superstitiõ, laquelle en fin s'y est attachee auec opinõ d'efficace & vertu qu'on luy attribue : voire iusqu'à chasser les diables. Mais c'est vn grand cas, que Iesus Christ, sainct Paul, sainct Pierre, S. Iaques, qui parlent des moyens de la veincre & surmonter, ayent obmis cestui-ci, Luc 22. Ephes. 6. 1. Pierre 5. Iaques 5. & Iesus apres sa resurrection benissant ses Apostres, prest à monter au ciel, n'vse d'autre ceremonie que de

l'eleuation des mains, Luc 24. ne leur faisant aucun signe de croix au front, non plus qu'aux petis enfans, sur lesquels seulement il imposa les mains. Ie di donc pour ceste raison, que les Demons & malins esprirs apparoissans à Iulien, qui ont fait semblant de craindre, & de s'enfuir au signe de la croix, qu'il a fait & mis en son front, se sont ainsi iouëz de ce malheureux, pour l'amuser, & le faire arrester à ceste vaine ceremonie. Et voila la respõse au miracle, dont nostre autre Iulien, s'il eust esté Empereur, se veut preualoir, prins du 3. liure de Theodoret, chapit. 3. Si le diable craignoit & s'enfuyoit pour le signe de la croix fait de la main d'vn infidele, il s'ensuiuroit que les hommes pourroyent estre sauuez & deliurez du diable sans foy : chose absurde & contraire aux sainctes Escritures. Quant au preiugé des Peres & Docteurs, nous pouuons dire, qu'ils n'ont iamais pensé que ce signe fust vne ceremonie essentielle aux Chrestiens, & qu'on ne la peut abolir, si abus, idolatrie, ou superstition y furuenoit. On a bien aboli ce qu'on donnoit à gouster du laict & du miel à ceux qui auoyent receu le Baptesme, & autres obseruãces que Tertullian au liure de la couronne du gendarme met, & esleue en mesme rang & degré que ce signe & ceste ceremonie de se croiser. Nous ne nions pas, que ces bons personnages n'ayent sceu les Escritures, mais nous disons qu'ils se sont quelquesfois endormis, ou en l'exposition, ou en la prattique d'icelles. En maintenant l'inuocation des Saincts, il se monstre aussi inepte. Ses raisons sont celles-cy page 177.

Il faut inuoquer ceux qui ſont vnis auec nous d'vne treſardente charité : or les Saincts qui viuent au ciel,ſont vnis de treſardente charité auec nous: il les faut donc prier. Au contraire, les membres d'vn corps n'ont point beſoin d'eſtre priez, pour aider ou à tout le corps,duquel ils ſont membres, ou aux autres parties de ce meſme corps,auec leſquelles ils ſont conioints : or les Saincts qui ſont au ciel, ſont membres de l'Egliſe & de tous les fideles:ils n'ont donc point beſoin d'eſtre priez par eux. Item, s'il eſt permis d'auoir recours aux Saincts qui ſont encore au monde, le recours enuers les Saincts qui ſont au ciel, ne doit eſtre defendu : or le premier eſt vray, le ſecond ne peut eſtre donc auſſi que vray. Reſponſe, rien n'eſt licite & permis que ce que Dieu commande, & cela eſt illicite,que Dieu defend:or Dieu ne commande point d'auoir recours aux Saincts treſpaſſez, ains defend d'auoir recours aux morts, Deuter. 18.verſ.10.11. Nul en toy ne ſera troué demandant aduis aux morts, Eſaïe 8. verſ. 19. le peuple ne s'enqueſtera-il point de ſon Dieu, aller pour les viuans aux morts?Item,ſi on ne fait point tort à Ieſus Chriſt qui eſt noſtre ſeul Interceſſeur, de prier vn hõme mortel, qu'il prie Dieu pour nous, on ne luy en fait pas quand on prie les Saincts recueillis au ciel, de prier pour nous. Reſponſe, Il n'eſt queſtiõ de l'interceſſion, mais de l'inuocation,laquelle eſt permiſe enuers les viuãs: ſi nous ne mettons point noſtre fiance en eux, par ce que Dieu les a ordonnez pour inſtrumens de ſes graces & benefices, & non les ames qui ſont au ciel:

& d'autant qu'il veut que nous eschauffions & allumions la charité des fideles viuans en ayant recours à eux auec humilité & priere: mais les ames bien-heureuses n'ont point besoin de telles aides, & aussi n'entendent point nos requestes. Sponde qui insiste au cõtraire, se mesconte de beaucoup. quel argument est-ce là ? Si les Anges, dit-il, n'ignorent point ce que nous faisons & disons en ce monde, ces esprits n'en sçauront-ils point autãt? Response, tous les Anges ne sçauent point ce qui se fait au monde, mais seulement ceux que Dieu y enuoye, & ceux-là ne sçauent pas tout, mais seulement ce qui se fait ou dit où ils sont. Et Sponde finement ne dit pas aussi, qu'ils sçachent ce que nous pensons & desirons page 178. qui est tout ce que nous faisons en priant, d'où ie di, que ceux qui ne cognoissent point nos pensees, ne peuuent cognoistre nos prieres : or les Anges ne peuuent cognoistre le cœur qui est de l'essence de la vraye priere: car ce qui est dit qu'ils sçauent la conuersion d'vn pecheur, ne regarde que les repentances publiques qui se font en l'Eglise, ou les particulieres qui se declarẽt par marques & signes exterieurs. Il y a en outre, que les esprits des saincts ne sont esgaux aux Anges : car ce qui est dit par Iesus Christ au 22. de S. Matth. vers. 30. que ceux qui ressusciteront, seront comme les Anges de Dieu au ciel, ne regarde nullement les offices & inspections ausquelles ils sont destinez, mais les qualitez & conditions de gloire & l'estat d'immortalité, où les enfans de Dieu seront receus: entre lesquelles est ceste-cy, de n'auoir besoin non

plus de mariage,que de mãger& de boire,1.Cor. 15.Et n'eſt-ce pas auſſi eſtre captieux d'appliquer & donner en ce tẽps & apres la mort aux ames,ce qui eſt dit de tout l'homme apres la reſurrection? N'eſt-il pas faux auſſi de dire,que les Saincts ſont ordinairement en la compagnie des Anges, veu que quand ceux-cy ſont en terre, & que c'eſt par ce moyen qu'ils cognoiſſent l'eſtat des hõmes, les ames ne deſcendent auec eux?& ô bon Dieu,quelle raiſon voicy! Si S.Pierre,dit-il, par la reuelation du S. Eſprit a percé dans le cœur d'Ananias & de Sapphira,Act.5.verſ.3.Pourquoy le meſme ſainct Eſprit ne luy reuelera-il point & nos prieres & nos intentions? Et que me reſpondra-il, ſi ie luy demande, ſi ſainct Pierre a eu vertu du ſainct Eſprit de faire mourir Ananias & Sapphira pour auoir menti à l'Eſprit deDieu,& auoir ſouſtrait les biens ſacrez & dediez à l'vſage des pauures : pourquoy le meſme ſainct Pierre, ne fait-il mourir auiourd'huy tous les menteurs & ſacrileges? ne ſont-ce pas choſes qui ont eſté baillees eſgalement à S. Pierre par le ſainct Eſprit, & la cognoiſſance & la puiſſance miraculeuſe?Si la premiere luy eſt ordinaire par reuelation, pourquoy non l'autre, par l'operation & vertu du ſainct Eſprit? mais ne faut-il pas diſtinguer ce qui a eſté fait vne fois par miracle, & ce qui eſt propre & ordinaire pour touſiours? nous pouuons adapter à ce propos tresbien ceſte ſentence de ſainct Hieroſme, eſcriuant à Vital,au tom.3. de ſes epiſtres, La nature ne peut faire loy & reigle ordinaire, de ce qui a eſté fait par miracle & ſigne & prodigieuſement,*quod pro mira-*

culo, signo atque portẽto fit, legem natura facere non potest. disons nous aussi, *quod pro miraculo signo atque portento factum est, legem Deus non fecit*. Or quand nous ne voudrions debatre de la difference des temps, des faits, & des lieux, mais laissans passer à Sponde ce qu'il demande, que gagnera-il autre chose, sinon que ceux seulement ont reuelation au ciel qui en ont eu en terre, & faut-il conclurre que si Dieu reuele là haut au ciel ou aux Anges ou aux ames bien-heureuses quelques faits, qu'il leur manifeste aussi toutes choses? toutes les pensees, tous les souhaits, toutes les prieres des hommes? mais Sponde ne s'arreste pas à la reuelation, il estime que la cognoissance qu'ont les esprits bien-heureux, de ce qui se fait icy bas, est par la vision qu'ils ont de la clarté interieure de Dieu tout-puissant: c'est suiuant l'opinion de Gregoire, duquel les mots sont tels: *Animæ sancta, quia intus Omnipotẽtis Dei claritatem vident, nullo modo credendum est, quia foris sit aliquid, quod ignorent*, chap. 13. liure 12. des Morales, parce que les ames bien-heureuses voyẽt au dedans la clarté de Dieu tout-puissant, il n'est pas croyable qu'elles ignorent rien de ce qui est au dehors: mais ceste sentence est fausse, que les ames sainctes cognoissent tout ce qui est hors l'essence de Dieu, comme est euident de celle de l'auteur du liure de la Virginité attribué à Basile, qui a escrit: *Nullus sanctorũ spirituum patrum est qui non vbique omnia videat, ipse quidem corporalibus oculis non cernens, verùm incorporali visu vniuersa in cognitione comprehendens.* Il ny a nul des saincts esprits des Peres, qui par tout ne voye toutes choses.

Cestui-cy amene vne autre cause de ceste cognois-sance de toutes choses que Gregoire, à sçauoir, la toute-presence d'vn chacun de ces esprits, & semble qu'il conclue en ceste sorte. Celuy qui est par tout, cognoist toutes chose : or chasque esprit & ame separee du corps & esleuee au ciel est par tout : si cela estoit vray, ie ne pourroy' nier la conclusion. Mais quel mesme des Papistes voudra consentir à vn tel blaspheme, de bailler à l'ame ce qui est propre à la diuinité, de remplir le ciel & la terre & estre par tout ? Esaie 66. vers. 1. Ierem. 23. vers. 4. ie retorque donc ainsi la conclusion. Ce qui n'est point par tout, ne peut cognoistre & voir toutes choses : or l'ame d'vn homme, mesmes apres estre separee du corps, n'est en tous lieux : elle ne peut donc voir & cognoistre tout. Or d'autant qu'on pourroit encore excuser ledict autheur rapportant ce mot, (par tout) non aux esprits, mais aux choses qui se font, disent & pensent. Esplu-chons l'authorité de Gregoire, laquelle a pour contraire le texte exprez de l'Escriture, qui nous enseigne, que les saincts qui sont au ciel, ne voyent ny ne cognoissent par aucune voye ce qui se fait au monde, & les viuans qui y sont. Esaie parle ainsi au chapit. 63. verset 16. Tu es nostre Pere, combien qu'Abraham ne nous ait point sçeu, & Israël ne nous ait point cognu. Sainct Augustin au liure du soing qu'on doit auoir des morts, chapit. 13. sur ce passage a escrit ainsi, Si ces grãds personnages ont ignoré ce qui se faisoit autour du peuple qui a esté engendré d'eux, ausquels ce peuple mesme a esté promis, comment est-il possible que les morts se

meslent de prendre la cognoissance, & aider aux affaires des viuans? comment disons-nous qu'il est aduenu bien à point à ceux qui sont decedez, de mourir auant que les maux aduinssent, qui sont suruenus apres leur decez? Si ainsi est que mesme apres la mort ils sentent toutes ces choses qui aduienent en la calamité de la vie humaine, seroit-il bien possible que nous errissions en disant & pensant ceux-là estre en repos, qui sont tormẽtez de la vie des viuans, qui est pleine d'inquietude? Qu'est-ce dõc que Dieu promist au tressainct Roy Iosias, pour vn grand benefice? c'est qu'il mourroit deuant les maux qui deuoyent aduenir à ce lieu & à ce peuple: & cela à fin qu'il ne les vist. Et Albert Euesque de Ratisbonne, maistre de Thomas d'Aquin, en vn petit liu. qu'il a fait touchãt le moyen d'estre conioint auec Dieu, chapit. 8. Les saincts trespassez, dit-il, ne maniẽt point les affaires de ce siecle, & ne se soucient point de l'estat de ce mõde, ne de paix, ne de guerre, ny de temps serein, ny de pluye, ny en somme de personne qui soit icy bas, mais ils sont totalemẽt attachez à vn Dieu, & tous bãdez & occupez à se trãsformer en luy. Son disciple, duquel nous auõs parlé, pour establir ceste doctrine de l'inuocation & intercessiõ des Saincts, se sert biẽ du tesmoignage de Gregoire, mais il le restrainct, & ne dit pas qu'ils cognoissent en la clarté diuine interieure, à l'essence, tout ce qui est hors icelle: mais seulemẽt ce qui est decent & conuenable à leur excellence, qu'ils sachent en quoy il met toutes les prieres qui leur sont faites de parole ou de cœur seulement, 22. quest. 83. art. 4. ad 2. mais

quelle chose leur peut estre sçãte, qui sera contraire à la gloire de Dieu, honneur de Iesus Christ & à leur volõté? or les prieres qu'on leur fait sont telles. Et qui a dit à Thomas, que Dieu leur manifeste auec choix & distinctiõ? car Gregoire dit, que c'est en voyãt au dedãs de la clarté diuine. Et le mesme Thomas aussi au mesme article & question, *in verbo manifestatur illud, quod decet eos cognoscere.* Comparant le regard de l'essence diuine, au regard d'vn miroir ou du soleil, qui represente & qui esclaire necessairement & naturellement ce qui se met au deuant, & le fait voir à tous ceux qui ont des yeux. Or ce qui se fait naturellement & necessairement, ne se fait pas auec choix & election. Mais que les fauteurs de ceste idolatrie cauillent tant qu'ils voudront, & forgent des distinctions à leur poste, ils ne sçauroyent prouuer la cognoissance desdits saincts és choses humaines, & des prieres à eux adressees, prinse de la veuë de la gloire de Dieu essentielle, par l'Escriture. Ie leur demande en outre, Toutes les prieres de tous les hõmes qui leurs sõt faites, sont-elles bien conuenables à leur saincteté & estat? Il faudra qu'ils disent que non : car il y en a de fort desreiglees, & puis Dieu ne les exauce pas toutes, ie dy mesme celles qui sont faites comme il faut. Dieu qui cognoist mieux que nous ce qui nous est necessaire, ne baille pas aux hommes tout ce qu'on luy demande, notifiera-il donc aux S. qui sont au ciel ces prieres-là qu'il ne voudra pas exaucer, quand elles luy aurõt esté faites par iceux à la solicitation des viuans? Ceste manifestation que leur apporteroit-elle, que creue-cœur, des-

plaisir & deshõneur, si Dieu ne leur rendoit raison de son refus? A quoy il sembleroit que les hõmes le cõtraignissent en s'adressant à ces intercesseurs. Comment sçaura celuy qui prie, quelles prieres Dieu aura deliberé d'ouir & d'y respondre, si on n'en est certain? que si on ne le peut estre, c'est sans foy qu'on prie: or tout ce qui est sans foy, est peché. parquoy telles prieres faites aux Saincts, non seulemẽt sont superflues, mais desplaisãtes à Dieu. Thomas Caietan in summam Thomæ Aquinatis part. 22. quæst. 83. artic. 4. ad 2. dit, que les Saincts voyans nos oraisons, ne sçauẽt s'il faut prier Dieu simplement pour ceste demãde, c'est à dire, ignorent si ce qui est demandé est expedient, ou comment il sera accõpli, & si ceste chose plaist à Dieu. Or ils apprenent ces choses par reuelation: parainsi l'Eglise prie Dieu, qu'il face prier les Saincts pour nous, disant: Nous te requerons, ô Seigneur, de nous accorder, que tous les Saincts prient incessamment pour nous. Et si les Saincts ne peuuent prier pour nous sans reuelatiõ, laquelle nous deuons demander à Dieu pour eux: à quels autres Saincts aurons-nous recours pour l'obtenir? Si nous-nous retirons tout droit à Dieu de premier abord en vne demande si grande & si importante, pourquoy non és autres? Si l'Eglise militante aide les Saincts qui sont au ciel en leur cognoissance, quels intercesseurs sont ceux-ci, qui ne suffisent à leur charge d'eux-mesmes, & ont besoin enuers Dieu de ceux pour qui ils intercedent? Retournons encore au principal, & à ce que dit Gregoire: Quiconque void la gloire de la face de Dieu

au dedans,void toutes choses:Ie le nie, car les Anges voyẽt la face de Dieu tousiours au ciel,Matth. 18.vers.10.& toutesfois ne sçauent toutes choses, car ils ignorent le dernier iour, Marc 13. vers.32. De ce iour & heure nul ne le sçait,non pas mesme les Anges qui sont és cieux. Aussi la grace de Dieu en Iesus Christ enuers les Gentils leur a esté cachee,Ephes.3.vers.10.1.Pier.1.vers.12. c'est à sçauoir,ceste sapience admirable, par laquelle il a conioint les Gentils auec les Iuifs. Comment l'ont-ils cognue en fin? elle ne leur a esté manifestee en ceste clarté de la face de Dieu:mais en l'œuure & en l'action mesme. Quelle est cest œuure? L'Eglise en laquelle les Anges contẽplent ce grãd mystere,pour lequel S.Paul s'escrie,1.Tim.3.ver. 16.S'il estoit autrement, pourquoy diroit-il que ceste sagesse diuerse en plusieurs sortes, est manifestée en l'Eglise? Et sainct Pierre, que les Anges, par maniere de parler se courbent estans en lieu haut pour regarder ces choses qui se font en bas. si leur regard estoit seulement tourné vers la face diuine,que seroit-il besoin de s'abaisser?il faudroit plustost qu'ils se dressassent: & les Apostres n'vseroyent du temps present (παρακύπτουσιν) ou passé, mais du temps qui est plus que parfait, auquel sont exprimez toutes les œuures de Dieu considerees au decret d'iceluy: & à plus forte raison quãd elles auroyent esté cognues en leur cause qui est ceste lumiere diuine, laquelle sainct Paul appelle inaccessible, 1.Tim.6. v.16. par toutes ces raisons chacun iugera,cõbien il est facile de refuter ce qui est amené sans tesmoignage & authorité de l'E-

ſcriture. mais il ſemble qu'il en vueille alleguer: car, dit Sponde, ſi le mauuais riche voyoit du milieu du torment de l'enfer, la diſſoluë vie que menoyent ſes freres au monde, & en a eu du ſoin, que doiuent faire les ſaincts au ciel? N'admettant la cõdition, ſur laquelle eſt baſtie ceſte raiſon, il faut de neceſſité qu'elle s'eſuanoüiſſe. Où a-il leu, que le mauuais riche viſt du milieu des tormens en enfer, la diſſoluë vie de ſes freres? eſt-il meſme dit par Ieſus Chriſt qu'ils fuſſent meſchans? n'eſt-ce point par precaution, & pour aller au deuant du mal, qu'il veut que Lazare leur ſoit enuoyé? Et quand il ſeroit cõme il pretend, ce mauuais riche, ne ſe pourroit-il ſouuenir de ce qu'il auoit veu & ſceu eſtant au monde? mais il eſt certain qu'il n'y a autre choſe d'hiſtoire, en ce qui eſt recité par Ieſus Chriſt de ce mauuais riche, que la dãnation d'iceluy, qui a eſté tel qu'il eſt deſcrit en S. Luc, chap. 16. & pour ſes pechez, pour ſon intemperance, luxe, & pour ſon inhumanité, a eſté ietté és enfers, qu'il y a eu auſſi vn pauure Lazare qui a eſté porté au ſein d'Abraham. Le reſte eſt parabole, ſimilitude & allegorie, de laquelle la reddition & application eſt treſuraye & certaine. Sainct Gregoire qui a mis ceſte ſentence par forme de correction, que nous venons d'examiner, venoit de dire ce qui eſt treſuray, & qu'il ne deuoit retracter, pour ceux qui voyent Dieu. *Sicut ij qui adhuc viuentes ſunt, mortuorum animæ, quo loca habeantur, ignorant: ita mortui vitam in carne viuentium, poſt eos qualiter diſponatur neſciũt, quia & vita ſpiritus, longè eſt à vita carnis: & ſicut corporea & incorporea diuerſa*

ſunt

sunt genere, ita etiam cognitione. Tout ainsi que ceux qui viuent, ne cognoissent l'estat des ames de ceux qui sont decedez, ainsi aux morts est incognue la façon de viure, de ceux qui demeurẽt apres eux en la chair: car la vie de l'esprit, est fort eslõgnee de la vie de la chair, & comme les choses corporelles & spirituelles sont differentes & diuerses en nature, ainsi aussi en cognoissance: Gregoire liure 12. cha. 13. des Morales. Il n'y a donc lieu icy d'argumenter du moindre au plus grand, car l'vn & l'autre est tresfaux. Or combien que par la negatiue de la cognoissance des saincts qui sont en Paradis, se recueille l'inutilité & vanité des prieres qu'on leur adresse, toutesfois quand elle seroit telle que Sponde l'imagine, il ne faudroit pourtãt conclurre, qu'il les faille prier. Les Anges cognoissent beaucoup de choses qui se font en la terre, ou d'autant que Dieu leur manifeste, ou par ce qu'ils le voyent, estans presens pour le ministere qu'ils exercent enuoyez de Dieu, il n'est pourtant licite de les inuoquer & prier. Mais pourquoy, dit Spõde, page 179. n'employerons-nous la pureté qui est és Saincts qui sont au ciel, lesquels sont exempts de peché: car rien n'y entre qui soit souillé, Apocalyp. 21. vers. 2. pour nous seruir de plus facile accez enuers Dieu? Response, pource que leur saincteté qui est voirement sans tache & soüilleure, depuis la destruction de leur chair, n'est toutesfois en aucune sorte idoine & suffisante d'appaiser l'ire de Dieu, & l'induire à nous bien-faire: & celle de Iesus Christ ne nous peut estre vtile, si nous la meslons & conioignons auec autre, estant par ce moyen, entant

qu'en nous eſt, alteree. Il eſt noſtre ſeul & vnique Mediateur, par le teſmoignage de ſainct Paul, 1. Tim. 2. noſtre Interceſſeur, Rom. 8. Heb. 7. & 9. noſtre vnique Aduocat, 1. Iean. 2. Bref, celuy qui eſt la ſeule voye pour aller, & nous approcher de Dieu, Rom. 5. Iean 14. Nul auſſi ne peut inuoquer les Anges, ou les hōmes, pour mediateurs & interceſſeurs enuers Dieu ſans foy, & ſans ſe fier en eux: Vous croyez en Dieu, dit Ieſus Chriſt, croyez auſſi en moy, Iean 14. autrement toutes noz prieres ne ſeront que cris de doute & deſeſpoir. Si celles que nous adreſſons à noz aduocats & moyenneurs ſont incertaines, celles auſſi que nous preſenterons à Dieu ſeront ſans foy: car tel qu'eſt le fondement, tel eſt l'edifice: s'il branſle & eſt mobile, & l'edifice auſſi. Or le fondement de la priere que nous faiſons à Dieu, eſt celle des mediateurs, parquoy il faut ſe fier en eux. Mais que dit le Prophete? Maudit eſt l'homme qui met ſa fiance en l'homme. Ie di donques, que nul ne peut eſtre noſtre Mediateur, qui ne ſoit vray Dieu, 1. Pierre 1. Or les ſaincts decedez & les Anges, ne ſont que pures creatures; que font donc ceux qui s'y fient & les inuoquent? qu'encourir la malediction de Dieu, & reietter les benefices de Ieſus Chriſt noſtre ſeul Mediateur, qu'ils degradent? Mais oyons Sponde qui ſe meſle de deſarmer nos raiſons. Ce que Ieſus Chriſt, dit-il, eſt nōmé ſeul interceſſeur, doit valoir pour les viuans auſſi bien que pour les morts: ſi donc on luy fait tort d'auoir recours aux ſaincts decedez, ne luy en fait-on pas par la meſme raiſon, de prier les hommes qui ſont encore

mortels, qu'ils prient Dieu pour nous? Ie respon, cõbien que l'idolatrie se puisse cõmettre aussi bien enuers les hõmes qui sont au mõde viuans, qu'enuers les saincts qui iouïssẽt de la presence de Dieu, & du repos biẽ-heureux, toutesfois ceux qui priẽt les hommes encore mortels, de prier pour eux, ne sont idolatres, ny ne font tort à Iesus Christ, quand ils le font non de desfiance, ains eu esgard seulement que Dieu le leur commande. Le commandement est expres de prier mutuellement tandis que nous viurons. Sainct Iaques chapitre 5. verset 14. parle ainsi, que les anciens de l'Eglise prient pour le malade, & au verset 16. Priez les vns pour les autres. Sainct Paul se recommande aux prieres des fideles, & les recommande aussi par les siens à Dieu, Rom. 1. vers. 9. 10. Ephes. 1, vers. 16. Ie ne cesse de rendre graces pour vous, faisant memoire de vous en mes oraisons. Il y a vn grand nombre de tels exemples & prieres, qui ne sont à parler proprement intercessions, mais supplications, par lesquelles nous exposons nostre desir, ou de nostre amy fondé en equité, à celuy qui administre iustice. *Beza in Roman. ex Vlpian. lib. 1. titu. de postulando*: car quant aux intercessions, ce sont effects d'vn seul Mediateur & Redempteur, & sont prieres qu'on fait tousiours pour autruy, la dignité, estime, interinement desquelles, n'a autre fondement, que le merite & excellence de celuy qui prie, & non la personne de ceux pour lesquels la priere se fait. Les saincts certes, soit viuans soit decedez, ne peuuent estre nos intercesseurs enuers Dieu: car il n'y a qu'vn Mediateur, 1. Timot.

2. verset 5. qui doit estre qualifié de ces marques, que premierement il soit plus agreable à celuy qu'il prie, que ceux pour lesquels il prie : ce qui conuient à vn seul Iesus Christ, quand il est question de Dieu, Matth. 3. & 17. Ephes. 1. Iean 3. En second lieu, qu'il soit tousiours exaucé, & obtiene tout ce qu'il demande : or de qui est-il dit que du Fils bien-aimé, que le Pere l'exauce tousiours? Iean 11. verset 41. 42. Hebr. 5. verset 7. estant aussi tousiours d'vne mesme volonté auec Dieu son Pere. En troisiesme lieu, qu'il n'ait point besoin d'autre Mediateur & moyẽneur, estant sainct, iuste impollu, separé des pecheurs, & esleué par dessus tous les cieux, Hebr. 7. verset, & subsistant de soy-mesme, & de ses forces deuant la face de Dieu, Rom. 8. verset 34. & Hebr. 9. verset 24. lesquelles sentences sont couchees, lors qu'il est parlé de nostre grand & souuerain Sacrificateur. Que si quelqu'vn n'est encore satisfait, de tant que l'experience auec l'Escriture nous enseigne, que Dieu exauce plustost aucuns qu'autres. Exemple, Abraham, qu'Abimelech, Genes. chapit. 20. Iob, que ses amis. Iob 42. les gens de bien, que les pecheurs, Iean 9. l'Eglise en corps, que les particuliers, Matt. 18. & qu'il semble par ce moyen que tels soyent mediateurs & aduocats: Iceluy doit se souuenir de ce qui a esté dit, que Dieu commande à ses enfans de prier les vns pour les autres, & de se recommander mutuellemẽt aux prieres les vns des autres : en quoy il appert, que la dignité ou merite des personnes n'est consideree, quand Dieu exauce telles prieres; mais la seule obeissance, charité & miseri-

corde, laquelle gratuitement ſelon ſes promeſſes fondees en Ieſus Chriſt, 2.Corinth.1. il remunere en nous reſpondant. Quand, di-ie, par compaſſion nous-nous mettons en la place de ceux pour qui nous prions, pleurãs auec ceux qui pleurent, Rom. 12. & nous declarans vrais & vifs membres d'vn meſme corps, deſquels quand l'vn endure, l'autre n'eſt exempt de peine, 1.Corinth.12. verſet 26. cela fait que Dieu exauce non moins les prieres pour autruy, que pour nous-meſmes, & prians ainſi que dit Cryſoſto. homel.13. *in caput* 5.Matth.fol.756. pour nos ennemis, que pour nos amis. Touchãt les prieres de toute l'Egliſe, promeſſe d'interinement leur eſt faite, en ſainct Iaques chap. 5. verſet 14. à cauſe du conſentement & accord lequel Dieu demãde entre ſes enfans, & s'y plaiſt, Mat.18.ver.19. comme effect & teſmoin certain de noſtre amour & dilection mutuelle, d'autant qu'il eſt le Dieu de charité & de paix, 2.Corinth.13.verſ.11. ayant en haine toutes diuiſions & diſcordes, *qui eiuſdem ſunt cordis, etſi multi fuerint oratores vnus ſunt, quia vnus ſpiritus in omnibus eſt, ſicut dictum eſt Actorum 4. omnium credentium erat cor vnum. & in Matth. cap. 6. homel.*14. *in opere imperfecto.* La queſtion eſt maintenant, de ce que dit le meſme ſainct Iaques chap. 5. verſet 17. Que la priere du iuſte vaut beaucoup: & de ce qui eſt dit en ſainct Iean chap.9. que Dieu n'exauce point les pecheurs: car Dieu regarde-il à la iuſtice & merite de celuy qui prie? Ie reſpon, que iuſtice ſe prend pour repentance & amendement de vie, & que celuy eſt dit iuſte, qui a la foy ouurante par bonnes œuures : or Dieu regar-

dant la foy, regarde à soy-mesme, qui a mis ses conditions en la priere : & la foy estant és vns, & non és autres, il exauce aussi ceux-là, & non ceux-cy, cõme on void en Abraham & Abimelech: & de tant qu'elle est plus grande és vns qu'és autres, les vns aussi sont plustost exaucez que les autres, ainsi qu'on sçait de Iob & de ses amis. Et en vn mot, Dieu considerant la foy, charité, & obeissance de ceux qui le prient, n'est point esmeu pour cest œuure ouuree à leur respondre, mais à cause de son Fils, obiect de nostre foy, de laquelle puis apres immediatement decoule & procede la charité & sainɛteté de vie. Parquoy il n'y a que Iesus Christ qui soit nostre Mediateur & Intercesseur enuers Dieu : combien que cela ne nous doiue faire mespriser les prieres de nos freres, & principalement de toute l'Eglise : moyennant qu'elles ne nous retirent de nostre Mediateur Iesus Christ, & n'obscurcissent sa grace. Et cecy est remarquable pour vne conclusion generale, que Dieu ou immediatement ou par ses Prophetes, ne rẽuoye iamais les viuans aux morts : car Abimelech Roy de Gerar, n'a esté enuoyé à Noé, mais à Abraham qui viuoit & estoit en sa court : ny les amis de Iob, à autre qu'à Iob. Et S. Iaques qui parle des prieres d'Elie ne dit, priez-le, mais bien priez les vns pour les autres. Ce que Sponde adiouste en la mesme page 179. est digne de risee. Nous faisons icy grãd cas, dit-il, des intercessions de l'Eglise militante, les malades, les affligez, les pecheurs y ont leurs recours, & celles de l'Eglise triomphante seront idolatries ? Quelle conclusion est ceste-cy ? voyez

la consequence : Ceux qui prient en quelque façon que ce soit les morts & saincts decedez, sont idolatres: donc les saincts qui sont au ciel, qui s'adressent à Dieu & le prient, le sont, & leurs prieres sont idolatries. Du premier ne peut se recueillir le dernier: & quiconque dit & afferme l'antecedent, ne dit toutesfois & ne parle comme Sponde : car l'obiect est bien differét, veu que nul ne peut prier le vray Dieu, & estre idolatre en le priant: & au contraire, quiconque inuoque & appelle pour intercesseurs les saincts qui sont au ciel, veu qu'il n'a ne commandement ne promesse de Dieu, ny exemple approuué en la S. Escriture, ne peut estre autre que vray idolatre: car où il n'y a point de foy, il y a idolatrie & infidelité, & où il n'y a point de parole de Dieu, là n'y peut auoir aucune foy. Sainct Paul aux Romains chap. 10. vers. 17. la foy est de l'ouïe, & l'ouïe par la parole de Dieu. La fin & conclusion de ceste matiere, sera la response aux anciés Docteurs, qui ont prié les Saincts. Or pour le premier, qui est sainct Cyprian, il n'enseigne aucunement, ny ne parle qu'il faille prier les Saincts qui sont au ciel. Il exhorte Corneille de prier s'il alloit deuant, & estoit appellé le premier au Royaume des cieux. Mais il viuoit encore en chair, quand il est exhorté: & sainct Cyprien s'exhorte aussi soy-mesme : *Si quis hinc nostrûm prior diuinæ dignationis celeritate præcesserit, perseueret apud Deum nostra dilectio, pro fratribus & sororibus nostris, apud misericordiam Patris non cesset oratio. lib. 1. Epist. 1. Cornelio fratri.* Et selon Spóde, ceste maxime seroit vraye, que toutesfois tout homme de

plus petit iugemēnt prononcera quand & quand eſtre tresfauſſe, à ſçauoir, que quiconque prie les viuans,de prier lors qu'ils ſeront au ciel, prie les ames bien-heureuſes. Les propos de Naziãzene à la fin de ſon epitaphe, & harangue funebre à la loüange de ſainct Baſile, doiuent eſtre prins par proſopopee, qui nous permet & porte pour eſmouuoir d'auantage, que nous parlions à ceux qui ne nous oyent, ny ne nous voyent ou cognoiſſent, comme s'ils eſtoyent preſens. L'excuſe qu'il luy preſente, s'il ne l'a dignement loué, le teſmoimoigne, ſuiuant la façon receuë entre les hōmes, qui loüent en face σοὶ γὰρ θαῤῥῶν περὶ σοῦ λόγον ἐνεστησάμην, m'aſſeurant de vous, i'ay entrepris de parler de vos loüanges. Et on ne parle en ceſte ſorte, qu'aux hommes qu'on veut rendre bien-vueillās, & ces attraicts peuuent-ils auoir lieu à ceux qui ſont au ciel? Et puis il allegue pour cauſe de ce qu'il a eſté ſi maigre & peu diſert & eloquent en le loüant, ſa vieilleſſe, ſa maladie, & le regret de la mort dudit Baſile, qui l'auoyent abatu: ce ſont excuſes qu'on fait aux hommes qui cerchent ſeulement d'eſtre loüez des hommes, & deſirent de mots enflez & vn ſtyle haut & eſleué, à fin qu'ils ſoyent de tant plus en eſtime entre le vulgaire. Mais les Saincts qui ſont au ciel, ſe contentēt que les hommes ſçachent ſimplemēt les graces qu'ils ont receuës de Dieu, pour l'en loüer auec eux, & les imiter, à quoy ſuffit vne ſimple narration. Ledit Nazianzene auoit auparauant aſſez declaré commēt il parloit, ταῦτά σοι παρ' ἡμῶν ὦ Βασίλειε τῆς ἡ φίλης ποτὲ γλώττης, ces choſes te ſont offertes par

nous, ô Basile,& par ceste langue qui t'a esté tresagreable iadis.Basile n'oyoit donc plus ceste langue qui discourt, & n'en receuoit plus delectatiõ en ses oreilles.Ie di en fin,que prendre sans figure ce qui vient apres,sera commettre vn grand blaspheme : ce sera attribuer aux hommes ce qui est propre au seul Dieu, *σὺ δὲ ἡμᾶς ἐποπτεύεις ἄνωθεν*: tu nous regarde, dit-il, d'enhaut, & à qui est propre de ce faire qu'à Dieu? Pseaume 33.ver.13.14.15. Pseau. 34.v.15.16.& Pseau.113.v.5. c'est donc vne figure & representation de ce qui n'est point. Que si quelqu'vn s'opiniastre à soustenir que c'est vne pure & simple priere adressee à S. Basile, qui craindra d'accuser Nazianzene d'erreur en cest endroit,veu qu'il ne peut estre excusé de faute en ses demandes,s'il en attẽd l'effect dudict Basile,principalemẽt en celles-cy? *τὸν πάντα βίον δεξά-σας πρὸς τὸ λυσιτελέστατον, εἰ δὲ μεταστάίη μὲν δέξαιο κἀκεῖθεν ἡμᾶς ταῖς σεαυτοῦ σκηναῖς*. Dresse, dit-il, toute nostre vie, à ce qui est tres-vtile, & reçoy-nous estans transportez d'icy en tes tabernacles. c'est à Dieu seul à nous donner patience, à reigler & dresser nostre vie à salut, & à nous recueillir au ciel, & donner la vie eternelle, laquelle n'est point à autre qu'à luy seul. Ce que nous auons dit de Nazianzene,& des façons de parler figurees. Il nous faut entendre de S. Hierosme, lequel en l'epitaphe de Paule mere d'Eustochium vierge, conclud ainsi,*Vale,ô Paula,& cultoris tui vltimã senectutẽ orationibus iuua,præsens facilius quod postulas impetrabis.* Prie-il par ces mots Paule ? nenny:mais il declare ce qu'il desire qu'elle face,ou ce qu'il estime qu'el

le faisoit : ainsi parle-il à ceste Paule, la consolant du trespas de Blesille: *Blesilla pro te Dominũ rogat*: autre chose est desirer, autre prier. En toute priere, il y a desir, & non au rebours : car pour prier, outre l'affection & desir, il est besoin que la raison, l'esprit, & la langue quelquefois, trauaillent à disposer ceux qui nous sont superieurs ou esgaux, à faire ce que nous desirons estre faict, & à nous donner ce que nous leur demandõs : ainsi Marthe à proprement parler, quoy que cy-dessus nous l'ayons laissé passer, ne prie pas Iesus Christ pour la resurrection de son frere Lazare, iaçoit qu'elle la desire, & donne de tresgrandes demonstrations de son souhait, Iean 11. vers. 22. Seigneur Iesus, si tu eusses esté ici, mon frere ne fust pas mort. Mais maintenant ie sçay, que tout ce que tu demanderas à Dieu, il te le donnera. Parquoy aussi ne S. Hierosme ny autres des Anciens, ne prient point les Saincts, encore qu'en apparence ils semblent les prier. Nous saluons les presens seulement, ou les absens par lettres, à qui elles paruienent : on ne saluë point les morts, & à quel propos ? comme ainsi soit qu'ils n'ayent plus de communication d'exercices exterieurs auec nous, & que leur charité n'aye plus besoin de telles aides : & toutesfois S. Hierosme a escrit, tournant son propos à Paule, *Vale*, à Dieu. Si quelqu'vn veut inferer qu'il faut prier les Saincts decedez de ce monde, d'autant que sainct Hierosme a mis en son oraison qui sert d'epitaphe à Paule, qu'icelle l'ajde par ses prieres, ie diray aussi qu'il faut prier pour les Saincts qui sont au ciel: chose que nos aduer-

ſaires n'accorderont : car quiconque ſaluë quelqu'vn prie pour luy. Or S. Hieroſme ſaluë Paule, & luy dit à Dieu, S. Hieroſme donc prie pour Paule, & nous deuons auſſi prier ſuiuãt cela, pour S. Paul, & pour les autres Apoſtres. Il y a donc des acyrologies & improprietez és eſcrits des Peres, où il eſt beſoin d'apporter vne expoſition prinſe de tout le corps de leurſdits eſcrits, qui adouciſſe & amolliſſe quelques mots & loquutiõs, qui ſont vn peu dures, & deſquelles les ennemis de la verité abuſẽt, pour maintenir leurs idolatries, faux ſeruices & menſonges. Cecy ſe void encore en ſainct Baſile, en l'homelie des 40. Martyrs: car ayant dit fort improprement ὁ θλιβόμενος ἐπὶ τοὺς τεσσαράκοντα καταφεύγει, celuy qui eſt affligé, a ſon refuge aux 40. expoſe tout de ſuite ce qu'il entend, & en quel ſens il a parlé en ceſte ſorte: μετὰ μαρτύρων γινέσθω τὰ αἰτήματα ὑμῶν, que vos prieres ſe facent auec les Martyrs, leſquels pour ceſte raiſon ce meſme S. Baſile appelle δεήσεως συνεργοὺς, qui trauaillent auec nous en la priere : ſi c'eſt bien dit ou non, & ſi les ames celeſtes ſont telles que le meſme autheur les deſcrit, à ſçauoir, participantes de nos ſoins & ſolicitudes, & communes gardiennes du genre humain : I'ay deſia fait voir ce que ſainct Auguſtin en a prononcé ſuiuant la parole de Dieu : & ne vueil point pour le preſent remuer d'auantage ceſte pierre. Ie me contente qu'on cognoiſſe que ſainct Baſile n'a point tenu l'inuocation & priere des Saincts, & n'a iamais creu ce qui en eſt enſeigné en l'Egliſe Romaine. S. Ambroiſe eſtant encore apprẽtif, & receu nou-

uellement en l'Eglise, qui auoit commencé plustost d'enseigner que d'apprendre, ainsi qu'il dit luy-mesme de soy-mesme: voire qui auoit commencé d'enseigner ce qu'il n'auoit apprins, liu. 1. des Offic. chap. 1. a esté de ceste opinion, au liure des vefues, qu'il faloit prier les Anges & les Martyrs, & s'appuye de raisons si foibles & debiles, qu'il n'y faut pas grand sçauoir pour les rompre: mais le susdit estant plus exercé en la lecture des Escritures, & desueloppé de tout ce qui luy restoit du Paganisme, duquel il ne faisoit que sortir, enseigne bien autre doctrine: car en ses commentaires sur le premier chapitre de l'epistre aux Rom. il refute l'idolatrie des Payens, qui adorent leurs dieux, disans que par iceux on pouuoit aller au vray Dieu, tout ainsi que par les Comtes on paruenoit iusqu'en la presence du Roy: car, dit-il, la raison pourquoy on vient & on s'approche du Roy, par les Magistrats inferieurs & Princes, est par ce que le Roy n'estant qu'homme, ignore à qui il se doit fier au maniement & administration de la republique: mais enuers Dieu qui sçait tout & cognoist les bien-faits d'vn chacun: pour l'auoir propice, il ne nous est ia besoin d'aucun qui nous aide & fauorise, de son suffrage, il suffit d'vn cœur zelé: en quelque part qu'vn tel parlera au Seigneur, il luy respondra. Ne doutons pas qu'il n'accepte Iesus Christ, non seulement vray homme, mais aussi vray Dieu, & qu'il ne l'oppose à tous les Anges & ames des Saincts qui ne sont que creatures, desquelles il parle expressément en ce passage. Ses sermõs qu'on list sur S. Laurens,

cõme plusieurs autres,inserez au tom.10.des œuures de S.Augusł.ne sont de ce sainct personnage. Plusieurs l'ont iugé deuant moy,& ce seroit aussi estre priuez de iugemẽt de ne le sentir & flairer en les lisant,si on a esté nourri en la lecture des vrais escrits de ce Docteur. Et ie supplie vn chacun de voir ce qu'il sent & enseigne des prieres mutuelles que nous faisons les vns pour les autres, au liure 2.contre l'epistre de Parmenian chapit.8.où il reprend Parmenian qui disoit, que l'Euesque estoit mediateur entre le peuple & Dieu: & reprẽd aussi auec ledict Parmenian tous les Donatistes. *Lacus detriti fumosam aquam istorum superbiam ferunt, & Spiritum sanctum continere non possunt, vt seruẽt vnitatẽ Spiritus in vinculo pacis, & in omnibus orationibus suis de vno Mediatore securi sint.* Ces cisternes rompues contienent bien l'eau fumeuse & imaginaire de ceux-cy, à sçauoir, leur orgueil, & ne peüuent contenir le sainct Esprit pour garder l'vnité de l'Esprit par le lien de paix, & se contenter d'vn seul Mediateur en toutes leurs oraisons. Ces mots percent-ils iusqu'à la moüelle des forgeurs de Mediateurs & inuenteurs de nouueaux dieux. Où est ceste distinctiõ de Mediateur de redemption, & Mediateur d'intercession? où est ceste cauillation que toutes les prieres qui se font aux Saincts qu'ils prient se finissent ainsi, *per Dominum nostrum Iesum Christum*? ce n'est se contenter d'vn seul Mediateur en nos prieres. Mais la conclusion est notable, qui est telle : *Sic oratio pro inuicem membrorum omnium adhuc in terra laborantium, ascendat ad caput quod praecessit in cœlum, in quo*

est propitiatio pro peccatis nostris. En ceste sorte l'oraison mutuelle de tous les membres qui trauaillent encor en terre, doit monter au chef qui est precedé au ciel, auquel nous auons remission de nos pechez. Où faut-il que nos oraisons mõtent, aux Anges, ou aux ames decedees? non, non, dit S. Augustin, mais au chef, & deuãt luy Irenee, *Est altare in cœlis, illuc preces nostræ & orationes nostræ dirigantur*, *lib.*4. *cap.*34. Et on voudra maintenant se seruir de l'authorité de S. Augustin pour maintenir les Letanies & Kyrielles Papistiques? iamais il ne pensa de commettre telles abominations. C'est donc ignoramment parlé à Sponde, dire que les anciens Docteurs ayent ignoré, que la priere faite aux Anges ou Saincts fust idolatrie: & tresmal conclu à lui, de vouloir fermer son ame à la cognoissance de certains poincts, qui ont esté tenus tout autrement par les Anciens, d'autant qu'ils ont esté sauuez auec ceste ignorance: car si Dieu a supporté quelques vns, qui n'auoyent point eu moyen d'estre bien & suffisamment instruits en toutes choses, & qui ne pechoyent par malice & ingratitude, tous se doiuent-ils promettre vne telle misericorde? notamment ceux qui veulent fermer les yeux à la lumiere qui les esclaire? Ceste ignorance affectee sera tresgriefuement punie.

CHAPITRE XII.

De la Messe.

PVIS que ie suis entré en plusieurs poincts de doctrine definis par les Papistes, contre toute verité & parole de Dieu, & encore auiourd'huy opiniastrément soustenus, & ay descouuert l'inualidité des pretendues raisons desquelles ils se couurent: ie ne doy conniuer aux mensonges & sophisteries desquelles la Messe est defenduë, auec sa Transsubstãtiation, par Sponde: qui se promet luy apporter des appuis & boulevars inexpugnables, de distinctions à nos argumẽs inouïes, & d'authoritez & tesmoignages qui sont pour nous faire rougir. Or ça donc, commençons par ceux-cy. Il nous obiecte Berengarius, & le met au front de l'armee page 45. Mais loué soit Dieu, de ce que luy-mesme infirme l'authorité dudit Berengarius, par les trois inconstances qu'il luy reproche en ce mesme suiet: Croiray-ie à vn homme qui se desdit si souuent? combien que ie n'appelle point ses repentances inconstances, ny ses renoncemens foy anciene: mais defaut d'esperance & tesmoignage d'vne trop grande crainte mondaine, tant pour les menaces de mort qu'on luy prefetoit de la part de Nicolas second, à la solicitation de Lanfrancus & autres ses ennemis, que pour le mauuais traittemẽt qu'on auoit fait à ses deux clercs qu'il auoit enuoyez defendre sa doctrine en vn Cõcile à Verseil, où ils furent mis en prison du tẽps de Leon 9. Croiray-ie

donc à vn homme, & suiuray-ie le dire de celuy qui a parlé de crainte, & par force contre son iugement? mais laissons la personne, suiuray-ie la confession telle qu'on la list és decrets de Gratian *dist. 2. de consecrat. can. Ego Berengarius.* qui a besoin de saine intelliégce, selon la remarque du glossateur de ce Canon: de tant qu'il dit, que non seulement le Sacrement, mais le vray corps & le vray sang de nostre Seigneur Iesus Christ, est sensuellement & en verité manié des mains du Prestre, rompu & brisé des dents des fideles. Or le vray & naturel corps de Christ, ne peut estre desmembré, *De Christi corpore partes non facimus*: & enseigner autrement, ou penser que cela se face au sacremét de l'Euchariste, est vne heresie. Il ne faut donc suiure l'abiuration de Berengaire, ny la doctrine en ce poinct de ceux qui luy ont dicté ce formulaire: par-ainsi c'est fort imprudemment fait à Sponde, de nous donner de tels maistres & Docteurs. Or cóbien que le susdict glossateur ait bien iugé que les paroles de Berengarius, instruit par le concile de Latran & le Pape Nicolas estoyent heretiques, & ait dit: *Nisi sanè intelligas verba Berengarij, in maiorē incides hæresim quàm ipse & alij sunt:* il se mesprend, d'estimer que Berengaire & autres ayent entendu par le vray corps de Christ, qu'ils disent estre rompu & brisé des dents des fideles, les especes & les accidens: car que sont ces especes, que ce qu'ils appellent les signes & le Sacrement? Or Berengarius oppose le Sacrement à ce corps, qu'il dit estre palpé & touché des mains des Prestres, *Profiteor me tenere panem & vinum quæ in altari*

altari ponuntur post consecrationem, non solum sacramentum, sed etiam verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse & sensualiter non solùm sacramentum, sed in veritate manibus sacerdotum tractari, frangi, fidelium dentibus atteri. Sa confession precedente estoit, *Panem & vinum, quæ in altari ponuntur post consecrationem, solummodo sacramentum, & non verum corpus & sanguinem Domini nostri Iesu Christi esse, & non posse sensualiter nisi in solo sacramento manibus sacerdotum tractari vel frangi, aut fidelium dentibus atteri.* Où il faut noter encore, qu'il prend pour vne mesme chose ces mots (sensuellement & veritablement) dequoy ie tire ces argumens. Ce qui se fait vrayement sensuellement au vray corps de Christ, ne se fait seulement en l'espece du pain, qui a esté mis sur l'autel. Or selon la profession de Berengarius, la fraction se fait sensuellement, & en verité au vray corps de Iesus Christ: il s'ensuit donc, qu'elle ne se fait seulemẽt en l'espece ou accident, & que Berengarius ou ses Docteurs, ne l'ont entendu que du vray & naturel corps de Iesus Christ. Ce que i'ay fortifié deuant de ceste autre raison, à sçauoir, que si Berengarius eust entendu parler seulement des especes, il eust entendu parler du Sacrement: mais il le nie ouuertement, repetant maintesfois ces mots. *(non solum sacramentum.)* Ie di encore, que si Berengarius a entendu parler de la fraction des especes du pain, & effusion des especes du vin, & non du vray corps & sang de Iesus Christ, il ne s'est point corrigé quand au sens: car toute correction emporte changement de mal en bien, ou de bien en mieux:

d'où s'ensuit, que celuy qui se corrige en doctrine, la change aussi, & ne demeure en son opinion premiere. Or Berengarius ne change point de doctrine ny d'aduis, s'il pense que traitter, rompre & macher des dents le corps de Christ, soit faire ces choses seulement aux accidens du pain : car sa doctrine precedente estoit, que le vray corps de nostre Seigneur Iesus Christ ne peut sensuellemēt estre entre les mains des Prestres, & moulu des dents des fideles, sinon au seul Sacrement, c'est à dire, comme l'expose l'abbreuiateur des Cōciles, Bartholomæus Carranza (duquel nous auons parlé cy dessus) au signe & en la figure fol. 317. Parquoy ie conclu, que la doctrine touchant le sacrement de l'Eucharistie n'a esté telle du temps dudit Berengarius, qu'elle est à present entre nos Transsubstantiateurs, & comme elle a esté establie au concile de Latran institué en l'an 1215. L'autre authorité que Sponde estime seruir, à maintenir tant la Messe que la Transsubstātiation, est d'Ignace, le dire duquel il a prins de Theodoret dialogue 3. car il ne se trouue és epistres qui sont attribuees audit Ignace. Mais soit, recitons la sentence, Les heretiques ne reçoiuent point les Eucharisties & les oblatiōs, pource qu'ils ne confessent point que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauueur Iesus Christ, qui a souffert pour nos pechez, & laquelle le Pere a ressuscité par sa bonté. De quels heretiques parle-il ? des Messaliens, qui disoyent, que ceste diuine viande de laquelle le Seigneur Iesus Christ dit, Qui mange ma chair & boit mon sang viura eternellement, ne profi-

toit ny nuisoit à aucun. *Theod. lib. 4. hist. cap.* 11. mais quelle conuenance y a-il de ceste opinion auec nostre doctrine? ou comment fait ce tesmoignage d'Ignace cõtre nous, qui gardons diligemment l'institution de la saincte Cene, & maintenons la communication au vray corps de Christ? Execrable sont quicõque sent auec les Messaliẽs, & pareillement auec les Simoniens & Valentiniẽs, du temps desquels a esté Ignace, & d'où sont sortis les Marcionistes, Manicheens, & semblables: qui nians l'humanité de Iesus Christ, le pain de l'Eucharistie ne leur pouuoit estre sacramentallemẽt la chair qui a souffert pour nos pechez: ou tenans aussi Iesus Christ n'estre le Fils de Dieu createur du ciel & de la terre, & n'estre luy-mesme createur du pain & du vin, qui s'offroyent & estoyent donnez en ce Sacrement. L'Eucharistie ne leur pouuoit estre profitable, ny leur estre gage du corps & sang de Iesus Christ: car les signes & Sacremens ne doiuent estre moins en la puissance de celuy qui les institue, que les biẽs qu'ils signifient: & on ne peut communiquer à aucunes marques, qu'on ne participe à celuy à qui elles sont & appartienent. Si les signes donc de la saincte Cene sont propres à vn autre Dieu que Iesus Christ, on ne cõmunique point à luy en l'Eucharistie, mais à cest autre Dieu. C'est d'Irenee que ie pren mon dire au 4. liure chapit. 34. contre les Valentiniens. Les paroles duquel i'allegueray fidelement, *Iudæi iam non offerunt, non enim receperũt verbum per quod offertur Deo, sed neque omnes hæreticorum Synagogæ,* &c. Les Iuifs ne font plus d'offer-

tes, car ils n'ont point receu ceste parole, par laquelle on fait des sacrifices à Dieu:mais aussi toutes les synagogues des heretiques ne font point des sacrifices : non qu'ils ne prinsent le pain & le vin, & ne fussent signes de ce sacrement. Mais Irenee & deuant luy Ignace veut dire, qu'ils ne font point des sacrifices à Dieu,ny ne font la saincte Cene, estans imbus de ces fausses opinions: car celuy qui deshonore Dieu en luy offrãt quelque chose,ne luy fait point de sacrifice.Or les Valentiniens en offrant à Dieu le Pere des creatures visibles, le deshonorent: car ceux qui disent que le Pere est autre que le Createur, & luy offrent neantmoins des creatures terrestres, *cupidum alieni ostendunt eum*, le blasphement sans doute comme desireux du bien d'autruy. Ceux aussi qui disent, que ces choses qui seruent à l'homme sont procedees de defaut d'ignorance & de passion, en offrant tels fruicts, à sçauoir,d'ignorance, d'infirmité & de boüillõs de la chair à Dieu,pechét contre le Pere,*Contumeliam facientes magis ei quàm gratias agens.* Il continue de monstrer aussi, que tels renoncent à l'Eucharistie & à la nature & vray effect d'icelle, *Quo modo constabit eis eum panem in quo gratiæ actæ sint corpus esse Domini sui & (suple vinum) calicem sanguinis eius,si non ipsum fabricatoris mundi Filium dicant, id est, verbum eius per quod lignum fructificat*, &c. Que veut-il dire? que ceux qui nient que Iesus Christ soit le Fils de Dieu qui a creé le monde,& qu'il soit luy-mesme celuy par lequel tout arbre fructifie, & qui donne premierement l'herbe, & puis l'espi : & en fin le plain &

parfait froment en l'espi,ne peut estre asseuré que le pain de la Cene soit le corps de Christ. La raison est, d'autant que c'est de la dignité & essence de celuy qui est Dieu, de n'ouurer par les instrumens d'autruy,& de s'approprier que ce qui est à luy: veu qu'autremẽt il seroit indigent & disceteux, & ne trouueroit en soy-mesme toute suffisance. Par-ainsi à bonne & iuste cause, Irenee fait ce dilemne, *Ergo aut sententiam mutent, aut abstineant, offerendo quæ predicta sunt.* Et peut estre que ces heretiques pour couper broche à tels argumens,reiettoyent tous les Sacremens, & auoyent cessé de les administrer. Voila cõment donc,ny du temps d'Ignace,ne d'Irenee,ne de Theodoret, la dispute n'estoit point auec les heretiques sus-nommez, si le pain de la saincte Cene est changé au corps de Iesus Christ:ny ce n'est pas aussi pourquoy Ignace a dit, lesdits heretiques ne receuoir εὐχαριστίας καὶ προσφορὰς, mais pour errer en la personne du Pere & du Fils, & en l'œuure de la creation. Ne fait contre nous que par ledit Ignace, l'Eucharistie est appellee chair du Sauueur Iesus Christ : car c'est au mesme sens qu'Irenee a dit, & nous venons de l'escrire, que le pain où on a rẽdu graces, est le corps de Christ,c'est à dire,est l'Eucharistie. *Qui est à terra panis,* dit-il,*percipiens vocationem Dei, iam non communis panis est, sed Eucharistia,ex duabus rebus constans, terrena & cœlesti :* le pain qui est de la terre, receuant la vocation de Dieu, n'est plus pain commun, mais Eucharistie, composee de deux choses, l'vne terrestre, l'autre celeste. Ie di suiuant cela, que l'Eucharistie est appellee la

chair de Christ, & selon ceste partie qui est terrestre, d'autant qu'elle en est le signe: & à plus forte raison selon l'autre partie, qui est celeste, qui n'est autre chose que le vray corps, & le vray sang de Iesus Christ. Or les heretiques desquels parle Ignace, ne le croyent point: car nians que Iesus Christ soit vray hõme, ils nient par mesme moyen que l'Eucharistie soit la chair de nostre Sauueur, qui a souffert pour nous, & laquelle le Pere a ressuscité pour nous, d'autant que ceste est la vraye chair de Iesus Christ qui a vrayement souffert, & qui a esté prinse de la substance de la Vierge Marie: parquoy, quiconque se feinct vne autre nature qui n'ait point enduré, & n'ait point esté extraite de la Vierge, ne croit point la chair de Christ: d'où s'ensuit aussi, qu'il nie l'Eucharistie, mesme en ce qui est de l'analogie & conuenance du signe auec la chose signifiee. L'authorité d'Ignace est suiuie d'vne raison autant peu concluante, que la sentēce du susdict Pere, a esté tiree du vray sens & de son intention. L'argumentation est donc telle, Iustin, Irenee, & les autres Peres, exposent ce que le Prophete Malachie a escrit au premier chapitre touchant l'oblation qui deuoit estre offerte en tous lieux par les Gentils du sacrifice de l'Eucharistie : par-ainsi ils l'interpretent du sacrifice de la Messe, c'est conclurre le contraire par son contraire : en affirmant, c'est à dire, affirmer le contraire de son contraire: pour ne tomber point en ceste absurdité & inconsequence, il estoit de besoin monstrer, que le sacrifice de la Messe est le sacrifice de l'Eucharistie, duquel parle Ire-

nee & les autres Docteurs : mais il s'en faut beaucoup qu'il soit ainsi, car la Messe est vn sacrifice pour expier les pechez, & la saincte Cene pour rendre graces à Dieu. En la Messe le vray corps & sang de Iesus Christ y est offert, selon l'opinion d'Innocent 3. de son Concile, & en la S[te] Cene on y offre tant les prieres que les aumosnes, qui sont appellees oblations. Or qu'Irenee parle du sacrifice d'action de graces au chapitre 34. du 4. liure. quiconque le lira, en pourra iuger, s'il ne ferme l'ame au sens & intelligence que les paroles rendent. Que veulẽt dire ces mots: *Paulus Philipp. ait, Repletus sum acceptis ab Epaphrodito quæ à vobis missa sunt odorem suauitatis, hostiam acceptabilem, placentem Deo: oportet enim nos oblationem Deo facere, & in omnibus gratos inueniri fabicatori Deo in sententia pura & fide sine hypocrisi, in spe firma, in dilectione feruenti, primitias earum quæ sunt eius creaturarum, offerentes ei hanc oblationem: Ecclesia sola puram offert fabricatori, offerens ei cum gratiarum actione ex creatura eius*: le sacrifice que l'Eglise offre, & que le Seigneur a enseigné d'offrir par le monde vniuersel, est tel, que le sacrifice dont parle S. Paul en l'Epistre aux Philipp. chap. 4. ver. 18. Or le sacrifice des Philippiens est vn sacrifice d'action de grace, parquoy le sacrifice de l'Eglise est de mesme nature. Item, ce sacrifice est d'action de grace, qui se fait pour n'estre point ingrats enuers Dieu, & pour luy faire recognoissance: or le sacrifice de l'Eglise se fait à ceste fin, *vt grati inueniamur* : donques le sacrifice de l'Eglise n'est qu'action de grace. *Ecclesia offert Deo cum gratiarum actione*, ce sacrifice est

Euchariſtique, où on offre des biens & creatures du Seigneur, à ſçauoir, pain, vin, & autres choſes pour l'vſage de toute l'Egliſe: ce qui ſe fait quand ces biens ſeruent à l'adminiſtration & vſage de la ſaincte Cene, ou des poures & des Paſteurs de ladicte Egliſe. Or les ſacrifices dont parle Irenee, ne ſont autres, & n'eſt faite mention aucune d'offrir Ieſus Chriſt, ny le ſacrement de la Cene, pour obtenir remiſſion des pechez. *Sacrificia in populo, ſacrificia in Eccleſia, ſed ſpecies immutata eſt tantum, quippe cum iam non à ſeculis, ſed à liberis offeratur: vnus enim & idem Dominus, proprius autem character ſeruilis oblationis & proprius liberorum vti, & per oblationes oſtendatur iudicium libertatis, & propter hoc illi quidem decimas ſuorum habebant conſecratas, qui autem perceperunt libertatem, omnia quæ ſunt ipſorum ad dominicos decernunt vſus, hilariter & liberè dantes eas,* &c. Iuſqu'icy Irenee n'a parlé que du ſacrifice d'action de graces, qui giſt en aumoſnes & liberalité, de laquelle l'exemple eſt monſtré en ceſte pauure vefue, laquelle donna toute ſa ſubſtance, *quia totum victum ſuum miſit in gazophilacium Dei:* ce qu'il adiouſte, ne parle que du meſme ſacrifice, mais qui cõſiſte à craindre Dieu, aimer le prochain, & ceſſer de mal faire, *ſi qui ſolùmodo ſecundum quod videtur, mũdè & rectè & legitimè offerre tentauerit, ſecũdum ſuam animam, non rectè diuidat eam quæ eſt ad proximum, communionem, neque timorem habeat Dei: non per id quod rectè foris oblatum eſt, ſacrificium ad ſe ducit Deum, intus habens peccatum: neque oblatio talis proderit ei aliquid, ſed ceſſatio mali, quod eſt intus conceptum,* Suiuant ces paroles, c'eſt le ſacrifice inte-

rieur & la mortification du peché procedante de la crainte de Dieu, qui luy eſt agreable, plus que tout autre oblation exterieure: & à fin qu'on congnoiſſe qu'en tout ce chapitre, ce perſonnage ne parle point de ſacrifice expiatoire, il auoit dit auparauant, *ſacrificio non placatur Deus*, Dieu n'eſt point appaiſé par ſacrifice. Et en vn autre endroit, *ſacrificia non ſanctificant hominem, ſed conſcientia eius qui offert ſanctificat ſacrificium pura exiſtens*: ce ne ſont point les ſacrifices qui ſanctifient l'homme, mais la conſcience de celuy qui ſacrifie, ſanctifie le ſacrifice, eſtant pure. Diſons donc, ces ſacrifices ne ſont point expiatoire, qui n'appaiſent point Dieu, & ne ſanctifient point l'homme & la conſcience d'iceluy: or les ſacrifices deſquels parle Irenee ſont tels, qu'ils n'appaiſent point Dieu, ny ne ſanctifiẽt l'homme: parquoy il s'enſuit qu'il ne parle des ſacrifices d'expiation. La fin du chap. eſt ſi claire, que perſonne ne peut eſtimer que ce S. perſonnage parle d'vn ſacrifice où on offre à Dieu Ieſus Chriſt ſon Fils. Nous offrons à Dieu, dit-il, en l'Euchariſtie, les choſes qui ſont à luy, & preſchõs conformément à icelle la communication & vnion de la chair & de l'eſprit: or nous luy offrons, non comme à celuy qui a beſoin de quelque choſe, & pour ſubuenir à ſon indigence, mais pour luy rendre graces de ſes dons, & ſanctifier ſa creature: car combien que Dieu n'ait point beſoin de choſe que nous ayons, toutesfois il nous eſt neceſſaire de luy offrir. Salomon le dit, Qui a pieté du pauure, baille à vſure au Seigneur. En ſa parole il a donné commandement à ſon peuple de faire des oblations, à

fin qu'il aprint de luy ſeruir, auſſi veut-il de meſme que nous offrions ſans intermiſſion des preſens à l'autel: & c'eſt autel eſt és cieux, là noz prieres & noz oblations ſont addreſſees. Si en la ſaincte Cene nous offrions Ieſus Chriſt, nous n'offririons les choſes qui ſont à Dieu, mais Dieu luy-meſme: or par le teſmoignage d'Irenee, nous offrõs & preſentons à Dieu, les choſes qui ſont à luy ſeulement & ſes creatures, & les preſens, les dons, & les aumoſnes, ne ſont Ieſus Chriſt. Or en la ſaincte Cene on offre ſeulement des preſens, des aumoſnes, c'eſt à dire, dons que les hõmes font aux poures, pouſſez de miſericorde, donques en la ſaincte Cene on n'offre & on n'immole Ieſus Chriſt. Tous les ſacrifices qui ſe font au ciel, ſont actions de graces: or tous les ſacrifices des Chreſtiens ſe font au ciel, car où eſt l'autel, là ſe font les ſacrifices. Or l'autel des Chreſtiens eſt au ciel, donques les ſacrifices des Chreſtiens, ou ſe font au ciel, ou ſont addreſſez & enuoyez à ceſt autel qui eſt au ciel: par ainſi les ſacrifices des Chreſtiens ne ſont qu'Euchariſties, ne ſont qu'oblations ou diſpenſations des biens du Seigneur, prieres, actions de graces, & autres telles choſes. Quand Sponde euſt éu encore l'eſprit plus aigu qu'il n'auoit, s'il n'euſt voulu combatre la verité à ſon eſcient, il n'euſt peu tirer autre doctrine & confeſſion d'Irenee, que celle que ie vien de dire: laquelle comme on a peu remarquer, eſt contraire, tant à la tranſſubſtantiation, ou changement de ſubſtance du pain & vin de la Cene, qu'au ſacrifice que les Papiſtes penſent faire de Ieſus Chriſt en leur Meſſe, pour la remiſſion des pe-

chez.Sainct Augustin au liu.19.de la cité de Dieu, chap. 23. n'entend non plus que le susdict, autre sacrifice, par celuy qui deuoit estre offert par les Gentils, en tous lieux, que le sacrifice d'action de graces. Ce sont ces mots: *Huius autem (Dei) praeclarissimum atque optimum sacrificium nos ipsi sumus, hæc est ciuitas eius, cuius rei mysteriũ celebramus oblationibus nostris quæ fidelibus nota sunt, cessaturas enim victimas, quas in vmbra futuri offerebant Iudæi, & vnum sacrificium gentes à solis ortu vsque ad occasum, sicut iam fieri cernimus oblaturas per prophetas Hebreos oracula increpuere diuina.* Et nous sommes le tres-bon & tres-excellent sacrifice de Dieu, c'est la cité d'iceluy, de laquelle chose nous celebrons le mystere par noz oblations, qui sont cognues aux fideles. Les oracles diuins font sõner haut par les Prophetes Hebrieux, que les sacrifices des bestes que les Iuifs offroyent, en figure & representation de celuy qui estoit à venir, cesseroyent: & que les Gentils sacrifieroyent vn sacrifice depuis le soleil leuant iusqu'au soleil couchant, en la maniere qui il se fait maintenant, ainsi que nous voyons: ce qu'il nomme sacrifice des Gentils, a esté dit auparauant oblations des fideles. Qu'est-ce qu'il leur donne, que par icelles nous celebrõs les mysteres du sacrifice de nous-mesmes, & de la cité de Dieu. Ie conclu donc ainsi, ce qui est le sacrifice de nous-mesmes ou tesmoignage de ce sacrifice, n'est que sacrifice d'actions de graces : or le sacrifice des Gentils duquel parle Malachie, & les oblations des fideles, ne sont autre chose, il s'ensuit donc que ce sacrifice que les Gentils conuertis au Sei-

gneur & faits Chreſtiens,offrent, n'eſt que ſacrifice d'action de graces , par lequel ils s'offrent eux-meſmes, & non ſacrifice de ſatisfaction,par lequel Ieſus Chriſt ſoit offert.Il l'entend ainſi au liure 18. du meſme œuure, chap. 35. où il enſeigne, que ce ſacrifice & ceſte oblation nette dont nous auons parlé, eſt offerte par la ſacrificature de Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech.Quelle eſt ceſte ſacrificature? celle qui eſt donnee à vn chacun Chreſtien, 1.Pierre 2.verſet 5. Apocalyp.1.verſet 6.De ce paſſage donc du ſuſdict ſainct Auguſtin, ie tire ceſte raiſon: les ſacrifices qu'vn chacun Chreſtien fait, ſont ſacrifices d'actions de graces: or le ſacrifice dont parle Malachie, eſt le ſacrifice qu'vn chacun Chreſtiẽ doit offrir, parquoy le ſacrifice dont parle Malachie , eſt le ſacrifice de recognoiſſance & d'action de graces.Certes ſelon le teſmoignage de ſainct Auguſtin, Malachie parle de ce ſacrifice qui ſe fait en vertu de la communication de la ſacrificature ſaincte de Ieſus Chriſt, ſelon l'ordre de Melchiſedech, à laquelle tous Chreſtiens ſont appellez , & non les ſeuls Preſtres,Eueſques, ou Miniſtres de l'Euangile, ainſi que ſainct Pierre & S. Iean l'enſeignent, & qu'il ſe peut recueillir de ſes propos: car tout ce qui eſt vniuerſel & general,en matiere de religion & ſeruice interieur quant au lieu, l'eſt auſſi en meſme ſorte pour les perſonnes: or le ſacrifice des Chreſtiens eſt vniuerſel, à raiſon du lieu , car il ny a anglet où on ne puiſſe ſacrifier, Malachie 1. verſ. auquel paſſage il ſemble que S. Paul faſſe alluſion, 1.Timoth.2.verſ.8. Ce ſacrifice donc eſt commun à toutes perſonnes : par ainſi

Malachie n'a iamais entendu parler d'vn ſacrifice qui effaçaſt les pechez, & qui meritaſt la vie eternelle, tel qu'on fainct eſtre le ſacrifice de la Meſſe: œuure de certaines perſonnes, à qui on a fait vne couronne en la teſte. Mais d'vn ſacrifice duquel nous ſommes le ſacrificateur & le tẽple, & l'autel eſt noſtre cœur. De ces reſponſes reſulte encore, que Sponde a prins peine & s'eſt tormẽté en vain, voulant prouuer par preſque infinies authoritez des Peres; que l'oblation nette qui deuoit eſtre ſacrifiee à Dieu entre les Gentils, eſt le ſacrifice de l'Euchariſtie: car nous ny contrediſõs, & ne nions qu'icelle ne ſoit ſacrifice, mais d'action de graces, qui eſt offert par tous ceux qui y communiquent, & non d'expiation. Nous maintenons auſſi, que le Prophete n'a entendu parler de ce ſeul ſacrifice. Le ſainct Bapteſme, les prieres, aumoſnes, & bonnes œuures y ſont auſſi compriſes, ſelon que nous auons peu comprendre d'Irenee. Iuſtin contre Tryphon, ayant recité les paroles du Seigneur, parlant par Malachie, conclud ainſi: Nous tous les Gentils aſſemblez, celebrons Dieu: car il nous a auſſi viſitez, il luy a ſemblé bon & luy a pleu ainſi d'embraſſer de ſa bien-vueillance les gens, *& ſacra noſtra*, dit il, *libentius quàm veſtra ſuſcipit*, & reçoit plus volontiers noz ſacrifices que les voſtres. Il parle aux Iuifs, & parle au plurier. Il recognoiſſoit donc plus que d'vn ſacrifice. Ie n'ignore pas qu'en vn autre lieu de ce meſme traitté, & plus bas, il n'expoſe ce qui eſt dit du ſacrifice, qui eſt offert en chaſque lieu par les Gentils, du pain & coupe de l'Euchariſtie: mais non pour en exclurre les autres

parties du seruice de Dieu : mais d'autant qu'entre les Sacremens, il nous represente mieux & plus plainement les benefices de IesusChrist, & nostre deuoir enuers iceluy: d'où s'ensuit, que par l'vsage legitime d'iceluy, le nom de Dieu est grandement glorifié. C'est donc pourquoy il a parlé en ceste sorte page 34. *De sacrificio quod offertur in omni loco, à nobis gentibus, id est, Eucharistiæ, tum pane, tum poculo ibidem (nempe Malachias) prædicit, dicens, nos clarificare nomen eius, quod vos profanatis.* Or il ne faut laisser passer ce que ce sainct Docteur auoit dit de ce sacrement, quelques lignes deuant pag. 40. à fin qu'on cognoisse qu'il ne le met qu'au rang des sacrifices de recognoissance. Il dit ainsi : *Simila pro mundatis à lepra solet offerri ex more figuratè, significās panem Eucharistiæ, quem in memoriam passionis suæ purgantis ab omni peccato animas hominum, Iesus Christus, Dominus noster tradidit posteris, vt interim gratias agamus Deo, tum pro mundo, propter hominem creato, cum cæteris quæ hoc continentur, tum pro redemtione, qua liberati sumus à peccatis, principatibus ac potestatibus in vniuersum debellatis.* Ce qui se fait pour renouueller & celebrer la memoire de quelque benefice, est action de graces. Or la saincte Cene sert à ceste fin, elle est donc sacrifice de remerciement, telle qu'est la fin de la saincte Cene, tel sacrifice est-elle aussi: or sa fin est de rendre graces à Dieu, tant pour la creation, que pour la redemption & deliurance que Iesus Christ nous a acquise des pechez, & des principautez & puissances spirituelles. la saincte Cene donc n'est que sacrifice d'action de graces. En fin ce qui n'est que

la memoire & commemoration de ce qui purge noz ames de noz pechez, ne nous laue & ne nous purge point, & ce qui ne nous nettoye de noz pechez, ne peut estre sacrifice expiatoire : or la saincte Cene est la memoire des souffrãces & passion de Iesus Christ, qui deliure noz ames de tous pechez, & non la purgation elle-mesme. Il faut donc de necessité dire, qu'elle n'est point sacrifice de purgation: telle qu'est la figure, telle est la chose figuree & representee. Or, dit Iustin, la fine farine appellee en Latin, *simila*, qui estoit la representation typique de la saincte Cene, s'offroit ordinaire, non pour nettoyer les lepreux, mais pour ceux qui estoyent nettoyez de lepre. La saincte Cene donc ne sera qu'oblation de recognoissance & d'actions de graces, de ce grand & nompareil benefice, que nous ayons esté faits nets de la lepre de nos ames, Par-ainsi qu'a fait Sponde alleguãt Irenee, Iustin, & autres des anciẽs escriuains & Docteurs de l'Eglise, que descouurir la turpide de celle qu'il vouloit defendre, & monstrer l'impudence & audace du Pape, qui a osé contre tant de siecles & si grand nombre de saincts Docteurs, fondez és sainctes Escritures, dire tout le contraire de ce nous qu'ils ont enseignez touchant la saincte Cene? Il nous veut imposer la reiection de ce nom de sacrifice, parce que l'Escriture ne la nõme pas ainsi specialement: mais nous ne sõmes si scrupuleux iusques là: car puis que ce Sacremẽt est appellé action de graces, ou chose qui vaut autant luy est attribuee, & que toute action de graces fait à Dieu, est appellé sacrifice, qui fera doute de l'appeler sacrifice? mais

le tẽps nous appelle, tant à cõſiderer ſes repliques aux argumens de nos Docteurs, qu'à eſprouuer la force des rampars de la Meſſe, deſquels il s'eſtime (toutesfois en deſtournant de ſoy tout ſoupçon d'oſtentation) eſtre l'inuẽteur. Ie m'en y vay apres auoir dit vn mot ſur ces Rabins, qu'il veut faire prognoſtiqueurs de la Tranſſubſtantiation, qui ſe fait en ce ſacrifice. Ie vueil prendre le dernier, Dauid Kimhy, qui ſuffira pour tous. Liſons-le dõc ſur le huictieſme verſet du 14. chap. d'Ozee, cotté par noſtre demy Rabin en croyance. Il y en a, dit-il, qui expoſent ces mots, יְחַיּוּ דָגָן *iechain dagan*, qu'il y aura changement de nature au froment à l'aduenir, quand le Redempteur ſera venu : car ils le viuifieront à la façon d'vne vigne : ſi qu'il ne ſera point beſoin de le ſemer qu'vne fois, non plus que ladicte vigne, & autres choſes de meſme ſorte. Eſt-ce tout? O preuue digne de tel ſubiet! puis qu'il n'y a rien plus, & qu'on n'y lit en ſubſtãce autre choſe. Quãd i'auray ouy ce ſubtil Philoſophe, & qu'il m'aura mõſtré les fineſſes cabalines & Rabiniques, qu'il ſcait en ces futurs miracles & conformité d'iceux auec la tranſſubſtãtiation, laquelle ſe fait auſſi biẽ, que les autres ſont aduenus, leur eſtre & leur fondement eſtant pures chimeres, ie luy reſpondray adonc : cependant de peur de perdre vn fort long tẽps en l'attente de l'ouuerture de ces myſteres, ou refutation d'allegations ſi pueriles, qu'il n'eſt ia meſtier d'en parler. Reprenõs nos premieres erres touchant le ſacrifice: l'Antechriſt de Rome auec tous ſes ſuppoſts, ont enyuré le monde de ceſte opinion, que la Meſſe eſt vne ho-

ſtie de ſatisfaction pour auoir Dieu propice, que c'eſt vne eſpece d'expiation pour ſatisfaire à Dieu des offenſes tant des viuans que des morts. Caluin la combat, & luy couppe, tranche, & abat ſes racines, par ceſte coignee treſpuiſſante de la parole de Dieu, de laquelle il tire pluſieurs raiſons, & entre autres celles qui s'enſuiuent. La premiere eſt en la ſection 2. du chap. 18.& 4. liu. de ſon Inſtitution. Si la Meſſe eſtoit ſacrifice & oblation pour oſter & abolir les pechez, les Preſtres ſeroyent ſacrificateurs ſubrogez à Ieſus Chriſt, comme ſes ſucceſſeurs & vicaires, luy eſtant decedé: or ce dernier eſt faux, le premier donc le ſera auſſi. La preuue eſt telle, à celuy qui eſt immortel, il ne faut point ſubſtituer de vicaire, & la preſtriſe & ſacrificature de celuy qui a vne vie immortelle, ne peut point eſtre mortelle: or Ieſus Chriſt eſt de duree eternelle, ſa prelature & ſacrificature auſſi ne doit iamais prendre fin, il ne luy faut donc point ſubſtituer de vicaire. Si aucun doute de ce que nous auons mis pour fondement, qu'il liſe ces paſſages, & autres ſemblables, en l'epiſtre aux Hebrieux. Pſeau. 110. verſet 4. & Hebr. 5. verſ. 6. Tu es ſacrificateur eternellement ſelon l'ordre de Melchiſedech. Et aux Heb. 7. verſ. 24. Ieſus Chriſt par ce qu'il demeure eternellement: a vne perpetuelle ſacrificature, dont il peut parfaitement ſauuer ceux, qui par luy s'approchent de Dieu, touſiours viuant pour interceder pour eux. De là il s'enſuit, que les hommes par la ſubrogation qu'ils font de leurs ſacrificateurs à Ieſus Chriſt, pour ſacrifier tous les iours, non ſeulement luy rauiſſent ſa prerogatiue

de prestrise eternelle, mais ils s'efforcent de le reietter de la dextre de son Pere. La raison est, d'autât qu'il y est assis, ayant donné immortalité à sa nature humaine, à ces fins qu'il demeure prestre eternel, & qu'il intercede eternellement pour nous: parquoy, *sublato fine, tolluntur media, ad finem & fini cohærentia*: c'est à dire, quiconque luy oste cest office, & nie la fin de son assiete à la dextre du Pere, rendant mortelle sa prestrise, renuerse les articles de nostre foy, touchant sa resurrection & ascente aux cieux, desquels il le deboute, comme aussi de sa Royauté, qui est conioincte à sa sacrificature. A ces argumens (qui ne sont des consequences forgees à plaisir, & tirees par les cheueux, dequoy l'art qui nous enseigne, à raisonner & conclurre, doit estre iuge.) Sponde oppose deux resposes, l'vne feinte & de ieu, l'autre serieuse. Touchant la premiere, que me respondra Caluin, dit-il, page 182. à vne pareille consequence, quand ie diray que nostre Seigneur est le pasteur & Euesque des noz ames, dans sainct Pierre, & que partant on luy fait tort de luy en substituer d'autres? c'est à dire, si on fait tort à Iesus Christ de luy substituer des Sacrificateurs, on luy fait tort de luy subroger des Euesques. Or le dernier est faux, veut dire Sponde, ce que ie luy nie: car iaçoit que plusieurs soyent Euesques & pasteurs en l'Eglise, toutesfois ils ne sont que Ministres de Iesus Christ, & dispensateurs des mysteres de Dieu, 1. Corin. 4. vers. 1. 2. Cor. 5. v. 19. 20. 21, &c. Et ne sont point mis en la place d'iceluy pour suppleer à son defaut, mais seulemêt pour la cômodité des hômes, ausquels il

s'abaiſſe, donnant authorité à ceux qu'il apelle, de paiſtre ſes brebis, deſquelles neantmoins il a touſiours le ſoin, & deſquelles il demeure ſouuerain Eueſque, ouurant interieurement au cœur d'icelles, accompagnant le miniſtere des hommes de l'efficace de ſon eſprit. Si les Papiſtes alleguent, que ceux qui diſent la Meſſe, ne ſont auſſi que Miniſtres de Ieſus Chriſt, & ſuffragans de ſon eternelle preſtriſe, laquelle ne laiſſe point pour cela de conſiſter en ſon eſtat: ie reſpon, qu'ils ne peuuēt eſchapper par ceſte raiſō, pour l'opiniō de merite & vertu ſatisfactoire, qu'ils attribuent à leur ſacrifice: car puis qu'il eſt de telle dignité & efficace, que de leur rendre Dieu propice & fauorable, n'eſt-ce pas le mettre en la place de la croix de Ieſ⁹ Chriſt, & le ſubroger au lieu de ſa mort, laquelle eſt opprimee & enſeuelie, quand le fruict d'icelle eſt attribué à la Meſſe? Que ſi l'vn ſacrifice eſt ſubſtitué à l'autre, & la vertu & efficace de l'vn à lefficace de l'autre, il faudra dire le meſme de la ſacrificature, & par conſequent auſſi des Sacrificateurs. C'eſt donc autre choſe, eſtre miniſtres de la preſtriſe de Chriſt: car & les ſacrificateurs Leuitiques ont ſerui à icelle, & les vrais Paſteurs & Eueſques de l'Egliſe n'ont autre charge, que de ſeruir à Ieſus Chriſt noſtre Roy, Prophete & Sacrificateur autre choſe d'eſtre ſucceſſeurs de la preſtriſe d'iceluy: ce qui ne ſe peut dire ſans blaſpheme. Tous les bons & fideles docteurs de l'Euangile, ſont bien ſucceſſeurs des Apoſtres & Prophetes, quant à preſcher & adminiſtrer les Sacremens, mais non de la prophetie & Royauté de Ieſus Chriſt: car

ne peut eſtre le vray & le meſme que Ieſus Chriſt a offert,& qui a aboli les autres : car en icelle Ieſus Chriſt ne s'offre ſoy-meſme (accordant meſme qu'il ſoit là corporellement) & ne s'offre en mourant & eſpandant ſon ſang en la croix. Elle ne peut eſtre auſſi ſacrifice figuratif & typique, car tels ſacrifices ont ceſſé par la verité preſente. De quelle ſorte ſera donc la Meſſe? de ceſte ſorte, dit Sponde, qui eſt ſelon l'ordre de Melchiſedech. Mais ſelon c'eſt ordre, il n'y a que deux ſacrificateurs, l'vn qui a eſté la figure & a benit Abraham : l'autre, qui a eſté le vray Melchiſedech, à ſçauoir, noſtre vray Roy de iuſtice & de paix, que deuiendront donc tant de ſacrificateurs, qu'il y a en la Papauté? Si l'Apoſtre euſt parlé ſpecialement de la Meſſe, dont il eſt queſtion, & de l'ordre Eccleſiaſtique, dit Sponde, nous n'aurions que redire. Et quoy? dans la theſe, l'hypotheſe n'eſt-elle point cõtenue? n'eſt ce pas tout vn, dire, tout ſacrifice qui deroge au ſacrifice de la croix eſt damnable & à reietter, Hebr.10.verſ. 9. ou dire, la Meſſe qui aneantiſt le ſacrifice de la croix eſt damnable? ne ſont-ce point ſentẽces equipolẽtes de dire, que par le ſeul & non autre, vnique & non reiteré ſacrifice de la croix, l'ire de Dieu eſt plainemẽt appaiſee & eternellemẽt? Hebr.5.verſ.6.& 7.verſ.25.27.& 9.verſ. 14.26.28. & 10.ver.1. ou dire, la Meſſe, les holocauſtes & autres ſacrifices, que faiſoyẽt les Iuifs, n'appaiſent & n'appaiſoyẽt point l'ire de Dieu : & tout ce que les hommes pourroyẽt faire à ceſte fin, eſt non ſeulement ſuperflu, mais blaſphematoire. Le dernier effort contre ce premier argumẽt de Caluin eſt, que

l'Apostre ne parle point du sacrifice de la Messe, pour l'opposer au sacrifice de la croix, mais il oppose celuy de la croix aux Iudaiques. Ie demande, quelle est la raison de l'opposition? n'est-ce pas l'imperfection de ceux-cy & la perfection de cestui-là, ainsi qu'entr'autres lieux, le dixiesme chap. de ceste Epistre l'enseigne? Si donques ceste mesme cause & raisō demeure & se trouue en la Messe, comparee auec le sacrifice de la croix: qui voudra nier, qu'elle ne soit comprinse en l'oppositiō auec les sacrifices Iudaiques? L'autre argument contre la Messe, tiré de la mesme epistre, & de l'effect & efficace qui dure sans fin, du sacrifice par lequel Iesus Christ s'est offert soy-mesme en la croix vne fois, auquel Sponde fait semblant vouloir respondre, est tel: Ce sacrifice, qui nous acquiert vne eternelle redemption, qui efface, destruit & abolist le peché pour tousiours, n'a non seulement besoin d'estre reiteré, mais aussi fait cesser toutes autres oblations faites pour la satisfaction du peché, & pour le rachat des fautes deuant Dieu. Or le sacrifice que Iesus Christ a fait vne fois en la croix, a vertu d'eternelle sanctification & purgation, Heb. 9. verset 26. & 10. verset 10. nous sommes sanctifiez par l'oblation vne fois faite du corps de Iesus Christ, c'est à dire, a vertu eternelle de purifier de macules les pecheurs, les restituer en iustice, & les remettre en grace auec Dieu: parquoy ce sacrifice ne se doit plus reiterer, & n'est succedé d'autres sacrifices tendans à mesme fin: car en iceluy seul & vne fois fait, est parfait & accompli tout ce, qui appartenoit à nostre salut. Il eust fallu, que Spon-

de eust respondu, ou à la premiere partie de ceste raison, ou à la seconde, mais ie ne voy point qu'il l'ait fait. Il se contente d'amener vne distinction de sacrifices, & qu'elle vaille ce qu'elle voudra, ou pour la proposition, ou pour l'application: Ie croy que ce luy estoit tout vn, pourueu qu'il eust ietté de la poudre aux yeux, pour donner couleur à sa reuolte. Le sacrifice sanglant, dit-il, apres lequel Iesus Christ a protesté si hautement, que tout estoit consommé, n'a plus besoin d'estre reiteré : mais que pour cela le sacrifice non sanglant soit defendu, il le faut prouuer par d'autres passages. S'il y a deux sacrifices de propitiation, ou chacun d'eux est suffisant, ou tous deux sont requis & necessaires. Or l'Apostre nous enseigne, qu'vne seule oblation de Iesus Christ suffit, Hebr. 10. vers. 14. Par vne seule oblation Iesus Christ a consacré à perpetuité ceux qui sont sanctifiez, vers. 18. où il y a remission, il n'y a plus d'oblation pour le peché: l'autre dõc qui se fait du mesme Iesus Christ, est superflue, & enseuelit la premiere. Mais à laquelle nous tiendrons-nous ? à celle qui est sanglãte, ou à celle qui se fait sans sang? L'Apostre le definit, & le vuide encore, disant : Que sans effusion de sang, ne se fait point de pardon, Hebr. 9. vers. 22. Ce sacrifice où il n'y a point effusion de sang, ne nous rend point Dieu propice & fauorable, & ne nous laue point de nos pechez. Or le sacrifice de la Messe, où selon l'opinion des Papistes, Iesus Christ est offert, se fait sans sang, elle n'a donc point ceste vertu de nous acquerir remission des pechez deuant Dieu : par-ainsi il

se faut tenir à ce sacrifice, où se fait effusion du sang de Iesus Christ: & c'est le sacrifice de la croix, & non autre. Qui a enseigné à Sponde, que nostre Sauueur soit offert & sacrifié à Dieu en deux façons? l'vne en espandant son sang, l'autre en ne l'espandant point? car ceste derniere façon se fait, ou par Iesus Christ mesme, ou par les hommes. Si luy-mesme s'offre & se sacrifie, il n'est besoin que les hommes y mettent la main, & ainsi la Messe ne peut subsister: Si c'est par les hommes qu'il est offert, ie demande, puis qu'ils ne luy espandent point son sang, & ne le crucifient derechef, & ne le font mourir en sa personne (combien que certes ils le font, entant qu'en eux est:) en somme, ne luy donnent point occasion de monstrer son obeissance enuers Dieu par patience, son humilité & sa charité enuers les hommes: & quand ils le feroyent, ils ne seroyent pourtant Sacrificateurs, mais bourreaux ou bouchers. qu'est-ce qu'ils font, & en quoy mettét-ils la force de leur sacrifice? Est-ce au manger & boire? c'est au Sacrement, où Iesus Christ se donne à nous par la manducation du pain: ce n'est pas l'offrir à Dieu, mais le receuoir de Dieu: ce n'est pas aussi en le tenant entre les mains & l'esleuant en haut: car quel cōmandemēt y a-il de l'offrir ainsi? Et puis qu'il est question de satisfaire, qui leur a dit, que Dieu receura ceste esleuation en payement, & cest œuure luy sera vn sacrifice de soüefue odeur? mais le Prestre pourroit-il plus hausser Iesus Christ, qu'il s'est esleué luy-mesme, estant monté par dessus tous les cieux, & apparoissant

toufiours en la face de Dieu pour nous? Hebr. 1. verſet 3. & 4. verſ. 14. & 6. verſet 19. 20. & 8. verſ. 1. & 9. verſ. 24. Ieſus Chriſt eſt entré au ciel meſme, pour maintenant comparoir pour nous deuant la face de Dieu, Epheſ. 4. verſet 10. Celuy qui eſt deſcendu, c'eſt le meſme qui eſt monté ſur tous les cieux, à fin qu'il rempliſt toutes choſes: & partant ceſte diſtinction eſt friuole, ſans teſmoignage aucun de l'Eſcriture, & apportee par quelques autheurs Grecs, en autre ſens & fin, qu'elle n'eſt employee par noſtre medecin de la Meſſe, à qui, eſtant bleſſee à mort, il voudroit prolonger la vie, s'il luy eſtoit poſſible. Mais ces remedes ſont pluſtoſt deſtructifs, que propres à conſolider & guerir. En voicy vn, page 187. Noſtre Seigneur a luy-meſme accompli apres la celebration de la Paſque Iudaïque, le *ſacrifice de Melchiſedech, quand il donna ſon corps & ſon ſang, par le pain & par le vin à ſes Apoſtres, & a ſacrifié pour lors luy-meſme, & a commãdé à ſes Apoſtres qu'ils en fiſſent autant, *hoc facite*, faites ceci, Tel qu'eſt le ſacrifice, dit Spõde, que Melchiſedech a offert à Dieu, tel & ſemblable doit eſtre offert par Ieſus Chriſt, à fin qu'il ſoit Sacrificateur ſelon ſon ordre. Ie nie ceſte ptopoſitiõ, car la conuenãce de Ieſus Chriſt & Melchiſedech, ne giſt en la matiere des choſes ſacrifiees, mais en l'ordre & en la vocation: or Melchiſedech a offert des ſacrifices non ſanglans, il faut donc que Ieſus Chriſt aye offert des ſacrifices auſſi non ſanglans. Nous accordons tout ce, qui eſt de reſte de ceſt argument, à ſçauoir, & que Ieſus Chriſt & Melchiſe-

dech ont offert des sacrifices non sanglãs,& neãtmoins nous nions,que Iesus Christ ait seulement accompli en la saincte Cene,ce qui estoit de la sacrificature de cest ordre, en ce qui regarde les sacrifices non sanglants : car toutes les prieres que Iesus Christ a faites à Dieu, & toutes les œuures de misericorde qu'il a exercees, & autres actions de sa vie, sont sacrifices de ceste sacrificature. Mais, dit Sponde, comme Melchisedech a offert du pain & du vin à Dieu,il est necessaire aussi,que Iesus Christ l'aye fait.Ie le nie, veu que l'Apostre ne met la conuenance en ces choses. Or quand nous ne contredirions pas qu'ainsi fust, & que Melchisedech eust offert du pain & du vin à Dieu, quel gain de cause pour la Messe? sont-ce choses pareilles,offrir du pain & du vin à Dieu, & sacrifier le corps & sang de Iesus Christ?ou,selõ Sponde, il y a sacrificature de mesme ordre, il n'y peut & n'y doit auoir sacrifice de diuerse nature. Or Iesus Christ & Melchisedech ont esté Sacrificateurs d'vn mesme ordre, parquoy ils ont sacrifié choses semblables en nature. Si donc Melchisedech n'a offert que du pain & du vin, comme dit Spõde,Iesus Christ n'aura offert autre chose, que du pain & du vin, pour estre Sacrificateur selon son ordre.Si on replique, qu'il suffit que les sacrifices de l'vn & de l'autre ne soyẽt point sanglants, qui ne void le contraire? car ceux qui estoyẽt appellez en la loy *Mincha*, se faisoyent sans sang, & c'estoyent neantmoins sacrifices selon l'ordre de Leui & d'Aaron:parquoy Spõde se contredit manifestement, & son argument se trouue aussi cor-

nu,que la teste d'vn cerf volant.Ie sçay bien,qu'il se cachera en disant, que la difference des sacrifices des deux ordres, n'est point en ce,que ceux de Leui estoyent typiques,& ceux de Melchisedech ne l'estoyent point : & par-ainsi , combien que Melchisedech n'ait offert que la figure, & Iesus Christ la verité , ces sacrifices ne doiuent estre estimez de diuers ordre : car il est vray-semblable, que Melchisedech a sacrifié des bestes, figures de Iesus Christ, aussi bien qu'Aaron & Eleazar son fils.Ie respon aussi,que la sacrificature de Melchisedech, a esté aussi bien accomplie, lors que Iesus Christ a esté crucifié,&a enduré la mort,& espandu son sang pour nous, que celle de Leui:car l'accomplissement & verité de tous les sacrifices n'a esté qu'en la croix, où seulemẽt Iesus Christ a dit, & non en la Cene, tout est consommé. Aussi S. Paul attribue la source & la cause de toutes nos benedictions, à la malediction, laquelle Iesus Christ a soustenuë, & où principalement qu'en la croix, Galat.3.vers.13.2.Cor.5.vers.21.Ie ne desire,dit-il, sçauoir entre vous qu'vn Iesus Christ & iceluy crucifié, 1. Corint.2.Et ia n'aduiene de me glorifier, qu'en la croix, Galat.6. Mais,dit Sponde, cela n'empesche que Iesus Christ ne se soit sacrifié en la Cene. Qu'on espluche,dit-il, les mots de tous les Euãgelistes, on trouuera qu'ils se rapportent tous à ce sens : Cecy est mon corps, qui est donné pour vous. Cecy est mon sang, qui est respandu pour vous, ou donné ou respandu: non pas en la croix, car il n'y estoit point encore: mais souz le pain, mais souz le vin. S. Luc est du

tout hors du danger de replique quelconque, quand il dit du ſang: Cecy eſt le calice de mon ſang, lequel (calice) eſt reſpãdu pour vous: Qu'on voye le texte Grec, on trouuera ces mots τοῦτο τὸ ποτήριον ἐκχυνόμενον, qui ne ſe peuuent entendre de l'effuſion du ſang faite en la croix, mais de celle qui ſe faiſoit à l'inſtant meſme, que Ieſus Chriſt prononçoit ces paroles, page 191. En propoſant ce beau argument, qui cõmẽce dés la page 185. Sponde oſe dire en la marge de ſon liure, que s'il eſt bien entendu, il eſt ſans reſponſe, page 187. Pour le bien entendre, il le faut bien examiner: & pour ce faire, il faut conſiderer ſon intention, & la fin où il tend, & la concluſion qu'il fait, qui eſt telle, que la Ste Cene celebree par Ieſus Chriſt, eſt vn ſacrifice pour la remiſſion des pechez, où il a offert ſon vray corps & ſon vray ſang. En ceſte propoſition, il y a deux choſes que nous accordons: l'vne, que le Fils de Dieu adminiſtrant ce Sacrement, a donné ſon corps & ſon ſang, non charnellement & pour eſtre prins auec la bouche & les dents, ains par foy, le S. Eſprit œuurant, & nous conioignant par ſa vertu ſecrette auec iceluy, pour eſtre os de ſes os, &. chair de ſa chair. L'autre, que Ieſus Chriſt adminiſtrant ce Sacrement, a fait vn ſacrifice, entant que toutes les actions faites en foy à la gloire de Dieu, commandees par iceluy, ſont ſacrifices: meſme que generalement tout ce, qui eſt de l'office d'vn Sacrificateur, peut eſtre dit ſacrifice: auquel ſens, enſeigner la doctrine celeſte, prier, & adminiſtrer les Sacremens, ſont ſacrifices, d'autant que ces

choses se faisoyẽt par les Sacrificateurs, combien qu'elles ne leur fussent propres, ains communes auec plusieurs autres. Or si nous conuenons en ces deux chefs, nous discordons aussi en deux ou trois autres poinćts: car premieremẽt nous nions, que ce sacrifice, qui gist en l'institution & administration de ce Sacrement, auquel Iesus Christ s'est donné à ses Apostres, ait vertu d'expier les pechez, & satisfaire pour iceux : mais Iesus Christ s'y est donné, ouy pour viande & nourriture en la saincte Cene, mais non pour satisfaction & prix: car autrement, veu qu'il se baille tous les iours à nous, il s'ensuiuroit, que tous les iours la satisfaction se feroit, & que Dieu ne seroit encore appaisé & reconcilié enuers les hommes. Mais ceste action de Iesus Christ estant agreable à Dieu, aura-elle esté faite en vain? non: toutesfois la perfection d'icelle, comme de toutes les autres, qu'il a faites en toute sa vie, depend de ceste obeissance, & de cest vnique sacrifice, qu'il a rendu à Dieu en la mort de la croix, qui comprend vniuersellement toutes ses actions & souffrances. C'est donc vne fallace, vouloir du genre conclure en affermãt vne espece, ou d'vne partie inferer le tout : c'est à dire, parler en ceste sorte, Iesus Christ s'est donné pour nous en la saincte Cene, dõques il s'est donné là pour appaiser l'ire de Dieu, & satisfaire à sa iustice. Item, administrer la parole de Dieu & la Cene, sont actions agreables à Dieu, & tesmoignages d'obeissance & recognoissance, donques c'est ceste souueraine & totale obeissance, laquelle Dieu demandoit d'iceluy, comme Mediateur

& pleige des hommes : qui ne void ensemble & l'obliquité, & la fausseté de ses illations? En outre, nous contredisons aussi à ce poinct, que le corps de Iesus Christ aye esté donné & offert corporellement par iceluy en la Cene, qu'il aye aussi espandu son sang corporellement en icelle. Il semble à Sponde, qu'il y ait raison de l'estimer ainsi, d'autant que Iesus Christ a dit, Cecy est le calice de mon sang, lequel (calice, c'est à dire, lequel sang, contenu dans le calice) est respandu pour vous, Luc 22. ver. 20. dequoy Sponde se veut preualoir, pour maintenir que ce mystere que Iesus Christ fit auec ses disciples, en la nuict qu'il fut liuré, a esté vn pareil sacrifice propitiatoire à celuy de la croix : veu qu'au premier non moins qu'au dernier, Iesus Christ a espãdu son sang, & ne dit qu'il le donne pour breuuage, ains qu'il l'espand. Or la raisõ du corps, est pareille du tout à celle du sang. Response, les mots dont vse Iesus Christ sont tels: τοῦτο τὸ ποτήριον ἡ καινὴ διαθήκη ἐν τῷ αἵματί μου τὸ ὑπὲρ ὑμῶν ἐκχυνόμενον, c'est à dire, ceste coupe est le nouueau testament en mon sang, qui est espandu pour vous, qui monstrent, que ceste effusion, se peut rapporter ou à la coupe & sang de Iesus Christ, prins par foy au Sacrement, & consideré entant que Iesus Christ le donne, pour la nourriture de nos ames, & non comme espandu inuisiblement sans estre donné : car l'Esprit de Dieu nomme ordinairement vne donation abondante effusion. Ainsi Ioel au chap. 2. vers. 28. introduit Dieu parlant, I'espandray de mon Esprit sur toute chair (ἐκχεῶ, Act. 2. vers. 17.) ou bien ceste effusion se

rapporte au ſang,conſideré hors l'vſage du Sacrement & de la coupe,eſtant ceſte effuſion vne partie des paſſions,ſouffrances de IeſusChriſt,& qui a eſté ſuiuie de la mort, en laquelle il a declaré & fait preuue de ſon obeiſſance, patience, humilité & dilectiõ enuers nous: de laquelle i'eſtime qu'il faut entendre le dire de Ieſus Chriſt, car il la conioint auec le teſtament. Or où il y a teſtament, à fin qu'il ſoit ferme & ſorte ſon effect, la mort du teſtateur doit entreuenir, Hebr.9. verſ.16.17. le teſtament n'a point encore de vertu durant que le teſtateur vit. Ieſus Chriſt entend donc de ceſte vraye & naturelle mort, de ceſte vraye naturelle, corporelle & paſſible effuſion de ſon ſang, qui a eſté faite & au iardin des oliuiers, & en la croix: Mais, dit Sponde, elle n'eſtoit encore faite par la violence des clous,quand Ieſus Chriſt l'a dit,& ce au temps preſent. Nous deuõs donc eſtimer,que elle ſe faiſoit à l'inſtant, qu'il prononçoit ces paroles. Ceſte reſponſe pourroit, peut-eſtre, troubler ceux qui ne ſont excercez en la lecture des Eſcritures, mais elle n'a nulle force enuers ceux, qui ont leu quatre pages dans les Prophetes, où les changemens des temps ſont frequens, & tels qu'ils prenent le paſſé ou preſent pour le futur, & celuy qui eſt aduenir. Ie vous enuoye, dit Dieu, par Malachie chapit.4. verſ.5. le Prophete Elie, c'eſt à dire, ie vous enuoyeray Iean Baptiſte. Ce qui n'a eſté fait de fort long temps apres ceſte prediction : ſi donques vne choſe ſi lointaine a eſte dite comme preſente : à combien plus forte raiſon,ce qui ſe doit faire bien toſt, ſera-il eſtimé

present *paria sunt aliquid iam esse, vel de proximo sperari*. En ceste sorte Iesus Christ a dit, Iean 17.v.4. Pere, i'ay consumé l'œuure, que tu m'as baillé à faire, tout n'estoit encore acheué: restoit le principal, qui estoit la mort de la croix : & toutesfois il a prononcé en priant, i'ay consumé l'œuure ἔργον ἐτελείωσα : & ainsi suiuant l'Escriture, & par les paroles de Iesus Christ, i'expose ces mots : Ceste coupe est le nouueau testament en mon sang, qui est espandu, c'est à dire, qui sera espandu. Si quelqu'vn opiniastrement veut maintenir la lettre, qu'il pense en quels abysmes d'absurditez il se iette. Si le sang de Iesus Christ a esté espandu corporellement en la Cene, le corps de Iesus Christ aura esté aussi rompu corporellemẽt & materiellement en ceste mesme action : car, dit Sponde, la raison du corps est du tout pareille à celle du sang: or qui osera l'affermer, contre la sentence de l'Esprit de Dieu, qui a prononcé, Que mesme nul des os d'iceluy ne seroit cassé? Iean 19. vers. 36. Si corporellement le corps de Iesus Christ a esté rompu, & le sang espandu en la saincte Cene, & qu'en ceste sorte il se soit sacrifié en sacrifice d'expiation & satisfaction, Iesus Christ aura enduré la mort, & les peines deuës pour les pechez des hõmes deux fois, voire autant de fois que ce Sacrement s'administre : *Nam per sola opera pœnalia propriè fit satisfactio, Durandus in 4. dist. 45. quæst. 4.* Or Iesus Christ s'est offert en sacrifice pour le peché vne seule fois, Hebr. 7. vers. 27. Il nous failloit vn tel souuerain Sacrificateur, sainct, innocent, sans macule, qui n'eust point necessité d'of-

frir tous les iours sacrifices, premierement pour ses pechez, puis apres pour ceux du peuple: car il a fait cecy vne fois, s'estãt offert soy-mesme. Il ne pouuoit aussi mourir & estre rompu de douleurs qu'vne fois, Rom.6.vers.10. Christ estant ressuscité des morts, ne meurt plus, la mort n'a plus de domination sur luy: car ce qu'il est mort, il est mort pour vne fois à peché. C'est donc contre toute raison tiree des Escritures, que ceste effusion de sang, & ce sacrifice satisfactoire, fait lors que Iesus Christ institua la saincte Cene, sont mis en auant. Quoy plus? n'est-ce pas se contredire, affermer que Iesus Christ faisant & ordonnant la Cene, a accompli le sacrifice selon l'ordre de Melchisedech, qui est sacrifice non sanglant: & dire puis apres, qu'en ce mesme sacrifice, & en ceste mesme action, il y a eu effusion de sang? qu'est-ce contradiction, que dire, que quelqu'vn n'a point ce qu'en mesme temps ie lui attribue pour le mesme regard, & en la mesme sorte que ie luy auoy nié? Il ne peut eschapper, en disant que ceste effusion de sang se fait souz l'espece du vin: car puis que la definition de sacrifice sanglant est telle, qu'en iceluy le sang vray & naturel d'vne beste ou d'vn homme est espandu corporellement, dequoy peut seruir au renuersement de la nature de ce sacrifice, que ceste effusion se face ou inuisiblement & d'vne façon imperceptible aux sens: c'est à dire, que le sang soit couuert & caché de quelque liqueur, comme qui le verseroit dans vn muy d'huile, ou l'huile qui monte en haut le couuriroit sans s'y mesler, ou visiblement & qu'il auoit

veu & exposé aux yeux de tous, iamais le iugement des choses ne se doit prendre de ce qui leur est accidentaire: & telle est la cognoissance, & veuë des choses qui subsistent vrayement hors l'ame & l'esprit. Voila comment ceste opinion ne peut subsister, estant assaillie & renuersee en tant de façons. Gregoire Nissene ne fauorise nullement à ceste opinion, à sçauoir, que Iesus Christ se soit sacrifié en la Cene pour la remission des pechez: car iaçoit qu'il die en sa premiere oraison de la resurrection de Iesus Christ, qu'iceluy par sa disposition & administration a anticipé l'effort violent des Iuifs, qui l'ont assailly en vrais brigands, & qu'il s'est offert en oblation & sacrifice pour nous, (estant tout ensemble le Sacrificateur, & l'agneau de Dieu qui oste les pechez du monde) lors qu'il a baillé à ses domestiques son corps pour estre mangé, & son sang pour estre beu: toutesfois il expose, comment ce sacrifice a esté fait, à sçauoir, dit-il, *ineffabili arcanóque & qui ab hominibus cerni nequit, sacrificij modo*, d'vne façon ineffable, secrette & inuisible. Il adiouste encore: *quæ iam latenter pro potestate mysterium administrantis corpus immolatum erat ineffabiliter & inuisibiliter, & anima illic erat vbi eam potestas administrãtis collocauerat, cum immixta sibi Diuina virtute in loco illo terræ, cordis obuersans*: c'est à dire, desia en secret selon la puissance de celuy, qui administroit le mystere de la Cene, le corps de Christ estoit immolé inuisiblement & ineffablement, & son ame estoit là, où selon sa puissance il l'auoit mise, à sçauoir, en ce lieu du cœur de la terre accompa-

gnee de la vertu Diuine. Or combien que ce propos soit dur, que l'ame de nostre Sauueur fust separee de son corps, lors qu'il le bailloit en viande & nourriture, en la celebration de la saincte Cene, d'autant que selon qu'il dit, *non ad edendum idoneum esset corpus victimæ animatum*, toutesfois ie ne voy en quelle sorte ce tesmoignage puisse faire pour authoriser la Messe, ou qu'il fauorise à l'opinion de ce sacrifice, que Spõde dit auoir esté fait, lors que Iesus Christ fit la Cene: car premierement, ceste leçon se trouue & est la plus receuẽ, τῷ εἴδει (& non pas τό ἤδη) *perfectam & absolutam factam esse immolationem*, qu'en figure & representation l'immolation estoit faite. En apres, sainct Gregoire ne separe le sacrifice fait en la Cene, d'auec celuy qui a esté immolé en la croix, il n'en fait qu'vn, qui a commencé dés ce vespre, auquel l'agneau de Pasques fut mãgé par Iesus Christ auec ses disciples, & a fini seulement à l'heure de sa resurrection: car tout autant de temps l'hũmilation & aneantissement extreme de Iesus Christ, & demeure d'iceluy selon son corps au ventre de la terre, a duré. *Si quis ab eo tempore ex quo hostia Deo oblata est à magno Pontifice, qui suum agnum pro communi peccato ineffabiliter & inuisibiliter sacrificauit, numeret tempus in corde terræ immorationis, is à veritate non aberrabit*. Et plus bas, *Vesperi Sabbathorum, est tibi hora resurrectionis, secundum Euangelij vocem, hic est terminus in corde terræ conuersationis*. Par ainsi, puis qu'en la croix & au sepulchre Iesus Christ n'a fait que cõtinuer & consommer ce, qu'il auoit commencé en la saincte Cene qu'il bailla, il n'y

peut auoir deux ſacrifices: car où il y a vne meſme forme eſſentielle, meſme fin, meſme effect, il y a vne meſme choſe. Où ſont dõques ces deux ſacrifices forgez par nos aduerſaires? l'vn, qui ſoit la perfection de celuy de Melchiſedech, l'autre de ceux de Leui? s'enſuit-il que ſi Ieſus Chriſt s'eſt reellement & de faict ſacrifié ſoy-meſme, que le Preſtre le doiue ou puiſſe faire? Ieſus Chriſt a ſeparé ſon ame de ſon corps ſelõ Gregoire de Niſſe, en meſme temps qu'il adminiſtroit le pain & le vin de la ſaincte Cene, & eſtoit en certain lieu au cœur de la terre, ſe pourmenant: en quoy s'il la entendu ſimplement & ſans figure, ſauf le reſpect que ie luy doy, il s'eſt meſconté, d'autant que Ieſus Chriſt n'a rendu ſon eſprit qu'vne fois, & ſon ame n'eſt iamais deſcenduë au cœur de la terre, mais bien montee au ciel ſans corps vne fois, & depuis apres la reſurrection auec le corps d'où nous l'attendons: combien qu'à la verité i'eſtime que dés lors il a commencé à gouſter la mort, & entrer és apprehẽſions d'icelle, & endurer en ſon ame. Quel donc Sacrificateur ou Preſtre pourra faire ceste ſeparation & immoler Ieſus Chriſt? eſt-il à preſent capable de mort, ou de ceſte ſeparation d'ame & de corps? Ce ſacrifice, dit Gregoire, a eſté inuiſible, & d'vne façon inenarrable & cachee: or le ſacrifice de la Meſſe, ne ſe fait-il pas viſiblement & manifeſtement? le meſme Gregoire ne diſtingue-il point tellement le ſacrifice d'auec le myſtere de la Cene, que toutesfois il dit ces deux choſes auoir eſté faites enſemble par Ieſus Chriſt, le ſeul ſacrement eſtant viſible? car il

l'appelle myſtere.mais quoi?le ſacrifice de la MEſſe ne ſe fait-il point ſans la Gene? ou pour mieux dire, n'a-on point trāſformé ce ſacremēt en ce ſacrifice? Voila quel grand ſuiet Greg. de Niſſene a donné à ces Sacrificateurs de Baal, d'eſtablir leur beau ſacrifice:car cōme gens qui ſe noyēt, ils empoignēt tout ce qui ſe preſēte à eux,ſoit fort, ſoit foible,le danger du naufrage les y contraint, & à ceux-cy leur mauuaiſe cauſe.Ce qui ſe voit encore par le paſſage de Chryſoſt. duquel ils ſe veulēt ſeruir,Ses mots ſont tels en l'homel.24.ſur le 10. chap.de la 1. aux Corinth. *Quare addit quem frangimus? hoc in Euchariſtia videre licet, in cruce autem minimè,ſed omnino cōtra:Os enim eius,inquit,non conteretur,ſed quòd in cruce paſſus non eſt, id in oblatione patitur, & propter te frangi permittit.* Sponde veut recueillir de ces mots,qu'en la ſaincte Cene il y a ſacrifice,ou que ce Sacremēt eſt vn ſacrifice d'expiation:mais quand ainſi ſeroit,que fait-il pour ſa Meſſe? Où il y a fraction du corps de Chriſt, il y a ſacrifice d'expiation:mais en la ſaincte Cene,il ny a fraction du corps de Chriſt. Donques qu'eſt-il beſoin que ie nie,ce que noſtre miſlotier n'accorde, que pour les eſpeces du pain & du vin ſeulement? Par ce moyen donc luy-meſme renuerſe ſon argument, & eſt treſcertain que par metonymie Chryſoſtome atribue à la choſe ſignifiee, ce qui eſt fait au Sacrement: c'eſt à dire, aux ſignes du pain & du vin.S.Auguſtin és ſentences de Proſpere, peut ſeruir de garent à noſtre expoſition, lequel parle ainſi: *de Conſ.diſt.2.can.Hoc eſt π. Item ſicut. Et ſicut ergo cœleſtis panis qui Chriſti caro eſt,*

ſuo modo vocatur corpus Chriſti, quum re vera ſit ſacramentum corporis Chriſti, illius videlicet, quod viſibile, quod palpabile, mortale, in cruce poſitum eſt, vocatúrque ipſa immolatio carnis, quæ ſacerdotis manibus fit, Chriſti paſſio, mors, crucifixio, non rei veritate, ſed ſignificante myſterio. Le pain celeſte, dit-il, qui eſt la chair de Chriſt, eſt appellé par vne certaine façon le corps de Chriſt, qui eſt à la verité le ſacrement du corps de Chriſt, à ſçauoir, de ce corps qui eſt viſible & palpable, & eſtant mortel, a eſté mis en la croix: & ceſte immolation de la chair, qui ſe fait par les mains du Preſtre, eſt nommee la paſſion, mort & crucifixion de Chriſt: non point qu'elle le ſoit en verité, mais parce qu'elle le ſignifie par vn ſens myſtique & ſecret. La gloſſe de ce Canon pour oſter tout ce qui pourroit reſter de doute, expoſe que veut dire le pain celeſte, qui eſt la chair de Chriſt, *panis cœleſtis, id eſt, cœleſte ſacramentum, quod verè repreſentat Chriſti carnem, dicitur corpus Chriſti, ſed impropriè, &, vt ſit ſenſus, vocatur Chriſti corpus, id eſt, ſignificat.* Le pain celeſte, c'eſt à dire, le ſacrement celeſte, qui repreſente vrayement la chair de Chriſt, ſe nomme le corps de Chriſt improprement: car le ſens de ces mots du Canon, eſt appellé le corps de Chriſt, n'eſt autre ſinon, qu'il ſignifie le corps de Chriſt: & pour conclurre ce poinct du ſacrifice de Melchiſedech, chacun peut iuger, que quãd meſme il auroit offert du pain & du vin à Dieu en ſacrifice figuratif d'vn autre choſe: toutesfois tresfauſſe, & qui apparoiſtra telle de ſoy-meſme, à ceux qui prendrõt la peine de lire ces deux paſſages du Geneſ. chap.

14. & de l'epistre aux Heb. chap. 7. & les conferer ensemble, nonobstãt tout ce qui est dit par Sponde au contraire, à quoy a esté mille fois respondu, n'est de besoin auiourd'huy de le repeter, veu que la clarté du Sauueur a chassé les ombres, & sa verité & presence les figures, ceste exception ne les exeptera de coulpe & de Iudaïsme qu'ils n'offrẽt le pain & le vin: mais non le vray corps & sang de Iesus Christ: car par leur propre cõfession, ne sacrifient-ils point les especes? & que sont-elles que figures qu'ils esleuent en haut, qu'ils monstrent par dessus l'espaule, & qu'ils rompent mystiquement? faisans beaucoup d'autres ceremonies, qu'ils ne rapportent eux-mesmes au corps de Christ, mais aux seuls accidens: parquoy il est euident, qu'ils en font des sacrifices, qui n'estans point la verité, mais la figure, ils ne peuuent estre que figuratifs, pour le moins à tout rompre en partie. I'allegueray donc icy, & transcriray les propres mots de Sponde contre luy-mesme, pour la fin de cest argument, que la venue de Iesus Christ n'auroit rien apporté de parfait, si nous estions encore dans les imperfections. I'ay honte de descouurir l'imbecillité d'esprit & iugemẽt de Sponde, & m'arresteroy icy: mais puis qu'il est certain que c'est approuuer l'erreur auquel on ne contredit, & que maudit est celuy qui fait l'œuure de Dieu frauduleusement: venons aux autres preuues sur ce mesme suiet, le corps & le sang de Iesus Christ sont en l'Eucharistie, encore qu'ils n'y soyent ny veus, ny touchez grossierement: il entend estre en l'Eucharistie, estre

ſouz les accidens du pain & du vin en la Meſſe & en leur communion. Ie ne ſçay ce qu'il veut dire, pour eſtre veu groſſierement & touché groſſierement, ſinon qu'il face de deux ſortes de veuës & touchement corporel, l'vn groſſier, l'autre ſubtil. Ie croy que ceſte diſtinction a eſté incognue iuſqu'à preſent à tous les Theologiens & Phiſiciens, que les yeux du corps puiſſent voir vne choſe en deux façons, groſſierement & ſubtilement, que les mains auſſi puiſſent toucher quelque choſe en deux manieres. Parquoy ie preſſe ainſi Sponde, quiconque accorde la veuë & touchement corporel, mais ſubtil de quelque choſe, accorde le touchement & la veuë corporelle d'icelle. Or Sponde accorde le premier du corps & ſang de Ieſus Chriſt ſouz les eſpeces. Il admet donc le dernier, ſurquoy ie fonde & baſti à bon droict ceſt argument: Si le corps & le ſang de Ieſus Chriſt ſont corporellement ſouz les eſpeces du pain & vin, on les y void & touche corporellement, mais ſubtilement. Or ce dernier eſt faux, le premier le ſera donc auſſi. Or ie m'esbahi qu'il parle de croyance, ayant aduoüé la veuë & le touchemẽt: car ce qu'on croit, on ne le void point, Rom. 8. Hebr. 11. verſ. 1. or on void le corps & ſang de Ieſus Chriſt ſelon Sponde, en la Meſſe, & en leur Paſque, on ne l'y croit donc point. Parquoy il ſe priue de ceſte benediction: Bien-heureux ſont ceux qui croyent, & n'ont point veu. Or quand meſme il ne ſe contrediroit de la façon, toutesfois qui appellera iamais foy ou croyance, ce qui n'a la parole & volonté de Dieu pour fonde-

ment ? Ceux-là sont heureux, qui croyent sans voir. Ie l'accorde : Or ceux qui estiment que le corps de Iesus Christ est sous les especes du pain & du vin croyent, ie le nie, pour la raison susdicte, laquelle au bon plaisir de Dieu, nous examinerons en la page suiuante 192. cependant oyons vne replique digne d'vn tel Theologien, à ce que nous obiectons, qu'vn corps ne peut estre en vn lieu sans estre veu. Si ce qui est, dit-il, inuisible se peut voir, ce qui est de sa nature visible pourra il point estre reduit à vne inuisibilité ? Dites-moy, vn Ange inuisible, comment se peut-il faire voir? c'est à dire, si vn Ange qui est esprit inuisible, se peut rendre visible: le corps de Iesus Christ qui est visible, ne se pourra-il point rendre en vne inuisibilité ? Or le premier est vray. Quoy ? que les Anges ayent changé leur nature spirituelle & inuisible, en vne nature corporelle & visible? Qui ne sçait que iamais tel changement & transsubstātiation n'a esté faite? S'il estoit vray, ils auroyent cessé d'estre Anges. Qu'est-il donc aduenu ? qu'eux prenans des corps, sans changer leur nature, se sont fait voir. En ce sens dernier est-il vray, que ce qui est inuisible se peut rendre visible, & qu'en la sorte que nous venons de dire, les Anges ont esté veus. Aussi gardans l'analogie qui doit estre en effects, qui desirent pareille puissance de cause: nous accordons que Iesus Christ mesme en son corps a esté rendu inuisible, non en le transformant en vn esprit, & luy ostant ses quantitez & dimensions ; mais en aueuglissant ceux desquels il ne vouloit estre veu: ou retenant leurs

yeux pour n'estre point recognu, ainsi qu'il a fait à ceux, qui le venoyent prendre, Iean 18. à deux de ses disciples, qui s'en alloyent en Emaus, Luc 24. vers. 16. 31. Parquoy puis que Sponde vouloit argumenter par la puissance de Dieu, & luy attribuer quelque effect, duquel on doute, il le falloit prouuer par vn autre effect, ou pareille puissance fust requise. Mais il y procede autrement par caption: car ayant dit que les Anges se peuuent voir, il conclud, qu'vn corps peut estre reduit en inuisibilité. C'est autre chose estre veu, autre estre reduit en corps: autre chose est, n'estre point veu, autre, estre reduit en inuisibilité. Et que les plus rudes en iugent hardiment: neantmoins il est icy question de la puissance de Dieu, laquelle nous croyons estre infinie, & pouuoir tout ce qu'elle veut: mais de sa volonté, qui n'est point, que le pain & le vin se transsubstantient au corps & sang de son Fils. Si Iesus Christ l'a dit, il le veut, mais il ne l'a iamais dit, & n'y a mot en l'institution de l'Eucharistie & saincte Cene, selon que sainct Paul & les Euangelistes la recitent, qui en approche. Il dit, allegue Sponde, que ce qu'il baille est son corps, & vous dites que non. Nous ne disons, ny n'auons iamais dit, que le pain de la Cene, ne soit le corps de Iesus Christ: mais nous disons, que ce pain n'est point transsubstantié au corps de Iesus Christ. Si tu ne veux comprendre la façon, en laquelle le pain est le corps de Iesus Christ, faut-il auoir recours à deux opinions contradictoires & blasphematoires? l'vne, que le pain change sa substance, en la substance du corps

de Christ,& le vin aussi la sienne, en la substance du sang de Christ? & que nonobstant que le pain & le vin retienent leurs vrayes & essentielles proprietez, qualitez & quantitez, le corps de Iesus Christ perdant ses proprietez & qualité essentielles, se change en esprit: & que neantmoins il soit vray corps, & le corps de Iesus Christ: Ne sont-ce pas propositions contradictoires? le corps de Iesus Christ est vray corps, & le corps de Iesus Christ n'est pas vray corps, ou, qui est tout vn, n'a point les qualitez & quantité essentielle d'vn vray corps. Ce pain est vray pain, ou qui est tout vn, a les qualitez & quantité essentielle d'vn vray pain: & ce mesme pain n'est pas vray pain, ou qui est tout vn, n'a point de l'essence & substance de pain: n'est-ce point blasphemer, dire, que Dieu veut la verité de telles sentences, qui se contredisent & se dementent ainsi en mesme temps? n'est-ce pas faire Dieu menteur & inconstant? menteur, qu'il vueille vne chose estre, ce qu'elle n'est point: inconstant, qu'il y ait en luy ouï & non tout ensemble? contre le tesmoignage que luy rend l'Apostre 2.Corint.1.2.Tim.2,&c? Mais ce blaspheme, surpasse tous les autres, que Iesus Christ ait cessé d'estre vray homme, ayant vn corps humain phantastique, tel qu'imaginoit Marcion. Ie m'attendoy' d'ouïr quelque responce, sinon solide, aumoins subtile, en cest argument inexpugnable, qui est fait contre la transsubstãtiation, que pour son hõneur, certes, il ne deuoit coucher, s'il en vouloit vser ainsi: car ce luy a esté vn nœud, qu'il a mieux aimé, & luy a esté aussi plus aisé de couper, que desnouër,

c'est la solution. Il faut croire simplement, ie le vueil, mais quelle doctrine est plus simple, celle qui pour enseigner la communication au corps & sang de Iesus Christ, parle d'vn moyen controuué par les hommes,&qu'on ne peut croire sans ietter son esprit en vn abysme d'estranges opinions & questions, sans blasphemer, deroger au symbole de nostre foy, sans renuerser la nature du Sacrement, & sans se contredire : ou celle qui enseigne ce mesme effect & ceste mesme communication? & ne parle d'autres moyens, que d'vser du Sacrement & croire aux promesses de Iesus Christ,qu'il accomplira par sa puissance & vertu diuine. Ce moyen est controuué, qui n'est nullement promis de Dieu. Or ce moyen de communiquer à Iesus Christ par la transsubstantiation, n'est nullement, ny en aucune part promis, il est donc controuué. Ie sçay bien ce qui a esté dit par Iesus Christ,Cecy est mon corps. Tu ne veux point que nous glossions là dessus, & ne glosses-tu point? que fais-tu donc en disant,Cecy, c'est à dire, ce pain:Ce pain, c'est à dire, ces accidens du pain : Est, c'est à dire, contienent: mon corps, c'est à dire, vn esprit, ou bien ce pain, c'est à dire, la substance sans les accidens du pain, est, c'est à dire, se transsubstantie, mon corps, c'est à dire,en mon corps. La glosse ny peut encore atteindre : il faut adiouster, Et quoy? qui descend du ciel, se met sous les accidens du pain, & se rend esprit. Qu'on compare ces glosses auec l'exposition que nous baillons de ces mesmes paroles,Cecy est mon corps : qui n'est autre,sinon que le pain signifie le corps de Christ, ou que le

pain eſt le corps de Chriſt ſacramentel, & en la meſme ſorte que la coupe eſt le nouueau teſtamẽt au ſang de Ieſus Chriſt. *Auguſt.* 19.*lib.contra Adimatum cap.* 12. *non Dominus dubitauit dicere, hoc eſt corpus meum, quum ſignum daret corporis ſui.* Qu'on iuge ſans paſſion, où il y a plus de ſimplicité & facilité. Or l'impudence & ignorance tout enſemble de ceſt hõme, n'eſt-elle pas grande, d'affermer que tout autant qu'il y a eu de Docteurs dans les cinq cens premieres annees, ſont pour les Papiſtes? Quand à la reelle preſence du corps de Chriſt en l'Euchariſtie, c'eſt à dire, quand à la tranſſubſtantiation: & quand au ſacrifice de l'autel, c'eſt à dire, de la Meſſe, il pẽſe s'eſtre acquité d'vne iuſte preuue, par l'allegation de trois paſſages de ſainct Auguſtin, leſquels non ſeulement ſont bien eſloignez du ſens qu'il leur impoſe, mais ſont contre luy. Il interpelle donc Caluin par ces mots; pag. 194. Pource que tu as accouſtumé de te targuer de S. Auguſtin, ie te demande deux poincts, l'vn, s'il a iamais creu & eſcrit, que les meſchãs mangeoyent le corps de noſtre Seigneur: l'autre, s'il a dit, qu'il failloit adorer noſtre Seigneur en l'Euchariſtie. Pour le premier, tu ne le ſçaurois nier, car il dit notamment en l'epiſtre 162. que noſtre Seigneur meſme endura Iudas ſon Diable, ſon larron, & ſon vendeur, & luy laiſſa prendre parmi ſes autres diſciples innocents, ſon prix, que les fideles cognoiſſent. Quel eſt ce prix-là Caluin? diras-tu que c'eſt le pain? non, mais le corps reel & eſſentiel de Ieſus Chriſt, que Iudas a receu de ſes mains & mangé à ſa condamnation. Puis qu'vn ſi meſchant gar-

nement l'a receu & mangé, il estoit donc souz l'espece du pain, & non pas au ciel. Ce qui est dit communément, se void en ceste trainee de consequences, que, *dato vno absurdo, multa sequuntur: & error paruus in principio, fit magnus in fine*. Tu presupposes, Sponde, que sainct Augustin par le prix de Iesus Christ, a entendu le vray, reel, essentiel & naturel corps de Christ: mais tu te trompes, car par le prix, il ne veut dire autre chose en ce lieu, que le sacrement du prix. Et ie ne vueil, que ce que tu en as transcrit du mesme autheur sur le Pseaume 163. nostre Seigneur a souffert que son traistre, qui auoit desia receu son prix, demeurast auec luy entre les innocens, iusqu'au dernier baiser de paix, auquel il n'a point teu, qu'il y auoit entr'eux vn homme si meschant. (*tanti sceleris*) & toutesfois il donna en commun à tous, le premier sacrement de son corps & de son sang, Iudas n'estant encore sorti (*nondum Iuda excluso.*) Ne vois-tu pas, que S. Augustin appelle sacremẽt du corps & du sang de Christ, ce qu'il auoit nommé prix de Iesus Christ? & pour te mieux faire voir ou à tes semblables s'ils ne le scauent ou pechent malicieusement, que tel a esté l'intention & sens de ce bon Docteur: tu trouueras ces sentẽces en ses escrits. Les Apostres mangeoyent le pain, qui est le Seigneur, & Iudas mangeoit le pain du Seigneur, contre le Seigneur. *tract. 59. in Ioann.* Note bien ceste distinction entre le pain, qui est le Seigneur, & le pain du Seigneur: Iudas a prins cestui-cy, qui n'est que le signe & symbole, & non l'autre, qui est la chose signifiee. Item, parlant du mesme Iudas sur le Psaume 10. le

Seigneur luy a baillé la premiere Euchariſtie faite de ſes mains & recommandee de ſa bouche, c'eſt à dire donc le Sacrement, comme aux autres diſciples, ce qu'il nomme là Euchariſtie ſur le Pſeaume 3. il l'appelle figure de ſon corps & de ſon ſang. *Ipſa Domini noſtri Ieſu Chriſti tanta & tam miranda fuit patientia, quod Iudam, quum eius cogitationes non ignoraret, adhibuit ad cõuiuium, in quo corporis & ſanguinis ſui figuram diſcipulis commendauit.* Et comment fauoriſeroit ce ſainct Docteur à vne telle opinion, que Iudas ait mangé le vray eſſentiel & naturel corps de Chriſt, qui a eſcrit ſi clairement, *Sacramentum vnitatis corporis & ſanguinis Chriſti, de menſa dominica ſumitur, quibuſdam ad vitam, quibuſdam ad exitium, res verò ipſa, cuius & ſacramentum eſt, nulli ad exitium quicunque eius particeps fuerit, Auguſt. ſuper Ioannem tractatu* 26. Le Sacrement eſt prins par les vns en ſalut & vie, par les autres en ruine & damnation. Mais la choſe ſignifiee n'apporte iamais mort à celuy, qui y participe: Parquoy, ſi Iudas n'a participé qu'au ſigne, prenant le Sacrement, le corps de Ieſus Chriſt n'eſtoit ſouz les accidens ? & ſi Iudas n'a receu que mal en ſa manducation, il n'a communiqué au vray & reel ou eſſentiel corps de Ieſus Chriſt, qui n'eſt iamais que bon, & qui eſt ſalutaire à tous ceux qui le recoyuent. Tu veux prouuer le ſecond poinct, à ſçauoir, que ſainct Auguſtin a dit, qu'il faloit adorer noſtre Seigneur en l'Euchariſtie par ce, qu'il a eſcrit ſur le Pſeaume 99. Quãd ce ſainct perſonnage auroit parlé ainſi, il ny a rien de mal, & ne ſe peut de là tirer le preſence du corps & du ſang de Ieſus

Christ corporelle souz les especes. C'est autre fait adorer Iesus-Christ en l'action de la saincte Cene, & lors que nous celebrons ce mystere, & participons à ce sainct Sacrement, autre de tourner son cœur & ses yeux au pain, & adorer Iesus Christ là dedans enclos : mais au Pseaume sus mentionné, il n'est faite nulle mention du lieu où est Iesus Christ, & où il le faut adorer : mais seulement de l'adoration qu'il faut rendre à sa chair, laquelle il appelle le scabeau des pieds de Dieu, qu'il est licite d'adorer, & non les signes du pain & du vin, ny autre telle chose. Ces mots sont tels : Ie suis perplex, ie crain d'adorer la terre, de peur que celuy qui a fait le ciel & la terre, ne me condamne. Derechef, ie crain de n'adorer le scabeau des pieds de mon Seigneur : car le Pseaume me dit, Adorez le scabeau de ses pieds. Ie demande, quel est ce scabeau? & l'Escriture me respond, que c'est la terre, estant ainsi flottant, ie me tourne vers Christ, parce que ie le cerche icy, & ie trouue comment sans impieté la terre est adoree, & sans impieté le scabeau de ses pieds est adoré. Il a prins la terre de la terre, pource que la chair est de terre, & qu'il a prins chair de la chair de Marie, & pource qu'en ceste chair il a marché icy, & nous a baillé ceste mesme chair à manger pour nostre salut, & que personne ne mange ceste chair, qui ne l'ait premierement adoree, on a trouué comment on adore le scabeau des pieds du Seigneur. Qui iugera de ces paroles, que sainct Augustin parle d'adorer Iesus Christ souz les accidens du pain & du vin? y a-il le moindre trait qui s'y approche? Est-ce bien

conclu, il faut adorer la chair de Christ deuant que la manger? il la faut donc adorer enclose dans vn morceau de pain. Ie ne sçay, Sponde, où tu auois apprins d'argumenter, ou bien si tu voulois declarer, quand tu faisois ta declaration, que tu auois mesme perdu le sens & la raison cognue. O si tu eusses voulu lire, & en lisant entendre & recognoistre ce, que ce Docteur t'eust enseigné en ce mesme Pseaume, quelques lignes apres ton allegatiõ, tu eusses apprins l'exposition de ces mots! Qui ne mangera ma chair, n'aura point de vie eternelle, & que tu ne deuois imaginer autre effusion corporelle de sang, soit visible soit inuisible, que celle qui a esté faite en la croix: car il introduit Iesus Christ parlant ainsi à ses disciples. *Spiritualiter intelligitè, quod loquutus sum, nõ hoc corpus, quod videtis, manducaturi estis, & bibituri illum sanguinem, quem fusuri sunt qui me crucifigent: sacramentum aliquod vobis commendaui spiritualiter intellectum, viuificabit vos, & si necesse est illud visibiliter celebrari, oportet tamen inuisibiliter intelligi.* Entendez spirituellement ce que i'ay dit, Vous ne mangerez point ce corps, que vous voyez, & ne boirez point ce sang que ceux qui me crucifieront, doiuent espandre: ie vous ay recommandé vn Sacrement, si vous l'entendez spirituellement, il vous viuifiera: & combien qu'il soit necessaire de le celebrer visiblemẽt, il le faut neãtmoins entendre inuisiblemẽt. Q'uastu maintenant à repliquer à vn passage si exprez, la foy de sainct Augustin, & de toute l'Eglise de son temps, est notoire pour l'intelligence de ces mots: Cecy est mon corps, & presence & mãduca-

tion corporelle que tu affermes, & laquelle il nie. Ne fais donc point bouclier de sainct Augustin,& ne le pren pour aduocat d'vne si mauuaise cause: toutesfois & quantes que tu le fais, il te dement en dix mil endroits. Tu voudrois faire tomber Caluin, s'il t'estoit possible,en contradiction,mais en ergotisant,comme tu fais, ie ne m'esbahi pas, si tu es tombé-toy-mesme en ceste abiuration de la verité, & pur seruice de Dieu. Tu as bon aduis vrayement, de prier les Chrestiens d'examiner le peu que tu dis de ceste matiere, en la page 195. car apres auoir bien consideré & espluché tes consequences,que peux-tu acquerir que blasme,d'vne grande ignorance, & d'vn esprit despourueu de tout iugement? puis que tu demãdes cest examen, ie le feray au bon plaisir de Dieu. Caluin, tu nous veux faire croire (ce sont tes termes) que tu reçois reellement la substance de ce corps, mais s'il n'y est point present, comment le reçois-tu? Caluin te respondra, & qui t'a dit, Sponde, en quelle escole Chrestienne reformee as-tu ouy,en quelle part de mes liures as-tu leu,que Iesus Christ soit absent de la saincte Cene? Si i'ay enseigné que son corps & son sang ne sont enclos dedans le pain & vin,est-ce nier sa presence en la celebration du mystere,qu'il a ordonné? & où il preside, & ouure par sa grace & vertu ineffable de son esprit? si son corps n'est present aux signes, ne le sera-il point à ceux pour lesquels l'vn & l'autre son destinez? A qui doit estre present le corps de Iesus Christ, & tout Iesus Christ mesme, qu'à celuy qui est capable de son salut & efficace?ce n'est point le pain,ce n'est point

le vin, & tu ne le peux nier. Auec qui a promis d'estre le Fils de Dieu iusqu'à la fin des siecles? est-ce auec le pain & le vin consacrez? n'est-ce pas auec les fideles? Matth.28. où dit sainct Paul, que Iesus Christ habite? n'est-ce pas en noz cœurs? Eph. 3. verses 17. Si i'ay presché, dit encore Caluin, que Iesus Christ n'est point present icy bas à nos corps, selon la presence de son corps, ay-ie nié toute sorte de presence? ay-ie trouué ceste distinction de moy-mesme? n'est-elle point du souuerain maistre? Sainct Augustin ne me l'a-il point declaree en son traicté 50. sur sainct Iean? Ce que Iesus Christ a dit, Voicy ie suis auec vous tous les iours, est accompli selon sa majesté, selon sa prouidence, selon la grace ineffable & inuisible: Et ce que le mesme a dit aussi: Vous ne m'aurez point tousiours, n'est-il point accompli selon la chair, que la parole a prinse, selon ce qui est né de la Vierge, & pourquoy? parce qu'il a conuersé quarante iours auec ses disciples selon la presence du corps, & eux le regardans par forme & conuoy, & non suiuans, il est monté aux cieux, & n'est point icy. Te reste-il à present, Sponde, aucun scrupule? ouy, dis-tu, car si des substãces si separees l'vne estant au ciel, & l'autre en la terre, à sçauoir, le corps de Christ, sont reellement conioinctes par le sainct Esprit, ou en quelque autre façon que ce soit, ne nous fais-tu pas vn corps inuisible: & neantmoins reellement conioinct à toy? Et quoy, Sponde, sont-ce choses contraires ou contradictoires, estre reel & estre esprit? estre reellement conioinct, & estre conioinct d'vn lien inuisible & spirituel? La conion-

ction de nostre ame auec nostre corps, n'est-elle point reelle, quant à la substance, & spirituelle & inuisible? quant à la façon, la conionction du mariage n'est-elle point vraye & reelle, encore que le mari soit bien esloigné de la femme, & autant qu'il y pourroit auoir de l'Orient en l'Occident, demeurans conioincts par vn lien inuisible? Mais tu te trompes en cest autre point, estimãt que puis que le corps de Christ est conioinct auec nous, qui sommes si fort esloignez d'iceluy, il faille qu'il soit rendu spirituel, c'est à dire, conuerti en substance spirituelle & Angelique: mais tu deuois dire aussi, infini, car deux substances mesme spirituelles, si elles sont esloignees de lieu, ne peuuent estre conioinctes substantiellement & essentiellement, c'est à dire, estre infuses l'vne dans l'autre, si elles n'ont vne substance infinie, pour estre par tout. Or ie te dy, que mesme deux corps distans & separez de lieu, peuuent estre conioincts d'vne conionction vraye, reelle, & spirituelle, sans changer de substance, par vne vertu secrette & inuisible: la sympathie, qui se trouue és choses naturelles, est vne conionction spirituelle & naturelle, tu le deuois auoir aprins. Si dõc vne vertu creée, que Dieu a donnee à quelques corps, les conioinct ainsi estans bien separez de demeure & de lieu, pourquoy doutes-tu de ceste vertu supernaturelle, qui est le sainct Esprit, qu'elle ne puisse te cõioindre & vnir, auec Iesus Christ, sans aucun sien changement, & te donner sa substance? car sans doute qui communique à la substance du corps de Christ, communique au corps d'iceluy, veu qu'vne chose n'est

que sa substance: mais qui participe au corps de Christ, ny participe pourtant, d'vne façon corporelle ou naturelle, ou par vne comprehension de personnes, celle de Christ estant infuse dans la nostre, c'est à dire, dans nostre corps, ou dans nostre ame: mais ceste vnion est spirituelle, supernaturelle, & par laquelle l'humanité de Christ occupe tousiours son propre, visible, & peculier lieu & situation, separez des nostres. Tu n'approuues point la similitude du soleil, par laquelle ie declare l'effect du S. Esprit à nous faire vns de corps, d'esprit, & d'ame auec Iesus Christ, à faire descendre iusqu'à nous tout ce, que Christ est, & possede, & à nous vnir ensemble. Pourquoy ne la trouues-tu point bonne, toy qui te mets au rang des mieux aduisez? Elle est telle, si nous l'apperceuõs à l'œil, que le soleil luisant sur la terre, qui enuoye par ses rais aucunemẽt sa substance, pour engẽdrer, nourrir, & vegeter les fruits d'icelle: pourquoy la lueur & irradiation de l'esprit de Iesus Christ seroit-elle moindre, pour nous apporter la communication de sa chair & de son sang? *lib.* 4. *Institut. cap.* 17. *sect.* 12. La doctrine te desplait-elle, à sçauoir, que par le sainct Esprit nous ioüissions de la presence & benefices de Christ, & la vertu & nature de ceste participation soit reduite & se refere à l'esprit? ce n'est vne imagination mienne, S. Paul aux Rom. 8. declare, que Christ n'habite autrement en nous, que par son Esprit: & ceste sentence du mesme est notable, declarant en quelle sorte Iesus Christ se donne à nous, tant au Baptesme, qu'en la saincte Cene, 1. Corinth. 12. vers. 13. Nous sommes tous

baptisez en vn esprit,pour estre vn corps, & sommes tous abreuuez d'vn breuuage en vn mesme esprit. Parquoy Chryso. a bien dit en la 1.homel. qu'il a faite du S.Esprit,tom.5.*Spiritus sanctus ipse cibus est diligentium Christum, quo nunquam satiantur: ipse potus est animarum filiorum Dei, spiritus sanctus copula est vnionis nostræ in Christo.* Et en l'hom. 2.*idem est*,dit-il,*Christum adesse, & Spiritum adesse, & idem est spiritum Dei dicere, & spiritum Christi*: C'est tout vn que Christ soit present, ou que le S. Esprit soit present. La viande de ceux,qui aiment Christ,est le sainct Esprit, duquel ils ne sont iamais soulez. Le breuuage des ames des enfans de Dieu,est le mesme Esprit. Et que veux-tu de plus clair? I'oy bien ce que tu grõdes contre la similitude, à cause que nous voyons les rayons du soleil, & non pas la substance du corps de Christ, prendre des similitudes du soleil en ceste matiere & subiect,n'est chose nouuelle. Chrysostome duquel nous venons de parler,la fait deuant moy en l'vne des susdictes homelies. *Spiritus sanctus spiritualis mentalium oculorum nostrorum sol est.* Mais dequoy te plains-tu en fin?quels sont tes desirs & tes volontez? que les choses semblables soyent les mesmes,& que les similitudes conuienent en tout: & ne scais-tu pas,que ce ne seroyent plus similitudes? Si le corps du soleil se void, faut-il que la nature du S.Esprit soit visible? Si le soleil enuoye ses rayons visiblement sur nos corps, le S.Esprit doit il œuurer aussi & agir visiblement en nos ames? Si nous pouuons comprendre l'œuure & action de cestui-là,le pourrõs-nous de cestui-cy? Tu me re-

proches,que ie conuerti la matiere du corps en esprit,d'autāt que ie dy, que nous ne voyons la substance du corps de Christ, de laquelle le S.Esprit nous viuifie, mais que n'adresses-tu ces regrets à tes sophistes?Si tu ne peux voir le corps de Christ, qui est present selon ton aduis, sous les accidens du pain,auec sa stature,& toutes les parties & figures d'vn vray corps humain, telles qu'il a au ciel, & qu'il auoit cōuersant au monde : pourquoy demandes-tu que la substance de ce corps & de ceste humanité,à laquelle nous participons par la vertu du sainct Esprit,te soit visible?I'accorde que tout corps est perceptible par les sens corporels : toutesfois tous corps ne peuuent estre veus,si l'empeschement & distance du lieu y est.Mais,dis-tu,si le S.Esprit enuoye la substance de Iesus Christ, qui est corporelle iusqu'à nous,cōme le soleil enuoye ses rayons,ne se verra-elle point aussi?Ie te respon, que tu abuses encore de ceste similitude, laquelle ne tend à autre fin,qu'à nous monstrer,que le lieu & distance de l'humanité de Christ,qui est au ciel, n'empesche que ne communiquions vrayement à icelle,à cause du lien de ceste conionction,qui est infini & tout-puissant, à sçauoir,le S.Esprit. As-tu dōc raison, ne toy, ne ceux de ta sorte,de nous imposer vne manducation imaginaire & auide ? Il te fache de ce que nous disons, qu'elle est spirituelle,& S.Paul n'appelle-il point les Sacremēs viande & breuuage spirituel?1.Corint.10.tu fais semblāt malicieusement de n'entendre que veut dire, que ceste manducation se fait spirituellement,comme si nous mettions au lieu de l'effect,imagination &

penſee,& non pas que ce fuſt noſtre intẽtion d'enſeigner,que ce myſtere, quant à la façon,ſurmõte en ſa hauteſſe tout ordre de nature : n'auons-nous point ceſt aduertiſſemẽt de S.Paul,qui ayant parlé de ceſte myſtique conionction de Chriſt auec l'Egliſe,& mẽbres d'icelle,par laquelle nous ſommes membres de ſon corps,de ſa chair,& de ſes os, s'eſcrie:ce ſecret eſt grand!Epheſ.5.verſ.32.Tu ne peux porter,qu'en ceſte mãducation nous requerions la foy comme la bouche de l'ame:ne ſcais-tu pas que c'eſt à ceſte condition , que tous les biens ſalutaires de Dieu nous ſont offerts & dõnez,c'eſt à dire, pourueu que nous croyons & ſoyons certains que Dieu nous aime, & nous veut bailler ce qu'il nous promet en ſa parole, à cauſe de ſon Fils,Matth.21.Marc 11.Iaques 1.Iean 7.verſ.38. Qui croit en moy, comme dit l'Eſcriture, fleuues d'eau viue decouleront de ſon ventre. Sainct Paul auſſi n'a-il point eſcrit, qu'il viuoit en la foy du Fils de Dieu?Galates 2.verſ.20.Et parlant aux Epheſiens, ne leur mande-il pas, que Ieſus Chriſt habitoit en leur cœur par foy? Epheſ.3.verſet 17. Serois-tu bien ſi impudent, de maintenir, que ſainct Paul parle en ces lieux d'vne demeure, habitation & communication phantaſtique?Quand tu en viendrois là, i'ay dequoy te ſerrer & contraindre de venir à raiſon : car ce qui conſiſte en imagination , peut-il apporter vie ? or la conionction que nous auons auec le Fils de Dieu, par foy, nous apporte vie : elle ne giſt point donc en ſimple & nuë apprehenſion, que nous mangeons Ieſus Chriſt, ou que nous ſommes con-

ioincts auec luy. Et en cest endroit, comme és autres, monstres-tu ton ignorãce, definissant la foy, apprehension, c'est à dire, cõme tu t'exposes imagination de ton ame : mais tu deuois apprendre de l'Apostre aux Hebrieux, que c'est vne subsistance, Hebr. 11. verset 1. & persuasion certaine, fondee és promesses de Dieu, & non vne simple pensee : d'où est aduenu, que, quoy que la foy ne soit pas ceste cõionctiõ mystique de Iesus Christ auec nous, mais le lien & l'instrument, par lequel elle se fait pour nostre regard : toutesfois plusieurs des Peres & Docteurs anciens parlent ainsi. Pourquoy apprestes-tu les dents & le ventre? croy, & tu as mangé. Manger le pain de vie, c'est croire en Iesus Christ. Qui croit en luy, le mange, & est engraissé inuisiblement. *August. tract. 25. & 26. in Ioann. Bernard serm. 76. in Cantica. Credere inuenisse est, norunt fideles Christum habitare per fidem in cordibus suis, quid propius est? August. serm. 60. de verbis Domini. Christus fide tangitur*, Christ est touché par la foy : tant plus que nous croyons, dit le mesme, tant plus touchons-nous le Seigneur. *de consens. Euangelist. lib. 2. cap.* 20. tu prens pour contrarietez, quand ie di tantost, que la foy nous esleue en haut, tantost que la chair de Iesus Christ descend en nous. Tu t'en prens par mesme moyen aux Apostres & à toute l'antiquité, qui non seulement ont parlé d'vne descente, & venuẽ de Iesus Christ en nos cœurs spirituelle, mais aussi d'vne ascente de nostre esprit iusqu'au ciel, aussi spirituelle & par foy. Ils ont estimé que l'vne n'empeschoit l'autre, ains que toutes deux estoyẽt neces-

faires. Nous sommes arrousez du sang de Christ, dit sainct Pierre, 1.Pierre 1. verset 2. Et où? tandis que nous sommes en ce pelerinage, commét? par le sainct Esprit, puis que c'est tout vn selon S. Chrysostome, que Christ soit present, ou le S. Esprit: si cestui-cy descend, on pourra dire à bon droict, que Christ aussi descend. S.Paul est-il contraire à sainct Pierre? nous exhortant de monter en haut, & cercher les choses qui sont en haut, à sçauoir Iesus Christ, son corps & son sang, Coloss. 3.vers.1. nenny: Celuy qui a dit, Iean 14.vers.18. Ie ne vous laisseray point orphelins, ie viendray vers vous, promet pareillement, qu'estant enleué de la terre, il tirera tous hommes à soy, Iean 12. vers.32. Parquoy il est hors de doute, qu'en ceste manducation, en mesme temps Iesus Christ descend à nous, pour nous donner son corps & son sang: il descend, di-ie, par son esprit, & par iceluy nous offre, presente, & baille ceste viande saincte & spirituelle de nos ames, couuerte de promesses, lesquelles il seelle en nos cœurs: & nous montons aussi par foy là haut au ciel, pour cercher & auoir nostre nourriture en luy, où les promesses nous appellent: l'vn n'est contraire à l'autre, veu que ce dernier depend en ordre du premier: car encore que le sainct Esprit parle à nous en la terre, toutesfois il nous attire au ciel, & nous donne cest instrument de foy, par lequel nous y montons. Il faut que là où est nostre thresor, la soit aussi nostre cœur, Matth.6. & là où est nostre cœur, que là soit aussi nostre foy. A ceste cause l'Apostre aux Hebr. parlant d'icelle, non moins que de nostre

esperance, dit, que c'est vne ancre seure & ferme de l'ame, & qui penetre iusqu'au dedans du voile, Hebr. 6. v. 19. Bernard au sermon de l'Aduent, Il y a vn aduenement, dit-il, de Iesus Christ qui est caché, par lequel les seuls esleus le voyent en eux-mesmes, & leurs ames en sont sauuees & se fait en esprit & vertu. Chrysostome au sermon 24. sur la 1. aux Corinthiens. *Vbi cadauer, inquit Christus, illic & aquilæ: cadauer Domini corpus propter mortem: nisi enim ille cecidisset, nos non resurrexissemus. aquilas autem appellat, vt ostendat ad alta eum oportere contendere, qui ad hoc corpus accedit, & nihil cum terra debere & esse commune, neque ad inferiora trahi & in eis repere, sed ad superiora semper volare; & in solem iustitiæ intueri, mentisque oculum acutissimum habere, aquilarum enim non gracculorum hæc mensa est.* Ceste table n'est point pour les gens, mais pour les aigles : il faut que celui-là se guide aux choses hautes, qui s'approche de ce corps, ne rempant point és basses, & n'ayãt rien de commun auec la terre. Tel, di-ie, doit voler en haut, & regarder en ce soleil de iustice, si bien qu'il aye l'œil de l'ame tres-aigu, *aquilæ facti in hac vita*, auoit-il dit en quelques lignes deuant, *ad ipsum cœlum euolemus, vel potius supra cœlum.* Si tu eusses esté nourry en ces saines paroles, tu ne m'eusses iamais accusé de contradiction, & encore ne te contentant point de ceste calomnie, tu me charges de m'estre empestré és absurditez, que ie trouue en la doctrine de la Transsubstantiation : ta raison est, Si tu reçois le corps de Iesus Christ tout entier, & vn million de personnes encore, chacune tout entier, en mesme

tẽps,vn mesme corps est-il pas en mesme tẽps en diuers lieux?Ie trouue que tu es defectueux en tes antecedẽs;pour en tirer la conclusion que tu fais. Tu deuois t'estre souuenu de ce mot, corporellemẽt,ie t'eusse estimé lors braue Theologiẽ,Physicien, & Logicien: tu deuois donc dire ainsi: Tout corps qui est receu corporellemẽt en mesme tẽps d'vn millier de personnes, & de chacune tout entier,est en mesme tẽps en diuers lieux:d'autãt que ceste maxime est vraye, celle qui suit est fausse, qu'vn mesme corps, qui est receu spirituellement tout entier d'vn millier de persõnes,soit en mesme temps, en diuers lieux corporellement. Dix mille personnes auront leur cœur en vn mesme tresor, qu'ils possederõt d'esprit,tous en mesme tẽps,sans que l'vn sache de l'autre ce thresor: sera-il pourtãt ailleurs qu'en vn lieu en mesme temps corporellement? Or puis que ie n'ay entendu iusqu'icy en tous tes discours que sophisteries, auec quelque apparence de pointe, qui se rebouche à la belle premiere resistance, ie te quitte, iugeant ceux-là auoir les yeux bien chassieux & malades, qui ne se plaisent,qu'en telles tenebres: ce qui aduient specialement aux reuoltez & vrais Apostats, lesquels ne trouuẽt repos en leurs consciences, que lors qu'on desrobe la verité de leur esprit, par ces petites subtilitez & puerils ergotismes. Mais malheur à ceux, dit le Seigneur, Ierem. 23. qui seduisent mon peuple, en leurs mensonges & en leurs erreurs. Toutesfois oyons encore Sponde, establissant la doctrine de la Transsubstantiation, par quels argumens? par l'authorité du Concile de

Latran tenu ſous Innocēt 3. où il fait parade d'vn grand nombre d'hommes, deux Patriarches, 70. Metropolitains, quatre cens Eueſques, douze Abbez, huict cens Prieurs de Conuent: i'attendoiy quelque texte d'Eſcriture, ie croy que le bō homme en eſtoit pour l'heure deſgarny, quand il y aura mieux penſé, peut eſtre en trouuera-il. Parlons ſerieuſement, ny a-il autre antiquité ou fondemēt de ceſte doctrine, que depuis l'an 1215. ou quelque centaine d'annees pluſtoſt? ſi a, elle eſtoit long temps deuant, mais le mot de la Tranſſubſtantion a eſté reſolu audit Concile, & non autre choſe ſur ceſte matiere. Le Canon dement vn tel menſonge qui porte, *Verum Christi corpus & ſanguis in ſacramento altaris, ſub ſpeciebus panis & vini, veraciter continentur tranſſubſtantiatis pane in corpus, & vino in ſanguinem, poteſtate Diuina.* Et eſt-il parlé du mot de Tranſſubſtātiation ſeulement? la choſe n'y eſt-elle point definie? qu'on me trouue en tous les autres Conciles generaux precedés, ſemblable Decret en ſubſtāce, que l'erreur de l'impanation, ou conſubſtātiation, c'eſt à dire, de la preſence corporelle de Ieſus Chriſt ſouz le pain & ſouz le vin, eſtoit bien deſia du temps de Berengarius & Nicolas Pape 2: mais non de l'aneantiſſement de ſubſtance du pain & du vin: ce qui ſe recueille du Canon d'vn autre Concile de Latran, tenu deuant ceſtui-cy, quelque centaines d'annees: *Ego Berengarius.* C'eſt l'antiquité de laquelle ces bons Prelats esbloüiſſent les yeux du poure peuple, & l'entretienent en ſes idolatries & ſuperſtitions. On peut voir de cecy qu'elle do-

ctrine est plus anciene, celle que nous enseignõs, qui est Apostolique & tiree des Escritures,ou celle qui n'a autre fondement, qu'vn Concile nouueau.Il y auoit force hommes,dit Sponde,& quasi vne armee saincte de Dieu, qui se reserue à milliers,des hommes qui ne ployent point le genoüil deuant Baal, n'auroit-il point gardé quelque bon soldat en ceste troupe, qui eust prins sa cause en main? & quoy? es-tu si ignorant de l'histoire que de ce temps ne fussent les Albigeois. L'Abreuiateur des conciles grand Thomiste,& de sa reigle te l'auoit cotté, parlant du susdit Pape Innocent 3.Du temps de cestui-cy,dit-il, vne heresie, (ainsi appelle-il ceste doctrine saincte suiuant les traces des Pharisiens,qui appelloyent la doctrine de Iesus Christ secte, Act. 24.vers.14.) se leua és enuirons de Tholose,laquelle S. Dominique fit cesser à la solicitatiõ dudit Pape Innocent. Qui ne void qu'il parle des Albigeois, qui s'opposoyent à l'idolatrie de la Transsubstantiation? tu ne demandois qu'vn champion de Iesus Christ, en voicy force qui prenent la cause de Dieu, qui sont persecutez par ce bon S.Dominique,& de faict,& de parole, contre lesquels l'Antechrist fait publier vne croisade. Bref, il y en a eu plus de cinq cens de bruslez en ces quartiers du haut Languedoc. Tu voudrois que c'eust esté quelqu'vn du concile mesme,mais Dieu n'est attaché ny aux couronnes,ny aux crosses,ny aux chaperons. Ie ne doute pas aussi, qu'il n'y en eust plusieurs qui gemissoyent en leur ame,& sentoyent autrement: mais n'osoyent contredire à ceste beste à trois couron-

nes, souz la patte de laquelle ils estoyent. Le soleil, dit tresbien S. Bernard, n'eschauffe tous les lieux qu'il esclaire, là où est la science, n'est tousiours la magnanimité & cõstance de ceste authorité generale. Spõde vient à vne particuliere de S. Cyprian, reculant de temps d'enuiron mille ans, combien que selon le iugemẽt des hõmes doctes de nostre temps, ce traitté des œuures cardinales de Iesus Christ, où est le sermon de la Cene, ne soit point du susdict Cyprian : toutesfois de quel qu'il soit, parlons à luy, & examinõs ceste sentence fauorable à nos alchymistes Transsubstantiateurs, *ce pain que le Seigneur presentoit à ses disciples change, non pas en sa semblance, mais en sa nature, a esté fait chair par la toute-puissance du Verbe*. Sponde s'arreste & fonde sa raison sur le mot de nature: car, dit-il, qu'appelles-tu la nature du pain, sinon sa substance ? il veut conclurre, que quiconque a changé de nature, a changé aussi de substance : à quoy vrayement ie seroy contraint d'acquiescer, si ce mot de nature se prenoit tousiours, pour l'essence & substance de la chose dont est question: mais le contraire est enseigné par tous les Philosophes, & notamment par Aristote, lequel au liure 4. de sa Metaphysique chap. 4. donne trois significations à ce mot (*nature*) qu'il dit signifier maintenant la conception ou naissance de quelque chose, c'est à dire, les causes efficientes & instrumentales, qui donnent estre à quelque-chose: maintenant l'essence ou la substance d'icelle, à sçauoir, la matiere & forme dont elle est composee : maintenant & en fin les qualitez naturelles.

En ce dernier sens a dit l'autheur du sermon de la Cene du Seigneur, que le pain a changé de nature, c'est à sçauoir, de vertu, proprieté, qualité & vsage. Il ne se peut, dit Spõde, que nature en ce lieu signifie proprieté naturelle, pourquoy non? d'autãt que Basile dit notamment, qu'és enseignemens de l'Eglise, la nature & la substance sont mesme chose. Il est vray quelquesfois, comme és autres choses, mais non tousiours. Or quand Basile l'auroit escrit (ce qui est tresfaux, car en son œuure du Sainct Esprit adressee à Amphilochius, il n'est faite nulle mention de ceste reigle, ny de la difference ou conuenance de ces deux mots, nature & essence, & n'y a point autre epistre dudit Basile à Amphilochius: la parole de Dieu y repugne, laquelle prend souuent nature (qui se dit en Grec φυσις.) en la premiere & derniere signification. Sainct Paul enseigne Ephes. 2. que nous sommes enfans d'ire, de nature, il n'y a que les Manicheens qui rapportent ce mot à l'essence de l'homme: car aussi l'Apostre ne veut dire, sinon, que nous auons la malediction & corruption hereditaire de nos peres, & qui commence dés le moment de nostre conception, transmise par la generation. Sainct Pierre nous propose en sa 2. Epistre chap. 1. que nous sommes faits participans de la nature Diuine. Qui pourra prendre ce mot de nature, que pour les qualitez celestes & Diuines, que Dieu cree en nous? Si quelqu'vn le rapporte à l'essence de Dieu, il est Platonique, Schvvenfeldien, & tombe en vne infinité d'absurditez. Parquoy ceste reigle de Sponde, ou de son Basile fainct, & son commentateur

commentateur Anaſtaſe, qu'en dogmes de la foy ces mots de nature & ſubſtance ſont meſme choſe, eſt bien oblique & tortue, & ne peut que produire iugemẽs cornus & eſtranges. Et pour reuenir à l'autheur, il ſe declare aſſez, par la ſuite de ſon propos : car il dit, que comme en la perſonne de Ieſus Chriſt ſe trouue l'humanité viſible, & la Diuinité inuiſible, ainſi il y auoit deux choſes, le ſacrement viſible, & la diuine eſſence infuſe dans iceluy. Ie ne vueil point defendre ceſte opinion qui eſt erronnee, mais ie maintien, que s'il euſt voulu parler de quelque tranſmutation de ſubſtance, la ſimilitude prinſe de la perſonne de Ieſus Chriſt, n'euſt fait nullement à propos : s'il n'euſt eſté des diſciples de Marcion,qui aduoüoit à Ieſus Chriſt vn corps humain en apparence, tel qu'eſt le pain des Papiſtes en leurs myſteres, ou s'il n'euſt eſté Eutychien,qui conuertiſſoit la Diuinité en l'humanité, cõme ſelon l'aduis de ce magnifique concile de Latran, le pain ſe chãge au corps de Ieſus Chriſt. Mais l'autheur le declare encore és pages precedentes,où il dit, *Inconſumptibilem cibũ Magiſter apponit diſcipulis, immortalitatis alimonia datur, à communibus cibis differens corporalis ſubſtantiæ retinens ſpeciem, ſed virtutis Diuinæ inuiſibili efficientia probans adeſſe præſentiam*. Ceſte viande d'immortalité qui eſtoit donnee aux diſciples par Ieſus Chriſt, retenoit la nature (*ſpeciem*) d'vne ſubſtance corporelle, telle qu'eſt le pain. Il adiouſte puis apres, *Manducauerant & biberant de eodem pane ſecundum formam viſibilem, ſed ante verba illa cibus ille cõmunis tantum nutriendo corpori commodus*

erat,& vitæ corporalis subsidium ministrabat. Il n'entend point vne forme accidentaire, mais substantielle: car il poursuit, *quotiescumque his verbis & hac fide actũ est quod Christus præcepit, hoc facite in meam commemorationẽ, hæc est caro mea, hic est sanguis meus panis iste substantialis, & calix benedictione solemni sacratus, ad totius hominis vitam salutémque proficit.* Que veut dire pain substantiel, est-ce vn pain qui n'a que la blancheur & la rondeur? ce seroit exposer les mots tout au rebours par antiphrases, & tromper les hommes, à quoy cest autheur ne pensa iamais. Parlant de Iudas en ceste mesme page, & de la difference des viandes corporelles & spirituelles, il oste toute occasion de douter de son intention. *Vbi sacrum cibum mens perfida tetigit, & sceleratum os panis sanctificatus intrauit parricidalis animus, vim tanti sacramenti non sustinens quasi palea de area exuflatus est.* Ce qu'il auoit dit viãde sacree, il le nomme pain sanctifié, & non changé & transmué: s'il n'estoit vray pain, il ne seroit point sanctifié. Et que les Papistes me respondent: s'ils ne mettent difference entre leur pain d'hostie, & leur pain benit. Or ce mesme autheur, à fin que nous ne doutions de son intention, appelle ce pain sanctifié, dons & presens sacrez, ce qui ne se peut rapporter au vray & naturel corps de Iesus Christ. *Hi*, dit-il, *qui verbo tenus corde sicci & mente aridi sacris intersunt, vel etiam participant donis, lambunt quidem petram, sed inde nec mel sugunt, nec oleum, qui nec aliqua charitatis dulcedine, nec Spiritus sancti pinguedine vegetantur, nec se iudicant, nec sacramenta dijudicant, sed sicut cibis communibus irreuerenter, sacris v-*

tuntur muneribus. Ceux qui n'ont que paroles, & ont le cœur ſec & l'eſprit arride, quoy qu'ils ſoyēt preſens de corps en la celebration des myſteres, & participēt aux dons, ne font que lecher la pierre, ſans en ſuccer ny huile ne miel, ils ne ſont vetegez d'aucune douceur de charité, ny graiſſe du S. Eſprit, à cauſe qu'ils ne ſe iugent, ny ne diſcernēt les Sacremens, mais ſans reuerence vſent de ces ſainƈts dons cōme des viandes communes. Preſque icy autant d'argumens que de mots contre la Tranſſubſtantiation: car outre le nom de preſens & dons, qui ne peut competer aux accidens, le mot auſſi d'vſage auec irreuerence, & le mot de Sacrement leur ſeroit treſ-qu'impropre: ioint qu'il pourſuit que Ieſus Chriſt cree, ſanƈtifie, & benit ce treſ-veritable, & treſſainƈt ſien corps, & le diuiſe à ceux qui le prenent ſainƈtement. Changer de ſubſtāce, n'eſt creer, ou eſtre creé: car quiconque eſt tranſſubſtantié, eſt fait ce qu'il n'eſtoit point de quelque choſe: ce qui ne peut eſtre dit auſſi de ſon vray naturel corps, lequel eſt parfait & glorifié, & non creé tous les iours de nouueau. A quel propos auſſi ceſt epithete de veritable en ce lieu? parquoy ceſte ſentence ſe rapporte au pain, qui n'eſt tranſſubſtātié, mais creé à raiſon de la nouuelle qualité & nouuel vſage qu'il reçoit, & duquel il eſt marqué, eſtant fait le corps de Chriſt par ſeau & cachet: ce qui ne procede de la ſubſtance & nature du pain, mais de la ſeule volonté de Dieu par deſſus l'ordre de nature. Il eſt auſſi à bon droit appellé veritable, à cauſe que ce n'eſt point vn ſigne vain. Qui pourra donc main-

tenant lisant tant d'expositions & sentences sur ce suiet, douter de ce que nostre autheur a voulu dire : lequel encore à la fin distingue entre le Sacrement & la chose du Sacrement, remonstrant que par l'vn & l'autre estans faicts le corps de Christ, nous sommes vnis à nostre chef. Or ce ne sont point les accidens du pain & du vin qui sont les Sacremens. Il parle donc de la substance du pain, qui n'est ny changee ny alteree corporellement, ny anichilee autrement. En quelle sorte l'infirmité de nostre foy seroit-elle enseignee par vn argument sensible, que les Sacremens visibles sont aides & causes secondes à la vie eternelle, ou pour mieux dire encore, & autrement que nostre autheur, que Iesus Christ soit la nourriture de nos ames? *Panis iste communis, in carnem & sanguinem mutatus, procurat vitam & incrementum corporibus: ideóque ex consueto rerum effectu adiuta infirmitas, sensibili argumento edocta est, visibilibus sacramentis inesse vitæ æternæ effectum.* L'autre tesmoignage qui est de Chrysostome sur S. Matthieu homel. 83. où il dit, que ce ne sont point les Ministres qui sanctifient le pain & le vin de la Cene, mais Iesus Christ luy-mesme qui les sanctifie, & les transmue, n'est plus aduãtageux pour la Trãssubstantiation que le precedent. Toute transmutation n'est changement ou delaissement de substance. Sponde dit, que Chrysostome & les autres Docteurs Grecs qui parlent de mutation, ne le rapportent qu'à la substance: car s'ils entendoyẽt parler d'vn changement d'vsage au pain & vin, entant qu'ils sont destinez pour signifier & estre

l'arre & le ſeau du corps de Ieſus Chriſt. Ils di-
royent que ces elemens ſont alterez, & appelle-
royent ce changement alteration ἀλλοίωσιν, mais
ils nomment ceſte conuerſion μετασοιχείωσιν, qui
eſt changement d'vn element en vn autre, ou bien
μεταποίησιν, qui eſt quand d'vne creature ſe fait vne
autre creature. Reſponſe, ie trouue que Chryſo-
ſtome vſe de ce verbe μεταβάλλειν, en ſa Liturgie, en
la 2. oraiſon ſecrette apres le Symbole, il prie ain-
ſi: *Emitte Spiritum tuum ſanctum ſuper nos, & ſuper
propoſita dona hæc, Amen, fac panem hunc pratioſum
corpus Chriſti tui: quod verò in calice hoc pratioſum
ſanguinem Chriſti tui tranſmutans Spiritu tuo ſancto
ea* μεταβαλῶν τῷ πνεύματι σου τῷ ἁγίῳ. Et il ne dit pas
μετασοιχειῶν, ou bien μεταποιῶν: & quand bien il au-
roit vſé de l'vn de ces participes, ils ſignifient plu-
ſtoſt & le plus ſouuent changemẽt de qualité que
de ſubſtance, car ils ſe diſent des choſes qui n'en
ont point, ains ſont purs accidens: les exemples
ſont recueillis és cõmentaires de la langue Grec-
que de Budee page 161. pour le verbe ποιῶ, & pa-
ge 245. pour le verbe μεταβάλλω, & pag. 581. pour
le verbe σοιχειῶ, où les lecteurs entendus en ceſte
langue pourront recourir. Ceſte demonſtration
qu'il donne preſentement, de n'entendre la pro-
prieté des mots Grecs, fera que ſes commentaires
ſur Homere ſeront deſcriez: mais comment eſt-il
poſſible, que ce mot de tranſ-elementation prins
en ſa propre ſignification, puiſſe eſtre adapté à
ceſte conuerſion de ſubſtance, veu qu'il eſt que-
ſtion non d'vne ſimple & naturelle, telle que ſont
les elemens, qui ſe tranſmuent les vns és autres,

comme l'air en eau, & l'eau en air : mais d'vne composee ou mixte & encore artificielle, telle qu'est le pain cuit. Or laissans la dispute des mots, on peut tirer d'vne infinité de lieux, le sens de ce Docteur, qui n'a iamais pensé, parlant du pain & vin de la saincte Cene, d'autre conuersion que d'vsage & d'efficace. Il appelle le breuuage qu'on prend en ceste saincte action, sang mystique, *homil.45.in Ioan. hic mysticus sanguis Dæmones procul pellit angelos,& angelorum Dominum ad nos allicit*, ce sang mystique chasse loin les diables & attrait à nous les Anges, & le Seigneur des Anges, ce qui est mystique n'est naturel, & ce qui vient à nous n'a esté prins auec la bouche corporellement. Et en l'homel. 46. du mesme œuure, *Carnale est dubitare, quo modo de cœlo descendit, & Ioseph filium arbitrari, & quo modo possit nobis carnem suam dare: hæc omnia carnalia, quæ mysticè & spiritaliter intelligenda sunt*, c'est à dire, il faut entendre & la descente de Iesus Christ du ciel, & la manducation de sa chair mystiquement & spirituellement. Le mesme ce qu'il auoit appellé permutation & sanctification en l'homel. 85. sur sainct Matthieu, l'appelle en l'homel.2. de la 2. à Timothee sur la fin, consecration & sanctification seulement qui se fait par Iesus Christ present en ceste saincte action, laquelle consiste en foy. *Non oblationem*, dit-il, *sanctificant homines, sed Christus qui illam ante sacrauerat, Christus, nunc etiam adest atque operatur & omnia in fide consistunt*. Or y a-il rien qui face tant cõtre Sponde & son opinion, que l'Eglise anciẽne a recognu le mystere de la Transsubstantiation, que ce qu'il

prend pour preuue & fondement? toute l'antiquité a inuoqué le Sainct Esprit en ceste action. Ie l'accorde: pourquoy? à fin que ce qui est prins des fruicts de la terre, nous soit sacrement. *Augustinus lib. 3. de Trinitate cap. 4. corpus Christi & sanguinem dicimus illud, quod ex fructibus terræ acceptum, & prece mystica consecratū ritè sumimus ad salutem spiritalem in memoriam pro nobis Dominicæ passionis, quod quum per manus hominū ad illam visibilem speciem perducitur, non sanctificatur, vt sit tam magnum sacramentum, nisi operante inuisibiliter Spiritu Dei.* Ce n'est point le corps naturel de Iesus Christ qui est consacré par prieres, mais bien le pain mystique, que sainct Augustin appelle le corps de Christ. Le Sainct Esprit n'est pas dit aussi ouurer inuisiblement, pour changer la substance de ce pain en la chair naturelle du Fils de Dieu: mais à fin qu'il soit vn si grand Sacremēt: car l'efficace ne vient pas de ceux qui ont fait ce pain, pain, & luy ont donné ceste forme essentielle, qui est appellé en ce lieu spece, mais du Sainct Esprit. S. Chrysostome au liu. 3. de la sacrificature, *Ad nostra tia sacra te confer, adest sacerdos, non ignem gestans, sed Spir. sanctum, is preces diuturnas fundit, non quo flāma cœlitus dilapsa sacra apposita absumat, sed vt gratia in sacrificium influens per illud ipsum omnium animos inflammet, & puriores reddat argento igni excocto.* Le Sainct Esprit est enuoyé du ciel, non pour cousumer les choses sainctes qui sont apposees. Or changer & conuertir la substāce de quelque chose en vne autre, ou la reduire à neant, est la consumer: mais à fin que par ce sacrifice il en-

flambe les cœurs de tous, & les rende plus purs qu'argent espuré & recuit au feu. Nous auons desia examiné le passage d'Irenee du liu. 4. chap. 34. duquel il ne conste autre chose, sinon que la saincte Cene est vn sacrifice, à quoy, Dieu mercy, persõne de nous ne s'oppose: mais c'estoit à Spon de prouuer, que tel sacrifice soit le mesme & pour la mesme fin, & auec la mesme efficace, & les mesmes effects à celuy que le Fils de Dieu a offert en la croix. Or il n'y a Docteur plus contraire à telle doctrine qu'Irenee, & ie l'ay fait voir par les propres paroles de ce bon Euesque, touchant sainct Cyprian. I'estime & croy fermement qu'il se leuera en iugement & son traitté qu'il a fait du Sacrement du calice du Seigneur au 2. liure des Epistres qui est la 3. contre les inuenteurs de la Messe, chanteurs d'icelle (qui sont vrais enchanteurs) auditeurs, & Transsubstantiateurs. Ceste sentence generale ne faire point le mesme que le Seigneur a fait, est reietter ses propos, & mespriser l'instruction d'iceluy : quãd quelqu'vn desrobe les paroles & faicts de nostre Seigneur de la verité Euangelique, corrompt & falsifie les commandemens Diuins, il commet & perpetre des larcins & adulteres non pas terriens, mais spirituels, ne compete-elle point à ceux dont nous venons de parler, qui sont vrais adulteres & larrons? car où est-ce que Iesus Christ a commandé d'auoir des autels, où a-il dit offrez ce pain & ce vin, & l'esleuez en haut? c'est à dire, mon corps & mon sang voilez & couuerts des accidens du pain & du vin, pour la remission des pechez? où a Iesus Christ en-

feigné, qu'on fe contentaft de regarder cefte oblation? où eft-il porté en l'inftitution de la fain&e Cene, qu'vn mangeaft pour tous? Eft-il efcrit par aucun Euangelifte,qu'on adoraft ce pain & ce vin, ou Iefus Chrift enclos dans le pain & vin monftré par deffus la tefte ou l'efpaule. S'il faut faire feulement ce que Iefus Chrift a fait en cefte fain&e action, n'eft-ce pas fe forger vn nouueau Euangile? dire que Iefus Chrift a efté l'autheur au Sacremẽt de ce que les facrificateurs de la Meffe reprefentent en leur autel. Ô facrilege abominable & infuportable entre les vrais Chreftiens! *Si nec minima de mandatis dominicis*, dit le mefme Cyprian, *licet foluere,quanto magis tam magna,tam grandia,ad ipfum dominicæ paffionis & noftræ redemptionis facramẽtum pertinentia, fas non eft infringere, aut in aliud quam quod diuinitus inftitutum fit humana traditione mutare?* S'il n'eft permis de rompre des moindres commandemens du Seigneur, combien plus eft-il defendu,ou d'enfeindre ceux qui font fi grands & fi hauts, & lefquels appartienent au Sacrement de la paffion du Seigneur & de noftre redemption,ou de les conuertir en autre chofe,qu'en ce qui a efté ordonné de Dieu? encore donc que la fain&e Cene foit vn facrifice, cefte qualité ne peut eftre tiree iufqu'à la Meffe, d'autant qu'en icelle non feulement l'inftitution de Iefus Chrift y eft corrompuë, mais auffi renuerfee & abolie:& qui plus eft,cõme la forme du vray Sacrement y a efté falfifiee, auffi eft la matiere qui eft le pain & le vin, defquels on veut perfuader que la fubftance s'enuole: ce qui n'a iamais efté creu, enfeigné ou efcrit par fain&

Cyprian, au dire duquel ces mots, *hoc idem*, cela mesme, a grand poix. *Christus obtulit hoc idem quod Melchisedech obtulerat, id est, panem & vinum, suum scilicet corpus & sanguinem*: le Fils de Dieu a offert la mesme chose que Melchisedech, c'est à dire, le pain & le vin. Et si le pain eust esté transsubstantié en la premiere Cene, Iesus Christ n'eust offert ou pour mieux dire, n'eust baillé la mesme chose que Melchisedech, qui de vray ne presenta aucun fantosme de pain à Abraham: toutesfois dira quelqu'vn, Cyprian ayant exposé ces paroles, *hoc idem*, le pain & le vin, fait ceste autre glosse, à sçauoir, son corps & son sang. Soit, faut-il recueillir pourtant que le pain cesse d'estre vray pain? nostre souuerain Sacrificateur le consacrant, n'a il peu sans conuersion de substance offrir & dõner son corps? Y a-il rien en toute ceste epistre, mesme en ce lieu que Sponde a trouué le plus fauorable pour ceste fausse doctrine, qui dõne la moindre signification, que changement de substance se fasse ordinairement en la saincte Cene, ou ait esté fait en celle que le Seigneur administra luy-mesme? Cyprian dit bien, que Iesus Christ, qui est la plenitude, a remply la verité de l'image du sacrifice figuree auparauant: image, dit-il, consistant en pain & en vin, mais aussi il n'obmet pas que le parfaisant & accomplissant, il offrit le pain & le calice meslé de vin: si bien qu'il n'entend autre chose, que la conionction de la verité auec le signe, c'est à dire, que le sacrifice ou Sacrement de Melchisedech n'a esté qu'vne figure, & que cestui-cy a eu au parsus le corps. Or ces paroles du mesme autheur n'ostent-

elles point toute occaſion de diſpute? *Inuenimus calicem mixtum fuiſſe quem dominus obtulit, & vinum fuiſſe quod ſanguinem ſuum dixit*: Nous trouuõs que le calice que le Seigneur a offert a eſté meſlé, & que ce qu'il a appellé ſon ſang a eſté vin. Et à fin qu'on ne philoſophe ſur les verbes, que diſent les Grammariens? ils ſont en meſme temps, à ſçauoir, au paſſé, parfait, *dixit, obtulit, fuit*, &c. Il a dit, il a offert, il a eſté. Quelques lignes apres il ne laiſſe aucune ambiguité: Comment, dit-il, boirons-nous auec Chriſt au Royaume de ſon Pere du vin nouueau de ceſte creature qui eſt la vigne, ſi nous n'offrons du vin au ſacrifice de Dieu le Pere & de Chriſt & par ordonnãce du Seigneur? ne meſlons le calice d'iceluy ſelon S. Cyprian. Il faut offrir le vin, & non la ſeule repreſentation du vin qui ſoit en ſubſtance, tel que le Fils de Dieu a beu apres ſa reſurrection auec ſes Apoſtres, Act. 10. les lecteurs trouueront grand nombre de ſemblables ſentences en ceſt œuure, & qui non moins aboliſſent, ſi on l'en veut croire, tout changement inuiſible, & imperceptible à tous les ſens, du pain & vin, que la transformation de la ſaincte Cene, qui n'eſt que ſacrifice d'action de graces, en ſacrifice de reconciliation. Il nous eſt commandé, dit-il, par le Seigneur, & cela meſme nous eſt confirmé & baillé par ſon Apoſtre, que toutesfois & quãtes que nous boirons, nous facions ce qu'auſſi le Seigneur a fait en cõmemoration du Seigneur. Et ailleurs, Si Ieſus Chriſt noſtre Dieu & Seigneur, eſt ce ſouuerain Sacrificateur de Dieu le Pere, & iceluy a le premier offert ſacrifice à Dieu, & a commãdé que cela fuſt

fait en memoire de soy : certainement ce Prestre tient vrayement la place de Christ, qui imite ce que Iesus Christ a fait. Où il y a commemoration d'vn benefice passé, il y a action de graces, & non satisfaction & merite, qui sont choses opposees: or en la saincte Cene, il y a commemoration de Iesus Christ, c'est à dire, de sa mort & de sa croix, & il y a donc action de graces & non satisfaction. La cõmemoration de ce benefice, par lequel Dieu esté appaisé enuers nous, & par lequel noz pechez nous sont remis, telle qu'est la saincte Cene, n'est point la remission des pechez, ny l'expiation d'iceux. Item ces actions où les hommes ne sont que Ministres de Iesus Christ, & seruans à sa sacrificature & prophetie, ne sont point satisfactoires en tout ny en partie, tant parce qu'elles ne se rapportent point immediatement à Dieu, mais aux hommes, la foy, penitence & recognoissance desquels elles aident, que d'autant aussi si elles auoyent ceste vertu & efficace de satisfaire, les hommes ne seroyent plus causes purement insttumentales, mais principales, ou en tout, ou en partie. Or en l'administration de la saincte Cene, les hommes sont seulement seruiteurs de Iesus Christ, parquoy le Sacrement prins, & receu, & administré, n'a ceste force de nous absoudre au iugement de Dieu. Si on dit, que Iesus Christ y est offert & sacrifié, ainsi parle Cyprian, *in sacrificio quod Christus est, non nisi Christus sequendus est.* Le canon aussi 14. du premier concile de Nicee, parle d'offrir sacrifice en l'Eucharistie, & d'offrir & bailler le corps de Christ. *hi qui offerẽdi sacrificij non habent potestatem,*

his qui offerunt corpus Christi non porrigant. Ie respon qu'il le faut prendre ainsi que sainct Augustin l'expose, confondant quelquefois ces deux mots, Sacrifice & Secrement ainsi qu'il fait sur le Pseau.33. conc.1. *Erat sacrificium Iudæorum secundum ordinem Aaron in victimis pecorũ, nondum erat sacrificium corporis & sanguinis Domini: quod sacrificium nunc diffusum est toto orbe terrarum, sublatum est sacrificium Aaron, & cœpit esse sacrificium secundum ordinem Melchisedech, ergo mutauit vultũ suum, quis est iste? notus est Dominus noster Iesus Christus, in corpore & sanguine suo voluit esse salutem nostram, vnde commendauit corpus & sanguinem suum? de humilitate sua, nisi enim esset humilis, non manducaretur nec biberetur.* Le sacrifice d'Aaron est aboli, celuy qui est selon l'ordre de Melchisedech a commencé, c'est le sacrifice du corps & sang du Seigneur, qui est espandu par toute la terre. Il dit que ces sacrifices & sacremens sont la face de Christ, parquoy il compare le changement à la mutation de la face d'vn homme. On peut de là recueillir, qu'il parle aussi bien des Sacremẽs que des sacrifices, veu que non moins ceux-là que ceux-cy ont esté changez: & cependant il ne les nomme point distinctement, qui monstre qu'il les comprend souz les sacrifices, & leur laisse ce nom general. Ceste autre raison est apparente, qu'ayant parlé du seruice du corps & sang du Seigneur, il ne baille autre moyen de celebrer ce sacrifice, que de manger & de boire, qui est toute la nature & vraye raison de la saincte Cene & du pain & vin d'icelle, qui n'ont point d'autre vsage en ceste saincte action. Parquoy sainct Au-

gustin par synecdoche & prenant le genre pour l'espece, appelle sacrifice ce qui n'est que sacremẽt bien souuent. Ce mesme autheur declare, qu'ordinairement en l'Eglise par metonymie, & prenant le signe pour la chose, signifie la saincte Cene, s'appelle sacrifice & immolation de Iesus Christ, d'autant qu'en icelle ce benefice y est celebré. Voicy comme il parle en l'epist. 23. à Boniface. *Dicitur illo die fieri propter sacramenti celebrationem, quod non illo die, sed iam olim factam est, nonne semel immolatus est Christus in seipso? & tamen in sacramẽto non solum per omnes pascha solemnitates, sed omni die populis immolatur, nec vtique mentitur qui interrogatus, eum responderit immolari.* Sponde a translaté ce passage, & mis en sa declaration, mais en le falsifiant & corrompant: car il met ces mots, non seulemnnt, *non solum*, deuant ces autres mots, *in sacramento*, au sacrement, au lieu de le mettre apres. Il faut donc dire ainsi, Iesus Christ n'a-il point esté immolé vne fois en luy-mesme? & toutesfois au Sacrement, non seulement par toutes les solemnitez de Pasques, mais aussi tous les iours il est immolé au peuple: & celuy-là ne ment point, lequel respõd, qu'il est immolé, quand on le luy demande. Sponde vouloit faire trois sortes de sacrifices pour se sauuer, l'vne en la propre personne de Christ, l'autre au sacremẽt, & le dernier au peuple: toutesfois ceste doctrine seroit blasphematoire, attribuant & baillãt le sacrifice à autre qu'à Dieu. La raisõ que ce Docteur touche, pourquoy on ne ment point, disant que Iesus Christ est immolé les iours qu'on celebre ce Sacrement, est telle, que les Sacremens

pour la ſemblance qu'ils ont auec les choſes dont ils ſont Sacremens,prenẽt les noms d'icelles. Ie di dõc que le Sacremẽt du ſacrifice de Chriſt ſe peut dire vrayemẽt ſacrifice & immolation. Or la ſaincte Cene, eſt le Sacrement du ſacrifice de Chriſt. *Tu audis*, dit le meſme ſainct Auguſtin, *quod quotieſcunque offertur ſacrificium, mors Domini, reſurrectio Domini, eleuatio Domini ſignificetur & remiſſio peccatorum. de verbis Domini, ſerm.* 28. toutes & quantesfois que le ſacrifice ſe fait; on ſignifie & on donne entendre la mort, reſurrection & aſcention du Seigneur,auec la remiſſion de nos pechez. La concluſion eſt à ceſte heure euidente, & on void pourquoy & ſainct Cyprian & ſainct Auguſtin, & les autres Peres donnent ce nom de ſacrifice & à la ſaincte Cene, & à Ieſus Chriſt qui ſe donne à nous en icelle. Ces paroles de Chryſoſtome ſont notable ſur l'Epiſt.aux Hebr.chap.10. *Nonne per ſingulos dies offerimus? offerimus quidem, ſed ad recordationem facientes mortis eius*. Et plus bas, *Hoc quod facimus, in commemorationem quidem fit eius quod factum eſt: Hoc enim facite (inquit) in meam commemorationem, non aliud ſacrificium ſicut pontifex, ſed idipſum ſemper facimus,magis autem recordationem ſacrificij offeramur.* Tout ce que nous faiſons,ſe fait en commemoration de ce qui a eſté fait:car Ieſus Chriſt a dit,Faites cecy en memoire de moy. Nous ne faiſons point vn autre ſacrifice comme ſacrificateurs, mais touſiours le meſme, ou pluſtoſt nous ouurons la commemoration du ſacrifice. Il n'eſt pas poſſible de parler plus intelligiblement que ſainct Auguſtin au 20.liure con-

tre Faufte chap.21. ce facrifice de la chair & fang qui eftoit promis en fimilitude par le facrifice des beftes,a efté rendu en la paffion de Chrift par la verité mefme, & eft celebré apres l'afcention d'iceluy par le Sacrement de memoire. S. Ambroife ne dit point, que Iefus Chrift foit offert icy bas auiourd'huy,autrement qu'en myftere & figure. *Hic Chriftus in imagine offertur, illic verò in veritate, vbi apud Patrem pro nobis quafi aduocatus interuenit.lib.4.de Officijs.cap.*48. Ces deux raifons & caufes de ce nom de facrifice, du corps de Chrift donné au fainct Sacremēt de la Cene, font fuiuies de cefte troifiefme,que l'Eglife eft le corps de Chrift, laquelle s'offre, & fe facrifie à Dieu en celebrāt ce myftere: où il y a immolation,il y a facrifice: & où le corps de Chrift eft immolé,là eft le facrifice de l'immolation du corps de Chrift: & où l'Eglife s'immole, là le corps de Chrift eft immolé. Or ces chofes fe font au fainct Sacrement de la Cene: il n'y a donc point d'inconuenient qu'elle foit appellee facrifice du corps de Chrift: & toutesfois ceux-là fe trompent, qui le prenent de l'immolation de la perfonne de Iefus Chrift, ainfi que nous l'auons apprins de S. Auguftin, & qu'il enfeigne encore au liu.22.de la cité de Dieu, chap.10. *Vni Deo & martyrum, & noftro facrificium immolamus, ipfum verò facrificium corpus eft Chrifti, quod non offertur ipfis martyribus, quia hoc funt & ipfi.* Nul, excepté Iefus Chrift, ne peut eftre tout enfemble le facrifice, & celuy à qui le facrifice eft fait. Or les Martyrs font le facrifice, car ils font le corps de Chrift, ou partie d'iceluy: il ne leur

leur appartient donc point qu'on leur eñ face. l'infere de ceste raison, que les Anciẽs, disans que le corps de Christ estoit sacrifié en l'Eucharistie, n'ont entendu parler que des fideles, qui offrent à Dieu leurs corps & leurs ames, & lesquels protestent de ceste oblation: la repetent & reiterent, s'approchans de la saincte table, & participans au Sacrement. August. en l'Epist. 59. le confirme encore disant: Toutes les choses qui sont offertes à Dieu, sont vouees, principalement l'oblation du sainct Autel, par lequel Sacrement vn autre nostre vœu tresgrand est publié, à sçauoir, celuy par lequel nous auons voué de demeurer en Christ, & en l'assemblage du corps d'iceluy. Si donc on considere la façon en laquelle Iesus Christ est sacrifié en la Cene, telle que mesme les tesmoins, produits par nostre aduerse partie, deposẽt: il n'y a autre sacrifice que d'action de grace, & de recognoissãce qui nous reste. C'est au corps de Christ, ou l'Eglise immole à Dieu sacrifice de loüange, dit S. *August. lib.* 1 *.contra adu. leg. & Propheta. cap.* 20. Tout le reste de ses liures est semé de semblables tesmoignages: & que ceux qui entendent les langues, puissent eux-mesmes de la source, ceux qu'ils trouueront en ceste response, où ie n'ay rien desguisé de l'intention des autheurs, selon que ie l'ay peu comprendre, non de quelques mots ou sentences tronquees, mais de tout leur traitté, rapportant & conferant par ensemble, leurs dits: & si ie m'y suis porté autrement que ie le dy, qu'on m'estime vn imposteur & outrageux à la verité, que i'auroy' voulu maintenir par menson-

ge & faux donner entendre : mais puis-ie aſſeurer par la meſme verité, que ie n'ay eu nulle occaſion de ce faire, les ayant trouuez en armes, & bandez ouuertement, non moins contre ceſte non miraculeuſe, mais monſtrueuſe traſſubſtantiation, qui ſeroit mieux dite, tranſcenſion & l'outrepaſſe de toute verité,& le ſouuerain degré de cõtradiction: que contre ceſt execrable ſacre & ſacrifice,qui par enuie diabolique ou deſacrifie Ieſus Chriſt, qui a eſté ſacrifié vne fois en la croix,pour noſtre redemption,ou le ſacrifie impiement & cruellement.Derechef, i'en dis autant de ces autres treſgrandes & treſ-importantes queſtions, touchãt la grace,predeſtination, franc-arbitre, iuſtification, peché, bonnes œuures, Eſcriture, Sacremens, que i'ay trouuees ſeulement touchees & non debatues, en ce desfi de noſtre nouueau champion de l'Antechriſt, aux affirmatiues duquel i'oppoſe auſſi ſeulemẽt des negatiues, non mené d'vn eſprit de contradiction, ou honteux d'auoir eſté enſeigné par luy,ny enuieux de ſon erudition : mais ainſi que ie prens Dieu en teſmoin,& appelle le ciel,la terre,& tout ce qu'il y a de creatures pour me dementir, s'il y a aucune verité qui ait eſtre, ces doctrines qu'il a par-cy par-là entaſſees en ſon eſcrit, qu'il propoſe pour iuſtes raiſons de ſa tranſmigration de Hieruſalem en Babylone, de la vraye Egliſe de Dieu en la Synagogue de l'Antechriſt, ſont treſ-fauſſes:car qu'eſt ſon liure, que i'ay leu auec autant d'attention qu'il euſt peu deſirer, & non plus preoccupé de paſſion, que ſi i'euſſe voulu lire ſes meditations,ou quelque autre de ſes eſcrits,que ſont,

di-ie, ses raisons, qu'vn petit corps & abbregé, tant de calomnies contre nous, que sophisteries, pour abatre & suprimer la verité, recueillies des aduersaires d'icelle, & deserteurs du parti & cause de Dieu, comme luy, selon qu'il les a leuës en leurs traittez, ou ouïes de la bouche de ceux qui viuent auiourd'huy, desquels ce miserable s'est laissé abuser par vn iuste iugement diuin: dont tant le mespris de l'vsage des aides, que Dieu a ordõnez pour entretenir & fomenter nostre foy, que la mauuaise vie, vanitez, curiositez, adulteres, presomption, luxe, pompes, ambition, sont en ceste façon punies, ainsi que l'Apostre en la 2. aux Thess. chap. 2. le declare, descriuãt l'Antechrist, aussi bien par les moyens que le Diable luy a fait tenir, pour paruenir à ceste Apostasie vniuerselle, qui sont cõmuns à tous ses mẽbres: que par l'estat, auquel il est apparu, & s'est declaré manifestement. Or qui pis est, il a voulu encore deceuoir les infirmes, desireux d'auoir des compagnons en sa cheute, peut estre pource que le mal d'autruy luy apportoit quelque soulas & consolation: mais en quelle sorte a-il tasché d'y paruenir? en se seruant autant malicieusement d'vne infinité d'impostures, que cauteleusement il a voulu couurir son impieté & hypocrisie, d'execrations, son despit, mescontentement & desir de se venger, de douces & moins aigres reprehensions & exhortations, son ambition & profit, qui l'a poussé à escrire, de zele & compassion de nous, qu'il disoit desuoyez, sa mauuaise conscience de confession d'ignorance, quand il a esté conuaincu, & protestation de se vouloir instruire:

mais ces pretextes & fallaces n'auront ne lieu ny effect, qu'enuers ceux qui volontairement & de gayeté de cœur les embrasseront, veu qu'il n'apporte rien de nouueau, & à quoy on n'ait vne infinité de fois suffisamment satisfait : & sans qu'il puisse respõdre à ces responses, sans vne incroyable & inoüie audace de forger de maximes, desquelles il tire telles conclusions que bon luy semble : par lesquelles il pense auoir obtenu la victoire, & sur lesquelles puis apres il bastit ses imaginaires triomphes : mais ces fondemens ne sont qu'arene, & ses principes, le mensonge mesme. Sponde a eu dequoy se promettre bon & heureux succez en ses seductiõs, s'il est raisonnable qu'on face plus d'estime de luy que de Christ, autheur & maistre de la verité : mais si c'est folie de le desirer, & chose trop inique de le faire, i'espere qu'enuers ceux de mediocre iugement, qui ont esté nourris en la saine doctrine, & aiment Iesus Christ de cœur, il ne profitera de rien par ses friuoles raisons. Le Dieu & Pere des lumieres, Docteur vnique de la sagesse celeste, nous doint son Esprit, à fin que l'ignorance chassee, toutes fallaces & erreurs descouuers, & acquiescẽts à la doctrine des Prophetes & Apostres, contenuë és Escritures S^tes^, & fermans les oreilles à la voix de l'Antechrist & des faux Docteurs, nous cognoissions le seul vray Dieu, & celuy qu'il a enuoyé Iesus Christ : auquel auec le Pere & S. Esprit soit loüange & gloire, és siecles des siecles, Amen.

Acheué de composer par la grace du Seigneur, auquel seul en soit l'honneur, ce 20. Iuillet, 1595.



INDICE DES CHAPITRES.

FIN.





